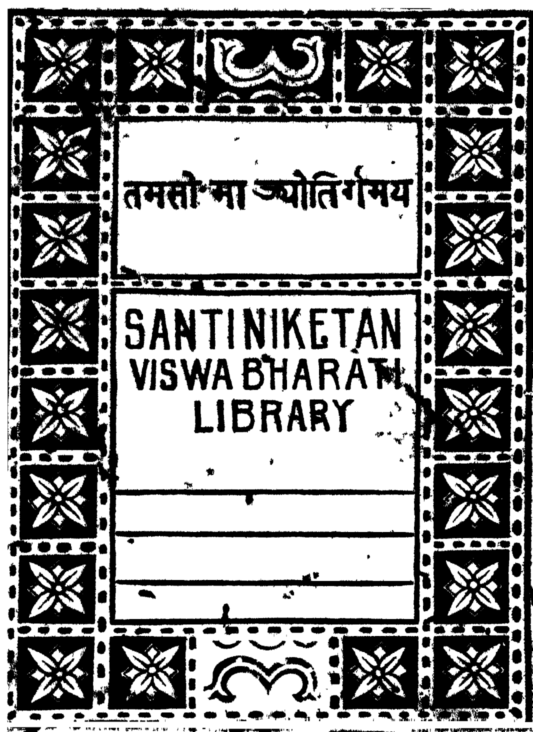


तमसो मा ज्योतिर्गमय
SANTINIKETAN
VISWA BHARATI
LIBRARY

JOURNAL ASIATIQUE



CINQUIÈME SÉRIE

TOME XVII

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEFRÉMERY, I. DUBEUX, DUGAT, DULAURIER
GARCIN DE TASSY, STAN. JULIEN
MIRZA A. KASEN-BEG, J. MOHL, S. MUNK, REINAUD
L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME XVII



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXI

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER 1861.

MÉMOIRE

SUR LES INSTITUTIONS DE POLICE CHEZ LES ARABES, LES PERSANS ET LES TURCS,

PAR M. LE D[r] WALTER BEHRNAUER,

ATTACHÉ À LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE VIENNE.

(SUITE ET FIN.)

CHAPITRE XVIII.

INSPECTION DES ÉPICIERS.

Ce chapitre se divise, après l'introduction, en six sections. Après avoir donné tout ce que renferme ce chapitre, je placerai, vis-à-vis des remarques de notre Annabrawi, ce que Dschaubari a rapporté, dans son ouvrage cité dans l'avant-propos, dans le chapitre x, qui traite des secrets des épiciers. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale de Vienne, fonds nouv. n° 154; du fol. 41 v° jusqu'au fol. 44 v°.)

Les falsifications des aromates (العطر), dit Annabrawi, varient suivant la différence des parfums et suivant le genre des plantes officinales et aromatiques. Je citerai de préférence les choses dont la

falsification et les artifices sont connus, et je m'abstiendrai de parler de ce dont la falsification est restée cachée. A la première catégorie appartient le procédé suivant : les épiciers préparent la vessie de musc avec des écorces de datte non encore mûres (البلح [1]) et du passerage (شيطرج [2]); ils les pétrissent avec de l'eau et de la gomme de pin, et ils mêlent à une drachme de musc quatre drachmes de toutes ces substances; ils les pressent dans la vessie, dont ils bouchent l'ouverture avec la gomme, puis la sèchent sur la tête (cime) du poêle (four). Pour reconnaître cette falsification et d'autres falsifications du même genre, on ouvre cette vessie, et l'on y pique comme quand on désire connaître l'intérieur d'une substance; si une force comme le feu monte du musc jusqu'à la bouche, il est solide et pur; si c'est le contraire, il est falsifié. Il y en a d'autres qui préparent les vessies avec des écorces d'un chêne (بلوط) qui a été rougi au feu, et ils mêlent avec elles sur trois drachmes une drachme de musc [3]. Puis ils les pressent avec ce mélange dans la vessie, et la découverte de cette falsification se fait de la manière que nous avons citée.

PREMIÈRE SECTION.

Quant à l'ambre gris, quelques épiciers le pré-

[1] Cf. Sacy, *Abd-Allatif*, p. 73, 74, 75.

[2] Ibn-Baitar, II, 115.

[3] Le manuscrit arabe de la Refaiya porte : « Sur *dix* drachmes *deux* drachmes de musc. »

parent avec de la fiente de cormarin (زبد البحر « écume de mer »), de la gomme noire, de la cire blanche, de la sandaraque et de la noix muscade (جوز الطيب). Ils les frottent avec force et les mêlent ensemble. Il y en a d'autres qui le préparent avec de la fiente de cormarin, de la sandaraque, de l'aloès, de l'épi aromatique et de la fiente du lézard d'Afrique; ils frottent ces matières avec force et les enferment dans le ventre d'un cheval pendant huit jours; alors ils les en tirent et les mêlent avec des ingrédients du même genre. Quelquefois l'ambre gris est employé pour des images, ou colliers, ou d'autres choses. La découverte de la falsification de tout cela se fait en jetant la composition dans le feu; l'odeur des mixtures ne peut se cacher, non plus que l'ambre gris, et, s'il y a de la sandaraque ajoutée, il s'en dissout.

IIe SECTION.

En ce qui concerne le camphre[1], il y a quelques épiciers qui le préparent avec les débris qui restent après le criblage du marbre[2]; il y en a d'autres qui pétrissent le camphre avec la gomme arabique blanche; d'autres encore le préparent avec la pierre du sel ammoniac; il y en a qui le préparent avec du collyrium pur dissous, du plâtre non chauffé et de la gomme arabique blanche; et il y en a encore qui

[1] كافور.

[2] Ibn-Baitar, éd. Sontheimer, I, 364.

le préparent avec du bois de ricin frotté et du riz. Quelques-uns emploient les noyaux de dattes non encore mûres, qu'ils pilent jusqu'à ce qu'ils soient devenus comme de l'écume; ils les pétrissent avec de l'eau de camphre et les étendent en pièces minces, et il en reste quelque chose comme le camphre. La découverte de cette falsification se fait de la manière que nous avons décrite. Une autre manière dont nous n'avons pas encore parlé consiste à jeter un morceau dans l'eau; s'il s'enfonce, il est falsifié, et, s'il reste ou s'élève sur la surface, il est pur. On peut aussi placer le morceau sur un lambeau qu'on met au feu; s'il s'envole, il est pur; mais, s'il brûle au point d'être réduit en cendre, il est falsifié.

IIIe SECTION.

Quelques épiciers falsifient le safran avec des plumes de la poitrine des poulets et de la chair de vache; ils allongent ce qu'ils en veulent, le coupent et le teignent avec du safran; puis ils le sèchent et le mêlent avec d'autres choses. La découverte de cette falsification se fait en trempant un morceau dans le vinaigre; s'il se rétrécit, il est falsifié et il change aussi de couleur; s'il est pur, sa couleur reste dans l'état original. Il y en a d'autres qui moulent le safran falsifié très-mince, afin que sa falsification ne se manifeste pas; et, pendant qu'ils le moulent, ils y mêlent du sang-dragon, de sorte que sa couleur reste dans son état original; car la couleur du

safran falsifié, s'il est moulu, devient blanche; c'est pour cela qu'ils ajoutent du sang-dragon. La découverte de la falsification se fait en jetant un morceau dans l'eau; s'il s'enfonce, il est falsifié; s'il reste ou s'élève sur la surface de l'eau, il est pur. Il y en a encore qui le falsifient avec du verre râpé en petits morceaux, et la découverte de cette falsification se fait de la manière que nous avons citée. Il y en a encore qui le falsifient avec de l'amidon râpé. On découvre cette falsification si on le met au feu dans un vase d'eau; car il s'attache et s'agglutine fortement. Il y en a d'autres qui le falsifient avec le khalouk (الخلوق, espèce de parfum dont le safran forme la base, et qui est jaune). La découverte de cette falsification se fait en le jetant dans le vinaigre et la moutarde : sa couleur devient rouge et il se gonfle. Quelques personnes ont imaginé de placer un papier dans le milieu du vase, et de remplir un côté du parfum nommé *khalouk*, et l'autre côté, du safran râpé.

IVe SECTION.

Quant à la civette[1], quelques-uns lui attribuent pour base la poix liquide (القطران) du cèdre; ils ajoutent à chaque deux drachmes une drachme de musc pur et solide, une drachme d'aloès râpé, une drachme de musc, une drachme de laudanum

[1] Il y en a dix-huit espèces. (Cf. الزباد chez Dschaubari, dans son ouvrage cité, chap. x, section 9, fol. 43 v°, 44 r°.)

(لاذن) fondu au feu, et un demi-mitkal d'ambre gris; ils joignent à tout cela quatre mitkals d'huile pure du fruit nommé بان (*hyperanthera moringa*, ou *glans unguentaria*), de sorte que la civette s'y distingue à peine. Il y en a d'autres qui préparent la matière avec la pistache et ajoutent à une drachme d'une substance une drachme d'une autre; il y en a encore d'autres qui la préparent avec du sésame récent et écorcé et du khartas brûlé [1], et y ajoutent des parfums connus. Toutes ces civettes falsifiées doivent être connues du muhtasib et de l'inspecteur du métier pour la couleur, l'odeur et la constitution, et il faut qu'ils les examinent, car des gens sans religion les vendent aux colporteurs et à ceux qui sont assis dans les rues.

V[e] SECTION.

Certains épiciers falsifient l'aloès. Ils prennent le santal (bois odoriférant) et lui donnent l'apparence de l'aloès; puis ils le trempent dans une cuvée de ceps de vigne vieux, et le mêlent avec l'aloès inien (*aloexylon agallochon*). La découverte de cette falsification se fait en en jetant un morceau dans l'eau, afin que l'odeur du santal se manifeste. D'autres le préparent avec des écorces du bois qui est appelé الابيلق (un peu bigarré de blanc et noir); ils le trempent dans l'eau de rosé préparée avec du musc et du

[1] Le khartas est préparé avec la plante d'Égypte nommée بردى ou ابردى, le papyrus. (Voy. Ibn-Baitar, éd. Sontheimer, t. I, p. 127.

camphre, et dans laquelle ils le font rester quelques jours; puis ils l'en retirent, le plient et le roulent.

VIe SECTION.

Quelques épiciers fabriquent l'huile du *bân* (*glans unguentaria*) avec de l'huile des graines de coton (حب القطن) et de l'huile des noyaux d'abricots, et ils la rendent plus odoriférante à l'aide de musc du souchet ou de la pomme de grenade (الاناری). Il y en a d'autres qui la préparent avec de l'huile d'olives non encore mûres (زيت الانفاق, *oleum omphacinum*, Ibn-Baitar, I, 550); ils la rendent plus odoriférante à l'aide d'une autre mixture de musc, et y jettent des bouts d'aunée; il s'y produit une verdeur, et elle ressemble approximativement à celle qui vient de la ville de Madâïn (la ville ancienne, capitale des Sassanides, Ctésiphon). Il y en a d'autres qui subliment les nœuds de pin et les écorces de la *boswellia thurifera* (كندر), de manière à faire croire que c'est de l'eau de camphre. La découverte de cette falsification s'opère en en faisant couler quelque peu sur un lambeau blanc qu'on lave; si le liquide s'y fixe et y laisse des traces de taches, il est falsifié par les substances mentionnées.

Tout ce que nous avons exposé dans ce chapitre ne convient comme bon et utile pour le commerce, dans sa préparation et dans la vente, qu'aux étrangers et aux Persans, ainsi qu'à ceux qui circulent dans le milieu des rues. Le muhtasib ne doit pas négliger

de découvrir tout cela et de témoigner son mécontentement à celui qui le commet, et il doit lui infliger un châtiment corporel, de la manière auparavant décrite.

Le dixième chapitre de l'ouvrage de Dschaubari, *Sur les secrets des épiciers*, renferme douze subdivisions : 1° la découverte de leurs secrets dans la préparation du myrobolan (اهليلج[1]); 2° celle de leurs secrets dans la préparation de l'eau de rose[2], 3° celle de leurs secrets dans la préparation du gingembre (*amomum zingiber*[3], Ibn-Baitar, I, 537); 4° celle de leurs secrets dans la préparation de l'aloès; 5° celle de leurs secrets dans la préparation du musc; 6° celle de leurs secrets dans la préparation de l'ambre gris; 7° celle de leurs secrets dans la préparation de la tutie (Ibn-Baitar, I, 217, s.); 8° celle de leurs secrets dans la préparation du sang-dragon; 9° celle de leurs secrets dans la préparation de la civette; 10° et 11° celle de leurs secrets dans la préparation de la pierre d'azur (اللازورد); et 12° celle de leurs secrets dans la préparation de la pastille de l'électuaire composé des fruits nommés قرص الكالب. Nous donnerons un petit résumé de ces chapitres, principalement de ceux qui renferment des renseignements sur les drogues non mentionnées dans le chapitre d'Annabrawi.

[1] Cette plante est originaire de l'Inde. Sur son origine, son nom, son introduction chez les Arabes, voy. le *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde*, par M. Reinaud, p. 198.

[2] الماورد.

[3] زنجبيل.

1° S'ils veulent préparer le myrobolan (اهليلج), ils prennent une partie de l'aloès et de la gomme arabique, qu'ils pilent en petites et minces pièces; puis ils prennent des fiels de chèvre et pétrissent ces pièces en une masse ferme. Ils ont des moules et des tablettes de bois en guise de modèles, pour la préparation des pastilles de citron. Dans ces moules ils mettent cette mixture, dans laquelle ils piquent le noyau du myrobolan, et elle devient plus belle que le myrobolan lui-même. Dschaubari indique dix procédés différents.

2° Dans la préparation de l'eau de rose (ما الورد), ils prennent quelques boutons de la rose d'Irâk et les font tremper dans l'eau de rose pure de Nisibe (voy. Ibn-Baitar, II, 482), pendant un jour et une nuit; ils les farcissent alors dans la courge (قرعة) et se hâtent de mettre du musc dans la cruche de l'alambic. Ils ajoutent à chaque rotl de boutons de roses dix drachmes de girofle, et deux drachmes de cardamome (هال, voy. de Sacy, *Abdallatif*, p. 320, note 28); ils les distillent par un feu doux; ils placent ce qui s'en distille dans une bouteille de verre, dont l'embouchure est bouchée et enveloppée de coton; ils la conservent dans une capsule et la préservent de la poussière et de l'air, de manière que rien de son odeur n'en sorte. Ils prennent aussi de l'eau pure et douce et la versent dans un chaudron pour la faire bouillir à un feu doux, jusqu'à ce que le tiers s'en soit évaporé; alors ils la tirent du chaudron et la préservent de la poussière; si elle est de-

venue froide, ils en prennent l'élixir qui s'est distillé dans la proportion de trois drachmes. Ils y ajoutent un rotl d'eau bouillante, poids de Bagdad; après cela, ils bouchent l'ouverture du vase et le mettent au soleil pendant trois jours. C'est la manière la meilleure. Il y en a encore d'autres que Dschaubari indique, au nombre de quarante.

3° Dans la préparation du gingembre, on prend les feuilles de la roquette (une espèce de chou, جرجير, voy. Ibn-Baitar, I, 244), et on les trempe dans de l'eau de cresson alénois (ما رشاد); on y ajoute le poids d'une drachme de gingembre; après cela on les fait bouillir jusqu'à ce que le quart de cette eau se soit évaporé; puis on l'éloigne du feu et l'on attend que tout soit séché. Ce mélange excite une chaleur plus forte que le gingembre. Il y en a trois espèces.

Le chapitre huitième donne un renseignement sur la préparation du sang-dragon coulant et d'une autre espèce. Les fabricants prennent du limon rouge de Médine ou de l'Irâk, de la bonne qualité, qu'ils pilent en poudre; puis ils prennent quelque peu de sang-dragon coulant et du sang des scarificateurs, et le trempent jusqu'à ce qu'une belle couleur se soit formée; alors ils le font sécher : c'est la plus belle qualité. Il y en a huit espèces.

Dans la préparation de la pierre d'azur (اللازورد), ils prennent الغشم, c'est-à-dire la terre de la pierre d'azur, et la placent dans des marmites de pierre; ils ajoutent à chaque oukia une oukia de poix, qu'ils font bouillir, et une oukia de colophane. Lorsque

la teinture s'élève sur elle, elle paraît comme une écume de savon; et, s'ils veulent la polir, ils jettent sur elle un peu de borax. Il y en a jusqu'à quinze espèces.

Dans la cinquième section, Dschaubari décrit la préparation du musc. On prend de petits pigeons ou des chameaux malades, et on les nourrit avec la première qualité de girofle, pilé avec l'eau de rose et l'extrait de l'épi aromatique; cela dure sept jours; ensuite on prend une coupe de verre, qu'on enduit d'huile du ban; au-dessus de cette coupe on égorge ces animaux, et l'on fait couler le sang dans ce vase, qu'on préserve de la poussière. Quand le sang est sec dans le verre, on ajoute environ une cinquième partie au musc, et l'on râpe le tout; puis on prend une vessie vide, qu'on farcit de cette mixture. Dans la vessie est appliquée de la gomme arabique, à laquelle les poils de la vessie s'attachent. Tout cela peut alors être mis en vente. C'est la plus belle qualité que j'aie vue.

Quant aux pastilles composées de fruits, elles affaiblissent le corps; elles produisent dans l'estomac le manque de vigueur (استرخاء, relâchement), et elles affaiblissent les pieds. On prend pour cela une partie de la morelle (كاكنج, *solanum nigrum*. Voy. Ibn-Baitar, II, 339), des grains de l'agaric (*agaricum*, Ibn-Baitar, II, 230), du platane oriental (دُلب, Ibn-Baitar, I, 422), et de la graisse de la mangouste (l'ichneumon des anciens, النمس cf. de Sacy, *Abdallatif*, p. 129, note 137); on pile le tout, et on le

dissout dans de l'eau de laurier rose (الدفلى *nerium oleander*, Ibn-Baitar, I, 420 s.). C'est la plus agréable pastille. Il y en a de cette espèce cent variétés.

CHAPITRE XIX.

INSPECTION DES MARCHANDS DE RAFRAÎCHISSEMENTS ET DE SIROPS.

Les boissons ne doivent pas être coagulées, et les électuaires et les purgatifs[1] ne doivent être composés que par celui dont le savoir s'est manifesté, dont l'expérience s'est multipliée, et par celui qui a étudié sous quelque maître expérimenté les plantes officinales et leurs relations dans la composition. Il ne les compose que des racines connues et des médicaments en usage, comme les compositions, *saboul* (carouge doux), la royale (الملكى) ou la composition de la Mekke (المكى), le kanoun (القانون) et d'autres, dont la bonté est constatée; de plus, il doit avoir la crainte de Dieu et peur du jour dernier, en raison d'une conduite négligente ou de la diminution du poids. Voici une composition souvent reproduite : on met ensemble du suc de la canne à sucre, préparé avec du lait tout frais, du vinaigre et de la céruse[2]; on tire le pur en couleur, agréable au goût et à l'odorat, et l'on compose pour les boissons et les électuaires un surrogat de sucre et miel d'abeilles, qu'on nomme القطارة , c'est-

[1] الجوارشنات, Ibn-Sina, éd. de Rome, II, ١٩٢, ٢١١, ٢٢٩, ٢٣٩.

[2] اسفيداج. Voy. Ibn-Baitar, I, 43.

à-dire, qui suinte du sucre. Le devoir du muhtasib est d'obtenir des fabricants une promesse, sous la sanction du serment, qu'ils ne feront jamais cette composition; car elle est très-nuisible aux humeurs, elle les dérange et ruine tout à fait le corps. La falsification se reconnaît à ce que, si une autre boisson y est ajoutée, elle tourne au noir; de plus, l'odeur de vinaigre s'y manifeste au bout de quelque temps, etc. Il convient que le muhtasib contrôle chez eux les boissons au commencement de chaque mois; dès qu'il se manifeste en elles quelque chose d'aigre, ou quelque chose d'altéré, il n'est pas permis à son possesseur de les mettre cuire une seconde fois, à cause de la corruption de leur humeur et de l'altération de leur nature, excepté le *sorbet de rose et de violette;* car l'altération de ces deux boissons disparaît vite, et une seconde cuisson augmente leur vigueur, leur pureté et le profit pour l'estomac. Le sirop de vinaigre aromatique, si sa couleur incline au noir, a été falsifié par le suc de canne à sucre mentionné; de même, les électuaires, s'ils s'altèrent dans le vase et deviennent aigres et fétides, ont été falsifiés par ce que nous avons mentionné. Le fabricant fera bien de choisir des ingrédients vigoureux pour la coagulation de toutes les boissons, afin qu'elles reçoivent de la consistance.

CHAPITRE XX.

INSPECTION DES VENDEURS DE GRAISSE, D'HUILE, DE BEURRE ET DE FRUITS (السمّانون).

Le muhtasib contrôlera leurs mesures et leurs poids, et leurs rotls, de la manière que nous avons citée ci-devant, chapitre III. Ils ne doivent pas mêler la qualité inférieure d'une marchandise avec la bonne, si chaque marchandise est achetée en détail pour son prix spécial; ils ne doivent pas non plus mêler l'huile d'olive vieille avec la récente. Ils ne doivent pas imbiber d'eau les fruits et les raisins secs, afin de les rendre plus lourds au poids, ni oindre les raisins avec de l'huile d'olive, afin que leur couleur devienne claire et leur extérieur plus beau. Il y en a qui falsifient l'huile d'olive, au temps que l'olive n'est pas encore mûre, avec l'huile de cartame (قرطم, *carthamus tinctorius*[1]). Cette falsification se reconnaît à ce que, si on laisse l'huile au feu, il s'élève une grande fumée qui intercepte la respiration. Il y en a qui y mêlent le beurre fondu, à cause de sa finesse, et il y en a d'autres qui mêlent le vinaigre avec de l'eau. La découverte de cette falsification se fait de cette manière : le vinaigre pur, si quelque peu en est versé sur la terre, est absorbé, pendant que le vinaigre mêlé avec de l'eau n'est pas absorbé; si le lait est mêlé avec de l'eau, et qu'on y verse un électuaire de lentille d'eau, on

[1] Voy. Ibn-Baitar, II, 293.

peut distinguer bien l'eau du lait; on découvre aussi la falsification du lait tout frais, si l'on y plonge un poil et qu'on le tire en dehors; si le lait ne s'y attache pas, il est falsifié; mais si quelque chose du lait s'attache au poil et éclate en étoiles, il est pur. Le muhtasib doit surveiller les marchands dans la préparation du vinaigre, d'après la différence de ses sortes.

Dès que les légumes (الكوامخ) aigrissent, le muhtasib ordonne au marchand de les jeter hors de la ville; car ils ne peuvent plus être utiles après leur âcreté. En général, de tout ce qui s'altère par les vers, fromage, viande réservée, graisse et huile, il n'est permis d'en rien vendre à cause du dommage que cela causerait aux hommes. Il convient au muhtasib qu'il détourne les marchands de vendre les conserves de fruits cuits au feu, car elles produisent l'éléphantiasis. Il y en a quelques-uns qui mêlent les aromates les unes avec les autres, et d'autres qui mêlent le cumin des prairies avec la semence de l'herbe connue sous le nom de عين الحيّة (œil du serpent), qui ressemble au cumin des prairies par la couleur; seulement ses grains sont un peu plus grands et elle n'a pas d'odeur. Le muhtasib doit les surveiller à cet égard. La plupart mêlent le miel de dattes avec l'eau. La découverte de cette falsification se fait en ce qu'il devient épais en des grains comme la fleur de la farine dans le temps de l'hiver, et que, dans le temps de l'été, il devient fluide et mince. Il y en a qui pilent les écorces de la pomme

de grenade et les falsifient avec le curcuma (كركم); ou bien ils mêlent le miel de dattes fraîches avec du sable et de la guimauve, et la découverte de cette falsification se fait d'une manière très-facile. Il y en a d'autres qui font de la poix avec la cendre des roseaux et du sable.

Il convient que les marchandises soient conservées dans des vases (برانى) et des terrines (قطارميز), afin qu'aucune mouche ou autres insectes de la terre ne les puissent atteindre, ni quelque chose de la terre, ni de la poussière, ni de telles choses. Les marchands les placeront dans des coufins faits de feuilles de palmier, et il n'y aura pas de mal à ce qu'elles soient enveloppées et couvertes de toiles. Ils doivent avoir dans leurs mains un chasse-mouche pour détourner les mouches des marchandises; en même temps ils doivent conserver propres leurs habits, laver leurs ustensiles à puiser (مغارف), ainsi que leurs vases et leurs mains, et essuyer leurs mesures et poids de la manière citée. Le muhtasib doit visiter les boutiques, tant celles qui sont placées dans les rues que celles qui se trouvent sur un point écarté, examiner les marchandises, les vases, et les poids dans chaque semaine, et cela au moment où il sait qu'on ne l'attend pas.

CHAPITRE XXI.

INSPECTION DES MARCHANDS D'ÉTOFFES.

Personne ne doit trafiquer dans les étoffes, s'il

ne connaît les règlements de la vente et les principes du négoce; autrement il tombe en doute et commet des actions illicites. C'est pourquoi Omar Ibn Alkhattab a dit : « Que personne ne trafique dans nos marchés que celui qui est fakih (docteur) dans sa foi; autrement, il s'expose à l'usure bon gré mal gré. » Annabrawi raconte que de son temps il y avait beaucoup de marchands d'étoffes dans les marchés qui agissaient dans la vente de leurs marchandises d'une manière qui n'est pas permise. A ce genre appartient le nedjich (نجش)[1]; il consiste en ce que quelqu'un, s'entendant avec un marchand, exagère le prix d'une marchandise, que cependant il ne veut pas acheter, et tout cela pour tromper les autres. Cela est défendu d'après la tradition d'Abou-Huraira. Mahomet a dit : « Qu'il n'y ait pas collusion entre vous; ne vous haïssez pas réciproquement; n'ayez pas d'envie mutuelle et ne tournez pas le dos l'un à l'autre; mais soyez des serviteurs fidèles de Dieu dans la concorde fraternelle! » On ne doit pas demander pour la marchandise un prix plus grand que celui qui est équitable; cela est défendu. Il en est de même de la vente au détriment de la vente de son frère (البيع على بيع اخيه)[2]. Cela se fait de la sorte : un homme achète une marchandise chez un marchand pour un prix fixe, sous la condition d'en choisir une meilleure après la réintégration de l'autre, et alors un

[1] Cf. Buchari, manuscrit arabe de Vienne, N. F, 248, fol. 109 r° (n° 1297).

[2] Buchari, manusc. de Vienne, N. F. 248, fol. 109 r° (n° 1295).

autre homme lui dit : « Rends cette marchandise; je te vendrai une marchandise meilleure pour le même prix, ou une semblable marchandise pour un prix inférieur. » Cette action est aussi défendue; car le Prophète a dit : « Que personne ne vende au détriment de la vente de son frère, et qu'on ne fasse pas une offre qui excède celle de son frère ! » Il y en a qui fixent le prix d'une marchandise au-dessous du prix fixé par leur confrère. Par exemple, un homme achète une marchandise et la fait taxer par un négociant. Un autre lui dit : « Je te donnerai une marchandise meilleure que celle-ci pour le même prix ou une semblable pour un meilleur marché; » alors il lui présente la marchandise de manière que l'acheteur la voit; et cela est défendu, parce que le Prophète a dit : « Que personne ne fixe le prix d'une marchandise au détriment de la taxation de son frère[1] ! » Il y en a qui disent à l'acheteur : « Je te vendrai le même habit pour le même prix pour lequel tel et tel te l'ont vendu; » ou « Je te vendrai cette marchandise pour le prix net (برقمها). » D'autres disent au négociant : « Je te vendrai cet habit à la condition que tu me vendes ton habit; » ou « Je te vendrai cet habit pour dix drachmes argent comptant, ou pour vingt à crédit. » Il en est qui vendent la marchandise pour un terme indéterminé, comme quand on dit : « Je te vends cet habit pour l'époque de l'arrivée des pèlerins; » ou « pour le battage du blé; etc. » D'autres achètent une marchandise d'un

[1] Buchari, ms. de Vienne, etc.

négociant et la vendent à un autre avant le payement. Tout cela est défendu, et la mise à exécution n'en est pas permise.

Le devoir du muhtasib est de surveiller les marchands dans tout cela, d'examiner leurs poids et leurs aunes, de les empêcher de se mettre d'intelligence avec les crieurs et les courtiers, et d'avoir soin qu'ils entretiennent un bon commerce et un bon traitement avec les acheteurs et les porteurs de marchandises, et qu'ils observent la bonne foi dans toutes leurs transactions.

CHAPITRE XXII.

INSPECTION DES COURTIERS ET DES CRIEURS PUBLICS POUR LES VENTES.

Il faut faire pour cela un choix d'hommes honnêtes et sûrs parmi les adhérents de l'islamisme, qui soient consciencieux et amis de la véracité dans leurs paroles; ils reçoivent des marchandises pour les vendre. Il ne convient pas à aucun d'eux de hausser le prix de la marchandise à leur profit, ni de trafiquer pour leur propre compte. Ils ne doivent pas encaisser le prix d'une marchandise sans l'ordre du propriétaire. Il y en a qui vont chez les fabricants d'étoffes et chez les tisserands, et leur donnent de l'or à crédit, et stipulent avec eux qu'ils ne vendront rien de leurs marchandises, si ce n'est à eux seuls. Cela est défendu; car l'emprunt donnerait des profits. Dès que le crieur a découvert un défaut dans la

marchandise, il doit le faire connaître à l'acheteur et l'aider dans la connaissance de ce défaut. Le devoir du muhtasib est le contrôle des hommes de cette profession dans tout ce que nous avons mentionné, et d'examiner leur situation dans ces choses.

CHAPITRE XXIII.

INSPECTION DES TISSERANDS.

Le muhtasib leur ordonne de bien faire le travail de la toile et sa fermeté, d'étendre sa longueur et sa largeur jusqu'aux limites convenues, de veiller à la finesse du fil de coton et à la purification de la croûte noire avec une pierre noire et dure. Il les détourne de frotter la toile avec la farine et le plâtre rôti au temps qu'ils font son tissu; car cela voile les bordures, de manière à présenter les apparences d'une pièce d'étoffe dure et ferme; et c'est une tromperie. Si quelqu'un tisse un habit de feuilles d'arbres ou de pièces de fer noué, il le vendra séparé des autres étoffes; autrement ce serait une tromperie. Il y en a qui tissent la surface de la toile avec des fils de coton neufs et conservés, et qui tissent l'autre partie avec des fils grossiers et composés de feuilles. L'inspecteur doit observer sévèrement les personnes et les contrôler dans ces manœuvres.

CHAPITRE XXIV.

INSPECTION DES TAILLEURS.

Ils doivent tailler bien[1] et nettement les pièces d'étoffe et faire bien les ouvertures des poches. Avant de tailler l'habit, ils auront soin de prendre mesure; ce n'est qu'alors qu'ils pourront couper; si l'étoffe est d'un grand prix, comme la soie et le brocart, ils ne doivent la recevoir qu'après l'avoir pesée; et, quand ils l'ont cousue, ils doivent la rendre sous sa nouvelle forme à son propriétaire avec ce poids. Le muhtasib doit les observer et prendre garde qu'ils ne volent dans les marchandises et les étoffes. En effet quelques-uns ne se font pas scrupule de bourrer les habits de soie ou d'une étoffe analogue avec une poignée de sable, et s'approprient une partie de l'étoffe. Ils ne doivent pas se charger d'un travail qui prendrait plus d'une semaine, ni travailler trop longtemps pour un de leurs chalands[2].

CHAPITRE XXV.

INSPECTION DES MARCHANDS D'ÉTOFFES DE COTON. (CARDEURS DE COTON.)

Les marchands d'étoffes de coton ne doivent pas

[1] التّفصيل. Cf. Sacy, *Chrestomathie arabe*, I, 86, et *Mille et une Nuits*, II, ٢٥٩ et s.

[2] Le manuscrit arabe de la Refaiya termine ainsi ce chapitre : « Les faiseurs de kob (الاقباع, voyez Dozy, *Dictionnaire*, p. 344-347) et des petites calottes (Dozy, *l. l.* 280-291, طاقية, pl. طواقى,

mêler le coton neuf avec le vieux, ni le rouge avec le blanc. Ils auront soin de carder le coton à plusieurs reprises, jusqu'à ce que la croûte noire s'en aille et que le grain soit brisé; car si le grain y reste, il influe sur le poids, et s'il tombe sur un manteau ou sur une djobbah (robe de dessus doublée et ouatée voy. Dozy, *Dictionnaire,* p. 107-117) ou sur un kabâ (Dozy, *l. l.* 352-362), les souris les rongent. Il y a des hommes, qui cardent le coton rouge mauvais; alors ils le placent dans la partie la plus inférieure du peloton (الكبة), et le couvrent avec du coton blanc nettoyé; la fraude ne se manifeste que lorsqu'on tire le coton en fils. Quant aux cardeuses, le muhtasib leur défend de s'asseoir aux portes de leurs boutiques pour attendre la fin de leur travail; de plus il défendra aux hommes de causer avec elles[1]. Il défendra à ceux-ci de mettre le coton, après l'avoir cardé, dans des endroits humides; car cela augmenterait

d'où vient le mot *toque*) et d'autres bonnets ou couvertures de la tête ne doivent en faire que des neufs; il leur est défendu d'employer des lambeaux usés ou rafraîchis par l'amidon et l'ischrâs; car ce serait une tromperie. »

[1] Cf. dans ma traduction allemande du livre des *Quarante vizirs*, le conte du visir XV[e] (p. 173 s.), sur la femme du tailleur et le cardeur de coton. Le sultan Mahmoud II a rendu, il y a quelques années, une ordonnance analogue. Depuis longtemps, à Constantinople, les vendeurs de quincailleries (تكجى), de souliers pour les femmes (*jeminigi*), de draps (چوقه‌جى) et d'épiceries (اجزاجى), faisaient asseoir devant leurs boutiques des commis jeunes, revêtus de bonnets rouges (*schuruta*) ou de kalpaks, et aussi leurs fils, qui entretenaient des relations mystérieuses où l'on donnait rendez-vous aux femmes; la plupart même avaient dans leurs boutiques des magasins ou cabinets secrets, où les femmes entraient pour le trafic. De plus

son poids. C'est une tromperie que chacun d'eux commet et que le muhtasib doit réprimer.

CHAPITRE XXVI.

INSPECTION DES MARCHANDS D'ÉTOFFES DE LIN.

Le meilleur lin est l'égyptien bordé, et sa qualité la plus supérieure est fine et composée de fils subtils ; sa qualité la plus inférieure est courte et rude au toucher : les marchands ne doivent pas mêler la bonne qualité avec la qualité inférieure, ni le lin de Naplouse avec celui de l'Égypte. Quelques-uns mêlent العتكد اس, c'est-à-dire le suc qui sort de la surâka, avec le lin mince, après qu'il est peigné : tout cela est une tromperie. Défense aux femmes de s'asseoir aux portes de leurs boutiques, comme nous l'avons exposé dans le chapitre précédent.

on s'est aperçu que les femmes, à Galata et à Péra, se permettaient d'entrer dans les boutiques dans lesquelles on vend des glaces pour en manger; c'est pourquoi, dis-je, le sultan crut devoir mettre ordre à cette affaire et ordonna d'avoir l'œil sur les femmes. Ces marchands doivent, puisqu'ils ont été jadis et toujours honnêtes, éloigner désormais de leur service les jeunes garçons revêtus de la schuruta ou kalpaks, soit arméniens, soit grecs, juifs ou de quelque autre religion; les maîtres doivent prendre pour leur service, s'ils en ont besoin, des hommes honnêtes du même âge qu'eux-mêmes. L'entrée des magasins et des cabinets secrets est tout à fait interdite aux femmes; si elles ont quelque chose à dire, elles doivent le faire en dehors et en marchant; elles ne doivent pas entrer dans les boutiques des marchands de quincailleries; elles peuvent seulement prendre ce dont elles ont besoin sur les tablettes qui donnent sur la rue et placer en dedans le prix. Aucune femme ne doit s'approcher des boutiques dans lesquelles on vend des glaces.

CHAPITRE XXVII.

INSPECTION DES MARCHANDS DE SOIE.

Ils ne doivent pas préparer la soie avant son blanchissement, de peur qu'elle ne s'altère après cela; s'ils le font, c'est afin qu'elle augmente de poids. Quelques-uns rendent la soie lourde avec l'amidon préparé; il y en a d'autres qui la font lourde avec la graisse (du beurre) ou l'huile d'olive; d'autres encore emploient dans sa préparation des liens et nœuds d'autres choses. Le muhtasib doit réprimer tout cela.

CHAPITRE XXVIII.

INSPECTION DES TEINTURIERS.

La plupart des teinturiers de la soie rouge et d'autres substances, comme le fil de coton, emploient dans leurs boutiques le henna au lieu de la fouwwa (garance, *rubia tinctorum*[1]), et ils en tirent la teinture dans un beau et éclatant état; si le soleil la frappe, sa couleur s'altère et perd son éclat. Il y en a qui teignent les étoffes en couleur noirâtre, avec la noix de galle et le vitriol (زاج); s'ils veulent les teindre en collyrium noir (كحليًّا), ils les mettent dans l'auge (خابية), afin qu'elles en sortent pures en couleur et d'un noir foncé; mais au bout de peu de temps la couleur s'altère et la teinture s'affaiblit. Tout cela est une tromperie. Le muhtasib doit l'empêcher.

[1] Voy. Ibn-Baitar, II, 266.

Les teinturiers feront bien d'écrire sur les habits des hommes leurs noms à l'encre, afin qu'aucun habit ne soit pris pour un autre. En effet, la plupart des teinturiers, dans les jours de foires, de fêtes et de réjouissances prêtent les habits des hommes et les donnent à loyer à celui qui veut s'en habiller ces jours-là et s'en parer; c'est un acte de mauvaise foi. Le muhtasib a le devoir de les détourner de ces actions et de les contrôler dans tout ce qu'ils font; les substances avec lesquelles ils falsifient la teinture seront soumises à l'inspecteur de ce genre d'industrie.

CHAPITRE XXIX.

INSPECTION DES CORDONNIERS.

Ils doivent rendre les coutures des fils très-solides par une torsion double; qu'ils ne les prolongent pas plus d'une aune; s'ils tiennent les fils plus longs que cela, ils sortent, et leur solidité cesse; ils deviennent trop faibles pour maintenir la chaussure. Ils ne doivent pas la coudre [1] avec des poils de cochons; ils emploieront de préférence des filaments de palmier [2] ou des poils de la bouche du renard, qui en tiennent lieu. Il ne leur est pas permis d'employer du papier ni de la laine ni d'autres choses pour feutrer les bottines (les khoffs) des

[1] خرز, coudre en faisant d'abord des trous avec l'alène pour passer le fil.

[2] ليف, *lif*, cf. Sacy, *Chrest. ar.* I, 86. *Abd-Allatif*, 288, note 142.

femmes[1], vu qu'elles blesseraient leurs pieds durant la marche; comme cela arrive aux femmes de Bagdad qui ont coutume de les porter; cet usage est indécent et ne convient point aux femmes des hommes libres. Le muhtasib doit y mettre opposition.

CHAPITRE XXX.

INSPECTION DES CHANGEURS DE MONNAIE[2].

La tromperie dans le change est un péché contre la religion, ou plutôt la religion n'est pas compatible avec elle. Il est nécessaire que personne ne se fasse changeur qu'après avoir avoir appris les préceptes respectifs de la loi, afin qu'il évite le danger de tomber dans une action qui est défendue; le muhtasib a le devoir d'examiner le marché des changeurs et d'être à l'affût de leurs nouvelles. S'il en surprend un qui prend trop d'usure, ou qui fait dans le change quelque chose illicite, il le châtie et le chasse du marché. Il n'est pas permis de vendre de l'or pour l'or, ni de l'argent pour l'argent, mais seulement le même pour le même, gage pour gage; s'il prend un surplus sur le même ou une différence avant l'encaissement, il est en faute. Lorsqu'il s'agit

[1] Dozy, *Dictionnaire*, 155, s. Le manuscrit arabe de la biblioth. Refaiya cite les سقامين, plur. de سقمان, *bottine* portée sur les khoffs. (Voy. Dozy, *l. l.* p. 209.)

[2] Avant de lire ce chapitre, on fera bien de lire ce que M. de Sacy a dit dans sa *Chrestomathie arabe*, t. I, p. 247 et suiv. (Note de M. Reinaud.)

de vendre de l'or pour de l'argent, le changement en une monnaie prééminente est permis; mais le crédit et la différence dans la monnaie avant l'encaissement sont défendus. La vente du pur pour le falsifié n'est pas permise, ni celle du falsifié pour le falsifié, soit de l'or, soit de l'argent, comme la vente des dinars égyptiens pour les dinars de l'Euphrate ou celle des dinars de Syrie[1]. Il n'est pas permis de vendre un dinar entier pour un dinar coupé, à cause de la différence du prix et de la qualité, ni un dinar ghazâni (du gouvernement du sultan Ilkhanien Ghazan en Perse) pour un dinar sapourî (du roi Sapor des Sassanides de la Perse ancienne), à cause de la différence du titre et de l'empreinte. Il n'est pas permis de vendre un dinar et un habit pour deux dinars; si quelques changeurs de monnaie et quelques marchands d'étoffes (البزاز) font cela, ils s'y prennent d'une certaine manière; ils donnent un dinar à crédit et vendent un habit pour deux dinars, de manière qu'il leur revient trois dinars au terme fixé. Ce procédé est irrégulier; car c'est un crédit qui donne un profit. En effet, l'on n'aurait pas acheté l'habit pour deux dinars, s'il n'avait pas été fait crédit d'un dinar. Il y en a qui achètent des dinars avec des dir-

[1] Sur l'expression الدنانير الصّورية, cf. Stickel, *Journal de la Société orientale de l'Allemagne*, t. VIII, p. 837-839. M. Stickel, dans ce passage, a entendu par ces dinars la monnaie d'or des Byzantins. En effet, les musulmans n'hésitèrent pas à faire usage des monnaies d'or chrétiennes pendant les croisades, depuis la fin du XII[e] siècle jusqu'à la fin du XIII[e], dans les contrées où ils avaient un commerce fréquent avec les chrétiens.

hems ou des *assignats européens* (القراطيس الافرنجية), et ils disent au vendeur : « Un de tes débiteurs me les a apportés afin que tu sois dispensé de les changer en argent comptant ou de les peser; pour moi je m'en suis chargé pour une très-petite somme. » Ils profitent en cela de l'ignorance des autres; tout cela est défendu et l'exécution n'en est pas permise. Le muhtasib a le devoir de contrôler ce commerce dans tout ce que nous avons mentionné et dans tout ce que nous n'avons pas encore mentionné dans ce chapitre. Il doit peser la monnaie d'après quatre poids (مثقال); si les pièces présentent de la différence, il en résulte un manque manifeste; c'est pourquoi il y a beaucoup de changeurs de monnaie qui ne veulent pas les prendre pour leur compte : par exemple, s'ils ont à payer à quelque personne plus de quatre dinars, ils lui donnent pour la première fois quatre dinars et le reste dans un autre temps. Le contrôle des poids a été traité dans un chapitre précédent (chap. III).

CHAPITRE XXXI.

INSPECTION DES ORFÈVRES.

Ils ne vendront les vases d'or et d'argent, et les bijoux façonnés que pour une chose qui n'appartient pas à ce genre; alors le change d'une chose plus éminente sera permis; s'ils le vendent pour un objet de même genre, le change pour un article meilleur, ainsi que le crédit et le change des articles différents avant

le payement, est défendu, comme il a été dit dans le chapitre précédent, à propos du change des monnaies. S'ils vendent quelque bijou falsifié, l'acheteur doit employer ses efforts pour s'informer du prix de la falsification, afin qu'il en soit tenu compte; s'ils veulent façonner un bijou pour une personne, il ne leur est permis de le mettre dans le creuset qu'après que le poids en a été constaté en présence du propriétaire; après la fonte on le pèsera de nouveau. Il est constant que les tromperies des orfévres et leurs différentes manières de falsifications sont déguisées de manière à ne pouvoir pas être aisément découvertes; rien n'en détourne, que l'honnêteté et la religion. L'orfévre reconnaît aisément, dans les parures et les bijoux façonnés, ce que d'autres personnes n'y pourraient pas découvrir. En effet, il y a des hommes qui teignent l'argent d'une teinture dont le corps ne se dissout qu'après la fonte dans le creuset (الروباص); leur but est de mêler avec de l'or une partie d'or sur deux parties d'argent. Au même système se rattache la manœuvre de lui donner une couleur jaunâtre : on prend du plâtre (سارنج) qui est déjà rôti, de l'or, et de l'antimoine (راسخت) qui a été rôti sept fois, avec de l'eau d'orange douce fade (ترنج), du vitriol et du vermillon rôtis dans de l'eau de l'aigle noir (ماء العقاب) dissoute dans une retorte; tout cela se réunit après avoir été râpé; après cela on le rôtit entre deux verres, avec l'eau d'orange douce fade mentionnée et avec l'eau de l'aigle noir dissoute sept fois; après quoi la matière

se coagule en une pierre rouge comme le sang; de cette pierre une drachme est donnée sur dix drachmes d'une couleur blanchâtre, qui la change dans un éclat de la qualité et du prix de seize drachmes. Si cette pierre rouge est dissoute, elle devient ferme, et se manifeste comme une lune de couleur blanchâtre, dans le prix de vingt drachmes, dont on peut faire ensuite ce qu'on désire.

Ils préparent quelquefois des écumes et des sucreries par des procédés d nt l'explication serait trop longue; je craindrais d'ailleurs que ces explications ne suggérassent de mauvaises pensées aux hommes qui n'ont pas de religion.

Le devoir de chaque musulman est la crainte du Dieu excellent, qui défend de tromper ses confrères par ces falsifications ou d'autres artifices. Si le muhtasib rencontre quelqu'un qui se soit rendu coupable de ces délits, qu'il le châtie et qu'il le signale à ses compatriotes.

Il n'est permis de vendre la poussière des boutiques des orfévres ni leurs cendres, que pour des oboles, ou pour un échange qui n'est pas des oboles ni des dirhems; car, puisque l'or et l'argent s'y trouvent, cela conduirait à l'usure.

CHAPITRE XXXII.

INSPECTION DES CHAUDRONNIERS ET DES FORGERONS.

Il ne leur est pas permis de mêler le cuivre avec la composition (حبق) qui provient des orfévres et

des fondeurs d'argent; ce mélange rendrait le cuivre dur et en augmenterait la sécheresse; si une écuelle ou un mortier est évacué, il se casse comme un verre. Il vaut mieux ne pas mêler le cuivre cassé des vases et d'autres ustensiles avec le cuivre du Maghrib non encore préparé; que chacun de ces deux cuivres soit fondu à part et employé séparément.

Les forgerons ne doivent pas battre un couteau, ni des ciseaux, ni une alène, ni tout autre instrument tranchant ou pointu, et les vendre comme s'ils étaient d'acier, car ce serait une tromperie, ni mêler des clous retapés par les marteaux avec les clous battus à neuf.

CHAPITRE XXXIII.

INSPECTION DES ARTISTES VÉTÉRINAIRES.

L'art vétérinaire est une science sublime, que les médecins ont décrite dans leurs livres, et sur laquelle ils ont composé divers ouvrages[1]; mais il est d'une application plus difficile pour les maladies des bêtes que pour les maladies des hommes; car les bêtes n'ont pas de langage articulé par lequel elles puissent exprimer la nature de leur mal, et l'on n'est guidé, pour leurs maladies, qu'en les tâtant et en les regardant; ainsi l'artiste vétérinaire doit se borner à sa diagnose, et l'aspect d'une maladie des bêtes et leur traitement ne peuvent être confiés qu'à un homme très-expérimenté.

[1] La Bibliothèque impériale de Vienne possède sur cette matière plusieurs ouvrages orientaux en manuscrit.

L'artiste vétérinaire doit être initié aux maladies des bêtes et posséder toutes les connaissances nécessaires pour leur traitement. L'auteur d'un ouvrage sur l'art vétérinaire a mentionné jusqu'à trois cent vingt de ces maladies.

Le vétérinaire se borne à la connaissance de ces maladies, à celle de leur traitement et à la raison pour laquelle ces maladies arrivent. Ces maladies se divisent en deux gènres : une maladie qui paraît dans la bête et devient un défaut perpétuel, ou bien ce défaut n'est que momentané. Si cela ne devait pas me mener trop loin, j'en donnerais une explication d'une manière générale et en détail.

Le muhtasib ne doit pas négliger d'examner et de contrôler le vétérinaire dans les choses de sa profession, dans l'intérêt même de l'art vétérinaire.

CHAPITRE XXXIV.

INSPECTION DES VENDEURS D'ESCLAVES ET DE BÊTES DE SOMME.

Le vendeur d'esclaves doit être un homme honnête et digne de confiance, connu par sa chasteté et son abstinence; car il fait métier de vendre les servantes et les esclaves mâles, et quelquefois il reste seul avec eux dans son domicile. Il convient qu'aucun esclave, féminin ou masculin, ne soit vendu qu'après que le marchand s'est assuré du vendeur, ou que celui-ci a conduit chez lui quelqu'un qu'il connaît; alors il écrit le nom et la qualité du vendeur sur sa liste, afin que la personne vendue ne

soit pas une femme libre ou un homme qui en suit un autre ou un homme volé; ce n'est que dans ces cas que le marchand peut les prendre. S'il veut acheter une servante, il lui est permis de la regarder au visage et sur les deux mains; mais s'il s'agit d'examiner son corps et de se trouver seul avec elle, le marchand ne le peut pas, excepté dans le cas où des femmes sont chez lui, qui alors examinent tout son corps. S'il veut acheter un servant, il peut le regarder au-dessus du nombril et au-dessous des genoux; mais tout cela n'est nécessaire qu'avant la ratification de la vente; car, après cela, il lui est permis d'envisager le corps tout entier de la servante; il ne lui est pas permis de séparer de la servante ses enfants au-dessous de sept années, ni de vendre la servante ou l'esclave, s'ils sont musulmans, à une personne d'entre les zimmis (juifs ou chrétiens); et, dès qu'il s'aperçoit d'un défaut dans la personne qu'on lui a vendue, il le doit annoncer à l'acheteur, comme nous l'avons mentionné ci-dessus.

Il convient que le marchand soit attentif aux défauts et initié aux maladies et aux accidents de tout genre. S'il désire vendre un esclave, il peut regarder tout son corps, excepté les parties naturelles, et l'examiner, afin qu'il n'y ait pas en lui un défaut ou un accident qu'il ne puisse faire connaître à l'acheteur. Si l'esclave incline à la couleur jaunâtre ou grise comme la poussière, c'est signe d'une maladie ou indisposition dans le foie ou la rate, ou des hé-

morrhoïdes. Il ne convient de prendre possession d'une bête de somme qu'après qu'on s'est assuré du vendeur, ou que celui-ci a mis en avant une personne connue, comme nous l'avons dit ci-devant.

CHAPITRE XXXV.

INSPECTION DES BAINS ET DE LEURS INTENDANTS.

Nous citons dans ce chapitre, comme dans le précédent, des choses qui ne sont pas strictement du ressort de la Hisba; nous les citons uniquement à cause de l'utilité générale de leur connaissance; car la sagesse fait égarer tous les sages, et la leçon est bonne là où on la trouve. Quelques médecins ont dit que le meilleur des bains est celui dont la construction est ancienne, dont l'air peut s'étendre largement, dont l'eau est agréable, et dans lequel le chauffage est réglé d'après l'humeur de celui qui y veut descendre.

PREMIÈRE SECTION.

On sait que l'organisation naturelle du bain est le chauffage par son air et l'humectation par son eau; le premier cabinet doit être frais et humecté, le second chauffé à une température modérée et humecté, et le troisième chauffé et sec. Le bain contient des profits et des dommages; ces profits sont ceux-ci : il dilate les ouvertures du corps comme les narines, la bouche, les orifices, les oreilles; il fait évacuer les humeurs nuisibles, et contribue

à la dissolution des vents; il arrête les ordures, si elles sont atténuées par l'effet de la diarrhée, et chaque saleté se purifie; la gratelle et la gale invétérées disparaissent; il rafraîchit le corps, facilite la digestion, etc. mais il rend le corps lâche, diminue la chaleur du corps, si l'on y reste trop longtemps; il ôte l'appétit, etc. Le plus grand danger est lorsqu'on verse de l'eau chaude sur les membres faibles.

IIe SECTION.

Le devoir du muhtasib est de faire laver les bains, de les maintenir propres et de renouveler l'eau. L'eau doit être pure, et l'on ne peut employer l'eau des ablutions. Les employés doivent recommencer cela plusieurs fois par jour, et frotter le pavé avec des choses dures, afin que la violette, la guimauve et le savon, ne s'y attachent pas; autrement les pieds des hommes y glisseraient. L'intendant du bain doit brûler de l'encens deux fois par jour, principalement s'il se met à laver le bain, et le nettoyer avec des balais. Il n'est pas permis à une personne attaquée de l'éléphantiasis ou de la lèpre d'entrer dans le bain. Le bain doit être pourvu de vêtements et de voiles, qu'on donne moyennant une rétribution aux hommes, ou qu'on leur prête (يعيرها); car les étrangers et les faibles en ont besoin. Le muhtasib veille à ce que les bains soient ouverts dès l'aube, afin que chacun puisse s'y purifier avant la prière. Les habits sont confiés à la garde d'un commis (ناظور), et si quel-

que habit se perd, le garde est obligé d'en remettre l'équivalent. Tel est l'avis de l'imam Schâfeï.

IIe SECTION.

Le coiffeur ou barbier doit être léger et d'une taille svelte, versé dans son métier; son rasoir doit être neuf et tranchant; il ne lui est pas permis de manger quelque chose qui altère l'aspiration de sa bouche, comme l'oignon, l'ail, le poireau ou d'autres choses qui leur ressemblent, de peur que l'odeur de sa bouche ne soit une gêne pendant qu'il rase. Il convient qu'il arrange le front et les deux tempes d'une manière décente pour l'attitude de la personne, qu'il ne rase pas un poil d'un enfant, si ce n'est avec le consentement de son tuteur, et qu'il ne rase pas la joue d'un jeune homme chez qui les poils commencent à pulluler, ni la barbe d'un homme impuissant au coït. Le frotteur du bain doit frotter sa main contre des écorces de la pomme de grenade, afin qu'elle devienne dure. Le muhtasib l'empêche de faire usage pour le frottement de fèves et lentilles dans le bain; c'est un cosmétique qui n'est pas permis.

IVe SECTION.

Le muhtasib doit examiner le bain tous les jours plusieurs fois, et le contrôler dans les choses que nous avons mentionnées. S'il rencontre quelqu'un

qui laisse voir ses parties naturelles, il le doit châtier; car il est défendu de les dévoiler, et le Prophète a maudit celui qui regarde cet endroit et celui qui le laisse voir.

CHAPITRE XXXVI.

INSPECTION DE CEUX QUI SAIGNENT (CHIRURGIENS) ET DES SCARIFICATEURS.

Personne ne doit se disposer à saigner, si ce n'est celui qui est versé dans la connaissance de l'anatomie des membres, des veines, des muscles, des artères et de leur composition et de leur qualité; c'est afin que la lancette ne tombe pas sur un autre membre que le membre qu'on a en vue, et ne cause pas une aggravation de la maladie et même la mort. En effet, la plupart des hommes meurent par suite de quelque méprise de ce genre. Celui qui veut se livrer à la saignée peut l'apprendre d'un homme qui exerce sa main à saigner les veines qui se trouvent dans les os des hanches (عروق السلاق), jusqu'à ce que sa main soit devenue droite et habile. Il convient que celui qui saigne s'abstienne d'une profession grossière, qui conduit les bouts des doigts à la dureté et rend l'opération du serrement des veines difficile; il doit se pourvoir d'une bourse pleine de collyres corroborants et de purgatifs salutaires connus sous le nom de الايارجات[1], pour le cas où quelqu'un

[1] Cf. Ibn Sina, édition de Rome, p. 190 : الايارج هو اسم للمسهل المصلح هذا تاويله وتفسيره الدواء الالهى ،

en aurait besoin. Il ne doit pas saigner un esclave ou un serviteur sans la permission de son maître, ni aucun enfant, si ce n'est avec le consentement de son tuteur, ni une femme enceinte ou qui ait ses règles. Le muhtasib exigera de lui, sous la foi du serment, qu'il s'abstiendra de saigner dans certains cas, au nombre de dix, et, qu'en général il procédera avec la plus grande précaution, et seulement après la consultation des médecins. Les dix cas d'abstention sont : 1° l'âge au-dessous de quatorze années; 2° l'âge de la vieillesse; 3° les corps très-effilés; 4° les corps très-gras; 5° les corps éparpillés; 6° les corps blancs, dont les chairs sont tremblantes; 7° les corps jaunes, à qui le sang manque; 8° les corps qui se sont affaiblis à la suite de maladies très-longues; 9° l'humeur très-froide; 10° une forte douleur. Dans ces dix cas, la saignée est interdite. Il y a de plus cinq situations dans lesquelles les médecins défendent de saigner, et les inconvénients de ces situations dépassent ceux des dix humeurs ci-devant citées : la première situation est la saignée après la cohabitation; 2° après qu'on a pris un bain chaud, qui provoque la sueur dans le moment du rassasiement; 3° dans le moment où l'estomac et les intestins sont remplis; 4° dans l'indigestion; 5° dans la forte chaleur et le grand froid. Dans ces cinq situations, la saignée doit être évitée. En outre, la saignée a deux temps, un temps arbitraire et un temps nécessaire : l'arbitraire est l'avant-midi, après la digestion complète et après qu'on est allé à la

garde-robe (الغايط); le temps nécessaire est celui où une saignée est devenue indispensable, et où l'on est obligé de passer par-dessus les inconvénients. Celui qui s'est fait saigner ne doit pas se charger de mets; qu'il se borne à prendre lentement sa nourriture en petite quantité, et qu'il ne fatigue pas son esprit par quelque étude et quelque occupation.

Annabrawi raconte qu'il n'avait pas vu dans l'art de saigner des personnes plus ingénieuses et plus habiles que deux chirurgiens d'Alep; chacun des deux se vantait d'être d'une plus grande habileté que son compagnon; l'un était vêtu d'une *ghilalah*[1]; il liait alors fermement sa main au-dessus de sa ghilalah, il se plongeait dans un étang et saignait sa main sur la surface de l'eau au-dessus de sa robe; l'autre saignait sa main en saisissant la lancette avec le pouce de son pied gauche. La répétition de la saignée au temps de l'hiver est très-convenable, afin que le sang ne s'épaississe pas.

Les veines propres à la saignée sont nombreuses, telles sont les veines de la tête, les veines du ventre, les veines des deux mains, les veines des deux pieds et les veines des artères (vaisseaux sanguins). Le muhtasib fera subir un examen à ceux qui saignent, pour s'assurer qu'ils ont une connaissance anatomique des veines et des muscles et artères qui les avoisinent.

Parmi les veines, il y a les deux qui se trouvent

[1] Voyez, sur ce vêtement, Dozy, *Dictionnaire des vêtements des Arabes*, p. 319 et suiv.

derrière les oreilles, et qu'on saigne pour ôter les rejetons[1]. Le muhtasib doit exiger du chirurgien, sous la foi du serment, qu'il ne saignera aucune de ces veines; car cela détruit la race, et la destruction de la race est défendue.

A l'égard de la scarification (تشريط), elle a de grands avantages, et elle présente des dangers plus petits que la saignée. Il convient que le scarificateur soit léger, d'une taille svelte et exercé dans son métier, de manière que sa main soit légère et habile dans les scarifications (شروط), et qu'il applique à propos les ventouses. L'application de la ventouse doit être légère et commode, et l'on devra la retirer légèrement. Le muhtasib examinera le scarificateur par une feuille qu'il attache sur une autre et qu'il lui commande de scarifier. Si l'opération rencontre des difficultés, c'est un signe que le scarificateur est maladroit dans son métier. La marque de l'habileté du scarificateur et la légèreté de sa main se reconnaissent à ce que le scarifié ne sent pas de douleur.

Les médecins regardent la scarification comme inopportune dans le commencement du mois, et à la fin, parce que les humeurs ne sont pas en agitation et en irritation dans le commencement du mois, et qu'elles manquent de vigueur à la fin. Le temps de la scarification est dans le milieu du mois, lorsque la lumière de la lune est dans son éclat et que les humeurs sont saines; le moment le plus commode est à deux ou trois heures du jour.

[1] قطع النسل « ôter la race. »

La scarification présente des avantages pour la cavité qui se trouve à la partie inférieure de l'occiput et remplace la saignée de la veine médiane; elle est utile contre la lourdeur des os au-dessous de l'œil, là où poussent les sourcils, contre la gale des deux yeux et la vapeur et l'haleine désagréables de la bouche, à moins qu'elle ne produise l'oubli, comme le Prophète l'a dit : « La partie inférieure de la cervelle[1] est le siége de la mémoire, et celle-ci est affaiblie par la scarification. » La scarification de la médiane correspond à la saignée de la basilique, et guérit les douleurs de l'épaule et de la gorge, si elle n'affaiblit pas le péricarde. La scarification des deux veines du cou est correspondante à la saignée de la céphalique, et est efficace pour le visage et les dents, ainsi que pour les deux yeux, les deux oreilles, la gorge, le nez, etc. La scarification au-dessous de la barbe est utile pour le visage, les dents et le gosier. La scarification du sommet de la tête profite contre le trouble de la raison et le vertige, et retarde la canitie des cheveux. La scarification aux deux cuisses profite contre les douleurs des testicules, les blessures des cuisses, des jambes, etc.

CHAPITRE XXXVII.

INSPECTION DES MÉDECINS, DES OCCULISTES ET DES CHIRURGIENS.

La médecine est une science d'expérience et d'intuition immédiate, une science dont la profession

[1] *De la tête.* (Manuscrit arabe de Vienne.)

est permise par la loi. L'objet de cette science est le rétablissement de la santé et le détournement des maladies et indispositions de notre corps. Le médecin doit être initié à la composition du corps, à l'humeur des membres, aux maladies qui les attaquent, aux médicaments salutaires contre elles, et à la manière de les traiter, afin qu'entre les maladies et les médicaments il y ait un équilibre parfait. Celui qui n'est pas préparé ainsi n'a pas le droit de traiter les malades, et il ne lui est pas permis de se charger d'un traitement dans lequel il pourrait risquer quelque chose en contradiction avec la science. Il est intéressant d'écouter le récit fait par Annabrawi sur les anciens Grecs; il s'exprime ainsi : « On raconte que les Grecs choisissaient dans chaque ville un médecin renommé par son savoir[1]; les autres médecins de la ville lui étaient présentés pour être examinés par lui[2]. A celui qu'il trouvait médiocre dans ses connaissances, il recommandait d'étudier la science avec plus d'empressement et lui défendait de traiter les malades. Le médecin qui entrait chez le malade lui demandait la raison de sa maladie et de la douleur qu'il sentait; après quoi il lui ordonnait un régime (قانونًا) pour les boissons et autres choses; il avait soin d'écrire sur un billet ce que le malade lui avait dit et ce dont lui, médecin, avait ordonné de faire usage. Si le malade était rétabli

[1] De même à Rome. (Cf. Pauly, *Encyclopädie der klass. Alterthumskunde*, t. IV, p. 1701-1702, article *Medicina*.)

[2] Cf. Aristot. *De Republ.* III, 10. Pauly, *l. l.* 1694.

dans sa santé, le médecin recevait ses honoraires en récompense; mais si le malade mourait, le médecin et les gardes du malade se rendaient chez le premier médecin et lui remettaient les billets qui avaient été successivement écrits. Si le *protomedicus* trouvait les ordonnances justes et conformes aux règles de l'expérience, de sorte que le traitement n'avait rien eu d'exagéré ni de défectueux, il leur disait : « Le défunt est mort par la volonté du sort, et non par la faute du médecin. » Mais s'il trouvait le contraire, il disait : « Dans le traitement du défunt, c'est le médecin qui l'a tué par son inhabileté et son imprudence. » Les Grecs veillaient au maintien de ces nobles constitutions, au point que personne n'exerçait la médecine qui ne fût initié à tous ses secrets. Aussi l'on ne voyait pas de médecin agir avec négligence.

Il convient que le muhtasib oblige les médecins de s'en tenir à la norme d'Hippocrate, à laquelle tous les médecins ont rendu hommage, et conclue avec eux la convention qu'ils ne donneront à personne un médicament nuisible, qu'ils ne composeront pas un poison, qu'ils n'administreront pas aux femmes un médicament de nature à les faire avorter, ni aux hommes un médicament qui détruise la race; ils doivent détourner leur vue des femmes, lors de leur entrée chez les malades, et ne pas divulguer les secrets des familles.

Le médecin doit posséder tous les instruments nécessaires à son métier : tels sont deux tenailles

pour les dents, les instruments de fer propres à imprimer des cautères contre la splénalgie, des lancettes pour les veines, en un mot, tous les instruments nécessaires pour l'exécution de son métier, et qui sont indépendants des instruments des oculistes et des chirurgiens, dont il sera parlé bientôt. Le muhtasib a le devoir d'examiner les médecins dans ce que Honaïn mentionne et a décrit dans son livre intitulé : مِحْنَة الطِّبّ (*La Calamité de la médecine*[1]). Galien a aussi écrit un « Examen des médecins » (ms. de Vienne : محنة الاطبّاء et celui de la Refaiya : امتحان الاطباء). Malheureusement il y en a à peine un qui remplisse strictement les conditions qui y sont exposées.

PREMIÈRE SECTION.

Les oculistes doivent aussi être examinés par le muhtasib sur l'ouvrage de Honaïn Ibn-Ishâk intitulé : *Les dix Traités de l'œil* (عشر مقالات في العين). Celui qui comprend ce traité, qui a la connaissance des couches de l'œil, de ses trois humidités et de ses autres maladies secondaires; qui sait composer les collyres et les mixtures des plantes officinales, le muhtasib lui permet de se livrer au traitement des maladies d'yeux. Les oculistes des rues sont tels, qu'on ne peut pas se fier à la plupart d'entre eux, vu qu'ils n'ont pas de religion. Le muhtasib

[1] Le ms. arabe de la biblioth. Refaiya porte : الطبيب « du médecin ».

doit les empêcher d'être importuns dans le traitement des yeux. Quelques-uns, faisant usage pour les collyres de la gomme arabique et de l'amidon, leur donnent différentes couleurs : le rouge est teint avec la craie rouge (المغرة[1]), le vert avec le الكركم (le croc), le bleu d'Inde (النيل, cf Sprengel, *Hist. rei herbariæ*, I, p. 266, et Ibn-Sina, édit. ar. de Rome, p. 214), et le noir avec le charbon râpé. L'inspecteur de cette profession doit les contrôler dans tout cela.

IIe SECTION[2].

Il n'est permis à aucun des médecins remboîtants de se disposer à remboîter qu'après avoir acquis une connaissance complète et solide du traité sixième de l'ouvrage d'Azzahrâwi[3]. Ainsi il doit savoir le nombre des membres de l'homme (il y a deux cent quarante-huit os) et connaître la forme des os de chaque membre, sa figure et son volume, de sorte qu'il puisse les remboîter à leur place primitive et dans l'attitude dans laquelle ils se trouvaient avant qu'il y ait eu fracture ou luxation. Le muhtasib doit les examiner sur tout cela.

IIIe SECTION.

Les chirurgiens sont tenus de connaître l'ouvrage

[1] Le manuscrit arabe de la biblioth. Refaiya porte : الاسريقون.
[2] D'après le manuscrit de Leipzig.
[3] Cf. Albucasis Azzahrâwi, *De Chirurgia*, éd. Channing, p. 511-641.

de Galien connu sous le nom de قطاطيس, sur les blessures, et l'ouvrage d'Azzahrâwi sur le traitement des blessures et les emplâtres. Ils doivent savoir distinguer les membres de l'homme, les muscles, qui se trouvent en dedans, les veines, les artères et les fibres. Leur devoir est d'être pourvus de lancettes rondes pour la tête, pour les fesses et pour le trou des oreilles, d'une hache large pour le front, etc. Quelquefois ils se présentent chez le malade avec des os qu'ils ont chez eux, et ils les introduisent dans les blessures pour les en tirer ensuite, et faire croire que leurs médicaments les en ont fait sortir. Il y en a encore d'autres qui mettent sur les endroits blessés des médicaments et des emplâtres qui ne sont pas appropriés à la maladie, de sorte que la maladie se maintient longtemps et qu'ils se font donner tout ce qu'il leur plaît.

CHAP. XXXVIII.

INSPECTION DES PÉDAGOGUES ET DES INSTITUTEURS DES ENFANTS

Il ne leur est pas permis d'enseigner les enfants dans les mosquées; car le Prophète a commandé qu'on tînt les mosquées libres des enfants; les enfants souilleraient les murailles, vu qu'ils ne s'abstiennent pas d'uriner, ni d'autres saletés. Qu'ils prennent pour leur enseignement des boutiques dans les rues et dans les bouts des marchés.

PREMIÈRE SECTION.

La première chose qui convient au pédagogue est qu'il enseigne aux enfants les surates courtes du Koran, après leur initiation à la connaissance des lettres et leur fixation par des figures; il avancera après cela, peu à peu, jusqu'à ce que l'esprit de l'enfant s'y soit familiarisé; alors il lui enseignera les dogmes des Sunnites et de la communauté (الجماعة[1]), puis les rudiments de l'arithmétique et la manière d'écrire une lettre; tout cela en proportion de la capacité de l'enfant; enfin il lui fera aborder les poésies, mais en lui interdisant les pièces inconvenantes. Le soir, il lui apprendra à imiter l'écriture des bons modèles et lui imposera la récitation par cœur de ce qu'il lui a dicté dans la journée. L'enfant qui a dépassé sept années est obligé de faire sa prière avec le peuple; car le Prophète a dit: « Instruisez vos enfants dès l'âge de sept ans, et battez-les pour leurs omissions jusqu'à quatorze ans. » Le pédagogue insinue aux enfants la piété envers leurs père et mère, et l'obéissance à leurs ordres; il doit les frapper pour les mœurs mauvaises, l'obscénité dans les paroles, et d'autres choses contraires à la loi, comme le jeu des dés et des œufs, la promenade oisive et tous les genres de jeux de hasard; mais il ne lui est pas permis de frapper un enfant avec des bâtons durs qui

[1] Voy. le *Tableau de l'Empire Ottoman*, de Mouradgea d'Ohsson, t. I. (Note de M. Reinaud.)

brisent les os, ni avec des bâtons minces qui blessent le corps : le bâton doit être d'une qualité moyenne. Pour le fouet, il doit être de courroies larges, qui s'appliquent au gras des jambes, aux cuisses et aux parties inférieures des deux pieds; ces endroits sont constitués de manière qu'on n'a pas à y redouter un dommage, ni un malheur.

IIe SECTION.

Il ne convient pas que le pédagogue se mette au service d'un enfant dans ses besoins ni dans les occupations où il y a de la honte à l'égard de son père, comme le transport du fumier, des pierres et d'autres choses. Il ne doit pas l'amener dans une maison vide, de peur que quelque soupçon ne tombe sur lui, ni l'envoyer chez une femme pour écrire une lettre, ni l'adresser à des personnes suspectes qui pourraient abuser de son innocence. Son devoir est d'être un guide honnête et digne de confiance, qui mérite, par sa conduite affable, l'estime des familles. En effet, il est chargé des enfants à la place des parents, depuis le matin jusqu'au soir. Il ne lui est pas permis d'initier une femme ni une esclave à l'écriture, vu que cela appartient aux choses qui rendent la femme pire. On a dit que la femme qui a appris l'écriture est comme le serpent qui a bu le poison [1]. Il détournera les enfants de lire le poëme

[1] Le manuscrit arabe de la biblioth. Refaija raconte que Djâhis (جاحظ), l'auteur du *Livre des animaux* (كتاب الحيوان; manus-

d'Ibn-Hadjdjâdj, et, s'il les y surprend, il doit les frapper pour cette faute. A ce genre appartient le diwān de Pâri Addallāl, dans lequel il n'y a rien de bon; il doit les frapper aussi pour cette faute, de même que pour la lecture des poésies où les Râfidhites attaquent la mémoire des membres de la famille du Prophète[1]. Il ne doit leur faire connaître rien de cela; mais il leur enseignera les poésies dans lesquelles les compagnons du Prophète sont loués, et qui imprimeront le respect dans leurs jeunes cœurs.

CHAPITRE XXXIX.

INSPECTION DES TRIBUTAIRES (اهل الذِّمّة), LES JUIFS ET LES CHRETIENS.

Une convention avec les tributaires ne reçoit sa

crit arabe de la Bibliothèque impériale de Vienne, N. F. 151), ayant vu une femme qui avait appris à écrire, dit : « C'est un serpent abreuvé de poison. » L'observation qu'on voit ici a été faite aussi par l'émir Abd-el-Kader, qui s'était, il y a quelques années, rendu si fameux en Algérie. Voyez le rapport que M. Reinaud adressa, en 1855, à M. Fortoul, alors ministre de l'instruction publique, sur un ouvrage de l'émir, qui a été ensuite traduit en entier par M. Gustave Dugat (*Moniteur universel* du 9 juillet 1855).

[1] Il s'agit ici des Schyytes, qui dominent maintenant en Perse, et qui, ne reconnaissant de droits à l'autorité que dans la personne d'Ali, cousin et gendre de Mahomet, et dans la personne de ses descendants, professent une haine mortelle contre les trois premiers khalifes et la plupart des autres compagnons du Prophète. On trouvera à ce sujet des détails précis dans l'ouvrage de M. Reinaud intitulé *Monuments arabes, persans et turks du cabinet du duc de Blacas*.

valeur que de l'imam ou de celui qui en tient la place.

La protection ne sera accordée qu'à celui qui suit un livre inspiré ou une ressemblance de livre inspiré, comme les juifs, les chrétiens et les mages (المجوس); mais ceux qui ne reconnaissent pas de livre révélé ni une ressemblance d'un tel livre, comme les polythéistes et les adorateurs des idoles, et ceux qui professent le manichéisme (dualisme, زَنْدَقة), avec ceux-là il n'est pas permis de conclure la convention de la protection; on ne les maintiendra pas dans leurs conditions et l'on n'acceptera d'eux que l'islamisme.

PREMIÈRE SECTION.

Il convient de ne leur accorder que la stipulation que le khalife Omar Ibn-Alkhattab leur donna dans sa lettre concernant la capitation (الجِزْيَة) qu'il imposa aux tributaires : ils doivent porter une pièce d'étoffe jaune sur leurs habits[1]. Si c'est un juif, il coudra sur son flanc une bande rouge ou jaune[2]; si c'est un chrétien, il doit ceindre une ceinture (الزنار, cf. Zamakschari, مقدّمة, ed. Wetzstein, I, 51) dans le milieu de son corps, et suspendre dans son milieu des croix. Les bottines des femmes ne doivent

[1] الغيار. Cf. de Sacy, *Chrest. arabe*, I, 146, note 29.

[2] Il en fut de même dans le moyen âge en Europe, comme M. Hullmann l'a décrit.

pas être différentes, l'une blanche et l'autre noire. Si le tributaire se rend au bain, il doit avoir à son cou un collier de fer ou de cuivre, ou de plomb, afin qu'il se distingue des hommes de notre religion.. Le muhtasib les empêchera d'aller à cheval, de porter des armes et de ceindre l'épée; et, s'ils montent des mulets, ils doivent les monter avec les mains dans la largeur d'un seul côté. Ils ne doivent point bâtir de maisons plus hautes que celles des musulmans, ni se presser dans les rues avec les musulmans; ils doivent se tenir dans la partie la plus étroite du chemin et ne pas donner les premiers la salutation. Ils ne doivent pas être invités à se mettre à leur aise dans les séances. Que l'obligation leur soit imposée de régaler ceux des musulmans qui voyagent, et de recueillir les musulmans qui descendent chez eux, dans leurs maisons et leurs églises. Il leur est défendu de faire un usage public du vin et du porc, de réciter à haute voix la Thorât (le Pentateuque) et l'Évangile, de faire sonner les cloches, de célébrer publiquement leurs fêtes et d'élever la voix dans les funérailles de leurs morts. Tout cela leur a été ordonné par Omar dans sa lettre. Le muhtasib doit veiller à les maintenir dans les mêmes conditions.

IIe SECTION.

La capitation est réglée d'après certaines catégories : le pauvre et le nécessiteux payent un dinar;

celui qui a une fortune médiocre paye deux dinars, les riches, quatre dinars par tête. Quand le percepteur vient pour lever la capitation, il fait chercher et conduire le dzimmy devant lui avec la main dans son sein; puis il le frappe sur un côté de son cou et lui dit: *Donne-moi la capitation, infidèle.* Alors l'infidèle tire sa main, qui était placée sur la capitation dans son sein, et la lui donne avec promptitude et modestie. Outre le payement de la capitation, l'infidèle s'oblige à se conformer à la loi musulmane, à ne pas combattre contre les musulmans, à ne pas commettre d'adultère avec une femme musulmane, à ne pas la prendre en mariage, à ne pas inspirer à un musulman des soupçons contre sa religion pour le faire apostasier, à ne pas donner l'hospitalité aux idolâtres, à ne pas divulguer ce qui pourrait faire tort aux musulmans. Le lien de la protection est déchiré dans tous les cas dont nous parlons; le tributaire est tué à l'instant et sa fortune confisquée: telles sont les conditions de la stipulation, et le devoir du muhtasib est de veiller à leur observation.

Copie de la convention avec les tributaires, avec les témoins des juifs et des chrétiens.

Nous communiquons ici le texte arabe de la convention conclue avec les juifs et les chrétiens, qui, je crois, n'a pas encore été publié.

نسخة اشهاد على اهل الذمّة اشهد عليه كلّ من فلان
وفلان النصارى الملكيّين واليعاقبة واليهود الربان والقراى.
والسمرة شهود للاشهاد الرعى انه قال ، سالناكم الامان
لانفسنا وذرارينا واموالنا واهالينا واهل ملّتنا وشرطنا
لكم على انفسنا ان لا نحدث فى مدينتنا ولا فيما حولها
ديرًا ولا كنيسةً ولا قلاية ولا صومعة لراهب ولا نجددها
اذا خربت ولا نحيى ما كان منها فى خطط المسلمين ولا
نمنع كنايسنا واديرتنا ان ينزلها احد من المسلمين فى
ليل او نهار وان نوسع ابوابها للمارّة وابن السّبيل وان
ننزل من مر بنا من المسلمين ثلاثة ايّام نطعمهم بالضّيافة
ولا نعلم اولادنا القران ولا نظهر شركا ولا ندعوا اليه
احدا من المسلمين ولا نمنع احدا من ذوى قرابتنا
الدخول فى الاسلام اذا ارادوه وان نوقر المسلمين ونقوم

[1] Manuscrit de Vienne, fol. 42 v° 43 r°. Cette convention manque dans le manuscrit de la biblioth. Refaiya.

لاكابرهم من مجالسنا اذا ارادوا الجلوس ولا نتشبه بهم في
شئ من ملبوسهم حتى العمامة والنعلين وفرق الشعر ولا
نتكلم بكلامهم ولا نتكنى بكناهم ولا نركب السّروج ولا
نتقلّد السّيوف ولا نتّخذ شيئًا من السلاح ولا نحمله ولا
ننقش على خواتمنا بالعربيّة ولا نظهر بيع الخمر ولا
نجز مقادم روسنا وان نلزم زينا حيث ما كنا وان نشد
زنانيرنا على اوساطنا وان لا نظهر صلباننا وكتبنا في شي
من مجالس المسلمين واسواقهم وطرقهم ولا نرفع اصواتنا
بالقراة في كنايسنا ولا غيرها بحضرة المسلمين ولا نخرج
في الشعانين والاعياد جمعا ولا نرفع اصواتنا مع موتانا
ولا نظهر النيران معهم في طرق المسلمين ولا اسواقهم ولا
نجاورهم بموتانا ولا نتّخذ من الرقيق من جرت عليه سهام
المسلمين ولا نطلع عليهم في منازلهم ولا نضرب احدًا
من المسلمين ولا نشتمه ولا نشترى شيئًا من سبايا المسلمين
وان نلزم احكام حكّام المسلمين فيما يجب علينا في الشريعة
ولا نحارب المسلمين ولا نعين عليهم بوجه من الوجوه
وقد شرطنا لكم ذلك على انفسنا واهل ملّتنا وقبلنا عليه
الامان على ان تعطونا ذمّة ٱلله وذمّة المسلمين ان لا يكلّف
احد منا ما لا طاقة له به ولا غير ما شرط عليه ولا يظلم
احد منا في نفس ولا ولد ولا آل ولا معبد ولا اتباع وان

من ظلم احدا منا كان على المسلمين ردّه ورد المظلمة على صاحبها ومن خالف ذلك منا فلا ذمة له ولا عهد وحلّ لكم منه ما يحلّ من اهل المعاندة والشقاق ، وسالوا ذلك لانفسهم وان يقروا على ما شرط عليهم على الحكم المشروح اعلاه بعد اشهاد كلّ منهم على نفسه فى حال الصحّة والسّلامة فاقروا على ذلك سائلين راغبين فمن نكث فانّما ينكث على نفسه ومن وفّى نجا ومن يتق الله يجعل له مخرجًا ومن بدلها رفى ، الناسخ الفلانى ،

انتهى

« Tels et tels d'entre les chrétiens melchites et jakobites, d'entre les juifs tant rabbanites que caraïtes, et d'entre les Samaritains[1], déclarent :

« Nous vous demandons la sûreté pour nos âmes, nos enfants, nos fortunes, nos gens et les gens de notre foi, et nous vous garantissons sur notre âme que nous n'érigerons pas un monastère nouveau dans notre ville ni dans ses environs, ni une église, ni une cellule, ni une chapelle pour un moine; que nous ne relèverons pas les bâtiments qui ont été dévastés et qui se trouvent sur un terrain musulman; que nous ne fermerons pas nos églises ni nos monastères, si quelqu'un des musulmans y descend dans la nuit ou durant le jour; que nous tiendrons

[1] Juynboll, *Commentarii in hist. gent. Samaritanæ*, Leyde, 1846, p. 166, note II.

nos portes ouvertes pour les passants et les voyageurs. Si quelque musulman passe et descend chez nous, nous le recueillerons et le garderons chez nous trois jours, pendant lesquels nous le régalerons d'après notre hospitalité [1]. Nous n'enseignerons pas à nos enfants le Koran, et ne célébrerons pas publiquement notre culte [2]; nous ne ferons pas de prosélytes parmi les musulmans et nous n'empêcherons aucun de nos parents d'entrer dans l'islamisme s'il le désire. Nous respecterons les musulmans et nous nous lèverons devant leurs grands personnages dans nos sociétés s'ils veulent s'asseoir; nous ne nous égalerons pas à eux dans quelque chose de leur costume, notamment pour le turban, les deux sandales et la coiffure en raie des cheveux; nous ne ferons pas usage, en parlant, de leurs paroles, nous ne prendrons pas leurs surnoms, nous ne monterons pas sur des selles, nous ne ceindrons pas l'épée, nous ne nous équiperons pas d'armures et ne porterons pas d'armes; nous ne marquerons pas sur nos cachets des légendes en langue arabe. De même, nous ne vendrons pas publiquement le vin,

[1] Le manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale de Vienne, N. F. 281, contient l'ouvrage d'Abou-Bakr Mohammed Alwalid Attartousi, intitulé : سراج الملوك (*Lumière des rois*). On lit au fol. 119 v°: ولا ناوى فى كنايسنا ولا منازلنا جاسوسا ونكتم غشا للمسلمين, « nous ne recevrons pas un espion dans nos églises ni dans nos domiciles, et nous ne cacherons pas ce qui pourrait faire tort aux musulmans. »

[2] Le manuscrit de Vienne porte شركا; Attartousi donne la leçon شرعنا, que nous avons adoptée.

nous ne dépouillerons pas les parties antérieures de nos têtes, nous userons d'un costume étroit et juste, comme nous avons fait jusqu'ici. Nous ceindrons nos ceintures au milieu du corps, nous ne porterons pas ouvertement nos croix ni nos livres révélés dans des réunions de musulmans, ni dans les marchés, ni sur les routes; nous n'élèverons pas la voix en lisant dans nos églises [1] ni dans tout autre cas, en la présence des musulmans; nous ne sortirons pas des églises dans la fête des Palmes [2] ni dans les autres fêtes en général; nous n'élèverons pas la voix aux funérailles de nos morts; nous n'allumerons pas de flambeau sur le passage des musulmans ni dans leurs marchés; nous ne rapprocherons pas nos morts de leur personne en traversant les rues ou les marchés; nous ne prendrons pas pour esclaves ceux sur lesquels les musulmans ont eu des vues; nous ne regarderons pas d'en haut sur eux dans leurs maisons, nous ne battrons aucun d'eux, ni ne l'insulterons, ni n'achèterons personne de leurs prisonniers. Nous nous obligeons à suivre les ordres des gouverneurs et juges des musulmans dans ce que la loi nous impose, à ne pas combattre les musulmans, à ne pas empiéter sur leurs droits de quelque manière que ce soit. Nous garantissons cela pour nous-mêmes et pour les gens de notre

[1] Attartousi ajoute: « Nous ne sonnerons pas les cloches dans nos églises, du moins de manière à ce qu'elles soient entendues au loin. »

[2] عيد الشعانين. (Cf. Hamaker, *Wakidi*, p. 167 et suiv. Reinaud, *Extraits des historiens arabes des croisades*, Paris, 1829, p. 402.)

foi : tels sont nos engagements. Mais en retour vous nous donnez la protection de Dieu et la protection des musulmans; personne de nous ne sera chargé d'un devoir qu'il ne peut pas accomplir; on ne lui fera pas faire une chose qui n'a pas été stipulée; il ne sera fait d'injustice à aucun de nous, ni en sa personne, ni en celle de ses enfants, ni à sa famille, ni à l'égard de son culte, ni à sa suite (ses compagnons). Les injustices envers quelqu'un de nous, dont la réparation sera à la charge des musulmans, retomberont sur celui qui les a commises. Pour celui de nous qui aura violé cette stipulation, la protection et la valeur de la convention cessent à son égard, et il vous sera permis de le traiter comme vous traitez les hommes opiniâtres et hostiles. Ils ont demandé cela pour eux-mêmes, et s'ils observent et suivent strictement ce qui est stipulé, dans le sens qui vient d'être exposé, et conformément au témoignage de chacun d'eux pour lui-même dans la situation de la santé et de la sûreté, tant mieux; ils auront persévéré dans ce qu'ils ont demandé et désiré. Quiconque violera cette convention, celui-là ne fera injustice qu'à lui-même; pour celui qui l'accomplira tout à fait, celui-là sera sauvé; en effet, celui qui se confie en Dieu, Dieu lui ménage une issue. Quant à celui qui altérera cette copie, malheur à lui. Le copiste un tel[1]. »

[1] Pour plus de détails, voy. un traité complet sur la matière, composé en Égypte au XIVe siècle de notre ère, et publié en arabe et en français par M. Belin, drogman de l'ambassade de France à Cons-

CHAPITRE XL.

Nous sommes arrivé à la fin de notre tâche : ce dernier chapitre contiendra des remarques générales et particulières qui regardent l'inspection du muhtasib sur les gens de métiers ; ce qui suffit au muhtasib dans la mise en lumière de leurs falsifications et de leurs tromperies ; la règle d'après laquelle tous les cas qui se trouvent en dehors de ce cercle sont à juger et que nous n'avons pas mentionnés.

Je donnerai dans ce chapitre des détails sur les choses générales qui ont précédé, et je citerai ce qui est du devoir du muhtasib dans les affaires des sujets, et que nous n'avons pas encore rapporté. A ce genre appartiennent, 1° le *fouet* (سوط), qui doit être disposé de manière qu'il ne cause pas trop de douleur au corps, et qu'on n'ait pas à craindre quelque malheur en s'en servant ; 2° le *nerf de bœuf* (الدِّرَّة), qui doit être fait avec une peau de bœuf ou de chameau, farcie de noyaux de fruits ; et 3° le *tartour* ou *tourtour* (طُرْطُور ou طَرْطُور, voy. Dozy, *Dictionnaire des vêtements*, p. 263, le bonnet ridicule des coupables) de feutre, garni de pièces de drap de

tantinople, *Journal asiatique* de novembre 1851, p. 417 et suiv. et de février 1852, p. 97 et suiv. Le titre est : *Fetoua relatif à la condition des zimmis et particulièrement des chrétiens en pays musulmans, depuis l'établissement de l'islamisme jusqu'au milieu du VIIIe siècle de l'hégire.* Voy. aussi une notice de M. de Hammer, *Journal asiatique* du mois d'avril 1855, p. 393 et suiv. (Note de M. Reinaud.)

diverses couleurs, couronné de petits coquillages du genre de la conque de Vénus (جزع et ودع) et de clochettes, de queues de renard ou de chat. Ce bonnet doit être suspendu devant la demeure officielle du muhtasib, afin que tout le monde le puisse voir, que les cœurs des malfaiteurs soient effrayés et ceux des intrigants intimidés. Si le muhtasib rencontre quelqu'un qui boive du vin, il lui donne quarante coups de fouet, et s'il voit que la peau du délinquant en mérite davantage, il augmente les coups jusqu'à quatre-vingts. Ce fut ainsi que le khalife Omar donna à un buveur de vin quatre-vingts coups de fouet; d'après le fetwa d'Ali Ibn-Abi Thâlib, il le fit déshabiller, puis il éleva sa main avec le fouet, de manière à laisser apercevoir la blancheur de l'aisselle, et il appliqua les coups sur les deux épaules, les deux cuisses et les deux fesses. Si quelqu'un commet un adultère étant encore jeune, on le fouette devant la multitude des hommes, ainsi que le Dieu excellent l'a dit : *Que le peuple en masse soit présent au châtiment des deux coupables.* Pour la femme, en particulier, on la fouettera revêtue de son voile et de ses habits. Si l'homme est marié, les hommes se rassembleront hors de la ville, et le muhtasib leur ordonnera de le tuer à coups de pierres, comme le prophète l'a fait pour Mâiz (ماعز); si c'est une femme mariée, on creusera pour elle une fosse dans la terre, on l'y fera descendre, elle s'assiéra au milieu; alors le muhtasib ordonnera de la lapider, comme l'a fait le Prophète pour Acha-

Madjat. Mais tout cela ne sera exécuté qu'après que la vérité aura été constatée par-devant l'imam; ce n'est qu'alors que le muhtasib se chargera d'infliger le châtiment.

PREMIÈRE SECTION.

La *correction* (تعزير) par le muhtasib se règle d'après la situation des personnes et la nature de la faute. Il y a des hommes pour lesquels la réprimande par des paroles et des reproches suffira; mais il y en a qui doivent être frappés avec le fouet et qui sont insensibles aux peines corporelles légères (ادنى الحد); il y en a d'autres qui sont frappés avec le nerf de bœuf, revêtus du bonnet ridicule, et qu'on promène sur un chameau ou sur un âne. Si le muhtasib voit un homme porter du vin ou jouer d'un instrument tel que le luth (العود), la lyre (معزفة), le tambourin, la guitare, la harpe et la flûte, il lui fait une réprimande en rapport avec la situation de l'individu, après avoir répandu le vin sur la terre ou avoir brisé l'instrument. Il en est de même, s'il voit un homme étranger avec une femme étrangère dans un endroit solitaire ou sur un chemin.

Le muhtasib aura soin d'examiner les endroits dans lesquels les femmes demeurent, comme le marché des fils et des étoffes de lin, les bords des fleuves, les portes des bains des femmes et d'autres lieux; s'il voit un jeune homme se présenter à une femme et lui parler pour un autre objet que la né-

gociation d'un achat ou d'une vente, il l'observe, il lui fait des réprimandes et lui défend de rester là; car il y a beaucoup de jeunes gens qui ont des intentions mauvaises, qui se tiennent debout dans ces endroits, et qui ne font pas autre chose que de lancer des œillades aux femmes.

Ainsi il doit fréquenter les assemblées des prédicateurs, et il ne permettra pas aux hommes de se mêler avec les femmes; pour cela on placera entre eux un rideau (ستارة). Quand l'assemblée sera dissoute et que la foule se retirera, les hommes sortiront d'un côté et les femmes d'un autre côté; quiconque se trouvera avec des jeunes gens sur la route des femmes sans nécessité sera réprimandé par le muhtasib. Il doit aussi fréquenter les cimetières, et s'il entend des femmes se lamentant et gémissant à cause de la perte de quelques parents, il les chassera et leur fera des réprimandes; car la lamentation est défendue, et le Prophète a dit: «Les femmes gémissantes et se lamentant, et la foule qui les entoure, seront jetées dans le feu de l'enfer!» Le muhtasib les dissuadera de visiter les tombeaux, car le Prophète a dit: «Que Dieu maudisse les femmes qui visitent les tombeaux!» Si un convoi sort d'une maison, il ordonne aux femmes de marcher en arrière des hommes, afin qu'elles ne se mêlent pas avec eux; il leur défend de dévoiler leur visage derrière le mort; et il commande à un crieur de publier cette défense dans toute la ville. Le mieux est qu'il les détourne de se joindre au convoi. Lorsqu'il entend parler de la con-

duite d'une femme publique ou d'une chanteuse, il lui fera des représentations sur sa vie criminelle; si elle persiste, il la réprimandera et la chassera de la ville. Il procède de la même manière avec les hermaphrodites et les jeunes hommes à la barbe pullulante qui excitent des scandales entre les hommes. Il défendra à l'hermaphrodite de raser sa barbe et d'entrer chez les femmes; quant au jeune homme qui n'a pas encore connu de femme, s'il rase sa barbe ou l'arrache, c'est signe de mauvaise intention, et le muhtasib le réprimandera pour cela.

IIe SECTION.

Le muhtasib a l'inspection des mosquées, grandes et petites; il a soin de les conserver propres en les faisant balayer tous les jours. Il fera enlever les ordures, essuyer leurs murailles, laver les lustres et allumer les lampes toutes les nuits. Il ordonnera de fermer les portes après que la prière sera finie, et il les conservera libres des enfants et des fous. Il y a des endroits où l'on mange, où l'on dort, où l'on travaille, où l'on vend une marchandise, où l'on cherche une chose perdue ou égarée, où les hommes s'asseyent pour se raconter les nouvelles; mais la loi veut que les mosquées et les lieux saints soient préservés de cela. Le muhtasib engage par des exhortations les voisins de chaque mosquée à s'acquitter exactement de la prière et à donner des signes publics de leur foi, en compensation des impiétés qui

sont proférées depuis quelque temps, et qui ne tendent à rien moins qu'à l'abrogation de la loi et à l'annulation des préceptes de l'islamisme.

Dans le minaret, personne ne fera l'azân qu'un homme juste, honnête et fidèle, qui soit au courant des heures de la prière; car le Prophète a dit : « Que les crieurs de la prière (les muezzins) soient fidèles, et que les imams s'en rendent garants. Que Dieu guide les imams dans la voie juste et droite, et qu'il pardonne aux muezzins! » Il convient que le muhtasib les examine sur la connaissance qu'ils ont acquise des heures de la prière; celui qui ne les sait pas ne pourra pas crier la prière (l'azân) jusqu'à ce qu'il les ait apprises; car quelquefois l'azân se fait à une heure indue; le peuple fait la prière avant le temps juste, et sa prière n'a pas de valeur : c'est une dérogation aux règles de la prière [1].

Il est bon que le muezzin soit un homme jeune et qu'il ait une belle voix; mais le muhtasib lui défendra d'employer dans l'azân une modulation ou une tirade; lui recommandera, lorsqu'il monte au minaret, de détourner les yeux des maisons voisines, et il recevra de lui un serment à ce sujet. Du reste, personne autre que le muezzin ne montera au minaret aux temps de la prière. Il convient que le

[1] Les grandes mosquées ont à leur service particulier des astronomes qui fixent les heures des offices pour tous les jours de l'année. Ces astronomes portent le titre spécial de موقت ou indicateur de l'heure. Parmi ces fonctionnaires, il y a eu des astronomes habiles. (Voy. l'introduction à la *Géographie* d'Aboulfeda, par M. Reinaud, p. 46.)

muezzin connaisse les mansions de la lune et la figure des étoiles dans chaque mansion de la lune, afin qu'il distingue les moments de la nuit et qu'il suive le cours de ses heures. Les mansions sont au nombre de vingt-huit [1]; l'aube apparaît dans chaque mansion pendant treize jours, puis elle passe à la mansion voisine. Quand il a reconnu la mansion dans laquelle l'aube éclate, il regarde la mansion qui se présente dans le milieu du ciel; alors il distingue l'orient et l'occident, et combien de mansions se trouvent entre l'aube et le matin [2]. Ces notions lui sont indispensables pour ses fonctions; mais un exposé plus long nous mènerait trop loin.

Il est permis au muezzin de recevoir un salaire pour l'azân; mais les imams ne peuvent pas en recevoir pour la prière et les autres fonctions de l'imamat. Le muhtasib commande aux lecteurs du Koran de le lire avec une voix douce et en appuyant sur chaque mot (مرتّلا), ainsi que Dieu l'excellent l'a commandé [3]; mais il leur défend de lire le Koran avec une modulation chantante; car une telle lec-

[1] Voy. le manuscrit arabe de la biblioth. Refaiya; le tableau qui s'y trouve a été expliqué dans l'ouvrage d'Ideler, *Untersuchungen über den Ursprung der Sternnamen*, p. 287-289. Le plus ancien des traités arabes qui renferment la liste des vingt-huit mansions lunaires est celui d'Alfergany, composé sous le khalifat d'Almamoun. On trouvera de longs détails sur la nature et l'usage de ces constellations dans l'introduction à la *Géographie* d'Aboulfeda, par M. Reinaud, p. 184 et suiv. et dans son Mémoire sur l'Inde, p. 355 et suiv.

[2] Le reste, jusqu'à la section suivante, manque dans le manuscrit de la Refaiya.

[3] Sourate LXXIII, v. 4. (Note de M. Reinaud.)

ture serait comme la modulation ou la récitation des vaudevilles et poésies, et la loi l'a défendu. Ils ne doivent pas se rendre aux funérailles, à moins qu'ils ne soient demandés par l'inspecteur des morts (ولى الميت). Que si on leur donne quelque chose au delà de la stipulation légale en manière d'aumône, il leur est permis de le prendre; mais ils ne peuvent pas stipuler pour eux-mêmes, et le muhtasib doit les surveiller en cela. Personne ne lavera les morts, si ce n'est des personnes honnêtes et fidèles, qui ont lu le chapitre des funérailles dans le droit canonique et qui connaissent ses arrêts. Le muhtasib les examinera; celui qui connaît les arrêts et est en état de les appliquer est maintenu dans ses fonctions, et celui qui ne les connaît pas est dépossédé de son office jusqu'à ce qu'il les ait appris. Il défend aux crieurs, aux mendiants, etc. de lire le Koran dans les marchés, car la loi a prohibé cela. Il défend aussi de réciter les poëmes que les râfidhites ont composés contre les membres de la famille du Prophète, s'agirait-il d'un seul hémystiche; car tout cela ne pourrait que monter la tête au peuple[1].

IIIe SECTION.

Il convient que le muhtasib se rende aux séances des juges et des gouverneurs (préfets) chargés de décider des affaires litigieuses. Quelquefois il arrive qu'un homme qui a l'écoulement du sperme entre

[1] Voy. ci-devant, p. 53.

chez lui dans l'état d'impureté légale, ou bien c'est une femme qui a ses règles, ou un tributaire, ou un enfant, ou un fou; en un mot, ce sont des personnes qui n'ont pas soin de se tenir pures de souillures, et ainsi elles feraient dommage aux mosquées et souilleraient leur intérieur. Des voix s'élèvent quelquefois, un tumulte survient à la suite de l'affluence des hommes. La loi a prévu tout cela.

J'ai vu écrit, dans l'ouvrage d'Aboulkâsim Al-dhumairi, que le khalife de Bagdad Almustazhir-billah chargea des fonctions de muhtasib à Bagdad un homme qui faisait profession des doctrines de l'imam Schâfèi; celui-ci se rendit à la grande mosquée, et y trouvant le juge des juges occupé à décider une affaire litigieuse entre deux parties, il s'exprima ainsi: « Salut à vous! Dieu l'excellent a dit[1] : « J'assisterai « ceux qui, mis en possession de ce pays, observent « exactement la prière, font l'aumône, commandent « le bien et interdisent le mal. Dieu est le terme de « toutes choses. » Dieu le glorieux a mis son khalife Almustazhir-billah, le prince des croyants, en possession de sa terre, et a étendu sa main pour le triomphe du bien et l'extirpation du mal. Dieu nous a faits, moi et toi, ses lieutenants pour conserver et accomplir les arrêts divins d'après ses ordres; quiconque viole les arrêts divins se fait tort à lui-même; nous devons être les premiers à exécuter ces arrêts, à maintenir ce que Dieu nous a commandé et à éviter ce qu'il a défendu. C'est afin que le peuple nous

[1] Sourate XXII, vers. 42.

imite; car nous sommes *le sel* du pays, et nous devons remettre en ordre ce qui est corrompu. Si les affaires des hommes se dérangent, qui les rétablira? Ta séance ici dans la mosquée n'a pas de profit et ne convient pas à la mosquée. Est-ce que tu ne connais pas cette parole de Dieu [1] : « Dans les maisons, « que Dieu a laissé élever pour que son nom y soit « répété des hommes, que le commerce et les con- « trats ne distraient point du souvenir de Dieu, de la « stricte observance de la prière et de l'aumône; qu'on « y célèbre ses louanges chaque jour, matin et soir? » Rien de ce qui a lieu ici n'est en harmonie avec la parole de Dieu, ni la situation dans laquelle tu te trouves à présent, ni si une femme entrait chez toi pour plaider avec son mari, ayant avec elle un enfant qui pissât dans l'intérieur de la mosquée, ni si un homme marchait dans la mosquée couvert de saleté, en costume de muletier, ni si des voix s'élevaient au dehors avec un bruit confus, ni si un homme qui a l'écoulement du sperme ou une femme qui a ses règles entrait chez toi. Tout cela a été condamné par notre Prophète. Ainsi ta séance se tiendra mieux dans le milieu de la ville, où la présence des parties ne sera pas incommode et pleine de dangers pour le peuple; salut! » Là-dessus le kadi se leva, et s'abstint désormais de siéger dans la grande mosquée pour la décision des affaires litigieuses.

Si le muhtasib voit dans la salle de justice un homme bizarre, qui se moque de la sentence du juge

[1] Sourate XXIV, v. 36, 37.

ou qui n'obéit pas aux arrêts de la loi, il le réprimande pour cela; de même s'il voit que le juge est sévère pour quelqu'un ou l'insulte dans ses paroles, il lui fait des représentations et le ramène à la crainte du Dieu excellent; en effet, il n'est pas permis au kadi de décider en état de colère, de se permettre aucune raillerie ni d'être grossier et rude. Il ne convient pas non plus que ses subordonnés et ses satellites soient sévères; et si parmi eux il y a un jeune homme d'une belle figure, le kadi ne l'enverra pas auprès des femmes.

Les agents de police (الوكلا) qui se tiennent devant le gouverneur n'ont pas maintenant (au temps de l'auteur) un bon caractère, et ils ne sont d'aucune utilité pour les affaires publiques. La plupart d'entre eux ont peu de religion et reçoivent des cadeaux des deux parties. La justice est oppressive et le droit est refusé à celui qui le réclame et qui le possède; si, au lieu de recourir à des intermédiaires, les deux parties étaient appelées en même temps devant le gouverneur, la vérité jaillirait sans peine du choc de leurs paroles, et il y aurait profit à se passer des agents. Cependant si une femme honorable et un enfant ont besoin d'un avocat, le gouverneur doit leur assigner un homme qui prenne leur défense.

IVe SECTION.

Le muhtasib doit se rendre aux séances des émirs et des préfets, et leur recommander d'observer le

bien et d'éviter le mal; il les exhortera à user de clémence envers le peuple et à lui faire du bien; il leur rappellera ce qui se trouve à ce sujet dans le recueil des traditions du Prophète : que dans ses exhortations et ses blâmes, il use de bonté, de douceur et de politesse; qu'il soit agréable dans ses discours, et affable dans ses manières, car le Dieu très-haut a dit à son Prophète : « Si tu es un homme grossier et rude dans le cœur, ils se sépareront de toi et de ton parti. » Nous avons déjà raconté ce qui arriva à Almamoun.

Vᵉ SECTION.

Dans tout ce qui ressemble aux arts et aux métiers déjà mentionnés dans ce mémoire, le muhtasib doit avoir toute l'expérience de son office. Dès-lors, l'inspection qu'il a à exercer sur eux et la découverte de leurs tromperies lui seront faciles. C'est ainsi qu'il ordonnera aux marchands de légumes de vendre les légumes lavés du fumier, nettoyés du foin; mais il leur défendra de laver l'oignon, l'ail, et les dattes mûres; car l'eau augmente leur odeur de graisse et leur puanteur. Si quelque partie de leur marchandise passe une nuit dans la boutique, ils ne doivent pas mêler le légume de la veille avec le légume du jour.

On ne pourra pas vendre des melons, des concombres, des figues et des dattes véreuses, non plus que ce qui a déjà dépassé sa maturité, au point que

son écorce soit devenue ferme et dure, et qu'on soit obligé de la briser avec un bâton ou un marteau. Il en est de même des fèves d'Égypte, etc. Si des légumes commencent à vieillir, on doit y répandre du sel râpé et du thym (*thymum serpyllum*) pour les conserver. Le muhtasib contrôlera les ruses des marchands; par exemple, ils creusent une pièce de bois d'après une certaine proportion; la longueur en est d'un empan à peu près, et la partie creusée dans l'intérieur a la longueur de quatre doigts; mais comme les hommes n'en connaissent pas au juste la longueur et l'étendue, ils sont victimes de certaines tromperies. De même les blanchisseurs d'habits; il leur est défendu de laver les habits des hommes avec de l'eau d'alkali et de la chaux vive (النورة), du natron et d'une couleur blanche mêlée avec du bleu (النيلة); car cela cause du dommage aux habits et les use promptement. Il en est de même des porteurs d'eau et des colporteurs d'outres remplies d'eau; le muhtasib leur commande de descendre dans la rivière loin des rives et des endroits où s'amassent les saletés; ils ne doivent pas puiser l'eau du fleuve dans le voisinage des latrines ou du ruisseau d'un bain; qu'ils aillent au delà et qu'ils s'éloignent de son embouchure. Il leur ordonne d'attacher au cou de leurs bêtes des clochettes et des cliquets de fer et de cuivre, afin que, si elles passent dans les marchés, on les entende de loin, et que les aveugles se garent de même que les enfants et les gens distraits. Dans le même cas

sont les mukâris, qui louent des mulets, etc. On ne doit pas charger les bêtes de fardeaux plus lourds qu'elles n'en peuvent porter, ni, quand elles sont chargées, les mener grand train, ni les frapper trop fort, ni les laisser debout dans les cours le dos chargé : tout cela est défendu par la loi. Le devoir de ces hommes est de craindre le Dieu glorieux et excellent. Que s'ils donnent du fourrage aux bêtes, ils doivent leur procurer une nourriture abondante et suffisante pour les rassasier.

L'étendue de ce traité n'est pas petite. Si je voulais parler de tout ce qui fait partie de l'office du muhtasib, mon mémoire serait encore plus long; mais je me suis contenté de donner les principes et les maximes d'après lesquels le muhtasib pourra décider tous les cas analogues.

Le muhtasib est l'officier chargé d'expédier les affaires de police, et la Hisba est la loi purifiée; tout ce que la loi défend est illicite, et le muhtasib doit le réprimer; ce que la loi permet, il lui laisse suivre son cours. C'est pourquoi nous avons dit au commencement de l'ouvrage qu'il fallait que le muhtasib fût initié au droit canonique et qu'il connût les arrêts de la loi. S'il les ignore, les affaires s'embrouilleront, et il s'exposera aux choses illicites.

DESCRIPTION

DES MONUMENTS DE DEHLI EN 1852,

D'APRÈS LE TEXTE HINDOUSTANI

DE SAÏYID AHMAD KHAN,

PAR M. GARCIN DE TASSY,

MEMBRE DE L'INSTITUT, ETC.

(SUITE ET FIN.)

CVIII. SCHÂH MARDÂN[1].

Tel est le nom d'un monument en face du tombeau de Mansûr 'Alî Khân safdar Jang. L'origine de ce monument est celle-ci : Udham Bâï, femme du sultan Muhammed Schâh, laquelle appartenait à la secte des schias, et avait reçu, sous le règne de Ahmad Schâh, le titre de *awal nawâb Bâï* (première princesse nababe), puis celui de « la sainte nababe, dame du temps, » obtint une pierre sur laquelle était une ancienne empreinte qui fut considérée comme celle du pied de 'Alî. Or la sainte nababe fit placer cette trace de pied dans une sorte de chapelle au milieu d'un bassin de marbre dont elle fit paver aussi le fond en marbre, et elle fit graver sur le bord le vers suivant :

[1] C'est-à-dire « le roi des hommes, » surnom donné à 'Alî.

بر زمینی که نشان کف پای تو بود
سالها سجده صاحب نظران خواهد بود

La terre sur laquelle se trouve empreinte la trace de ton pied sera, pendant de longues années, l'objet des prosternations de ceux qui la verront.

Depuis ce temps, la dévotion envers cette relique ne fit que s'accroître. Sous le règne de Ahmad Schâh, en 1162 de l'hégire (1748 de J. C.), la sainte nababe fit bâtir, par les soins de Jâwîd Khâja Sarâï [1], quatre murs pour entourer la châsse, ainsi qu'une salle de réunion, une mosquée et un bassin; ensuite, en 1223 de l'hégire (1808 de J. C.), 'Ischrat 'Ali Khân fit construire une (autre) salle de réunion; enfin, en 1237 de l'hégire (1821 de J. C.), Sâdic 'Alî y fit bâtir une salle d'orchestre. Aujourd'hui ce monument continue à être bien entretenu. On s'y réunit le 20 de chaque mois, et il y a surtout une grande foule le 20 de ramazan. A la fête de Muharram [2], on y dépose les cénotaphes (portés en procession en l'honneur de Huçaïn), et il y a, à cette occasion, un concours considérable de gens. Le lieu où les cénotaphes sont placés, après que les lampes en ont été éteintes, s'appelle *karbala* [3], et il est entouré d'un mur. Ce fut Mirza Aschraf Beg Khân qui le fit construire.

[1] C'est-à-dire, eunuque en chef.

[2] Voy. mon *Mémoire sur la relig. musul. dans l'Inde.*

[3] Voy. *ibid.*

CIX. FAKH ULMAÇÂJID (LA GLOIRE DES MOSQUÉES).

Cette mosquée, qui est située près de la porte de Dehli dite « porte du Kachemyre, » fut bâtie par les ordres de *Fakhr unniçä* (la gloire des femmes) Bégam, veuve du nabab Schujâ'at Khân, en 1141 de l'hégire (1728 de J. C.). Cette mosquée n'est pas bien grande, mais elle est construite sur un plan excellent. Les coupoles en sont fort belles et célèbres par l'excellence de leur architecture. La façade du monument est entièrement de marbre, et, de place en place, il y a des lignes de pierres rouges. On a employé, dans l'intérieur de la mosquée, jusqu'aux combles, du marbre très-précieux. Les tours sont toutes de marbre, rehaussé par des lignes de pierres noires. Les pinacles sont entièrement dorés. En dedans de la mosquée, le pavé est de marbre, et, en dehors, de pierre rouge. Au côté du nord, il y a une salle à deux façades, au-devant de laquelle il y avait un beau bassin; mais, hélas! ce bassin et ses jets d'eau sont actuellement en ruines.

CX. JARDIN DE MAHALDÂR KHÂN.

Ce jardin se trouve à une petite distance du *sirhî-mandî* (le marché des degrés). Ce fut le nâzir (intendant) Mahaldâr Khân qui fit arranger, sous le règne de Muhammad Schâh, en 1141 de l'hégire (1728 de J. C.), ce jardin, qui est fort beau et très-

célèbre. Il y a au milieu un pavillon de pierre, à douze portes, de fort belle apparence, et un grand bassin sur lequel on peut se promener en bateau, et qui est toujours alimenté par l'eau de la rivière. Devant la porte d'entrée de ce jardin, Mahaldâr fit aussi construire un bazar, aux extrémités duquel il y avait des portes à trois ouvertures, nommées en conséquence *tripolyah*, sur lesquelles a été gravée la date du monument[1].

CXI. LE QUAI DE NIGAMBOD.

Le quai ainsi nommé longe la rivière au nord-est de Dehli. Le mot *nigam* est employé dans les schastras pour désigner « les védas, » et *bod* signifie « esprit, intelligence, science. » Les Hindous pensent[2] qu'au commencement du *dwâpar* (âge d'airain), dont il s'est écoulé jusqu'à ce jour quatre mille neuf cent cinquante-trois ans, Brahma avait oublié tous les védas; mais que, arrivé en cet endroit, la Providence (Parméschar) lui en donna de nouveau le souvenir et l'intelligence, et que c'est à cause de cette circonstance qu'on a donné à ce quai le nom de Nigambod. Les Hindous disent aussi que ce fut dans ce lieu que le roi Yudischtir fit un grand sacrifice à la conjonction du soleil et de la lune du Samwat; et, à l'endroit même où ce sacrifice eut lieu, ils érigèrent une coupole. Il n'est donc pas étonnant que

[1] Planche n° 50.
[2] *Pothî Indraparast Mahâtam.*

le sultan Humâyûn ait fait abattre ce monument et ait fait construire à sa place le *nîlî chatrî* (la coupole bleue[1]), au-dessous de Salîmgarh. Les Hindous croient que le salut (*mukt*) est assuré aux morts qu'on brûle sur ce quai, et que très-peu de bois y est nécessaire pour leur brûlement. Vers 1150 de l'hégire (1837 de J. C.), les Hindous ont construit en cet endroit un fort beau quai en briques cuites et en pierres rouges. Au matin, on s'y rend en foule; les femmes se parent à cet effet, et le soleil pâlit de jalousie en contemplant leur beauté.

CXII. MOSQUÉE DE ROSCHAN UDDAULAH.

Cette mosquée, qui se trouve à Dehli, auprès du Câzî-wâra, entre le marché aux fleurs et le *Faïz-bâzâr*, est due au nabâb Roschan uddaulah Zafar Khân, qui la fit construire, sous le règne de Muhammad Schâh, en 1158 de l'hégire (1745 de J. C.). Elle avait trois tours, qui étaient dorées; mais il y a quelque temps qu'elles ont été enlevées et placées sur la mosquée dorée, qui est auprès de la terrasse du kotwâl. Cette mosquée avait été bâtie d'une manière splendide; mais elle était tout à fait ruinée et détruite, et sur le point de crouler, lorsque Muhammad Faïz ullah Khân Sâhib, animé de pures intentions et guidé par des vues élevées, la fit réparer complétement et fit graver sur le fronton la date de sa restauration[2].

[1] Voyez plus haut le chapitre LIV.

[2] Planche 51.

CXIII. BÂG-I NÂZIR (LE JARDIN DE L'INTENDANT).

Ce jardin se trouve dans les environs du Cutb Sâhib, à une petite distance en avant de la cascade (jharnâ). Le nâzir Roz-afzûn l'eunuque fit établir ce jardin sous le règne de Muhammad Schâh, en 1161 de l'hégire (1748 de J. C.). On y a construit, de tous côtés, de petites cellules et, au milieu, une plus grande, bâtie en pierres rouges, qui a un bassin au-devant.

Il est probable que l'ornementation de ce jardin a été fort belle du temps de Muhammad Schâh; mais actuellement on ne peut en juger que par les arbres qui restent.

Le mur qui entoure ce jardin est en briques cuites, et on lit sur la porte d'entrée une inscription[1].

CXIV. CELLULE DU SULTAN MUHAMMAD SCHÂH.

Le sultan Muhammad Schâh mourut en 1161 de l'hégire (1748 de J. C.), et il fut enterré dans cette cellule, qui est située dans l'emplacement dépendant de la châsse de S. S. Nizâm-uddîn[2]. Ce fut Muhammad Schâh lui-même qui fit bâtir cette cellule pour sa sépulture. Elle est splendide de richesse et d'élégance au delà de toute limite; ses belles proportions et sa gracieuse apparence sont excessives. Le marbre qu'on y a employé est tellement brillant, de si belle

[1] Voy. planche 52.

[2] *Mirat Aftâb-numâ.*

couleur et d'une qualité si excellente, qu'à son prix la perle n'est pas plus luisante que la terre. Les arabesques en mosaïque qu'on y voit sont telles, que les salles de peinture de Chine elles-mêmes sont en *échec-mat* à leur égard. Bref, cette cellule est très-célèbre et elle n'a pas sa pareille. On a placé à l'entrée deux montants en beau marbre d'une seule pièce, tellement remarquables, qu'on est émerveillé de les voir.

Il y a dans cette cellule, outre le tombeau de Muhammad Schâh, les tombes de la nababe Sâhib Mahal, sa veuve; de Mirza Jagrû, son petit-fils; de Mirza 'Aschûrî, et de trois autres princes.

CXV. CUDSYAH BÂG (LE JARDIN DE CUDSYAH).

Ce jardin se trouve en dehors de la porte de Kachemyre, sur le bord de la rivière. Ce fut Udham Bâï, femme de Muhammad Schâh et mère d'Admad Schâh, laquelle, après que ce dernier prince fut monté sur le trône, reçut le surnom de *Nawâb Bâï* et de *Nawâb Cudsyah Sâhib Zamân* (sainte maîtresse du temps), qui fit arranger ce jardin vers 1162 de l'hégire (1748 de J. C.). La tour qu'on y voit est de fort belle apparence, et il y a aussi un pavillon à douze portes et une jolie mosquée.

CXVI. LE CHOBÎ MASJID (LA MOSQUÉE DE BOIS).

Le sultan Ahmad Schâh fit construire cette mos-

quée en 1164 de l'hégire (1750 de J. C.) dans le fort de Schâh Jahân. Ses colonnes et ses niches étaient de bois dans l'origine, et c'est ainsi qu'elle est connue sous le nom de *mosquée de bois.* Toutefois, cette mosquée ayant été entièrement détruite, elle fut reconstruite de nouveau, par les soins du gouvernement anglais, en 1850 de J. C. (1267 de l'hégire).

CXVII. LA MOSQUÉE DORÉE.

Cette mosquée se trouve dans la ville de Dehli, en dessous du fort : elle est très-belle, étant entièrement bâtie en pierres noires de haut en bas, et ses deux minarets sont magnifiques. Tous les pinacles sont dorés et les trois tours étaient dorées aussi ; mais, comme elles étaient en ruine, le sultan Bahâdur Schâh les fit enlever en 1269 de l'hégire (1852 de J. C.), et les fit remplacer par des tours de pierre noire. Ce fut l'ennuque Jawîd Khân, qui, à cause de la confiance absolue qu'avait en lui la nababe Cudsiyah, mère de Ahmad Schâh, avait obtenu du sultan son fils le titre de Nawâb Bahâdur[1], ce fut, dis-je, ce personnage qui fit construire cette mosquée en 1165 de l'hégire (1751 de J. C.). Il y avait en dedans un bassin ; mais actuellement l'eau ne l'alimente plus. Au fronton de l'édifice on en a gravé le tarikh[2].

[1] *Mirât Aftâb-numâ.*

[2] Planche n° 53 de l'atlas.

CXVIII. TOMBEAU DE MANSÛR, *ALIAS* SAFDAR-JANG.

Mansûr Khân Bahâdur Safdar-Jang était vizir du sultan Ahmad Schâh; il mourut le 17 zi hijjah 1167 de l'hégire (1753 de J. C.), et fut enterré au lieu où l'on voit actuellement son tombeau. Ce fut son fils, le nabab Schujâ' uddaulah, qui le fit élever par les soins de Schaïda Bilâl Muhammad Khân. Il dépensa, à cet effet, trois lakhs de roupies; aussi ce ce tombeau est-il fort beau. Il est entièrement bâti en pierres rouges, de haut en bas, et, de place en place, on a mis des lignes de marbre et des siéges. Toutes les tours sont de marbre, et les murs sont revêtus de marbre en dedans jusqu'au comble. L'amulette du tombeau est aussi de marbre. Au-dessous du monument est un souterrain où, dans l'origine, le tombeau avait été construit. L'édifice est sans pareil, quant à l'élégance et à la légèreté. La disposition de l'ensemble est excellente. Le mur d'enceinte est construit en pierre et en chaux; il y a, dans l'intérieur, un joli jardin, et, aux quatre côtés, des ruisseaux et des bassins.

Des constructions remarquables ont été élevées sur trois de ses côtés. Celle du midi est connue sous le nom de *Motî mahal* « le palais des perles, » celle de l'occident est appelée *Janglî mahal* « le palais forestier, » et celle du nord *Pâdschâh puçand* « les délices du roi: » A l'orient, il y a une porte très-élevée qui comprend différentes cellules مکانات et petites salles

محنچیان. Auprès de cette porte on a construit une mosquée en pierres rouges. Aux quatre angles du mur en carré d'enceinte, il y a quatre tours entourées de légères balustrades en pierres rouges, qui produisent l'effet le plus admirable. Le tarikh de la date du monument est gravé en dedans du tombeau[1].

CXIX. KALKA.

Tel est le nom d'un temple مندر qu'on trouve aux confins de l'endroit nommé *Bahápur*, à six kosses sud de Dehli. D'après la croyance des Indiens, en un temps resté incertain, il y avait deux rakschas nommés *Sambh* et *Sanh*, qui tourmentaient beaucoup les dieux. Ceux-ci s'en plaignirent à Brahma, qui leur déclara qu'il ne pouvait les défendre, mais qu'ils devaient s'adresser à *maha mâï* « la grand'mère, » c'est-à-dire Pârvatî, qui seule pouvait les délivrer. Ils s'adressèrent en effet à Pârvatî, et de sa bouche sortit une déesse qui s'appela *Kauschikî*, et qui tua un général de ces deux rakschas nommé *Rakat-Banch;* mais un nombre infini de rakschas naquirent des gouttes du sang de Rakat-Banch. Alors du sourcil de la déesse Kauschikî sortit la déesse Kâlî, dont une des lèvres touchait la montagne, et l'autre le ciel, et qui ainsi empêcha le sang de couler sur la terre.

A la fin de l'âge *dwâpar*[2], qui comprend 4353

[1] Planche n° 54 de l'atlas.

[2] Le Dwâpar-yug équivaut à l'âge d'airain.

ans[1], la déesse Kâlî fit sa demeure sur cette montagne, et c'est depuis ce temps qu'on lui rend un culte en ce lieu. Quant au *mandir* dont nous parlons, il fut bâti en l'année 1821 de Bikrmajit, 1178 de l'hégire (1764 de J. C.). Il y avait d'abord des pavillons voûtés et une balustrade en bois tout autour de la statue. Puis on construisit une balustrade en pierre rouge et en marbre, et au côté droit on grava le nom de la déesse ainsi que la date, d'après l'ère nommée *samwat*. En 1232 de l'hégire (1816 de J. C.) le raja Kadâr Nâth, inspecteur en chef (des monuments) sous le règne de Muhammad Akbar Schâh II, fit élever au-dessus de la voûte la haute tour qu'on voit, et construire autour de ses trente-six portes des hangars pour les domestiques. Actuellement des banquiers « mahâjan » ont fait construire là de nombreuses cellules pour s'y tenir du temps du pèlerinage[2] et de la foire qui a lieu à la fin du mois de chet « mars-avril, » au coucher du soleil, et qui attire une grande foule. Devant les portes de ce temple on a placé deux lions de pierre rouge et un trident, et au-dessus des lions est suspendue une grande cloche. Les pèlerins l'agitent et poussent en même temps des cris invoquant la grande déesse. Les Hindous croient qu'on est transporté auprès de la déesse sur un char traîné par des lions, et c'est ainsi qu'ils ont placé ces figures de lions devant la porte de ce temple. Les prêtres (pûjàrî) de ce

[1] On compte toutefois ordinairement pour cet âge 864,000 ans.

[2] Proprement un « pèlerinage de pardon » ou « d'indulgence. »

temple font deux fois par jour le pûjâ, et à onze heures du matin ils présentent de la nourriture à la déesse. Ils couvrent cette statue de pierre de vêtements rouges ornés de bordures étroites, puis ils dressent un petit lit, et, le soir, ils le portent dans le sanctuaire de Kâlî, convaincus qu'ils sont que cette déesse s'y repose pendant la nuit. Ils font brûler jour et nuit, au même endroit, une lampe à douze becs, alimentée de *ghî* « beurre fondu, » et qu'ils nomment le luminaire de la déesse. Si cette lampe s'éteint, ils considèrent cela comme de fort mauvais augure. Lorsque les pèlerins ont obtenu l'objet de leur désir, ils placent sur la statue de la déesse un dais et une tente. C'est avec raison qu'on a dit :

هرقوم راست رائى دينى وقبله گاهى

Chaque peuple a ses opinions religieuses et son *quibla* particulier.

CXX. LÂL BANGLA.

Le monument ainsi nommé est le tombeau de Lâl Kunwar, mère de Schâh 'Âlam. Ce prince le fit construire vers l'an 1193 de l'hégire (1779 de J. C.). La tombe de Lâl Kunwar est sous une petite coupole, et celle de Bégam Jân, fille de Schâh 'Âlam, se trouve au même endroit, sous une coupole plus grande.

Ces deux coupoles, ainsi que les salles qui les accompagnent, sont entièrement de pierres rouges. Or on a nommé ce monument *Lâl Bangla* « pavillon

rouge, » soit à cause de cette dernière circonstance, soit parce qu'il est le lieu de la sépulture de Lâl Kunwar (la princesse *Lâl* ou « rouge »).

Il y a maintenant, dans les environs du Lâl Bangla beaucoup de tombeaux des princes de la maison de Timûr. C'est là aussi que le padschâh actuel, Bahâdur Schâh Sânî (II)[1], a fait construire une cellule pour la nababe Fath Abâdî Bégam, et une autre pour Mirzâ Bulâquî.

CXXI. TOMBEAU DE NAJAF KHÂN.

Ce tombeau, qui est celui du nabâb Zû'lficâr uddaulah Mirzâ Najaf Khân Bahâdur, frère de la belle-sœur de Muhcin Safdar Jang, est situé auprès de *Schâh mardân*[2]. Ce fut là que fut enterré ce personnage lors de sa mort, qui eut lieu en 1195 de l'hégire (1780 de J. C.). Quoique cet édifice soit le tombeau d'un chef célèbre du dernier siècle, il n'est pas très-somptueux, car il est seulement construit en pierre et en chaux.

CXXII. GRAND TEMPLE DES JAÏNS.

Dans le quartier de la ville de Dehli nommé *Dharampûr,* les banquiers Lâla Hari Sukh Râé et Lâla Mohan Lâl ont fait bâtir ce temple (*mandir*)

[1] C'est-à-dire le roi de Dehli qui a figuré à la révolte de 1857, et qu'on a nommé *le dernier sultan mogol.*

[2] Voyez sur ce monument le chapitre CVIII.

dont la construction commença en 1857 de l'ère de Bikrmajit (1800 de J. C. et 1215 de l'hégire), et fut terminée en huit ans. Le premier pûjâ des Sarawâks (Jaïns) fut célébré dans ce temple, le 5 de la quinzaine lumineuse de baïsakh (avril-mai), 1864 de Bikrmajit (1807 de J. C.).

Cet édifice est bâti en chaux et en brique; mais à l'intérieur on y a employé beaucoup de marbre, et les tourelles sont toutes dorées. On a dépensé cinq lakhs de roupies pour la construction complète de cet édifice. Pour un autel (*bédî*) seul on a dépensé un lakh et un quart de roupies.

CXXIII. GUIRJÂ-GHAR (MAISON D'ÉGLISE, C'EST-À-DIRE TEMPLE CHRÉTIEN[1]).

Ce temple est situé près de la porte de Kachemyre, en dedans de la ville de Dehli. Ce fut M. le colonel James Skinner qui fit bâtir cette mosquée chrétienne, dont la construction, qui coûta 90,000 roupies, commença en 1826 de J. C. (1242 de l'hégire), et fut terminée en dix ans. Elle offre ceci de particulier, qu'elle est pavée de marbre et qu'on n'y emploie pas de tapis. La beauté de sa construction et son admi-

[1] Il s'agit ici de l'église de Saint-James (Saint-Jacques), ainsi appelée du nom de son fondateur. « L'église anglicane de Dehli a été construite aux frais du colonel James Skinner, officier de troupes irrégulières au service des Anglais. Le fils aîné du colonel, qui avait continué d'habiter l'hôtel de son père, en face de l'église, a été, je crois, assassiné un des premiers lors de l'entrée à Dehli des sipahis révoltés. » (F. Boutros.)

rable aspect sont au delà de toute description. Il est certain qu'il est difficile de voir une église aussi magnifique. Ses tourelles sont ornées de croix; elles sont fort belles et toutes dorées. Son dôme, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, est construit avec beaucoup d'élégance. On trouve dans l'église le tombeau de William Fraser Esquire, lequel est entouré d'une belle grille de fer.

CXXIV. JOG-MÂYÂ.

Ce temple, qui est très-célèbre, se trouve auprès de l'obélisque de Cutb Sâhib. Les Hindous pensent que le râkschas Kans ayant levé la tête (contre les serviteurs de Wischnu), Brahma annonça la nouvelle de l'*avâtar* de Krischna. A la fin de l'âge de Dwâpar, qui, selon le calcul indien, comprend 4,953 ans, l'avâtar de Krischna naquit du sein de Dewakî Râni (la reine Dewakî), femme de Baçudéo (dont Krischna fut censé fils). Par la crainte de Kans, Krischna fut placé à Gokul, auprès de Tandjâ, *alias* Jaçoda, et l'on transporta à Mathura le fils de Jaçoda. Kans s'étant saisi de cet enfant, le lança par terre pour le tuer; mais il s'envola comme l'éclair. C'est près de l'endroit même où le prodige avait eu lieu que le rajâ Sîdhmal, officier d'Akbar Schâh II, fit construire, en 1243 de l'hégire (1827 de J. C.), le temple dont il s'agit. L'édifice est bâti en brique, en pierre et en chaux; il est haut de quarante et un pieds du sol au faîte, et l'on a placé sur la tourelle un miroir.

Il n'y a dans ce temple aucune statue, si ce n'est une pierre toute droite[1], autour de laquelle on a construit une petite balustrade de marbre. On fait habituellement le pujâ de cette pierre, et chaque semaine il y a pèlerinage et foire.

Les Banyans ont ce temple en grande vénération, parce qu'on n'y sacrifie aucun animal vivant.

CXXV. PETIT TEMPLE DES JAÏNS.

Ce temple est situé dans la rue des *Seths* (marchands en gros) de la ville de Dehli. Tous les Jaïns (Sarâwak) de la ville se sont associés pour le faire construire[2], et on l'appelle en conséquence *Panchâyatî-mandir* « le temple de l'association. » On commença à le construire le 2 de la quinzaine lumineuse de poh[3] de samwat 1885, 1828 de J. C. (1244 de l'hégire), et il fut achevé en sept ans, c'est-à-dire le 13 mangsir ou aghan (novembre-décembre) 1891 du samwat, 1834 de J. C. (1251 de l'hégire).

L'édifice est bâti en chaux et en briques, mais dans l'intérieur on a employé du marbre presque partout, et les tourelles sont toutes dorées. On a dépensé à la construction de ce temple plusieurs lakhs de roupies.

CXXVI. L'OBSERVATOIRE (KOTHÎ JÂHAN-NUMÂ).

Le gouverneur en chef Muazzam uddaulah (grand

[1] Sans doute le lingam.

[2] C'est-à-dire qu'il a été élevé par souscription.

[3] Est-ce pour *pûs* (décembre-janvier) ?

de l'empire), Amîr ulmulk (prince du royaume), Ikhtiçâs-yâr (ami de choix) Khân, Farzand Arjumand (noble fils), grand ami du sultan, c'est à savoir, sir Thomas Theophilus Metcalfe Baronnet Bahâdur (brave), heureux dans le combat, commandant de la ville de Dehli, commença à faire construire cet édifice en dehors de la porte de Kachemyre, en 1244 de l'hégire (1828 de J. C.). Cet observatoire est extrêmement beau; il est situé dans un endroit avantageux, et il vérifie en réalité le sens de ce vers :

زهی صفای عمارت که در تماشایش
بدیده باز نگردد نگاه از دیوار

Oh! l'élégant édifice! Il est tel qu'en le voyant le regard ne revient pas de ses murs à l'œil (parce qu'il y reste fixé).

CXXVII. CELLULE DE MIRZA JAHÂNGUÎR.

Mirzâ Jahânguîr est le fils de Muhammad Akbar Schâh Padschâh II, qui mourut à Allahabâd, et dont le corps fut transporté ici et y fut enterré près de l'enceinte de la châsse de Nizâm-uddîn. Ce fut sa mère la nababe Mumtâz Mahal qui en 1248 (1832) fit bâtir cette cellule, qui est entièrement de pierre et d'une grande délicatesse de travail. La balustrade en est aussi fort belle, et les deux battants de la porte sont en marbre magnifique d'une seule pièce.

CXXVIII. ZAFAR-MAHAL OU JAL-MAHAL (PALAIS AQUATIQUE).

Dans le jardin du fort de Dehli, nommé *Hayât-*

bakhsch, il y a un bassin au milieu duquel Abû'l-zafar Sirâj-uddîn Muhammad Bahâdur Schâh II, en l'an 6 de son règne, qui correspond à 1258 de l'hégire (1842 de J. C.), fit élever un pavillon entièrement de pierre rouge, et dont les mots *Zafar-mahal* (le palais de Zafar[1]) sont le tarikh. Il y a au milieu une salle séparée, et, aux quatre côtés, des hangars pour les serviteurs. Les angles offrent des cellules; l'édifice est entouré de bancs, et, au côté oriental du palais, on voit un pont que le sultan a fait construire. Bien que ce palais soit fort beau, le bassin est encore plus beau.

CXXIX. HÎRÂ-MAHAL.

Le sultan actuel, le padschâh Abu Zafar Sirâj-uddîn Bahâdur Schâh fit construire, en 1268 de l'hégire (1842 de J. C.), dans le fort de Dehli, en face du *Motî-mahal* et au bord du *Nahr-i bihischt* (ruisseau du paradis), un pavillon entièrement de marbre, auquel il donna le nom de *Hîrâ-mahal* (palais de diamants). En avant du palais, outre le ruisseau serpentant qu'on y voyait dès les temps anciens, il y avait vingt-quatre jets d'eau qui imitaient les rayons lunaires; mais ils n'existent plus, et il reste seulement le ruisseau. Ce palais, qui est conforme à la mode du temps, est fort bien bâti.

[1] Zafar est le *takhallus* de l'ex-roi de Dehli.

CXXX. KOṬHÎ DILKUSCHÂ (ÉDIFICE QUI RÉJOUIT LE COEUR).

Dans les environs de Cutb Sâhib se trouvent un lieu de promenade et le charmant édifice ainsi nommé, dont fit commencer la construction, en 1260 de l'hégire (1844 de J. C.), sir Thomas Theophilus Metcalfe Baronnet, possesseur d'excellentes qualités, de bon lignage, noble jeune homme, conseiller royal, *Firoz-jang* (heureux de combat) Sâhib. Cet édifice est extrêmement somptueux, et l'on peut y appliquer à bon droit ce vers persan :

اگر فردوس بر روی زمین است
همین است وهمین است وهمین است

Si le paradis peut se trouver sur la surface de la terre, il est bien ici, il est bien ici, il est bien ici.

CXXXI. BAOLÎ (GRAND PUITS À DEGRÉS) DE LA CHÂSSE DE S. S. CUTB SÂHIB.

Auprès de la châsse de Cutb Sâhib, en avant de la mosquée, Nadîm uddaulah, khalîfat ulmulk, Muhammad Dâwûd Khân Bahâdur Mustaquîm Jang commença à faire construire, en 1260 de l'hégire (1844 de J. C.), ce grand puits, qui est de fortbelle apparence et est entièrement construit en chaux et en pierres dures. On y a dépensé 14,000 roupies, outre le prix des pierres.

CXXXII. PONT DE FER DE HÎNDAN.

Il y a, près de Gâzî âbâd, une rivière nommée

Hîndan, sur laquelle le gouvernement anglais fit jeter un pont de fer en 1263 de l'hégire (1846 de J. C.), lequel est fort remarquable. Sur des arches de fer on a étendu (suspendu) de magnifiques madriers, et par-dessus on a établi un chemin. La facture de ce pont est telle que, lorsqu'un objet pesant vient à passer dessus, alors l'arche fléchit sous la traction de la charge. Au passage de chaque objet, ce pont fait ressort, et les arches se partagent la charge. Dans ces parages, un pont de ce genre est une des merveilles du siècle.

CXXXIII. LÂL DAKI.

C'est un bassin que fit creuser lord Ellenborough[1] en 1263 de l'hégire (1846 de J. C.), dans la ville de Dehli, au-dessous du fort et en face du *Khâs-bazâr*. Il est entièrement en pierres rouges. Aux quatre coins on a construit quatre tours entourées de grilles et de fort belle apparence. Aux deux côtés du bassin on a ménagé des degrés pour y descendre. Il est toujours alimenté par l'eau de la rivière. Sa longueur est de cinq cents pieds, et sa largeur de cent cinquante. Depuis que ce bassin existe, on a creusé aussi nombre de puits d'eau douce, ce qui procure beaucoup d'aise aux habitants.

[1] Lord Ellenborough quitta l'Inde en 1844; mais, comme il avait ordonné plusieurs travaux de ce genre, M. Boutros pense que ce travail a pu être fait en 1846, en exécution d'ordres donnés antérieurement.

CXXXIV. NOUVEAU PONT DE NIGAMBOD.

Le gouvernement anglais, en 1268 de l'hégire (1852 de J. C.), a fait construire ce pont sur la rivière, au quai de Nigambod, en face de la porte de Calcutta, et de niveau avec Salîmgarh. Quoiqu'il ne soit bâti qu'en briques et en chaux, il est néanmoins à la fois gracieux et solide, et son architecture est si élégante, qu'on est stupéfait en le voyant. Par cette construction, la rivière acquiert un nouvel éclat. Le quai de Nigambod s'harmonise bien avec ce pont. Dans la saison des pluies, des milliers d'hommes vont là pour admirer le spectacle de l'eau, et il y a chaque jour une foire continuelle.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

Des alphabets européens appliqués au sanscrit, ou Recherche du meilleur mode de vulgarisation de la langue et de la littérature classiques de l'Inde ancienne; par un des membres fondateurs de la Société asiatique. Nancy, 1860. Brochure in-8°, de CVIII pages.

La transcription des textes sanscrits en caractères européens a été l'objet de divers essais faits pour introduire dans l'usage un système uniforme et régulier. Dès l'année 1826, M. de Chézy, dans l'analyse grammaticale de l'épisode de la mort d'Yadjnadatta, se servit, pour représenter les mots

sanscrits, des lettres de notre alphabet, modifiées au besoin; en 1841, M. Brockhaus, dans son ouvrage intitulé *Ueber den Druck sanskritischer Werke mit lateinischen Buchstaben*, donna un nouvel ensemble de signes destinés à remplacer les caractères dévanagaris; enfin M. Max Muller, dans une brochure qui a paru il n'y a pas longtemps, propose de substituer à l'écriture nationale des peuples de l'Inde un nouvel alphabet qu'il a créé, à l'exemple de ses devanciers.

Ces essais, et d'autres encore dont nous nous abstenons de parler, ne sauraient atteindre le but que se sont proposé leurs auteurs. Pourquoi cela? Parce que, en fait d'écriture et de transcription, un alphabet ne peut être adopté qu'autant qu'il représente fidèlement ce qu'il doit représenter. Or la transcription exacte et fidèle des textes sanscrits en caractères européens est impossible. L'auteur de la brochure française dont nous donnons le titre en tête de cet article avoue lui-même qu'en ce qui concerne les idiomes sémitiques la possibilité n'existe pas. Mais les vingt-cinq lettres de l'alphabet français, avec lesquelles on ne saurait représenter les valeurs phonétiques des vingt-huit lettres arabes, peuvent-elles figurer celles des lettres de l'alphabet le plus riche que l'on connaisse? Non, assurément. Aussi, tout en empruntant aux divers alphabets de l'Europe les valeurs phonétiques dont il a besoin, l'auteur de la brochure est-il obligé de créer, comme ceux qui l'ont précédé dans cette voie, des signes de convention qui n'appartiennent à aucun genre d'écriture.

Pour qu'une transcription puisse tenir lieu de l'écriture propre à une langue, il faut que l'alphabet dont on se sert corresponde exactement à celui qu'il doit remplacer. Tel est, par exemple, l'alphabet romain par rapport à l'alphabet allemand; tels sont encore le bengali et les alphabets de la plupart des idiomes modernes de l'Inde par rapport à l'alphabet sanscrit. Sans cette condition, point de transcription fidèle, et il vaudra toujours mieux employer les caractères originaux pour l'impression des langues orientales, et principalement

pour celle du sanscrit, langue dont l'écriture est on ne peut mieux appropriée au système grammatical. Comment, en effet, avec des lettres isolées et placées les unes à côté des autres, pourrait-on se rendre compte de la liaison des mots, des permutations de consonnes et des autres altérations qui échappent quelquefois à l'œil le plus exercé? Si, au début de nos études, les groupes de l'écriture dévanagarie nous causent quelque embarras, combien ne nous aident-ils pas, plus tard, à séparer les mots et à reconnaître les éléments dont ils sont composés! Dans la transcription en caractères européens, les groupes disparaîtront, et il ne restera à leur place qu'un amas de consonnes qui rendra les textes illisibles. Et encore supposons-nous que l'on n'emploiera que des caractères connus et ayant une valeur déterminée; mais cela sera impossible: il faudra, comme ont fait tous les auteurs de systèmes de transcription, emprunter des lettres et des valeurs phonétiques aux différents alphabets de l'Europe, il faudra créer un mélange de caractères marqués de points, d'accents et d'esprits, et altérés jusqu'à devenir méconnaissables.

Considérée au point de vue de la linguistique, l'impression des ouvrages sanscrits en caractères européens, loin de présenter quelque avantage, n'offrirait que de graves inconvénients. Au point de vue de la typographie elle ne soutient pas non plus l'examen. Pour ce qui est de l'économie, il n'y en aurait pas, à vrai dire. Dans la composition, les chances d'erreur seraient incalculables : malgré toute l'attention qu'on apporterait, il serait difficile de ne pas confondre souvent les uns avec les autres des caractères dont la différence de valeur ne serait marquée que par des points et des accents placés, tantôt au-dessous, tantôt au-dessus du corps de la lettre; et si, à force de soins, on réussissait à épurer les textes d'une manière satisfaisante, que d'accidents n'aurait-on pas à redouter lorsqu'ils seraient sous la presse!

Dans l'état actuel de la science, il faut bien se garder d'avoir recours à des moyens qui, loin de perfectionner

l'étude des langues orientales, ne serviraient qu'à l'amoindrir. Si M. de Chézy, qui a, le premier, enseigné le sanscrit en France, a fait usage d'un alphabet de transcription à une époque où nous n'avions pas encore de types dévanagaris, au moins s'est-il empressé d'y renoncer dès que la Société asiatique eut fait l'acquisition de ces types. Une des principales raisons que l'auteur de la brochure apporte à l'appui de sa thèse est la nécessité de populariser l'étude du sanscrit et de la rendre accessible aux lettrés les plus paresseux. Nous admettons plus que personne la nécessité de propager la connaissance du sanscrit, et de donner ainsi à nos études classiques une base solide qui leur a manqué jusqu'à présent; mais l'auteur de la brochure, à qui nous devons savoir gré des efforts qu'il a faits dans ce sens, nous semble s'abuser quand il croit trouver dans la transcription en caractères européens un moyen d'arriver plus vite et plus sûrement à son but. Il n'a pas vu qu'en se servant de livres imprimés suivant son système, on aurait une double étude à faire, et qu'il faudrait toujours, tôt ou tard, apprendre à lire les caractères dévanagaris pour étudier les textes et se servir des grammaires et des dictionnaires publiés jusqu'à présent. Moins exclusif, il est vrai, que M. Max Muller, qui propose de supprimer d'un seul coup tous les alphabets des langues indiennes[1], l'auteur de la brochure française admet l'emploi des caractères sanscrits pour l'impression des chefs-d'œuvre littéraires de l'Inde. Mais, nous le répétons, imprimer en caractères de transcription les ouvrages destinés à l'enseignement, ce serait compliquer les difficultés au lieu de les aplanir; ce serait, suivant une expression de l'auteur même de la brochure, dépouiller une langue des signes graphiques qui sont le costume de son génie propre.

Imprimer les livres sanscrits en caractères sanscrits, tel

[1] Voyez p. xcviii et suiv. des *Alphabets européens*. N'ayant pas eu connaissance de la brochure de M. Max Muller, je n'avance ce fait que sous toute réserve.

est donc le seul système que l'on puisse et que l'on doive admettre. Quant à la transcription en lettres européennes, il ne faudrait en faire usage que dans les cas de nécessité absolue, c'est-à-dire pour reproduire les noms propres et les mots intraduisibles. En renfermant ainsi la transcription dans ses véritables limites, on n'aura pas besoin d'inventer des signes plus ou moins bizarres, et l'on cherchera à reproduire les éléments phonétiques des mots plutôt que leurs éléments graphiques. Ce qu'il faut surtout, quand on transcrit un mot, c'est de permettre au lecteur le plus inexpérimenté de prononcer ce mot aussi bien que le prononcerait celui qui l'a écrit. Quiconque n'a pas étudié le sanscrit ne peut lire un mot reproduit au moyen de caractères de convention, et celui qui connaît cette langue sait toujours bien, quand il le veut, reconnaître le mot sans le secours de voyelles et de consonnes marquées de points, d'accents et d'esprits rudes.

Ed. Lancereau.

Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois, inventée et démontrée par M. Stanislas Julien, Paris, Imprimerie impériale, 1861, in-8° (vi et 235 pages).

Cette découverte, dont M. Stanislas Julien peut être fier à bon droit, rendra un service considérable aux études bouddhiques, et elle sera vivement appréciée par tous ceux qui s'en occupent. On sait que les Chinois ont produit en foule les plus précieux documents sur le bouddhisme, soit traduits, soit originaux, et que c'est là une des sources les plus abondantes et les plus sûres où il soit possible de puiser; mais cette source était restée à peu près inabordable, parce qu'on n'avait pas pu jusqu'à présent établir de concordance régulière entre les deux langues pour les noms propres d'hommes, d'ouvrages, de lieux, etc. Ce problème avait résisté à tous les

efforts des esprits les plus savants et les plus sagaces. M. Stanislas Julien est parvenu à le résoudre d'une manière complète et exacte, et il a démontré, comme il le dit avec justice, sa méthode de transcription, en l'appuyant sur des faits aussi incontestables que nombreux. Des investigations ultérieures, si l'on en essaye encore sur ce sujet, ne feront que confirmer les résultats obtenus et désormais acquis à la science. M. Stanislas Julien avait fait personnellement usage de cette méthode pour ses traductions de la Biographie et des Mémoires de Hiouen-tshang; aujourd'hui il la communique au public avec tous les détails qui peuvent la rendre utile, et prouvent qu'elle est infaillible. On se ferait difficilement une idée de ce qu'il a fallu de travail et d'application patiente pour atteindre enfin ce but, qui avait semblé inaccessible à tant d'autres. Outre l'exposition de la méthode, et outre les règles et des exercices de transcription, M. Stanislas Julien a réuni et classé deux mille trois cents exemples chinois phonétiques, employés pour représenter toutes les articulations sanscrites qui peuvent faire quelque embarras. Les Chinois, dont la langue se prête fort mal aux sons étrangers, avaient rencontré les mêmes obstacles que nous, et ils avaient tenté de les vaincre à l'aide de syllabaires et de dictionnaires spéciaux. C'est avec ces instruments indigènes que M. Stanislas Julien a pu trouver le mot de cette vaste énigme que la connaissance simultanée du chinois et du sanscrit ne pouvait suffire elle-même à déchiffrer. Mais le mérite de cette découverte n'en est pas moins grand, et la philologie française peut s'enorgueillir de cette conquête, qui lui fait certainement le plus grand honneur, ainsi que l'ont déjà reconnu hautement la plupart des indianistes allemands et anglais.

B. S. H.

Die Naturanschauung und Naturphilosophie der Araber im zwölften Jahrhundert, von Dr F. Dieterici. Berlin, 1861, in-8° (xvi et 216 pages).

M. Dieterici, qui nous avait déjà donné la traduction d'un chapitre de l'œuvre de l'école des *Frères de la Pureté*, publie dans ce petit volume la traduction des huit chapitres de ce curieux recueil, qui se rapportent à la philosophie de la nature. Ces chapitres traitent, 1° de la matière et de la forme; 2° du ciel, de ses sphères et des étoiles; 3° des éléments et de la naissance de scorps; 4° des météores; 5° des minéraux; 6° de la nature organique (ce chapitre ne paraît pas occuper sa place naturelle dans le système); 7° des plantes, de leurs espèces et de leur nature; 8° des animaux et de leurs espèces. Le contenu de ces huit chapitres forme plutôt un exposé de la philosophie de la nature qu'un système d'histoire naturelle; mais je ne doute pas que les hommes versés dans l'histoire des sciences naturelles n'y puissent recueillir de nombreuses données sur l'état réel des connaissances en histoire naturelle auxquelles les Arabes du xe siècle étaient arrivés, et dans tous les cas l'histoire de la philosophie y trouvera des matériaux précieux sur l'histoire des idées grecques, leur influence sur les Arabes et la manière dont elles ont été adaptées, mêlées et complétées par ceux-ci. — J. M.

Beitræge zur Kenntniss der iranischen Sprachen; 1ter Theil : Masanderanische Sprache; von B. Dorn und Mirza Muhammed Schafy. Saint-Pétersbourg, 1860, in-8° (vii et 164 pages).

M. Dorn paraît préparer une collection de matériaux sur les différents dialectes persans et commence par le mazenderani, dialecte dont M. Chodzko nous avait déjà donné quelques spécimens. Après avoir réuni une certaine quantité de matériaux sur ce dialecte, qui n'a pas de littérature écrite, et en

avoir commencé l'impression, il a rencontré dans Mirza Mohammed Schafy, attaché à l'ambassade de Perse à Saint-Pétersbourg, un homme lettré, natif de Balfourouch, dans le Mazenderan, et se l'est associé dans sa publication. Ce petit volume contient la traduction en mazenderani d'un certain nombre de récits persans, dont le texte original est toujours imprimé au bas des pages. Ces récits sont suivis d'une collection de vers; tous les textes mazenderanis sont soigneusement ponctués, précaution indispensable pour faire ressortir les différences entre ce dialecte et le persan. M. Dorn se propose de donner dans une deuxième livraison la traduction de ces pièces et ses observations sur la langue; et comme il est parti, depuis l'impression de ce volume, pour les bords de la mer Caspienne et le Mazenderan, il rapportera, sans aucun doute, une riche moisson d'observations précises sur les dialectes de ces provinces. — J. M.

Die vedischen Nachrichten von den Naxatras, von A. Weber. Berlin 1860, in-4°; 50 pages. (Tiré à part des Mémoires de l'Académie de Berlin.)

Ce mémoire forme la première partie d'un travail de M. Weber sur l'histoire des stations de la lune dans l'astronomie indienne. L'auteur y combat la théorie de M. Biot sur l'identité des *Naxatras* indiens avec les *Sieou* des Chinois. Il faut attendre les mémoires suivants pour se faire une idée nette des arguments sur lesquels M. Weber fonde sa théorie.

JOURNAL ASIATIQUE.

FÉVRIER-MARS 1861.

NOTES

DE

M. ÉT. QUATREMÈRE SUR DIVERS SUJETS ORIENTAUX.

M. Étienne Quatremère, après avoir fait paraître le texte des *Prolégomènes* d'Ibn-Khaldoun, dans les volumes XVI, XVII et XVIII des *Notices et extraits*, devait en publier la traduction. D'autres travaux l'ayant détourné de l'achèvement de cette entreprise, il n'a laissé que le commencement de cette traduction, qu'il avait accompagnée, selon son habitude, de notes assez étendues. J'ai pensé qu'il serait utile de sauver de l'oubli celles de ces notes qui offrent un intérêt historique ou géographique, et je les fais imprimer ici sans aucun changement. — J. M.

NOTE 1. — SUR LES BARMÉCIDES.

Cette note se rapporte à un passage dans lequel Ibn-Khaldoun conteste la vérité de l'histoire bien connue de Djafar et d'Abassa, sœur du khalife Haroun al-Raschid. (Voy. le texte des *Prolégomènes* dans les *Extraits et Notices*, vol. XVI, p. 18.) — J. M.

Je n'ai point l'intention de discuter si l'anecdote un peu romanesque de Djafar le Barmécide avec la

sœur du khalife Haroun-Raschid est vraie ou fausse. Il me suffit de dire que, dans le fond, cette histoire ne présente rien d'invraisemblable ; et les arguments employés ici, par Ebn-Khaldoun, pour en démontrer l'absurdité, prouvent seulement une chose : c'est que cet écrivain, d'ailleurs si instruit, connaissait mal le cœur humain. Le khalife Haroun était, sans doute, un prince d'un caractère noble et élevé, d'un esprit distingué ; mais il joignait à ses qualités brillantes une imagination vive, mobile et capricieuse. Il n'est donc nullement impossible que ce monarque, voulant jouir à la fois de la société de sa sœur et de son vizir, et ne pouvant, d'après les principes sévères de la bienséance orientale, les tenir réunis tous deux dans la même assemblée, ait imaginé de les lier par un mariage, tout en leur imposant la loi gênante de ne jamais se livrer aux plaisirs que le mariage autorise. D'un autre côté on conçoit très-bien que la princesse Abbâsah, unie à un homme d'esprit, à un homme aimable, avec lequel elle se trouvait à toute heure, ait pris pour lui un attachement passionné, et qu'elle ait eu recours à une ruse pour satisfaire son amour, en éludant la contrainte étrange à laquelle la condamnait le caprice de son frère. Les raisons alléguées contre ce fait par Ebn-Khaldoun sont, il faut le dire, un tissu de sophismes dont la réfutation est réellement très-facile.

Dans tous les pays du monde il peut arriver, sans invraisemblance, qu'une princesse devienne

éprise d'un homme aimable, mais occupant dans la hiérarchie sociale un rang moins élevé. Dans plus d'un cas, on a vu de pareilles passions produire des mésalliances; le fait a pu se réaliser même dans des pays où l'existence d'une noblesse fière de ses titres et de sa haute naissance maintient entre elle et les autres classes de la société une ligne de démarcation que réclame impérieusement l'étiquette, et qui ne permet pas à une personne d'un haut rang de s'unir par un mariage avec un être appartenant à une classe comparativement inférieure; on sent bien que des événements analogues ont pu se produire dans des contrées telles que l'Orient, qui ne connaissent pas de noblesse proprement dite; où un homme sorti des rangs infimes de la société, et même de l'esclavage, peut, par l'effet de talents supérieurs ou d'un caprice de la fortune, être promu aux plus hautes dignités de l'empire, et souvent ensuite être précipité du sommet des grandeurs dans l'abîme de la misère et de l'abjection. On a vu et l'on voit fréquemment, dans ces pays, un vizir, un pacha, un officier supérieur, dont la naissance n'a rien que d'obscur, épouser solennellement la sœur, la fille du monarque, et jamais à une alliance de ce genre on n'a attaché pour la famille du souverain aucune idée d'abaissement, de dégradation. Par conséquent, le mariage de la sœur de Haroun avec Djafar ne pouvait en rien choquer les idées de bienséance adoptées dans l'Orient, et la princesse ne pouvait sentir sa fierté blessée par un pareil choix;

elle ne devait pas croire s'avilir elle-même en se livrant aux sentiments que lui inspirait sa passion pour un homme aimable, qui se trouvait, après le khalife, le premier personnage de l'empire, qu'elle voyait tous les jours, surtout lorsqu'une union qui n'avait rien que de parfaitement assorti lui permettait de s'abandonner à un attachement si naturel.

D'ailleurs, est-il vrai que la famille des Barmécides, à laquelle appartenait Djafar, fût sortie du sein de l'esclavage avant de monter au sommet des grandeurs? Les faits vont répondre à une pareille assertion. L'auteur du *Moudjmel-attawarîkh* (ms. persan 62, fol. 62 v°), parlant de Schirwieh, roi de Perse, de la dynastie des Sassanides, ajoute : « J'ai lu dans l'ouvrage intitulé سير الملوك *Siiar-almolouk* (les Vies des rois), que ce prince avait pour vizir Barmek, ancêtre des Barmécides. » Masoudi (*Moroudj*, t. I, fol. 261 v°) s'exprime en ces termes : « Le quatrième feu (pyrée) était le *Nou-behar* النوبهار, qui avait été construit par ordre du roi Manouschehr à Balkh, ville du Khorasan, et qui était sous le nom de la lune. Celui qui remplissait la charge de *Sadin* (gardien) de ce temple était révéré par les souverains de ces contrées. Ils déféraient à ses ordres, s'en rapportaient à ses décisions, et lui portaient de riches offrandes; des biens وقوف étaient affectés à l'entretien de cet édifice. Le personnage important qui exerçait la charge de *Sadin* se nommait *Barmek* : c'était un titre commun à tous ceux qui occupaient cette place; de là vint le nom de Barmécides.

En effet Khaleb ben Barmek était un des enfants de ceux qui avaient eu la surintendance de ce temple. L'édifice présentait la construction la plus élevée et la plus magnifique; sur le sommet étaient placées des lances, qui portaient des pièces de soie verte, dont chacune avait cent coudées de longueur et plus. »

Si l'on en croit l'auteur du Traité de géographie intitulé *Heft-iklim* « les sept climats » (ms. de Bruix, fol. 214 r°), l'un des plus importants édifices de la ville de Balkh était celui qui portait le nom de *Nou-behar*. Lorsque l'on entendit parler du nom de la Kabah et de la vénération dont elle était entourée, les Barmécides (je lis برامكه, au lieu de برانكه), qui étaient les principaux personnages de cette contrée, firent bâtir par opposition un temple d'idoles بتخانه, au-dessus duquel étaient placées des coupoles قبها, sur lesquelles on éleva des drapeaux. On assure que ce temple avait cent coudées ارش de hauteur. Lorsque la dignité de khalife échut à Ali ذو النورين, Khaled, fils de Barmek, qui était le surintendant de cette maison, embrassa l'islamisme, prit le nom d'*Abd-Allah*, et voulut dissuader la population de continuer la construction de cet édifice. Le roi de Tarkhan طرخان, irrité de cette conduite, marcha contre Barmek à la tête de ses troupes, et l'égorgea ainsi que ses enfants. Un seul, qui portait le nom de *Barmek* (je lis برمك, au lieu de بكرمك), échappa par la fuite et se réfugia dans le Kaschmir. Étant revenu au bout de quelque temps, il occupa la

place de son père, et c'est de lui que descendent tous les Barmécides. » C'est à ces événements que fait allusion Masoudi, lorsqu'il dit (*Moroudj*, t. II, fol. 259 v° de mon manuscrit) : « J'ai rapporté dans mes autres ouvrages les démêlés qu'eut Barmek le Grand avec les rois des Turcs. » L'auteur du *Heft-iklim*, parlant de la ville de Balkh, ajoute (fol. 219 r°) : « Parmi les principaux personnages de cette ville et de son territoire sont les Barmécides. Suivant ce que l'on rapporte, Djafar, père de Khaled, et qui avait le surnom de *Barmek*, tirait son origine des rois de Perse. Dans les premiers temps de son existence, il résidait dans le *Nou-behar* de la ville de Balkh, où il était voué au culte du feu; ayant été éclairé des lumières de la foi, et ayant embrassé l'islamisme, il se rendit à Damas, où il occupa la place de vizir sous le règne de Souleïman, le plus important des khalifes de la famille d'Ommïah. Si l'on en croit quelques personnes, Souleïman dépêcha un exprès et appela auprès de lui Barmek, en lui témoignant un honneur et une considération extraordinaires. Quoi qu'il en soit, Barmek et ses illustres enfants, durant la domination de la famille d'Ommïah, conservèrent un crédit et une autorité sans bornes... » Suivant l'auteur du *Nozhat-alkoloub* (ms. persan 139, pag. 53, 54), ce fut l'an 96 de l'hégire que la carrière du vizirat s'ouvrit pour les Barmécides. Le premier d'entre eux fut Djafar, de Balkh, qui descendait de Gouderz, *destour* (vizir) d'Ardeschir-Babegan. Comme il avait fait frapper

de la monnaie d'or et d'argent d'un excellent titre, c'est de lui que l'or *djafari* a pris son nom.

Durant quatre-vingt-dix ans, la dignité de vizir se perpétua dans cette famille; cinq d'entre eux occupèrent ce rang, au rapport d'Ebn-Schâker (ms. arabe 638, fol. 15 v°), d'Ebn-Khaldoun (*Histoire*, t. III, fol. 67 v°), et d'Ebn-Nabatah (*Commentar. ad* Ebn-Zeïdoun, fol. 71 r°). « L'an 86 de l'hégire, Kotaïbah ben-Mouslem, lieutenant de Hadjadj dans la province du Khorasan, fit une expédition dans plusieurs provinces du pays des Turcs et d'autres peuples infidèles; il emmena beaucoup de prisonniers, enleva un riche butin, et s'empara d'un grand nombre de châteaux, forteresses et territoires. Parmi les captifs se trouvait la femme de Barmek, mère de Khaled; Kotaïbah la donna à son frère Abd-Allah, qui eut commerce avec elle et la rendit enceinte. Bientôt après, Kotaïbah ayant rendu les prisonniers, cette femme retourna auprès de son mari, quoique enceinte du fait d'Abd-Allah. Ses enfants restèrent dans le pays jusqu'au moment où ils embrassèrent l'islamisme, sous le règne des khalifes Abbassides. » Ces détails, comme l'on voit, présentent quelque chose de romanesque, et ne paraissent pas mériter une grande confiance. Suivant le récit d'Abou'l-Mahâsen (ms. arabe 659, fol. 82 v°), l'an 107 de l'hégire, Asad ben Abd-Allah-Kasari, ayant fait rebâtir la ville de Balkh, en donna le gouvernement à Barmek, l'aïeul des Barmécides.

Suivant un historien d'Alep, qui entre à ce sujet

dans des détails assez étendus (ms. arabe 726, fol. 15 v°), Barmek, chef de la famille des Barmécides, se rendit à la cour du khalife Heschâm ben Abd el-Melik. Masoudi (*Moroudj*, t. II, fol. 97 v°) atteste que la famille de Barmek jouit de la plus grande considération auprès de plusieurs khalifes Ommiades et surtout de Heschâm. Ce récit, tout succinct qu'il est, semble prouver que l'arrivée de Barmek à la cour des khalifes Ommiades était antérieure au règne de Heschâm; et en effet, comme nous allons le voir, un historien persan confirme que Barmek arriva à Damas, capitale des khalifes Ommiades, sous le règne d'Abd el-Melik ben Merwân, père de Heschâm. Le même écrivain, l'auteur du *Djâmi-alhikâïat* (ms. persan de l'Arsenal, fol. 344 v°, 345 r°), atteste que Barmek réunissait toutes sortes de qualités estimables, et possédait des connaissances approfondies dans les différentes branches des sciences, surtout dans la médecine, l'astronomie et les mathématiques.

Zamakhschari, dans le *Rebi-alabrâr* (ms. de Saint-Germain, n° 90, fol. 27 r°), donne aussi quelques détails sur le pyrée de Balkh et sur l'origine des Barmécides.

Les auteurs orientaux ne sont point d'accord sur la question de savoir si Barmek embrassa ou non l'islamisme (Ebn-Khallikan, ms. 730, fol. 248 v°); et cette incertitude semblerait devoir suffire pour faire admettre la négative. Cependant des témoignages déjà cités déposent en faveur de l'opinion

contraire. Au rapport de Makrizi (*Description de l'Égypte*, ms. 682, fol. 125 v°), Barmek embrassa la religion musulmane entre les mains du khalife Heschâm, et reçut de lui le surnom d'Abd-Allah.

Suivant l'auteur du *Djâmi-alhikâïat* (loc. laud.), après qu'Abd el-Melik ben Merwân eut été promu au khalifat, Barmek quitta la ville de Balkh pour se rendre à la cour de ce prince. Il entra dans Damas en déployant un luxe peu ordinaire; il se lia avec les commensaux du khalife, qui ne tardèrent pas à apprécier son rare mérite. Ils ne cessaient de faire son éloge devant le khalife, qui bientôt éprouva un vif désir de connaître un homme si vanté, et donna ordre qu'on le lui amenât.

L'auteur raconte ensuite fort au long l'entrevue de Barmek avec le khalife, et il entre à ce sujet dans une foule de détails que je me garderai bien de transcrire, attendu qu'ils présentent quelque chose de fabuleux. Barmek gagna bientôt la faveur d'Abd el-Melik, qui l'admit au nombre de ses familiers, de ses commensaux. Après la mort d'Abd el-Melik, Barmek désirait reprendre la route de Balkh, mais Heschâm, fils et successeur d'Abd el-Melik, ne voulut pas le laisser partir; il lui concéda la propriété de trois villages, dont le revenu s'élevait chaque année à une somme de 50,000 pièces d'or. Ce furent donc les ordres et les bienfaits de ce prince qui retinrent Barmek avec sa famille dans la Syrie et dans l'Irak.

Quant à cette question, Barmek continua-t-il jus-

qu'à la fin de sa vie à professer la religion des mages, ou embrassa-t-il l'islamisme? On peut, ce me semble, la résoudre sans beaucoup de peine; il est probable que le chef de la famille, qui était demeuré à Balkh, resta attaché à son culte, tandis que ses fils se rendirent à la cour des khalifes Ommiades; que l'aîné, qui portait, comme ses ancêtres, le nom de *Barmek*, mérita la faveur des khalifes Abd el-Melik et Hescbâm; que, cédant aux sollicitations de ce dernier prince, et, sans doute, aux conseils de l'ambition, il embrassa l'islamisme, et reçut le surnom d'*Abd-Allah.* On peut croire que Djafar était son frère, et avait, aussi partagé son changement de religion, puisque le nom de Djafar est d'origine arabe. Après la destruction de la dynastie des Ommiades et l'avénement au trône de la famille d'Abbas (*Heft-iklim*, fol. 219 r°), celle de Barmek jouit auprès des nouveaux souverains d'un plus grand crédit. Khaled, fils de Barmek, fut vizir d'Abou'l-Abbas-Saffâh. Sous le règne d'Abou-Djafar-Mansour, il se trouva placé parmi les principaux officiers de la cour; le khalife prenait ses conseils dans toutes les affaires. Sous le khalifat de Mahdi, fils de Mansour, Iahia, fils de Khaled, fut désigné comme tuteur de Haroun-Raschid; après la mort de Mahdi, ce fut grâce aux efforts de Iahia, que Haroun monta au rang élevé du khalifat. Ce prince, ayant remis à Iahia son anneau, déposa en ses mains la conduite de toutes les affaires administratives et financières.

Ces détails sont bien loin, sans doute, de satis-

faire la curiosité qui s'attache à l'origine d'une famille si singulièrement illustre, et dont le nom et la fin tragique ont toujours excité l'intérêt même des personnes les plus étrangères à la littérature orientale. Mais ces renseignements, tout incomplets qu'ils sont, forment tout ce que j'ai pu recueillir sur un sujet si éminemment intéressant.

Je n'entrerai point ici dans de plus grands détails sur l'histoire de la famille des Barmécides; plusieurs écrivains s'étaient attachés à recueillir et à consigner dans leurs ouvrages les faits qui concernaient cette illustre famille. L'auteur du *Kitâb-alfehrest* (ms. arabe 874, fol. 181 v°) cite une biographie de ce genre, composée par Ebn el-Baziâr, et qui contenait environ 500 feuilles. Une autre histoire des Barmécides avait été écrite par Abou-Hafs-Amrou ben Alazrak-Kermâni (*Histoire d'Alep*, ms. 726, fol. 15 v°). Enfin une autre histoire, qui malheureusement ne nous est connue que de nom, avait eu pour auteur l'écrivain anonyme auquel nous devons le *Moudjmel-attawarikh* (ms. persan 62, fol. 223 v°). Nous devons regretter vivement de n'avoir point sous les yeux les deux grands ouvrages de Masoudi, dans lesquels ce judicieux écrivain remontait à l'origine de la famille des Barmécides, et en suivait l'histoire depuis les temps antérieurs à l'islamisme jusqu'à la terrible catastrophe qui mit fin au rôle brillant qu'avait joué dans le monde cette maison célèbre (*Moroudj*, t. II, fol. 97 r° et v°).

Suivant l'ouvrage intitulé *Diwan-alinschâ* (ms. arabe

1573, fol. 155 r°), les Arabes de Rebiah, qui étaient établis sur le territoire de Damas, prétendaient descendre de Djafar ben Iahia le Barmécide, et d'Abbâsah, sœur du khalife Raschid. Au rapport de Nowaïri (ms. 683, fol. 81 r°), l'émir Schehâb-eddin Ahmed, émir des Arabes de Mari مرى, se vantait d'avoir d'avoir tiré son origine de Djafar et de la même princesse.

Je n'ai pas la prétention d'écrire ici une histoire détaillée de la famille des Barmécides, quoique j'aie recueilli sur cet objet intéressant une immense quantité de faits curieux. Mais ce sujet, pour être traité comme il le mérite, exigerait un volume entier, et ne saurait être resserré dans les bornes d'une simple note; toutefois, de cette petite discussion, à laquelle j'ai dû me livrer, il résulte avec évidence un fait important. C'est que la famille de Barmek, dont Ebn-Khaldoun parle avec tant de légèreté, pouvait se vanter d'une origine illustre; que, sous les rois de Perse, elle avait tenu un rang distingué; et que, depuis son établissement dans les contrées soumises aux Arabes, elle avait rempli les premières places de l'administration, et mérité, au plus haut point, la confiance des khalifes, ainsi que l'admiration et la reconnaissance de leurs sujets. Au reste on peut admettre, avec Ebn-Khaldoun, que l'anecdote du mariage de Djafar avec Abbâsah, en la supposant réelle, fut seulement un prétexte qui amena et précipita une catastrophe méditée depuis longtemps. Les Barmécides, il faut le dire, furent

eux-mêmes les artisans de leur ruine. Ils ne sentirent pas assez tout ce que la haute position dans laquelle les avait placés la fortune avait de délicat, et tous les ménagements qu'elle leur imposait. Distingués par les plus nobles qualités, et surtout par une munificence admirable, qui a immortalisé leur nom, et qui est, pour ainsi dire, passée en proverbe; ayant à leur disposition les finances d'un grand empire, ils se livrèrent un peu trop facilement au plaisir de faire des heureux, d'appeler sur eux les bénédictions universelles, en répandant les dons les plus magnifiques avec une générosité qui dégénérait quelquefois en profusion. Sans doute cette louable ambition atteignit son but; les Barmécides, célébrés dans tout l'empire, excitèrent au plus haut point la reconnaissance, l'admiration; et ce qui achève de faire leur éloge, c'est que, depuis leur catastrophe funeste, plusieurs de ceux qu'ils avaient obligés vinrent plus d'une fois, même au péril de leur vie, répandre des larmes sur la tombe de leurs bienfaiteurs, réciter des vers composés à leur louange. Mais, d'un autre côté, les Barmécides ne pouvaient satisfaire à toutes les demandes qui leur étaient adressées; leurs refus, quoique souvent justes et bien fondés, ne manquèrent pas de créer pour eux des ennemis qui se croyaient lésés parce qu'ils n'avaient pas obtenu l'accomplissement de leurs désirs, et la réalisation de vœux que rêvait une ambition souvent chimérique. D'un autre côté, la haute fortune des Barmécides avait dû leur attirer

l'envie et la haine d'une foule de personnes qui aspiraient à les renverser pour se substituer à leur place, et qui, n'osant pas les attaquer de front, s'attachaient à miner sourdement leur puissance par des intrigues ténébreuses, par des insinuations perfides. Enfin, il faut le dire, les Barmécides, un peu enivrés de leur grandeur, se posaient trop sur le premier plan, au lieu de se réserver la seconde place, et laissaient trop apercevoir qu'ils étaient les véritables distributeurs des bienfaits et des honneurs. Cette prétention, trop peu déguisée, ne pouvait manquer de blesser au plus haut point la juste susceptibilité d'un prince bien capable de tenir les rênes de l'État, et aussi jaloux de son autorité que l'était le khalife Haroun. On doit donc être peu surpris que, mécontent de se voir, en quelque sorte, éclipsé par des sujets qui lui devaient leur élévation, il ait aspiré à s'affranchir de cette espèce de tutelle si gênante pour lui, et que, peu scrupuleux sur les moyens, il ait saisi avec ardeur la première occasion qui s'offrait à lui de renverser ceux dont la renommée et le crédit lui portaient ombrage.

J'ai dit plus haut combien le nom des Barmécides avait excité chez les musulmans de reconnaissance et d'admiration. Nous apprenons de Zamakhschari (*Rebi alabrar*, ms. de St-Germ. 90, fol. 8 r°), que l'expression *le temps des Barmécides* زمن البرامكة s'employait proverbialement, pour désigner *tout ce qui était bon, et le plus haut degré du bonheur et de l'abondance.* L'historien de l'Espagne, Makkari, se

sert de l'adjectif *barmeki*, pour indiquer *ce qui était digne des Barmécides*. On y lit (t. II, ms. arabe 705, fol. 27 r°): له حكايات في الجود برمكية « on citait de lui, sous le rapport de la munificence, des traits dignes des Barmécides. »

Aujourd'hui, en Égypte, il existe une classe de prostituées, de Bohémiennes, qui prennent le nom de *Barmeki*, au pluriel *Barâmikah* برامكة, et qui ont la prétention, sans doute chimérique, de tirer leur origine de la noble famille des Barmécides. (Burckhardt, *Arabic proverbs*, p. 145. Lane, *Manners and customs of the modern Egyptians*, t. II, p. 101, 111.)

Le nom des Barmécides, qui se trouve si souvent relaté dans les *Mille et une Nuits*, est devenu célèbre, même en Europe. La Harpe a écrit, sous ce titre, une tragédie représentée en 1778, au Théâtre-Français, et Voltaire adressa à la duchesse de Choiseul, sur la disgrâce du duc son mari, une épître intitulée : *Benaldaki à Caramouftée, femme de Giafar le Barmécide*. Je dois ajouter, en finissant, qu'un genre d'aromate avait chez les Arabes reçu le nom de *Barmekîah* برمكيّة. On lit, dans le *Traité de pharmacie*, intitulé *Akrabadin* (ms. arabe 1036, fol. 176 r°) : البخورات والبرمكيات.. Plus bas (*ibid.*) : البخور البرمكى « *l'aromate Barmeki;* » fol. 177 r° : برمكية رفيعة « un *Barmekîah* d'une qualité supérieure. »

NOTE II. — SUR LE SÉJOUR DES ISRAÉLITES DANS LA PRESQU'ÎLE DE SINAÏ.

Cette note forme le commentaire d'un passage dans lequel Ibn-Khaldoun déclare impossible que les Juifs aient pu être aussi nombreux en sortant de l'Égypte qu'on l'admet ordinairement. (Voyez le texte du passage dans les *Notices et extraits*, vol. XVI, p. 11.) Ensuite M. Quatremère combat l'opinion de M. de Laborde sur la position de la ville de Madian. —J. M.

Je ne suis pas du nombre de ceux qui supposent que, dans l'espace d'un si grand nombre de siècles, il ne s'est glissé aucune faute, aucune erreur de copiste, dans le texte hébreu de la Bible. Les noms de nombre ont pu, en particulier, subir quelques changements, quelques altérations. On peut croire que dans l'origine on les indiquait fréquemment par des lettres numérales, et que, dans plus d'un endroit, une lettre a pu facilement se substituer à une autre lettre. Le texte de la Bible semble indiquer quelques fautes de ce genre. Au Ier livre de Samuel (ch. VI, v. 19), dans le récit du retour de l'arche d'alliance, on lit : « Dieu frappa, parmi les habitants de Bet-Schemesch, soixante et dix hommes, cinquante mille hommes. » שִׁבְעִים אִישׁ חֲמִשִּׁים אֶלֶף אִישׁ. Mais on peut croire qu'il faut lire בַּחֲמִשִּׁים et traduire : « Dieu frappa soixante et dix hommes sur les cinquante mille (qui se trouvaient présents). » Plus loin (chap. XIII, v. 1), on lit : בן שָׁנָה שָׁאוּל בְּמָלְכוֹ ושתי שְׁנֵים מָלַךְ עַל יִשְׂרָאֵל. Il paraît que le pre-

mier nombre, qui désignait l'âge de Saül lorsqu'il monta sur le trône, a été omis par le copiste, et que dans le second membre, un nombre qui devait précéder שְׁתֵּי, peut-être celui de עֶשְׂרִים « vingt, » a disparu également; car il est peu probable que, la seconde année du règne de Saül, ce prince eût déjà un fils tel que Jonathas, qui fût en âge de commander les armées. Dans le même chapitre (ꝟ. 5), on lit que les Philistins avaient dans leur armée trente mille chars. En supposant qu'il s'agisse ici de chars de guerre, dont chacun, ainsi que nous le voyons par l'Iliade, était monté de deux guerriers, nous aurions ici soixante mille hommes placés sur les chars, outre six mille cavaliers et une infanterie innombrable, ce qui semble peu naturel : on peut croire qu'il faudrait lire, au lieu de שְׁלשִׁים אֶלֶף « trente mille, » שְׁלשָׁה אֶלֶף « trois mille ». Je ne m'arrêterai point à produire un plus grand nombre d'exemples.

Au reste il ne faut pas juger de la population de la Palestine par celle qui existe dans nos pays. Il est certain qu'une masse extraordinaire d'habitants se trouvait agglomérée sur un territoire d'une médiocre étendue. L'historien Josèphe, témoin oculaire, nous atteste (*De Bello judaïco*, l. III, cap. III, tom. II, pag. 223) que, de son temps, la Galilée était couverte d'une foule immense de villes et de bourgs considérables, dont le moindre renfermait au moins quinze mille habitants. D'ailleurs il est facile de voir que la composition des armées, chez

les Hébreux, ne ressemblait pas à ce qui existe de nos jours. Dans un danger pressant, tous les habitants de la Judée, jeunes et vieux, se rassemblaient à la hâte. Nous lisons dans le livre de Samuel (I, ch. II, v. 7 et suiv.) que, quand la ville de Jabès, en Galaad, était assiégée par les Ammonites, Saül, qui revenait de labourer ses champs, mit ses bœufs en pièces, et en envoya les morceaux dans tout le pays d'Israël, annonçant que l'on traiterait ainsi les bœufs de ceux qui ne se lèveraient pas pour suivre Samuel et Saül. De cette manière trois cent trente mille hommes se trouvèrent rassemblés sous le drapeau; mais ces masses, réunies sans ordre, sans discipline, mal armées ou sans armes, ne pouvaient être pour un ennemi aguerri des adversaires bien redoutables, et, à la première alarme, ces armées si nombreuses se débandaient, et se trouvaient réduites à un petit corps de six cents hommes (*ibid.* v. 6, 15 et suiv.). C'était pour remédier à cet inconvénient que Saül (XIV, v. 52), lorsqu'il connaissait dans Israël un homme courageux et robuste, avait soin de l'attacher à sa personne, afin d'avoir, dans le cas où la guerre s'allumerait, un noyau d'armée qu'il pût opposer à ses ennemis avec quelque chance de succès.

On ne doit donc pas être étonné si dans l'histoire du peuple hébreu on trouve la mention d'armées très-nombreuses, qui semblent en disproportion complète avec la population que devait renfermer un pays aussi peu étendu que la Palestine.

Ces observations, que je pourrais facilement pousser plus loin, m'amènent naturellement à discuter un fait qui a, en réalité, une assez grande importance. M. le comte Léon de Laborde, dans son important ouvrage intitulé *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres* (p. 63 et suiv.), a examiné quel fut le nombre probable des Israélites qui sortirent de l'Égypte, sous la conduite de Moïse. Il fait observer que six cent mille hommes en âge de porter les armes devaient représenter une population d'environ trois millions d'hommes; que cette armée traînait avec elle une immense quantité de troupeaux, et était, en outre, accompagnée d'une populace nombreuse, qui n'appartenait point à la race d'Israël. Il atteste que la péninsule du mont Sinaï se compose d'immenses rochers de granit, qui ne laissent au milieu d'eux que des ravins étroits qui ont, au plus, vingt mètres de largeur; que, dans les déserts qui forment cette presqu'île, on chercherait vainement des espaces qui aient pu recevoir une pareille multitude; que, devant le mont Sinaï, où le peuple juif séjourna longtemps, il ne se trouve pas une plaine capable, à beaucoup près, de contenir trois millions d'hommes, accompagnés de leurs nombreux troupeaux; et que, dans toute la péninsule du mont Sinaï, il existe aujourd'hui tout au plus cinq mille Arabes, qui ont bien de la peine à vivre sur ce sol ingrat et aride. Il conclut de là que, si l'on admettait une réunion de six cents hommes en état de porter les

armes, ce qui donnerait une population totale de trois mille hommes, on aurait un calcul beaucoup plus approprié à l'état actuel des lieux, au nombre des Arabes qui les peuplent; que, si l'on admet l'exactitude du récit de Moïse, ce récit paraît tout à fait invraisemblable, ne peut s'accorder avec la position invariable du terrain, et ne saurait s'expliquer que par l'intervention de la puissance divine, par un véritable miracle.

Cette solution de la difficulté ne peut réellement être admise, car on ne doit pas supposer que Dieu opère une chose matériellement impossible, et qu'il fasse tenir des millions d'hommes sur un sol capable d'en contenir quelques milliers. Il faut donc, je crois, chercher une réponse plus naturelle.

D'abord, et je l'ai insinué plus haut, je ne suis pas éloigné de croire que, dans l'Exode, comme dans les Nombres, il ait pu se glisser une erreur de chiffre, causée par le changement des lettres qui, dans l'origine, exprimaient les nombres. La multiplication des Israélites en Égypte, quoiqu'elle ait été une suite et un effet d'une protection toute spéciale de la Divinité, m'a toujours paru un peu excessive, et j'ai toujours eu peine à croire qu'elle se soit réellement élevée au chiffre indiqué par le texte hébreu. Mais, en admettant le calcul comme parfaitement exact, on peut démontrer que les conséquences qui en résultent ont été un peu exagérées.

D'abord le nombre de six cent mille hommes, indiqué par le livre de l'Exode, ne peut produire

une somme de trois millions. Moïse dit que les Israélites étaient six cent mille, sans compter les enfants לְבַד מִטַּף.

On voit que, dans le calcul susdit, se trouvent compris les hommes, les femmes, les jeunes gens, les vieillards; qu'il faut seulement y ajouter la masse des enfants; ce qui, comme on le voit, change beaucoup les résultats admis par un calcul qui n'est pas complétement rigoureux.

En second lieu, on conçoit que, dans le moment où les enfants d'Israël quittèrent l'Égypte, il se joignit à eux un nombre plus ou moins grand d'hommes étrangers à leur nation, Arabes ou autres, prisonniers de guerre, esclaves, qui étaient retenus malgré eux dans cette contrée, et qui, trouvant une occasion favorable, en profitèrent pour recouvrer leur liberté. Mais peut-on croire que tous ces fugitifs restèrent constamment avec les Israélites? Il est plus naturel de supposer qu'après le passage de la mer Rouge ces mêmes hommes, en bonne partie, se dispersèrent dans toutes les directions, et regagnèrent leurs contrées respectives.

Si, durant le séjour des Israélites dans le désert du mont Sinaï, nous voyons figurer, parmi les instigateurs des troubles et des murmures, les étrangers qui s'étaient échappés de l'Égypte, il n'est pas nécessaire de supposer qu'ils se trouvassent en fort grand nombre. Dans la disposition d'esprit que montraient les Juifs, fatigués du séjour de ces tristes solitudes, on conçoit facilement que des hommes, même peu nom-

breux, mais turbulents, aient pu, par leurs suggestions perfides, exciter à la révolte un peuple qui, comme l'histoire l'atteste, ne s'y montrait que trop enclin. Quant aux troupeaux, il est certain, d'après le récit de Moïse, que les Israélites, au moment de leur départ, en conduisaient avec eux une masse considérable. Mais, après le passage de la mer Rouge, les Juifs, en s'enfonçant dans la péninsule du mont Sinaï, reconnurent bientôt l'impossibilité matérielle de faire subsister, dans ces affreux déserts, un nombre immense d'animaux. En second lieu, les enfants d'Israël durent avoir bientôt épuisé les vivres qu'ils avaient emportés de l'Égypte. Or, ayant à leur disposition leurs nombreux troupeaux, ils ne manquèrent pas de les tuer pour se nourrir de leur chair, et l'on peut croire que, peu de temps après le passage de la mer Rouge, les troupeaux des Hébreux n'existaient plus, ou restaient en petit nombre. Si, au moment de l'entrée des Israélites dans la terre promise, nous les voyons accompagnés d'une immense quantité de grands et petits troupeaux, rappelons-nous qu'avant de traverser le Jourdain ils avaient conquis et pillé les pays habités par les Moabites, les Ammonites, les Amorrhéens, et autres peuples nomades qui élevaient un nombre prodigieux de bestiaux de tout genre.

Quant à ce qui concerne la position physique de la péninsule du mont Sinaï, sans doute il est impossible de penser que les montagnes énormes de granit qui couvrent ce sol aient éprouvé des changements

considérables; toutefois il n'est pas impossible de supposer que des catastrophes dont l'histoire n'a gardé aucun souvenir aient modifié, sur quelques points, la configuration du sol; que des rochers, en s'éboulant, aient transformé en vallées étroites, en ravins, ce qui formait auparavant des plateaux d'une certaine étendue. D'ailleurs, ainsi qu'il semble résulter du récit de Moïse, la presqu'île de Sinaï, au moment du séjour des Hébreux, n'avait point d'habitants. Par conséquent les Israélites pouvaient se disséminer sans crainte sur toute l'étendue de cette péninsule, sans être obligés de s'agglomérer en une seule troupe sur un point plus ou moins resserré, et l'on sait que, dans le moment du départ, la nuée ténébreuse, ou la colonne de feu qui s'étendait sur leurs têtes, leur indiquait facilement où il fallait se réunir, et leur montrait la route à suivre.

Est-il nécessaire d'admettre, avec M. de Laborde (p. 108), que la montagne appelée proprement le *mont Sinaï*, et au pied de laquelle est bâti le monastère célèbre habité par des moines grecs, nous représente la montagne du haut de laquelle Dieu donna sa loi aux enfants d'Israël? Je sais qu'une tradition constante, reçue chez les chrétiens du pays, dépose en faveur de ce fait. Mais une tradition de cette nature, quelque respectable qu'elle soit, ne constitue pas un article de foi, et l'on est autorisé à la combattre, toutes les fois que des raisons solides paraissent s'opposer à ce qu'elle passe pour une vérité constante. On sait que la masse énorme qui com-

pose le mont Sinaï est formée de trois vastes rochers de granit, qui sont séparés les uns des autres par des gorges de peu d'étendue. Dans le langage de l'Écriture sainte, les noms *mont Sinaï, mont Horeb, montagne de Dieu,* sont employés, sans aucune distinction pour désigner les parties qui composent cette chaîne. Or, devant la montagne que la tradition regarde comme représentant le mont Horeb, se trouve une plaine assez grande pour avoir pu contenir une multitude nombreuse. Il vaudrait mieux, si je ne me trompe, reconnaître, avec MM. Smith et Robinson, que cette partie de la montagne est réellement le Sinaï devant lequel les Israélites étaient campés pour entendre la parole de Dieu et recevoir ses lois.

Si des Arabes, au nombre de quelques milliers seulement, sont dispersés dans la péninsule du mont Sinaï, c'est que ce sol aride et désolé leur offre à peine les moyens de soutenir leur vie misérable. Mais ce grave, ce terrible inconvénient n'existait pas pour les Israélites, puisque la main de la Providence leur offrait journellement, dans la manne, une nourriture abondante, qui suffisait à leurs besoins.

J'ai dit plus haut que, suivant toute apparence, à l'époque du voyage des Israélites dans le désert, la péninsule du mont Sinaï n'avait pas d'habitants. Toutefois le savant critique dont je viens de combattre l'opinion a cru pouvoir soutenir (p. 5 et suiv.) que le lieu appelé *Dahab*, situé dans cette

presqu'île sur la rive occidentale du golfe oriental de la mer Rouge, et où se trouvent des ruines de quelque importance, représentait le site de la ville de Madian, qu'habitait Jéthro, beau-père de Moïse; mais j'avoue que je ne puis souscrire à cette hypothèse, et les raisons alléguées par M. de Laborde ne me paraissent pas convaincantes. D'abord, ce que dit mon savant confrère sur les rapports qui existaient entre les Madianites établis sur les bords de la mer Rouge et ceux qui habitaient à l'orient de la mer Morte n'est peut-être pas appuyé sur des preuves complétement solides. Il n'y aurait rien d'étonnant qu'un peuple qui se livrait au commerce de caravane eût fixé sa résidence dans deux points assez éloignés l'un de l'autre, et qui lui offraient pour son négoce les avantages de deux entrepôts placés dans une position favorable. En second lieu, il est douteux que les Madianites des rivages de la mer Rouge et ceux des bords du lac Asphaltite aient appartenu à une même race. Les uns descendaient de Céthura, seconde femme d'Abraham, tandis que les autres, étant désignés plusieurs fois dans la Bible par le nom d'*Ismaélites*, paraissent, en effet, avoir tiré leur origine d'Ismaël; et les habitudes des deux peuples semblent déposer en faveur de cette différence. Ceux des bords de la mer Morte paraissent avoir formé un peuple agricole ou nomade, tandis que ceux de la mer Rouge paraissent s'être voués d'une manière exclusive au commerce. Et quand même ces deux peuples n'en auraient réellement

composé qu'un seul, le lieu où l'on place ordinairement la ville de Madian, sur la rive orientale de la mer Rouge, n'est guère plus éloigné, que le lieu nommé *Dahab,* du bord oriental de la mer Morte.

M. de Laborde (p. 8) se demande pourquoi Moïse, qui avait tué un Égyptien, et qui redoutait la colère du roi d'Égypte, aurait cru devoir s'enfoncer dans une contrée lointaine, au delà de la mer Rouge, au lieu d'aller chercher un asile ou dans le désert même du mont Sinaï, ou dans la Palestine? Mais on sent parfaitement que Pharaon, s'il avait eu à cœur de faire saisir un homme dont il désirait la punition, pouvait l'envoyer prendre en traversant la presqu'île, où rien ne pouvait s'opposer aux recherches de ses émissaires. Moïse dut donc croire plus prudent de mettre entre lui et l'Égypte une distance infranchissable, et de se réfugier au delà de la mer Rouge, dans la contrée occupée par les Arabes, et où probablement l'influence du monarque d'Égypte était complétement nulle.

L'auteur continue en ces termes (p. 16) : « Quand Moïse, à la tête du peuple de Dieu, se prépare à quitter le Sinaï, il engage Hobab à lui servir de guide. Mais celui-ci refuse de l'accompagner, et retourne chez lui. Il habitait donc dans la presqu'île et dans une position plus méridionale que le Sinaï, car autrement pourquoi refuser d'accompagner les Israélites, au moins jusqu'au point où leurs deux routes se séparaient? » Mais j'avoue que je ne vois aucune nécessité d'admettre cette explication. Jéthro

ou Hobab, sachant très-bien que les Israélites devaient séjourner longtemps dans le désert du mont Sinaï, et étant pressé de retourner chez lui, ne crut pas devoir accepter les propositions de Moïse, qui le priait de servir de guide aux Hébreux à travers le désert, dont il devait, en effet, connaître si bien les routes, et préféra reprendre immédiatement la route de son pays, c'est-à-dire de Madian. Dans le récit de Moïse, rien n'indique, ce me semble, que ce lieu fût situé dans la péninsule du Sinaï. Il est facile de supposer que Jéthro, n'ayant pu se résoudre au voyage lent et pénible que lui proposait Moïse, aura pris aussitôt congé de son gendre, et se sera hâté de traverser le désert dans sa largeur, de contourner l'extrémité septentrionale du golfe oriental de la mer Rouge et de regagner, par la voie la plus courte, la contrée où était établie sa famille.

L'auteur fait observer que, Madian étant situé dans le lieu nommé aujourd'hui *Dahab*, «Moïse, pour retourner en Égypte avec sa femme et ses enfants, devait prendre la route directe qui l'y conduisait par le Sinaï. Aaron, que n'avait pas prévenu son frère, vient au-devant de lui et le rencontre au Sinaï, parce qu'il savait qu'il devait y passer.»

M. de Laborde rappelle que, suivant le texte de l'Exode, Moïse, qui conduisait les brebis de Jéthro, son beau-père, ayant mené son troupeau au fond du désert אַחַר הַמִּדְבָּר, vint à la montagne de Dieu, nommée *Horeb*. «De quelque manière, dit-il, que l'on entende cette expression, elle convient à Dahab,

qui fait face à la mer. La côte étant stérile, le Ouadi Zackal s'ouvrant derrière Dahab, c'est par ce chemin, qui conduit au mont Horeb, que les pasteurs devaient diriger leurs troupeaux *au fond du désert.* » Enfin il fait observer (p. 11) que, « bien rarement les Arabes mènent leurs troupeaux à plus d'une journée d'un campement; mais qu'il est impossible qu'ils s'en éloignent de six journées; ce qui aurait eu lieu lorsque Moïse conduisit le troupeau de Jéthro jusqu'au mont Horeb, si Madian avait été situé sur la côte orientale du golfe Élanitique. »

J'ai transcrit les paroles de mon estimable confrère, et je n'ai voulu affaiblir en aucune manière les arguments qu'il emploie. Je crois cependant qu'il n'est pas impossible d'y répondre.

Si Moïse, se rendant en Égypte avec sa famille, passa devant le mont Sinaï, il ne faut pas conclure de là qu'il venait nécessairement du lieu nommé *Dahab.* Il pouvait aussi bien être parti d'un canton situé au delà du golfe Élanitique. Il est vrai que le mont Sinaï se trouvait un peu éloigné de la route directe qui conduisait en Égypte. Mais rappelons-nous que ce chemin devait longer la limite méridionale des pays habités par les Amalécites et autres tribus turbulentes et pillardes. On peut croire que les voyageurs aimaient mieux se procurer une sécurité entière en faisant un circuit que de s'exposer à être dépouillés ou assassinés en tombant dans les mains de ces brigands. Si Aaron rencontra son frère près du mont Sinaï, c'est que probablement Dieu,

en l'avertissant de l'arrivée prochaine de Moïse, lui avait aussi indiqué la route qu'il avait dû choisir.

Les mots אַחַר הַמִּדְבָּר, si je ne me trompe, ne signifient pas *au fond du désert*, mais *derrière le désert*, c'est-à-dire, *au delà du désert, où paissaient ordinairement les brebis du territoire de Madian*. Par conséquent rien n'oblige à croire que ce dernier lieu ait été nécessairement situé ni à Dahab, ni dans le voisinage. Il pouvait se trouver à une distance beaucoup plus grande. On conçoit facilement que les Arabes, lorsqu'ils font paître leurs troupeaux, ne s'écartent pas beaucoup de leur campement. Le soin de leur sûreté et celui des animaux confiés à leur garde leur commandent de se tenir dans un rayon assez rapproché, pour qu'ils puissent au besoin recevoir un secours efficace. D'ailleurs, en s'éloignant de leurs habitations, ils risqueraient de se trouver, sans le savoir, sur le territoire d'une tribu voisine et rivale. Or un pareil empiétement suffirait pour faire naître des disputes graves, qui pourraient même dégénérer en une guerre ouverte. Mais quand de pareils dangers n'existent pas, et que des troupeaux sont conduits par des hommes forts et intrépides, rien n'empêche qu'ils ne s'éloignent à des distances beaucoup plus grandes. Ainsi nous voyons dans la Genèse (ch. XXXI, v. 23) que Laban, au moment du départ de Jacob, était allé faire tondre ses brebis, et que ce fut seulement trois jours après qu'il fut informé de la fuite de son gendre. Les enfants de Jacob (ch. XXXVIII), lorsque Joseph fut envoyé vers

eux, se trouvaient à une assez grande distance du lieu où habitait ordinairement leur père. Il serait donc peu étonnant que Moïse, après avoir longtemps parcouru avec ses troupeaux les déserts qui s'étendaient sur la rive orientale du golfe Élanitique, se fût hasardé à contourner la pointe septentrionale de cette mer, et se fût avancé progressivement jusqu'au mont Horeb.

Au rapport d'Eusèbe (*Onomasticon*, p. 105) et de saint Jérôme, la ville de Madiam, Μαδιάμ, existait sur la rive orientale de la mer Rouge. Ptolémée indique une ville du même nom dans les mêmes parages. Chez les Arabes, dans tous les âges et jusqu'à nos jours, un lieu appelé *Madian* a existé à l'est du golfe oriental de la mer Rouge; et tout auprès de ce site, se trouvent, comme on sait, des cavernes appelées *Magâïr-Schoaïb* مغاير شعيب, les cavernes de *Schoaïb*, attendu que ce dernier nom est celui sous lequel les Arabes désignent Jéthro, beau-père de Moïse. On peut voir, sur Madian, les détails que donnent Abou'lféda (*Descriptio peninsulæ Arabum*, p. 33) et Édrisi (*Géographie*, t. I, p. 333); et je ferai observer que, dans ce dernier passage, où il est question de puits dont les eaux, suivant la tradition, servirent à abreuver les troupeaux de Jéthro, j'ai eu tort, je crois, de préférer la leçon معطفة à celle de معطلة, et que celle-ci me paraît meilleure. Birouni (*Alâthâr-albâkiah*, fol. 271) atteste que «les montagnes de Madian renfermaient des maisons taillées dans le roc le plus dur, et des tombeaux dans les-

quels se trouvaient des ossements d'une taille gigantesque, aussi grands ou plus grands que ceux des chameaux. » Quand une tradition, appuyée sur des témoignages invariables, n'est combattue par aucun fait d'un poids incontestable, elle doit être regardée comme constituant un fait certain. Or, ainsi qu'on l'a vu, aucun caractère pris dans l'histoire ou dans la géographie ne vient déposer contre l'identité du lieu appelé *Madian*, et de celui qui existait du temps de Moïse. Aussi les savants qui se sont occupés d'examiner avec soin la géographie de ces contrées de l'Orient, Bochart, Cellarius, d'Anville, Gosselin, Mannert, etc. n'ont pas fait difficulté de placer Madian au point où l'indique la tradition, et pour ma part je suis complétement de leur avis.

Quant au lieu nommé *Dahab*, on peut croire qu'il nous représente un des entrepôts que les Nabatéens, à l'époque où leur commerce était florissant, avaient établis sur les rivages de la mer Rouge. Quand on a lu la relation du lieutenant Wellstedt, et que l'on voit combien d'ennuis et même de dangers présente aujourd'hui la navigation sur le golfe d'Akabah, l'ancien golfe Élanitique, on conçoit très-bien que les anciens commerçants de ces parages aient cherché à raccourcir cette traversée, et à en abréger les inconvénients en établissant à peu de distance de l'entrée du golfe une station qui se trouvait parfaitement placée, où les vaisseaux s'arrêtaient, et d'où les marchandises étaient transportées à dos de chameau.

III. — SUR TABARI, L'HISTORIEN.

Ibn-Khaldoun classe Thabari parmi le petit nombre d'écrivains auxquels il reconnaît les qualités du véritable historien. (Voyez *Notices et extraits*, vol. XVI, p. 3.) — J. M.

Ebn-Alathir, dans sa chronique intitulée *Kâmel* الكامل (ms. t. II, fol. 226), s'exprime en ces termes : « L'an 310 de l'hégire, mourut à Bagdad Mohammed ben Djerir Tabari, l'historien. Il était né l'an 224. Il fut enterré la nuit, dans sa maison, parce que le peuple s'était rassemblé et s'opposa à ce que ses funérailles eussent lieu durant le jour, attendu qu'on accusait l'auteur de partager les dogmes des *Râfidis* (schiites); ensuite on le taxa d'hérésie الحاد. Ali ben Isa disait à cette occasion : « Si l'on eût demandé « à ces hommes-là quel était le sens du mot *ilhâd* « (hérésie), ils n'en eussent rien su et n'y eussent rien « compris. » Voilà ce que rapporte Ebn-Maskouiah, auteur de l'ouvrage intitulé تجارب الامم « l'expérience des nations; » mais un homme aussi éminent que Tabari ne pouvait être soupçonné de pareilles opinions. Quant à ce qui concerne les préventions hostiles de la multitude, la chose n'a rien d'exact. Ce furent quelques hanbalis qui se déchaînèrent contre Tabari, le décrièrent, et furent imités par d'autres. Voici le motif qui avait fait naître cette antipathie : Tabari avait composé un ouvrage dans lequel il passait en revue les diverses opinions des *fakihs*. Il n'y fit aucune mention d'Ahmed ben

Hanbal. Comme on lui adressa quelques représentations sur ce sujet, il répondit : « Ce n'était pas un *fakih* (jurisconsulte), mais un *mohaddith* (collecteur de traditions). » Les Hanbalis furent extrêmement irrités. Comme ils se trouvaient en nombre infini dans la ville de Bagdad, ils excitèrent des troubles contre Tabari.... J'ai reproduit, pour ce qui concerne cet écrivain, une partie des jugements qu'en ont portés des hommes éminents, et qui peuvent faire apprécier le rang qu'il tient dans la science, sa fidélité scrupuleuse, la pureté orthodoxe de ses opinions. L'imam Aboubekr-Khatib, après avoir indiqué ceux dont Tabari avait suivi le témoignage et ceux qui s'appuyèrent sur lui, ajoute : « Il était un des imams le plus profondément instruits; ses paroles ont une autorité décisive, on défère volontiers à ses avis, attendu sa vaste science et son mérite. Il avait réuni une variété de connaissances, que ne possédait aucun de ses contemporains. Il savait par cœur le livre divin, était versé dans la connaissance du Coran, intelligent dans ce qui concerne les sens de ce livre; instruit des décisions du Coran, bien au fait des maximes de la *Sunnah*, de ses méthodes, de tout ce qu'elle présente d'authentique ou d'apocryphe, de tout ce qui a dû abolir ou être aboli; il connaissait les paroles des compagnons du Prophète, de ceux qui les ont suivis, relativement aux décisions légales, et aux questions qui ont trait aux choses licites ou illicites. Il connaissait parfaitement les détails des combats, les faits de l'histoire.

Il est auteur d'un ouvrage célèbre, qui retrace l'histoire chronologique des nations et des rois. Il a aussi composé, sur l'explication du Coran, un livre tel qu'il n'en a pas été écrit de pareil. Il a également rédigé, sur les principes et les branches de la jurisprudence, des traités nombreux. Il a fait un choix parmi les paroles des *fakihs* et s'est borné lui-même à certaines questions, qui ont été citées d'après lui. » Voici ce que disait Abou-Ahmed Hosaïn ben Ali ben Mohammed Râzi : « La première question que m'adressa l'*imam* Abou-Bekr ben Khozaïmah, fut celle-ci : « As-tu écrit d'après Mohammed ben Djerir Ta-« bari ? » Sur ma réponse négative, il me demanda pourquoi je ne l'avais pas fait. Je lui dis : « C'est « qu'il ne se montrait pas, car les Hanbalis empê-« chaient de pénétrer auprès de lui. » Il me répondit : « Tu as agi follement ; plût à Dieu que tu « n'eusses point écrit sur l'autorité de ceux qui ont « été tes guides, et que tu te fusses contenté de suivre « les leçons d'Abou-Djafar ! Hosaïn ben Ali Tamrimi « a cité d'Ebn-Khozaïmah des paroles tout à fait « analogues. » Le même Ebn-Khozaïmah, lorsqu'il eut vu le commentaire (sur le Coran) composé par Tabari, s'écria : « Je ne connais point, sur la face « de la terre, un homme plus savant qu'Abou-Dja-« far ; les Hanbalis l'ont traité avec une extrême in-« justice. » Abou-Mohammed Abd-allah ben Ahmed Fergâni, après avoir mentionné les ouvrages de Tabari, ajoutait : « Abou-Djafar est un homme qui, sous le rapport des choses divines, ne saurait en-

courir aucun reproche ; qui, dans ses connaissances littéraires et leur exposition, ne s'est jamais écarté de la vérité, obligatoire pour lui comme pour son seigneur et pour les musulmans, en courant après le mensonge, soit volontairement, soit par crainte des maux graves et des insultes qu'il devait éprouver de la part des ignorants, des envieux ou des hérétiques. Les hommes religieux s'accordent à reconnaître la science de Tabari, son mérite, sa dévotion, son renoncement au monde, quoique le monde le recherchât avec empressement, et le désintéressement qu'il montrait en se contentant du revenu d'une terre que son père lui avait laissée, et qui était située dans le Tabarestan. Ses actions et ses qualités sont en très-grand nombre; mais le plan de cet ouvrage ne comporte pas un plus long récit. » Abou'l-féda (*Annales*, t. II, p. 344), Dhehebi (*Notice des lecteurs*, ms. 742, fol. 72 r° et v°), Ebn-Khallikan (ms. ar. 730, fol. 248 r°), ont consacré à Tabari des articles biographiques qui n'offrent qu'une reproduction plus ou moins abrégée du récit d'Ebn-Alathir. Ebn-Khallikan ajoute les détails suivants : « Tabari se montra consciencieux dans ses récits; son histoire est la plus authentique, la plus fidèle qui existe. J'ai trouvé dans plusieurs recueils ces vers qui lui sont attribués :

« Lorsque je suis dans la détresse, mon propre « frère n'en apprend rien ;

« Si je suis riche, mon ami le devient également.

« Une noble pudeur et ma réserve à importuner

« de mes demandes mes compagnons maintiennent
« ma considération.

« Si je consentais à me prodiguer, je pourrais fa-
« cilement me frayer la route vers l'opulence. »

« Il était né l'an 224, dans la ville d'Amol, qui fait partie du Tabarestan; il mourut à Bagdad, le samedi, vers la fin du jour, et fut enterré dans sa maison, le dimanche vingt-troisième jour de schewâl. J'ai vu à Misr, dans le petit cimetière de Karafah, au pied du mont Mokattam, un tombeau que l'on visitait religieusement; à l'endroit de la tête est une grosse pierre, sur laquelle sont gravés ces mots: « C'est ici le tombeau de Djerir Tabari. » La population croit qu'il s'agit ici de l'historien; mais cette opinion n'a rien d'authentique; au contraire, il est constant que Tabari repose à Bagdad. » Ebn-Djouzi (ms. arabe 640, fol. 140 et 141) fait mention d'une anecdote qui arriva à Tabari, l'an 240 de l'hégire, durant son séjour à la Mecque. Il était alors occupé à écrire le *Livre des généalogies* كتاب النسب, pour Zobaïr ben-Bakar. Masoudi (*Moroudj*, t. I, de mon manuscrit, fol. 6 v°) fait un éloge pompeux de la chronique de Tabari. Il la vante comme un ouvrage d'un mérite supérieur et de la plus haute utilité. Je ne m'étendrai point sur ce livre important, dont une partie seulement a été publiée par les soins de M. Kosegarten. Ebn-Alathir (*Kâmel*, t. II, fol. 212 v°), racontant les événements de l'an 302 de l'hégire, ajoute : « C'est ici que se termine l'histoire d'Abou-Djafar. J'ai vu quelques exemplaires où elle allait

jusqu'à la fin de l'an 303; mais, suivant d'autres, ce qui concerne l'année 303 n'est qu'une addition qui ne fait pas partie de la chronique.» On peut voir aussi, sur ce qui concerne notre historien, les détails que donne Hadji-Khalfa (*Lexicon bibliographicum*, t. II, p. 136, 137).

J'ai indiqué la ville d'Amol امل comme le lieu de la naissance de Tabari. Dans un manuscrit d'Ebn-Khallikan, on lit اربل, dans un autre اهل, et dans le texte imprimé d'Abou'l-féda امو.

IV. — SUR IBN AL-KELBI, L'HISTORIEN.

Cette note est faite à propos d'une assertion d'Al-Kelbi que combat Ibn-Khaldoun. (*Notices et Extraits*, vol. XVI, p. 14.) — J. M.

L'historien Abou'lmondhar-Heschâm ben-Abi'l-nadar-Mohammed ben-Alsaïb ben-Amrou-Alkelbi, le généalogiste, natif de la ville de Koufah, fut un des hommes les plus savants qui aient existé sur l'article des généalogies. Il a composé, sur cette matière, un ouvrage intitulé *Kitab-aldjemharah* كتاب الجمهرة, qui est un livre excellent. Il était, en outre, fort versé dans la connaissance de l'histoire des Arabes, de leurs combats, de leurs défauts, des événements qui les concernent. Il avait pris pour guides son père et un grand nombre d'hommes au fait des traditions historiques. Il fut au nombre des *hâfid* les plus célèbres. Lui-même, suivant le témoignage de l'historien de Bagdad, racontait l'anecdote suivante :

« J'avais un oncle, qui me faisait continuellement des reproches sur ce que je ne pouvais réciter de mémoire le Coran. Je m'enfermai dans une maison, et jurai que je n'en sortirais pas jusqu'à ce que je susse complétement ce livre; j'y parvins dans l'espace de trois jours. » Les ouvrages composés par lui sont en grand nombre. En voici les titres : كتاب حلف عبد المطلب وخزاعة « Le livre du traité entre Abd el-Motaleb et Khozâah. » كتاب حلف الفضول وقصة الغزال « Livre du traité appelé *Hilf-alfodoul*, et histoire des gazelles. » كتاب حلف كلب وتميم « Livre du traité entre les Arabes de Kelb et ceux de Temim. »..... كتاب حلف من اسلم في قريش « Livre du traité de ceux qui embrassaient l'islamisme parmi les Koraïsch. » كتاب المنافرات « Traité des disputes sur la noblesse. » كتاب بيوتات قريش « Livre des familles de Koraïsch. » كتاب فضايل قيس عيلان « Livre des qualités qui distinguent Kaïs-Aïlan. » كتاب الموودات « Traité des filles enterrées toutes vives. » كتاب بيوتات ربيعة « Traité des familles de Rebiah. » كتاب الكنى « Traité des noms qualificatifs. » كتاب اخبار العباس بن عبد المطلب « Histoire d'Abbas ben Abd el-Motaleb. » كتاب خطبة على كرم الله وجهه « *Khotbah* d'Ali. » كتاب شرف قصى بن كلاب وولده في الجاهلية والاسلام Traité de la noblesse de Kosaï ben Kelab, et de ses enfants, sous le paganisme et l'islamisme. » كتاب القاب قريش « Traité des surnoms des Koraïsch. » كتاب القاب بنى طابخة « Traité des surnoms des fils de Tâbekhah. » كتاب القاب قيس عيلان « Traité des surnoms de

Kaïs-Aïlan. » كتاب القاب ربيعة « Traité des surnoms de Rebiah. » كتاب القاب اليمن « Traité des surnoms de Yémen. » كتاب المثالب « Traité des défauts. » كتاب النواقل يحتوى على نواقل قريش « Traité des émigrations contenant celles des Koraïsch. » نواقل كنانة « Émigrations de Kenânah. » نواقل اسد « Émigrations d'Asad. » نواقل تميم نواقل قيس « Émigrations de Temim; émigrations de Kaïs. » نواقل اياد نواقل ربيعة « Émigrations d'Aïad; émigrations de Rebiah. » كتاب تسمية من نقل من عاد وثمود والعماليق وجرهم وبنى اسرايل من العرب وقصّة الهجرس (الهجريّين) واسماء قبايلهم « Livre où sont désignés ceux qui émigrèrent parmi les Arabes d'Ad, de Thamoud, les Amalécites, Djorham, les enfants d'Israël, les Arabes. Histoire des habitants de Hadjar, et noms de leurs tribus. » نواقل قضاعة نواقل اليمن « Migrations de Kodâah; migrations du Yémen. » كتاب ادعاء زياد معوية « Livre qui traite de la prétention de Ziad à la qualité de fils de Moawiah. » كتاب اخبار زياد بن ابيه « Histoire de Ziad *ben abihi* (fils de son père.) » كتاب صنايع قريس « Livre des actions de Koraïsch. » كتاب المعاتبات « Le livre des reproches. » كتاب المشاجرات « Le livre des disputes. » كتاب المشاغبات « Le livre des séditions. » كتات المناقلات « Traité des conversations. » كتاب ملوك الطوايف « Histoire des *Molouk-attawaïf*. » كتاب ملوك كندة « Histoire des rois de Kendah. » كتاب بيوتات اليمن « Traité des familles de Yémen. » كتاب ملوك اليمن من التبابعة « Histoire des rois du Yémen qui ont porté le titre de

tobba. » كتاب افراق ولد نزار « Histoire des branches des enfants de Nizar. » كتاب تفرق الازد « Traité de la dispersion des Arabes d'Azad. » كتاب طسم وجديس « Histoire de Tasm et de Djadis. » كتاب من قال بيتا من الشعر فنسب اليه « Traité de ceux qui ont composé quelques poésies, ou à qui on en a attribué. » كتاب المعرفات من النساء فى قريش « Traité des femmes célèbres qui ont existé parmi les Koraïsch. » كتاب حديث ادم وولده « Histoire d'Adam et de ses fils. » كتاب عاد الاولى والاخرة « Histoire de la nation d'Ad ancienne et moderne. » كتاب تفرق عاد « Histoire de la dispersion d'Ad. » كتاب اصحاب الكهف « Histoire des habitants de la grotte (les sept dormants). » كتاب رفع عيسى عليه السلام « Histoire de l'ascension de Jésus. » كتاب المسوخ من بنى اسرايل « Traité des transformations qui ont eu lieu chez les enfants d'Israël. » كتاب الاوايل « Traité des faits anciens. » كتاب امثال حمير « Traité des proverbes en usage chez les Himiarites. » كتاب (خروج) الضحاك « Histoire de l'expédition de Dhahâk. » كتاب منطق الطير « Traité du langage des oiseaux. » كتاب لغات القران « Traité des mots difficiles du Coran. » كتاب المعمرين « Traité des hommes qui ont vécu longtemps. » كتاب الاصنام « Traité des idoles. » كتاب القداح « Traité des flèches servant à la divination. » كتاب اسنان الجزور « Traité des dents du chameau. » كتاب اديان العرب « Traité des religions des Arabes. » كتاب حكام العرب « Traité des juges des Arabes. » كتاب وصايا العرب « Traité des maximes reçues chez les Arabes. » كتاب السيوف « Traité des épées. » كتاب

الخيل « Traité des chevaux. » كتاب الدفاين « Traité des trésors. » كتاب اسماء فحول العرب « Noms des hommes éminents chez les Arabes. » كتاب الفداء « Traité de la rançon. » كتاب الكهان « Histoire des devins. » كتاب الجنّ « Traité des génies. » كتاب اخذ كسرى رهن العرب « Livre qui raconte comment Kesra exigea des otages des Arabes. » كتاب ما كانت الجاهلية تفعله وتوافق حكم الاسلام « Traité des pratiques qui avaient lieu sous le paganisme, et qui s'accordaient avec les préceptes de l'islamisme. » كتاب عيسى بن زيد العبادى « Histoire d'Isa ben Zaïd Ibâdi. » كتاب اليمن وامر سيف (بن ذى يزن) « Histoire du Yémen, et événements qui concernent Seif (ben Dhou-Yézen). » كتاب مناكح ازواج العرب « Traité des mariages chez les Arabes. » كتاب الوفود « Traité des ambassades. » كتاب ازواج النبى « Histoire des épouses du Prophète. » كتاب زيد بن حارثة حب النبى « Histoire de Zeïd ben Hâretah, l'ami du Prophète. » كتاب تسمية من قال بيتا او قيل فيه « Désignation de ceux qui ont composé des vers, ou en l'honneur desquels on en a écrit. » كتاب الديباج فى اخبار الشعراء « *Kitab addeïbadj*, qui traite de l'histoire des poëtes. » كتاب من فخر باخواله من قريش « Histoire de ceux qui, parmi les Koraïsch, se glorifiaient de leurs oncles. » كتاب دخول جرير على الحجاج « Histoire de la visite faite à Hadjadj par Djerir. » كتاب اخبار عمرو بن معدى كرب « Histoire d'Amrou, fils de Madi-Kerib. » كتاب التاريخ « Traité de chronologie. » كتاب تاريخ اخبار الخلفاء « Chronologie de l'histoire des kha-

lifes. » كتاب صفات الخلفاء « Traité des qualités des khalifes. » كتاب المصلين « Traité de ceux qui ont fait la prière. » كتاب البلدان الكبير « Grand traité de géographie. » كتاب البلدان الصغير « Petit traité de géographie. » كتاب قسمة الارضين « Traité de la division des terres. » كتاب الانهار « Traité des fleuves. » كتاب تسمية من بالحجاز من احياء العرب « Traité contenant les noms des tribus arabes qui habitent le Hedjâz. » كتاب نسب قريش « Traité de la généalogie de Koraïsch. » كتاب نسب معد بن عدنان « Traité de la généalogie de Maad ben-Adnan. » كتاب ولد العباس « Histoire des enfants d'Abbas. » كتاب نسب ابى طالب « Traité de la généalogie d'Abou-Taleb. » كتاب نسب بنى عبد شمس بن عبد مناف « Traité de la généalogie des enfants d'Abd Schems ben Abd Menaf. » كتاب بنى نوفل بن عبد مناف « Histoire des enfants de Naufal ben Abd Menaf. » كتاب اسد بن عبد العزيز بن قصى « Histoire d'Asad ben Abd-elaziz ben Kosaï. » كتاب نسب بنى عبد الدار بن قصى « Généalogie des enfants d'Abd-eldâr ben Kosaï. » كتاب نسب بنى زهرة بن كلاب « Généalogie des enfants de Zehrah ben Kelab. » كتاب نسب بنى تيم بن مرة « Généalogie des enfants de Taïm ben Morrah. » — Généalogie des enfants d'Adi ben Kaab ben Louwaï. — Histoire de Sehm ben Amrou ben Hasis. — Histoire des enfants d'Amer ben Louwaï. — Histoire des enfants de Hareth ben Fehr. — Histoire des enfants de Mohâreb ben Fehr. — Histoire du premier Kelab et du second Kelab (ce sont deux combats célèbres chez les Arabes). — Histoire des

enfants des khalifes. — Histoire des mères du Prophète. — Histoire des mères des khalifes. — كتاب العواتك «Traité des femmes distinguées.» — Indication des enfants d'Abd-el-Motaleb. — Traité des prénoms par lesquels on désigne les ancêtres du Prophète. — Enfin, le grand traité généalogique intitulé *Djemharah*, composé sur les récits d'Ebn-Saad.

Cet historien mourut l'an 204 de l'hégire, ou, suivant d'autres, l'an 206. La première date est la plus authentique.

(Voyez *Kitab-alfehrest*, ms. ar. 874, fol. 132 et suiv. Ebn-Khallican, ms. 730, fol. 402 r° et v°; Ebn-Aldjouzi, ms. 640, fol. 48 v°, 49 r°).

V. — SUR BEKR MOHAMMED EL-TORTOUSCHI.

Ibn-Khaldoun mentionne (*Notices et Extraits*, t. XVI, p. 65) le *Sirâdj-elmolouk* de cet auteur, comme traitant des questions du droit des gens quant aux rois, et M. Quatremère fait sur la biographie de cet auteur la note qui suit. Il s'était proposé de faire connaître le *Sirâdj elmolouk* par un travail détaillé, qui, je crois, n'a pas été fait. — J. M.

Abou Bekr Mohammed ben Walid ben Mohammed ben Khalaf ben Souléiman Aïoub Fehri Tortouschi (c'est-à-dire natif de la ville de Tortosa), fut connu sous le nom *d'Ebn Abi-Randaka*. Deux historiens arabes, Ebn-Khallikan (de mon manuscrit, t. II, p. 721, 722) et Makkari (ms. ar. 704, fol. 172 et suiv.) ont donné sur lui des détails assez étendus. Il vint au monde, vers l'an 451 de l'hégire, à Tor-

tosa. Et, en effet, l'auteur (*Sirâdj-elmolouk*, ms. 892, fol. 228 v°), parlant de cette ville, dit : « C'est notre ville natale بلدنا. » Il se mit, dans la ville de Saragosse, sous la conduite du kadi Abou'lwalid Bâdji, dont il prit les leçons. Ce professeur lui enseigna plusieurs questions relatives à la controverse, et lui délivra une autorisation d'enseignement اجازة. Il étudia, dans son pays natal, la science appelée *faraïd* الفرائض (c'est-à-dire, celle qui concerne le partage des successions) et le calcul; puis il prit, dans la ville de Séville, sous Abou-Mohammed ben Hazm, des leçons de littérature. Ayant fait un voyage en Orient, l'an 476, il se rendit à Bagdad et à Basrah. Comme il nous l'apprend lui-même (*Sirâdj-elmolouk*, fol. 169 r°), durant son séjour à Bagdad il eut des relations avec le célèbre vizir Nizam el-Moulk. Il se forma à la jurisprudence auprès d'Abou-Bekr Schâschi et d'Abou-Mohammed-Djordjâni. Dans la ville de Basrah, il eut pour maître Abou-Ali Tosteri. Il habita longtemps la Syrie, et y donna des leçons. Il se contentait de fort peu de chose. C'était un homme religieux, austère, sobre, humble, qui ne recherchait guère les biens du monde, et prononçait constamment des paroles conformes à la vérité. Il avait coutume de dire : « Lorsqu'on t'offre une chose qui concerne le monde présent, et une qui regarde la vie future, hâte-toi de choisir celle qui a trait à l'autre vie. De cette manière tu obtiendras, à la fois, le bien de ce monde et du monde futur. » Tandis qu'il résidait à

Jérusalem, il racontait qu'une nuit, tandis qu'il dormait, il entendit une voix plaintive qui chantait ces vers :

« Le sommeil peut-il exister avec la crainte? Il est étonnant que tu te fies à un cœur, tandis que tu es toi-même menteur; mais, au nom de la gloire de Dieu, si tu étais sincère, le sommeil ne pourrait trouver place chez toi. » Ces paroles réveillèrent tous ceux qui dormaient, et firent couler des pleurs de tous les yeux.

L'auteur, durant son voyage en Syrie, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même (*Sirâdj-elmolouk*, fol. 226 v°), avait quitté la ville de *Souaïdah*, et se dirigeait vers Antioche. « Cette dernière place, dit-il, appartenait aux Grecs, et était alors dépeuplée. Nous avions marché toute la nuit : nous arrivâmes, au point du jour, à la porte d'Alexandrie. Pressé par le sommeil, je déliai la bourse qui était attachée à ma ceinture; je m'endormis, et ne me réveillai que dans la matinée. Au moment où j'ouvris les yeux, je ne trouvai plus ma bourse. Je regardai tous les hommes qui composaient la caravane; j'examinai le visage de mes compagnons de route. Désespéré, ne sachant plus quel parti prendre, je remis ma destinée entre les mains de Dieu. Tout à coup un des voyageurs de la caravane se tourna vers moi. Nos regards s'étant rencontrés, il se mit à rire en voyant mon effroi. Il me dit : « Qu'as-tu, ô fakih? » Je lui répondis : « Tout va bien. » M'ayant réitéré sa question, il reçut de moi la même réponse. Alors,

se levant, il me dit : « Prends la bourse. » Je lui demandai comment elle se trouvait entre ses mains. Il me répondit : « Je t'avais vu t'éloigner à une dis« tance de deux ou trois coudées; en me retournant, « j'aperçus un objet qui était resté à la place où tu « avais dormi; je me dirigeai de ce côté, et je trou« vai cette bourse, dont je me saisis. » C'était, en effet, la bourse que j'avais perdue. »

Ebn-Khaldoun (*Prolégomènes*, fol. 170 r°) fait mention du voyage d'Abou-Bekr-Tortouschi, de son séjour prolongé à Jérusalem. Il ajoute que les habitants de l'Égypte et d'Alexandrie prirent les leçons de cet homme célèbre, et firent ainsi un mélange de leurs opinions primitives avec celles des peuples de l'Espagne musulmane.

Étant arrivé en Égypte, il entra, un jour, chez Afdal-Schahinschah, fils de l'*émir aldjoïousch* Bedr-Eldjemâli, et lui adressa des avis.

Il lui dit, entre autres choses : « L'autorité don vous êtes en possession aujourd'hui vous est échue par suite de la mort de votre prédécesseur, et elle sortira de vos mains ainsi qu'elle y est arrivée. Craignez donc Dieu, au milieu de l'empire qu'il vous a donné sur cette nation; car le Dieu très-haut vous demandera de tout cela un compte rigoureux, détaillé, minutieux. Sachez que ce Dieu donna jadis à Salomon, fils de David, la souveraineté du monde entier, qu'il soumit à l'autorité de ce prince les hommes, les génies, les démons, les oiseaux, les animaux sauvages, les animaux domestiques. Il

lui assujettit le vent, qui, sur son ordre, soufflait doucement partout où il l'envoyait (*Coran*, sur. XXXVIII, v. 35). Dieu le déchargea de toute responsabilité, et lui dit : « C'est là un don de notre « part, concède-le ou retiens-le sans compte. » Ce prince ne regarda pas cela comme un bienfait, ainsi que vous le regardez. Il n'y vit pas, comme vous, un don surnaturel; mais il craignit que ce ne fût, de la part de Dieu, un piége; il lui dit : « Tout ceci est un « effet de la générosité de mon seigneur, qui veut « éprouver si je me montrerai reconnaissant ou in- « grat. » Maintenant, ouvrez votre porte, rendez léger le voile qui vous cache, et secourez l'homme opprimé. » A côté d'Afdal était assis un chrétien; Tortouschi récita ces vers :

« O toi à l'égard de qui l'obéissance est un acte de dévotion, dont les droits sont essentiels et obligatoires !

« Certes, celui à qui vous devez votre gloire est aux yeux de cet homme un imposteur. »

En disant ces mots, il montrait le chrétien, auquel Afdal enjoignit de quitter sa place.

Afdal avait assigné pour demeure à Tortouschi la *mosquée* de *Schakik-elmoulk*, située dans le voisinage de l'observatoire. Ce séjour lui déplaisait. Lorsqu'il l'eut habitée quelque temps il s'ennuya et dit à son esclave : « Jusques à quand patienterons-nous? va me chercher des aliments vulgaires. » Il en mangea pendant trois jours. Au moment de la prière du coucher du soleil, il dit au même esclave : « A cette

heure, j'y renonce. » Le lendemain Afdal, s'étant mis en marche, fut assassiné. Il eut pour successeur Mamoun ben-Elbataïhi, qui se plut à combler d'honneurs le scheïkh. Ce fut pour lui que ce dernier composa l'ouvrage intitulé *Sirâdj-elmolouk* سراج الملوك (la lampe des rois).

Cet écrivain mourut, dans la place d'Alexandrie, durant le dernier tiers de la nuit du samedi vingt-septième jour du mois de djoumâdi premier de l'année 520.

La prière sur son corps fut faite par son fils Mohammed. Il fut inhumé dans le cimetière de *Walah* وَعْلَة, ou *Walâ* وعلا, situé au voisinage de la tour neuve البرج الجديد, au midi de la porte verte الباب الاخضر. Suivant d'autres, sa mort eut lieu dans le mois de schaban. L'historien Makkari nous apprend que, durant son séjour à Alexandrie, il visita plusieurs fois le tombeau du savant historien.

Outre le *Sirâdj-elmolouk*, notre auteur composa : 1° un abrégé du commentaire de Tha'âlebi; 2° un grand ouvrage sur des questions de polémique في مسائل الخلاف; 3° un traité concernant l'interdiction du fromage grec; 4° un livre sur les choses extraordinaires et nouvelles; 5° un commentaire sur la lettre du scheïkh Ebn-Abi-Zeïd; 6° l'ouvrage intitulé *Birr-el-wâlidein* (la tendresse des pères); 7° *Kitab-elfiten* كتاب الفتن (le livre des troubles).

Tortouschi se distinguait par son talent pour la poésie. Il avait écrit sur un exemplaire du *Sirâdj-elmolouk*, destiné pour le souverain de l'Égypte :

« Les hommes font des présents proportionnés à leur rang, et moi je fais des largesses dignes de moi.

« Ils donnent des choses périssables, et moi je donne ce qui subsistera dans la suite des temps et des âges. »

On cite de lui ces vers :

« O homme! travaille pour ta résurrection future, tandis que les autres hommes s'occupent uniquement de ce monde.

« Amasse, pour ton voyage, un viatique, tandis que tes semblables partent sans provisions. »

Tels sont les vers suivants :

« Je promène avec inquiétude mes regards vers le ciel; peut-être verrai-je l'étoile que tu regardes.

« De toutes parts, j'aborde les voyageurs, espérant en trouver un qui ait respiré ton odeur.

« Je me tourne vers les divers vents au moment où ils soufflent, pensant que peut-être le zéphyr m'apportera de tes nouvelles.

« Je marche au hasard, sans qu'aucune affaire détermine mon voyage; espérant qu'une parole me retracera le nom de mon amante.

« Je contemple alternativement ceux que je rencontre, sans autre motif que de saisir un regard qui me révélerait la beauté de son visage. »

D'Herbelot (*Bibliothèque orientale*, p. 788) s'est trompé lorsqu'il a confondu notre auteur avec le fameux philosophe Averroës. Reiske (*Additions à la*

Bibliothèque orientale, p. 753) a signalé l'erreur de d'Herbelot.

Le *Sirâdj-elmolouk*, dont il est étonnant que Hadji-Khalfa n'ait fait aucune mention, est un ouvrage intéressant, dont la Bibliothèque du roi possède plusieurs exemplaires, et surtout un magnifique manuscrit, qui porte le numéro 892.

VI. SUR LA VILLE DE FORAT DANS LA MÉSOPOTAMIE.

Cette note se rapporte à un passage d'Ibn-Khaldoun, dont le texte se trouve dans les *Notices et Extraits*, vol. XVI, p. 111. — J. M.

Pline fait mention d'une ville, appelée *Forat*, située sur la rive du Pasitigre, et qui était soumise au roi de la Characène. C'était là que se rendaient les marchands de Petra (*Historia naturalis*, lib. VI, cap. XXVIII, t. II, p. 715, ed. Franz). Nous apprenons, par des inscriptions grecques qui existent à Palmyre, que les négociants de cette ville faisaient également avec Forat un commerce actif, et M. Heeren s'est, je crois, trompé (*Commercia urbis Palmyræ*, p. 15, 20), lorsqu'il a cru voir le nom de *l'Euphrate*, où il fallait reconnaître celui de Forat. Quant à ce qui concerne la position de cette ville, Pline s'exprime en ces termes : *Characen inde 12 mil. pass. secundo æstu navigant.* D'Anville (*Mémoire sur le Tigre et l'Euphrate*, p. 139), commentant ce passage, l'explique ainsi : « Les bâtiments qui entraient dans le fleuve s'y rendaient à douze milles plus bas que n'était Charax, puisque, aux termes de Pline, c'est

ce qu'il fallait remonter à la faveur de la marée, *secundo æstu*, pour arriver à Charax. » En conséquence, il a placé Forat à peu de distance du golfe Persique. Mais je ne saurais adopter l'opinion du célèbre géographe. Si je ne me trompe, les mots *secundo æstu*, au lieu d'avoir le sens que leur attribue d'Anville, doivent se traduire par : *en descendant le fleuve*. Par conséquent, c'est au nord et non au midi de Charax qu'il faut chercher la position de Forat.

L'auteur du *Moudjmel-ettawarikh* (ms. pers. 62, fol. 41 v°), parlant des villes fondées par Ardeschir, s'exprime en ces termes : « Behmen-Ardeschir est une ville située sur le bord du Tigre de Aoura, dans la province de Meïsan et de Basrah. On la nomme encore *Behmen-schir* et *Forat-Meïsan* : وهن اردشير شهريست بر كنار دجله العوار بزمين سيبستان ومصر باز بهمن شير خوانند وفرات ميستان. » Je n'ai pas hésité, comme l'on voit, à introduire dans ce passage plusieurs corrections. D'abord j'ai lu وهن ou بهمن. Puis العورا دجله. Aux mots سيبستان ومصر, j'ai substitué ميسان وبصره, et enfin مبسان à ميستان. Le même historien (fol. 37 r°), indiquant les villes de la Chaldée qui devaient leur origine au roi Behmen, ajoute : « Il fonda, dans le canton de Meïsan, la ville de Behmen-Ardeschir, autrement nommée *Forat-Basrah* : بهسنان اذر بهمن اردشير كرد وآنرا فرات بصره همى خوانند. » Dans ce passage, j'ai cru devoir lire بميسان اذر. L'auteur du *Mesâlek-alabsar* fait mention du district طسوج de Behmen-Ardeschir (ms. ar. 583,

fol. 92 r°). On lit dans le dictionnaire arabe (*Marasid-alittila*, ms. p. 116) : « Behmen-Ardeschir est le nom d'une vaste province située entre Wasit et Basrah, et dont dépendaient Meïsan et Mezar. On la nommait également *Forat-Basrah* فرات البصرة. C'était aussi une ville située sur le bord du Tigre Aoura, à l'orient de ce fleuve, vis-à-vis Obollah. Elle est aujourd'hui détruite, et ses vestiges ont disparu. » On lit dans l'ouvrage intitulé *Akbar-eldjilad* (ms. ar. 638, fol. 101 r°), que, lors des premières conquêtes des Arabes musulmans, Atabah marcha vers Forat الفرات, qu'il prit de vive force. Dans l'*Histoire des Zendjes*, de Nowaïri (ms. arabe 647, fol. 37 r°), nous lisons que le canal appelé *Nahar-Moubarak* نهر المبارك faisait partie du territoire de Forat-Basrah فرات البصرة. On voit par ces détails que Forat était situé sur la rive droite du Pasitigre, un peu au-dessous de l'emplacement où est aujourd'hui la ville de Basrah, vis-à-vis d'Obollah. Or cette position convient parfaitement à la ville qui est indiquée par Pline. Sur la Table théodosienne, on trouve un lieu appelé *Epara*, situé à dix milles de Spasinu-Charax. Comme cette distance diffère de deux mille pas seulement de celle qui est donnée par Pline, on pourrait supposer que *Epara* est le nom de *Forat* légèrement altéré. Chez les Syriens, le nom de *Forat-Meïsan* est souvent appliqué à la ville de Basrah, ce qui ne veut pas dire que cette dernière ville occupe la même position que Forat, mais, seulement, qu'elle a pris, sous le rapport de l'impor-

tance, le rang que tenait celle-ci; car elles sont quelquefois expressément distinguées. Ainsi nous lisons dans l'histoire du Nestorien Amrou (*Madjdal* ms. arabe 82, p. 874), qu'un évêque nommé *George* était métropolitain de Basrah et de Forat-Meïsan مطران البصرة وفرات ميسان. Dans le Périple de la mer Érithrée (p. 20), il est fait mention d'un lieu appelé *Apologos* (Ἀπολόγος), situé sur le bord de l'Euphrate, c'est-à-dire sur le grand canal formé par la réunion de ce fleuve avec le Tigre. Ainsi que l'a bien pensé d'Anville, c'est le même lieu qui, chez les Arabes, porte le nom d'*Obollah*. Tabari, copié par l'auteur du *Kitab-aliktifâ* (ms. 653), et par celui de l'*Akbar-eldjilad* (ms. 638), atteste que, dans les temps qui précédèrent l'invasion de la Perse par les Arabes, la ville d'Obollah était désignée par le nom de *Ferdj-elhind* فرج الهند «la barrière de l'Inde,» parce que cette place servait d'entrepôt au commerce que les Persans entretenaient avec l'Inde.

Dans un itinéraire des ambassadeurs de Ceylan, depuis le golfe Persique jusqu'à Bagdad, on trouve indiqués les lieux suivants : Moharrazi, Obollah et Basrah. (*Mémoires géographiques sur l'Égypte*, t. II, p. 285.)

Suivant ce qu'on lit dans l'ouvrage du Nestorien Amrou (ms. arabe 82, p. 713), Ibrahim, le troisième des patriarches nestoriens, avait fait construire une église dans la ville d'Obollah, ainsi qu'un couvent قلاية, sous l'invocation de saint Jean Deilemi, et, au temps où l'auteur écrivait, cet édifice était encore

habité par des moines. La distance entre Basrah et Obollah était de quatre parasanges (*Nozhat-alkoloub*, ms. pers. 136, p. 561; *Abulfedæ geographia*, p. 264).

L'auteur du *Mesâlek-alabsar* (ms. arabe 583, fol. 87 v°, 88) atteste expressément qu'à l'époque où il écrivait, c'est-à-dire, dans le VIIIe siècle de l'hégire, la ville d'Obollah, qui était, dit-il, une cité ancienne, se trouvait complétement ruinée, et qu'il n'en restait plus que les bosquets, les plants de palmiers, si célèbres chez les Orientaux.

L'auteur de l'Agriculture nabatéenne (ms. arabe 913, fol. 2 v°, 124 v°, 164 v°), indiquant les parties basses et chaudes de la Babylonie, nomme Obollah, الابلة; Djenbilla, جنبلا; Kasin, قسين; Abdesi, عبدسي; Harmakâl, هرمقال. Il atteste que les vignes réussissaient parfaitement à Obollah et dans le canton d'Abdesi (*ibid*. fol. 170 r°). On lit dans le *Kâmel* d'Ebn-Elathir que, l'an 419 de l'hégire, Bakhtiar, général des troupes du Deïlem, pilla Nahar-eldeïr, Obollah et d'autres lieux de la Chaldée (ms. t. III, fol. 202 v°; Ebn-Khaldoun, t. IV, fol. 497 v°). On lit, dans le *Kitab-alagâni* (t. I, fol. 10 v°), que le musicien Mabed معبد, étant arrivé à Basrah, loua une barque pour se rendre à la ville d'Ahwaz الاهواز. Ayant descendu le fleuve, il arriva à l'embouchure du canal d'Obollah نهر الابلة. Au rapport d'Ebn-Elathir (*Kâmel*, t. III, fol. 126 r°), l'an 398 de l'hégire, une neige extraordinaire tomba à Bagdad, Obollah et autres villes; elle couvrit la terre l'épaisseur d'une coudée.

Ebn-Elathir parle de l'embouchure du canal d'Obollah (t. IV, fol. 192 v°). Plus loin (fol. 193 r°) on lit : « Quelques-uns étaient à Obollah, d'autres à Nahar-eldeïr, » et (fol. 192 r°) « que l'émir Ismaïl rebâtit une citadelle à Obollah. » Dans le *Nafhat-alouans* de Djami (ms. pers. 112, fol. 64 r°), on lit : شهر ابله كه ميان بصره وكوفه اسب « La ville d'Obollah, située entre Basrah et Koufah. »

Il est fait plusieurs fois mention de la ville d'Obollah dans le récit de la guerre que les Zendjes soutinrent contre les khalifes Abbassides. Nous voyons (ms. arabe 647, fol. 27 v°) que le chef des Zendjes faisait des courses sur le territoire de cette ville, et que ses partis allaient jusqu'au canton de Nahar-Makal نهر معقل ; que Nasir, envoyé par Mouwaffak pour combattre ces hommes intrépides, s'avança vers Obollah, et qu'il établit son camp près du canal appelé *Nahar-Almerat* نهر المراة (*ibid.* fol. 37 r°). Obollah, comme on l'a vu, était à quatre parasanges, au midi de Basrah (Ebn-Khallikan, ms. arabe 730, fol. 232 r°). Obollah fut prise par le chef des Zendjes l'an 256 (Ebn-Khaldoun, t. III, fol. 305 r°).

Abadan عبادان était située près de l'embouchure du Tigre, dans le golfe Persique. On la regardait comme formant la limite des pays musulmans du côté qui avoisinait cette mer (Ebn-Haukal, ms. de Leyde, p. 7; *Nozhat-alkoloub*, ms. persan 139, p. 561; *Abulfedæ geographia*, p. 264). Dans un itinéraire persan, la distance entre Basrah et Abadan

est estimée à douze parasanges (*Nozhat-alkoloub*, p. 695). Il est fait mention de cette ville dans un passage du *Kâmel* d'Ebn-Elathir (ms. t. IV, fol. 25 v°), et de la chronique de Bibars (ms. ar. 668, fol. 58 r°). Si l'on en croit d'Anville (*Mémoire sur le Tigre et l'Euphrate*, p. 140), Teixeira atteste qu'une ville située à l'embouchure du Tigre a été submergée, et que cette ville se nommait *Abadan*. Mais dans la relation de Teixeira on chercherait vainement le nom de cette ville. D'ailleurs nous apprenons de Niebuhr (*Voyage en Arabie*, t. II, p. 168), que, parmi les lieux situés sur l'île de Moharzi, on en trouve un qui est appelé حضر اباذان *Hadar-Abadan*. On voit que, dans ce passage, il faut lire عباذان, au lieu de اباذان, et reconnaître la ville indiquée par les géographes orientaux, d'autant plus que les distances coïncident avec cette désignation; car les douze parasanges que comprenait la route entre Basrah et Abadan ne devaient pas conduire tout à fait au golfe Persique, et, dans l'itinéraire déjà cité, nous trouvons après Abadan, à la distance de deux parasanges, un autre lieu qui paraît avoir été situé immédiatement sur le rivage de la mer, et qui portait le nom de *Khoschab* خوشاب; et d'ailleurs nous apprenons, par le témoignage de l'auteur du *Marâsid-alittilâ* (ms. p. 641), que la ville d'Abadan était située dans l'île que forment les embouchures du Tigre. Ebn-Elathir (t. IV, fol. 25 r°) parle d'une expédition dans laquelle on se dirigea vers le fleuve d'Othman شط عثمان, puis vers Abadan, عبدان. De là on s'embarqua sur la

mer, et l'on gagna Mahrouban مهروبان, d'où l'on s'avança vers Arradjan.

Masoudi termine en ces mots la description du cours du Tigre (*Moroudj*, t. I, fol. 44 v°) : « Le lieu nommé *khararah* خرارة est une avance que la mer forme au milieu des terres. De là vient la salure des eaux de la plupart des canaux de Bagdad. Dans cet endroit, à l'entrée de la mer, du côté qui regarde Obollah et Abadan, on a placé des pièces de bois enfoncées dans le lit de la mer, et sur trois de ces pilotis, qui ressemblent à des trônes, on allume du feu toutes les nuits, afin d'empêcher que les vaisseaux qui arrivent d'Oman, de Siraf et autres lieux, ne viennent heurter contre ces pieux, et ne périssent sans aucun espoir de salut. » Le schérif Édrisi et Abou'lféda ont copié ces détails. On peut se rappeler que cette partie du golfe Persique n'a, sous ce rapport, éprouvé aucun changement depuis le siècle d'Alexandre ; car, dans la relation du voyage de Néarque, il est fait mention des pilotis enfoncés dans le lit de la mer, et qui avaient pour objet d'indiquer aux navigateurs les routes qu'ils devaient suivre. Au reste, le mot *khararah* خرارة ne se trouve pas seulement dans le texte de Masoudi, je le rencontre également dans un passage du *Kitab-alagâni* (t. I, fol. 188 v°). Au rapport de l'auteur de cet ouvrage, « Beschar étant mort, son corps fut précipité dans les marais, au lieu nommé خرارة *khararah;* mais il fut emporté et jeté sur la rive du Tigre de Basrah. » On pourrait ne pas croire nécessaire d'admettre ici un lieu du

même nom, situé plus haut que Basrah; car, comme il est certain que le flux de la mer se fait sentir à Basrah, et même bien plus haut, on conçoit qu'un cadavre jeté dans le Tigre auprès de son embouchure aurait pu être emporté par la marée montante, et déposé sur le bord de ce fleuve. Mais cette supposition n'est nullement nécessaire, car, au lieu de الخرارة, il faut lire الجرارة. En effet, voici ce qu'on trouve dans le lexique géographique arabe (*Marâsid-alittilâ*, ms. p. 157) : « Djararah الجرارة est un lieu situé dans le canton des marais, proche du désert. Il est renommé pour la quantité de poissons que l'on y pêche. »

NOTE VIII. — SUR LES PEUPLES QUI PORTENT LE LITHAM.

En traitant des habitants du désert d'Afrique, Ibn-Khaldoun mentionne les tribus qui se voilent le visage et qu'il comprend sous le nom des *Moulattham* : c'est cette expression que commente M. Quatremère dans la note qui suit. (Voyez *Notices et Extraits*, vol. XVI, p. 95.) — J. M.

Le mot مُلَثَّم dérive du terme لثام, qui désigne *une pièce d'étoffe, un voile dont on se couvre le visage*. On lit dans l'ouvrage de M. Lane, sur les mœurs des Égyptiens modernes (t. II, p. 159, 160) : « *Litam* « ou *litham*, a piece of drapery with which a bedawee « often covers the lower part of his face. » En effet, suivant le témoignage de MM. Irby et Mangles (*Travels in Egypt and Nubia*, p. 339), les Arabes du désert, lorsque la température est froide, ramènent sous leur menton l'extrémité du mouchoir qui leur

couvre la tête, et s'enveloppent tout le visage, à l'exception des yeux. On lit dans l'*Histoire d'Égypte* d'Abou'lmahâsen (ms. 663, fol. 70 v°) : عليه لبس العرب وقد ضرب اللثام « Il portait le costume des Arabes, et s'était couvert le visage d'un *litham* (bandeau). » Suivant le même historien (fol. 93 r°), lorsque Melik-Nâser arriva en Égypte à son retour du pèlerinage de la Mecque, le peuple cria : « Otez votre *litham*, et montrez-nous votre visage; car il s'était couvert d'un voile. Aussitôt il écarta le bandeau. » صاحت العامّة اكشف لنا لثامك وارنا وجهك وكان قد تلثّم فعند ذلك حسر اللثام عن وجهه. Plus loin (fol. 139 v°) : لبس ثياب العربان..... عمامة بلثامين « Il revêtit le costume des Arabes...., un turban avec deux *litham*. » On lit dans le *Roman d'Antar* (t. III, fol. 201 v°), en parlant d'un Arabe, ضيّق اللثام « qui portait un *litham* étroit. » Dans le même ouvrage (t. III, fol. 332 v°), un guerrier écarte le *litham* qui lui couvrait le visage, اسفرعن وجهه اللثام, et (t. IV, fol. 54 v°) فارس ضيق اللثام « un cavalier couvert d'un *litham* étroit. » Dans l'*Histoire turque de la Conquête de l'Égypte* (fol. 37 v°), on lit : لباس عربی كيوب يوزونی لثام ايله ملثوم ايدوب, « ayant revêtu le costume arabe, et couvert son visage d'un *litham*. » Dans l'*Histoire d'Égypte* de Gabarti (t. I, fol. 349 r°) : ملبسين الزرد والخود واللثامات الكشميری, « portant des cuirasses, des casques, et des *litham* de cachemire. » Dans les poésies d'*Abou'lala* (ms. p. 288) :

بيوم كانّ الشمس فيه خريدة عليها من النقع الاجمّ لثام

Dans un jour où le soleil présentait l'image d'une jeune fille, sur le visage de laquelle une poussière noire étendait un *litham*.

Ailleurs (p. 158), on lit, en parlant d'une eau stagnante :

وملتثم بالغُلفق لجَعد عرّست عليه فلم تكشف خفيّ لثامه

Couvert d'une mousse crépue, qui s'est arrêtée sur elle, en sorte que rien n'a écarté son voile épais.

Le verbe لَثَمَ à la 2e forme signifie *couvrir d'un voile*, *d'un mouchoir*, et à la 5e et à la 8e, *se couvrir le visage d'un mouchoir*. On lit dans l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie* (t. II, p. 366) : ما يتلثّم به, « ce avec quoi il se couvrait le visage. » Dans le *Kâmel* d'El-Elathir (t. I, fol. 7 v°) : قدمها متلثّما ..... فسفر مصعب لثامه, « il se rendit dans cette ville (à Basrah) ayant le visage couvert d'un *litham* (mouchoir)..... Mosab écarta son voile. » Dans l'*Histoire de la Conquête de Jérusalem* (ms. 714, fol. 62 v°) : بالزغف ملتثمين, « couverts de cuirasses. » Et ailleurs (fol. 63 r°) : تلثّم باللامر وتلفّع باللثام, « il se couvrit de sa cuirasse, et s'enveloppa d'un *litham*. »

C'était surtout dans les déserts situés à l'occident de l'Afrique que se trouvaient des tribus entières qui avaient l'habitude de couvrir leur visage d'un mouchoir, avec lequel les yeux seuls restaient à découvert. Ebn-Khaldoun, en une foule d'endroits de

son Histoire, fait mention des *Moulattham*, الملثمون (t. VI, fol. 42 v°, 147 v° et suiv.). On lit, chez cet écrivain (fol. 42 v°): مواطن الملثّمين من كدالة مسوفه ولمتونة, « les habitations des *Moulattham*, c'est-à-dire, des Ghedalah, des Masoufah, des Lamtounah. » Et ailleurs (fol. 109 v°): جاروا الملطه من قبائل الملثمين فيما يلى بلاد كوكو من السودان, « ils sont voisins des Lamathah, auprès des tribus de Moulattham, du côté qui avoisine le pays nègre de Koukou. » Voyez aussi Ebn-Khallikan (ms. 730, fol. 489 v°, 490 r°), un géographe anonyme (ms. 581, fol. 126 v°). En parlant du même peuple, Ebn-Khaldoun emploie aussi l'expression de اهل اللثام, « les hommes qui se couvrent d'un voile. » Ailleurs (*Prolégomènes*, fol. 54 r°), et *Histoire* (t. VI, fol. 72 v°): اهل اللثام من الصنهاجة, « les hommes couverts d'un voile, qui font partie des Sanhadjah. »

Le même terme se retrouve aussi chez Ebn-Batoutah (*The Travels*, p. 241).

On sait que, dans le ve siècle de l'hégire, les *Moulattham* fondèrent en Afrique une dynastie puissante de princes appelés *Marabit* المرابط, ou, suivant la prononciation espagnole, *Almoravides*, qui soumirent à leur empire une bonne partie de l'Espagne. On peut consulter, sur ce qui concerne leur histoire, Abou'lféda, Nowaïri, Ebn-Khallikan, le *Kartas*, Temimi, etc.

Aujourd'hui les déserts de l'Afrique renferment des nations nombreuses, celles des Taouariks, des

Tibbo, etc. qui ont conservé l'usage de s'envelopper le visage d'un mouchoir, et de ne laisser voir que les yeux. On peut consulter, sur ce qui concerne ces singuliers peuples, le capitaine Lyon (*Travels in northern Africa*, p. 109 et suiv.); Denham et Clapperton (*Travels and Discoveries in northern and central Africa*, t. I, p. 98, 99, 105, 110, 111, etc.); le lieutenant-colonel Daumas (*Le Sahara algérien*, p. 323 et suiv. etc.). Voyez aussi les détails que j'ai donnés (*Notices des manuscrits*, t. XII, p. 633).

VIII. — SUR LE PAYS DE TEKROUR.

Ibn-Khaldoun parle en plusieurs endroits des incursions des habitants de Ganah et de Tekrour chez les peuplades nègres du Soudan pour y faire des esclaves destinés aux marchés du Maroc. — J. M.

J'ai donné ailleurs (*Notices des manuscrits*, t. XI, p. 637, 638) de longs détails sur la contrée de Tekrour. On lit dans l'Histoire d'Ebn-Khaldoun (t. VI, fol. 166 r°) : امّة تعرف بالتكرور, « nation appelée *Tekrour.* » Il ajoute : « Le scheïkh Othman, le *fakih* du peuple de Gânah, et l'homme le plus considérable de cette nation sous le rapport de la science, de la religion, de la célébrité, faisant le pèlerinage avec sa femme et son fils, arriva en Égypte, l'an 796, et j'eus occasion de le voir. Il m'apprit que l'on donne à la contrée de Tekrour le nom de *Zagaï*, et que l'on désigne le Tekrour par le nom *Ankarischah.* » Le même écrivain, dans un autre volume (tom. VIII,

fol. 360 v°, 361 r°), donne des renseignements sur le pays des noirs, sur Gânah et Tekrour.

Le mot *Tekrour* se trouve dans la *Géographie* d'Abou'lféda (ms. fol. 112 v°, 113 r°). Dans l'*Ouvrage biographique* de Taki-eddin-Fâsi (t. III, fol. 231 v°) : سافر الى بلاد التكرور, « il voyagea dans le pays de Tekrour. » Ailleurs (t. IV, fol. 82 r°) : ورد مكّة ..... حاجّا على طريق الصحراء مع التكاررة, « il se rendit à la Mecque, comme pèlerin, par la route du désert, en compagnie des habitants du Tekrour. » On lit dans le *Voyage en Arabie* de M. Tamisier (t. I, p. 132 et suiv.) : « les *Tekrouri*, race de nègres. » Le mot *Takrouri* se rencontre plusieurs fois dans le voyage de M. Combes en Égypte et en Nubie (t. II, p. 313, 314). Dans le *Voyage au Darfour*, de Mohammed-Tounisi (p. 127), on trouve les détails suivants : « Autrefois, le nom de *Tekrour* était appliqué à une seule des populations du Soudan, c'est-à-dire, aux Barnaouy ou Barâounah (habitants de Barnau) : Aujourd'hui, sous le nom de *Tekrour*, au pluriel *Tekârir*, on comprend les populations de plusieurs États : ce sont toutes celles que nourrit l'étendue du pays qui se prolonge depuis la limite orientale du Ouaday ou Dâr-Seleyh, jusqu'à la limite occidentale du Barnau ; ce qui embrasse le Ouaday, le Baguirmeh, le Katakau et le Mandarah. Ainsi tout habitant de ces quatre contrées est désigné, en terme général, par le nom de *Takrour, Takrourien.* » Dans le *Voyage au Kordofan*, de M. Pallme (p. 259, 345), le mot *Takrouri* est indiqué comme désignant *un*

pèlerin nègre. Suivant le lieutenant-colonel Daumas (*Le Sahara algérien*, p. 129), le terme *Takrouri* indique la même plante que le *haschich.*

Aux détails historiques que j'ai donnés ailleurs sur le Takrour, on en peut joindre encore quelques-uns. Au rapport du continuateur d'Elmaçin (ms. 619, fol. 223 r°), les pèlerins de la Mecque, l'an 734 de l'hégire, étaient, pour la plupart, des Magrebis de Tekrour. Suivant Ebn-Aïâs (t. I, 2e part. fol. 9 r°), l'an 789 de l'hégire, mourut Mousa, roi de Tekrour. L'historien Ahmed-Askalâni, qui raconte le même fait (ms. 656, fol. 75 r°), nomme ce prince Mansa-Mousa, fils de Mari (Mâzi) Djâtah, fils de Mansa-Maga, fils de Mansa-Mousa. Il ajoute (fol. 80 r°) que, l'année suivante, mourut Mansa-Maga, fils de Mari (Mâzi) Djâtah, souverain du Tekrour. Au rapport du même écrivain (t. II, ms. 657, fol. 185 r° et v°), l'an 836 de l'hégire, le roi de Tekrour fit le pèlerinage de la Mecque. Suivant ce que nous apprend cet historien (ms. 656, fol. 210 v°), « Abou-Bekr ben-Kâsem ben-Abd el-Moti, natif de la Mecque, et qui mourut l'an 806, avait fait un voyage dans le pays de Tekrour. Il arriva qu'à cette époque les habitants avaient besoin de pluie. Ils lui demandèrent ses prières, et la pluie ne tarda pas à tomber. Cet événement eut lieu dans la ville de Mâli. » L'auteur (fol. 193 v°), parlant de l'espagnol Omar ben-Ali, plus connu sous le nom d'*Ebn-el-Moulakkin*, et qui mourut l'an 804, ajoute : « Son père, ayant fait un voyage dans le Tekrour, enseigna aux habitants la

lecture du Coran, et acquit une fortune considérable. »

IX. — SUR LE PAYS DE MÂLI.

Cette note se rapporte à la mention que fait Ibn-Kaldoun de la conquête de Ganah par le sultan de Mâli, dans l'Afrique centrale. (Voyez *Notices et Extraits*, t. XVI, p. 96. — J. M.

Nous apprenons d'Ebn-Khaldoun (fol. 167 r°), que le peuple de Mâli avait assujetti les pays qui l'avoisinaient. Après avoir donné des détails sur l'histoire de ce peuple, il ajoute : « Leur grand roi, qui soumit les peuples de Sousou et s'empara de leur pays, se nommait *Mâzi-Djâtah*. Le mot *mâzi*, chez ce peuple, désigne un émir qui est de la race du sultan; *Djâtah* désigne *un lion*. Il eut pour fils *Mansa-Wali*. Le mot *wali*, dans la langue du pays, répond à Ali, et *Mansa* désigne *le sultan*. » Le roi Mansa-Wali fit le pèlerinage de la Mecque sous le règne du sultan Melik-Dâher-Bibars. Chez ce peuple, c'est la sœur du roi et le fils de sa sœur qui succèdent au trône. L'historien atteste (fol. 169 v°) que le mot *mâzi* désigne un vizir. Mansa-Mouza fit le pèlerinage de la Mecque l'an 724 de l'hégire. Ebn-Khaldoun ajoute : « Ce prince, arrivé au rendez-vous des pèlerins, rencontra le poëte d'Espagne Abou-Ishak-Ibrahim-Sâhili, connu sous le nom de *Tawihan*. Cet homme accompagna le roi dans son pays. Il obtint auprès de ce prince un crédit et une faveur que ses en-

faits ont conservés jusqu'aujourd'hui. » Ebn-Khaldoun nous apprend (fol. 169 r°) que, se trouvant dans la ville de Honaïn, l'an 776, il rencontra un habitant du pays de Koukou qui avait exercé les fonctions de kadi dans la contrée de Mâli, et qui lui donna, sur ce dernier pays, des détails intéressants. Notre auteur (*ibid.* v°) raconte une expédition du roi de Mâli, qui, ayant franchi les limites du pays de Koukou, envoya des troupes pour assiéger la ville de Tekdah تكدة, qui faisait partie du pays des Moulattham.

Puis il ajoute (*ibid.*) : « La capitale du pays de Mâli est la ville de *Beni* بنى ; c'est une place dont le territoire est considérable, propre à la culture des grains, extrêmement peuplé, et dont les marchés sont bien achalandés. C'est aujourd'hui l'entrepôt vers lequel se dirigent les caravanes des marchands du Magreb, d'Afrikiah et d'Égypte. Des marchandises y sont apportées de tous pays. »

Suivant le même historien (t. VII, fol. 218 v°, 219 r°), Mansa-Mousa, roi de Mâli, envoya au sultan Abou'lhasan une ambassade à laquelle avait été adjoint, comme interprète, un membre de la nation des Sanhadjah. Le prince reçut les députés avec la plus grande distinction. Il fit préparer un présent composé des objets les plus précieux que pouvaient fournir ses États. Il désigna, pour le porter à sa destination, plusieurs personnages marquants, entre autres le secrétaire de la chancellerie, Abou-Tâleb Ebn-Mohammed, et l'eunuque Anbar, affranchi du

prince. Les Arabes de Makal reçurent l'ordre d'escorter la caravane à travers le désert. Les députés arrivèrent dans la contrée de Mâli, et remirent leur présent à Mansa-Souleïman, fils de Mansa-Mousa, attendu que ce dernier était mort avant le retour des ambassadeurs.

Au rapport du même historien (fol. 263 r° et v°), Mansa-Souleïman, fils de Mansa-Mousa, ayant reçu le présent que lui avait adressé le sultan Abou'lhasan, voulut offrir à ce prince quelque chose d'équivalent. Dans cette vue il réunit tout ce que ses États pouvaient renfermer de plus rare et de plus curieux. Dans cet intervalle, le sultan Abou'lhasan vint à mourir. Le présent était arrivé à la dernière frontière, lorsque la mort vint frapper Mansa-Souleïman. La contrée de Mâli fut en proie à des troubles, à des divisions interminables. Les princes se disputaient la puissance et s'égorgeaient les uns les autres. Enfin Mansa-Djâtah resta possesseur de l'autorité. Ce prince, donnant aux affaires du royaume une attention sérieuse, apprit des nouvelles du présent, et sut qu'il était demeuré sur la frontière, dans le canton de Ioulatin. Il donna ordre de l'envoyer au souverain du Magreb, et y joignit une girafe. Ceux qui devaient accompagner le présent arrivèrent à Fez, au mois de safar de l'année 762. Le jour de leur entrée fut un jour de fête. Le sultan leur prépara, dans la *Tour d'or*, une audience solennelle. On fit crier que la population pouvait sortir dans la plaine. Et en effet il s'y réunit une

foule immense, que le terrain pouvait à peine contenir, et qui venait surtout admirer la girafe. Les envoyés, admis en présence du sultan, offrirent, au nom de leur prince, des protestations d'une amitié sincère. Pour excuser le retard du présent, ils allé-guèrent les troubles qui avaient agité la contrée de Mâli et les divisions des princes. L'interprète expliquait leurs paroles; et eux, approuvaient ce qu'il avait dit, en pinçant la corde de leurs arcs; ce qui est un usage en vigueur dans leur pays. Pour saluer le sultan, ils répandirent de la terre sur leurs têtes. Le prince étant monté à cheval, l'assemblée se sépara. Les ambassadeurs restèrent dans les États du sultan, et furent défrayés par lui. Ce prince étant venu à mourir, son successeur leur permit de partir, et ils retournèrent auprès de leur souverain.

Ebn-Khaldoun raconte, sur l'histoire de cette contrée, des détails curieux et circonstanciés; mais je n'ose les transcrire, dans la crainte de donner à cette note une étendue démesurée. Ce pays, dans l'ouvrage de Léon l'Africain (*Descriptio Africæ*, p. 11, 641), est nommé *Melli*. La contrée de Mâli مالى est indiquée plusieurs fois dans les Voyages d'Ebn-Batoutah (*The Travels of Ibn-Batuta*, p. 238, 239, 240, 241). On lit *Dar-Mella* dans le *Voyage au Darfour* (p. 126). « C'est là, dit l'auteur, que réside le roi des Foullân ou Fellatâ. » Cadamosto (*Navigatio*, p. 12) écrit *regnum Mellis*.

X. — SUR LA VILLE DE KAZWIN.

Ibn-Khaldoun mentionne accidentellement Kazwin, et M. Quatremère saisit cette occasion pour faire une correction à un de ses ouvrages antérieurs et ajouter quelques détails sur Kazwin. — J. M.

Puisqu'il est question ici de la ville de Kazwin, je profite de cette occasion pour rectifier une légère erreur qui s'est glissée dans un de mes ouvrages. Dans la notice que j'ai publiée du *Matla-assaadeïn* (*Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIV, 1re partie, p. 282), j'ai donné des détails assez étendus sur un peuple appelé *karawnas*, qui a été connu du voyageur Marco-Polo. J'ai dit que le nom de ce peuple était quelquefois écrit par les auteurs orientaux *karâwineh* قراونه. Ces assertions sont, je crois, parfaitement exactes. Seulement je me suis, je le crains, un peu trompé, lorsque j'ai cité, à la fin de cet article, un passage emprunté au *Nozhat-alkoloub*, et dans lequel j'ai pensé que le mot قراونه désignait les *karawnas*. Mais je suis persuadé qu'il s'est glissé ici une légère faute de copiste, et qu'au lieu de قراونه il faut lire قزاونه, c'est-à-dire, « les habitants de la ville de Kazwin. » Il n'est pas étonnant que l'auteur de cet ouvrage cite souvent, avec complaisance, les expressions particulières à cette ville, puisqu'elle était sa patrie. Ailleurs (p. 278), en parlant de la tarentule, رتيلا, on lit : قراونه (قزاونه) آنرا وندر خوانند, « les habitants de Kazwin la nomment *wender*. » En parlant

du lézard (p. 278) : قزاونه (قزاونه) خركلاش خوانند, « les habitants de Kazwin le désignent par le mot *kharkilâsch.* » Ailleurs, en parlant du Surmak (p. 202) : خراسانيان وقزاونه (قزاونه) سلم گويند, « les habitants du Khorasan et ceux de Kazwin le nomment *Selam.* » Plus loin (p. 204), en parlant de la plante appelée طرثوث, on lit : فارسيان وقزاونه (قزاونه) وشة خوانند, « chez les habitants de la province de Fars et chez ceux de Kazwin, elle porte le nom de *weschah.* » Ailleurs, à l'article de la plante مرار (p. 239) : قزاونه (قزاونه) تله خوانند, « les habitants de Kazwin la nomment *teleh.* » Plus loin (p. 277), en parlant de l'insecte venimeux appelé *deïlemek*, ديلمك, on lit : قزاونه (قزاونه) حرة رز خوانند, « les habitants de Kazwin le nomment *harah-raz.* » Ailleurs (p. 132), parlant de la pierre appelée حجر البقر (pierre de bœuf) : قزاونه گاوزن خوانند, « les habitants de Kazwin la nomment *gâvzen.* » Cette fois le mot se trouve correctement écrit. Plus bas (p. 293), à l'article de la sangsue : آنرا قزاونه مالمل خوانند, « les habitants de Kazwin la désignent par le mot *malmel.* » Ailleurs (p. 299) : « L'oiseau appelé تنّوط est nommé par les habitants de Kazwin قزاونه, *Darkoubah* داركوبه. » En parlant de la rose (p. 183) : گل را ثمرهٔ ايست... قزاونه انكليك خوانند, « le rosier produit un fruit que les habitants de Kazwin nomment *ankelîk.* » Le pluriel قزاونه se retrouve encore dans plusieurs endroits du même ouvrage (p. 361, 423). Enfin on lit (p. 522) : زاهد خارتاش عمادی قزوينی رحمه الله جهت حجّاج قزاونه

خانقاه ساخته است, « le religieux Khamartasch-Amadi, de la ville de Kazwin (sur lequel puisse Dieu répandre sa miséricorde!), fit construire un couvent destiné aux pèlerins de Kazwin. »

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

MIR ALI-CHÎR-NÉVÀÏI,

SUIVIE D'EXTRAITS TIRÉS DES ŒUVRES DU MÊME AUTEUR,

PAR M BELIN,

SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE DE L'AMBASSADE DE FRANCE A CONSTANTINOPLE.

PREMIER ARTICLE.

VIE ET ŒUVRES D'ALI-CHÎR.

AVANT-PROPOS.

Pendant mon séjour en Égypte, j'ai eu l'occasion d'acquérir un exemplaire du *Kulliâti-Névâïi*, « œuvres d'Ali-Chîr, » assez remarquable au point de vue de la calligraphie et de l'exactitude: Mon manuscrit, écrit à Mechhed en 1059 de l'hégire (1649 de J. C.), est loin d'être aussi complet que le même recueil faisant partie de la collection de la Biblio-

thèque impériale[1]. Il ne contient que les ouvrages ci-après dénommés :

مجالس النفائس « Galerie des poëtes, » opuscule de soixante et dix feuillets in-4°.

منتخبات خمسة المتحيرين Morceaux choisis du « quintuple étonnement, » ou « souvenirs consacrés à Djami; » dix-neuf feuillets.

ديباجهٔ تازه نوائی « Nouvelle préface des divans *turkis*[2] de Névâïi, » suivie d'extraits des deux derniers divans.

اشعار متفرقه « Fragments de ces quatre divans, du *Seb'aï-séïârè*, de *Ferhad* ou *Chirîn*, du *Seddi-iskendéri*, etc.

Enfin le *Divâni-hucéïni*, auquel Ali-Chîr fait d'amples emprunts dans le VIII[e] livre de sa *Galerie des Poëtes*.

M'étant occupé autrefois du dialecte dans lequel Ali-Chîr a principalement écrit, j'ai consacré depuis une partie de mes loisirs à la traduction des œuvres de cet auteur, notamment de la *Galerie des Poëtes*, et du *Khamset-ulmutéhaïirîn*. Je me bornerai, actuellement, à offrir aux lecteurs du *Journal asiatique* des extraits de ces deux ouvrages, savoir : la préface et le septième livre, traduction et texte, celui-ci collationné sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, et la traduction du *Khamset*, d'après mon manuscrit. Ces extraits seront précédés d'une notice détaillée sur l'auteur, dans laquelle j'ai groupé les renseignements déjà publiés par Silvestre de Sacy[3] et ceux que fournissent le *Bâbour-Nâmè*[4],

[1] Supplément turc, n° 108, très-beau manuscrit en deux forts volumes, écrit à Hérat, de 930 à 933 de l'hégire (1526 de J. C.). Je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte ici de rectifier l'inexactitude que j'ai commise dans le *Journal asiatique*, en 1842, au sujet de la classification de cet ouvrage, qui a été catalogué par le savant M. Reinaud, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

[2] C'est sous cette dénomination, on le verra plus bas, qu'Ali-Chîr désigne le dialecte Djaghataï.

[3] *Mémoires sur les antiquités de la Perse*, Paris, 1793, introd. p. IX.

[4] Ms. de la Bibliothèque impériale n° 40, supplément persan. M. Erskine a donné, sur la version persane, une excellente traduction de cet ouvrage, et M. Ilminski en a publié le texte turc-oriental à Kazan, en 1857, in-8°. (*Rap-*.

le *Tohféï-Sâmi* et le *Tezkèret-ulkhattâtîn*[1], le *Noukhbet-uttévârîkh-velakhbâr*[2], le *Raouzat-ussefâ* de Mirkhond[3], le *Habib-ussiïar* de Khondémir[4], et enfin Ali-Chîr lui-même.

Ali-Chîr écrivit sa *Galerie des Poëtes*, il nous le dit au titre second de ce même ouvrage, vers l'an 896 de l'hégire (1490-1491 de J. C.), c'est-à-dire environ dix ans avant sa mort; il l'a divisé en neuf parties, une préface et huit livres, dont voici la nomenclature[5] :

Livre Ier[6]. Mention des maîtres et docteurs qui, de mon temps, touchaient à la fin de leur carrière, et dont je n'ai pas eu le bonheur de recevoir les directions.

Livre II[7]. Mention des hommes illustres dont j'ai eu l'honneur d'être le disciple dans mon enfance, ou l'ami dans ma jeunesse, et qui, dans la présente année 896, ont passé de cette demeure périssable au séjour éternel.

Livre III[8]. Mention des hommes illustres dont l'esprit délicat et intelligent fait la gloire poétique de l'époque actuelle, dont le talent a jeté sur la poésie un charme particulier; et dont, enfin, je suis glorieux et fier d'avoir cultivé l'amitié ou reçu les leçons.

Livre IV[9]. Mention des contemporains renommés pour leur piété, et qui, sans avoir acquis une grande réputation

port annuel, de M. Mohl, *sur les travaux de la Société asiatique*, pendant l'année 1857-1858, p. 70 et suiv.)

[1] Mss. de M. Schefer, dont je dois la communication à son amitié.

[2] Ms. turc de ma collection; *Histoire universelle*, composée par Mohammed ibn Mohammed, secrétaire des commandements de Sultan-Osman, fils de Sultan-Ahmed-Khân; deux vol. in-8°, le second de l'an 1044 (1634-1635 de J. C.).

[3] Exemplaire de M. Schefer; 1 vol. grand in-folio, lithographié à Bombay en 1266.

[4] Exemplaire de M. Barbier de Meynard, édition lithographiée à Téhéran en 1271.

[5] Ms. de la Bibl. imp. t. II, fol. 761 verso à 788.

[6] De mon ms. fol. 3 recto.

[7] De mon ms. fol. 11 verso.

[8] De mon ms. fol. 27 verso.

[9] De mon ms. fol. 40 verso.

comme poëtes, ont fait cependant quelques distiques dignes d'être cités.

Livre V[1]. Mention des personnages de famille princière ou notable du Khoraçan et autres lieux qui, suivant en cela l'impulsion naturelle de leur esprit, cultivent la poésie, mais non toutefois avec continuité.

Livre VI[2]. Mention des savants, poëtes et hommes de cour, étrangers au Khoraçan, qui se font remarquer par leur beau langage et leur talent dans la versification.

Livre VII[3]. Mention des très-hauts et très-puissants princes, dont quelques-uns ont fait tellement à propos certaines citations, qu'on pourrait les considérer comme leur œuvre personnelle, et dont tels autres ont été eux-mêmes des poëtes et des littérateurs distingués.

Livre VIII[4]. Mention des œuvres charmantes et admirables de notre très-gracieux souverain, œuvres qui brillent au firmament de ce siècle avec une fraîcheur et un éclat semblables au bouton de rose qui s'épanouit sur le sein d'une jeune fille, et au diamant précieux qui brille sur le front d'un prince[5].

On voit, d'après cette nomenclature, qu'Ali-Chîr s'est attaché à peindre le tableau de la littérature en Perse et dans les pays circonvoisins, à la fin du IX[e] et au commencement du X[e] siècle de l'hégire; époque qui, d'ailleurs, peut être considérée comme la plus brillante de la littérature djaghatéenne[6]; il est seulement à regretter que cet aperçu soit trop raccourci, et que, selon l'usage des Orientaux, il soit dépourvu de toute critique.

[1] De mon ms. fol. 53 recto.

[2] De mon ms. fol. 55 verso.

[3] De mon ms. fol. 60 verso.

[4] De mon ms. fol. 64 recto.

[5] Mirkhond a consacré le VII[e] livre de son *Raouzat-usséfá* au récit du règne de Sultan-Huceïn ibn-Baïqara, dont Ali-Chîr fait ici l'histoire littéraire.

[6] Voyez la *Grammaire turque* de Lumley Davids, édition française; Londres, 1836; introd. p. XXXIX.

Nizâm-eddîn Mir Ali-Chîr-Névâïi, l'un des écrivains les plus éminents de la Perse à la fin du IXe et au commencement du Xe siècle de l'hégire, florissait sous le règne de Sultân-Huceïn ibn-Mansour ibn-Baïqara, descendant de Timour par Omar Cheïkh, dont le sceptre s'étendait sur le Khoraçân, Balkh, le Tabéristân, Qandahâr, le Sistân et le Mâzendérân [1]. Ce prince, qui fut lui-même un littérateur distingué, réunissait à sa cour les savants, les poëtes, les artistes, tous les personnages enfin qui, dans l'Irân et le Tourân, avaient du mérite ou du renom dans la religion ou dans les lettres. Cette époque, d'ailleurs, est remarquable à ce point de vue, que le goût de la littérature y fut peut-être plus répandu qu'à aucune autre de l'histoire orientale; les princes de la famille souveraine du Khoraçân offraient, sous ce rapport, le plus bel exemple; adonnés eux-mêmes aux lettres et aux arts, ils encourageaient les savants, et le siècle qui vit briller comme une lumineuse pléiade les Ali-Chîr, les Djâmi, les Abd-errezzâq, les Mirkhond, les Khondémir, les Daulet-Châh, et tant d'autres, doit être, à juste titre, considéré comme un temps privilégié dans l'histoire littéraire de l'Orient.

Ali-Chîr naquit à Héri [2] l'an 844 de l'hégire (1440-

[1] *Noukhbet-uttévârîkh.* (Voy. sur ces différentes localités la *Géographie d'Aboulféda*, par MM. Reinaud et de Slane.)

[2] Vulgairement Hérat. C'est sous cette forme que la capitale du Khoraçân est constamment désignée par notre auteur, aussi bien que par Mirkhond. (Voy. le *Tezkerèt-ulkhattâtin;* l'*Histoire des sultans ghourides*, par M. Defrémery, *Journal asiatique*, avril 1844, p. 269,

1441 de J. C.), d'une famille dont les membres furent, dès le principe, attachés au service des princes timourides, et notamment de la branche de Mirza-Omar Cheïkh, fils de Timour. Son père, Kedjkina-Bahâdour[1], fut particulièrement un des personnages éminents de la cour de Sultân-Abou-Saïd, arrière-petit-fils de Timour, par Mirân-Châh, lequel Abou-Saïd régnait à Samarqand[2]. Selon le témoignage de Daulet-Châh[3], Kedjkina-Bahâdour aurait encore occupé l'une des premières places de la cour de Sultân-Aboul-Qâcem-Bâbour, arrière-petit-fils de Timour, par Châh-Rokh, qui, contemporainement à Abou-Saïd, régnait sur le Khoraçân. L'aïeul de la mère d'Ali-Chîr, Mir-Bou-Saïd-Tcheng, était, de son côté, l'un des principaux émirs du divan de Baïqara-Mirza, aïeul de Sultan-Huceïn, et notre auteur lui-même fut le condisciple de ce dernier prince. Assis côte à côte dans la même école, ces deux enfants s'unirent dans une étroite amitié, et se promirent l'un à l'autre de ne point s'oublier, si plus tard la fortune venait à sourire à l'un d'eux: ils se tinrent parole.

A la mort de Châh-Rokh, arrivée en 850, le père

et la *Géographie d'Aboulféda*, par MM. Reinaud et de Slane, p. 454.)

[1] *Noukhbet-uttevârikh*, *Teskérét-ulkhattâtîn*.

[2] *Tohféï-Sâmi*, par Sâm-Mirza, fils de Châh-Ismaïl. (Voy. *Journ. asiat.* septembre-octobre 1844, p. 323.)

[3] Cf. de Sacy, *Mémoires sur les antiquités de la Perse*, introd. p. ıx; *Séfinet-uschouârâ*, version turque du *Tezkeret-uschouârâ*, par Suleïmân-Féhim, édit. de Constantinople, que M. Barbier de Meynard a bien voulu mettre à ma disposition.

d'Ali-Chîr, raconte celui-ci [1], émigra du Khoraçân dans l'Iraq, avec bon nombre d'autres familles; la caravane arriva un soir, vers le milieu de la nuit, dans une localité où résidait Mevlana-Cheref-eddîn-Yezdi [2]. Ali-Chîr, âgé alors de six ans environ, pénétra, avec les autres enfants de la caravane, dans la retraite du cheïkh, qui, assis dans un coin, regardait d'où venait ce bruit inaccoutumé; ses regards tombant sur le jeune Ali-Chîr, il lui dit d'approcher, et lui demanda s'il allait à l'école. « Oui certes, répondit l'enfant. — Eh bien! où en es-tu dans ta lecture? — A la sourate *tébâraka* [3]. — Vraiment, reprit le cheïkh; eh bien! mon petit ami, puisque tu es venu à moi quand je t'ai appelé, nous avons maintenant fait connaissance, et je vais réciter un *fâtiha* [4] à ton intention. » Au même instant, Kedjkina Bahâdour et ses compagnons de route vinrent présenter leurs hommages au cheïkh; « et je vis, ajoute Ali-Chîr, la vénération qu'inspirait le pieux anachorète. » Mevlânâ-Cheref-eddîn est auteur d'un com-

[1] *Medjâlis*, livre II, p. 11 verso.

[2] On lit dans les *Mémoires historiques sur la vie de Schahrokh*, par M. Quatremère (*Journ. asiat.* septembre 1836, p. 199), que le célèbre historien habitait le village de Teft-ïezd, à huit lieues de la ville de ce nom (voy. aussi *Habib-ussiïar*, IIe partie, p. 212, et *Séfinet-uschouârâ*, p. 187).

[3] Aucun chapitre du Coran ne portant ce titre, l'auteur a, sans doute, voulu indiquer la sourate XXV, qui commence par ces mots : « Béni soit, etc. » — Ali-Chîr nous apprend (*Medjâlis*, livre II, p. 16 recto) que, pour la lecture du Coran, il reçut les leçons de Hâfiz-Ali-Djâmi, mystique et lecteur fameux.

[4] Le premier chapitre du Coran.

mentaire du Borda, d'un livre sur les noms de Dieu, du *Zafer-nâmé*[1], et d'un divan sur les énigmes[2].

Kedjkina-Bahâdour, instruit lui-même, connaissait le prix de l'étude; aussi il apporta le plus grand soin à l'éducation de son fils[3]; il ne négligea rien pour le faire instruire; la sollicitude paternelle fut, d'ailleurs, largement secondée par le goût naturel du jeune Ali-Chîr pour les belles-lettres, et cette inclination naturelle ne cessa de se développer dans la carrière où l'appelaient à la fois sa naissance et ses talents.

Dès son jeune âge, Ali-Chîr fut placé dans la maison de Sultan-Aboul-Qâcem-Bâbour, où il occupa l'emploi rempli antérieurement par son père. Ce prince, qui conçut une vive affection pour lui, l'appelait son fils; il se plaisait à encourager les essais du jeune poëte dans les littératures turki et persane[4], et, applaudissant à ses succès, il l'honorait d'une bienveillance toute particulière[5]. Du reste Ali-Chîr, non moins goûté de Mevlana Mouammâï[6], ex-grand visir de Bâbour, et poëte lui-même, avait déjà pris place parmi les poëtes turkis et persans; et avait reçu, à ce

[1] Traduit en français par Petis de la Croix, sous le titre d'*Histoire de Timur-bec*, 4 vol. in-12.

[2] *Mouamma.* (Voy. M. Garcin de Tassy, *Journ. asiat.* novembre-décembre 1847, p. 357.)

[3] Cf. de Sacy, *Mémoires sur les antiquités de la Perse.*

[4] Notre auteur nous apprend (*Medjâlis*, II, 16 recto) qu'il étudia la métrique sous Dervich-Mansour, de Sebzévar, pieux anachorète, auteur de plusieurs ouvrages estimés.

[5] *Mémoires sur les antiquités de la Perse.*

[6] Voy. sur ce personnage la traduction ci-après du VII[e] livre.

titre, le surnom de ذو اللسانين *Zoul-liçânéïn*, « poëte bilingue [1]. »

A la mort de Bâbour, arrivée à Mechhed [2] en 861 [3], Ali-Chîr, âgé de dix-sept ans, voulut continuer à habiter cette ville, pour se livrer à la vie contemplative et à l'étude des sciences divines. « C'est, dit-il [4], pendant mon séjour à Mechhed, où je restai, après la mort de Sultân-Bâbour, plongé dans la douleur d'avoir perdu mon bienfaiteur, que j'eus l'occasion de voir, pour la première fois et dans les circonstances suivantes, Cheïkh Kémâl-Turbéṭi, poëte célèbre du Khoraçân, imitateur de Hâfiz : c'était à l'époque de la fête du Qourbân-Baïrâm; les pèlerins affluaient de toutes parts au tombeau du saint Imam; et comme il est d'usage de visiter aussi les ermitages les plus réputés de la ville, bon nombre de personnes entrèrent dans celui que j'habitais. Comme on se mit à déchiffrer les inscriptions inscrites sur les murailles, une discussion s'engagea à ce sujet, et l'un des visiteurs finit par donner une interprétation qui parut satisfaisante; mais pendant la discussion j'avais aussi donné mon avis; et quelqu'un l'ayant entendu, dit : « Eh! voici encore quelqu'un qui donne « une autre version. » Dès lors le débat se ranima,

[1] *Séfinet-uschkouârâ*, p. 241.

[2] مشهد مقدس (μαρτύριον) indique le lieu où repose un homme mort en combattant pour la défense de la religion. Les Chiites donnent surtout ce nom aux monuments élevés en l'honneur de leurs imams. (Cf. Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. CXXX.)

[3] Cf. *Noukhbet-uttevârikh*, et d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*.

[4] *Medjâlis*, liv. IX, p. 15 et 18 verso.

et j'eus l'honneur, aux applaudissements de l'assistance, de gagner à mon opinion Cheïkh Kemâl-Turbéti; car c'était lui-même. Telle fut l'origine des relations d'amitié qui, par la suite, existèrent entre nous. »

C'est également à la même époque et dans la même ville [1] qu'Ali-Chîr connut Khâdjè Mehemmed-Khizir-Châh, d'Asterâbâd, poëte célèbre, habile calligraphe, et auteur du mesnévi intitulé *Zeïd* et *Zeïneb*, imité de *Iouçouf ou Zuleïkha*.

Toutefois, et au bout d'un certain temps, Ali-Chîr revint à Hérat; et il fut même attaché à la cour du nouveau souverain du Khoraçân, Sultân-Abou-Saïd [2]; c'est là qu'il rencontra Mevlana Ab doussemed Badakhchi, appelé par Abou-Saïd à Hérat, pour écrire l'histoire de son règne [3], et qu'il signala à cet historiographe une erreur de mesure dans l'un de ses distiques; cette rectification lui valut l'amitié de l'auteur. Mais Ali-Chîr n'ayant pas trouvé auprès de Sultân-Abou-Saïd les égards et la considération qu'il attendait de lui, se décida à quitter le Khoraçân pour passer dans le Maverannahar [4]. Selon la version du *Bâbour-nâmè*, ce départ aurait été motivé par un ordre d'exil, rendu par Sultan-Abou-Saïd, et dont l'auteur de ce livre dit ignorer la cause [5]. Quoi qu'il en soit, Ali-Chîr quitta la capitale pour se diriger sur

[1] *Medjâlis*, II, 18 verso.
[2] Mirkhond, *Raouzat-usséfa*, VII, 13.
[3] *Medjâlis*, II, 17 verso.
[4] Mirkhond, *loc. laud.* p. 13.
[5] Fol. 14 verso.

Samarqand; et il fit ce voyage en compagnie de Ahmed-Hadji-Beï-Véfâïi, qui, depuis l'avénement d'Abou-Saïd, avait exercé la charge de *hâkim*[1] à Hérat, et qui, actuellement, était envoyé à Samarqand[2].

Arrivé dans la capitale du Maverannahar, Ali-Chîr s'établit dans le collége (*medrècè*) de Khadjè-Djelâl-eddîn-Feïz-oullah-Aboul-leïci, l'un des hommes les plus considérables du pays, descendant du fameux docteur Aboul-leïs. « Le khadjè, dit Ali-Chîr[3], était tellement versé dans la jurisprudence, qu'on le comparait à Ibn-Hâdjib. Je passai deux années auprès de cet éminent docteur, pour lequel je conserverai toujours une vénération profonde. J'eus également l'occasion de lier amitié, dans la même ville, avec Mevlânâ Ioucef-Bédiï[4], d'Endedjan, poëte très-versé dans la métrique, et auteur de poésies estimées. »

Retiré à Samarqand, et plongé dans l'étude et dans la pratique des vertus[5], lié d'amitié avec Ahmed-

[1] Chef de la police dans les grandes villes, ou, peut-être mieux, ministre de la sûreté générale (voy. *Journ. asiat.* juin 1860, p. 488).

[2] Fils de Sultân-Melik-Kachghâri, Ahmed-Hadji-Beï avait été élevé à Hérat; il fut gouverneur de cette ville, remplit les mêmes fonctions à Samarqand, fut ensuite revêtu de la dignité de l'*émirat*, et, ultérieurement, du *niâbét* (alter ego), grand vizirat (*Medjâlis*, VI, 55). Selon la version du *Bâbour-nâmè* (fol. 14 verso), Ahmed-Hâdji-Beï revint à Hérat à l'avénement de Sultân-Huceïn, et il fut comblé d'honneurs par ce prince.

[3] *Medjâlis*, liv. II, p. 12 verso.

[4] *Ibid.* p. 23.

[5] تحصيل قواعد فضائل علوم نقليه وتكميل فنون معارف عقليه (Cf. *Séfinet-uschouârâ.*)

Hadji-Beï et Émir-Dervîch-Mehemmed-Terkhân, gouverneurs du Maverannahar, Ali-Chîr résida dans cette ville jusqu'à l'avénement du compagnon de son enfance, du condisciple de ses jeunes années, Aboul-Ghâzi-Sultân-Huceïn-Bahâdour-Khân[1]. Devenu, par le fait de la mort de Sultân-Abou-Saïd, seul héritier légitime de la couronne timouride, ce prince marcha sur Hérat, et en prit possession le vendredi 10 ramazan 873. Aussitôt que cette nouvelle parvint à Samarqand, Mirza-Sultân-Ahmed, fils aîné d'Abou-Saïd, passa l'Amouïè avec une grande armée, et, peut-être par mesure de précaution, il avait emmené Ali-Chîr à sa suite; mais une fois que les succès de Sultân-Huceïn, la défaite de Sultân-Mahmoud, second fils de Sultân-Abou-Saïd, et enfin l'entrée triomphale de Sultân-Huceïn à Hérat, furent des faits pleinement avérés, les deux frères renoncèrent au projet de reconquérir le Khoraçan[2], et Ali-Chîr, quittant le camp de Sultân-Ahmed, sollicita d'Ahmed-Hadji-Beï l'autorisation de partir, et se mit en route pour Hérat.

Selon la version du *Tohféï-sâmi*, Sultân-Huceïn aurait expédié, le jour même de son entrée dans la capitale, un courrier à Ahmed-Hadji-Beï, l'invitant, par écrit, à lui renvoyer Ali-Chîr. Déférant au vœu du nouveau souverain, ce personnage aurait fait

[1] C'est en mémoire des victoires remportées par ce prince sur ses différents compétiteurs, qu'il reçut le surnom de *Ghâzi* « victorieux. » (Dubeux, *Hist. de Perse*, p. 353.)

[2] Mirkhond, *loc. laud.* VII, 12.

partir de suite l'émir pour Hérat; et, comme à cette époque celui-ci était dans le plus grand dénûment et dans l'impossibilité de pourvoir aux frais du voyage, Ahmed-Hadji-Beï se serait chargé de tout, et lui aurait donné une brillante escorte [1].

Ce fut vers le *baïram* de la même année 873, qu'Ali-Chîr rentra à Hérat; il reçut de son souverain, qui se porta lui-même à sa rencontre avec les grands de sa cour, l'accueil le plus flatteur et le plus distingué, et, le jour du *baïram*, Ali-Chîr lui fit hommage de sa *qacîdè* intitulée *Hélâliè*, qui causa au sultân la plus vive satisfaction [2].

Les différents auteurs qui ont écrit sur Ali-Chîr rapportent [3] que, dès le commencement de son règne, le roi le nomma *muhurdâr* « garde des sceaux [4]; » quoiqu'ils ne fixent point la date de cet événement, il est probable qu'elle est très-voisine de celle de l'arrivée d'Ali-Chîr à Hérat. Toutefois, heureux de l'amitié de son souverain, et ne recherchant d'autre honneur que celui de continuer à jouir de sa confiance, Ali-Chîr, après avoir occupé pendant quelque temps l'emploi de *muhurdâr*, pria le roi de l'en relever, et de daigner agréer pour son successeur Émir-Nizâm-eddîn-Cheïkh-Ahmed-Sohaïli, celui auquel Huceïn-Vâëz dédia son livre intitulé *Envâri-Suheïli* [5]. Le

[1] Cf. *Sefinet-uschouârâ*, p. 243.
[2] Mirkhond, *loc. laud.* p. 13.
[3] *Id.* p. 22.
[4] در اوائل مهردار بوده « jeune encore, il reçut les sceaux. » (*Bâbour-nâmè*, ms. 40, suppl. pers. fol. 105 verso.)
[5] *Sefinet-uschouârâ*, p. 246.

roi accéda à ce désir, et Ali-Chîr resta à la cour, sans autre caractère que celui d'ami du roi.

Dans le courant de l'année suivante 874, Sultân-Huceïn se rendit à Mechhed, et ayant appris, pendant le voyage, que des troubles se fomentaient à Hérat, il désigna Ali-Chîr pour aller les apaiser dès leur naissance. Ali-Chîr partit aussitôt pour la capitale, et, dans l'accomplissement de cette mission délicate, ne suivant que l'impulsion naturelle de son caractère, dont la base principale était la conciliation, il s'appliqua à calmer les passions, à étouffer les haines, à faire justice aux plaintes légitimes, et, par cette conduite non moins habile que sage, il rétablit l'ordre et la tranquillité dans la capitale[1].

Au mois de sefer 875, il fit partie de l'expédition dirigée par Sultân-Huceïn contre Mohammed-Iâdiguiâr, petit-fils de Baïsonqor, autre prétendant à la couronne; de sa propre main il arrêta le prince, qu'il fit conduire au roi[2]. Cet événement assura à Sultân-Huceïn la possession complète de tout le Khoraçân.

La pensée constante du roi étant, dit Mirkhond[3], d'élever son ami d'enfance aux plus éminentes dignités de l'État, il le sollicita, à son tour, vers le mois de chaabân 876, d'accepter l'émirat[4]. Ali-Chîr avait alors trente-deux ans; il mit en avant mille

[1] Mirkhond, *loc. laud.* l. VII, p. 16.

[2] *Id.* p. 19; *Noukhbet-uttévârîkh.*

[3] Mirkhond, l. VII, p. 22.

[4] Cf. aussi le *Bâbour-nâmè*, fol. 105 verso : در اواسط میر شده, « au milieu de sa vie, il fut fait émir. »

excuses pour refuser cette faveur, et, dans l'espoir de convaincre le sultân, il lui dit : « Tout en n'étant pas émir, je suis pourtant plus proche actuellement du trône que tout émir quelconque[1], tandis que, du jour où Votre Majesté m'aura conféré l'émirat, bon nombre d'émirs, tels que les Arlât, les Berlâs et autres, voudront, à juste titre, avoir le pas sur moi; dès lors, tout en ayant voulu m'élever, le roi n'aura fait que m'amoindrir. » Le roi ne se rendit pas à ces raisons, et, après avoir publié un firman établissant que l'émir Mouzaffer-eddîn-Berlâs seul aurait le pas sur Ali-Chîr, il conféra l'émirat منصب امارت عالی مراتب دیوان اعلی[2] à ce dernier, et lui envoya le manteau brodé d'or dit جبهٔ طلا دوزی, et le bonnet dit کلاه نوروزی, distinctifs de sa nouvelle dignité[3]. Après

[1] Le mot ایچکی, employé ici par Mirkhond, ne serait-il pas un dérivé de ایچ, et ne désignerait-il pas l'équivalent de cette dignité actuelle du palais, en Turquie, connue sous le nom de قرنا ? On sait que ایچ اوغلان était aussi autrefois, à Constantinople, le nom d'un autre emploi du palais. (Voy. d'ailleurs la savante note de M. Defrémery, *Journ. asiat.* 1852, février-mars, p. 275.)

[2] Cette dignité était également conférée aux princes de la famille souveraine; on lit dans Mirkhond, *loc. laud.* p. 39 : « Le rebelle, voyant ce qui était arrivé à Mohammed-Mouhcin-Mirza, auquel le roi avait conféré l'émirat منصب امارت عالی مراتب دیوان اعلی, fit également sa soumission. »

[3] Sorte de *khilat*, ou vêtement d'honneur. « La *calaate*, dit Tavernier, se compose d'un habit complet à la persienne : une veste, une surveste, avec une ceinture et une toque, ou, selon la qualité de la personne que le roi veut honorer, de la robe seulement et du manteau, ou de la robe, du manteau, de la ceinture et de la toque; enfin, s'il s'agit d'un des plus grands seigneurs du royaume, le roi y joint aussi le sabre et la canjare. » (Voy. *Les six Voyages de Tavernier*

une telle manifestation de la volonté royale, chacun s'attendait qu'Ali-Chîr, dans la signature des documents présentés au divan royal, prendrait place avant tous les émirs; aussi fut-on grandement surpris lorsque, à l'heure propice indiquée par les astrologues, on lui présenta la première pièce à la signature, de voir l'émir apposer son sceau tellement bas, qu'il était impossible d'en mettre un autre au-dessous. Cet acte d'humilité reçut l'approbation générale, et il ennoblit tellement la place où Ali-Chîr avait mis son sceau, que, dorénavant, personne ne voulut plus signer ailleurs. شرف المكان بالمكين « tant vaut l'homme, tant vaut la place. »

Mevlânâ Ata-oullàh-Râzi a fait, à ce sujet, le chronogramme suivant :

میر فلك جناب علیشیر كز شرف

عاجز بود ز درك كمالات او خرد

en Turquie et en Perse, Paris, 1724, t. II, p. 153 et 355.) On lit encore dans Khondémir (*Habib-ussiïar*, p. 282) : « Le roi revêtit le prince Mohammed-Mouhcin-Mirza de la *khila tila douzi*, de la ceinture et du *khandjar* enrichi de diamants بخلع طلا دوزی وكمر خنجر مرصع زیب وزینت بخشید.» Au reste le *djubéi-tila-douzi* est encore une dénomination connue à la cour des Qâdjârs, en Perse; elle désigne une grande robe doublée de fourrures, dont le dessus en cachemire est bordé ou couvert de palmes tissées d'or; ce *khilat* ne se donne qu'aux grands dignitaires. — Le *kulâhi naourouzi*, ou bonnet du naourouz, coiffure avec laquelle on se présente devant le roi le jour de cette fête éminemment nationale en Perse, est un turban blanc. Je dois ces renseignements à M. Pichon (Alphonse), qui a résidé quelques années en Perse, auprès de son père, ministre de France à Téhéran.

دیوان نشست اخر شعبان بداد و عدل
از لطف شاه غازی والحق چنین سزد
چون مهر زد بدولت سلطان روزگار
تاریخ شد هکینه علیشیر مهر زد

Le noble et éminent Ali-Chîr, dont l'intelligence humaine ne saurait embrasser les perfections, a pris place au divan, à la fin de chabân, en toute justice et équité, de par la grâce royale; mais en vérité il était digne d'un tel honneur.

L'année dans laquelle il a apposé son sceau sous le règne du souverain de l'époque est celle indiquée par les mots : « Ali-Chîr a apposé son sceau [1]. »

L'émirat d'Ali-Chîr eut pour effet de donner un nouvel éclat à l'empire, et d'établir partout l'ordre et la bonne administration [2].

Ali-Chîr rapporte dans son *Medjâlis* [3] qu'à cette occasion Mevlânâ-Bourhân-eddîn, savant professeur au *Châhrokhié* [4] et auteur d'un opuscule sur les énigmes, composé par lui en l'honneur de Mirza Bâbour, fit un chronogramme remarquable; « mais comme il est beaucoup trop élogieux pour moi, dit Ali-Chîr, je n'en citerai que cet hémistiche :

[1] Les lettres des mots surlignés du texte donnent, par l'addition de la valeur numérique de chacune d'elles, le chiffre 876 (1471-72 de J. C.), année de la promotion d'Ali-Chîr à l'émirat.

[2] Mirkhond, *loc. laud.* l. VII, p. 22.

[3] Livre IV, p. 41 verso.

[4] Collége fondé à Hérat par Châh-Rokh, et dont Abd-urrezzâq fut nommé directeur en 867. (*Mém. hist. sur la vie de Schahrokh*, septembre 1836, p. 200.)

تاریخش این بود که علی شیر مهر زد

« Ali-Chîr a apposé le sceau.

« Toutefois, je remarquerai ce fait curieux que, dix ans plus tard, Dervîch-Ali ayant été élevé à la même dignité, le poëte se souvint de ce chronogramme, et qu'il en fit l'application au nouvel émir, en se bornant à un simple changement de nom; ce qui donnait la date exacte de la seconde promotion.

درویش علی مهر زد

« Dervîch-Ali a apposé le sceau.

« En effet les lettres *dal* et *vauv*, qui se trouvent en plus sur celles composant mon nom, forment le nombre dix, complétant le total 886. »

C'est dans l'un de ces voyages d'Hérat à Merv, qu'Ali-Chîr composa, ainsi qu'il nous l'apprend dans son *Khamset-ulmutéhaïirîn*, sa *qacîdè* intitulée : *Tohfet-ulefkiâr,* dédiée à Djâmi, et qui reçut les suffrages du roi. La date de cette *qacîdè* est fixée par le dernier vers, qui donne pour total 880.

Malgré la haute et éminente position de notre auteur, appuyée sur l'amitié et la confiance du roi, Ali-Chîr eut pourtant bien des luttes à soutenir; et nous voyons, dans son *Khamset-ulmutéhaïirîn*, avec quelle difficulté il se résignait à rester aux affaires. Aussi, cédant à ses goûts pour l'étude et la retraite, il contraignit le roi, par ses vives instances, à lui permettre de se retirer, et, refusant toute pension

de l'État, libre désormais de tout souci, puisqu'il renonça même aux douceurs de la famille et garda le célibat[1], Ali-Chîr se livra à ses travaux littéraires et aux délices de la vie contemplative. « Rassasié du souci des affaires publiques, dit Djâmi[2], Ali-Chîr, l'ami, le zélé partisan des derviches, eut le courage d'embrasser la vie de pauvreté dans l'année 881 (1476-77 de J. C.). Renonçant ainsi volontairement à l'éclat du plus haut rang et des plus grands honneurs, il résolut de marcher dans la voie du détachement et de l'anéantissement, c'est-à-dire de la vie spirituelle et du mysticisme. »

L'auteur du *Tezkéret-ulkhattâtîn* ajoute qu'Ali-Chîr fut reçu dans l'ordre illustre des *naqchbendiïé* par Mevlânâ-Djâmi lui-même[3].

Ali-Chîr professait une grande vénération pour les personnages adonnés à la vie spirituelle, et il avait foi dans l'efficacité de leurs prières, qu'il recherchait avec soin. « Mevlânâ-Loutfi, dit-il[4], l'orateur incomparable de son temps en *turki*, adopta la règle des *soufis*[5], lorsqu'il eut complété l'étude des sciences extérieures. Comme ce saint homme

[1] *Babour-nâmè*, ms. 40, suppl. pers. fol. 105 verso.

[2] *Nefehât-elouns*, par S. de Sacy, *Not. et extr. des mss. de la Bibl. du Roi*, t. XII, p. 317, et la version turque de Lâmiy, éd. de Constantinople, p. 4.

[3] Pir Mohammed, le fondateur de cet ordre, est mort à Qasri-Arifân, en Perse, en 719 (1319). (Voy. d'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman*, IV, p. 623.)

[4] *Medjâlis*, livre II, p. 24 verso.

[5] Spiritualistes ou panthéistes musulmans; école panthéiste appropriée aux idées mahométanes (Cf. M. Garcin de Tassy, dans sa

était renommé pour sa piété, j'espère que Dieu daignera exaucer quelques-uns des *fâtiha* qu'il a bien voulu réciter à mon intention. »

Il se faisait également grand honneur de l'affection toute paternelle que lui donnait le poëte Seïd-Ahmed-Ardéchir[1], religieux soufi, cité pour sa piété, et qui, malgré l'amitié particulière de Sultân-Huceïn, préféra la retraite et la pauvreté[2] à toutes les faveurs de ce monde. « Parmi les Turks et les Sârts, dit Ali-Chîr[3], je n'ai jamais rencontré personne de plus parfait. »

C'est donc en 881, c'est-à-dire lorsqu'il avait à peine atteint sa trente-septième année, qu'Ali-Chîr se retira du monde; mais, quoique vivant loin des affaires et sans nul caractère public, Ali-Chîr, qui continuait d'habiter Hérat, n'en fut que plus comblé d'honneurs et de distinctions; les grands de l'État, dans l'ordre civil et militaire, et le souverain lui-même, lui prodiguaient les marques de leur estime

Poésie philosophique et religieuse des Persans, extrait de la *Revue contemporaine*, 1856, t. XXIV, 93e livr. p. 2 et suiv.)

[1] *Medjâlis*, f. II, p. 27 recto.

[2] فقر, chez les soufis, indique la pauvreté, le quiétisme, le septième et dernier degré de la vie spirituelle, le plus haut de la vie contemplative. Le *faqyr* est une sorte de pauvre volontaire, de moine mendiant. (Voy. de Sacy, *Pend-nâmè*, passim, et M. Garcin de Tassy, *Journ. asiatique*, mai-juin 1854, p. 478.)

[3] Nom sous lequel Ali-Chîr désigne à la fois les Persans et leur langue. (Voy. le *Mouhâkemet-ulloghateïn*, édité par feu Ét. Quatremère, et l'*Histoire de la ville de Khotan*, préface, p. IV, par Abel Rémusat. Voy. aussi, sur l'origine étymologique du mot *Turk*, Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, Paris, 1826, in-4°, p. 115.)

et de leur vénération. Sultân-Huceïn venait souvent s'asseoir à sa table[1]; les princes de la famille royale recherchaient l'honneur d'être comptés au nombre de ses disciples; et quand le roi lui écrivait il n'employait jamais d'autre formule que la suivante :

جناب هدايتمآب معالی اياب زبدة ارباب دين ودولت قدوة اصحاب ملك وملت مؤسس الخيرات موفق المبرات ركن السلطنة اعتماد الملك والدولة الخاقانی مقرب الحضرة السلطانی نظام الحقيقة والدين امير عليشير ضاعف الله توفيقه

Au *refugium* de la vraie direction, sanctuaire des vertus, fleur de la religion et de l'empire, modèle des fonctionnaires et des citoyens, bienfaiteur d'établissements d'utilité publique, créateur de fondations pieuses, pierre angulaire de l'édifice public, soutien du pays et du gouvernement, confident intime du souverain, sage ordonnateur des beautés de la vérité et de la religion, Émir-Ali-Chîr! que Dieu lui accorde sans cesse une nouvelle assistance[2]!

Enfin, et pour quiconque a quelque connaissance des us et coutumes de l'Orient, le fait suivant, rapporté par Sâmi, donnera une idée du degré éminent de considération auquel Ali-Chîr était parvenu :

« Le vizir Khâdjè-Medjd-eddîn, dit Sâmi[3], ayant

[1] *Khamset-ulmutéhaïirîn.*

[2] Mirkhond, *loc. laud.* p. 32.

[3] Celui-là même dont il sera parlé plus bas, et qui ensuite, poussé sans doute par un sentiment de vengeance personnelle, ne négligea rien pour discréditer Ali-Chîr auprès de Sultân-Huceïn (Mirkhond, *loc. laud.* p. 22 et 34).

eu un jour l'insigne honneur de recevoir le roi dans sa maison, Sultân-Huceïn fut tellement satisfait de cette réception, qu'il fit à son vizir des présents tout exceptionnels, et que, malgré l'usage qui interdisait de donner la *tcharqâb* [1] à un *tâdjik* [2], cependant, vu la circonstance, le sultan lui envoya ce vêtement d'honneur. En le recevant, le vizir mit neuf fois le genou en terre, puis, un instant après, Ali-Chîr, lui ayant fait porter son *férèdji*, sorte de manteau qu'on met, cela est connu, par-dessus les robes d'infime valeur, dites *sizdè-sikkè* et *dou-mìri* [3], le vizir, sans tenir compte de la modicité de la valeur intrinsèque de ce présent, non-seulement accepta le manteau, mais, bien plus, le revêtit par-dessus celui du sultan, après avoir fait, en le recevant, autant de génuflexions que pour la *khila* de son souverain. »

Ali-Chîr suivit le sultan dans l'expédition que ce prince dirigea en personne contre Ahmed-Mouchtaq,

[1] Sorte de *khila*. (voy. sur ce mot les *Not. et extr. des mss.* t. IV, p. 292.)

[2] Ou تازيك « persan », par opposition à turk. (Mirkhond, *loc. laud.* p. 48.)

[3] C'est grâce à l'obligeance éclairée de M. le colonel Hâdji-Mouhcin-Khan, aide de camp de S. M. le châh de Perse, et conseiller de sa légation à Paris, que j'ai pu rectifier ce passage, altéré dans tous les manuscrits que j'ai consultés, et en établir le sens d'une manière exacte. Le *férédji*, mot qui a, d'ailleurs, quelque analogie avec le *fèrèdjè*, ou vêtement par-dessus dont se couvrent les femmes turques, désigne encore actuellement le manteau que revêtent les tribus nomades de la Perse (voy. *Journal des Débats* du 5 octobre 1860). Les dénominations *sizdé-sikkè* et *dou-mîri* indiquent aussi deux sortes de robes usitées à l'époque où Sâmi écrivait sa *Galerie des Poëtes*.

gouverneur de Balkh, qui songeait à se déclarer indépendant, et qui excitait les fils de Sultân-Abou-Saïd à la révolte. L'armée royale étant venue à manquer d'approvisionnements sous les murs de Balkh, dont elle faisait le siége, Sultân-Huceïn chargea Ali-Chîr de se rendre à Hérat pour veiller à la prompte expédition de tout ce qui était nécessaire au ravitaillement de l'armée[1].

On lit aussi dans Mirkhond[2] qu'en redjeb 884 Ali-Chîr remplissait les fonctions importantes de gouverneur (حاكم) d'Hérat, occupées précédemment par Ahmed-Hâdji-Beï, sous Sultân-Abou-Saïd, et par Sultân-Ahmed-Mirza, sous le règne actuel. Depuis cette date jusqu'en 892, il n'est plus fait mention d'Ali-Chîr, qui semblerait avoir passé cette période loin du mouvement actif et officiel des affaires. A cette époque, soit que le roi ne pût se résoudre à laisser plus longtemps son ancien ministre éloigné de toute participation supérieure et immédiate au gouvernement, soit qu'il cédât à la pression de certaines influences pour lesquelles l'éloignement d'Ali-Chîr et son absence de la cour étaient une nécessité, il résolut, dans l'hiver de 892, qu'il passa à Mervi-Châh-Djihân (*sic*), d'appeler auprès de sa personne[3] Émiri-Moghol, qui, depuis la mort d'Émir-Véli-Beï, gouvernait le Djordjân, et de donner sa succession au *mouqarrèbi-hazrèti-sultâni*[4]. Tout d'abord

[1] Mirkhond, *loc. laud.* p. 23.
[2] *Id.* p. 26 et 49.
[3] *Id.* p. 30.
[4] Mirkhond et Khondémir, *loc. laud.* désignent généralement Ali-

Ali-Chîr refusa; mais, cédant enfin aux sollicitations de son souverain, il accepta, et partit pour son nouveau gouvernement. A son approche d'Asterabâd, chef-lieu de la province, Émiri-Moghol s'éloigna pour se diriger sur Merv, et Ali-Chîr fit son entrée dans la ville, précédé des seïds, ulémas, chérifs et notables, en un mot, de la population entière, qui s'était portée à sa rencontre. Les gouverneurs du Mazenderân, de Rustemdâd et du Ghilân s'empressèrent, aussitôt l'arrivée du nouveau vice-roi, de lui envoyer de magnifiques présents. Yacoub-Mirza lui-même[1] ne resta pas étranger à ces démonstrations; et Ali-Chîr sut reconnaître avec grandeur ces témoignages flatteurs de l'opinion publique.

Émir-Bourhân-eddîn-Allâh a fait, sur la date de la nomination d'Ali-Chîr à la vice-royauté d'Asterabâd, le chronogramme suivant :

آن میر علیشیر که دارد
اوصاف بیرون زحد تقریر

Chîr sous la dénomination de امیر کبیر مقرب حضرت سلطانی « le grand émir, le confident intime du roi; » et, dans le ms. n° 20, suppl. persan de la Bibliothèque impériale, sous celle de مقرب الحضرة السلطانية ومؤتمن الدولة الخاقانية. L'expression *mugarreb-ulkhagân* est aussi, de nos jours, un titre honorifique attaché à la possession de certains grades ou dignités officielles de la cour de Perse. Les ministres, à Téhéran, et les envoyés diplomatiques du châh à l'étranger, joignent, virtuellement, au titre de leur qualité officielle, celui de مقرب الخاقان, « qui a l'honneur d'approcher le roi. » (Renseignement dû à l'obligeance de M. Alphonse Pichon.)

[1] Le ms. 108 de la Bibliothèque impériale contient, sur ce prince turcoman, une notice littéraire qui se trouve placée entre celles d'Ulugh-Beï et de Djihân-Châh-Mirza.

چون کرد قبول باز امارت

تاریخ شدش امارت میر

Lorsque l'Émir-Ali-Chîr, ce personnage dont les mérites sont au-dessus de tout éloge, accepta ces nouvelles fonctions, la date de cet événement fut : Émirat de l'Émir (892).

Le départ du nouveau vice-roi laissant le champ libre aux influences rivales et au goût prononcé du roi pour son ancien favori Khâdjè-Medjd-eddîn, Sultân-Huccïn rappela auprès de lui ce personnage, qu'il avait tenu éloigné de la cour pendant neuf années, et lui rendit la dignité de *Nâïb*, qu'il avait précédemment occupée[1].

L'importance et le fardeau de sa nouvelle charge ne firent point renoncer Ali-Chîr à ses goûts et à ses instincts naturels, et nous tenons de son propre témoignage[2], que, d'Asterabâd, il envoya à Hérat le quatrain suivant à Pehlivân-Mohammed, personnage aussi éminent par ses vertus que renommé pour son talent musical.

رباعی‌ ‌ در کعبه ودر دیر بارشاد تویم

در صومعه ومیکده با یاد تویم

ذاکر سحر وشام باوراد تویم

یعنی که یتیم نعمت آباد تویم

[1] Mirkhond, *loc. laud.* p. 31.

[2] *Medjâlis*, livre III, p. 40 verso.

Quatrain [1]. — A la Kaaba comme au couvent, dans l'ermitage comme dans le sanctuaire [2], partout j'observe ta règle, et ton souvenir vit en moi.

Matin et soir je retrace dans ma mémoire le tableau de tes vertus; c'est te dire, en un mot, que je suis ici comme l'orphelin exilé de la bienheureuse ville où tu résides!

Pehlivân fit à ces vers la réponse imitative suivante :

رباعی، ای میر تو پیر وما بارشاد تویم
دائم بدعا کوی وبا یاد تویم
این شهر بتو خوش است وما با تو خوشیم
مردیم وخراب آستراباد تویم

O Émir! c'est toi qui es le maître [3], nous ne sommes que tes disciples; sans cesse nous chantons tes louanges et rappelons ton souvenir!

Tu faisais le bonheur de cette ville et le nôtre; mais, hélas! nous dépérissons, et notre cité n'offre plus aujourd'hui que les ruines de ta glorieuse patrie [4]!

[1] Voy. pour la définition du *roubâï*, M. Defrémery, *Journ. asiat.* septembre 1843, p. 199.

[2] *Cella vinaria* de l'Écriture. Cette image, qui est fréquente dans la poésie persane, est très-usitée dans Kheïâm (extraits de M. Garcin de Tassy, *Journ. asiat.* juin 1857). Je possède un bel exemplaire des *roubaïïat* de Kheïâm, réuni aux œuvres de Nécîmi, Khosrou, Touci et Riïâzi.

[3] *Pîr* désigne un chef d'ordre (cf. M. Garcin de Tassy, *Journ. asiat.* mai-juin 1854, p. 478). Le mot *cheïkh*, en arabe, se prend dans la même acception.

[4] Le poëte joue ici sur le mot Asterabâd, désignant la ville d'Hérat, lorsqu'elle était illuminée par la présence d'Ali-Chîr, et aussi la capitale de son gouvernement actuel.

C'est probablement à la même époque qu'on doit attribuer la date du *ghazel* qu'Ali-Chîr adressa, du Mazendérân à Sultân-Huceïn, lorsque ce prince se rendait d'Hérat à Merv, la résidence royale d'hiver, pour solliciter l'autorisation d'aller rejoindre la cour[1].

Au bout d'un an de séjour dans son gouvernement du Djordjân, Ali-Chîr voulut rentrer à Hérat; et, après avoir fait l'*istikhârè*[2], il laissa le pouvoir intérimaire entre les mains d'Émir-Bedr-eddîn, et se mit en route pour la capitale, où il sollicita du roi son remplacement; mais le sultân ne voulut point y consentir, et, quelques jours après, il lui donna même l'ordre de retourner à son poste. Ali-Chîr passa donc encore plusieurs mois à Asterabâd; puis, ayant envoyé Émir-Haïder à la cour, pour y régler plusieurs affaires, celui-ci qui, d'ailleurs, avait la tête un peu faible, rapporta au roi certains propos, d'après lesquels Ali-Chîr, menacé de perdre la faveur du roi et peut-être la vie, aurait eu quelques velléités d'indépendance. Affligé de ce qu'il entendait, le roi écrivit aussitôt à son ami pour dissiper les soupçons qui avaient pu se glisser injustement dans son esprit, et celui-ci, saisissant l'occasion, fit en hâte ses préparatifs de départ et se rendit à Hérat. Il n'eut pas de peine à convaincre Sultân-

[1] *Kulliïât*, de mon ms.

[2] C'est-à-dire, après avoir consulté la volonté divine, en cherchant à découvrir son expression dans le passage d'un livre, ouvert au hasard, qui tombait sous ses yeux.

Huceïn de sa fidélité, et, insistant de nouveau pour être déchargé du gouvernement de la province d'Asterabâd et de l'émirat, il parvint, cette fois, à obtenir sa démission[1]. Ali-Chîr eut encore à souffrir, à cette époque, des intrigues ourdies contre lui, soit contre sa propre personne, soit contre celle de ses amis : Khâdjè-Medjd-eddîn, dont il a été question plus haut, ancien vizir de Kutchuk-Mirza, et qui s'était acquis un grand ascendant sur l'esprit du roi, n'avait pas oublié que, lors de sa destitution du *niâbet*, l'opposition principale à sa réintégration était venue du côté d'Ali-Chîr. Aussi, depuis sa rentrée au pouvoir, il était toujours, dans le conseil, d'un avis contraire à celui d'Ali-Chîr, et, dans ses entretiens privés avec le roi, il ne manquait jamais l'occasion de dénaturer les actes et les intentions d'Ali-Chîr, et de les présenter sous un jour faux et défavorable. Cette situation fut même une des causes qui provoquèrent la révolte de Dervîch-Ali, surnommé *le frère d'Ali-Chîr;* car, dans le déclin de la faveur de celui-ci, il voyait poindre sa propre disgrâce. Medjd-eddîn parvint même à conduire le roi jusqu'à soupçonner la fidélité d'Ali-Chîr, et à se plaindre en conseil de ce personnage comme du complice du prétendu rebelle. Ali-Chîr fut profondément affligé de cette accusation, qui, au reste, ne le fit pas dévier de la ligne de conduite de toute sa vie. Sultân-Huceïn se disposa ensuite à marcher sur Balkh; mais, grâce à l'habileté et à l'adresse de Khâdjè-Dihdâr, il

[1] Mirkhond, *loc. laud.* t. VII, p. 32.

ne trouva, dans le gouverneur de Balkh, qu'un sujet fidèle et dévoué. Pourtant les ennemis de celui-ci et d'Ali-Chîr ne se tinrent pas pour battus, et, lorsque au printemps suivant Sultân-Huceïn se porta contre Mahmoud-Sultân, fils de Sultân-Abou-Saïd, il laissa à Balkh Ali-Chîr, qui faisait partie de sa suite, et, prenant avec lui Dervîch-Ali, il le fit arrêter peu après et reconduire, sous bonne escorte, à Balkh, pour y être enfermé dans la citadelle[1].

L'histoire nous offre le triste tableau des luttes intestines qui semblent avoir été le partage des descendants de Timour; de ces passions auxquelles les affections les plus chères, les liens les plus sacrés, ne surent mettre aucun frein, et il y a lieu de s'étonner que le goût des lettres n'ait pu exercer sur ces princes doués, pour la plupart, d'un esprit distingué et empreint d'une certaine philosophie religieuse, une influence salutaire sur leur rudesse et leur cruauté naturelles. La famille de Sultân-Huceïn ne devait point faire exception au caractère général de sa race, et si les commencements du règne de ce prince furent laborieux, la fin fut bien autrement pénible pour son cœur, puisque, après avoir lutté avec succès contre tous ses rivaux, ce monarque eut la douleur d'être obligé, dans sa vieillesse, de prendre les armes contre ses propres enfants pour les ramener à l'obéissance envers son autorité paternelle et royale. C'est ainsi qu'en 901, ayant eu à réprimer une sédition dans

[1] Mirkhond, *loc. laud.* p. 34.

la province de Balkh, il appela à lui, avec le contingent d'Asterabâd, Bédi-uzzémân, son fils, gouverneur du Djordjân, héritier présomptif de la couronne. Celui-ci obéit et partit, laissant, en son lieu et place, Moumin-Mirza à Asterabâd; mais ensuite, investi par son père du gouvernement de Balkh, et blessé de ce que, contrairement à ses espérances, le roi n'avait point donné la province d'Asterabâd à son fils, et avait nommé à ce gouvernement Mouzaffer-Huceïn-Mirza, fils de Khadîdja-Bégum, sa belle-mère, il se déclare en rébellion contre le sultan, et ordonne à son fils de s'opposer, même par les armes, à l'entrée du nouveau vice-roi dans Asterabâd. Sultân-Huceïn allait marcher contre ce fils rebelle, lorsque Ali-Chîr, dont le cœur se partageait uniquement entre ses sentiments de fidélité pour son souverain et d'amour pour les lettres, s'interposa, entre le père et le fils, afin d'arrêter un conflit aussi regrettable[1], et obtint du roi l'autorisation de partir pour Balkh, dans l'espoir de ramener le prince à la soumission. A son arrivée devant cette ville, le *chahzâdé* sortit lui-même à la rencontre de ce messager de paix; il écouta avec respect ses sages conseils, qui le rappelaient à l'obéissance envers son vieux père et son souverain. Ses paroles trouvèrent de l'écho dans son cœur, et il se disposait à quitter Balkh, lorsque les intrigues de la cour et des ennemis de la famille royale vinrent renverser l'œuvre de pacification si heureusement conduite par Ali-

[1] Mirkhond, *loc. laud.* p. 40.

Chîr. On parvint à faire écrire par le roi une lettre enjoignant à l'émir Islâm-Berlâs, *koutouâl*[1] de Balkh, de faire fermer les portes de la ville quand le prince serait sorti pour la chasse, et de ne pas les rouvrir à son retour. Par un singulier hasard, cette lettre tomba entre les mains du prince, lequel, voyant qu'il ne devait plus compter sur la tendresse de son père, rompit les négociations. Ne songeant plus, dès lors, qu'à agir sur le roi, Ali-Chîr repartit pour Hérat, afin de tenter de calmer la colère du souverain, excitée, d'ailleurs, par la passion des ennemis communs des deux princes; mais ce fut en vain : il n'y avait plus aucun espoir de rétablir la paix entre le père et le fils, et, en même temps que le roi envoyait Mouzaffer-eddîn contre Asterabâd, il marchait lui-même sur Balkh. De son côté, Bédi-uzzémân sortit de cette ville, en chaaban 902, et se porta à la rencontre de son père. Le choc eut lieu dans la plaine de Pil-Tchirâgh, le mardi 29 chaaban 902, et le lendemain, 1er ramazan, son fils, Moumin-Mirza, tombait au pouvoir de son adversaire, Mouzaffer-Huceïn-Mirza. Celui-ci envoya le prisonnier au roi, et la Bégum, dans des vues politiques qu'elle croyait favorables aux intérêts de son propre fils, fit étrangler le jeune prince, sur un ordre que, dans un moment d'ivresse, elle parvint à arracher à son époux.

Trois jours après ce funeste événement, Ali-Chîr,

[1] Grand prévôt. (Voy. sur les attributions de ce haut fonctionnaire, *Journal asiatique*, juin 1860, p. 502.)

qui rentrait à Hérat d'un pèlerinage à Mechhed, fut informé de ce qui venait d'avoir lieu; et il en conçut une profonde tristesse, car il voyait dans cette fatale exécution le présage de la ruine prochaine de la dynastie[1]. Cette prévision ne tarda pas à se réaliser : monté sur le trône après la mort de son père, Bédi-uzzémân fut battu, dans la suite, par Chaïbek-khân, des Uzbeks, et il se réfugia auprès de Châh-Ismaïl, qui lui donna Tauriz. Peu de temps après, Sultân-Sélîm ayant fait le siége et la conquête de cette ville, Bédi-uzzémân tomba au pouvoir du sultân ottoman, et fut envoyé à Constantinople[2]. Mais revenons à notre sujet.

Les douloureux événements qui venaient de frapper la famille royale n'empêchèrent cependant pas que le retour de l'expédition de Balkh ne fût célébré avec éclat. Ali-Chîr, accompagné des grands de l'État, se porta à la rencontre du roi; on ordonna des fêtes, qui devaient se prolonger pendant cinquante jours; mais la nouvelle d'un nouveau mouvement de Bédi-uzzémân, excité par le désir de venger la mort de son fils, obligea le roi à quitter sa capitale dans la première décade de djémâzi premier 903[3]. Diverses circonstances ne tardèrent pourtant pas à le rappeler à Hérat.

[1] Mirkhond, *loc. laud.* p. 45.

[2] Voy. de Sacy, *Mémoires sur les antiquités de la Perse;* selon le *Tohféi-sâmi*, le *Tezkeret-ulkhattâtîn* et le *Noukhbet*, Bédi-uzzémân serait mort de la peste à Constantinople, en 923 (1517 de J. C.), et il aurait été enterré près d'Eïoub.

[3] Mirkhond, *loc. laud.* p. 44.

Quelques mois après, en chaoual, alors que le roi se trouvait à quelque distance d'Hérat avec une faible escorte, il circula encore des bruits sur les projets d'une prochaine invasion du pays par Bédi-uzzémân. Aussitôt, et subissant l'influence de la panique qui s'était répandue au milieu des siens, le roi envoya, le 24 chaoual 903, des courriers à la ville pour demander à Ali-Chîr de réunir toutes les troupes qu'il pourrait rassembler et de les lui amener en toute hâte : c'était un vendredi. Dès que la prière canonique fut achevée, Ali-Chîr monte à cheval, réunit des troupes, et, le soir même, il conduit au roi, accompagné d'autres émirs, des forces suffisantes pour mettre le campement royal à l'abri d'un coup de main [1]. Les intentions belliqueuses de Bédi-uzzémân n'étaient pourtant que trop réelles : peu de mois après, le père et le fils allaient encore en venir aux mains. Dès qu'on fut instruit de ces événements à Hérat, Ali-Chîr, continuant infatigablement son rôle de médiateur, voulut encore employer le crédit que lui donnaient auprès du roi sa fidélité et son dévouement à la dynastie pour mettre fin, autant qu'il dépendrait de lui, à ces déchirements de famille. Pour atteindre ce but, il se rendit au camp royal, le 10 mouharrem 904, et, après une longue négociation, il parvint à amener le roi à faire la paix avec son fils, et à lui accorder des conditions que celui-ci ne pouvait guère espérer [2].

[1] Mirkhond, *loc. laud.* p. 46.
[2] *Id.* p. 47.

Toutefois ces symptômes de faiblesse et de démembrement semblaient donner une prompte confirmation aux prédictions funestes d'Ali-Chîr : à peine la révolte était-elle étouffée d'un côté, qu'elle reparaissait de l'autre. Le meurtre de Moumin-Mirza avait jeté le trouble et la sédition parmi tous les membres de la famille royale, que la conduite et les intrigues de la Bégum remplissaient d'indignation; chacun d'eux faisait acte d'insoumission envers le souverain et d'obéissance à Bédi-uzzémân. La situation devenait des plus graves : un soulèvement général paraissait imminent. Instruit de cet état de choses dans les premiers jours de 904, le roi envoya l'un de ses émirs à Merv, où gouvernait son fils, Aboul-Mouhcin-Mirza, pour ramener ce prince à son devoir; mais, cette mission n'ayant pas réussi, il laissa Ali-Chîr à Hérat, et partit lui-même avec un corps d'armée, le mercredi 5 djémâzi-evvel 904, pour Merv, qu'il tint assiégée pendant trois mois. Au bout de ce temps, le père et le fils finirent par conclure la paix. C'est pendant la durée des opérations de ce siége, qu'Ali-Chîr, qui, depuis longtemps, nourrissait le désir de faire le pèlerinage de la Mecque, croyant les circonstances favorables à la réalisation de ses projets, quitta Hérat et se porta sur Mechhed, pour attendre, dans cette ville, l'autorisation qu'il avait envoyé demander au roi par le docteur Abd-ulhaïi. Au bout de quelques jours, le médecin revint; mais il apportait à Ali-Chîr une lettre du roi, qui l'invitait, vu l'état actuel du pays, à re-

noncer à ce voyage, et à rejoindre la cour. En même temps, les éminents et pieux personnages de Mechhed, considérant tout le bien que l'empire et la religion pourraient tirer de l'influence pacificatrice d'Ali-Chîr, agirent auprès de celui-ci dans le sens de la lettre royale. Cette fois encore Ali-Chîr dut ajourner son voyage, et, en effet, son intervention ne fut peut-être pas inutile pour amener la fin des hostilités entre le roi et son fils, Aboul-Mouhcin-Mirza. Il se porta donc sur Merv, fut reçu par le roi, au *menzil* de Bâzirguiân-Boubé, avec les marques de la plus haute distinction; puis, autorisé à rentrer dans sa ville natale, il y fut accueilli avec enthousiasme par les savants et les ulémas, auxquels il donna un magnifique banquet[1].

Le pays étant pacifié de ce côté, le roi qui, depuis longtemps, voulait réduire à l'obéissance Mohammed-Huceïn-Mirza, lequel, précédemment, avait chassé d'Asterabâd Mouzaffer-Huceïn-Mirza, cause indirecte du meurtre de Moumin-Mirza, dirigea ses forces sur Asterabâd, où il fit son entrée, après avoir donné au premier (Mohammed-Huceïn-Mirza) le gouvernement de Mechhed. Mais, sur ces entrefaites, une nouvelle invasion se prépare : Bédi-uzzémân-Mirza, allié à Émir-Choudja-eddîn-Zoul-Noun, marche sur Hérat avec une puissante armée; la terreur se répand dans la ville, et Ali-Chîr, ainsi que l'émir Moubâriz-eddîn-Mohammed-Vély-Beï, songe à relever les fortifications de la ville, et à

[1] Mirkhond, *loc. laud.* p. 48.

mettre la place en état de défense. Des secours arrivent de Tchitchekto[1]; et plusieurs engagements avaient déjà eu lieu, lorsque, au bout de quarante jours de siége, on annonce le retour du roi et de son armée. Bédi-uzzémân, contraint de se retirer, entre en négociation avec son père, et reçoit encore le gouvernement de Balkh[2].

Peu de temps après, dans les derniers jours de l'année 905, Mohammed-Huceïn-Mirza, que le roi, à la nouvelle de l'invasion de Bédi-uzzémân, avait dû confirmer dans son gouvernement d'Asterabâd, leva une seconde fois l'étendard de la révolte, et songea un moment à s'emparer du Khoraçân tout entier; comme il avait déjà chassé du siége de leur gouvernement les différents princes gouverneurs des districts avoisinants, ou, par une sorte de terreur morale, avait occasionné leur fuite, Sultân-Huceïn dut encore reprendre les armes, et, malgré son grand âge et ses infirmités, il rentra en campagne au mois de mouharrem 906, après avoir confié la garde de sa capitale au fidèle Ali-Chîr et à l'émir Moubâriz-eddîn-Mohammed-Véli-Beï.

Cette expédition ne fut pas de longue durée, et

[1] Je n'ai trouvé, dans aucun dictionnaire géographique, l'indication de cette localité, voisine, d'après le passage suivant de Khondémir (*Habib-ussiar*, p. 280), de Bâdghîs : بکنار آب مرغاب شتافت وتمامی لشکر بادغیس وچیچکتو در ظل رایت فتح آیتش کشتند « Il se porta sur Mourghâb, où les armées de Bâdghîs et de Tchitchekto se trouvèrent réunies sous ses drapeaux victorieux. »

[2] Mirkhond, *loc. laud.* p. 51.

se borna, pour ainsi dire, à une simple promenade militaire. La justice souveraine fit place, dans le cœur du roi, à la clémence paternelle : Sultân-Huceïn accueillit avec indulgence les protestations de repentir de son fils rebelle, et, après l'avoir confirmé dans ce même gouvernement d'Asterabâd, il reprit le chemin de sa capitale[1].

Ce fut le lundi 5 djémàzi-ulakher, qu'un courrier apporta à Hérat la nouvelle du retour du roi, et, le lendemain mardi, Ali-Chîr, accompagné des principaux personnages de la ville, sortit des murs pour se porter à la rencontre du souverain. C'était la dernière marque de dévouement que ce fidèle serviteur allait donner à son prince, car, selon l'expression de Sâmi, « la main du destin avait roulé le tapis de son existence. »

Arrivé le soir à la station de Pouriân, il se transporta, le lendemain mercredi, à celle de Pâïâb, où il reçut des nouvelles de l'approche du cortége royal. Agité par l'émotion que lui causait le plaisir de revoir bientôt le sultan, il ne put, de la nuit, prendre un instant de sommeil, et, dès le point du jour, il monta à cheval pour se porter en avant, à la station de Mîr-Mohammed-Véli-Beï, où le roi devait venir passer la nuit. Après avoir fait quelques pas, il rencontra les premiers détachements de l'escorte royale, et, à l'endroit dit *Khâdjè-Abdullah*, il aperçut de loin la litière royale. Peu après, il se trouva en face de Khâdjè-Chehâb-eddîn-Abd-ullah,

[1] Mirkhond, *loc. laud.* p. 52.

que le roi envoyait pour quérir de ses nouvelles. Ali-Chîr serra le khâdjè entre ses bras; mais cette entrevue lui fit une si vive impression, qu'un changement subit se manifesta en lui, et qu'il s'écria : « A moi, à moi, Khâdjè-Abdullah! » Enfin, la litière du roi s'approchant, Ali-Chîr, qui était remonté à cheval, mit pied à terre et s'avança vers le sultân; mais ses jambes refusèrent de le soutenir, et, comme il ne pouvait marcher, il se dirigea vers le roi, s'appuyant, d'un côté, sur l'épaule de Khâdjè-Abdullah, et, de l'autre, sur celle de Mevlânâ-Djelâl-eddîn-Khondémir. Il put cependant baiser la main royale; mais, saisi ensuite par une grande défaillance, il ne put rester debout, et s'affaissa sur lui-même sans pouvoir répondre un seul mot aux paroles affectueuses du roi. Au reste, les austérités et le travail avaient, pendant les dernières années de sa vie, gravement altéré la santé d'Ali-Chîr. « J'en suis arrivé, dit-il lui-même[1], à un tel état de maigreur qu'on pourrait compter les muscles de mon corps; je ne puis plus me tenir droit; je suis atteint de plusieurs maladies que la médecine est impuissante à guérir :

بو درد ایلا كه اولازمین مرض چو ظاهر ایماس
طبیبلار بو بلاغه نی چاره قیلغایلار

La maladie dont je souffre n'est pas connue; aussi les médecins sont-ils inhabiles à en opérer la guérison[2].

[1] Préface des deuxième et troisième divans turkis de mon ms.

[2] *Bâbour-nâmè*, fol. 105 verso.

« Ma langue ne prononce plus que des paroles sans suite : c'est l'effet du trouble de mon esprit, et ce trouble est lui-même la cause de la désorganisation de toute ma personne. Je ne puis prendre le jour aucune nourriture, et la nuit un seul instant de sommeil; je ne puis me mettre sur mes jambes sans le secours d'un bâton, ni monter à cheval, pour respirer l'air extérieur, sans l'assistance de deux personnes. »

« Épouvanté, continue Mirkhond, à la vue d'un si triste spectacle, le sultân ordonna de déposer l'émir dans sa propre litière, et de le conduire en ville au plus vite. Khâdjè-Abdullah fut chargé de l'accompagner. Arrivé à la station de Pouriân, le pouls du malade s'affaiblissait, et les médecins de l'endroit conseillèrent de pratiquer une saignée pour rétablir la circulation; mais Mevlânâ-Abdulhaïi, médecin lui-même, ne partageant point cette opinion, dit qu'il fallait se rendre en ville, faire une consultation, et suivre alors le traitement que les médecins indiqueraient. Khâdjè-Abdullah fut du même avis. » On se remit en marche. « Toutefois, dit Mirkhond, moi, qui étais comblé des bienfaits de ce grand homme, je ne pus me défendre d'une très-vive anxiété, et je me vis contraint de dire à Khâdjè-Abdullah, qu'à mes yeux l'état du malade était tellement grave, que, si l'on retardait plus longtemps la saignée, je considérais le malade comme perdu. Ébranlé à ce discours, Khâdjè-Abdullah se décida à envoyer un exprès au roi pour l'instruire de ce qui se passait, et

solliciter ses ordres. Le sultân fit répondre de suivre mon conseil; mais, pour aller au camp royal, en revenir et amener un chirurgien, il avait fallu parcourir une distance de trois parasanges; on avait donc perdu un temps précieux; aussi, quand la veine fut ouverte, il n'en sortit que cinq ou six gouttes[1] de sang. A partir de cet instant, la maladie ne cessa de faire des progrès. Ce fut vers la moitié de la nuit du vendredi, que le malade fut ramené dans sa demeure. Le lendemain, les principaux médecins de la ville ayant été appelés en consultation, prescrivirent une nouvelle saignée; elle fut faite, mais sans résultat: il n'y avait plus d'espoir! C'est à ce moment que le roi entra; et, comme il trouva le malade sans connaissance, il vit bien qu'il n'avait plus que peu d'instants à vivre, et il versa sur son ami de douloureuses et abondantes larmes. Le dimanche, l'état du malade empira encore, et le lundi matin[2], 12 djémâzi-'akher 906 (1500 de J. C.), il rendit le dernier soupir. Ali-Chîr était alors âgé de soixante-deux ans.

« A peine le soleil avait-il paru à l'horizon que, la fatale nouvelle s'étant répandue dans la ville, un cri de douleur s'éleva du cœur de toute la population

[1] Le texte de Mirkhond porte پنج شش سیر خون et celui de Khondémir پنج شش قطرهٔ خون

[2] Le *Tohféi-Sâmi* et son traducteur turc rapportent que la mort d'Ali-Chîr eut lieu « le lundi de Djemazi-eloula » (*sic*); le *Babour-nâmè* (ms. de la Bibliothèque impériale, n° 40, supplément persan), ne fournit aucun renseignement à cet égard. Khondémir, qui d'ailleurs a copié le texte de Mirkhond, donne la même date que celui-ci.

vers le ciel, et celui-ci, s'associant à la désolation publique, se couvrit de nuages, et versa sur la terre un déluge de larmes.

« Le roi et Khadîdjè-Bégum-Aga, son épouse [1], s'étant rendus à la maison mortuaire, les seïds, les cheïkhs et les ulémas procédèrent aux cérémonies de l'ablution du corps, selon les rites de la loi; puis, le corps ayant été transporté à l'*idguiâh* [2] d'Hérat, on fit la prière en cet endroit, et, de là, on alla le déposer dans la mosquée مسجد جامع que ce bienfaiteur de l'humanité avait fait construire pour cet objet [3].

« Le roi prit le deuil pendant trois jours, mêlant ses larmes à celles des amis spirituels du défunt [4], et

[1] مهد عليا خديجه بيكى اغا.

[2] عيدگاه est une dénomination identique à celle de مصلى *mouçalla*, vaste emplacement situé ordinairement, dans la campagne, et sur lequel le peuple se réunit en certaines occasions, et en particulier aux *Baïrams.* » (Cf. *Gulistan*, trad. de M. Defrémery, p. 201.) Le *mouçalla* d'Hérat, élevé par Chah-Rokh, est indiqué sur le *plan archéologique des alentours d'Hérat*, dressé par M. de Khanikoff, *Journ. asiat.* juin 1860, p. 537.

[3] Cette mosquée se nommait *Pehlèvi-Mesdjid.* (Cf. *Medjâlis-ulouschâq*, livre LXXXIV, ms. de M. Schefer, ouvrage composé par Sultân-Huceïn, et mentionné dans Hadji-Khalfa sous le nom de l'auteur.)

[4] حضرت خاقان سه روز در تعزيت سراى مقرب سلطانى توقف كرده « Le roi passa trois jours entiers dans la maison mortuaire, assistant aux scènes funèbres en l'honneur d'Ali-Chîr, et mêlant ses larmes, etc. » On connaît l'usage persan de représenter, sous la forme théâtrale, comme autrefois les *mystères* en France, les différentes phases de la vie ou de la mort des personnages qui se sont illustrés, soit dans la religion, soit dans la politique; les Persans excellent toujours dans ce genre, et, chaque année, les acteurs savent

il ordonna le repas funèbre[1] du septième jour; les chefs des *téouâdjis* et des *khânsâlârs* prirent leurs dispositions pour donner à cette solennité le plus grand appareil. Les seïds, les ulémas, les poëtes, les littérateurs, les émirs, les principaux magistrats صدور, les vizirs et tout le peuple furent convoqués dans la plaine dite *Havouzi-Bâhiân* حوض باهيان, à gauche de l'*idguiâh* عيدگاه de la capitale. Enfin, le septième jour après le décès d'Ali-Chîr, le roi entra dans la tente royale, dite خيمهٔ دوازده پايهٔ هايون [2],

toujours, dans le *tazïè*, ou cérémonie commémorative célébrée en l'honneur d'Ali et de ses fils, arracher de nouvelles larmes à l'assistance réunie devant eux.

[1] Le repas funèbre était considéré, chez les Timourides, comme une œuvre pie, en mémoire de l'âme du défunt. Mirkhond (*loc. laud.* livre VII, p. 249) dit qu'Ali-Chîr fit servir un grand banquet, lire le Coran, en forme de *khatmè*, et donner un repas aux pauvres, pour le repos de l'âme de Gueuher-Châd-Bégum جهة ترويح روح گوهر شاد بيگم. La même cérémonie était accomplie au décès des princes de la famille royale (*id. passim*). Du reste, cet usage existe encore actuellement en Égypte; aux funérailles du vice-roi d'Égypte Mehemmed-Ali, le cortége était précédé de cinquante chameaux portant deux paniers remplis de pains, qu'un homme, monté sur cet animal, jetait, à droite et à gauche, aux nécessiteux qui bordaient la route. Puis venait un troupeau de deux cents buffles environ, destinés à être immolés au *mouçalla*, et distribués aux pauvres. — Aux funérailles de la princesse Nazlé-Khanun, fille aînée du même vice-roi, sœur du vice-roi actuel Saïd-Pacha, et qui vient de mourir (*Journal des Débats* du 10 septembre 1860), on a tué quarante buffles, dont on a fait également la distribution aux pauvres. — Cette œuvre pie est indiquée par l'expression نذور. (Voy. Mirkhond, *loc. laud.* p. 26.)

[2] La tente royale est dressée sur neuf ou douze mâts. Cette dernière, le *douázdé païè*, est encore connue de nos jours sous cette

dressée en cet endroit, et s'assit sur son trône; l'assemblée, présentant un coup d'œil que jamais regard humain n'avait contemplé, les *téouâdjis* et les *khânsâlârs* firent servir le banquet; puis les *hâfiz* commencèrent la récitation du Coran. Le *khatmé*, ou lecture complète de ce livre, étant achevé, les pages de la cour remplacèrent le vêtement de deuil des membres de la famille du défunt par les costumes les plus riches, et les invitèrent à s'approcher du trône. Sa Majesté, prenant alors la parole, prononça un discours où la bienveillance et la bonté se mêlaient à la sympathie la plus vive et aux conseils les plus paternels, engageant chacun à supporter avec une courageuse résignation la perte douloureuse que lui-même et le pays déploraient.

« Les poëtes et les littérateurs ont, à l'envi, composé des élégies funèbres et des chronogrammes sur Ali-Chîr, et Mirkhond[1] cite, entre autres, celui de l'émir Djémâl-eddîn-Ibrahim-Emîni; puis le même auteur renvoie au livre intitulé *Mékiârim-ulakhlâq*, ouvrage bien connu, dit-il, et qui fera connaître les vertus, les mérites d'Ali-Chîr, la liste de ses œuvres, et la nomenclature des monuments dus à sa généreuse libéralité[2]. »

Ali-Chîr eut, de plus, l'honneur de compter au nombre de ses panégyristes son souverain lui-même;

dénomination. Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. le colonel Hâdji-Mouhcin-Khân.

[1] *Loc. laud.* p. 54, انتباه ولايت, « éveil de la sainteté, » dont les lettres, additionnées numériquement, donnent pour total 906.

[2] Mirkhond, *loc. laud.* p. 53.

Sultân-Huceïn lui a consacré le quatre-vingt-quatrième livre de son *Medjâlis-ulouschâq*, déjà cité.

Mevlânâ-Sâhib (vézir) Asterabâdi-Dârâ[1] a fait également son élégie dans une *qacîdé* dont chaque distique donne, au premier hémistiche, la date de sa naissance, et, au second, celle de sa mort :

انکه اورا جسم وجان بهر نبی بود وعلی

٨٤٤

مایهٔ دین زبدهٔ ایمان علی شیر ولی

٩٠٦

Je ferai l'éloge de celui qui fut, corps et âme, au Prophète et à Ali ; le fondement de la religion, cette quintessence de la foi, en un mot, Ali-Chîr, le saint[2].

On lit aussi dans le *Tarîkhi-noukhbè*, le chronogramme suivant, mentionné encore dans un autre *qyth'a* du *Sefinet-uschouârâ*[3].

آن میر بلند قدر عالی همت

چون کرد ازین جهان بجنت رحلت

[1] Cf. *Teskeret-ulkhâttatîn*, *Tohféi-sâmî*, et *Sefinet-uschouârâ*, p. 246.

[2] Le total numérique des lettres du premier hémistiche donne 844, et celui des lettres du second, 906.

[3] P. 246.

میر جم قدر نوایی چو بفردوس برین

زد سراپردهٔ زدنیای دنی با شوکت

سال تاریخ وی ومنزل او پرسیدم

آمد آواز زفردوس که جنت جنت

ان سال وفات وجای او پرسیدم

دارند جواب من که جنت جنت

Quand l'âme de l'illustre et éminent émir quitta ce monde pour s'envoler au paradis,

Je demandai un chronogramme indiquant la date de sa mort et le lieu de sa destination ; on me répondit : « Paradis! Paradis[1]! »

Ali-Chîr appartenait au rite orthodoxe de la Perse, ce que d'ailleurs indique son propre nom, qui est purement et simplement celui du khalife Ali, surnommé en persan شیر خدا « lion de Dieu[2], » traduction de la dénomination arabe اسد الله, donnée par Mahomet lui-même à son futur successeur[3].

« Mon nom, dit notre auteur[4], a fourni à Mevlânâ-Oula-Châchi, dont le talent dans les énigmes est comparé à celui de Cheref-eddîn, l'occasion de s'exercer dans ce genre. Lors de mon voyage à Samarqand, j'allai rendre visite à ce savant, qu'un mal au pied (une entorse) retenait au lit; et je lui présentai, sur son nom علا شاشی l'énigme suivante :

دور باد از تو درد وزحمت پا

دشمنترا بلا نصیب وعنا

Puisse la douleur disparaître de ton pied! Que le malheur et la maladie soient l'unique partage de ton ennemi[5]!

[1] Ces mots, additionnés numériquement, donnent pour total 906.

[2] M. Reinaud, *Monuments musulmans*, etc. t. II, p. 142, 144.

[3] *Noms propres et titres musulmans*, par M. Garcin de Tassy, *Journ. asiat.* mai-juin 1854, p. 450.

[4] *Medjâlis*, liv. II, p. 13 recto, et *Sefinet-uschouârâ*, p. 277.

[5] Cette énigme peut être interprétée de la manière suivante : le

« A peine l'eus-je quitté, que Mevlânâ, s'étant enquis du nom de l'étranger qui l'avait visité, me fit porter, par un de ses disciples, l'énigme ci-après sur mon propre nom علی شیر :

چشم تو مرا دید ومنش سیر ندیدم
[1] چو سیر به بینم ز تو اینست امیدم .

Tu as bien voulu venir me visiter; mais je regrette de n'avoir pu te contempler autant que je l'aurais voulu. (Mon entorse m'empêche d'aller te trouver.)

Comment donc puis-je obtenir la satisfaction de mon désir? C'est de toi-même, si, comme je l'espère, tu daignes revenir une autre fois[2].

Comme la plupart des poëtes qui ont écrit en plusieurs langues, Ali-Chîr adopta deux surnoms poétiques[3], l'un نوایی *Névâïi*, pour ses œuvres *turki*,

mot du premier distique est *oula*, « qu'il soit élevé, debout, guéri ; » et celui du second, *châchi*, pour *machewech*, « troublé, défait, vaincu. »

[1] La mesure exige qu'on lise ici چو au lieu de چون ; je dois cette rectification à l'obligeante indication de M. Garcin de Tassy.

[2] Sur le conseil de S. Exc. Mirza-Huceïn-Khan, ministre de Perse à Constantinople, j'ai adopté, dans le premier hémistiche, la leçon *sîr*, du *Sefinet-uschouârâ* (p. 2774), au lieu de *rûk*, qu'offraient mon manuscrit et celui de la Bibliothèque impériale. — Dans le premier hémistiche, *tchechm* est pris dans ses diverses significations, « œil, source, fontaine ; » et le mot du second hémistiche est *chîr*, pris dans sa seconde acception, « lait, » c'est-à-dire que « Mevlânâ-Châchi, n'ayant pas su découvrir cette source agréable et douce comme le lait pour y étancher sa soif, désire s'y abreuver à satiété, en priant Ali-Chîr, vu son infirmité, de renouveler sa visite. »

[3] تخلص surnom de fantaisie adopté par les poëtes musulmans,

sous lequel, d'ailleurs, il est plus généralement connu [1]; et l'autre فنائي *Fénâïi*, ou mieux فاني *Fâni*. Quoique la première forme, adoptée par Loutf-Ali-Bek, dans l'*Atech-kèdè*, semblât devoir être préférée, par suite des rapports d'allitération qu'elle présente avec le premier *tekhallus*, cependant elle doit être rejetée comme inexacte, Ali-Chîr s'étant chargé lui-même de fixer ce point dans son *Liçân-uttaïr* [2], en disant qu'à l'occasion de ce travail il a dû se mettre à l'unisson de son sujet, et prendre le surnom de *Fâni* [3].

Ali-Chîr, fut, on l'a déjà dit, l'un des écrivains les plus distingués et les plus féconds de son époque. Érudit comme on l'était alors, et imitateur de Khosrou, de Nizâmi et de Djami [4], qu'il se plaît à citer maintes fois comme ses modèles et ses guides en

surtout dans les temps modernes. (Cf. M. Garcin de Tassy, *Journ. asiat.* mai-juin 1854, p. 507; M. Bland, même recueil, septembre-octobre 1853, p. 364.) Le *tekhallus* est attaché, ordinairement, au dernier vers de chaque *ghazel* ou *bend*.

[1] Mirza-Kazem Beg nous apprend (*Journ. asiat.* avril-mai 1857, p. 448) que le nom autrefois célèbre de Névâïi, a brillé en Perse, dans les temps modernes, d'un nouvel éclat, dans la personne de Névâïi-Kachâni, auteur d'une *Biographie des poëtes* des plus estimées, pendant les vingt-cinq dernières années (1832-57); et dans celle de Mirza-Mohammed-Taqy-Névâïi, autre poëte, que j'ai connu personnellement à Erzeroum en 1843, et qui, à la suite de sa mission, devint premier ministre à Téhéran, où il périt d'une façon à la fois malheureuse et regrettable.

[2] *Kulliïâti-névâïi*, ms. 108, suppl. turc, fol. 189 verso.

[3] Le *Tohféi-sâmi* et sa version turque, ainsi que le *Bâbour-nâmè* (fol. 105 recto), écrivent également *fâni*.

[4] *Kulliïâti-névâïi*, ms. 108, fol. 197 recto, et *Bâbour-nâmè*, fol. 105 recto.

littérature, il a traité les sujets les plus divers et les plus variés. L'histoire, la morale, la philosophie religieuse et spiritualiste, la poésie, ont successivement occupé son esprit et sa plume; clair et précis, principalement dans son style *turki*, sa pensée n'est point embarrassée par la longueur de la période; fier de son origine et de sa race, il pousse le patriotisme, quoiqu'il ait su écrire également avec un certain talent en persan[1], jusqu'à considérer la langue *fârsy* comme bien inférieure, tant en prose qu'en vers, à sa langue nationale, le *turki*, à laquelle il donna une prééminence, à ses yeux incontestée et incontestable[2] : aussi est-ce principalement dans ce dernier idiome que sont écrits la plupart de ses ouvrages. A ses talents d'écrivain, il joignait celui d'habile calligraphe, et, selon l'auteur du *Teskérèt-ulkhattâtîn*, « il avait atteint la beauté de la perfection et la perfection de la beauté » رسیده درجهٔ حسن کمال وکمال حسن ایلشدر.

Il possédait aussi divers arts d'agrément, tels que la peinture, la sculpture, l'enluminure des manuscrits et la musique. Celle-ci lui fut enseignée par Khâdjè-Ioucef-Bourhân, assez proche parent de Djâmi, aussi renommé pour son talent que pour sa piété, et qui, dans la suite, mit en musique la plu-

[1] Selon l'opinion de l'auteur du *Babour-nâmè* (fol. 105 recto), quelques-uns des vers persans d'Ali-Chîr seraient assez bons; mais la plupart seraient faibles et d'un mérite secondaire.

[2] *Kulliïâti-névâïi*, ms. 108, suppl. turc, fol. 735 verso. (Voy. aussi le *Mouhâkemet-ulloghatéin*, passim.)

part des œuvres poétiques de son élève[1]. On a conservé d'Ali-Chîr quelques morceaux de musique, et ses préludes étaient principalement fort goûtés.

Grand amateur de livres, notre auteur, avait formé une bibliothèque remarquable et riche, d'où il tirait parfois des cadeaux qui, vu l'époque, étaient d'un très-haut prix. C'est ainsi qu'il fit don, un jour, au qâdi Iça, jurisconsulte et poëte, attaché à la cour de Yaqoub-Mirza, de la collection complète des œuvres de Djâmi et d'autres ouvrages[2].

Il rechercha constamment le commerce et la société des gens de savoir et de piété, et, parmi ceux avec lesquels il entretint des relations plus intimes, il cite :

1° Cheikh-Nedjm[3], poëte, renommé aussi pour sa vertu, et qui employait son crédit à la cour de Yaqoub-Mirza à alléger au peuple les exigences du qâdi Iça, déjà cité.

2° Hâfiz-Iâri[4], lecteur, poëte et professeur au collége *Ikhlâcïiè*.

3° Khâdjè-Avhad-Mustaufi[5], de Sebzévâr, astronome et poëte, panégyriste de Sultân-Hucein.

4° Mevlana-Véïci[6], auteur d'un divan assez estimé.

[1] *Medjâlis*, livre II, p. 20 recto.

[2] *Mémoire sur le goût des livres chez les Orientaux*, de feu Ét. Quatremère, *Journ. asiat.* juillet 1836, p. 76.

[3] *Medjâlis*, liv. VI, p. 58 verso.

[4] *Ibid.* liv. II, p. 19 recto.

[5] *Ibid.* p. 12 recto.

[6] *Ibid.* p. 14 verso.

5° Khâdjè-Mes'oud-Qoumi[1], auteur de *mesnévis* et de *ghazels* très-renommés, d'une histoire de Sultân-Huceïn en douze mille distiques, et de divers colloques intitulés *Ioucef et Zuleïkha, Le Soleil et la lune, La Plume et l'épée*, et enfin d'un divan très-réputé.

6° Émir-Cheïkhum-Sohaïli[2], autrefois l'un des principaux poëtes de la cour de Sultân-Abou-Saïd-Mirza, et, vingt ans après, de celle de Sultân-Huceïn, qui lui confia des positions très-élevées, le combla de grandes faveurs et en fit son intime conseiller.

7° Mevlânâ-Zémâni[3] dit que ce fut sur les instances d'Ali-Chîr qu'il consentit à changer son *tekhallus* primitif *Véfâïi* en celui de *Zémani*, afin d'attacher ainsi son nom à celui de Bédi-uzzémân-Mirza, auprès duquel il se trouvait; et ensuite, pour se distinguer d'Ahmed-Hâdji-Bek, qui portait déjà ce surnom.

8° Khâdjè-Facih-eddîn, savant non moins instruit que vertueux. « Au moment où j'écris, dit notre auteur[4], ce docte professeur exerce l'enseignement depuis trente années; son savoir est tellement vaste, qu'on ne saurait découvrir aucune branche des sciences extérieures qu'il ne soit habile à enseigner; ses leçons sont accompagnées de commentaires lu-

[1] *Medjâlis*, liv. II, p. 18 recto.
[2] *Ibid.* liv. III, p. 28 recto.
[3] *Ibid.* p. 36.
[4] *Ibid.* liv. IV, p. 52.

mineux, et ses nombreux ouvrages sont très-estimés par les ulémas. »

9° Ali-Chîr dit encore [1] que, sans avoir connu personnellement Mîri-Châhi, de Sebzévâr, il fut en correspondance avec lui. Descendant des Sarbédariens, le nom de ce poëte était Mir-Âq-Mélik; attaché à la cour de Baïsonqor, il y brilla par la grâce et la facilité de son talent [2].

Parmi les membres de sa propre famille, Ali-Chîr compta plusieurs littérateurs, auxquels il a donné place dans sa *Galerie des poëtes;* savoir :

1° Mir-Saïd-Kabouli [3], son oncle paternel [4], qui eut un certain talent, et florissait à la cour d'Abou-Saïd-Mirza.

2° Mehemmed-Ali-Ghourbeti [5], également oncle paternel d'Ali-Chîr, poëte aimable, musicien et chanteur agréable, qui plaisait tellement à Sultân-Huceïn, que ce prince lui accordait une faveur encore plus grande qu'aux autres parents d'Ali-Chîr. Il est auteur de poésies *turki* et persanes.

3° Mir-Haïder-Sabouhi [6], proche parent d'Ali-Chîr, et considéré par celui-ci comme son fils. Attaché à la maison de Sultân-Huceïn, il fit de bonnes

[1] *Medjâlis*, liv. I, p. 11.

[2] Je possède, dans ma collection, un divan de Mîri-Châhi.

[3] *Medjâlis*, livre II, p. 26.

[4] طغايى Le dictionnaire imprimé à Calcutta en 1240 (1825), et dont je dois la communication à M. Schefer, explique ce mot par برادر مادر

[5] *Medjâlis*, liv. II, p. 26.

[6] *Ibid.* liv. V, p. 53 verso.

études; puis il abandonna les lettres pour les armes, et finit par embrasser la vie contemplative.

Les gens de lettres ne firent jamais un vain appel à la générosité d'Ali-Chîr; son cœur était toujours accessible à leurs prières, et, à ce propos, il raconte lui-même le fait suivant[1] : « Il y avait, à Hérat, dit-il, un *faqyr* nommé *Mevlânâ-Qabouly,* vendeur de livres au bazar dit *bâzartcheï-cheïkh-tchâouch;* et un jour, je vois entrer chez moi plusieurs personnes, qui me disent que ce pauvre homme leur avait tenu, la veille, le discours suivant : « Je vais demain « quitter ce monde; comme je ne possède pas un « *nîm*[2] pour me faire enterrer, prenez ce *Divân*, « mon ouvrage, et portez-le à Ali-Chîr, en le priant, « de ma part, de me faire enterrer dans le cimetière « des *sâdât.* » Ce matin, continuèrent-ils, nous sommes allés nous enquérir de Mevlânâ; il était mort. Dès lors, et selon son vœu, nous avons pris son livre, que nous présentons à Votre Altesse, en y joignant l'humble prière du défunt. » Je ne manquai pas, dit notre auteur, de faire droit à la requête du pauvre poëte. Après ses funérailles, j'ouvris son livre, et mes yeux tombèrent sur le distique suivant :

[1] *Medjâlis*, liv. II, p. 20 verso, et *Sefinet-uschouârâ*, p. 282.

[2] « La plus mince pièce d'argent. » La version turque du *Sefinet-uschouârâ* porte تجهيز وتكفين جهندن هيچ بر نسنه‌يه مالك دكلم. Cette expression a son analogue en Égypte, où l'on désigne encore un para, la quarantième partie d'une piastre, par نصف فضه *nousf fadda.*

اکـــر قـبـول تـو یابـم قـــبـولـیم ورنـــه
بهر دو کون چو من نا قبول نتوان یافت

Si je trouve bon accueil auprès de toi, je suis vraiment *qaboûli;* sinon, — ni dans ce monde, ni dans l'autre, on ne pourra trouver personne aussi *inagréé* que moi [1]. »

Ali-Chîr, qui sans doute, à son retour de l'exil, recouvra l'héritage de ses pères, et qui depuis occupa de hautes positions dans le gouvernement de son pays, avait acquis une grande fortune, qu'il employa d'ailleurs en bonnes œuvres et en libéralités de tous genres; non-seulement il ne voulut jamais recevoir aucune pension de l'État, nous l'avons vu plus haut, mais au contraire il faisait au roi, chaque année, un présent considérable [2]. Il fonda ou restaura un grand nombre d'établissements religieux ou utiles à l'humanité; il s'occupa avec zèle d'œuvres pies, et mit ses soins à répandre et à propager l'instruction. Loutf-Ali-Bek, Sâm-Mirza, et les auteurs du *Tezkérèt-ulkhattâtîn* et du *Noukhbè,* nous apprennent que le nombre des édifices de piété institués par Ali-Chîr dans le Khoraçân s'éleva à trois cent soixante et dix, parmi lesquels on comptait quatre-vingt-dix *ribât* [3], où les voyageurs séjournaient selon leur

[1] L'auteur joue sur son nom, *Qaboûli;* et sur l'accueil, *qaboûl,* qu'il sollicitait en faveur de sa demande.

[2] *Bâbour-nâmè,* ms. 40, suppl. persan, fol. 105 recto.

[3] Sorte de caravansérails et établissements destinés à l'étude et à la retraite. (Voy. *Notices et extraits des ms. de la Bibliothèque du Roi,*

convenance, et trouvaient chaque jour la plus large hospitalité. L'administration des *vaqoufs*, chargée de l'entretien de ces établissements, était obligée de fournir les fonds nécessaires et de veiller à l'exécution des volontés du fondateur. Ali-Chîr bâtit, en outre, des mosquées *mesdjids* (paroisses ou succursales), des couvents, des colléges, des ponts, etc. et le beau recueil du *Kulliiâti-Névâii*, appartenant à la Bibliothèque impériale, contient[1] dans le *Waqfiiè*, ou actes des fondations pieuses de l'auteur, les dispositions relatives à l'entretien d'une mosquée et d'un collége qu'il avait fait construire à Hérat, sur les bords de la rivière qui l'arrose[2], et qui, joints

t. IX, p. 127; *Mémoires sur la vie de Schahrokh*, par feu Ét. Quatremère, *Journal asiatique*, septembre 1836, p. 215.)

[1] Fol. 829 verso.

[2] Dans le ms. 108, suppl. turc, de la Bibliothèque impériale, fol. 833 v°, le nom de cette rivière est écrit انجيل سوي; dans Mirkhond, exemplaire de M. Schefer, et dans le même ouvrage, ms. 55, fonds Gentil, نهر الجيل. Otter le lit *Héli*, probablement pour *Héri-roud*, dans sa note manuscrite placée en tête du n° 20, supplément persan de la Bibliothèque impériale; mais dans le *Târîkhi-Hérât*, de Mouhi-eddîn-Esfizâri, fonds Gentil, n° 32, de la Bibliothèque impériale, et dont je dois la communication à l'obligeance toute gracieuse de M. Barbier de Meynard, on lit que les dépendances d'Hérat se composaient de neuf cantons, dont انجيل est le septième; plus loin, dans le même manuscrit, on trouve encore la dénomination نهر انجيل et پل انجيل «le pont d'Indjil;» et ailleurs انجيل اباد (consultez d'ailleurs, le travail de M. Barbier de Meynard sur la topographie d'Hérat, dans lequel on trouvera la traduction complète de ces passages). Sur le *Plan archéologique des alentours d'Hérat*, dressé par M. de Khanikoff, *Journal asiatique*, juin 1860, p. 537, on trouve un cours d'eau dit *Indjir*, qui est sans doute le

au couvent, à l'hôpital, et aux bains en dépendants, faisaient l'admiration des voyageurs[1].

Ces édifices avaient été élevés par Ali-Chîr sur l'emplacement des terrains dont Sultân-Huceïn lui fit don en 881, dans le voisinage du kiosque impérial, dit *Kiochki-murghy;* il voulut que des œuvres de piété et de charité y fussent perpétuellement accomplies à l'intention du roi, et c'est sans doute en mémoire des sentiments qui l'ont inspiré dans cette circonstance qu'il donna à ces établissements le nom d'*Ikhlâciïè*[2].

Au nombre des édifices restaurés par Ali-Chîr, le *Târîkhi-Noukhbè* cite aussi une *djâmi* et un *mesdjid* élevés à Hérat par le sultân ghouride Ghaïâs-eddîn-Mohammed ibn-Sâmi[3], que notre auteur fit réparer en 904.

Je terminerai cette notice par l'éloge que les écrivains de l'époque ont fait d'Ali-Chîr, et par la liste de ses œuvres dont j'ai connaissance.

L'émir Ali-Chîr, dit l'auteur du *Bâbour-nâmé*[4], était distingué de sa personne, et possédait une urbanité et une élégance de manières que la fortune ou la disgrâce n'altéra jamais. Au faîte des honneurs comme dans l'exil, à Hérat comme à Samar-

même que l'*Indjil*, et sauf une permutation, ordinaire d'ailleurs, il offre encore le nom primitif.

[1] De Sacy, *Mémoires sur les antiquités de la Perse.*

[2] *Ibid.* fol. 834 recto.

[3] Voyez sur ce prince l'*Histoire des sultans ghourides* de M. Defrémery, dans le *Journal asiatique*, avril 1844, p. 275.

[4] Version persane, ms. de la Bibliothèque impériale.

qand, Ali-Chîr fut toujours le même : un homme incomparable. Modeste et respectueux envers ses supérieurs, il professait une tendre et pieuse vénération pour Djâmi, le guide éclairé de sa vie spirituelle, le consolateur de ses dégoûts dans sa vie publique, le lettré, dont il recherchait surtout le suffrage, celui dont, selon l'expression de Sâmi, il portait sur l'épaule le *ghâchia* de l'obéissance[1], et à l'oreille, l'anneau du discipulat » غاشيهٔ مطاوعتنش بدوش وحلقهٔ ارادتش درگوش کشیده. C'est par un sentiment d'humilité qu'Ali-Chîr n'ose retracer, dans sa *Galerie des Poëtes*, l'histoire littéraire de cet auteur ; et qu'il se borne à y inscrire son nom, « pour appeler sur son œuvre les bénédictions divines[2]. » Toutefois, à la mort de ce personnage, « il ne peut trouver d'adoucissement à sa douleur, qu'en écrivant ses *Souvenirs de Djâmi* (*Khamset-ulmutéhaïirîn*), où il se plaît à consigner le détail des relations amicales qu'il avait entretenues avec cet homme éminent.

[1] Voy. sur ce mot la savante note de M. Quatremère (*Hist. des sult. mamlouks*, t. I, p. 47), et celle de M. Defrémery (*Hist. des khans mongols de la Transoxiane*, extr. du *Journ. asiat.* p. 107), qui range l'emploi du *ghachieh* parmi les insignes de la souveraineté. Il est également d'usage encore aujourd'hui en Égypte, que les *seïs* (palefreniers) des grands personnages, dans l'ordre civil ou militaire, portent sur l'épaule, en marchant devant le coursier de leur maître, la couverture plus ou moins riche, mais ordinairement en drap rouge, dont ils recouvrent l'animal lorsque leur patron a mis pied à terre.

[2] *Medjâlis*, livre III, p. 27 verso.

Il n'hésite pas non plus[1] à reconnaître le rare talent, l'autorité poétique de Sultân-Huceïn, et à se déclarer inhabile à imiter une ode *turki*, de la composition de ce prince, soumise par celui-ci aux poëtes de sa cour, comme à une sorte de concours pour en faire l'imitation. C'est, reprend l'auteur du *Bâbour-nâmè*, aux encouragements et aux sages conseils d'Ali-Chîr, le protecteur le plus éclairé et le plus libéral, peut-être, dont l'histoire fasse mention, qu'Ousta-Qouli-Bek, Cheïkh Nâïi, et Huceïn-Oudi, ces habiles instrumentistes, sont redevables de leur grande réputation; c'est également à lui qu'Ousta-Bih-Zâdé et Châh-Mouzaffer doivent leur renommée, et les ouvrages remarquables dont il a provoqué la mise au jour sont si nombreux, que personne n'a plus justement mérité que lui le titre de protecteur des lettres et des arts.

Sâm-Mirza, tout en déclarant qu'il renonce à faire l'éloge d'Ali-Chîr, s'écrie : « Ce grand homme, ce savant vertueux n'a jamais perdu un seul instant de sa vie; il l'a consacrée tout entière à l'étude, à la pratique des vertus et des bonnes œuvres, au progrès des sciences, et, enfin, à la rédaction des œuvres littéraires, qui, jusqu'au dernier jour, seront le monument impérissable de sa gloire;

En un mot :

آن امیر علی شیر کین وصف
صورت نام اوست در ازهان

[1] *Medjâlis*, livre VII, p. 67 recto; et préface des deuxième et troisième *Divans turkis*.

الملقب بصاحب الخيرات
المقرب بحضرت سلطان

L'éloge d'Ali-Chîr est dans toutes les bouches; c'est le bienfaiteur de l'humanité, le confident intime du roi.

Djâmi, Daulet-Châh, Sâm-Mirzâ, son continuateur Loutf-Ali-Bek, et l'auteur du *Bâbour-nâmè*, s'expriment unanimement sur Ali-Chîr, dans des termes empreints d'une estime non moins grande, d'une admiration non moins vive [1], et ils s'accordent à décerner à l'émir le prix d'excellence en littérature djaghatéenne.

Mirkhond et Khondémir lui ont dédié leurs principaux ouvrages [2]. Au premier, le savant de Balkh, aussi distingué par son talent que par ses vertus, Ali-Chîr, fournit tous les livres dont il avait besoin pour la rédaction de son *Raouzat-ussefâ* [3], et il lui donna un logement dans le *Khâniqaï-Ikhlâcïiè* خانقاه اخلاصيه ou couvent de derviches, dont il a été parlé plus haut, et construit à Hérat sur les bords de la rivière, en face du *medrècè* de même nom, également élevé par les soins d'Ali-Chîr. « A l'époque, dit notre auteur [4], où j'écrivais mon *Medjâlis-unnefâïs*, Mirkhond en était arrivé à la moitié environ de son travail. »

[1] Cf. M. Defrémery, *Journal asiatique*, septembre-octobre 1844, p. 323.

[2] De Sacy, *Mémoires sur les antiquités de la Perse.*

[3] Cf. *Medjâlis*, IV, p. 44 de mon ms.

[4] *Medjâlis*, ut supra.

Daulet-Châh lui dédia son *Tezkérèt-uschouârâ*[1], et c'est à son inspiration que Mevlânâ Djâmi composa sa « Vie des saints soufis, » dont, depuis longtemps, il avait conçu le plan[2].

Ali-Chîr fut l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont la note de Cardonne, placée en tête du manuscrit 108 de la Bibliothèque impériale, fournit une liste de vingt-cinq articles, conforme, d'ailleurs, à l'ordre suivi dans ces deux volumes.

1° Invocation à la divinité, écrite en prose turkie, dans un style élégant et relevé.

2° اربعين Explication, en quatrains djaghataï, des quarante *hadis*; dédiée à Sultân-Huceïn; fol. 4 v°.

3° نظم الجواهر Explication, en quatrains turkis, du نثر اللآلی, ou sentences arabes attribuées à Ali; dédiée à Sultân-Huceïn; fol. 7 v°.

4° سراج المسلمين Traité, en vers turkis, des différentes prescriptions religieuses de l'islamisme, fol. 18 v°.

5° نسائم المحبة من شمائم الفتوة Traduction turkie du *Néféhât-eluns* de Djâmi, rédigée sur l'incitation d'Ali-Chîr, et complétée par des notices tirées du *Tezkèrèt-ulevlïâ* de Ferid-eddîn-Attâr, et par d'autres notices sur les cheïkhs turkis et hindis[3]; fol. 20 v°.

6° لسان الطير. Traduction en vers turkis du *Mantyq-uttaïr*[4] de Ferid-eddîn-Attâr. Ce poëme,

[1] Cf. de Sacy, *Mémoires sur les antiquités de la Perse.*

[2] Cf. *Notices et extraits des mss.* t. XII, p. 217 et suiv.

[3] Cf. le *Sefinet-uschouârâ*, p. 244.

[4] Colloque mystique des oiseaux, dont M. Garcin de Tassy a pu

composé sur la même mesure que le texte original[1], est dédié à Sultân-Huceïn; fol. 151 v°.

7° حيرت الابرار, nommé aussi حيرت نامه, imitation du مخزن الاسرار de Nizâmi, du مطلع الانوار de Khosrou, et du تحفة الاحرار de Djâmi; ouvrage turki de spiritualisme; fol. 191 v°.

8° فرهاد و شيرين Roman en vers turkis des amours de Ferhâd et Chîrîn, dédié au chahzâdé Gharîb-Mirza; fol. 233 v°.

9° مجنون وليلى Roman en vers turkis, sur les amours de Medjnoun et Leïla, dédié à Sultân-Huceïn et à Bedi-uzzémân-Mirza; fol. 291 v°.

10° سبعهٔ سيّاره « Les sept planètes, » roman en vers turkis, imité du *Heft-peïker* de Nizâmi, récit des voyages et aventures de Behrâm-Gour, dédié à Djâmi et à Sultân-Huceïn, fol. 329 v°.

11° سدّ اسكندرى « Histoire d'Alexandre le Grand, » en turki, dédiée à Djâmi, à Sultân-Huceïn et à Bedi-uzzemân; fol. 383 v°.

12° خطبهٔ دواوين « Préface des quatre divans » turkis, dénommés ci-après[2] :

13° I. غرائب الصغر « Les merveilles de l'enfance; » fol. 466.

14° II. نوادر الشباب « Les raretés de l'adolescence; » fol. 534.

blié une élégante paraphrase intitulée : *La Poésie philosophique et religieuse chez les Persans*, déjà citée.

[1] *Bâbour-nâmè*, suppl. persan, n° 20, fol. 105 verso.

[2] Mon *Kulliiât* contient une nouvelle préface à mettre en tête des deux derniers divans.

15° III. بدائع الوسط « Les curiosités de l'âge mûr; » fol. 597.

16° IV. فوائد الكبر « Les profits de la vieillesse; » fol. 661.

17° ميزان الاوزان « Traité de prosodie, » en djaghataï, rédigé sur l'ordre de Sultân-Huceïn; fol. 728 v°.

18° محاكمة اللغتين « Débat entre les deux langues » persane et turkie; jugement rendu en faveur de cette dernière; fol. 737 v° [1].

19° خمسة المتحيرين « Souvenirs consacrés à Djâmi; » fol. 745 v°.

20. مجالس النفائس « Galerie des poëtes; » fol. 761 verso [2].

21° تاريخ انبيا وحكما « Histoire des prophètes, des patriarches et des philosophes; » fol. 789 v°.

22° تاريخ ملوك عجم « Histoire des anciens rois de Perse, » dédiée à Sultân-Huceïn; fol. 813 v° [3].

23° وقفيه « Actes des legs pieux d'Ali-Chîr; » fol. 829 v°.

24° حالات پهلوان محمد ابو سعيد وحالات سيد حسن اردشير « Notices » sur ces deux personnages; fol. 837 v°.

25° منشات تركى « Secrétaire turki; » fol. 845 v°.

[1] Le texte a été publié par feu M. Quatremère, dans sa *Chrestomathie turke-orientale*, Paris, 1841, in-8°, p. 1 à 39.

[2] La Bibliothèque impériale possède deux autres copies de cet ouvrage, sous les n[os] 285 persan et 327 turc, ancien fonds.

[3] Texte publié par M. Quatremère, dans sa *Chrestomathie turke-orientale*, déjà citée, p. 40 à 114.

Le *Tohféi-sâmi* ajoute à cette nomenclature les titres des ouvrages suivants :

قصة شيخ صنعان « Histoire de Cheïkh San'an. »

مفردات در فن معما « Pièces détachées sur la science des énigmes. »

محبوب القلوب Imitation du انيس القلوب de Mîr-Khosrou.

Je possède encore, dans ma collection, un autre opuscule d'Ali-Chîr, intitulé مخزن الاسرار [1], traitant du spiritualisme, et un *divan turki.*

M. Berezine, dans sa Chrestomathie turque-orientale [2], a publié un fragment du divan d'Ali-Chîr.

Grâce aux indications fournies par notre auteur lui-même, sur l'époque et la date de la majorité de ses œuvres, nous pouvons, en quelque sorte, en dresser le tableau chronologique, de la manière suivante :

Année 873, *qacîdé*, dite *Hélâliïè.*

Année 880, *qacîdé*, dite *Tohfet-ulefkiar.*

Année 886 (postérieurement à sa première démission), *Erba'ïn* [3].

Année 888. *Haïret-ulebrâr* [4].

Année 889. *Seb'aï-Seïiârè* [5].

Idem. Ferhâd ou Chîrîn [6].

[1] Imité du même ouvrage, faisant partie du *Khamcè* de Nizâmi.

[2] P. 358 et suiv. Je dois la connaissance et la communication de ce livre à l'obligeance de M. Defrémery.

[3] Ms. 108, suppl. turc, fol. 4 verso.

[4] *Id.* fol. 232 verso.

[5] *Id.* fol. 382 recto.

[6] *Id.* fol. 290 verso.

Ali-Chîr n'a point fixé lui-même l'époque où il a écrit ses deux ouvrages, *Medjnoun et Leïla* et *Seddi-Iskendéri*, qu'il indique comme faisant partie de son *Khamsè*[1]; il est à supposer qu'ils sont de la même année, ou tout au moins d'une date voisine.

Année 890. *Nazm-uldjévâhir*[2].

Année 896 (postérieurement à sa retraite définitive), *Médjâlis-unnéfâïs*[3].

Année 899 ou 900. *Khamsèt-ulmutéhaïirîn*, dont la date est suffisamment indiquée par les événements qui en ont provoqué la rédaction.

Année 901. *Nécâïm-ulmouhabbet*[4].

Année 904. *Liçân-uttaïr*, commencé et fini, dit Ali-Chîr, dans cette même année, par un travail de deux heures chaque nuit[5].

C'est aussi pendant la dernière période de sa vie qu'Ali-Chîr mit en ordre, sur l'invitation de Sultân-Huceïn, ses deux divans turkis intitulés نوادر النهايه et بدائع البدايه; et c'est lorsqu'il avait atteint l'âge de soixante années[6], qu'il s'occupa de la rédaction de ses deux autres divans turkis. « Fatigué de mes travaux, je n'avais pas, dit-il, l'intention d'entreprendre ce second travail; mais Sultân-Huceïn

[1] Ms. 108, fol. 458 recto. Sous les mêmes titres, Djâmi a également traité les mêmes sujets (*Sefinet-uschouârâ*, p. 237).

[2] *Id.* fol. 8 verso.

[3] Voyez le titre du second livre de ce même ouvrage.

[4] Ms. 108, fol. 20.

[5] *Id.* fol. 189 verso.

[6] Préface des deuxième et troisième divans, de mon manuscrit.

m'ayant offert sa précieuse collaboration, je repris courage, et je me mis à l'œuvre. »

رباعیه شه دین چو بو نوع لطف واحسان تابتیم
امید داغی بی حد وپایان تابتیم
ظلمت ارا ایردیم آب حیوان تابتیم
یوق یوق اولوب ایردیم که یانکی جان تابتیم

Quatrain. — Quand le roi m'eut honoré d'une telle faveur, je sus y puiser une confiance illimitée;

En effet, plongé dans l'obscurité la plus ténébreuse, je m'abreuvai à la fontaine de vie; et, tout inanimé que j'étais, mon être retrouva une nouvelle existence.

Revus et corrigés par le roi, Ali-Chîr avait donné à ces deux derniers divans le titre de خزائن المعانی; mais ensuite, voulant que chacun de ces recueils rappelât l'époque de sa vie où il en avait composé les différentes parties, il les intitula de la manière suivante, qui est celle rapportée plus haut et définitivement adoptée :

غرائب الصغر « Merveilles de l'enfance. »
نوادر الشباب « Raretés de l'adolescence. »
بدائع الوسط « Curiosités de l'âge mûr. »
فوائد الكبر « Profits de la vieillesse. »

Année 905. *Sirâdj-elmuslemîn* [1].
Idem. *Mouhâkémet-ullogхatéïn* [2].

[1] Ms. 108, fol. 19 verso.
[2] *Id.* fol. 744 verso.

DEUXIÈME PARTIE.

EXTRAITS ET TRADUCTIONS.

TEXTE DE LA PRÉFACE DU *MEDJALIS-UNNÉFAIS.*

يوز حمد انكا كيم ياساب جهان بستانی ، ايلاب يوز
وزلف دين كل وريحانی ، قيلدی ياساغاچ بو باغ روح
افزانی ، نظم اهلی آنينك بلبل خوش الحانی ، ودرود
نا معدود اول خلاصهٔ معدوم وموجودغه كيم ، رباعيه ،
نا تخت فصاحت اوجيدا تاپتی نشست ، هر نظم كه
ايتتی زمرهٔ طبع پرست ، هم ناظمی نينك پايه‌سی‌غا بيردی
شكست ، هم نظمی‌نی قيلدی توفراق‌قه پست ، خورده
بينلار خدمتی‌دا وخرد آيينلار حضرتی‌دا معروض اولكيم
نظم كلام رتبه‌سی ورفعتی‌غا اوشبو دليل بس دور كيم
آنينك مقابله‌سيدا كيم عرب فصحاسی بلاغت زيورلاری
بيلا نمايش‌ليق وفصاحت كوهرلاری بيلا آرايش‌ليق نظم
رعنالريغه جلوه بيرورلار ودعوی كوسی آوازه‌سين فلك‌كا
يتكورورلار ايردی حضرت ملك علام‌نينك كلام معجز
نظامی جبرئيل عليه السلام خجسته واسطه‌سی بيلا خير
الانام عليه الصلوة والسلام‌غا نازل بولدی بس نظم علمی

قائللاری وشعر فنی کامللاری کیم دقائق درّ پاکی نینک
بحر عمّانی ومعانیء لعل آتشناکی نینک کانی بولا الغایلار
[بس عزیز خیل وشریف قوم بولغایلار] (1) بو جهتدین
دور کیم آلارنینک نامی آتلاری وکرامی صفاتلاری زمان
صحائفیدین ودوران صفایحیدین محو بولماسون دیب
تصنیف اهلی تالیف لاریدا وتألیف خیلی تصنیف لاریدا
فصول آراسته وابواب پیراسته قیلیب دورلار واوز کتابلاریغه
بو جماعت ذکریدین زیب وزینت بیریب دورلار اول
جملهدین حضرت مخدومیلاری شیخ الاسلامی مولانا نور
الدین عبد الرحمن جامی مدّ ظلّ ارشاده دورلار، رباعیه،
اولکیم بو توقوز فلکنی عقل اینسا خیال، دریای علومیغا
تاپار قطره مثال، تا چشمهٔ طبعی آچتی دهر آرا آب زلال،
حیوان سوبی بیرلا ایلادی مالامال، موندا اق بزرکوار عالی
مقدار بهارستان آتلیق کتابیدا کیم سیکیز روضه
آچیبتور وسیکیز روضهٔ جنّت آلارخجالتیدین ایل
کوزیدین اختفا پردهسیغه قاچیب تور وآنی سلطان
صاحبقران آتی زیوری بیلا مذیّل والقابی کوهری بیلا مکلّل
قیلیبتور بیر روضهسینی بو موزون نوالیغ بلابل ومطبوع
صدالیغ عنادل کلبانکیدین رشك نکارخانهٔ چین وغیرت

[1] Le passage entre crochets manque dans le ms. 108 de la Bibliothèque impériale.

فردوس برّین قیلیب‌تور وامیر دولتشاه کیم خراسان ملکی
نینك اصل میرزاده‌لاری آراسیدا فضل ودانش زیوری بیلا
بهره‌مند وفقر وقناعت سعادتی تاج بیلا سر بلند دور
وهم سلطان صاحبقران آتیغه تذکرة الشعرا آتلیغ کتاب
پتنیب تور [واقعا بسی زحمت تارتیب تور] (1) وبو طائفه‌نی
بخشی جمع قیلیب‌تور وبو بابدا یانا داغی رسائل وکتب بار
اما بارچه‌سی‌دا بورون اوتغان شعرا وایرتا کیچکان فصحانینك
آتی مذکور وصفاتی مسطوردور وبو خجسته زمان وفرخنده
دوران شعرا وخوش طبع‌لاری کیم سلطان صاحب قران
یمن ودولتی‌دین ونتیجهٔ تربیتی‌دین شعرنینك کوپراك
اسلوبی‌دا بتخصیص غزل طوریدا کیم بارچادین دل
آساراق ونشاط افزاراق دور ترکیب وسلاست ولطافتین
بورونغی‌لارغا بیتکورادورلار ومعنی نزاکت وغرابتین اولجه
شرائطی باربجا کیلتورادورلار آتلاری اول جماعت زمره‌سیدا
بولماقتین محروم وسوزلاری اول قاعده وترتیب‌دا نا معلوم
اوچون شکسته خاطرغه وسینوق کونکولکا کیلدی کیم
نیچه ورق بیتیلکای وبو عصر شعراسی بیلا بو دور ظرفاسی
آتین اندا ثبت اینیلکای تا بو نیازمندلار هم بورونغی
شعرا اکابری ذیلیدا مذکور بولغایلار وبو پیرولار اول

[1] Passage omis dans le ms. 108 de la Bibliothèque impériale.

رهبر خیلیغا قوشولغایلار بو جهتدین سلطان صاحب
قران نینک همایون ولادتلاری زمانیدین روز افزون
دولتلاری دورانیغاجا کیم قیامتغاجا برقرار وعالم
انقراضیغاجا پایدار بولغای اولچه فقیر ایشتیبمین اما
خدمتلاریغا یتمایمین واولچه خدمتلاریغه
یتیبمین اما حالا بو فنا دار الغروریدین بقا دار السروریغا
انتقال قیلیبتورلار واولچه حالا بو فرخ زماندا نمایندہ
دورلار واول حضرتنینک ذات مَلکی صفاتیغا مدح سرایندہ
جمع قیلیلغای وهر قایسینینک نتائج طبعیدین بیرار نیمه
بیوسونلوق یازلغای چون بو مقصودقه بیتیلدی آنی سیکیز
قسم ایتیلدی وهر قسم نغیسی بیر مجلسقه موسوم
بولدی ومجموعیغه مجالس النفائس آت قویبولدی، رباعیه،
بو تحفه که خوشمین ابتداسی بیرلا، نظم اهلی لطائفی
اداسی بیرلا، امید بو کیم عمر وفاسی بیرلا، ختم ایلاکامین
شاه دعاسی بیرلا ۞

TRADUCTION.

Vers. — Béni soit le divin organisateur[1] de toutes choses; qui, du visage des belles et des boucles de leurs cheveux, a fait, pour ainsi dire, les roses et les basilics, dont le parterre du jardin de cette terre est émaillé !

[1] L'*Apouchqa*, de mon ms. recueil des mots djaghatéens employé par Ali-Chîr, explique یاساب par دوزوب.

Béni soit le suprême ordonnateur de ce verger qui, dans sa disposition, a voulu que les poëtes fussent, en quelque sorte, les rossignols dont les chants mélodieux animeraient ce séjour!

Gloire à jamais à la plus pure et à la plus excellente des créatures passées et présentes!

Vers. — Quel qu'ait été le mérite des poëtes qui ont pris place sur le trône de l'éloquence, (Mahomet) a brisé leur piédestal, et il a rasé au niveau du sol l'édifice de leur célébrité [1].

Au reste, pour constater, aux yeux des hommes intelligents, le mérite et la valeur du beau langage [2], il suffira de dire que les écrivains arabes les plus éminents se sont plu à embellir leurs œuvres poétiques de la parure de leur éloquence, et à les orner de leur talent; que le bruit de leur renommée a retenti jusqu'au plus haut des cieux, et qu'enfin c'est par l'entremise de l'ange Gabriel que le Très-Haut a fait descendre sa divine et merveilleuse parole sur la plus excellente des créatures. Conséquemment les poëtes sont donc, pour ainsi dire, le vaste océan où se forment les perles précieuses de l'élocution, et la mine féconde où se produit le rubis éclatant des finesses du discours, et

[1] Allusion au prix d'excellence que le poëte Lebid, après lecture des premiers versets du chapitre du Coran *Elbaqara* adjugea à Mahomet, en détachant de la porte du temple de la Mecque la *moallaqa*, son œuvre, qui y avait été suspendue. (Voy. d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, article *Lebid.*)

[2] نظم arrangement, disposition, et, par suite, la versification.

c'est en vue de ne pas laisser effacer de la page du temps les noms remarquables de ces hommes illustres, que les divers écrivains ont constamment décoré leurs propres œuvres du nom de ces personnages éminents.

Au premier rang figure le cheïkh-ulislâm Noureddîn-Abd-ur-rahmân-Djâmi [1]. Que l'ombre tutélaire de sa direction nous couvre à jamais!

Vers. — Si l'imagination humaine pouvait embrasser l'immensité des neuf cieux, elle reconnaîtrait qu'ils ne sont rien comparativement à l'océan de son savoir.

Dès que la source de sa noble nature a commencé à répandre son eau douce et limpide, elle a aussitôt rempli le monde de l'eau de l'immortalité.

Dans son grand ouvrage, le *Behâristân* [2], Djâmi a composé huit parterres de fleurs (*revzè*), qui font tellement honte à ceux du paradis, que ceux-ci se cachent derrière le rideau de l'occultation. Il a paré cette œuvre de l'ornement du nom glorieux du prince actuellement régnant, et il l'a couronnée avec le diadème des surnoms de ce monarque. Le mélodieux arrangement de chacun de ces *revzè* suffit, à lui seul, pour exciter la jalousie et l'envie des plus belles peintures de Chine et du paradis lui-même.

[1] Voyez sur Djâmi, les notices du *Tohféi-sâmi*, du *Tezkeret-ulkhattâtîn*, et les *Notices et extraits des mss.* t. IV, p. 246; *Medjâlis*, de mon ms. livre III, p. 27 verso.

[2] Voy. d'Herbelot, article *Giami*, et la traduction de M. de Schlechta, Vienne, 1846, dont quelques extraits ont paru dans le *Journal asiatique*, octobre 1846, p. 308.

Je dois citer encore Émir-Daulet-Châh [1], issu des plus nobles familles du Khoraçân. Il s'est distingué par sa vertu et son savoir, et, de plus, il a posé sur sa tête la glorieuse couronne de la *pauvreté* et du *qanâat* [2]. Daulet-Châh est l'auteur d'un *Tezkéret-uschouârâ* « Galerie des poëtes, » qu'il a placé sous les auspices de Sa Majesté [3]. Il a apporté beaucoup de soin à la rédaction de ce livre, qui du reste renferme un grand nombre de notices.

Il existe encore bien d'autres ouvrages sur cette matière; mais comme ils ne concernent, pour la plupart, que les poëtes et les littérateurs des temps anciens, et, d'autre part, comme ceux d'aujourd'hui, grâce à la protection que leur accorde Sa Majesté, ont atteint, dans tous les genres et principalement dans le *ghazel*, le plus charmant, d'ailleurs, et le plus agréable, la grâce et l'élégance des temps passés, en ayant su réunir la pureté du langage à la délicatesse des expressions, je n'ai pu me résoudre à voir mes contemporains ne pas prendre place à la suite de leurs prédécesseurs, et leurs paroles exclues de ces sortes de recueils; aussi, ai-je conçu le projet d'écrire un opuscule destiné aux poëtes et aux littérateurs de mon temps, qui ferait suite aux anciennes biographies, et rattacherait ainsi

[1] Voy. *Medjâlis*, livre V, p. 53.

[2] Le contentement de son sort. (Voy. de Sacy, *Pend-Nâmè*, p. 96.)

[3] Daulet-Châh a placé en tête de son livre l'éloge de Sultân-Huceïn, et il consacre encore un autre chapitre à Ali-Chîr, auquel il a dédié son œuvre. (Ms. 165, supplément persan de la Bibliothèque impériale.)

les derniers venus à la chaîne de leurs éminents devanciers.

D'après ce cadre, j'ai réuni dans ce livre, 1° les notices des personnages qui ont paru dans le monde, à partir du jour de la naissance de Sa Majesté, jusqu'à celui de son avénement;

2° Celles des personnages que j'ai connus, mais qui ont passé actuellement, de ce séjour de tribulations, à celui du repos éternel;

3° Enfin celles des contemporains qui célèbrent présentement les louanges de notre glorieux et vertueux monarque.

J'ai donné, comme spécimen, un fragment des œuvres de chaque poëte, et, mon but ayant été atteint, j'ai divisé mon travail en huit parties ou *séances*, sous le titre général de : *Medjâlis-unnéfâïs*, « Séances précieuses et agréables. »

بو تحفه که خوشمین ابتداسی بیرلا
نظم اهلی لطائفی اداسی بیرلا
امید بو کیم عمر وفاسی بیرلا
ختم ایلاکامین شاه دعاسی بیرلا

Je suis heureux de commencer ce travail en chantant les louanges des littérateurs.

Puissé-je, en finissant ma vie, rendre le dernier soupir en priant pour le roi!

TEXTE DU LIVRE VII.

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE POÉTIQUE DES TIMOURIDES DE LA PERSE [1].

یتنجی مجلس سلاطین عظام واولاد واجب الاحترام لاری
گکریدا کیم بعضی یخشی محل لاردا خوب بیت
اوقوب دورلار کیم فی الحقیقة اوزلاری اینتقان دیك خوب دور
وبعضی نظم لطائفیغه مشغول بولوب تورلار کیم اول داغی
مطلوب ومرغوب دورور، ملوك شجرلاری نینك بستانی
وسلاطین کوهرلاری نینك عمانی خاقان جهان کیر صاحب
قران یعنی تیمور کورکان انار الله برهانه اکرچه نظم
ایتماقغه التفات قیلمای دورلار اما نظم ونثرنی انداق خوب
محل وموقع دا اوقوب تورلار کیم انینك دیك بیر بیت
اوقوغان مینك یخشی بیت اینتقان چا بار تبرّك حیثیتی دین
کیم اول حضرت نینك مبارك اسمی بو مختصردا بولغای
[اول لطائفدین بیری بیلا اختصار قیلور موندا ق نقل
قیلورلار کیم چون میرانشاه میرزا تبریزدا چاغیرغا کوب

[1] Des variantes assez notables existant entre le texte de mon ms. et celui du ms. 108 de la Bibliothèque impériale, fol. 786 v°, j'ai placé entre deux crochets les passages manquant dans le dernier, et indiqué en note ceux qui ne se trouvent pas dans le premier. Les notices du ms. de la Bibliothèque impériale sont classées dans l'ordre suivant : Timour, Châh-Rokh, Ulugh-Beï, Iaqoub, Djihân-Châh, Bedi-uzzémân, Châh-gharîb, Feridoun-Huceïn, Sultân-Mes'oud, Baïsonqor.

اشغال کورکوزدی دماغی ومزاج اعتدال طریقی دین انحراف
تاپیب اندین نا ملائم امر کوب صورت توتا باشلادی
سمرقند دا اول حضرت عرضی غه بو نوع بیتکوردی لار کیم
اوچ ندیمی بار کیم مفرط چاغیر ایچماک کا باعث الار دورلار
حکم بولدی کیم تواچ میعاد بیلا چاپیب باریب
اوچالاسی نینک باشین کیلتورسون لار الاردین بیری
خواجه عبد القادر ایردی وبیری مولانا محمد کاخکی
وبیری اوسناد قطب نایی تواچ باریب ایکی سینی یساقغا
بیتکوردی اما خواجه عبد القادر قاچیب قلندر بولوب
اوزین دیوانه لیق قه سالیب ملک دین ملک کا متواری یورور
ایردی تا کیم اول حضرت یانا عراق یوروش قیلدی اول
ممالک دا خواجه نینک اول حالی بعضی غه معلوم بولوب
یوقغاری عرض قیلدیلار حکم بولدی کیم توتوب
کیلتورسونلار اول حضرت تختندا ایردی کیم خواجهٔ
فقیرنی دیوانه لیق قه قویمای سودراب تخت ایلایی کا
کیلتوردیلار اندین بورون کیم سیاست حکمی بولغای
چون خواجه نینک کمالاتی دین بیری قران حفظی وقرأت
علمی ایردی فی الحال بیک اون بیلا قران اوقوماق قیلدی
اول حضرت نینک غضبی لطف غه مبدل بولوب فضل
وکمال ساری باقیب بو مصرع نی اوقودی کیم ، مصرع ، ابدال

زبیم چنک در مصحف زد، آندین سونکرا خواجه‌غه
التفات وترتیب‌لار قیلیب اوز عالی مجلسی‌دا ندیم وملازم
قیلدی ادراك وفهم اهلی بیلور کیم بیل‌لار قرن‌لار
مونداق لطیف سوز کمال وفضل اهلیغه واقع بولماس تا عالم
اهلی بیلکای‌لار کیم سلطان صاحب قران‌غه کیم مجالس‌دا
پی در پی خوب ابیات وبخشی سوزلاردر محل واقع بولور
اول داغی موروثی دور کیم نسبتین اول جدّ بزرکوارغه
توزاتور کیم اول بیری‌نینک مکانی روضهٔ جنان وبو بیری
جهان ملکی‌دا جاودان بولسون آمین یا ربّ العالمین|،
خاقان سعید شاهرخ سلطان، کیم اولاد امجاد اراسی‌دا
صاحب قران اتاسنک قائم مقامی بولدی هم نظم‌غه
مشغول‌لوق قیلماس ایردی اما خوب بیت وبخشی سوزلار
کوب اول حضرت‌دین هم واقع بولور ایردی مونی بیر
نقل بیلا اختصار قیلیلور بو فقیر حقیر بابر سلطان
طاب ثراه‌نینک مبارك تیلی‌دین مونداق ایشیتتم کیم بیر
مجلسدا اکابر ساری باقیب شاهرخ میرزادین نقل
قیلدی‌لار کیم اوستاد قوام الدین معمارغه بیر عمارت
جهتی‌دین اعتراض قیلیب بیر ییل ملازمتدین محروم
ایکان‌دور ییل باشی‌دا تقویم استخراج قیلیب بو وسیله
بیلا شاید میرزانینک مبارك دیداریم کورا آلغای‌مین

دیب ایشیککا کیلیب صدورنی واسطه قیلیب انی صدور
کورکوزوب تقویمین عرض قیلیب دورلار میرزا تبسّم
قیلیب بو بیتنی اوقوب دورلار کیم، بیت، تو کار زمین‌را
نیکو ساختی، که با آسمان نیز پرداختی، آنینک دیك
اتادین موندداق اوغول هیچ عجب ایماس. کیم بو هم
تعریف‌دین مستغنی‌دور چون طبعی‌دا نظم چاشنی‌سی
بار ایرمیش محول بهادورلوق طوریدا بو یوتوق اندین
مشهور دورور کیم، یوتوق، ایر کیراك اورتانسا (1) یانسه
یالبنه، یارایب یاتسا آتی نیبنك یالبنه، ایت اولوی ببرلا
اولیسون اول کیشی (2)، ایر اتانیب دشمنی‌غه یالبنه، اکر
چه بعض الفاظی ترکانه‌راق‌دور اما تحسیسی یخشی
تاپیب‌دور، سلطان اسکندر شیرازی، هم نبیره‌دور سلطنت
تجملنی دیرلار کیم سلاطین آزی آنجا قیلمیش بولغای یتی یا
سیکیز ییل‌لق سلطنتی‌دا کویا کیم اوچ کنج تاپیب‌تور
مولانا حیدر ترکی کوی آنینك مادح ایکاندور کیم بو
آنینك مثنوی‌سی‌دین دور کیم، بیت، همت ایلی دور
ید بیضا دیکان، ایر نفسی‌دور دم عیسی دیکان،
و سلطان اسکندرنی دیرلار کیم طبعی نظم ایردی بو

[1] Ms. 108 de la Bibliothèque impériale اورتمانسا.
[2] Ms. 108 اول نامرد.

بوتوق نی اندین نقل قیلورلار ، بوتوق ، تولون آی غا
نسبت ایردیم یاروی ، اول خجالت دین کیم اولدی یاروی ،
تار موبونك نینك زكاتین مین بیرای ، یا مصرنی یا حلب نی
یا رومی ، بورونغی بوتوقدین بو ترکانه راق دور ، خلیل
سلطان ، حضرت سلطان السلاطین نینك واقعه سی دین
سونكرا سمرقند تختی دا سلطنت قیلدی و ظرفا وشعرا
مجلسی دا جمع بولورلار ایردی مشهور دورکیم اوزی هم
شعر اینتور ایردی انداق کیم دیوانی تعریفی دا خواجه
عصمت الله قصیدهٔ اینتیب تور اما تیلادیم تابیلمادی بو
مطلع دین اوزکا کیم ، مطلع ، ای ترك پری پیکریمز ترك
جفا قیل ، کام دیلیمز لعل روان بخش روا قیل ، | الغ
بیك میرزا ، دانشمند پادشاه ایردی کمالاتی بغایت کوب
ایردی یتی قرأت بیله قرآن مجید یادی دا ایردی هیئات
وریاضینی خوب بیلور ایردی انداق کیم زیج بیتتی ورصد
باغلادی وحالا انینك زیجی آرادا شائع دور باوجود بو
کمالات ایله کاهی نظم غه هم میل قیلور ایردی بو مطلع
انینك دورکیم ، مطلع ، هر چند ملك حسن بزیر
نکین تست ، شوخی مکن که چشم بدان در کمین تست [1] ،

[1] Le ms. 108 de la Bibliothèque impériale contient ici les notices sur Iaqoub-Mirza, prince turcoman, et Djihân-Châh-Mirza.

| بایسنغر میرزا ، خوش طبع وسخی وعیاش وهنرپرور پادشاه ایردی خطاط ونقاش وسازنده وگوینده دین مونچه بی نظیر کیشی کیم انینک تربیتی دین آراغا کیلدی معلوم ایماس که هیچ پادشاه زمانیدا بولمیش بولغای اولچه امکانی بار عالمنی خوشلوق بیلا اوتکاردیغ دیرلارکیم بو مطلع انینک دوره مطلع ، ندیدم آن دو رخ اکنون دو ماهست ، ولی مهرش بسی در جان ما هست ، تخلص دورکیم ، غلام روی او شد بایسنغر ، غلام خوبروبان پادشاهست ، | بابر میرزا ، درویش وش وفانی صفت وکریم اخلاق کیشی ایردی همتی الّیدا آلتون نینک داغی کومیش نینک تاشی وتوفراقچه حسابی یوق ایردی تصوف رساله‌لاریدین لمعات بیلا گلشن رازغا کوب مشعوف ایردی طبعی داغی نظمغه ملائم ایردی بو رباعی آنینک دورکیم ، رباعی ، چون باده وجام را بهم پیوستی ، میدان بیقین که رند بالا دستی ، جامست شریعت وحقیقت باده ، چون جام شکستی بیقین بد مستی ، بو ترکچه مطلع هم کیم ، نیچه یوزونک کوروب حیران اولایین ، آلهی مین سکا قربان اولایین ، عبد اللطیف میرزا ، سودای مزاج ووسواسی طبع ودیوانه‌سار کیشی ایردی موندین اوزگا داغی غریب بد فعل‌لیق‌لاری

هم بار ایردی کیم ذکریدین بی حجابلیق لازم کیلور اوتار
دینی مصلحتنی اوچون دانشمند وقاری وپادشاه اتاسین
اولتوردی هر آیینه کیم سلطنت شیرویه‌غه وفا قیلغان‌چا
انکا قیلدی طبعی نظم ایردی وشعرنی آبادان اینتور ایردی
بو مطلع انینک دورکیم ، مطلع ، بر دل وجان صد بلا
از یك نظر آورد چشم ، چون بکویم شکر این با ربّ نه
بیند درد چشم ، سید احمد میرزا ، سلیم طبع وپاك
ذهن کیشی ایردی خیلی مشهور نظم‌لاری بار هم غزل هم
مثنوی هم ترکی هم فارسی غزل‌طوریدا دیوانی بار ومثنوی
طوریدا لطافت نامه آنینك‌دور بو ترکچه مطلعی هم یخشی
بولوبتورکیم ، مطلع ، صید ایتتی فراقك مینی مرغ
سحری دیك ، قیل آدمی‌لیغ قیلما نهان یوزنی پری دیك ،
بو فارسی مطلعی هم آنینك دورکیم ، مهم کر بیش ازین
پنهان بماند ، عجب کر بیدلانرا جان بماند ، سلطان
احمد میرزا ، یخشی اخلاقلیق پسندیده اطوارلیغ
درویش‌وش وآدمی شیوه کیشی دور آتا جانبی‌دین خوش
طبع‌لیغ انکا موروثی دور ییل‌لار خراسان تختیدا حکومت
قیلدی کیم کیشی آندین شکایت قیلمادی وطعن ایتمادی
سلطان صاحبقران‌غه اتا متابعه‌سی‌دا دور وایکی دیوان
اختیاری ومال وملك مشار الیهی وسپاهی وچریك معتمد

علیهی اول‌دور کاهی نظم هم آیتور بو مطلع آنینك‌دور کیم،
مطلع، سین‌کیبی شوخ ستمکر دنیی‌دا پیدا قانی، سحر
بابیدا کوزونك دیك کافر یغما قانی، بایقرا میرزا، با
وجود اول کیم سلطان صاحب قران‌نینك توتقان آقاسی
ایردی وبیلار بلخ قبة الاسلامی‌دا سلطنت قیلدی ولیکن
شکسته نفس‌لیك کیچیك کونکول‌لوك تواضع وتعظیم‌لیق
کیشی ایردی حق شناس‌لیغی اعلی مرتبه‌دا ایردی طبعی
داغی نظم حلیه‌سی‌دین معرّا ایماس ایردی بو مطلع
آنینك‌دور، مطلع، زهی تجلی حسن تو در جهان پیدا،
وزین تجلی او کشته جان ما پیدا، کیچیك میرزا،
خوب طبع‌لیق تیز ادراك‌لیك شوخ ذهنلك قوی
حافظه‌لیق ییکیت ایردی آز فرصتدا بخشی طالب علم
بولدی وکوپراك علوم وفنون‌دین اوز مطالعه‌سی بیلا
وقوف حاصل قیلدی شعر ومعمانی بخشی انکلار ایردی
بیلکه تیلاسا ایتنا آلور ایردی با وجود بو فضائل ایله
درویش‌لیك‌لارکا مائل بولوب مکه زیارتی شرفیغه مشرف
بولدی اما بغایت مستغنی کیشی ایردی بولا آلور کیم
فقرا استغناسی ایرکان بولغای بو رباعی آنینك دورور کیم،
رباعی، عمری بصلاح می ستودم خودرا، در شیوهٔ زهد
می نمودم خودرا، چون عشق آمد کدام زهد وچه

صلاح ، المنّة لله آزمودم خودرا ، بعضی دیبرلار کیم بو
رباعی حضرت مخدومی نورًا بیلا توارد واقع بولوب تور
انداق داغی بولسا اولوغ دولتدوروز ، سلطان بدیع
الزمان میرزا ، حسن صورت وحسن سیرت بیلا آراسته
وجمال ظاهری وکمال باطنی بیلا پیراسته بیکیت تور رزم
اطواریدین آثار توتاردا دل پسند وبزم اسبابی دین
ایچماك وباغیشلاماقدا بی مانند طبعی هم نظم اسلوبی دا
ملایم توشوب تور وبو مطلع آنینك دور کیم ، مطلع ، مه
من بی گل رویت دلم خون گشته چون لاله ، جگر هم از
غم هجرت شده پرکاله پرکاله ، (1) شاه غریب میرزا ، شوخ
طبع لیق ومتصرف ذهنلیك نازك تخیل لوق ودقیق
تعینلوق (2) بیکیت تور نظم ونثردا (3) ومتخیله وحافظه دا
عدیلی نا معلوم آو وقوش (4) خاطریغه مرغوب وقراقوش
کونکلی کا محبوب بو مطلع آنینك دورور کیم ، مطلع ،
قایسی بیبر گل چهره اول گلبرك خنده انیم چا بار ، قایسی
بیبر شمشاد قد سرو خرامانیم چا بار ، و بو مطلعی داغی

[1] Le ms. turc 108 de la Bibliothèque impériale ajoute ici un distique turki du même prince.

[2] Le même ms. donne la leçon تعقل لوق, qui me paraît préférable à celle de mon ms.

[3] Le même ms. ajoute ici les mots نظیری معدوم, qui d'ailleurs sont indiqués par la rime.

[4] Le ms. 108 porte وقرا واووش.

بخشی واقع بولوبتور کیم ، ترك مهر ایلاب اگرچه
بولدی جانان اوزکاچا ، تا تیریك مین قیلماغوم دور
عهد وپیمان اوزکاچا ، [وبو مطلعی هم خاص خیال
وغریب ادا تاپیبتور ، پارسا یاریمغه می ایچماك شعار
اولمیش یانا ، بس که تارتارمین سبو ایکینم فکار اولمیش
یانا ،] بو فارسی مطلعی هم بغایت مؤثر واقع بولوب تورکیم ،
مطلعی ، دوستان هرکه کذر سوی مزار من کنید ، جای
تکبیرم دعای جان یار من کنید ، وبو مطلعی داعی
عاشقانه توشوبتور کیم ، بازم بلای جان غم آن ماه
پاره شد ، ای وای آن مریض که دردش دو باره شد ،
دیوان هم جمع قیلیب تور بخشی مطلعی بو مختصرغه
سیغماس مکر ینه بیر کتاب بیتیلکای ، فریدون حسین
میرزا ، مؤدب ومواضع ومتخلق ییکیتدر وبایی بغایت
کوچلوك دور کروهه کانی شاید اوتوز باتمانديين
یوققاری راق بولغای بو مطلع آنینك دور کیم ، مطلع ،
مژکان تو چون تیر دلم کرده نشانه ، شستی بکشا ای
مه وبکذار بهانه (1) ،

[1] Dans le ms. 108 de la Bibliothèque impériale, la notice sur ce prince diffère totalement de celle-ci, et elle est suivie d'autres notices sur Sultân-Mes'oud, et sur Baïsonqor-Mirza; cette dernière différente de celle de mon manuscrit.

(La suite au prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 1861.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Est présenté et élu membre de la Société :

M. Filard, interprète militaire, à Tlemsen.

M. Gustave Dugat donne quelques détails sur l'introduction qu'il va publier comme complément de l'édition du texte de Makkari.

M. Barbier de Meynard annonce que le premier volume des *Prairies d'or* de Masoudi est terminé, sauf la préface et les variantes, qui sont à la composition. Le second volume est prêt pour l'impression et pourra paraître à la fin de l'année, si aucun accident ne retarde la composition.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Beiträge zur Kenntniss der iranischen Sprachen.* Part. 1. Mazanderanische Sprache, von B. Dorn und Mirza Muhammed Schafy. Saint-Pétersbourg, 1860, in-8°.

Par l'auteur. *Le Bouddhisme et l'apologétique chrétienne*, par M. l'abbé A. Deschamps. Paris, 1860, in-8°.

Par la Société ethnographique. *Revue orientale et américaine.* N° 17. Paris, 1860, in-8°.

Par la Société. *The transactions of the Bombay geographical Society.* Vol. XV (from may 1850-may 1860). Bombay. in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1861.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, qui annonce qu'il a renouvelé pour l'année courante la souscription habituelle de son département au *Journal asiatique*. Il sera adressé des remercîments à M. le ministre.

Sont présentés et nommés membres de la Société :

S. A. le prince Frédéric de Schleswig-Holstein;

M. Léon Nordmann;

M. l'abbé Riviès, vicaire à Saint-Thomas;

M. François Lenormant.

Le secrétaire demande à faire une observation relative à la manière dont se font depuis quelques années les nominations des associés étrangers de la Société. Il expose qu'au commencement on choisissait les associés étrangers exclusivement en dehors de la Société; mais que peu à peu on a adopté l'habitude de les prendre parmi les membres ordinaires, et que cette déviation du principe primitif tend à produire des inconvénients de plusieurs espèces. Il propose en conséquence que dorénavant la Société cesse de remplir régulièrement le cadre des associés étrangers et qu'elle réserve ce titre aux personnes étrangères à la Société qui lui auraient rendu des services signalés. Le conseil adopte cette mesure et remet à la prochaine séance la rédaction d'un article de règlement sur ce sujet.

M. le président rappelle les plaintes qui se sont élevées contre la manière dont les cahiers du journal sont piqués; on prie le secrétaire de s'entendre avec le chef du brochage à l'imprimerie pour voir si l'on pourrait remédier à cet inconvénient.

M. de Rosny demande pour la Société ethnologique le prêt d'un crâne indien que possède la Société. Ce crâne est prêté pour un temps indéterminé, et l'on prie seulement la Société ethnologique de marquer que la propriété reste à la Société asiatique.

M. Langlois lit un mémoire sur l'origine de la culture des lettres en Arménie.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par le traducteur. *Essai de Grammaire japonaise*, par M. DONKER CURTIUS, enrichi d'éclaircissements par M. HOFFMANN, et traduit du hollandais par LÉON PAGÈS. Paris, 1861, in-8°.

Par l'auteur. *Recueil de notices et récits kourdes*, par AL. JABA. Saint-Pétersbourg, 1860, in-8°.

Par l'éditeur. *Specimen exhibens descriptionem Al-Magribi*, sumtam e libro regionum Al-Jaqubii, edidit J. DE GOEJE. Leyde, 1860, in-8°.

Par la Société. *Bibliotheca indica*, nos 160, 161, 164, in-8°. et nos 159 et 162, in-4°, et n° 1 de la nouvelle série. Calcutta, 1860.

— *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, année 1860, n° 3. Calcutta.

NOTE SUR LES HISTORIENS ARABES-ESPAGNOLS IBN HAIYAN ET IBN BESSAM.

Parmi le petit nombre d'écrivains arabes qui nous fournissent des renseignements authentiques sur l'histoire de l'Espagne musulmane, Abou Merouan Haïyan Ibn Khalef, généralement connu sous le nom d'*Ibn Haïyan*, tient à juste titre, la première place. Il naquit à Cordoue, l'an 377 de l'hégire (987-8 de J. C.), et mourut dans cette ville en l'an 469 (1076 de J. C.), laissant comme monuments de son zèle pour l'histoire de sa patrie deux ouvrages d'une haute

importance. Le premier, intitulé *El-Kitab el-Matîn* (le livre solide ou authentique), formait soixante volumes et traitait de l'histoire de la domination oméiade en Espagne. Le second, ayant pour titre *Kitab el-moctabès* (livre de celui qui cherche des éclaircissements), traitait du même sujet et se composait de dix volumes. La grande étendue du *Matîn* avait sans doute effrayé les libraires et les copistes tout autant que les lecteurs; le prix d'une copie devait être énorme; aussi pouvons-nous croire que les exemplaires de cet ouvrage ont toujours été fort rares. De nos jours, les orientalistes n'en connaissent pas même un seul volume, mais ils savent, par les nombreux extraits qu'Ibn Bessam, Liçan-eddin Ibn el-Khatîb, El-Maccari et autres écrivains en ont donnés dans leurs ouvrages, que le *Matîn* formait une histoire bien détaillée, très-exacte et très-bien rédigée. Le *Moctabès*, n'ayant pas le défaut d'être trop volumineux, a été copié plusieurs fois et ne s'est pas entièrement perdu : un exemplaire du troisième volume se trouve dans la Bibliothèque bodléienne (ms. ar. n° 137 du catalogue Nicoll) et renferme le règne d'Abd-Allah Ibn Mohammed, septième souverain de la dynastie que les Oméiades avaient fondée en Espagne. Ce volume embrasse une période de vingt-cinq ans, depuis 275 (888 de J. C.) jusqu'à 300 (912), et offre des détails du plus haut intérêt sur l'état politique de ce pays. Peut-être un jour trouvera-t-on d'autres volumes de cet important ouvrage.

Quant au *Matîn*, nous en possédons un grand nombre de fragments, Ibn el-Khatîb, le célèbre vizir de Grenade et l'ami d'Ibn Khaldoun, en ayant inséré plusieurs dans son histoire littéraire de Grenade (l'*Ihata*) et dans ses autres ouvrages. Nous en devons aussi une foule d'extraits à Ibn Bessam, natif de Santarem, qui mourut en 542 (1147-8), laissant à la postérité une grande anthologie poétique intitulé *Ed-Dakhîra fi mehacen ehl el-Djezîra* (le trésor, renfermant les beautés des poëtes de la péninsule espagnole). Hadji Khalîfa, dans son Dictionnaire biographique, t. III, p. 331, a confondu cet écrivain avec un autre du même nom, qui mourut en 303

(915 de J. C.). Ibn Bessam, voulant recueillir les morceaux de poésie les plus remarquables de la littérature espagnole, et faire pour l'Occident ce qu'Abou Mansour el-Thaalebi, l'auteur du *Yetîmet ed-Dehr,* avait fait pour l'Orient, mit à contribution les écrits d'un grand nombre d'auteurs, et forma ainsi une anthologie poétique en quatre volumes. Cette masse de vers n'offre pas toujours des morceaux capables d'intéresser nos orientalistes, et les notices biographiques qui les accompagnent ne se lisent pas en général avec plaisir. Écrites en prose rimée et dans un style qui dépasse en recherche et en extravagance celui d'Ibn Khacan, ces notices offrent de grandes difficultés à celui qui essaye de les comprendre, et lui fournissent rarement assez de notions utiles pour le dédommager de sa peine. D'après cela, on pourrait supposer que la *Dakhîra* n'ait rien pour la recommander; mais il n'en est pas ainsi : l'auteur, ayant voulu faire connaître l'histoire des poëtes qu'il admirait tant, eut le bon esprit de reproduire textuellement des renseignements fournis par d'autres écrivains. Comme plusieurs des personnages auxquels il consacrait des notices étaient des souverains, des vizirs et des poëtes bien vus à la cour, il compulsa le grand ouvrage d'Ibn Haïyan et en tira des matériaux d'une valeur incontestable, puisqu'ils fournissent des renseignements extrêmement précieux pour l'histoire de l'Espagne. Le second volume de la *Dakhîra* se trouve dans la Bibliothèque bodléienne, n° 749 du catalogue d'Uri. Le troisième se conserve dans la bibliothèque de Gotha, et un autre exemplaire du même volume est en la possession de M. de Gayangos. Ce volume renferme beaucoup de passages tirés de l'ouvrage d'Ibn Haïyan et d'autres historiens : aussi son importance fut hautement appréciée par M. Dozy, dont les travaux sur l'histoire de l'Espagne ont si vivement intéressé, non-seulement les orientalistes, mais encore les gens du monde. M. Dozy souhaitait ardemment de pouvoir consulter le reste de cet important ouvrage, et un heureux hasard lui a fourni un des deux volumes qui passaient pour perdus jusqu'à présent. M. Mohl vient de mettre

à sa disposition le premier volume de la *Dakhîra*, qu'il possède depuis longtemps, et M. Dozy a reconnu que ce volume appartenait à l'exemplaire dont le troisième volume se trouve à Gotha. Voilà donc le premier et le troisième volume d'un même exemplaire d'Ibn Bessam qui viennent de se retrouver en Europe, et rien ne nous empêche de supposer que le second et le quatrième existent aussi dans quelque collection privée ou publique. Pour faire reconnaître plus facilement les manuscrits des différents volumes qui pourraient encore se présenter, nous donnerons ici la liste des articles biographiques que doit contenir chaque volume. Cette liste est tirée de la préface d'Ibn Bessam.

PREMIER VOLUME.

Ce volume [1], ayant pour sujet la ville de Cordoue et les pays de l'Espagne centrale qui sont voisins de cette capitale, renferme des renseignements historiques et des notices sur un grand nombre de chefs (militaires), d'administrateurs civils (*kateb*) et de poëtes. Voici la liste de ces articles.

Notice d'El-Mostaïn-billah Soleiman ibn el-Hakem (douzième souverain oméiade).
— d'El-Mostadher-billah-Abd-er-Rahman (quatorzième souverain oméiade).
— du littérateur Abou Omar el Castali.
— d'Abou Hafs ibn Berd (l'ancien).
— du *kateb* Abou'l-Moghîra ibn Hazm.
— d'Abou Mohammed es-Chaféi.
— de l'émir Monder ibn Yahya el Todjîbi.
— du vizir Abou Amer ibn Chehîd.
— du vizir Abou'l-Oueliîd ibn Abdous.
— du légiste Abou'l-Abbas ibn Abi'r-Rebïâ.
— du littérateur Abou Ali ibn Aoud.
— du *kateb* Abou Bekr ibn Zîad.

[1] Ms. in-folio, d'une belle écriture occidentale et renfermant deux cent soixante feuillets de vingt-cinq lignes par page. Il appartient à M. Mohl.

Notice du vizir Abou'l-Ouelîd ibn Zeïdoun.
— de l'émir El-Mostekfi (quinzième souverain oméiade) et de (sa fille) Ouellada.
— du littérateur Abd-Allah ibn el Hannat (الحنّاط).
— d'El-Morteda en-Naseri, khalife de l'Espagne orientale.
— du littérateur Abou Bekr Abada ibn Mâ-es-semâ.
— de l'émir El-Cacem ibn Hammoud, et de sa défaite par le cadi Ibn Abbad.
— d'Abou Hafs ibn Berd (le jeune).
— d'Abou Merouan et-Tobni (الطبنى).
— du littérateur Mohammed ibn Messaoud el-Hani.
— du cheikh Abou Merouan ibn Haïyan.
— des émirs de la famille de Djehouer.
— du cadi Abou'l-Ouelîd ibn el-Faredi الفرضى.
— du *kateb* Abou Abd-Allah el-Bezlîani.
— du *kateb* Abou Djâfer ibn Aïyach.
— du *kateb* Abou Hafs ibn Chehîd.
— du littérateur Abou Abd-Allah ibn el-Haddad.
— des Beni Somadeh (souverains d'Alméria).
— du littérateur Ibn-Malek el-Cordobi.
Mort d'Ibn Naghdèla [1] le juif.
Notice du littérateur Abou'l-Fotouh El-Isferaïni.
— du littérateur Abou Abd-Allah ibn en-Nezzar النزار [2].
— du littérateur El-Melek es-Saghîri, natif de Grenade.
— du vizir Abou Merouan ibn Chemmah.
— du légiste Abou Omar ibn Eïça, natif d'Elvira.
— d'Abou Hamd Ghanem, littérateur de Malaga.
— d'Abou Abd Allah ibn es-Serradj, littérateur de Malaga.
— d'Abou'l-Cacem (السمنى?).
— d'Abou'l-Abbas Ahmed ibn Cacem, le traditioniste.
— d'Abou Taleb Abd el-Djebbar, généralement connu sous le nom d'*ElM-otenebbi*.

[1] Le ms. porte تعربلى ; il faut lire نغدبلى. (Voyez le *Baïan* de M. Dozy, t. II, introd. p. 80 et suiv. et les *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne* du même auteur, t. I, p. 294.)
[2] Variante : El-Fezzaz (الفزاز).

DEUXIÈME VOLUME.

Le deuxième volume [1], consacré aux natifs de l'Espagne occidentale, de Séville et des contrées voisines de la Mer environnante (l'Atlantique) qui dépendent de cette métropole, renferme des indications historiques et des notes sur un grand nombre de chefs et d'administrateurs. Voici la liste de ces articles :

Notice du cadi Abou'l-Cacem, l'Abbadide.
— d'El-Motaded billah Abbad, fils du précédent.
— d'El-Motamed-ala'llah.
— du vizir et légiste Abou Hafs el-Heuzeni الهوزني.
— du vizir Abou Amer ibn Maslema.
— du vizir El-Ouelîd ibn el-Moallim.
— du littérateur Abou'l-Ouelîd Ismaïl ibn Habîb.
— du littérateur Abou Djâfer ibn el-Abbar.
— du littérateur Abou'l-Hacen Ali ibn.... (حصر ?).
— du vizir et *kateb* Abou Omar el-Badji.
— du légiste et littérateur ibn el-Hacen ibn el-Estidji.
— du vizir et légiste Abou'l-Alâ ibn Zemr.
— du vizir Abou Obeïd el-Bekri.
— du vizir, prédicateur et littérateur, Abou Omar ibn Haddjadj.
— du vizir *dhou'r-rïaceteïn* (chef des administrations civile et militaire) Abou Bekr ibn Soleïman, généralement désigné par l'appellation d'Ibn el-Casîra القصيرة.
— de la prise de Cordoue par Ibn Dhi'n-Noun; elle rentre au pouvoir d'El-Motamed.
— du vizir, légiste et *kateb* Abou'l-Cacem ibn el-Djerr (الجر).
— du vizir et *kateb* Abou Mohammed ibn Abd el-Ghafour et de son père.
— du vizir et légiste Abou Aïyoub ibn Abi Omeïya.
— du vizir *dhou'r-rîaceteïn* Abou Bekr ibn Ammar.
— du vizir et *kateb* Abou'l-Ouelîd Hassan el-Messîsi.

[1] Ce volume appartient à la Bibliothèque bodléienne à Oxford.

Notice du vizir et légiste Abou Bekr ibn el-Melh (الملح).
— d'Abou Mohammed Abd-el-Djelîl, littérateur de Murcie.
— du vizir et *kateb* Abou Bekr ibn Abd el-Azîz.
— du vizir et *kateb* Abou Abd-Allah ibn Aïmi? (ءايمي); de la prise de Ceuta, et de la manière dont Soggout (سقوت), émir de cette ville, commença sa carrière [1].
— du vizir et *kateb* Abou Bekr Saïd (سعيد), surnommé *Ibn el-Ghabtourna* (الغبطورنة).
— du vizir et *kateb* Abou Bekr ibn Guzman (قزمان).
— du vizir Abou Zeïd ibn مغاتا, de Lisbonne.
— du littérateur Abou Abd-Allah ibn (اللبير).
— d'Abou Mohammed ibn Houd, *dhou'l-ouïzareteïn.*
— du *cheikh* Abou Omar ibn Feth, natif de Badajoz.
— du littérateur Abou Abd-Allah ibn Kauther (كوثر), de Santarem.
— du littérateur Abou'l-Ouelîd en-Nahli (النحلي).
— du vizir et *kateb* Abou Bekr ibn Souar, de Lisbonne.
— du littérateur Abou Mohammed ibn Sara صارة, de Santarem.

TROISIÈME VOLUME.

Le troisième volume [2] traite des natifs de l'Espagne orientale, chefs, administrateurs et poëtes, et renferme les articles suivants :

Notice de Modjahed, de Mobarek et de Modhaffer, anciens serviteurs d'ibn Abi Amer (El-Mansour).
— du vizir et *kateb* Abou Abd-er-Rahman ibn Taher; de la prise de Valence par les chrétiens et de sa reprise par les musulmans [3].
— de Hoçam ed-Doula Abou Merouan ibn Rezzîn.
— du vizir et *kateb* Abou Mohammed Abd-el-Berr, de la

[1] Pour Soggout, voyez l'*Histoire des Berbers*, t. II, p. 154.

[2] M. de Gayangos en possède un exemplaire, et la bibliothèque de Gotha un autre.

[3] Voyez *Recherches sur l'Hist. et la litt. de l'Espagne*, par M. Dozy, 2e éd. t. II, p. 8.

mort d'Ismaïl, fils d'El-Motadhed ibn Abbad; chute et reprise de Barbastro (ابربسير)[1].

Notice du vizir et *kateb* Abou Amer es-Sakeri (الساكرى).

— de Valence sous le gouvernement d'Ibn Abd el-Azîz ibn Abi Amer et de son fils.

— du vizir et *kateb* Abou'l-Motarref ibn ed-Debbagh.

— d'Abou'r-Rebïâ ibn Amran, littérateur de Saragosse.

— du médecin Ibn el-Kittami.

— du littérateur Ibn Khalsa (خلصه), surnommé *El-Ostad* (le maître) *ed-Darîr* (l'aveugle).

— du littérateur Abou Merouan ibn Aser (عصر), de Guadalaxara.

— du littérateur Abou Abd Allah ibn Idris el-Yemani.

— du vizir et *kateb* Abou'l-Asbâ (الاصبع) ibn Arcam (ارقم)

— du vizir et *kateb* Abou'l-Motarref ibn... (التّبى).

— du vizir et *kateb* Abou Omar ibn el-Callas (قلاس).

— du vizir et *kateb* Abou Abd-Allah ibn Moslem.

— du vizir et *kateb* Abou Abd-Djâfer ibn Djordj.

— du vizir et *kateb* Abou'l-Fadl ibn Hasdaï.

— du littérateur Abou'r-Rebïâ el-Codhâï (القضاعى).

— de Hicham el-Môtedd, émir de Cordoue; mort de son vizir Ibn.... (الحابك).

— du littérateur Abou Omar el-Mari (المارى).

— du littérateur Abou Ishac ibn Ibrahîm ibn Khafadja.

— du littérateur Abou Hatem de Guadalaxara.

— du littérateur Abou Bekr ed-Dani, surnommé Ibn.... (اللمّابة).

— d'Abou Djâfer ibn er-Roud (الرود), natif de Valence.

Épître poétique écrite par Gharcia (غرسيه الشعرسة), avec la réponse.

Notice du vizir et *kateb* Abou'l Khattab ibn Atfoun (عطفون), de Tolède.

— du vizir et *kateb* Abd-es-Samed, de Saragosse.

[1] Voyez *Recherches*, etc. de M. Dozy, t. II, p. 357.

Notice du littérateur Abou Temmam, surnommé *El-Haddjam.*
— du littérateur Abou Ishac ibn Môalla; récit de la bataille de Paterna (وقعة بطرقة) (gagnée sur les musulmans par Don Sanche Ier, roi d'Aragon).
— du littérateur Abou Amer el-Asîli.
— du littérateur Abou'l-Fadl Djâfer ibn Mohammed ibn Cherîf.
— des *Tawaïf* (طوايف) de Moclîn.

QUATRIÈME VOLUME.

Le quatrième volume traite [1] des littérateurs et des poëtes qui passèrent en Espagne; il fait mention aussi de plusieurs autres qui, au temps de l'auteur, avaient paru en Afrique, en Syrie et en Irac.

Notice du philologue Abou'l-Alâ Saëd (صاعد) et esquisse historique du règne d'Ibn Abi Amer (Almansor).
— d'Abou'l-Fadl el-Baghdadi.
— de Soleïman ibn Mohammed le Sicilien,
— du littérateur Abd-el-Azîz es-Souci (natif de Sous).
— de la dynastie des Beni Dhi'-Noun, et de la prise de Tolède par les chrétiens.
— du poëte Abou Abd Allah ibn Charef (شرف).
Note sur la destruction de Cairouan [2].
Notice d'Ibn es-Sacca (السقا), administrateur (?) (مدبر) de l'empire fondé par les Djehouerides à Cordoue; il périt d'une mort violente.
— d'Abou'l-Hacen el-Mekfouf el-Hasri (الحصرى).
— sur la conquête de Denia par Ibn Houd El-Moctader.
— d'Abd-el-Kerîm, de Fodhal (فضال) el-Holouani et d'Aboul'-Areb, de Sicile.
— d'Abou Mohammed Abd Allah ibn es-Sabbagh, de Sicile.

[1] Ce volume est encore à retrouver.
[2] Par les Arabes nomades, l'an 1057-8 de J. C.

Notice d'Abou Mohammed ibn Hamdîn le Sicilien.
— d'El-Hakem (الحكم) Abou Mohammed El-Misri.
— d'Abou Mohammed ibn et-Tala (الطلاع) el-Mehdoui.
— d'Abou Bekr ibn el-Hacen el-Moradi.
— d'El-Fokeïri (الفكيرى), de Baghdad.
— d'Abou Zekeriya Yahya ez-Zeïtouni.
— d'Abou Bekr ibn el-Attar d'Iviça.
— d'Ibn el-Caïla de Ceuta.
— du chérif er-Ridha.
— d'Abou'l-Cacem el-Maghrebi.
— d'Abd el-Ouehhab el-Maleki.
— de Mohammed, kadi de Mîla.
— d'Abou'l-Hacen et-Tehani.
— d'Abou Mansour el-Thaalebi.
— d'Abou Ishac (الحصرى).
— d'Abou Ali ibn Rechîc.
— d'Abou Aïan (عيان) el-Ascalani.
— du cadi Abou Mohammed ibn Nâma.
— de Djelal ed Doula Ammar el-Mohammedi.
— d'Abou s-Chohna.

M. G. de S.

ANECDOTE DRUZE.

Extrait du manuscrit arabe du *British Museum*, n° 22,486.

Cet extrait, à la différence de celui qui a paru dans le *Journal asiatique* au cahier de décembre 1860, p. 546, ne présente rien de particulier. Ce qui en fait l'intérêt, c'est qu'il est emprunté à un livre druze. On croit communément que les Druzes n'ont à leur usage que les livres qui traitent de leur religion. C'est une erreur. M. Baptistin Poujoulat, qui, à l'occasion des tristes événements de Syrie, vient de faire un voyage dans le Liban, m'a apporté un manuscrit arabe druze qui roule sur des idées morales et des pensées pieuses. L'un des auteurs cités dans le volume est Djemal-eddin Abd-Allah, fils d'Alem-eddin Soleyman, de la tribu de Tonnoukh, et émir du territoire du Liban appelé *Garb*. Il écrivait l'an 871 (1466-1467 de J. C.). Or le Maronite Thannous, dans la Biographie des hommes notables du Liban, qu'il vient de faire imprimer à Beyrouth, fait mention, à la page 244, sous la date 1479, de la mort de l'émir druze de la tribu de Tonnoukh, Djemal-eddin Abd-Allah, fils de Soleyman. L'auteur chrétien ajoute même que l'émir laissa la réputation d'un homme doué de belles qualités. (Reinaud.)

Du temps de Jésus-Christ, il y avait aux environs de la ville d'Ascalon, en Palestine, un jeune anachorète qui portait le nom de *Douréidj* (دُرَيج) et qui passait tout son temps en prières et en méditations. Sa mère, qui était avancée en âge, venait le voir dans sa cellule tous les jours et lui apportait sa nourriture. Ce saint homme pratiquait toutes les vertus; son plus grand désir était de voir Jésus-Christ, qu'il ne connaissait que de réputation; à cet effet, il ne cessait d'adresser au ciel les plus ferventes prières. Le ciel exauça ses vœux et lui accorda la grâce de voir Jésus-Christ, qui se présenta un jour chez lui et le salua ainsi: « Que la paix de Dieu soit avec toi! » L'anachorète se leva et lui répondit: « Que les salutations et les bénédictions de Dieu soient avec toi, ô esprit de Dieu! (يا روح الله) — Comment as-tu pu me reconnaître? lui demanda Jésus-Christ. — Seigneur, lui répondit l'anachorète, tu es depuis longtemps l'objet de mes plus ardentes prières, que le ciel a exaucées. — As-tu des parents? lui demanda Jésus-Christ. — Je n'ai que ma mère, répondit celui-ci. — Va donc

lui demander la permission de venir avec moi, lui dit Jésus. — Seigneur, j'ai sa permission, lui répondit le jeune anachorète. — C'est bien, répondit Jésus; dans ce cas, il faut que je demande moi-même la permission de Dieu, » et il la demanda.

A l'instant même l'ange Gabriel se présente devant Jésus-Christ, le salue avec le plus grand respect, lui dit qu'il portait la permission de Dieu, et les transporte tous les deux en un clin d'œil des environs d'Ascalon aux environs de Jérusalem, où il y avait quatre cents cellules habitées par quatre cents anachorètes. A cette vue Douréidj exprima son désir à Jésus-Christ de s'établir là. Mais Jésus-Christ lui fit observer qu'il n'y avait pas de cellule pour lui. « Le ciel ne m'abandonnera pas, ô esprit de Dieu, lui répond le jeune anachorète. — Puisque tu as mis ta confiance en Dieu, le ciel ne t'abandonnera point, lui dit Jésus-Christ » En même temps Jésus lève la tête vers le ciel, prie, et frappe la terre avec un bâton qu'il avait à la main. A l'instant même la terre s'ouvre, et de son sein l'on voit s'élever une cellule toute d'or massif, ayant deux portes. Cette cellule était supportée par un palmier magnifique surchargé de beaux fruits. Au pied du palmier il y avait une fontaine d'eau pure plus claire que le cristal et plus douce que du miel. La cellule, le palmier, la fontaine et la beauté pittoresque des localités rendaient le site délicieux. Jésus-Christ dit à l'anachorète de prendre possession de la cellule, le salua et disparut.

Le jeune anachorète avait une voix charmante. Toutes les fois qu'il lisait l'Évangile en chantant à haute voix, les oiseaux venaient l'écouter; les uns voltigeant autour de la cellule, les autres perchés sur le palmier; tous accompagnaient de leur chant la voix de l'anachorète, tandis que les lions, les tigres, les léopards et les bêtes les plus féroces venaient se prosterner auprès du palmier, et, plus doux que les agneaux mêmes, ils jouissaient de cette harmonie céleste. La réputation de l'anachorète se répandit en peu de temps dans toute la contrée; on ne parlait que de lui, l'on venait de tous les

pays du monde le visiter, demander sa bénédiction et se recommander à ses prières.

Revenons maintenant à sa mère. Celle-ci, s'étant rendue à la cellule, et, n'ayant point trouvé son cher fils, en ressentit la plus vive douleur. Rien ne pouvait la consoler; elle ne faisait que pleurer et se livrer à la plus grande affliction. Elle versa tant de larmes que Dieu, touché de son état, lui dépêcha l'ange Gabriel. Ce messager du ciel la transporta en un clin d'œil d'Ascalon au pied du palmier, où elle voit son fils. Transportée de joie, elle se jette à son cou, l'embrasse, verse des larmes de joie, le regarde avec tendresse, et lui reproche de ne l'avoir pas prévenue de son départ. Elle admire la beauté des lieux qui l'enchantent, en félicite son fils, qu'elle ne veut plus quitter, et, pour être près de lui, elle se fixe à Jérusalem, qui n'était qu'à deux pas de là. Elle venait tous les jours le voir.

Cependant la réputation de ce saint homme devenait de jour en jour plus grande; sa renommée remplissait le pays d'admiration, ou plutôt il était l'objet de la vénération du monde entier, quand Éblis, qui est le chef de tous les diables, en fut instruit. Cet ennemi du genre humain et de tout ce qui est bon s'empressa de se rendre sur les lieux pour être témoin oculaire de ce qu'on racontait de l'anachorète. La vue de la cellule d'or, du palmier, de la fontaine; les oiseaux, les lions, les tigres, le concours du peuple, qui venait visiter ces lieux vénérés, et la voix du jeune anachorète, le remplissent de jalousie et de haine. Il croit que cela va lui ôter le royaume des enfers. Transporté de colère et de rage, Éblis quitte ces lieux, et il se met à pousser des cris qui faisaient trembler les montagnes. Tous les diables, ces soldats et ministres des enfers qui se trouvaient dispersés dans tous les pays, s'empressent de se rendre auprès de lui; tous tâchent de le calmer et lui demandent la cause de sa douleur. Éblis leur raconte la chose, leur expose le grand danger où se trouve le royaume de l'enfer, demande leur avis et les conjure tous de déployer leur zèle pour détruire un ennemi si

formidable. Tous voient le danger; mais personne ne peut le combattre ni donner un avis salutaire; en un mot, tous confessent qu'ils ne savent que faire.

Éblis les renvoie, se retire dans son cabinet avec son fils, qui pouvait passer pour un jeune homme de seize ans et qui était d'ailleurs un très-joli garçon. Là il concerte avec lui le plan qu'ils vont mettre à exécution. Éblis, sous la forme d'un homme avancé en âge et qui paraît très-respectable, se fait conduire par son fils jusqu'au pied de la cellule de l'anachorète. Là le jeune Éblis se met à donner des soufflets à son père; il lui arrache la barbe, qui est aussi blanche que la neige; il lui crache au visage et il le maltraite de la manière la plus grossière. De son côté, le vieillard se met à pousser des cris épouvantables. Le bruit attire l'attention du jeune anachorète, qui s'adresse au jeune homme et lui fait des reproches. « Avant de me condamner, dit le jeune homme, je te supplie, mon révérend père, d'écouter les raisons qui m'ont porté à cet excès. Je suis un malheureux orphelin, je n'ai personne au monde. L'on m'a confié à ce vieillard, qui est mon tuteur; il mange ma fortune et me laisse mourir de faim. — Ce n'est pas vrai, dit le vieillard; c'est un jeune libertin. » Là-dessus ils commencent à crier ensemble, à se battre, à se mordre l'un l'autre et à se rouler par terre comme deux chiens. L'anachorète leur dit de se calmer, les conjure de cesser, mais en vain. Fatigué de les prêcher sans en être écouté, le saint homme perd patience et leur dit d'aller au diable. Aussitôt Éblis et son fils se lèvent, tournent leurs visages vers l'anachorète, le remercient ironiquement de sa charité, lui disent que, si le bon Dieu les avait mis à sa place, ils auraient rempli leur devoir un peu mieux que lui. Cela dit, ils lui font une grimace et disparaissent.

L'anachorète comprend, mais trop tard, que c'était un stratagème joué par Éblis et son fils pour le mettre en colère, et lui faire dire des paroles qui ne convenaient pas à un homme de son caractère. Il s'en repent, et il s'impose comme pénitence de ne point parler à qui que ce soit pendant dix

mois. Le lendemain sa mère va le voir. Elle lui parle, mais il ne lui répond que par signes. Elle croit qu'il se moquait d'elle, ou qu'il le faisait par mépris. Elle se fâche, invoque la colère du ciel sur lui, et le quitte avec l'intention de ne plus venir le voir.

Le ciel, qui écoute toujours les prières des parents, lors même qu'elles ne sont pas justes, voulut dans ses desseins exaucer la prière de la bonne vieille et donner une leçon aux enfants dans la personne de cet anachorète. Voici comment le ciel s'y prit. Le roi de Jérusalem avait une jeune esclave aussi jolie que vertueuse ; son nom était *Hamama* (حمامه). Le roi aimait beaucoup cette esclave et la regardait comme son oracle. Il l'avait émancipée et lui avait fait présent d'un troupeau de brebis, qu'elle conduisait elle-même au pâturage. Un jour qu'elle retournait en ville avec son troupeau, Dieu ordonna à l'ange Gabriel de se transformer en un grand lion et d'aller disperser les brebis de Hamama. A la vue du lion, Hamama s'efforce de défendre ses brebis, qui couraient éperdues, et de les réunir; mais, après de grandes fatigues, elle se voit obligée de renoncer à son troupeau et d'aller se réfugier au pied du palmier de l'anachorète. Le lion, qui n'était que l'ange Gabriel, comme nous l'avons dit, se retire alors. Fatiguée comme elle l'était, Hamama se jette sur le gazon au pied du palmier et se livre à un profond sommeil. Peu de minutes après, un Arabe du désert, qui se rendait à pied d'Ascalon à Jérusalem, passe tout près d'elle et la voit. Sa beauté fait une grande impression sur lui; il veut alors se retirer pour échapper au danger; mais Éblis le presse et le fait succomber à la tentation. Hamama devient enceinte sans connaître pourtant qui était l'auteur de ce crime. La jeune fille dévorait sa douleur en secret depuis sept mois, lorsqu'un jour, tandis qu'elle conduisait son troupeau, Éblis se présenta devant elle sous la forme d'un vieux berger très-respectable, et lui demanda si elle était Hamama; quelle était la cause de son affliction, et pourquoi elle était si pâle et si languissante, elle qui était si belle et si fraîche aupara-

vant. Elle répondit qu'elle ne se sentait pas bien. Éblis la pressa de lui communiquer son secret; mais elle refusa. Alors Éblis lui dit qu'elle avait beau cacher son secret, qu'il le connaissait très-bien, puisqu'il avait vu lui-même, sept mois auparavant, le jeune anachorète en flagrant délit avec elle; que, loin de cacher son secret, elle ferait mieux d'aller accuser le coupable auprès du roi; car si le roi venait à savoir qu'elle était dans cet état, il la ferait brûler vive. En un mot, il lui donna toutes les instructions nécessaires.

En premier lieu elle alla voir les quatre cents anachorètes et leur raconta les faussetés que le chef des diables, Éblis, lui avait dictées. Personne ne voulait les croire d'abord; mais sur le témoignage d'Éblis, qu'on croyait très-honnête, tous y ajoutèrent foi; ils prétendirent même qu'ils avaient vu de leurs propres yeux le jeune anachorète en flagrant délit. Tout ayant été concerté, Hamama, les quatre cents vieux anachorètes et Éblis se rendirent chez le roi et accusèrent le vertueux Douréidj du crime. Le roi rejeta d'abord l'accusation et ordonna que les accusateurs fussent mis aux arrêts. Éblis, voyant que la chose devenait sérieuse et qu'on allait l'arrêter, disparut sur-le-champ. Le roi, cependant, fit venir Douréidj et lui fit part de l'accusation. Fidèle à son vœu, celui-ci ne répondit pas. Indigné de son silence obstiné, le roi le croit coupable et le condamne à être brûlé vif; mais le vizir s'y oppose. Il propose qu'on mette Douréidj parmi les quatre cents anachorètes et qu'on laisse Hamama reconnaître parmi eux le coupable; que si elle découvrait le coupable, il serait condamné à être brûlé; ce qui fut accepté. Cependant Éblis suggéra à Hamama, qui ne connaissait pas Douréidj, de désigner l'homme sur la tête duquel il y aurait un oiseau blanc, que personne autre qu'elle ne pourrait voir. Ainsi Hamama reconnut et désigna Douréidj comme l'auteur du crime. Comme, après cet artifice d'Éblis, il ne restait aucun doute sur la culpabilité de Douréidj, le roi prononça contre lui la sentence du feu.

On prépare le supplice et l'on se dispose à jeter le saint

homme dans le feu. A ce spectacle la ville est en rumeur; tous les habitants frémissent de terreur. La mère du jeune anachorète en demande la cause, et en est instruite. Elle se rend chez le roi et fait suspendre l'exécution du jugement; le roi lui raconte le fait, et elle déclare que c'était l'effet de son ressentiment contre son fils, qu'elle déclare innocent. En même temps elle prie en sa faveur. Dieu exauce sa prière et dépêche l'ange Gabriel à Jésus-Christ, avec ordre d'aller juger l'affaire. Chemin faisant, Jésus-Christ rencontre saint Jean-Baptiste, et il lui dit de venir avec lui. Le roi de Jérusalem les reçoit avec un grand respect, et leur raconte la chose. Jésus-Christ s'adresse alors à Douréidj; il lui dit que, comme il avait fait le vœu de ne pas parler pendant dix mois, et que sept mois étaient déjà passés, son vœu était accompli, et qu'il peut parler. En conséquence Douréidj ouvre la bouche et fait sa profession de foi de la manière suivante : « Je déclare qu'il n'y a point d'autre dieu que Dieu, et que Jésus-Christ est l'esprit de Dieu. » Jésus-Christ tâche de persuader les quatre cents anachorètes de dire la vérité, et rien que la vérité; mais ces derniers persistent à déclarer qu'ils ont vu Douréidj en flagrant délit avec Hamama. Pour les confondre, Jésus-Christ s'adresse à l'enfant, qui était dans le sein de sa mère, et lui donne l'ordre de dire qui était son père. L'enfant ouvre la bouche et répond, du sein de sa mère, de la manière suivante : « Il n'y a aucun autre dieu que Dieu et Jésus-Christ est l'esprit de Dieu; je déclare que je suis le fils d'un Arabe du désert qui s'est approché de ma mère tandis qu'elle dormait au pied du palmier, et que le saint homme Douréidj est innocent. » Le roi, après ce miracle, veut condamner Hamama et les quatre cents anachorètes à être brûlés vifs; mais Jésus-Christ s'y oppose et intercède en leur faveur. Le roi fait venir l'Arabe du désert et il lui fait couper la tête. Quant à Éblis, il fait tout ce qu'il peut pour s'échapper; mais on l'arrête et on le brûle vif. C'est ainsi, mes enfants, que la vertu et l'innocence triomphent du crime et de la calomnie[1].

J. CATAFAGO.

[1] Le personnage qui porte ici le nom de Douréidj paraît être le même

Chalef elahmar's Qasside. Berichtigter arabischer Text, Uebersetzung und Commentar, nebst Würdigung Joseph v. Hammer's als Arabisten, von W. Ahlwardt, Privat-Docent an der Universität Greifswald; 1859, 456 pages in-8°.

M. de Hammer, dont les mérites de savant, souvent contestés pendant sa vie, ont déjà été réduits à leur juste proportion après sa mort dans une brochure de M. Schlottmann [1], avait publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne* [2], un traité sur le cheval arabe, où est inséré un petit poëme ou *caśideh* du poëte *Khalaf el-Ahmar* [خَلَف الأَحْمَر] appartenant au viiie siècle de J. C. et célèbre comme imitateur très-habile de l'ancienne poésie des Arabes [3]. Ce poëme nous donne, suivant le génie de l'ancienne poésie, des tableaux et des descriptions détaillées de la vie guerrière des Arabes du désert; en voici le contenu général :

Le poëte, se plaignant de l'absence de sa bien-aimée, qui séjourne à Badgad, commence à décrire les déserts qui séparent les deux amants; ici le poëte nous montre des serpents glissant entre les rochers et terrifiant le voyageur par leurs regards affreux, tandis que la tourterelle, par sa plainte mélodieuse sur la perte de ses petits dévorés par un oiseau de proie, et qu'une bande de *kathas*, chassés de leurs abreuvoirs par le même ennemi, éveillent le regret de l'amant compatissant. Après ce préambule, l'auteur passe à son but principal, la description très-détaillée du coursier qu'il monte à la chasse, et que la tribu estime parmi ses plus précieux trésors.

Le texte de ce poëme, accompagné d'une traduction et d'éclaircissements nécessaires, aurait formé un opuscule

que celui qui est appelé par les musulmans Djoréidj. (Voyez l'ouvrage de M. Reinaud intitulé *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet du duc de Blacas*, t. I, p. 187.)

[1] Jos. von Hammer Purgstall, ein kritischer Beitrag zur Geschichte deutscher Wissenschaft. Zurich, 1857.

[2] Voir vol. VI, p. 211-246, et VII, p. 147-204.

[3] Un trait de la vie de ce poëte est mentionné par Ibn-Khallikân. (Voyez l'édit. de M. de Slane, vol. I, p. 291; cf. *Hamasa*, éd. Freytag, texte ar. p. 382.)

assez agréable pour les amateurs de l'ancienne poésie des Arabes; mais, par un caprice assez curieux, l'auteur a préféré approfondir tous les détours de l'esprit un peu confus de feu M. de Hammer, indiquant les causes de ses innombrables bévues, en y ajoutant le texte de M. de Hammer, et sa traduction, maltraitée souvent d'une terrible manière, et enfin en assaisonnant toute cette composition bizarre de tirades d'injures, heureusement assez rares dans un ouvrage scientifique. L'auteur, se servant du texte seul de M. de Hammer, qui en avait fait l'édition d'après un manuscrit de la bibliothèque de Leyde [1], et en le rétablissant par des conjectures assez ingénieuses, s'est acquitté fort bien d'une tâche très-difficile; pourtant la comparaison avec le manuscrit, comme l'a prouvé la collation de M. Rödiger [2], accuse quelques erreurs dans la présente édition, et nous sommes convaincu que le savant éditeur se serait épargné beaucoup de peine inutile s'il avait fait ses corrections d'après le manuscrit même, dont l'usage n'aurait pas été trop difficile. Puisque M. Rödiger, par une critique très-soignée, a déjà mis en évidence que cet ouvrage n'est pas irréprochable, nous nous permettrons seulement de remarquer quelques endroits qui nous semblent avoir besoin d'amélioration :

Page 88. Dans le vers :

حُسامٌ خَفِيُّ الجِرْسِ عِنْدَ آسْتِلالِهِ
صَفِيحَتُهُ مِمَّا تَنَقَّى الصَّياقِلُ

« . . . . . un glaive dont la lame, tirée du fourreau, ne rend qu'un son faible, parce que le fourbisseur l'a bien polie. »

Le sens semble exiger تُنَقِّي, aoriste de la 2ᵉ forme, au lieu de تَنَقَّى

Page 103, ligne 17, dans l'hémistiche : تَعَالَ تَرَى رُوحًا لَدَيَّ ضَعِيفَةً « venez voir la faible respiration de la poi-

[1] Voir sur ce manuscrit intitulé جَمْهَرَةُ الإسلامِ ذاةُ النَّثْرِ والنِّظامِ le Catalogue de Dozy, nº 287, et *Journal de la Société orientale allemande*, vol. XIV, p. 489-99.

[2] Voir *Journal de la Société orientale allemande*, vol. XIV, p. 337-43.

trine. . . . . » il faut lire تَرَى au féminin, comme la forme précédente تَعَالَى, au lieu du masculin, les deux verbes correspondant au mot جَارَتى.

Page 196, ligne 15, dans le vers :

وَأُمِّ ثَلَاثٍ إِنْ بَقِينَ عَقَقْنَهَا
وَإِنْ مُتْنَ كَانَ الصَّبْرُ مِنْهَا عَلَى نَصَبْ

la leçon de notre manuscrit de Damiri[1] شَبَبْنَ, qui se trouve de même dans le commentaire ci-après, semble être préférable au mot بَقِينَ. Voici la traduction de ce vers omise par l'éditeur : « . . . . une mère de trois petits qui, devenus grands, lui désobéiront en prenant la volée, et, s'ils meurent, rendront sa douleur inconsolable. »

Page 199, ligne 3. Dans l'hémistiche سُودٌ قَوَادِمُهَا صُهْبٌ خَوَافِيهَا, l'éditeur s'est égaré en traduisant le mot قَوَادِم par « pieds, » tandis qu'il signifie « pennes, » opposé au mot suivant خَوَافِى « plumes. » (Voy. de Sacy, *Chrest.* II, p. 371, où on lit en traduction le même extrait.) Cheikh-Nasif de Beyrouth explique par une note, dans l'édition de ses séances intitulée مَجْمَعُ الْبَحْرَيْنِ (Beyrouth, 1856, p. 402), les diverses parties de l'aile de l'oiseau : يَنْقَسِمُ جناحُ الطائر الى خمس طوائف أَوَّلُهَا القوادم ثُمَّ المناكِبُ ثُمَّ الخوافى ثُمَّ الأُباهر ثُمَّ الكُلَى وهى آخرهُ ،

Page 252, ligne 5. La phrase insérée par conjecture de l'éditeur : فَمَا مَعْنَى قَوْلِكَ لَيِّنَ الثلاثِ فقال لَيِّنَ الجِلْدِ لَيِّنَ اللبانِ لين العَطْف se lit ainsi dans le manuscrit des *Séances de Hamadani*[2] : فَمَا مَعْنَى قولك لين الثلاثِ قال لين المزرعين

[1] Voir Codd. Arab. biblioth. Havniens. n° CV-VI.

[2] Voir *ibid.* n° CCXXIV, p. 73 *bis.*

[lire probablement لِيّن العَرْفِ لِيّن العنان [المَرْدَغَتَيْن. Le mot مَرْدَغَةٌ signifie la partie entre le cou et la clavicule ; ainsi l'on dit ذاتُ المَرَادِغِ d'un « chameau gras. » (Voy. *Kâmus* sous le mot مَرْدَغَةٌ.)

De même nous lisons dans ladite séance, p. 251, l. 8, ما بَيْنَ الثَّقْبَةِ والصِفاقِ, au lieu de النُقْبَةِ والصِفاقِ . . ., la conjecture الصِفاق de l'auteur étant constatée.

De même, page 252, ligne 2 : لطيف العِجانَة « le périnée, » au lieu de العُجابَة, et page 250, ligne 9 : تَمَّرَ البِساط « il releva, » au lieu de شَمَّرَ « il flaira. . . . ; » bien que nous laissions en doute la préférence entre ces leçons.

Page 250, ligne 3. Les deux verbes de la phrase دابَّةٌ مَتَى ما تَرْقَى العَيْنُ فيه تَسْهُلُ doivent être mis au conditionnel تَسْهُلْ, et تَرْقَ, la particule مَتَى ما appartenant aux mots qui exigent ce mode. « . . . . . un cheval, tant que les yeux sont levés sur lui, ils rencontrent une surface lustrée. »

Page 251, ligne 9, il faut lire avec notre manuscrit لا فُضَّ فُوكَ, au lieu de la leçon fautive لا غُضَّ فوكَ. (Voyez les *Séances de Hariri*, par de Sacy, p. 138, où cette expression est expliquée : هو دعاء أى لا كسرت أَسْنانك ولا فرّقت من فضضت الخاتم إذا كسرته الخ)

Page 288, ligne 3 au bas de la page, la forme تَخُوفِهُمُ, dans le vers de Motanabbi, devrait être changée à cause de l'euphonie en تَخُوفِهِمُ, comme on lit dans l'édition de Calcutta, p. 38, dernière ligne. (Comparez *Grammaire arabe*, par de Sacy, t. I, p. 460, n° 1014.)

Page 354, ligne 8, au lieu de لدم الفحل خُصْيته, il faut lire كَدَمَ الفَحْلُ خُصْيَتَيْهِ « l'étalon, avec ses dents, lui ar-

rache les testicules. » De même, ligne 18, dans le vers cité de Hariri, au lieu de عَرْضَةٌ, lisez, avec de Sacy (p. 131, l. 7), عِرْضَةٌ « l'honneur, » qui est expliqué dans le Glossaire arabe-persan de l'édition de Calcutta : عرض بالكسر حسب مردم وآبرو. Le mot الذّمر de la même ligne est probablement une faute d'impression, au lieu de الذَّمّر.

Parmi les passages les plus intéressants de cet ouvrage, où l'auteur donne des preuves d'une connaissance profonde et étendue de la langue arabe, nous citerons ici :

La description de l'oiseau katha, très-détaillée et appuyée sur de nombreuses citations d'auteurs arabes, p. 183-201; une autre, de l'âne sauvage, p. 341-360; quelques fragments inédits de divers poëtes arabes : le poëme énigmatique de *Gérir*, sur la description du cheval, p. 262-278; une séance de Hamadani du même contenu, p. 250-255; chansons de chasse par Abou Nowâs et Ibn-oul-Mohtazz, p. 205-207; diverses élégies d'Abou Nowâs sur la mort de Khalef el-Ahmar, p. 404-416.

L'auteur commence son dernier chapitre par l'épigraphe assez singulière, « fiat justitia, pereat mundus, » jetant dans une péroraison foudroyante à la mémoire de feu M. de Hammer une dernière invective, et nous faisant mesurer la distance qui le sépare de ce prédécesseur. Nous désirerions, dans l'intérêt même de ce livre, que cette dernière partie fût restée chez l'auteur : pour paraître savant raisonnable, on n'a pas besoin de se faire un piédestal de la folie d'autrui.

A. F. MEHREN.

Copenhague, 20 octobre 1860.

JOURNAL ASIATIQUE.

AVRIL-MAI 1861.

NOTICE
BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE
SUR
MIR ALI-CHÎR-NÉVÂÏI,
SUIVIE D'EXTRAITS TIRÉS DES ŒUVRES DU MÊME AUTEUR,

PAR M. BELIN,
SECRÉTAIRE-INTERPRÈTE DE L'AMBASSADE DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

DEUXIÈME ARTICLE.

EXTRAITS ET TRADUCTIONS. (Suite.)

LIVRE VII. MENTION DES HAUTS ET PUISSANTS MONARQUES ET PRINCES DONT QUELQUES-UNS ONT FAIT TELLEMENT À PROPOS CERTAINES CITATIONS, QU'ON POURRAIT CONSIDÉRER CES CITATIONS COMME LEUR ŒUVRE PERSONNELLE, ET DONT TELS AUTRES ONT ÉTÉ EUX-MÊMES DES POËTES ET DES LITTÉRATEURS.

Le jardin où la tige royale a pris naissance, l'océan d'où est sorti ce joyau de la race souveraine; le *khâqân*, conquérant de l'univers, le monarque

fortuné[1], Timour Gueurgân[2], que Dieu illumine son tombeau! ne s'est jamais adonné à la poésie; mais il a fait, dans certaines circonstances, des citations d'un tel à-propos, qu'un seul distique, dans ces conditions, en vaut mille[3]. Pour que le nom de ce grand prince couvre mon livre de son heureuse influence, je me bornerai à rapporter, comme suit, l'une de ces citations:

A l'époque où Mirân-Châh habitait Tabrîz, ce prince s'était tellement livré à la boisson, que sa raison et sa santé même en furent altérées[4], et qu'il

[1] صاحب قران «né sous la conjonction de Vénus et du Soleil,» considérée comme la plus heureuse. Ce titre fut donné à Timour par les émirs, lors de sa proclamation à l'empire (cf. *Histoire de Timur-Bec*, par Petis de la Croix, Paris, 1723, t. I, p. 203; M. Reinaud, *Monuments musulmans*, II, p. 272). *Sâhip-crân* est aussi le nom d'une petite monnaie de Perse, en argent, du poids d'une drachme et treize carats, valant aujourd'hui cinq piastres turques et seize paras, soit un peu plus d'un franc. (*Tarif officiel des monnaies de Turquie.*)

[2] L'*Apouchqa* de mon ms. dit que l'on désigne par ce nom tout prince de la famille de Timour qui épouse une fille de la race de Djenghiz, tout homme de maison royale qui épouse deux filles de roi, enfin tout châhzâdé issu de fils ou fille de khân, qui épouse la fille d'un khâkân. (Voyez aussi M. Sédillot, *Journal asiatique*, octobre 1840, p. 311; M. de Slane, *Autobiographie d'Ibn-Khaldoun*, ibid. mai 1844, p. 344; M. Defrémery, *Histoire des khans mongols du Turkistan, etc.* ibid. février-mars 1852, p. 265.) Plusieurs princes timourides ont porté ce titre.

[3] Voyez le jugement porté sur le degré d'instruction de Timour, et la protection accordée par ce prince aux savants et aux gens de lettres, dans le *Tarîkhi-Timour*, de Nazmi-Zâdè, éd. de Constantinople, p. 114; le *Journal asiatique*, mai 1844, p. 345; les *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug-Beï*, p. CVI, Paris, 1847; l'*Histoire de Timour Beï*, et le *Habib-ussiïar* de Khondémir, p. 175 et suiv.

[4] Le *Noukhbet-uttévârîkh* et l'*Histoire de Timur-Bec* (t. III, p. 189)

commit les actions les plus répréhensibles. Timour était alors à Samarqand; on l'instruisit de ce qui se passait, en ajoutant que son fils avait auprès de lui trois familiers, qui seuls étaient l'unique cause de ses désordres. Aussitôt Timour donna l'ordre à un *tévâdji*[1] de partir pour Tabrîz, et de lui rapporter, dans un espace de temps déterminé, la tête des trois coupables. Ces infortunés étaient Khâdjè-Abdulqâdir, Mohammed-Kakhki et Oustad-Qoutb-Nâïi. Le *tévâdji* partit et fit exécuter l'ordre de l'empereur quant aux deux derniers[2]; mais Abdulqâdir, qui avait pris la fuite, se cacha sous le costume de *qalender*[3], et il

attribuent à une chute de cheval le dérangement du cerveau de Mirân-Châh; Nazmi-Zàdé cite aussi, p. 43 verso, une lettre du prince, dans laquelle il invitait son père à descendre du trône pour embrasser la retraite et se préparer à paraître devant Dieu, ajoutant que cela valait bien mieux que de continuer à étendre ses conquêtes et à remplir le monde du bruit de ses victoires. Cette démarche pouvait être regardée comme inconvenante et inutile, il est vrai; mais elle ne saurait être considérée comme un acte d'aliénation mentale. (Voy. *Histoire des Mongols* de feu Quatremère, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Rachid-Eldin*, p. 44.)

[1] Haut commissaire chargé, à la cour des Mongols, du recrutement et de l'inspection des troupes, ainsi que de la surveillance des exécutions capitales (*Notices et extraits des mss.* t. IX, p. 178; *Hist. de Timur-Bec*, I, 453, IV, 201; *Histoire des sultans du Kharezm*, par M. Defrémery, Paris, 1842, p. 35 du texte.

[2] Le *Noukhbet-uttévârîkh* rapporte, à cette occasion, un trait de singulière courtoisie attribué à Mevlânâ-Mohammed, qui, au moment de l'exécution, céda le pas à son malheureux compagnon, en lui disant : « Dans le salon du prince, tu avais toujours le pas sur moi, il est bien juste qu'ici encore tu jouisses, une dernière fois, de cette noble prérogative. »

[3] Sorte de religieux soufis. (Voyez la longue définition donnée à leur sujet dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 311;

parcourait le pays sous l'apparence d'un fou. Cependant, lorsque Timour entreprit son expédition de l'Iraq, on dénonça le pauvre qalender, et l'ordre fut donné de l'arrêter et de l'amener à l'empereur. Timour était assis sur son trône, quand, après avoir saisi le pauvre Khâdjè, sans tenir compte de ses allures d'aliéné, on le jeta à ses pieds. Mais, avant même que Timour eût le temps de donner l'ordre de le mettre à mort, le Khâdjè, qui, à la fois, était un *qâri* habile et un *hâfiz* (lecteur, et sachant le Coran de mémoire) réputé, se mit à réciter le livre à haute voix [1]. Aussitôt la colère de Timour tomba comme par enchantement, et, jetant sur ce malheureux un regard plein de douceur et de bienveillance, il s'écria :

« Le santon [2], dans son effroi, s'est cramponné au livre saint! »

De ce moment, le Khâdjè devint l'objet des prévenances de Timour, qui l'admit au nombre des familiers de sa cour.

On conviendra que, bien rarement, un aussi joli mot a été dit à un savant; au reste, notre gracieux monarque en a prononcé de non moins remarquables; c'est un patrimoine qu'il tient de son illustre ancêtre. Puisse celui-ci habiter éternellement

M. Garcin de Tassy, *Journal asiatique*, mai-juin 1844, p. 479, et le *Gulistan*, trad. de M. Defrémery, p. 326, note.)

[1] Le vocabulaire de Calcutta explique اون بیك par بلند اواز.

[2] ابدال chez les soufis indique le second degré de l'initiation. (Voyez, au sujet de l'échelle mystique des soufis, de Sacy, *Pend-nâmè*, p. 59.)

les jardins du paradis, et notre souverain régner à jamais sur la terre! *Amîn!*

KHAQÂNI-SAÏD [1] CHÂH-ROKH MIRZA.

Entre tous ses enfants, Timour choisit et désigna Châh-Rokh pour son lieutenant général dans le gouvernement de l'empire [2]. Châh-Rokh ne cultivait pas la poésie; mais il a souvent cité de jolis vers, et, pour preuve, je ne rapporterai que ce seul exemple, que je tiens d'ailleurs de la bouche même de Bâbour :

« Châh-Rokh, disait-il aux grands de sa cour, était mécontent de son architecte, Oustad-Qaouâm-eddîn, qu'il avait chargé de la construction d'un *imârè* (édifice de bienfaisance), et il le tint éloigné de sa cour pendant une année. Au bout de ce temps, celui-ci rédigea un almanach pour le nouvel an. Dans l'espoir que ce travail serait un moyen de le faire rentrer en grâce, il se présenta à la cour [3], et, par l'entremise du vizir, il offrit au prince un exemplaire de son calendrier. En le recevant, Châh-Rokh ne put s'empêcher de sourire, et dit :

« As-tu donc si bien réussi dans les choses de ce

[1] Abderrezzâq et Khondémir, dans son *Habib-ussiïar,* donnent aussi le même surnom à ce prince; né en 779, il mourut en 850 de l'hégire (1377-1447 de J. C.). (Quatremère, *Mémoires sur la vie de Schâhrokh*, déjà cité, p. 200.)

[2] Lors de l'expédition de Timour dans le Qyptchaq (*ibid.* p. 208).

[3] Le vocabulaire de Calcutta explique ايشيك ا par دربار.

« monde, que tu veuilles aussi te mêler de celles du « ciel[1]? »

Tel était le père, tel fut le fils; cela ne peut surprendre, et je ne devrais pas même en faire la remarque.

Au reste Châh-Rokh aimait la poésie, et l'on connaît son fameux *ïoutouq*[2] sur le guerrier :

Le guerrier doit se jeter au milieu de la mêlée, du carnage; blessé, il ne doit chercher d'autre lit que la crinière[3] de son cheval; mérite de mourir de la mort d'un chien, le misérable qui, se disant homme, implore la pitié de l'ennemi.

Certains mots de ce *ïoutouq* sont peut-être un peu trop *turkis*, mais le *tedjnîs*[4] est assez heureux[5].

[1] Ce fait est également rapporté par Khondémir, *loc. cit.* p. 212.

[2] Ce mot, quelquefois écrit تويوق, et qui me paraît être l'équivalent de *roubâï*, ne se trouve dans aucun des vocabulaires que j'ai pu consulter.

[3] يال « crinière de cheval. » Les Nogaïs donnent au Caucase le nom de يال بوز « crinière de glace, » et de يدى يال بوز « les sept crinières de glace. » (Voyez Klaproth, *Tableaux du Caucase*, p. 3.)

[4] Voyez, sur l'allitération *tedjnîs*, M. Garcin de Tassy, *Journal asiatique*, 1847, p. 285 et suiv.

[5] Parmi les poëtes contemporains de Châh-Rokh, Ali-Chîr cite :

1° Mevlânâ-Huceïn-Kharezmi, auteur du *Maqcèdi-aqça*, appelé de Kharezm à Hérat, pour se justifier de l'accusation d'hérésie portée contre une de ses odes (*Medjâlis*, liv. I, fol. 4 verso);

2° Mevlânâ-Haçan-Châh, l'un des plus anciens poëtes du Khoraçân, et qui fut l'apologiste de la plupart des princes de cette contrée, depuis Châh-Rokh jusqu'au temps d'Ali-Chîr (*ibid.* livre III, p. 30 recto).

SULTÂN-ISKENDER-CHIRÂZI.

Petit-fils de Timour[1], personne, dit-on, n'a porté aussi haut que ce prince l'éclat de la royauté; on dit que, pendant les sept ou huit ans qu'il exerça le pouvoir, il découvrit trois trésors. C'est de lui que Mirza-Haïder, son apologiste, a dit dans un *mesnévi*[2] :

Sa main généreuse est aussi libérale que la main blanche de Mouça;
Son souffle humain est aussi salutaire que celui d'Iça[3].

On rapporte que Sultân-Iskender fut poëte, et l'on cite de lui le quatrain suivant :

J'avais comparé ma bien-aimée à une belle lune dans son plein[4]; mais, par modestie, elle s'est voilée la moitié du visage.
Je donnerais volontiers, ô ma belle! pour *zékiât*[5] de ta noire chevelure, ou le Caire, ou Alep, ou Roum.

[1] Par Omar-Cheïkh; il fut gouverneur du Fars pour Châh-Rokh, puis destitué et mis à mort par son frère Rustem-Mirza, en 827.

[2] Genre de versification où les deux hémistiches d'un même distique se terminent par la même rime.

[3] Le souffle du Messie et la main blanche de Moïse sont pris pour emblème de ce qu'il y a de plus puissant et de plus salutaire. (Cf. M. Reinaud, *loc. laud.* t. I, p. 156, 179.)

[4] La lune est considérée, en Orient, comme l'image de la beauté, et l'expression « visage de lune » est devenue le synonyme de ce que l'espèce humaine peut offrir de plus charmant. (*Ibid.* II, p. 381.) « Quæ est ista.... pulchra ut luna?... » (*Cantique des cantiques*, VI, 9.)

[5] Dîme aumônière, prescrite par la religion mahométane. (M. d'Ohsson, *Tableau général de l'empire Ottoman*, t. II, p. 403 et suiv.)

Ce *ïoutouq* est encore plus *tarki* que le précédent.

KHALIL-SULTÂN[1].

A la mort de Timour, Khalîl vint régner à Samarqand[2]. Les hommes d'esprit et les poëtes affluaient à sa cour; on sait qu'il s'adonnait lui-même à la versification et que Khâdjè-Ismet-oullah[3] a fait une *qacîdè* apologétique du *divân* de ce prince. Malgré mes recherches, je n'ai pu parvenir à retrouver de cette œuvre que le distique suivant:

Cesse donc, ô ma belle, véritable enchanteresse, de me tenir rigueur!
Laisse-moi cueillir, sur l'incarnat de tes lèvres, le baiser que désire ardemment mon cœur[4].

ULUGH-BEÏ-MIRZA[5].

Ce fut un prince savant et accompli; il savait

[1] Petit-fils de Timour par Mirân-Châh; mort à Reï, en 814.

[2] Voyez, sur ces événements, *Nazmi-zâdé*, p. 94 et suiv.; *Mémoires hist. sur la vie de Schâhrokh; Hist. de Timur-Bec*, IV, p. 234 et suiv.

[3] Voyez sur cet auteur, issu de l'une des premières familles du Khoraçân, la notice biographique d'Ali-Chîr, dans son *Medjâlis*, livre I.

[4] Ces distiques et ceux qui suivront sont empreints de l'esprit spiritualiste du temps, qui, sous les dehors de la passion pour la créature, cachait les transports de l'amour divin; ce vers rappelle d'ailleurs ce verset du *Cantique des cantiques*: « Osculetur me osculo « oris sui.... » (C. I, v. I.)

[5] Le texte et la traduction de cette notice ont été publiés dans la grammaire turque de Davids. Ulugh-Beï, fils de Châh-Rokh, né en 796, fut mis à mort, par ordre de son fils Abd-ullatîf, en ramazan 853 (1449 de J. C.).

par cœur le Coran, selon les sept lectures[1]; et il était tellement versé dans l'astronomie et les mathématiques, qu'il dressa des tables[2], et fit des observations, actuellement répandues partout. Ses travaux scientifiques ne le détournèrent pas de ses inclinations poétiques; on en peut juger par les vers suivants :

L'empire absolu de la beauté réside, il est vrai, sous le chaton de ta bague[3];
Cependant ne fais pas trop la superbe, l'œil des méchants est là en embuscade[4].

BAÏSONQOR-MIRZA[5].

C'était un prince généreux, libéral, aimant le

[1] C'est-à-dire, d'après les sept docteurs dont le mode de lecture s'appuie sur des sources dignes de foi (*Tabaqât el-oumèm*, édit. de Boulaq, p. 77 et suiv.)

[2] *Zîdji-gueurgâni*, selon l'auteur du *Noukhbet-uttévârîkh*. (Cf. *Tabulæ Ulugh Beighi*, éd. de Hyde; Oxonii, 1675; *Prolégomènes des tables astronomiques d'Oloug Beg*, par M. Sédillot, Paris, 1847.)

[3] La «possession du sceau» est l'emblème du pouvoir; on lit dans M. Reinaud, *loc. cit.* t. I, p. 125, que la dignité du grand vizirat était quelquefois simplement désignée par l'expression حكم نگين «Le pouvoir du sceau.» (Voy. dans d'Ohsson, *Tabl. gén. de l'emp. Ottoman*, t. VII, p. 124, le cérémonial de l'investiture d'un grand vizir.)

[4] Poëtes contemporains de la cour cités par Ali-Chîr :

1° Mevlânâ-Mohammed-Alîm, uléma de Samarqand, favori intime du prince, puis exilé à Hérat, à cause de la liberté de son langage (*Medjâlis*, l. I, p. 7 recto);

2° Mevlânâ-Badakhchi, l'un des poëtes les plus célèbres de Samarqand, et qui jouissait de la faveur du prince (*ibid.* p. 9 recto).

[5] Fils de Châh-Rokh, mort du vivant de son père, le 6 djemazi ewel 836, d'après l'inscription funéraire existant dans le *mouçalla* de Hérat. (Cf. M. Khanikoff, *Journ. asiat.* juin, p. 542.)

plaisir et appréciateur du mérite. Je ne sache pas qu'à aucune époque il ait existé un plus grand concours de calligraphes [1], de peintres, de musiciens et de poëtes, que celui que présentait la cour de Baïsonqor. Il coula d'ailleurs des jours aussi heureux qu'on peut en souhaiter dans ce monde. Le distique suivant est de sa composition :

Je n'ai pu encore contempler ces deux joues, parfaite image de la lune dans son plein;
Mais l'amour dont je brûle pour elles a embrasé mon cœur.

Dans le vers suivant, il fait allusion à son propre nom :

Baïsonqor est l'esclave d'un charmant visage; le serviteur des belles, c'est le roi lui-même [2].

BABOUR-MIRZA [3].

Ce prince vivait en derviche; voué à la vie con-

[1] Le *Noukhbet-uttévârîkh* rapporte que ce prince employait chaque jour, dans sa bibliothèque, quarante calligraphes à copier des manuscrits, et il ajoute que Baïsonqor était lui-même un calligraphe habile dans sept genres d'écriture. Le *Tezkèret-ulkhattâtîn* lui consacre, à ce titre, une notice particulière.

[2] Parmi les poëtes de la cour de Baïsonqor, Ali-Chîr cite les suivants :

1° Mevlânâ-Ali-Chehâb, de Terchiz (livre I, p. 8);

2° Mevlânâ-Tâlii, auteur d'une *qacîdè* en l'honneur d'Imâm Riza (*ibid.* p. 8);

3° Bâbâ-Sevdâï-Khâvéri, de Bâverd, qui dédia plusieurs *qacîdè* à Baïsonqor, et finit par quitter la cour pour aller vivre en derviche dans les déserts (*ibid.*);

4° Mîri-Châhi, de Sebzévar, dont il a été fait mention plus haut (*ibid.* p. 11).

[3] Fils du précédent, mort en 861.

templative[1] et aux pratiques de la sainteté, il ne faisait pas plus de cas de l'or et de l'argent que de l'argile ou des cailloux. Parmi les livres mystiques[2], il faisait surtout ses délices du *Lameât* et du *Gulchéni-Râz* [3].

Il aimait aussi la poésie; voici l'un de ses quatrains :

Quand tu auras réuni le vin et la coupe, sache indubitablement[4] que tu es un franc buveur;
La coupe, c'est l'image de la loi[5]; le vin, celle de la *vérité*[6]; si tu brises la coupe, tu n'es qu'un mauvais buveur.

Il a fait également ce distique turki :

Puissé-je, dans la contemplation de ton essence, perdre ma raison[7]!
Puissé-je, ô mon Dieu! m'offrir en holocauste à toi[8]!

[1] Chez les soufis, état de l'homme qui s'absorbe, qui s'anéantit dans la contemplation de Dieu (*Pend-nâmè*, p. 183).

[2] Livres traitant de la doctrine du soufisme.

[3] Ouvrage persan en vers sur la métaphysique et la théologie mystique des soufis (d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*).

[4] يقين, dans le langage mystique, indique une intuition produite par l'énergie de la foi (*Notices et extraits des mss.* t. XII, p. 346).

[5] L'observation littérale des lois de la religion (*Pend-nâmè*, p. 168).

[6] حقيقت désigne une sorte de philosophie qui, s'élevant au-dessus des préceptes de la religion et du culte spirituel, considère les choses dans leur essence; c'est un état d'intuition surnaturel et extatique (*Pend-nâmè*, p. 168).

[7] Être anéanti : l'*anéantissement* est l'état du contemplatif occupé seulement à souffrir et à gémir; l'homme, une fois parvenu à cet état, demeure dans la stupeur, et ne retrouve plus son chemin; car, pour celui dont l'*unité* a effacé et, pour ainsi dire, *raturé* l'âme, tout est perdu et comme anéanti, jusqu'à sa propre existence (*Pend-nâmè*, p. 179).

[8] Ali-Chîr cite, dans son *Medjâlis*, les poëtes ci-après dénommés comme faisant partie de la cour de Bâbour :

ABDULLATÎF-MIRZA [1].

Ce prince, d'un caractère inquiet, mélancolique et presque fou, s'est rendu coupable d'un crime que je ne saurais nommer ici sans honte. Il était versé dans les sciences religieuses et dans la lecture du Coran; mais il fut parricide, et la royauté ne lui fut

1° Mevlânâ-Suleïmâni (livre I, p. 9 verso);

2° Mevlânâ-Touti, imitateur de Kiâtibi, et auteur de beaux *ghazels* (livre II, p. 14 verso);

3° Mevlânâ-Mouhammed-Mouammâï. Ali-Chîr rapporte que ce poëte, grand vizir de Bâbour, reçut un jour ce prince dans un kiosque de plaisance, élevé par ses soins près du tombeau de Hâfiz, à Chirâz, et qu'un bel esprit de la ville avait tracé le vers suivant sur la muraille, à l'endroit où devaient tomber les yeux du prince :

اكرچه جمله اوقاف شهر غارت كرد
خداش خير دهاد انكه اين عمارت كرد

« Quoiqu'il ait ruiné toutes les fondations pieuses de la ville, accorde cependant le bonheur, ô mon Dieu ! au fondateur de cet *imârè* (édifice où l'on distribue des aliments aux pauvres) ! »

Bâbour s'amusa du bon mot, et n'en continua pas moins sa bienveillance à son vizir (livre II, p. 18 recto);

4° Mevlânâ-Faqyri, poëte de second ordre, qui s'accompagnait en récitant les vers; auteur d'une *qacidè* en l'honneur de Bâbour (livre II, p. 19 recto);

5° Veli-Qalender, renommé pour ses vers (livre II, p. 19 verso);

6° Mevlânâ-Vâléhi, auteur d'une ode composée à l'occasion du voyage de Bâbour à Mechhed (*ibid.* p. 20 verso);

7° Mevlânâ-Guédâï, poëte célèbre de l'époque (*ibid.* p. 38 recto),

8° Mevlânâ-Bourhân-eddîn, de Hérat, auteur d'un traité sur les énigmes, dédié à Bâbour (livre IV, p. 41 verso);

9° Hafiz-Cherbeti, poëte et peintre (livre III, p. 43 recto).

[1] Fils d'Ulugh-Beï et son successeur.

pas plus fidèle qu'à Chiravaïh[1]; il aimait la poésie, tournait assez bien le vers; le distique ci-après est de sa composition :

Un seul de ses regards a frappé mon âme et mon cœur de mille traits;
Mais, hélas! lorsque je l'en remercie, elle ne daigne même pas considérer le mal que m'ont fait ses yeux[2]!

SEÏD-AHMED-MIRZA[3].

D'un cœur honnête et d'un esprit candide, il s'est acquis une certaine renommée comme poëte. Seïd-Ahmed-Mirza est auteur de *ghazels* et de *mesnévis* en persan et en turki; il a fait, dans le premier genre, un *divân*, et, dans le second, un *mesnévi* intitulé *Létâfet-nâmè*. Le distique suivant est de lui :

Loin de toi, la douleur me tient enserré, comme l'oiseau du matin, dans un filet;
Sois donc moins cruelle, et ne dérobe pas à mes regards ton visage enchanteur!

Il a également fait les vers suivants :

[1] Voy. sur ce fameux parricide, d'Herbelot (*Biblioth. orientale*). Six mois après son crime, c'est-à-dire le 26 rebi-evvel 854 (1450 de J. C.), il fut tué lui-même par l'un des anciens serviteurs de son père, au moment où il se rendait, le soir, à *Bâghi-tchinâr* (le jardin des platanes), aux environs de Samarqand. (Cf. *Târîkhi-noukhbè*, et *Qara-Tchélébi-Zâdè*, de ma collection.)

[2] «Vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum.» (*Cantique des cantiques*, IV, 9.)

[3] سیدی احمد بن میرزا میرانشاه بن امیر تیمور. Sidi-Ahmed, fils de Mirza-Miranchâh, fils de Timour. (Cf. *Habîb-ussiïar*, livre III, 3e partie, p. 237.)

Si ma bien-aimée nous cache plus longtemps son visage, aura-t-on lieu de s'étonner que ceux dont elle a fait la conquête n'aient plus un souffle de vie?

SULTÂN-AHMED-MIRZA [1].

Ce prince savait joindre l'urbanité d'un homme du monde aux mœurs austères d'un derviche; c'était, du reste, un héritage qu'il tenait de son père; il gouverna dans le Khoraçân pendant plusieurs années, et, durant toute cette période, pas une plainte ne s'éleva contre lui.

Notre très-gracieux monarque professait pour Sultân-Ahmed-Mirza un respect tout filial, et il lui confia la direction des ministères des finances, de la propriété publique et de la guerre.

Sultân-Ahmed-Mirza s'est aussi occupé de poésie, on cite de lui le distique suivant :

Trouve-t-on, je t'en conjure, dans ce monde, une beauté plus cruelle que toi?
Y a-t-il sur la terre un œil plus fripon que le tien?

BAÏQARA-MIRZA [2].

Ce prince, grand-père de notre glorieux monarque, gouverna à Balkh [3] pendant plusieurs années;

[1] سلطان احمد بن میرزا سیدی احمد بن میرزا میرانشاه ابن امیر تیمور کورکان, Sultân-Ahmed, fils de Sidi-Ahmed, fils de Miranchâh, fils de Timour. (Cf. *Habîb-ussiïar*, loc. laud. p. 237.)

[2] Fils d'Omar-Cheïkh (*Târîkhi-noukhbè* et *Histoire de Timur-Bec*, p. 302). Il fut tué en 819.

[3] Voyez la *Géographie d'Aboulféda*, éd. de MM. Reinaud et Mac Guckin de Slane, p. 460.

mais il était d'un caractère faible et peu élevé, d'une humilité et d'une déférence excessives; il savait, pourtant, distinguer le mérite et l'apprécier, et son esprit n'était pas entièrement dépourvu de tout ornement poétique. On cite de lui le distique suivant :

Quel bonheur que ta beauté se soit manifestée[1] dans ce monde,
Et que ton charmant visage ait donné une nouvelle vie à mon cœur anéanti[2]!

KUTCHUK-MIRZA[3].

Doué d'un caractère aimable, d'une vive intelligence, d'un esprit délicat et d'une grande mémoire,

[1] تجلّى, dans le sens mystique, se dit de la manifestation de la divinité. Quand le mystique est parvenu à cet état, il ne reçoit plus sa subsistance que par des moyens surnaturels. (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 327.)

[2] Mevlânâ-Berandouq, poëte dont les contemporains redoutaient l'esprit malin, vivait du temps de Baïqara (*Medjâlis*, livre Ier, p. 9). Le *Târîkhi-noukhbè* rapporte que Mevlânâ-Berandouq fit, à l'occasion de la conquête du Fars par Baïqara, une *qacîdè* qu'il présenta au prince. Celui-ci, en récompense, ordonna de lui compter la somme de 500 pièces d'or; mais le comptable chargé de la remettre au poëte ne lui en délivra que deux cents. Aussitôt Berandouq adresse à Baïqara une autre *qacîdè*, qu'il termine en disant : « A qui en est la faute? au prince ou au comptable? ou bien, en *turki* 500 *altoun* ne veulent-ils dire que 200 pièces d'or?» Baïqara répondit au poëte : « Non, mon ami, c'est vous-même qui faites l'erreur; 500 *altoun* signifient, en *turki*, 1000 pièces d'or. » Et sur-le-champ il lui fit compter cette somme.

[3] *Kutchuk-Mirza*, dont le nom véritable est Mohammed-Sultân, fils de Mirza Sultân-Ahmed, Ibn Sidi-Ahmed, Ibn Mirza-Miranchah, Ibn-Timour, était neveu, par sa mère, de Sultân-Huceïn. (Cf. *Habib-ussiïar*, livre III, 3e partie, p. 237 et *Babour-nâmè*, p. 100.)

Kutchuk-Mirza s'était pris d'amour pour les sciences. Sans autre maître que lui-même, il acquit, en peu de temps, un talent remarquable dans les sciences et dans les arts. Il saisissait avec précision le sens des vers et des énigmes, et, s'il s'y fût adonné, il serait devenu probablement un poëte distingué. Son talent ne l'empêchait pas de pratiquer la vie de *derviche;* il fit le pèlerinage de la Mecque[1], et il avait conquis l'indépendance[2], qu'on trouve seulement dans la *pauvreté.*

Les vers suivants sont de lui :

Je me vantais d'avoir passé toute ma vie dans la pratique de la vertu[3] et de la dévotion;

Mais, quand l'amour[4] m'a embrasé, qu'était-ce alors que cette vertu, que cette dévotion?

Je vous rends grâce, ô mon Dieu! de m'avoir permis de faire sur moi-même cette grande expérience[5].

Kutchuk-Mirza aurait, dit-on, fait ce quatrain, à l'époque où il se rencontra avec Mevlânâ-Djâmi; si

[1] Ce fait est également consigné dans le *Habib-ussiïar,* p. 261, 2e partie.

[2] استغنا Disposition de l'âme où l'amour de la contemplation et de la divinité tient lieu de tout et semble anéantir le reste; état extatique dans lequel toutes choses sensibles ou intellectuelles sont absorbées (*Pend-nâmè*, p. 177).

[3] D'Ohsson, *loc. laud.* t. I, p. 166, définit ainsi l'homme vertueux صالح : «Celui qui est attentif à ses devoirs et à tout ce que prescrit la législation religieuse pour le culte, la morale, les lois civiles et politiques.»

[4] عشق l'amour ardent pour la divinité; deuxième état extatique de l'échelle mystique des soufis (*Pend-nâmè*, p. 174).

[5] Ces vers sont également cités dans le *Bâbour-nâmè*, p. 100.

le fait est exact, c'est une bien heureuse circonstance.

SULTÂN-BEDI-UZZEMÂN-MIRZA [1].

Ce prince réunit, dans sa personne, les qualités du corps et de l'esprit et les perfections extérieures et intérieures [2]. Il est aussi brave au combat que joyeux convive à table; il aime la poésie [3], et l'on cite de lui le distique suivant :

O ma charmante lune! si mon cœur ne peut contempler ton visage rosé, il devient aussitôt tacheté de sang, comme la tulipe,
Et la douleur d'être séparé de toi le déchire en mille morceaux [4].

Ce prince, d'une nature vive et intelligente, est également doué d'un esprit fin et d'une sagacité profonde; il est sans rival pour la rédaction tant en vers qu'en prose, aussi bien que pour la mémoire et l'imagination; il est passionné aussi pour la

[1] Fils de Sultân-Huceïn, auquel le livre VIII du *Medjâlis* est exclusivement consacré.

[2] الظاهر بالخلق الباطن بالحق « L'extérieur pour le monde, l'intérieur pour Dieu. » (D'Ohsson, *loc. laud.* t. I, p. 307.)

[3] L'auteur du *Tezkeret-ulkhattâtîn* dit que ce prince écrivait d'une manière remarquable en talyq.

[4] Parmi les poëtes attachés à sa cour, Ali-Chîr mentionne :

1° Mevlânâ-Khalef de Tabriz (livre III, p. 32);

2° Et Mevlânâ-Zémâni, dont il a été parlé plus haut (*ibid.* p. 32 et 36). Le manuscrit de la Bibliothèque impériale ajoute à cette notice la citation d'un autre distique.

[5] Autre fils de Sultân-Huceïn (*Tohfeï-Sâmi*).

chasse[1], pour les oiseaux en général, et pour l'aigle en particulier.

Le distique suivant est de lui :

Où pourrait-on trouver un visage de rose comparable à la joue resplendissante de ma bien-aimée?
Où trouverait-on une taille de cyprès plus élancée que la sienne?

Voici encore un autre distique turki de sa composition :

Bien qu'elle m'ait délaissé pour un rival,
De ma vie je ne porterai mes hommages aux pieds d'une autre belle!

Le distique suivant est bizarre et assez original :

Ma dévote maîtresse s'est livrée sans relâche à l'amour du vin[2];
Il ne me reste plus qu'à charger l'amphore sur mon épaule endolorie.

Il a fait également cet autre distique persan :

Amis! quand vous passerez près de ma tombe,
Au lieu de réciter un *tekbîr*[3] pour moi, priez pour l'âme de ma bien-aimée!

Et celui-ci encore :

[1] Je ne suis pas certain d'avoir exactement rendu ce passage, la version des différents manuscrits me paraissant inexacte; *qaraqouch*, aigle impériale (*Turquie d'Europe*, par Ami Boué, I, 492).

[2] « Et bibite vinum quod miscui vobis. »

[3] Formule par laquelle on commence la prière (d'Ohsson, *loc. laud.* II, p. 77).

Mon amour pour elle fait le tourment incessant de ma vie;
Plaignez, plaignez le pauvre malade qui retombe toujours dans de nouvelles rechutes[1]!

Châh-Gharîb-Mirza est aussi l'auteur d'un *divân;* mais si je devais seulement rapporter ici le premier distique de chaque *bend*, il me faudrait pour cela tout un livre.

FERIDOUN-HUCEÏN-MIRZA[2].

C'est un prince instruit, aimable, et de mœurs douces; il est habile aussi dans le tir de l'arc, et l'on dit que son carquois pèse plus de trente *batmâns*[3].

Le distique suivant est de lui :

Tes cils sont autant de flèches dont mon cœur est le point de mire;
Tends donc ton arc, ô ma belle! et, à ton aise, décoche les traits[4]!

[1] Ce distique est cité dans le *Tohfeï-Sâmi.*

[2] Ce prince, fils de Sultân-Huceïn, est désigné dans le *Tohfeï-Sâmi*, sous le nom de *Mouhcin-Mirza*, ou, plus exactement, Mirza Aboul-Mouhcin; c'est à lui que Huceïn-Vâ'ëz-Kiâchifi dédia son *Akhlâqy-mouhcini.* (Voyez M. Garcin de Tassy, *Journal asiatique*, notice sur cet ouvrage, juillet 1837, p. 62.)

[3] Il y a actuellement, en Perse, deux sortes de *batmâns* (mesure de pesanteur) : l'un, du poids de quatre oques, et l'autre de deux oques et demie. L'oque est environ de deux livres un quart de France.

[4] Le manuscrit de la Bibliothèque impériale donne un texte différent de celui-ci sur Feridoun-Huceïn-Mirza.

MOUNTAKHIBATS OU EXTRAIT DU KHAMSET UL-MUTEHAÏIRÎN[1].

Mille fois glorifié soit l'Être très-savant, par excellence, créateur de l'homme et de ce monde[2] périssable!

Celui qui n'a demandé aux anges d'autre connaissance[3] de lui-même que celle de répéter sans cesse : «Gloire à toi, Seigneur[4]! Nous ne savons rien!» Qu'il soit exalté à jamais!

Mille fois bénie soit la noble créature qui a mis toute sa science dans la vertu, le prophète de Médine, celui qui a dit : «Toute libéralité faite aux savants m'est faite à moi-même[5]!» Que la bénédiction divine repose à jamais sur lui!

Ayant su apprécier personnellement la vanité et

[1] Le texte dont j'offre ci-après la traduction n'est qu'un *selectæ* du *Khamset-ulmutéhaïirîn*, identique d'ailleurs, moins certaines lacunes et interpolations au manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 108, supplément turc, fol. 745 verso à 760 verso. Ainsi, par exemple, le commencement du troisième entretien et celui du *Khâtimé* sont supprimés, de sorte que les fragments rapportés de ces deux chapitres ne correspondent plus aux titres de chacun d'eux indiqués dans la préface; à part ces différences, mon manuscrit et celui de la Bibliothèque impériale sont complétement semblables.

[2] Littéralement, «ce couvent.»

[3] علم La connaissance, en théorie, de l'unité de Dieu et de la doctrine mystique (*Notices et extraits des manuscrits* de la Bibliothèque du roi, t. XII, p. 430).

[4] Allusion aux versets 29 et 30 du chapitre II du Coran.

[5] Mahomet a dit de lui : انا مدينة العلم «Je suis la cité de la science.» (D'Ohsson, *Tableau de l'empire Ottoman*, t. I, p. 305.)

le néant des choses d'ici-bas, tant parmi les grands que chez le peuple, et ayant parcouru lui-même les vastes steppes de l'orgueil humain et des passions, l'auteur de ce livre, Ali-Chîr-Névâïi (puisse-t-il obtenir de Dieu le pardon de ses fautes!) s'exprime comme suit :

L'illustre et éminent personnage, l'illuminateur des sciences divines [1], le savant profond dans les mystères et les secrets éternels, celui dont la science, si on l'apprécie d'après ce *hadîs*, « Les savants sont les héritiers des prophètes [2], » est mille fois au-dessus des dix évangélisés [3]; celui qui, inspiré par cet autre *hadîs*, « Les savants de mon peuple sont comme les prophètes des Israélites, » s'est posé, au milieu des cent vingt-quatre mille prophètes [4], comme imitateur des quatre chefs des sectes orthodoxes (en fondant, pour ainsi dire, un nouveau rite); le modèle et le verbe des adeptes du *taryqat* [5], le *mudjtehid* [6] et le docteur suprême du *chéri'at* [7], la lumière de la vérité et de la religion, le *refugium* de l'islamisme et des vrais croyants, notre cheïkh, Mevlânâ-

[1] كاشف علوم ربانى

[2] العلما ورثة الانبيا

[3] عشرهٔ مبشره (Cf. d'Ohsson, *loc. laud.* I, p. 300.)

[4] Voy. d'Ohsson, *ibid.* I, p. 160, 178.

[5] Le culte en esprit et en vérité, opposé à la lettre. (Cf. de Sacy, *Pend-nâmè*, p. 168.)

[6] Voyez sur l'*Idjtihâd*, « Indépendance ou autorité en fait de législation, » Mirza Kazem-Beg, *Journal asiatique*, février-mars 1850, p. 181 et suiv.

[7] La loi religieuse. (Voy. ci-dessus les extraits du *Medjâlis-unnéfâïs*.)

Abd-urrahmân-Djâmi, que Dieu sanctifie et illumine son tombeau! celui dont on peut dire :

Tant que l'admirable organisme du firmament continuera son évolution,

Chaque homme laissera après lui ses fils comme autant de successeurs; mais aucun membre de la famille de Djâmi ne peut prétendre à l'insigne honneur de tenir sa place.

Ce personnage enfin si favorisé du ciel, cet homme dont la perfection [1] approche de celle des prophètes, a daigné relever la tête du pauvre auteur de ce livre, l'ennoblir par les témoignages de sa haute et inappréciable bienveillance, et l'honorer ainsi d'une considération particulière au milieu des siens et même de tous les humains.

Quand son âme sainte et pure, se dégageant des entraves corporelles, s'est élancée vers les délicieux jardins du paradis; quand sa personne prédestinée et bénie, s'échappant de la prison de ce monde, s'est dirigée vers la demeure éternelle [2], l'univers fut plongé dans le deuil; mais le plus triste et le plus désolé des hommes, c'était bien, sans contredit, l'inconsolable auteur de ce livre. Au milieu de ce deuil immense, la douleur de mon cœur brisé, et le trouble de mon âme éplorée ayant dépassé toutes limites, je songeai à chercher quelque adoucisse-

[1] Voyez la définition de l'homme parfait, dans le sens mystique, *Notices et extraits, etc.* t. X, p. 86.

[2] بقا chez les soufis est l'état du mystique par rapport à Dieu, en qui seul il vit et existe. (*Not. et extr. etc.* t. XII, p. 327.)

ment dans le souvenir des faits et des circonstances qui se sont passés entre ce firmament de gloire et de félicité, et cette pauvre créature, misérable pincée de terre; entre ce soleil, centre de toute perfection, et cet atome infime et sans valeur; je voulus enfin mettre par écrit quelques-uns de ces entretiens qui seront à jamais l'honneur de ma vie extérieure et intérieure [1], la gloire de mon existence présente et future. Si l'on trouve extraordinaire que l'objet aimé ait pu combler son amant d'aussi grandes faveurs, on pourrait en lire la preuve dans ses propres ouvrages; et s'il paraissait impossible et absurde même qu'une telle intimité ait jamais existé entre le maître et son disciple [2], on en retrouverait les traces dans la collection et le recueil de ses œuvres; ainsi donc, je m'appuie sur deux arguments et, je dirai plus, sur deux témoignages irrécusables.

Ce projet étant conçu, je divisai mon travail en cinq livres : un avant-propos, trois entretiens, un épilogue; et, chacune de ces parties devant exciter l'étonnement du lecteur, j'ai donné à l'ensemble le titre de *Khamset-ulmutéhaïirîn* « le quintuple étonnement, » savoir :

Avant-propos.—Origine, naissance, et autres circonstances de la vie de Mevlânâ; époque à laquelle je fus admis auprès de lui.

Premier entretien. — Circonstances extraordi-

[1] L'existence dans ses rapports avec le monde, et celle qui est uniquement spirituelle.

[2] مريد « novice, » en parlant d'un ordre religieux.

naires et paroles remarquables intervenues entre Mevlânâ et moi, et pouvant faire apprécier l'amitié et la considération qu'il daignait m'accorder.

Second entretien. — Correspondance échangée avec Mevlânâ, et consignée, soit dans le recueil de ses lettres, soit dans la collection générale de ses œuvres.

Troisième entretien. — Livres et opuscules de Mevlânâ, rédigés à mon incitation, ainsi qu'il résulte du texte même de ses ouvrages.

Épilogue. — Livres et opuscules lus par moi, sous la direction de Mevlânâ, pour mon instruction temporelle et spirituelle. Date de sa mort, événements y relatifs.

AVANT-PROPOS.

Mevlânâ naquit, il nous l'apprend lui-même dans ses œuvres, l'an 817 de Mahomet (1414 de l'ère vulg.)[1], et, sous le nom de *Réchéhi-Bâl* « souvenirs, » il a fait, en 893 (1487-1488), une *qacîdè* (ode) où il s'est plu à mettre en vers les diverses phases de sa vie à partir de sa naissance; en voici quelques distiques :

Comme une balle lancée dans le cirque des mois et des ans, la raquette du destin m'a fait parcourir toutes les phases de l'existence;

[1] Djâmi naquit à Khardjerd, le 23 chaban 817, vers le soir. (Cf. sur ce personnage la notice du *Tohfeï-sâmi* et sa traduction dans le *Séfinet-uschouârâ*, p. 232 et suiv.)

L'an 817 de l'ère du Prophète, qui transporta de la Mecque à Médine ses tentes glorieuses,

Je me suis précipité du haut de la tour de l'éternité dans cette basse vallée de misères et de faiblesse,

Et, jusqu'à la présente année 893, j'ai traîné la bride du coursier de la vie dans les angoisses de l'esprit et du cœur.

Durant cinq ans encore, postérieurement à la date de cette *qacîdè*, Mevlânâ parcourut le jardin de la vie, et s'abreuva à la fontaine de l'existence; puis, parvenu, en 898 (1492 de J. C.), à l'âge de plus de quatre-vingt-deux ans, sa belle âme, comme un rossignol, entonna le chant du départ [1] pour la céleste patrie, et s'envola vers les régions du paradis, objet de son amour. Je m'étendrai plus bas, s'il plaît à Dieu, sur les détails de ces événements.

L'illustre famille de Mevlânâ remonte jusqu'à l'imam des *mudjtéhid* [2] Mohammed-Ibn-Haçan-Abdallah-Ibn-Tâous-Ibn-Hormuz-Ibn-Cheïbâni [3]; Hor-

[1] Voy. la note de M. Defrémery, dans son *Histoire des Samanides*, p. 249.

[2] Voyez ci-dessus les extraits du *Medjâlis-unnéfâïs*.

[3] Consultez, au sujet de cette grande tribu arabe, l'*Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par M. Caussin de Perceval, *passim*. — Imam Mohammed est, je le pense, le personnage mentionné par Ibn-Khallikân, dans sa *Vie des hommes illustres*, éd. de M. de Slane, texte arabe, p. 636, sous le nom *d'Abdallah-Mohammed-Ibn-el-Haçan-Ibn-Farqad-escheïbâni*. Il naquit à Ouâçit vers l'année 131 ou 133, disent les auteurs, fut élevé à Koufa, et le disciple d'Abou Hanifa; jurisconsulte fameux et auteur de nombreux ouvrages, il a soutenu des controverses contre Chafeï, en présence de Haroun-arrachîd, à Bagdad. Il est mort le même jour que Keçâï, l'an 189 de l'hégire, aux environs de Reï, où il avait accompagné le khalife. (Voy. au reste, la notice de M. Barbier de Meynard sur ce personnage, *Journal asiat.* octobre-novembre 1852, p. 406 et suiv.)

muz, chef de la tribu des Beni-Cheïbân, régna à Bagdad, et, au temps du *djâhiliïet*[1], il eut l'honneur de faire sa profession de foi à l'islamisme entre les mains du khalife Ali, que sur lui soit la paix! Son père et son grand-père, renommés pour leur dévotion et leur piété, occupèrent constamment des emplois judiciaires, soit comme qâdis, soit comme muftis. Il nous apprend aussi, dans les vers suivants, que, né à Djâm[2], il habita cet endroit, comme son père le cheïkh-ulislâm Ahmed[3].

Vers. — Djâm est mon pays, et les productions de mon *qalem* ne sont qu'une goutte émanée de la coupe de mon père, le cheïkh-ulislâm[4].

Pour ce motif, et à ce double titre, mon surnom poétique est Djâmi.

Dès sa plus tendre enfance, on put remarquer chez Djâmi la vivacité de son intelligence et les indices de son caractère futur. Ainsi par exemple, le savant[5] Mevlânâ-Fakhr-eddîn-Loristâni, la

[1] Avant l'islamisme.

[2] Ou mieux à Khardjerd, nommé également خرکرد *Kharkerd*, district dépendant de Djam, dit aussi Zam زام, district de *Niçâbour*. (Voy. *Notices et extraits, etc.* t. IV, p. 246; *Aboulféda*, éd. de MM. Reinaud et de Slane, p. 443-453.)

[3] Selon Sâmi et son traducteur, dans le *Sefinet-uschouârâ*, p. 234, Mevlânâ Mohammed, père de Molla-Djami, était originaire d'Isfahan, quartier de Zerdoucht. Chassé de sa patrie par les circonstances du temps, il serait venu à Khardjerd, où il se maria.

[4] Djâm est un nom de lieu et signifie aussi *coupe*.

[5] عارف contemplatif qui possède la connaissance de Dieu. (Cf. M. Garcin de Tassy, *Philosophie religieuse des Persans*, p. 3.)

perle de son époque, le diamant de la mer de la vérité, ayant fait une excursion à Djâm, descendit chez le père de Djâmi; ce dernier était alors âgé de quatre à cinq ans, et commençait à aller à l'école. Mevlânâ prit un jour l'enfant sur ses genoux, et lui traça, dans l'air, avec le doigt, les noms de Mahomet et d'Ali, que l'enfant lut aussitôt. Mevlânâ en fut dans l'étonnement, et il reconnut, dans cet enfant, les indices de sa grandeur à venir. Ce fait, au reste, a été consigné par Djâmi lui-même dans son *Néféhât-eluns*[1]. On raconte encore de son enfance une foule de traits du même genre; mais ce serait m'éloigner de mon cadre que de les rapporter tous.

Djâmi resta dans son pays natal jusqu'à l'âge de l'adolescence; à cette époque, ne pouvant trouver à Djâm les ressources nécessaires pour ses études, il prit le parti de se rendre à Hérat, où il s'établit, dans le collége Nizâmiïè[2], près la porte d'Iraq. Il trouva dans cet établissement Mevlânâ-Zeïn-eddîn-Abou-Békir-Taïbadi, Mevlânâ-Saad-eddîn-Kachghari, et, suivant certains témoignages, Mîr-Khosrou-Dehlévi[2].

Après avoir passé quelque temps dans ce *medrècè*,

[1] Notice sur Mevlânâ-Loristâni, version turque de Lâmiy, éd. de Constantinople, 1220, p. 508.

[2] Ce collége a pris son nom, je suppose, de Mevlânâ-Nizam-eddîn, de Hérat, dont Mevlânâ-Taïbadi et Mevlânâ-Kachghari furent les disciples. (Voy. dans le *Néféhât-eluns*, les notices consacrées à ces deux personnages, p. 566 et 442.)

[3] Voy. sur ce personnage, mort en 725 de l'hégire, à Dehli, la notice du *Séfinet-uschouârâ*, éd. de Constantinople, p. 122 et suiv.

(collége), Djâmi fit un pèlerinage au saint tombeau de l'imam des humains et des génies Imam-Ali-Mouça-Riza[1], que la bénédiction repose sur lui! et, par l'effet de cet acte de dévotion, il ne tarda pas à dépasser tous ses contemporains. En effet, à son retour à Hérat, il avait acquis un savoir au-dessus de celui des docteurs les plus profonds; et dans quelque branche de la science que ce fût, il n'avait plus besoin de recourir à aucun livre.

Vers. — Tout homme à qui Dieu départit ses dons, par l'intuition des sciences divines, devient bientôt profondément versé dans la technologie des connaissances humaines.

Quoique Djâmi ait consacré une certaine période de sa vie à l'étude des humanités, cela ne lui fit point négliger le culte de la poésie; car le désir de s'abreuver à la source de la contemplation de l'unité[2]

[1] Imam-Ali, huitième imam, fils d'Imam-Mouça, et surnommé *Riza* (agréé de Dieu par excellence), naquit à Médine en l'an 148 de l'hégire; il mourut aux environs de Tous, et autour de son tombeau s'éleva la ville de Mechhed «lieu du martyre.» L'imam avait été empoisonné par ordre de Haroun-arrachîd. A leur avénement au trône, les Séfis, cherchant à augmenter la vénération des Persans pour ce personnage, et guidés, probablement, par des vues politiques, placèrent le tombeau de l'imam sur le même rang que celui de Mahomet, et ils firent décider par les docteurs que le pèlerinage à Mechhed était aussi méritoire que celui de la Mecque, afin de détourner leurs sujets de celui-ci. (Cf. M. Reinaud, *Monuments arabes de M. le duc de Blacas*, t. II, p. 188 et 393; *Les six voyages de Tavernier.... en Perse*, etc. t. II, p. 224 et suiv. Paris, 1724.)

[2] توحيد, chez les soufis, unité, unification, pure essence de Dieu, unité absolue; action de dépouiller l'essence divine de toutes les idées que l'imagination et l'esprit de l'homme peuvent s'en for-

divine étant inné chez lui, il tombait dans des extases[1] où il savait, à travers le voile de l'allégorie, admirer les beautés de la vérité; et, comme il lui était impossible de ne pas se livrer, sous la forme poétique, à ce courant d'idées, il parvenait ainsi à calmer le feu dévorant qui le consumait et à atténuer l'embrasement de son cœur. Tels furent les motifs qui, ne lui permettant jamais de délaisser la poésie, l'ont porté, au contraire, à rédiger ces œuvres sur lesquelles il a répandu les fleurs de son esprit, et qui ont fait de ses écrits les pendants d'oreilles et les bracelets précieux qui brillent sur la personne décrépite de ce monde, comme aussi les merveilleux rubis qui remplissent le pan de sa robe. Toutefois on ne peut se défendre d'un certain étonnement, en considérant que Djâmi, tout en s'occupant des sciences extérieures[2], a su atteindre le but auquel les savants, les éminents personnages des temps passés n'ont jamais pu parvenir. Ainsi, dans le *chir*[3], quel que soit le genre où tel poëte s'est placé au premier rang, Djâmi l'a égalé, sinon dépassé; et même il s'est approprié ce genre

mer; degré de spiritualisme où l'essence divine, indépendamment de tout attribut, est l'objet de la contemplation. (*Pend-nâmè*, p. 62 et 178.)

[1] بى اختيار لق, état de l'homme qui a perdu son libre arbitre, l'entier usage de ses facultés, qui ne s'appartient plus.

[2] Par *sciences extérieures* on entend la science commune à tous les hommes, et qui s'obtient par la seule application de l'intelligence, sans aucune participation aux doctrines et aux pratiques du soufisme. (Cf. *Notices et extraits des mss.* XII, p. 345.)

[3] La poésie, la versification.

comme étant, pour ainsi dire, sa création personnelle. Dans le *téçavvuf*[1], il a tellement complété les subtilités et la technologie de cette noble science, que tous les faqyh[2] et les tâlib[3], hors d'état, avant lui, d'y rien comprendre, sont heureux de l'étudier aujourd'hui dans les œuvres de Djâmi, écrites d'ailleurs dans le plus beau style. Quant au *taryqat*, il avait adopté un tel système de conduite, que nul ne savait et ne pouvait supposer qu'il s'occupât des sciences intérieures, infiniment préférables aux sciences extérieures et aux belles-lettres. Comme, dans cette voie, on ne peut se passer des avis et des conseils d'un directeur éclairé, il s'attacha à la personne du pôle[4] du *taryqat*, du pivot de la vérité, Mevlânâ-Saad-eddîn-Kachghâri, à cette époque le directeur et le chef suprême de l'ordre des *Naqchbendiïè*. Il se plaça aussi sous la direction des *murchid* les plus célèbres de l'époque, tels que Cheïkh-Behâ-eddîn[5], Mevlânâ-Bâïezid-Pourâni et Mevlânâ-Eced.

Quant à son mérite de savant et de poëte, il ne pouvait pas, comme sa vertu, le couvrir d'un voile impénétrable; en effet, la *pauvreté* est une sorte

[1] Doctrine du soufisme.

[2] Docteurs-légistes.

[3] طالب, c'est l'état du soufi au premier degré de l'échelle, celui de la recherche, dans lequel il subit toutes sortes d'épreuves. (Cf. *Pend-nâmè*, p. 172.)

[4] Consultez, sur le sens mystique de ce mot, les *Notices et extraits des manuscrits*, t. X, p. 81, et le *Pend-nâmè*, p. 59.

[5] Cf. *Sefinet-uschouârâ*, p. 232.

d'anéantissement, ou, pour mieux dire, c'est l'anéantissement lui-même[1], tandis que le talent du poëte entraîne avec lui l'esprit de lutte, l'amour-propre et la satisfaction du succès. Aussi, le bruit de sa réputation retentissait-il de toutes parts; des contrées les plus reculées on accourait vers lui; mais à peine ces pèlerins s'approchaient-ils de la personne de Djâmi, que sa grande simplicité les empêchait de le distinguer de ses disciples. Dans toutes les circonstances de la vie, soit en prenant la parole ou en faisant une question, soit en écoutant, au moment des repas, ou dans la manière de se vêtir, on ne pouvait remarquer la plus petite différence entre le maître et ses disciples. — Avant qu'on lui eût posé une question, on ne pouvait le croire capable de distinguer le blanc du noir; mais, dès qu'une question lui était adressée, aussitôt il déployait une telle supériorité, qu'il n'était plus besoin de recourir à aucun livre.

Au reste, on peut faire ici l'application de cette parole : « L'allégorie est le pont qui conduit à la vérité. » — L'amour divin remplissait tellement Djâmi, que dans toute circonstance heureuse, manifestation de la bonté divine, ou dans tout événe-

[1] فنا, « mort, destruction. » Chez les soufis, septième et dernier degré de la perfection. Il consiste à être si parfaitement absorbé dans la contemplation de Dieu et de ses attributs, que l'on n'ait plus de sentiment, ni pour les choses qui touchent les sens, ni même pour celles qui sont purement spirituelles. (Cf. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 327; *Pend-nâmè*, p. 54, 184.)

ment regrettable, effet de la justice suprême[1], il considérait ces attributs uniquement dans leur essence, et que, dépouillant l'effet pour ne voir que le souverain causateur, il tombait en extase, et traduisait dans sa poésie ardente et énergique les images que, dans cet état, la passion divine offrait à ses yeux. Il trouvait ainsi quelque soulagement à l'ardeur qui l'embrasait, en même temps qu'un puissant secours dans l'exercice des pratiques du *taryqat*, lesquelles conduisent au degré éminent du *fénâ*, l'absorption complète dans la divinité. Quand il fut parvenu au degré du *fénâ*, c'est-à-dire à l'anéantissement de cette existence imaginaire, et quand le feu de l'amour eut commencé à l'enflammer, ce fut vraiment alors que, par ses extases, devenant un véritable *qalender*[2], il se mit à parcourir les vallées et les montagnes, oubliant tout, si ce n'est le *but* véritable[3].

Les hommes extérieurs n'attribuaient ces allures qu'à l'amour extérieur; ils n'apercevaient pas le but; mais les apparences sous lesquelles il se mon-

[1] جلوه, *djilvè*, chez les soufis, « état extatique plus parfait que le *khalvet*, où le mystique disparaît si complétement à ses propres yeux et à sa propre pensée, qu'il n'est plus occupé même de la considération des attributs divins, toutes ses facultés et tout son être étant anéantis et absorbés en Dieu. » (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 370.)

[2] Possédé de l'amour divin. (Voyez *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 341, et plus haut, *notice* sur Timour.)

[3] اصل, origine, source, racine, tronc, principe, cause déterminante; en style des soufis, la doctrine spirituelle, حقيقت, et la doctrine mystique طريقت. (Voyez *Pend-nâmè*, p. 293.)

trait en dehors de ce but, n'étaient qu'un voile et un rideau jetés sur les diverses phases de sa vie spirituelle. Aussi, au bout de quelques années passées de la sorte[1], Djâmi devint-il autant supérieur à ses contemporains, dans la vie spirituelle, qu'il l'était déjà quant aux sciences extérieures. Ses ouvrages sur le *teçavvuf*, dont je donnerai plus tard le catalogue, s'il plaît à Dieu, font la gloire de notre époque; car il a élucidé et mis en lumière les points les plus difficiles et la technologie de cette science.

Djâmi résida à Hérat, depuis le milieu du règne de Châh-Rokh, jusqu'aux premiers temps de celui d'Abou-Saïd-Mirza[2]; puis, il alla s'établir à Kheïâbân-bâchi[3], auprès du tombeau de Mevlânâ-Saad el-millet-ou-eddîn el-Kachghâri[4], son ancien directeur. Il y resta jusqu'au jour où les grands de la cour, les émirs, les vizirs, et notre glorieux monarque lui firent l'honneur, ou plutôt se firent à eux-mêmes l'honneur de conduire Mevlânâ dans la capitale, cette *qybla* de l'ambition, cette Kaaba du désir[5]. D'un côté, les personnages considérables de l'époque se

[1] حال, degré de la vie spirituelle.

[2] Ce prince, qui remplaça Bâbour, et dont Sultân-Huceïn fut le successeur sur le trône du Khoraçân, honora Djâmi d'une considération particulière. (*Sefinet-uschouârâ*, p. 234.)

[3] *Kheïâbân* est l'un des neuf cantons formant la banlieue d'Hérat. (*Târîkhi-Herat*, de Mouhi-eddîn-Esfizâri, fonds Gentil, ms. 32 de la Bibliothèque impériale.)

[4] Mort en 860 (1455-1456 de J. C.), Lâmiy, *op. sup. laud.* p. 246.

[5] C'est-à-dire, la capitale, où chacun ambitionne d'habiter, Hérat.

portaient vers l'heureux séjour du saint homme; de l'autre, les pauvres infortunés venaient chercher, dans la poussière du seuil de sa demeure, le collyre destiné à rendre l'éclat à leurs yeux abattus. J'étais du nombre de ces derniers, et quand il daigna m'admettre en sa présence à Kheïâbân-bâchi, il m'accorda la faveur de baiser le tapis où il était assis, et de lui lire mon opuscule sur la métrique.

PREMIER ENTRETIEN.

Circonstances et paroles remarquables intervenues entre Mevlânâ et moi, et pouvant faire apprécier le degré de bienveillance qu'il avait daigné m'accorder.

Me trouvant un soir dans le salon d'un grand seigneur, où il y avait réception, Moutahhar-Oudi, qui, pour le chant, aurait pu se vanter d'être le père de Zohra[1], et son fils pour son élégante diction, se mit à déclamer le vers suivant de Khâdjè-Haçan-Dehlèvi,

Oh! quelles délices pour moi, que, de temps à autre, mon cœur se dirige vers toi, etc.

jusqu'à ce distique :

مثال قطرهٔ باران سرشك من همه در شد

چنین اثر دهد آری طلوع چون تو سهیلی

Les larmes perlent sur mon visage comme les gouttes de pluie;

[1] La planète de Vénus.

Oui! voilà l'effet produit par l'apparition d'un astre tel que toi, ô Sohaïli[1].

La société se composait de personnes lettrées; et le maître de céans, lettré lui-même, était, de plus, généreux comme un roi. Cependant, soit pour contredire le chanteur, soit en vue, sincèrement, de rectifier une erreur, certaines personnes de la compagnie firent observer qu'on ne devait pas dire *dour chud*, mais *khoun chud*, la première leçon n'ayant pas de sens. Notre hôte partageait cette opinion; quant à moi, comme je gardais le silence, on me demanda pourquoi je ne me joignais pas à l'opinion générale. — « Parce que, répondis-je, je suis du côté du chanteur; le vers est tel qu'il l'a récité, et j'ajouterai qu'on ne peut pas le dire différemment. » Toute l'assemblée se récria et se mit contre moi. « Puisque, dis-je, vous êtes tous d'un avis opposé au mien, je ne puis espérer de vous convaincre; mais je consens volontiers à faire un pari, si vous voulez vous en remettre à la décision d'un tiers. » Toute la société tomba d'accord que personne mieux que Djâmi ne pouvait trancher la question. Cela posé, nous convînmes des conditions du pari, et, mettant par écrit ce qui s'était passé : le sujet de la discussion et le point en litige, c'est-à-dire, s'il valait mieux dire *khoun* ou *dour*, on envoya ce rapport à Djâmi. Peu après le messager

[1] Sohaïli est le nom de la planète de Canope. (Voyez le *Gulistân*, trad. de M. Defrémery, p. 280, note.)

rapporta la réponse, consignée par Djâmi dans cet hémistiche :

Le mot est *dour,* celle qu'on suspend à l'oreille des rois.

Mes adversaires se reconnurent vaincus. Voilà l'aide et l'assistance que Mevlânâ daigna me prêter dans cette occasion ; je ne sache pas que jamais demande ait reçu une réponse aussi brève et aussi catégorique. Le lendemain, le mot courait la ville, et on le citait dans tous les lieux de réunion.

Un autre jour, se promenant à travers champs, Djâmi fut apostrophé en termes grossiers et inconvenants par un ivrogne fieffé, fou d'ailleurs, et sans nul mérite, ni temporel, ni spirituel. Djâmi ne fit pas la moindre attention à son langage, et ne daigna pas même jeter les yeux sur lui. Le lendemain, j'avais l'honneur de l'accompagner dans sa promenade, et, me voyant à ses côtés, ce fou se garda bien, selon l'usage de ces sortes de gens, de me laisser rien entrevoir des inconvenances de la veille; tout au contraire, il pria Djâmi de vouloir bien agréer ses excuses. Surpris de ce langage, j'en demandai la cause à Mevlânâ, qui détourna la conversation sans me rien dire de l'incident de la veille; mais j'en fus instruit par mes amis, et, comme je me disposais à enseigner la politesse à ce fou, Djâmi m'arrêta en me disant : « Ne le punis pas, le moment de son châtiment approche. » En effet, s'étant pris de querelle, quelques jours après, avec un autre fou, il fut tué par celui-ci.

A la mort d'Ahmed-Huceïn-Mirza [1], fils de Mouzaffer-Huceïn-Mirzâ, le fils du roi, Djâmi se présenta à Bâghi-Séfîd, pour offrir ses hommages de condoléance [2] au prince. Je m'y trouvais moi-même, et j'étais alors occupé à écrire le distique suivant, dans lequel je pleurais la perte du noble prince, en faisant aussi des vœux pour son illustre et malheureux père.

کر شمع مرد مهر فلك را مدار باد
کر قطرۀ ریخت آب بقا بر قرار داد

Si le flambeau s'est éteint, puisse le soleil du firmament briller à jamais!
Si une goutte s'est renversée, puisse l'eau de la pérennité couler éternellement!

Je lus ces vers à voix basse à Djâmi, qui, dans le salon même du prince, ayant pris un encrier et une plume, ajouta le distique suivant à celui qu'on vient de lire :

فرزند میوه ایست ز شاخ درخت عمر
کر زانکه میوه ریخت شجر پایدار باد

L'enfant est un fruit provenant de l'arbre de la vie humaine;
Si le fruit est tombé, puisse l'arbre durer toujours!

Mouzaffer-Huceïn-Mirza pria Mevlânâ de lui laisser l'original de ces deux distiques, pour lesquels il lui témoigna toute sa satisfaction.

[1] Petit-fils de Sultân-Huceïn.

[2] تعزیت-عزا سوزار دستوری بیله se prend aussi dans le même sens, « compliments de condoléance. »

C'était vers le même temps que, dégoûté de la vie officielle, j'avais le projet de me démettre de mes charges pour me livrer à la vie spirituelle sous la direction de Mevlânâ, et, à ce propos, il me dit un jour : « J'ai entendu parler du dessein de Votre Altesse d'abandonner les affaires; quels sont, je vous prie, les motifs d'une pareille détermination? — Uniquement, répondis-je, parce que je suis fatigué du commerce et de la société des hommes. — Je serais bien curieux, reprit Djâmi, que Votre Altesse pût me montrer seulement un homme, tel qu'elle le désire. » Je craignais que Mevlânâ ne s'opposât à mes desseins, et je fus charmé de voir, par sa réponse, qu'il ne les condamnait pas.

Heureux le temps qui a vu d'aussi illustres personnages! heureux le siècle qui compte des hommes aussi éminents! Il est seulement à regretter que, lorsque de pareils astres brillent au firmament, certains êtres obscurs aient la hardiesse, comme l'ignoble et misérable chauve-souris, d'ouvrir leurs ailes et de parcourir les hauteurs sublimes de l'empyrée; il est déplorable, lorsque de semblables mers roulent leurs flots majestueux, que certains êtres indignes et impurs aient l'orgueilleuse prétention de se comparer à la pureté d'une eau claire et limpide, ou de s'agiter comme les vagues de la mer : c'est pourtant ce qui arrive aujourd'hui. Malheur et dérision à ces tristes savants, à ces pauvres gens d'esprit et à leur vaste intelligence! Que Dieu nous préserve en actions et en paroles de tout péché!

DEUXIÈME ENTRETIEN.

Correspondance échangée entre Mevlânâ et moi, laquelle se trouve citée ou rapportée dans le recueil de ses œuvres ou dans ses ouvrages isolés.

A l'époque où j'habitais Merv [1], j'écrivis un jour à Mevlânâ une lettre dont, au reste, je ne rapporterai ici que ce quatrain :

Depuis le jour où, éloigné de toi, je ne puis plus rouler ma tête dans la poussière du seuil de ta porte, je te fatigue incessamment de mes épîtres ;

Je ne me possède pas de joie quand je reçois tes lettres ; mais si je n'ai aucune nouvelle, même de tes lettres, comment pourrai-je en avoir de toi ?

Mevlânâ me répondit aussitôt :

« Depuis l'instant où tu m'as quitté, je ne cesse, jusqu'à présent, de songer à toi ;

« Qu'un oiseau vienne à s'envoler, ou le vent à souffler vers la contrée que tu habites, je voudrais leur confier un message à ton adresse !

« En prenant la plume pour vous écrire, je n'ai trouvé, dans mon esprit, que des paroles d'excuse

[1] Merv est désignée par les géographes arabes, Abou'l-Féda (éd. de MM. Reinaud et de Slane, p. 456), et Édrici (éd. de Jaubert, p. 183, 186), sous le nom de مرو شاهجان, qu'Abou'l-Féda explique par روح الملك ; Merv est à douze jours d'Hérat ; c'était la résidence d'hiver, قشلاق, de la cour sous Sultân-Huceïn. Mirkhond, dans son *Raouzet-usséfâ*, écrit constamment مرو شاهجهان.

pour solliciter l'oubli de ma conduite de ces jours derniers; mais c'est encore une nouvelle importunité pour vous.

Vers. — « Si je pleure, vous serez peiné de mon chagrin; si je cherche à m'excuser, je vous fatiguerai encore d'une autre façon. »

Quelques jours après, on m'apporta, à Merv, une autre lettre de Mevlânâ, ainsi conçue :

« *Vous m'avez envoyé des* bénédictions (*telles*) que, lorsqu'elles s'élèvent du cœur, elles réjouissent les bienheureux, et que leurs douces émanations font savourer aux saints habitants de l'empyrée les parfums les plus doux. »

Il terminait sa lettre ainsi :

« A l'ombre tutélaire de la majesté souveraine, n'aie jamais d'autre préoccupation que celle-ci :

« Ne songe, en aucun temps, à ta propre félicité; pense seulement, pour l'amour du Très-Haut, à être le *refugium* du peuple.

« Salut. »

Je répondis ce qui suit, en cherchant à imiter la lettre précédente :

« *Vous avez daigné m'adresser un* salut (*tel*) que, lorsque la colombe de l'âme le roucoule, comme le *rouh-oullah*[1], il rend la vie.

« Toutes les expressions sont la quintessence même de la

[1] Onomatopée du roucoulement de la colombe.

bonté la plus bienveillante, et, comme les paroles d'Ahmed[1], le Prophète, elles apportent la paix au cœur. »

Puis, j'ajoutai, en réponse aux deux derniers distiques :

« Avec la grâce de l'assistance de mon vénérable directeur, j'espère accomplir les enseignements de sa lettre.

« Aussi obéissant que le *qalem*, je ne redresserai pas la tête contre ses ordres, et j'espère profiter des mérites que pourra m'attirer cette conduite. »

Le roi était encore à sa résidence d'hiver de Merv, quand arriva de l'Iraq la nouvelle de la mort d'Oustad-Haçan-Nâïi[2]; je trouvai que les deux premiers hémistiches du *Mesnévi* de Hazréti-Mevlevi[3] s'adaptaient très-bien à la circonstance, et j'y fis l'interpolation suivante :

شرح هجر شاه استادان حسن
بشنو از نی چون حکایت میکند
بند بند او جدا گشته ز غم
وز جدایها شکایت میکند

[1] « Mahomet, à en croire les musulmans, dit M. Reinaud dans ses *Monuments arabes*, t. I, p. 48, Mahomet était trionyme, c'est-à-dire que, sur la terre, il était nommé *Mohammed;* dans le ciel, *Ahmed*, et aux enfers, *Mahmoud.* Ces trois noms, surtout les deux premiers, passent pour sacrés, et l'on suppose que tous ceux qui les portent seront sauvés. » (Voyez aussi la Notice sur Mahomet, du même savant, p. 66.)

[2] Habile instrumentiste. (Voyez la notice sur Ali-Chîr.)

[3] Voy. dans le *Sefinet-uschouârâ*, p. 81, la notice sur Mevlânâ Djelâl-eddîn-Roûmi, dont le commentaire turc de Kafraoui a été imprimé

Écoute comment le *neï*[1] raconte lui-même sa séparation d'avec le roi des instrumentistes.

Ses différents modes se sont séparés de douleur, et il se plaint amèrement d'une si cruelle séparation.

Je fis parvenir ce quatrain à Djâmi, à Hérat, et, par le retour du courrier, il m'adressa la nouvelle et touchante interpolation ci-après :

شد نی خامه دلم‌را ترجمان
بشنو از نی چون حکایت میکند
با زبان تیز وچشم اشکبار
از جدایها شکایت میکند

« Le roseau du qalem a été l'interprète de mon cœur; écoute-le donc parler lui-même!

« La langue affilée, les yeux pleins de larmes, il gémit de cette séparation[2].

« L'histoire des longs jours de notre séparation et des cruels tourments que me cause mon amitié pour Votre Altesse est au-dessus de tout ce que l'on peut décrire avec l'encrier de la bouche et la plume de la langue. Cette missive et cette feuille de papier ne sauraient en embrasser le tableau; je

à Boulaq en trois volumes, en 1252 (1836). Catalogue donné par M. Bianchi.

[1] Jeu de mots sur le nom du musicien et celui de la flûte.

[2] Image de la plume taillée pour écrire, et imbibée d'encre, exprimant les pensées de l'écrivain, et faisant sans doute allusion à l'éloignement d'Ali-Chîr.

préfère donc m'arrêter sur ce chapitre et me borner à prier Votre Altesse de vouloir bien :

« A l'heure où, débarrassée des importuns, il lui sera donné de pénétrer dans le salon de Sa Majesté,

« Baiser la terre avec tout le respect dont je suis capable, et élever en même temps vers le ciel mes vœux pour le roi.

« Puisse sa fortune être sans déclin, et sa félicité sans altération, par les mérites du Prophète et de sa sainte famille ! »

Je lui fis aussitôt parvenir la réponse suivante :

« Ta plume au doux langage sait, comme la canne à sucre, extraire le sucre de son sein.

« Les caractères qu'elle trace sont semblables au léger duvet noir qui, sur un joli visage, recouvre une joue charmante [1].

« On pourrait comparer chacun des points qui s'y rencontrent à autant de perles décorant la couronne de la pensée.

« J'ai reçu votre lettre, ou plutôt ce diamant précieux, tiré du vaste océan de votre esprit; je l'ai immédiatement placé sur ma tête [2] ce riche bijou qui remplit de joie mes yeux et mon cœur; puis j'ai offert, en temps opportun, à Sa Majesté, l'hommage de vos respects, en lui présentant votre pré-

[1] Ali-Chîr joue ici sur les mots *neï*, pris dans l'acception de plume, canne à sucre, et *roukhi ziba majmoun*, joue charmante, pensées gracieuses.

[2] Allusion à l'ancien usage oriental de placer sur sa tête tout document émané d'un supérieur.

cieuse lettre. Le roi a daigné en accueillir la lecture avec une vive satisfaction; et il a bien voulu ajouter « qu'il désirait partir au plus vite, ne pou« vant plus longtemps rester privé de votre compa« gnie[1]. »

« Puisse à jamais le soleil de votre direction briller sur la tête des hommes recherchant la voie, et sur celle des adeptes du *taryqat*[2] ! »

Plus tard, me trouvant près de Thitchekte, j'appris que Mevlânâ se trouvait indisposé; mais, au bout de quelques jours, ayant été informé de son rétablissement, je lui adressai, à cette occasion, le billet suivant :

نیازی که از سجده وز حد فزون
شده جبهه‌اش داغ از نقطهٔ نون
بس انکه ز پا از پی شوق دیدار
زروی رقم آه دل کرده اظهار
دکر از الف در وفا بوده یکتا
چو سرو چمن آمده پای برجا
ززا تا کند شام غرا منور
عیان ساخته ماه وبالایش اختر

[1] صحبت, chez les soufis, indique aussi l'union mystique avec Dieu. (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, p. 434.)

[2] قائل me paraît devoir être pris ici dans ce sens. (Consultez, sur la valeur mystique du mot وقت, les *Notices et extraits*, etc. t. XII, p. 371.) Le ms. de la Bibl. 108 porte قابلان, « les hommes capables. »

Vers. — « *J'ai adressé pour vous au Seigneur* de longues et ferventes prières. Par suite de nombreuses prostrations de mon corps replié sur lui-même, mon front a reçu une cautérisation pareille à celle du point qui surmonte le *noun* ن.

« Dans mes génuflexions (*pour demander à Dieu votre rétablissement*), ma personne, agenouillée, retraçait, sous la forme du *ye* ى, celle des soupirs de mon cœur pour vous revoir.

« En me relevant debout, j'offrais, comme l'*élif* ا, l'image de cette fidélité, inébranlable comme celle du cyprès sur son pied.

« Enfin, incliné comme le *zé* ز, *je demandais* à Dieu d'éclairer la nuit ténébreuse de mon chagrin, par l'apparition de la lune surmontée de sa brillante étoile [1].

« Après vous avoir présenté cette prière et les sentiments qu'elle exprime, permettez-moi de vous offrir les vœux du serviteur de Votre Sainteté. J'ai su que vous aviez été indisposé pendant dix ou quinze jours, et que la pleine lune du firmament de la pensée s'était tournée du côté de l'affaiblissement. A cette triste nouvelle, votre ami est tombé dans une agitation incessante comme celle de la rotation du ciel, et dans un trouble semblable à celui de la poussière tourbillonnante. Enfin je

[1] J'ai eu l'occasion de voir en mer, le 21 juin 1860, la figure du croissant de la lune, surmonté de la planète de Vénus, offrant l'image indiquée ici, et représentant les armes de la Turquie. Au reste, en jouant ainsi sur les différentes lettres du mot *nïâzi*, Ali-Chîr interprète chacune d'elles par les diverses poses de la prière canonique des musulmans, et, dans ce dernier distique, il compare l'état de maladie de Djâmi au croissant de la lune, qui, dans son plein, représente l'image de la santé. (Voyez, sur les diverses positions de la prière canonique musulmane, *La religion des Mahométans*, de Reland, la Haye, 1721, p. 48, et la planche.)

rends grâce à Dieu de ce qu'au bout de ces deux semaines, cet astre, à la sublime démarche, s'est avancé de nouveau vers la constellation du rétablissement et de la guérison, et s'est porté vers le zénith de la vigueur et de la santé. A la réception de cette bonne nouvelle, j'ai remercié le Très-Haut; mais, pour en acquérir une plus grande certitude, je vous envoie un courrier *ad hoc*, en vous priant de me le réexpédier sans retard, afin de rendre ainsi le parfait bonheur au *faqyr*[1]. Vous trouverez également ci-joint une *riçâlè* dans laquelle j'ai accumulé de nombreuses subtilités de langage; avant de le présenter au roi, je viens le soumettre à votre haute appréciation. Que l'ombre tutélaire de votre direction plane à jamais sur le maître comme sur l'esclave[2]. Salut! »

Mevlânâ voulut bien m'écrire la réponse suivante, qu'il fit précéder de ces vers :

سلامی کردهٔ از سین تیز دندان
کشاده عقدها از رشتهٔ جان
سلامی از کمند طرهٔ لام
دل صاحبدلان آورده در دام
سلامی خوشتر از فردوس اعلی
الف در وی کشیده قد چو طوبی

[1] Le soufi, dans l'état désigné sous le nom de *faqr*. (Voyez la notice ci-dessus sur Ali-Chîr.)

[2] Ces mots sont pris dans le sens mystique.

بــزيــر آن الــف از چــشم مــيم
عيان دریای طـوبی چو عين تسنيم

« *Tu m'as envoyé* un salut qui, avec les dents acérées de son *sin* س, a rongé les liens qui tenaient mon âme enchaînée.

« Un salut qui, par la bouche de son *lam* ل, a, comme un lacet, saisi l'âme des hommes de cœur, et l'a entraînée dans le filet.

« Un salut enfin où l'*élif* ا, cette figure de la fidélité constante, s'est dressé comme le *Touba*[1], dans ce jardin plus délicieux que le paradis,

« Et sous lequel, de la source du *mîm* م, s'écoulent les eaux puissantes de *Touba* et de la fontaine de *Tesnîm*[2].

« Après avoir offert ce présent à Votre Altesse, je m'empresse de lui accuser réception[3] de sa nouvelle œuvre, remplie d'expressions et de termes agréables, en même temps que de finesses et de subtilités, dont les plus simples, en apparence, sont insaisissables, et *vice versa*. La forme de chaque ligne prépare au lecteur un nouveau plaisir[4], et la transposition d'une lettre occasionne une nouvelle jouissance[5].

« En effet, les boutons des fleurs de la reconnais-

[1] Arbre mystérieux du paradis.

[2] Fontaine du paradis, élevée sur les endroits dits غرف (*Freytagii Lexicon*).

[3] بحضوررا مشرف ساخت *béhouzour*, « à sa présence, » formule particulière aux soufis. (*Notices et extraits, etc.* t. XII, p. 349.)

[4] Par allitération, le mot خط (*khatt*) devient حظ (*hazz*).

[5] Et de même حرف (*harf*) devient فرح (*farh*).

sance envers la bonté divine s'ouvrent au milieu des ronces de l'épreuve, et, parmi les épines de la douleur, on voit s'épanouir les roses de la louange et de la prière [1].

« Quand tu passes à travers un buisson, cette touffe de broussailles se transforme en un charmant rosier. »

Comme je n'avais d'autre désir que de me placer définitivement sous la tutelle de Mevlânâ [2], je lui adressai un nouveau billet, accompagné de ma *riçâlé,* en lui disant de la faire parvenir au roi, s'il le jugeait convenable; sinon :

« Tout ce que n'agréera pas ton noble cœur doit être effacé de la page de l'intelligence. »

TROISIÈME ENTRETIEN [3].

Faits survenus entre Mevlânâ et moi; correspondance échangée pendant son voyage au Hedjaz et autres lieux; paroles diverses.

Mevlânâ me fit l'honneur de venir, un matin, visiter mon humble demeure; j'avais quelques paons, et tandis que nous étions à converser, l'heure

[1] L'auteur joue à la fois ici sur les mots شکوه et شوکت, گلها et گله, etc.

[2] Littéralement, « comme le désir de baiser son étrier m'avait saisi par la bride, et que je devais me lier à la courroie qui attache son bagage.... »

[3] Le texte de ce chapitre, dans le ms. de la Bibl. imp. p. 754, est conforme à celui de la préface; en effet, on lit, immédiatement après le titre, la liste des ouvrages de Djâmi.

où, selon l'usage, on a coutume de faire sortir[1] les oiseaux le matin étant venue, le gardien[2] mit les paons dehors, et ceux-ci commencèrent à tourner en déployant leurs splendides éventails. Mevlânâ admirait l'œuvre du souverain auteur de ces merveilles, et, discourant sur le paon, il me dit que, selon le témoignage de certaines personnes, cet animal se reproduisait sans accouplement; que, suivant d'autres, une larme tombait de l'œil du mâle dans celui de la femelle, à l'époque de leurs amours, et amenait la reproduction. « Cette dernière version ne doit pas être entièrement rejetée, ajouta-t-il, car elle est rapportée dans les œuvres de Mir-Khosrou, et cet auteur, qui a habité l'Indoustan, n'a jamais rien écrit qu'il n'ait vu de ses propres yeux. » Quoique je susse à quoi m'en tenir à ce sujet, cependant je n'osais ni confirmer, ni infirmer le dire de Mir-Khosrou; mais, Mevlânâ m'ayant interpellé sur mon silence, je fus contraint de lui répondre, « qu'il était possible que cela arrivât dans l'Indoustan. » Du reste il était assez embarrassé, ne sachant s'il devait soutenir le dire de Mir-Khosrou ou combattre ma réponse; mais, tandis qu'il ne savait encore de quel côté incliner, voilà que le paon s'agite[3], saute sur la femelle, et l'accouplement a lieu. Il me dit alors en souriant : « Il faut convenir qu'il se présente rare-

[1] L'*Apouchqa* explique كنك par كومس.

[2] Un autre exemplaire (mon ms.) du même ouvrage explique ايسراماق par حراست وحمايت ايتمك.

[3] L'*Apouchqa* explique بوكوردى par سكرتدى.

ment de semblables conjonctures pour dissiper un doute et établir un fait. »

Un autre jour que j'étais auprès de lui, la conversation s'engagea sur la *qacidé Dériâï-ebrâr* [1], de feu Émir-Khosrou, et j'en fis l'éloge avec une certaine chaleur, qu'il aura sans doute remarquée. J'étais, au reste, fondé à le faire, puisqu'un homme tel que Khosrou a dit, ce que personne n'ignore : « Si, par tels événements quelconques, mes œuvres venaient à être totalement perdues, sauf cette *qacîdé*, je ne m'en inquiéterais guère; car quiconque la lira saura apprécier ma valeur et mon talent dans la république des lettres [2]. » Quoi qu'il en soit, il n'était pourtant pas convenable, j'en conviens, de soutenir aussi chaudement cette thèse en présence de Mevlânâ, qui, au reste, n'ouvrit pas la bouche de toute la séance.

L'époque où Sa Majesté se rendait habituellement à Merv, la résidence d'hiver, étant arrivée, elle partit quelques jours après la discussion que je viens de raconter, et j'allai faire à Mevlânâ ma visite de congé. Instruit du motif qui m'amenait, il daigna lire un *fatha* à mon intention, et me souhaiter un bon voyage; puis, tirant un papier de sa poitrine, il me le remit entre les mains. J'ouvris ce papier : c'était le *Leddjet-ulesrâr*, ou imitation du *Dériâï-ebrâr*, dont il avait été question précédemment. A la simple lecture, on reconnaît que le *Leddjet* est plus lié, dans

[1] Ou بحر الابرار, d'après le *Sefinet-uschouârâ*, p. 241.

[2] نظم ملكيدا.

ses parties, et plus agréable que le *Dériâ*. Je priai Mevlânâ de me laisser ce papier, et, montant à cheval, je me mis en route. Ma destination était à neuf *ribât*[1]; chemin faisant, je lus cette *qacîdé*[2], et, en voyageant d'une manière aussi agréable, je songeai à faire une imitation de la *qacîdé* de Khâdjê-Khosrou, et le premier vers de ma *qacîdé-ï-Tohfèt-ul-efkiâr* se présenta alors à mon esprit. Arrivé à la station, je le couchai sur le papier, et j'envoyai un courrier le porter à Mevlânâ, en le priant de me dire « si ce début valait la peine d'être achevé; que d'ailleurs je m'en tiendrais à son opinion, pour continuer ou m'arrêter. » Mevlânâ ayant bien voulu, au contraire, m'en faire compliment, et insister pour que je terminasse cette *qacîdé*, je l'achevai pendant la fin de mon voyage, et, arrivé à Merv, je la mis par écrit, et l'envoyai à Mevlânâ, à qui j'en fis la dédicace.

Je vais citer un vers de chacune de ces trois *qacîdè* :

Dériâï-ebrâr. Le tambour de guerre du roi est vide et creux, et pourtant le bruit en est étourdissant;

Tout homme content de son sort est le roi de l'univers[3].

Leddjet-ulesrâr. Vois-tu les créneaux de ce royal palais, qui domine la mansion de Saturne?

Sache que ce sont les portes par lesquelles on entre dans l'enceinte de la forteresse de la foi.

[1] Voyez la notice ci-dessus sur Ali-Chîr.

[2] Le *Leddjet-ulesrâr.*

[3] L'auteur joue sur les expressions خشك وتر بكم وبر et sur leur allitération.

Tohfèt-ulefkiâr. Tu vois ces éclatants rubis, l'ornement, la parure de la couronne des rois; eh bien! c'est pour ainsi dire le charbon ardent qui doit mûrir les pensées imparfaites qui surgissent dans leur esprit[1].

« Jour du vendredi, mois de redjeb, » sont le chronogramme de cette *qacîdè*, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ce sont précisément les jour et mois où je l'ai achevée. »

Ce chronogramme présente encore cette autre particularité, qu'en additionnant la valeur numérique des lettres du jour et du mois, on trouve aussi le chiffre exact de l'année[2].

Je reçus, à cette occasion, de Mevlânâ la réponse suivante :

« Je présente à Votre Altesse mes vœux les plus sincères, espérant que, selon cette parole, « Dieu « exauce celui qui l'implore, » ils seront exaucés. Votre dernier courrier est arrivé, et il m'a remis votre nouvelle *qacîdè*.

« A peine en eus-je lu quelques lettres que je devins épris de ses charmes;

« Et quand j'eus ouvert l'œil de la perspicacité, je vis qu'elle ferait la conquête de tous les cœurs.

« Quoique de vers en vers, de distique en distique, l'esprit soit surpris de cette profusion « qui dépense, « pour chaque lettre autant que pour un esclave « noir, » je n'ai su y découvrir qu'un seul défaut :

[1] Le texte de cette *qacîdè*, imitation d'Émir-Khosrou, est rapporté en entier dans le *Séfinet-uschouârâ*, p. 241.

[2] 880 de l'hégire.

c'est que Votre Altesse s'est efforcée de prodiguer les trésors de son talent dans la beauté de son discours et dans la grâce de son langage; de rien, elle a fait quelque chose, et elle a daigné revêtir cette pauvre et misérable créature[1] du manteau de la perfection; fasse le ciel que le mauvais œil ne songe pas à elle!

« La coiffeuse, au moins, quand elle pare la tête d'une belle[2], prend toujours le soin de tirer derrière une petite ligne noire, qui puisse détourner toute mauvaise influence!...

« Au reste, je vois, par l'esprit de sa lettre, que Votre Altesse est résolue à marcher[3] vers la *qybla* du *but* véritable, et à se détourner des apparences vagues et sans fond. Que Dieu en soit loué! Aussi je ne m'appesantirai pas, auprès de vous, sur la nécessité du délaissement de la matière, et de l'abandon des œuvres inutiles; vous n'avez pas besoin d'être exhorté sur ce sujet.

« Pour ce qui est du *but* véritable (Dieu), il est partout et dans tout; seulement la plénitude même

[1] Le *Leddjet-ulesrâr*.

[2] بت, en persan, comme صنم, en arabe, désigne, chez les poëtes, une beauté digne du culte idolâtre de l'amour. (Voyez *Considérations sur les inscriptions pehlevies de Kirmanchâh*, par M. Boré, *Journ. asiat.* juin, 1841, p. 646.)

[3] اقبال, chez les soufis, l'admission dans le palais de la divinité, la jouissance de la faveur du roi de la cour céleste (*Pend-nâmè*, p. 197). C'est de là que vient probablement le nom d'une dignité du harem des sultans ottomans, où, parmi les filles destinées au service personnel du souverain, les favorites sont désignées sous le nom de *première iqbâl, deuxième iqbâl*, etc. (Voy. d'Ohsson, *Tabl. gén.*ˡ *de l'emp. Ottoman*, t. VII, p. 67.)

de sa manifestation est l'obstacle qui le dérobe à notre vue, et qui nous empêche de reconnaître et de distinguer ses perfections.

« En effet, s'il ne montrait partout sa beauté, que signifierait alors cette parole, « il est avec nous en tout lieu[1] ? »

« Le poisson, dans l'eau, sans cesse cherche l'eau; elle lui bat les yeux et les oreilles, et pourtant il la poursuit toujours !

« S'il connaissait l'eau, au milieu de laquelle il vit, il ne croirait plus alors qu'un voile[2] la dérobe à ses regards.

« Puisse le Très-Haut instruire chacun de nous de la véritable proximité[3] de notre *but*, et dégager nos mains des liens de toute vanité. Salut ! »

Mevlânâ m'envoyait aussi un *beurk*[4] et un mouchoir, comme cadeau, en retour de ma *qacîdé*, et il ajoutait en marge de sa lettre : « Ci-joint un bonnet (*taqyè*) de derviche pour celui qui a déposé la couronne des embarras du monde, avec un mouchoir destiné à celui qui a lavé ses mains des misères de la vie. »

[1] *Coran*, chap. LVII, vers. 4.

[2] حجاب, chez les soufis, « voile; » tout ce qui s'oppose à l'union parfaite avec la divinité. (*Notices et extr. des mss.* t. XII, p. 435.)

[3] قرب, chez les soufis, indique l'homme s'approchant de Dieu par tous les actes qui peuvent lui procurer la félicité, et non Dieu s'approchant de l'homme, parce que Dieu est proche de tous les hommes, soit des prédestinés au bonheur, soit des prédestinés à la damnation. (*Not. et extr. des mss.* t. XII, p. 325.)

[4] Ce mot, qui manque dans mes vocabulaires, est expliqué ci-après par l'auteur lui-même; c'était aussi, plus tard, le nom du bonnet des officiers de janissaires en Turquie. (Voy. d'Ohsson, *Tabl. gén. de l'emp. Ott.* t. VII, 24 et 344.)

Cette *qacîdé* (le *Tohfet-ulefkiâr*), ayant eu quelque retentissement, parvint jusqu'à Sa Majesté, et quoique, suivant en cela les traces de Mir-Khosrou, de Mevlânâ, et de tant d'autres écrivains, je me fusse élevé, comme eux tous, contre le faste et les grandeurs, cependant le roi, après l'avoir lue, daigna applaudir à mon œuvre. Confus de tant de générosité et de grandeur d'âme, je résolûs de faire une nouvelle *qacîdé*, imitation de la précédente, dans laquelle, tout en exaltant la vie de derviche [1], je ne parlerais pas contre la magnificence souveraine, et je voulus en faire la dédicace au roi lui-même, en faisant le panégyrique de ses nobles attributs.

Le distique suivant me vint alors à l'esprit :

Le manteau [2] rapiécé dont les *faqyrs* se couvrent la poitrine brille comme le firmament étoilé au zénith du spiritualisme [3].

Ce premier vers achevé, je l'envoyai à Mevlânâ, en lui demandant si je pouvais continuer. C'était

[1] Celui qui marche dans la voie des commandements de Dieu, c'est-à-dire, qui fait profession d'une piété plus parfaite. (*Pend-nâmè*, p. 51.)

[2] خرقه manteau de grosse étoffe, habit distinctif des soufis, qui se transmettait, à la mort du maître, au disciple qu'il aimait le plus; quelques personnages mêmes, renommés pour leur sainteté, ont eu le privilége d'investir, de leur vivant, d'autres soufis de ce vêtement sacré et mystérieux. (*Pend-nâmè*, p. 63; Quatremère, *Hist. des Mongols*, p. CXXXI.)

[3] معنی *sensus*, l'intelligence, la compréhension des choses spirituelles, le spiritualisme

de Merv que je lui avais adressé ce distique, et il daigna m'en faire compliment dans une lettre, d'où j'extrais les deux vers suivants :

« Bravo ! l'amour des choses spirituelles a rendu le faucon royal de ton génie semblable aux saints *houmaï* et au *tazarru* (à la vue pénétrante) de l'empyrée[1] !

« Vraiment, tu m'as envoyé de Merv, le plus joli vers que jamais poëte ait prononcé. »

Quand j'étais fatigué de mes fonctions publiques je confiais mes peines à Mevlânâ, comme à mon meilleur ami, et je puisais, dans ses conseils, du calme et de la consolation. Une fois entre autres que, non loin de Mourghâb[2], j'étais en proie au dégoût et aux difficultés de ma charge, j'envoyai à Mevlânâ, un courrier, porteur d'une lettre où se trouvait le distique suivant :

« Jusques à quand, semblable au vent, continueras-tu à te jouer de moi ? je veux enfin perdre la raison auprès de mon bien-aimé[3] !

[1] M. Garcin de Tassy a bien voulu m'accorder le concours de ses lumières dans l'interprétation de ce distique.

[2] Ou mieux Merghâb, selon la prononciation indiquée par Aboulféda dans sa *Géographie*, p. 445 (éd. de MM. Reinaud et de Slane), allitération de Merv-âb, littéralement, « Merv de la rivière, » qui désigne aussi une localité distante de quatre jours de Mervi-Chahdjan, et connue sous le nom de *Merv-erroud* مرو الرود, qu'elle doit au fleuve qui l'arrose. (*Aboulféda*, loc. laud. p. 456-457 ; *Hist. des Samanides*, par M. Defrémery, p. 277, note, et p. 192 du texte.)

[3] Littéralement, « de mon cyprès. » C'est l'image à laquelle les poëtes comparent ordinairement la taille fine et élancée de leur maîtresse. (*Pend-nâmé*, p. 95.) « Statura tua assimilata est palmæ. » (*Cantique des cantiques*, c. VII, v. 7.)

« Je gémis et je pleure, et, la tête couverte de cendres, je le conjure d'avoir pitié de moi. »

Mevlânâ me répondit par une lettre remplie de bons et sages conseils, dans laquelle on lisait le quatrain suivant :

« Si tu contemples ton bien-aimé[1], pourquoi te préoccuper de l'état de séparation, c'est-à-dire, des formalités de ce monde[2] ?

« Comme ces formes doivent durer toujours, sois *réuni*, même dans l'état de *division*, pour pouvoir en profiter. »

Mevlânâ fit le pèlerinage de la Mecque, et, à cette occasion, il m'écrivit de Bagdad une charmante lettre, qui commençait par une ode dont voici les premiers vers :

بر کنار دجله دور از یار ومحروم از دیار
دارم از اشك شفقگون دجلهٔ خون بر کنار

« Sur les rives du Tigre, loin de mes amis, de ma patrie, les larmes d'attendrissement que pleurent mes yeux[3] font couler un fleuve de sang sur chaque côté de mon visage. »

[1] جانان est pris ici dans le sens de دوست, l'ami par excellence, Dieu, qui est ainsi désigné dans les poésies mystiques. (Cf. *Les Oiseaux et les fleurs*, par M. Garcin de Tassy, p. XIV, *Envari-Suheïli*, éd. de Calcutta, p. 474.)

[2] الجمع والتفرقه, dans l'*union* (*djem*), le mystique ne voit rien que Dieu et son unité; dans l'état de *division* (*tafriqa*), il rentre dans l'ordre naturel, et s'occupe des œuvres et de l'accomplissement des préceptes; ces deux états sont nécessaires aux mystiques. (*Notices et extr. des ms.* t. XII, 327.)

[3] Ce vers rappelle à la mémoire, bien que dans d'autres circons-

Je remis au courrier, porteur de cettè lettre, une imitation de l'ode de Mevlânâ commençant par les vers ci-après :

شام هجر آنكو بمغرب شد نهان خورشيد وار
يا ربش صبح وصال از جانب مشرق برآر

« Le soir de l'émigration a été celui où, semblable au soleil, il a disparu à l'occident.

« O Seigneur ! accorde-nous le matin de la *réunion* [1], en faisant qu'il se montre à nos yeux du côté de l'orient. »

Je terminais ensuite par ce quatrain :

« Cette lettre, qui dissipe mes alarmes, en vaut neuf pour moi ; c'est le repos donné à mon âme, abreuvée de douleurs ; c'est le calme apporté à la fois à mon cœur brûlant et à mes froids soupirs ; c'est enfin une nouvelle de ma bien-aimée vagabonde.

A son retour de la Mecque, Mevlânâ me fit, à cette lettre, la réponse suivante, datée d'Alep :

« Votre lettre, par le plaisir qu'elle m'a fait, en vaut neuf pour moi ; je sais y trouver un juste motif de bonheur et d'allégresse ;

« Et comme, en peu de mots, elle renferme de nombreuses pensées, on peut dire qu'elle est la quintessence des aphorismes. »

tances, le « Super flumina Babylonis, illic sedimus, et flevimus cum recordaremur Sion » (*Ps.* CXXXVI, v. 1), et aussi cet autre poëme que l'amour de la patrie absente inspira aux prêtres bretons exilés, pendant la révolution française, sur les rivages d'Angleterre (Émile Souvestre, *la Bretagne et les Bretons*, I, 219.)

[1] وصال, « la réunion mystique avec Dieu, » est la connaissance de son essence et de ses attributs. (*Not. et extr. des mss.* t. XII, p. 326.)

Au moment où Mevlânâ rentra à Hérat après ce voyage, la cour était à Balkh; aussi j'envoyai un exprès à la capitale pour voir Mevlânâ, me rapporter la nouvelle de son arrivée et lui remettre aussi une lettre de félicitations, dans laquelle se trouvait ce quatrain :

انصاف بده ای فلك مينا فام
زين هر دو كدام خوبتر كرد خرام
خورشيد جهان كرد تو از مطلع نور
يا ماه جهانتاب من از جانب شام

« Dis-moi, je t'en conjure, ô ciel d'azur! quel est le plus gracieux dans sa démarche :

« Ton ardent soleil, à son lever, ou ma lune vagabonde, quand elle paraît le soir [1]? »

Mevlânâ m'écrivit aussitôt une charmante lettre, où je lus le quatrain suivant, imité du mien :

« Ta lettre a demandé, par l'entreprise de ton *qalem*, de quel côté était la grâce? Écoute, j'ai rapporté de Syrie mille charmants objets pour le Roum.

« Mais, si tu ne viens pas, j'ai grand'peur que le pauvre et boiteux exilé reste à jamais privé des nouvelles de son ami. »

Me trouvant un jour à Takhti-Suleïmân-Dehnèci, sur la route d'Asterâbâd, j'écrivis le quatrain suivant, et je l'envoyai à Mevlânâ :

[1] Dans ces vers, rapportés aussi dans le *Sefinè*, p. 245, le poëte joue sur les mots *khourchid* et *mâh*, *soubh* et *châm*, ce dernier signifiant « le soir » et « la Syrie, » d'où venait Djâmi.

ای باد دلم بشد دگر جانب یار
جان هم ببر وبپای او ساز نثار
وانکه قدری زخاك پایش بردار
بهر عوض جان دل شده آر

« O zéphyr ! mon cœur est parti désormais pour la région qu'habite mon ami ; prends aussi mon âme, et répands-la en poussière à ses pieds.

« Puis ensuite, prends une pincée de la terre que foulent ses pas, et apporte-la-moi en échange de l'âme et du cœur que je n'ai plus. »

Mevlânâ me fit la réponse suivante :

« O zéphir ! quand ton souffle a passé sur cette demeure amie, il a rendu un peu de calme et de repos à mon âme ; mais pourtant cela ne suffit pas pour la tenir tranquille ; écoute, prends-la, et va la porter à qui tu sais. »

Sa Majesté daigna, un jour, accepter le repas dans mon humble demeure. Voulant envoyer une partie des mets à Mevlânâ, il fut décidé que Khâdjè-Dihdar serait chargé de les lui porter. Parmi ces mets se trouvait un *oudja* [1] d'agneau gras. — Arrivé à destination, le khâdjè, qui avait grand faim, fit un

[1] اوجا est expliqué par ارقه dans mon *Apouchqa ;* ce vocabulaire ajoute qu'il est d'usage, dans le pays de Djaghataï, lorsqu'on fait cuire un mouton, un agneau, une poule, etc. de découper entièrement l'animal : le dos, les côtes, le gigot, et de placer ces morceaux sur les mets ; puis, quand le prince ou tout autre personnage veut honorer quelqu'un, il lui envoie l'*oudja :* c'est une grande marque de considération. On ne fait pas grand cas de l'amphitryon qui ne donne pas l'*oudja ;* son dîner n'est pas estimé.

tel éloge de ce morceau, que Djâmi comprit l'envie qu'il avait d'en manger, et lui dit de s'asseoir et de partager son repas. Le khâdjè montra une telle avidité à profiter de la permission, que Mevlânâ ne put s'empêcher de lui dire :

« C'est en vue de toi-même, ô khâdjè! que tu as eu soin de moi; tu t'es engraissé en apportant cet *oudja.*

« Tu t'es assis, tu as dévoré le meilleur morceau; en un mot, tu as emporté dans ton ventre ce que tu avais apporté sur ton dos. »

Un autre jour, j'avais encore envoyé un *oudja* à Mevlânâ par l'intermédiaire du khâdjè; mais celui-ci, se l'attribuant à lui-même, en avait fait bonne chère; aussi cela fit-il dire à Mevlânâ :

« Le khâdjè a apporté pour ma table l'*oudja* d'un ou deux moutons tués par lui;

« Mais mon doigt ne s'est pas sali à toucher ce qu'il m'a remis.

« On pourrait vraiment supposer que le khâdjè est, par son père et par sa mère, de la race de Hâtem[1]. »

Souvent aussi, quand je priais Mevlânâ d'accepter quelques cadeaux en nature ou en valeur, c'était encore par le khâdjè que je les lui faisais remettre, et je suis porté à croire qu'il en gardait la meilleure partie et l'employait à toute autre destination. Aussi Mevlânâ disait-il :

« Sur tous les dons, *dinârs* ou *dirhems*, qu'il m'apporte de la part de l'émir, Khâdjè-Dihdâr prélève sa commission;

[1] Parasite fameux.

puis il me dit : « Je n'ai pas compté si c'est cinq cents ou « mille. »

« Il ne lui vient jamais à l'esprit de songer à la honte du jour où il faudra régler les comptes. »

Le même sujet lui a encore inspiré cet autre distique :

« J'ai dit un jour à Dihdâr : « Prends ton *bakhchîch* sur cette « bourse que tu m'apportes. »

« Il eut alors la conscience de me répondre : « Merci ; il me « suffit, pour mon *bakhchîch*[1], de la somme que j'ai déjà prise « en route. »

ÉPILOGUE.

Derniers moments de Mevlânâ et circonstances extraordinaires y relatives[2].

Je me bornerai, parmi une foule de faits, à citer celui-ci, que trente-cinq ans avant sa mort, à l'époque où Sultân-Abou-Saïd-Mirza vint, pour la première fois, mettre le siége[3] devant la place forte[4] de Châhrokhiïé, Khâdjè-Dihdâr accompagnait

[1] Bonne main, gratification.

[2] Même observation que pour le titre du troisième entretien.

[3] قباماق est employé dans le même sens, p. 73 de l'*Histoire des Tatars* d'Aboulgazi, texte turc.

[4] L'*Apouchqa* explique قورغان par حصار. Chahrokhiïè fut assiégée par Sultân-Abou-Saïd en 865, selon Mirkhond (*loc. laud.* liv. VI, p. 255, et VII, p, 7), et il ne leva le siége que pour accourir à la défense d'Hérat, dont Sultân-Huceïn faisait le blocus. Malgré l'identité du texte de mon manuscrit avec celui de la Bibliothèque, je suppose qu'il y a ici une erreur, puisqu'il n'y a qu'une période de trente ans depuis cette époque jusqu'à celle de la mort de Djâmi, et

ce prince, auprès duquel se trouvait aussi Mevlânâ-Qoutb-eddîn-Néfis; et qu'une nuit Mevlânâ apparut en songe à Khâdjè-Dihdâr et lui dit, à trois reprises différentes, d'apprendre le Coran, pour le réciter de mémoire. Huit ans plus tard, lorsque Sultân-Huceïn-Bahâdour-Khân eut remplacé Abou-Saïd sur le trône, Khâdjè-Dihdâr, qui était attaché au service de ma personne, me raconta le songe en question. Je l'engageai fortement à apprendre le Coran; et il le grava tellement dans sa mémoire, qu'il devint *hâfiz* et licencié comme tel. Or, dans l'année où mourut Mevlânâ, c'est-à-dire trente-quatre ans (*sic*) environ après le songe rapporté plus haut, Khâdjè-Dihdâr, que j'avais envoyé pour affaire à Asterabâd, en revenait, après avoir rempli sa mission, lorsque, à la distance d'un relais de la capitale, laissant là tous ses bagages, il accourut en toute hâte à Hérat. Mevlânâ se mourait; il était à l'agonie, dans les angoisses de la mort, sans avoir auprès de lui aucun *hâfiz* pour lui réciter le Coran. C'est en ce moment que Khâdjè-Dihdâr arriva et put lui dire un dernier adieu; il commença aussitôt le Coran, et, à l'instant où il finissait de prononcer le dernier mot[1], Mevlânâ rendait à son Créateur le dépôt de son âme.

qu'Ali-Chîr donne lui-même plus bas un moyen de vérification, en disant que ce siége eut lieu huit ans avant l'avénement de Sultân-Huceïn au trône du Khoraçân.

[1] ختم Le *khatm* ou *khatmé* se dit encore, en Égypte, d'une cérémonie religieuse qui dure ordinairement trois jours, à l'occasion d'un mariage ou d'un décès, et qui consiste à faire lire chaque jour, par les *faqyrs*, le tiers du Coran; le troisième jour complète le *khatm*,

Quel est le saint qui a fait de semblables prodiges[1] plus de trente ans (*sic*) avant l'événement! D'illustres personnages, tels que le vertueux Mevlânâ-Abdulvâci et le très-vénérable Mevlânâ-Pir-Chems, ont consigné, par écrit, bon nombre de prodiges et de merveilles de ce genre opérés par Mevlânâ. Quiconque voudra les connaître n'a qu'à lire les ouvrages de ces écrivains; quant à moi, si je relatais ici la centième partie seulement de ceux dont j'ai été témoin, cela m'entraînerait trop loin. Je me suis borné, uniquement, à en rapporter un seul, et je rentre dans mon lamentable sujet.

J'ai déjà dit plus haut en quelle année naquit Mevlânâ; il mourut le vendredi 17 mouharrem 898 (9 novembre 1492 de l'ère vulgaire), dans les circonstances suivantes[2] : une faiblesse extrême,

c'est-à-dire la clôture de la lecture; et quelquefois on immole un mouton à cette occasion. — Soïouti (*Kitâbi-husn-elmouhâdera*) rapporte que Sultân-Elmelik-elachraf ordonna, à son avénement, qu'un *khatmé* serait fait sur le tombeau de Sultân-Qalâoun, son père et son prédécesseur, dans la nuit du 2 zilqydé 689 (1290). Les grands de l'État y assistèrent, et le sultân, ainsi que le khalife, vint en personne, le lendemain matin, terminer la cérémonie.

[1] كرامات actions extraordinaires, par lesquelles Dieu manifeste la sainteté de ses serviteurs. (Cf. *Pend-nâmè*, 64 et 167; *Journal des savants*, décembre 1821 et janvier 1822.)

[2] Il était âgé de quatre-vingt-un ans. On lit dans Sâmi et dans le *Séfinet-uschouârâ*, p. 236, le chronogramme suivant dans un quatrain relatif à la mort de Djâmi.

آه از فراق جامی آه از فراق جامی

« Hélas! Djami est mort! Hélas! nous l'avons perdu! » Ces lettres, additionnées numériquement, donnent pour résultat 898.

occasionnée par l'amour divin, s'était produite en lui, et l'avait obligé à prendre le lit. J'envoyais constamment demander de ses nouvelles, et le jeudi cette faiblesse me donna de si graves inquiétudes que, le soir, il me fut impossible de m'endormir. Vers minuit enfin je montai à cheval, et je me rendis chez Mevlânâ; il avait auprès de lui quelques personnes; par moments, il perdait connaissance, puis ensuite il revenait à lui. Je ne pus résister au désir de lui demander comment il se trouvait; il me reconnut. Le *qoutb*[1] des *viatores*[2], Khâdjè-Abdul-Azîz-Djâmi, était auprès de lui. Vers le matin, l'état du malade empira, et devint encore plus grave après la prière de l'aurore. Voyant le moment suprême approcher, Khâdjè-Abdul-Azîz aida le malade à tourner sa tête de l'orient au nord, de façon que son visage regardât la *qybla*[3]. Mevlânâ-Ziâ-Ïoucef, son fils, était accroupi à ses pieds, devant[4] ses yeux, de sorte que, lorsque Mevlânâ les ouvrait, il pouvait encore voir son fils; mais je demandai qu'on éloi-

[1] Cinquième degré de l'échelle mystique des soufis. *Qoutb* se dit, mystiquement, des « hommes choisis de Dieu pour recevoir le dépôt de la prophétie, depuis Adam jusqu'à Mahomet, et, après celui-ci, des hommes qui ont été ses successeurs. » (Voyez de plus amples détails dans le *Pend-Nâmè*, p. 59.)

[2] سالکان « hommes qui parcourent les stations des qualités des âmes, c'est-à-dire qui sont encore assujettis aux lois des qualités, ou autrement qui, n'étant point anéantis ni absorbés par Dieu, se voient encore eux-mêmes, comme ayant en propre ces qualités. » (*Not. et extr. des mss.* t. XII, p. 338; et *Philosophie religieuse des Persans*, p. 3.)

[3] Le temple de la Mecque.

[4] Mon *Apouchqa* explique اوترو par قارشو.

gnât celui-ci. Puis, récitant un à un et à voix basse les noms des imams[1], il prononça la formule de profession de foi[2], celle de l'unité de Dieu[3], et il se recueillit en lui-même, jusqu'au moment de la prière canonique du vendredi[4]. Comme je l'ai dit plus haut, Khâdjè-Hâfiz-Ghaïas-eddîn Mohammed-Dihdâr, à son arrivée, se mit auprès de lui à réciter le Coran, et, au moment où la prière finissait à peine, Mevlânâ ferma les yeux à la réunion de la multitude pour passer dans le cénacle de l'unité (de l'isolement avec Dieu).

Dès que l'âme sainte de Mevlânâ se fut élevée vers son souverain maître, l'oiseau de l'existence de ses amis prit aussi son vol à sa suite, en poussant un grand cri vers le Très-Haut. L'union de ce fidèle amant à l'objet de son amour laissa le monde comme un corps inerte et inanimé.

Quand ce deuil vint frapper le cœur des pauvres affligés, moi, plus que tout autre, je fus cruellement atteint.

Au reste, comme le récit de ma douleur serait imparfait et ne ferait qu'attrister l'âme de mes lecteurs et déchirer la mienne, il vaut mieux que je continue purement et simplement mon récit.

Dès que la lamentable nouvelle fut connue en

[1] Les imams alides.

[2] لا اله الا اللّٰه ومحمد رسول اللّٰه « Il n'y a point d'autre dieu qu'Allah, et Mahomet est son prophète. »

[3] لا اله الا اللّٰه وحده لا شريك له « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah, le Dieu unique et sans associé. »

[4] Midi environ.

ville, les grands de l'État, tous en vêtements de deuil, affluèrent de toutes parts. Le roi lui-même vint visiter le défunt, et verser sur ses dépouilles des larmes bien amères. Il resta là environ deux heures, puis, oppressé par la douleur, il ouvrit ses bras, et, pendant quelque instants, il tint Mevlânâ-Ziâ-eddîn embrassé, mêla ses pleurs avec les siens, et lui adressa quelques paroles de consolation. Le roi daigna ensuite me désigner pour conduire le deuil[1], et il m'adressa aussi, sur mon malheur, de sages et précieux conseils, entrecoupés de brûlantes larmes; enfin, se sentant fatigué, il retourna au palais, laissa les princes et les chérifs dans la maison mortuaire, avec ordre de porter eux-mêmes le cercueil. Sultân-Ahmed-Mirza[2], Mouzaffer-Huceïn-Mirza[3] et les principaux d'entre les princes et les seigneurs portèrent tour à tour, sur leurs épaules, ces saintes dépouilles jusqu'au *mouçalla*[4], où devaient se faire les dernières prières. Il y avait là un si grand concours de peuple qu'on pouvait estimer à plu-

[1] بو فقیرنی صاحب عزا توتوب.

[2] Beau-frère de Sultân-Huceïn.

[3] Fils de ce prince.

[4] مصلّى vaste emplacement, situé d'ordinaire dans la campagne, près d'une ville, où le peuple se réunit dans certaines occasions, et, en particulier, aux deux *Baïrams*. (De Sacy, *Chrestomathie arabe*, I, 192; consultez aussi M. Defrémery, *Voyages d'Ibn-Batoutah dans l'Asie Mineure*, Paris, 1851, p. 29, et traduction du *Gulistan*, du même auteur, p. 201.) Au Caire, on désigne encore sous le nom de *mouçalla* les portiques parallélogrammes des mosquées, au milieu desquels se trouve le *sahn* (la cour), à ciel ouvert, et dans lesquels on fait la prière.

sieurs centaines de mille le nombre des personnes qui se trouvaient réunies sur ce point. Assisté de tous les chérifs, Khâdjè-Azîz-Oullah récita en ce lieu les prières liturgiques; puis on se remit en marche. L'affluence empêchant le cortége d'avancer, les princes durent remplir eux-mêmes l'office d'huissiers [1] pour faire ranger la foule, et ouvrir le chemin au cercueil. On le déposa dans le tombeau qui lui avait été préparé [2] auprès de celui du *qoutb* des saints, Mevlânâ-Sâad-eddîn-Kachghâri, l'un de ses anciens directeurs dans la vie spirituelle.

Plusieurs hautes et puissantes dames assistèrent aux funérailles, et je citerai entre elles Bègué-Bègum [3], princesse non moins distinguée par ses talents que par ses vertus, et qui professait une haute amitié pour Mevlânâ. Elle vint en costume de deuil, et daigna m'adresser ses compliments de condoléance [4];

[1] يساول officiers désignés aujourd'hui sous le nom de *tchaouch, qavas, ïaçaqtchis.* (Voy. Langlès, *Institutes de Tamerlan,* p. 50, et le texte turc de l'*Histoire des Tatars,* d'Aboulghazi, p. 80.) Selon M. Petis de la Croix (*Hist. de Timur Bec,* IV, p. 191), «ils portaient à la main un bâton d'argent à bec-de-corbin.» Dans certaines échelles du Levant, les cavas des consulats, nommés *ïaçaqatchis,* portent également, dans les jours de cérémonie, une grande canne à pommeau d'argent. Le mot *ïaçaoul* appartient à la même racine que يوسون et ياساماق et ياسا يساق, qui, tous, emportent l'idée «d'arrangement, disposition.»

[2] Voy. l'emplacement du tombeau de Djâmi sur le plan archéologique des alentours d'Hérat, de M. Khanikoff, *Journ. asiat.* juin 1860, p. 540.

[3] بيكا بيكم épouse de Sultân-Huceïn, mère de Bedi-uzzemân Mirza.

[4] عزا سورار قاعدهسين بجا كيلنوردبلار.

elle eut la bonté de m'honorer des marques d'une sympathie toute particulière, et elle donna aussi de véritables témoignages d'intérêt aux amis de Mevlânâ et à son fils. Comme j'étais le véritable chef du deuil, les personnes accourues de toutes parts aux cérémonies des funérailles de Mevlânâ, me traitant en cette qualité, m'adressèrent, à ce titre, leurs compliments de condoléance; j'eus également l'honneur de recevoir la députation du Mazenderan, envoyée par le prince héritier, Bedi-uzzemân-Mirzâ [1], pour se joindre au deuil. Mevlânâ aimait le prince, qui, de son côté, lui rendait une vive et sincère affection. Le deuil dura une année entière, et, pour le clore, le roi donna le repas de bout de l'an avec une pompe et une splendeur toutes royales. Les amis de l'illustre défunt firent élever un mausolée sur l'emplacement de sa sépulture, et l'on y établit des lecteurs et d'autres desservants.

Les poëtes de l'époque ont composé, sur ce triste événement, des chronogrammes et des élégies; je fus du nombre, et voici le chronogramme et l'élégie dont je suis l'auteur. On les présenta au roi, au banquet du bout de l'an; Sa Majesté ordonna à Huceïn-Vaëz [2] d'en faire la lecture du haut du *menber* [3] :

[1] Fils de Sultân-Huceïn.

[2] Auteur de l'*Envâri-Suheïli;* son nom entier est Mevlânâ-Kemâl-eddîn-Huceïn-ibn-Ali-Vâïz-el-Kiâchifi el-Héravi; il mourut en 1504 de J. C. ou 910 de l'hégire. (Cf. Garcin de Tassy, *Journal asiatique*, juillet 1837, p. 61.)

[3] Voy. sur l'origine du *menber*, M. Reinaud, *Notice sur Mahomet*, p. 59.

CHRONOGRAMME.

Le diamant de la mine de la vérité, la perle de la science[1] a rejoint la *vérité*, qui seule occupait son cœur;

Il a su, incontestablement, découvrir les secrets divins; aussi le chronogramme de sa mort est-il « apériteur des divins mystères[2]. »

ÉLÉGIE.

Chaque mouvement de la sphère apporte, hélas! un nouveau coup du sort; chaque étoile qui brille au firmament est l'image d'une plaie ouverte par quelque nouveau malheur!

La nuit, sous sa robe noire, comme le jour dans son vêtement d'azur, n'amène que de nouvelles peines, de nouveaux chagrins!

Bien plus, la durée de temps insaisissable d'un clin d'œil est elle-même un moment de tristesse; car, à tout instant, les escadrons de la mort s'élancent des steppes du néant, et soulèvent les tourbillons de poussière d'une nouvelle destruction.

L'univers n'est qu'une vallée de larmes d'où s'élèvent, de tous côtés, la fumée de gémissements toujours nouveaux, et le bruit de lamentations sans cesse renaissantes;

Hélas! c'est bien la vie qui est la source constante de nos douleurs! C'est bien elle qui remplit notre cœur de nouveaux chagrins!

Au reste, la terre est un jardin dont les fleurs, bientôt effeuillées par la douleur, ne sont, malgré leur brillante apparence, qu'un manteau dévorant[3].

[1] Chez les soufis, « la connaissance de Dieu, l'union intime de l'âme avec Dieu, union produisant le quiétisme parfait. » (Cf. *Notices et extr. des mss.* t. XII, p. 325, *Pend-Nâmè*, p. 167, 175.)

[2] Ces lettres, additionnées dans leur valeur numérique, donnent pour total 898.

[3] Voy. sur le mot قبا « tunique ouverte entièrement par-devant, et

L'eau qu'on y boit est empoisonnée, l'air qu'on y respire est infect; peut-on s'étonner dès lors qu'il y règne une épidémie perpétuelle?

Aussi les âmes pieuses tournent-elles leurs vœux vers le paradis; là l'atmosphère est tout autre.

Pour ces âmes imbues de la connaissance divine, ce misérable séjour n'est qu'une station de passage; la véritable patrie est ailleurs!

Et, abreuvé à la coupe éternelle, le savant Djâmi, dans une gracieuse ivresse, s'est élancé vers sa glorieuse patrie.

O céleste confident (des mystères divins)! ta place est dans le sanctuaire même de l'union[1] divine; pourquoi t'arrêter sur l'*atrium* du bienheureux séjour?

Lorsque, quittant le gynécée du monde visible, tu t'es dirigé vers celui des choses invisibles[2], le trouble et la discorde se sont jetés au milieu des esclaves du souverain roi;

D'un côté, les houris du divin sanctuaire brûlent d'amour pour toi; de l'autre, les beautés du jardin de l'humanité sont embrasées d'une ardeur non moins vive.

Par l'apparition de ton lumineux visage, l'alchimiste du destin a décoré le firmament d'un brillant et nouveau soleil,

Autour duquel les neuf cieux, en accomplissant leur rotation, paraissent épris d'un fol amour pour sa beauté.

Avide d'entendre tes paroles sublimes et vivifiantes, le monde spirituel est tombé dans le trouble et l'agitation;

L'esprit des *pôles* accourt à ta rencontre, l'âme des *colonnes* de la spiritualité se prosterne à tes pieds;

que les Persans portent sur la chemise.» (*Gulistan*, trad. M. Defrémery, p. 152.)

[1] «In locum tabernaculi admirabilis, usque ad domum Domini.» (*Psalm.* XLI, 4.)

[2] ملك, dans le langage mystique, indique le monde des choses qui tombent sous les sens; ملكوت, le monde des choses invisibles, propre aux âmes et aux esprits. (*Pend-Nâmè*, p. 184.)

Tous, te faisant un trône de leurs mains, se plaisent à te conduire à cette place, qui, d'ici-bas, était l'objet de tes transports.

Tu es arrivé maintenant au *but* réel et véritable; mais, jusqu'au dernier jour, l'univers restera plongé dans la douleur et l'affliction.

Le cœur de tes amis sera à jamais dans la tristesse, et leur âme éplorée, à jamais retirée dans l'angle de la désolation.

Tu es parti laissant, hélas! le monde entier dans les larmes; il pleurera jusqu'à la dernière heure cette perte cruelle,

Et jusqu'au jour suprême de la résurrection, le cœur des humains, consumé par le feu de la douleur, ne cessera d'exhaler vers le ciel la fumée de ses soupirs.

Hélas! le profond et éminent directeur des unitaires n'est plus, et mille difficultés restent encore à résoudre.

Les voyageurs de la voie spirituelle, dont tes perfections étaient le soutien, seront désormais faibles et découragés;

Les ulémas, pour lesquels tu étais le flambeau[1] de la science, ne verront plus ce phare lumineux; il est éteint! et l'obscurité durera jusqu'à la résurrection.

Le rempart de la foi a été ébranlé; le chapelet des dévots s'est rompu; il ne leur reste plus qu'un simple bout de fil entre les doigts.

En un mot, le secret de Dieu a disparu; il s'est voilé der-

[1] مشعل sorte de récipient en fer, au bout d'un bâton, et dans lequel on brûle du bois résineux. Le *mach'ali* était autrefois le bourreau du Caire, et il se tenait à la porte de la citadelle lors de l'entrée du vice-roi. Les porteurs de *mach'al*, forment aujourd'hui une corporation d'individus qui courent, le soir, dans les rues de la ville, devant les voitures ou les chevaux des grands, pour éclairer leur marche. (Voy. sur le supplice autrefois usité du *mach'al*, Quatremère, *Hist. des sultans Mamlouks*, t. I, IIe partie, p. 4; cf. également *Journ. asiat.* juin 1860, p. 486.)

rière le rideau de l'occultation, pour rester à jamais déposé, comme un baume précieux baigné de nos larmes, dans le sanctuaire des secrets éternels.

Non-seulement le cœur des *ahrâr*[1] est déchiré de mille cruelles épines, et la poitrine des *abrâr*[2] écrasée sous le poids de mille pesants fardeaux;

Mais encore les pèlerins de la vie spirituelle se sont égarés; ils ont perdu la route qui conduit à l'*anéantissement*, et le regard de chacun d'eux est obstrué aujourd'hui par des milliers de voiles.

Quelle secousse, grands dieux, ta mort a causée dans le monde! Quel coup elle a porté au rempart de la religion!

Dans ce deuil universel, rois et peuples, tous, sans exception, se sont unis dans un douloureux concert,

Qui, formant, pour ainsi dire, un nuage de cris et de sanglots, projetait une ombre sur ton cercueil; ô toi, soleil de vertu, ombre de la divinité!

Ce nuage aurait désiré, si c'eût été possible, porter comme moi, le cœur brisé, ton cercueil[3] sur ses épaules, et le conduire (à travers les airs) jusqu'au champ du repos.

[1] Mystiquement, «hommes libres, qui se sont dégagés de tous les liens du monde.»

[2] Chez les soufis, troisième degré de la vie spirituelle. (*Pend-Nâmè*, p. 59.)

[3] نعش «civière.» On sait qu'en Orient les musulmans ne font pas usage de bière pour y enfermer les morts. Partant de ce principe que tout ce qui est à la terre doit retourner à la terre, et ne doit point en être séparé, les musulmans ensevelissent leurs morts dans des linceuls plus ou moins riches, et ils les placent sur une sorte de brancard à quatre bras et à quatre pieds, qu'on porte sur les épaules; chaque croyant regarde comme une œuvre méritoire de le porter ou de le soutenir pendant quelques instants. Ceux qui, pour un motif quelconque, ne peuvent accomplir ce pieux devoir, s'arrêtent, et lèvent l'index de la main droite en récitant la formule du *chéhâdèt*, «profession de foi.» Quand on est arrivé au cimetière, on enlève le mort du brancard, et on le dépose dans la fosse préparée pour lui. —

Au reste, les rois de la terre, les vêtements déchirés et en désordre, marchent éperdus devant tes froides dépouilles;

Les dignitaires de la cour, affaissés sous ton cercueil, sont courbés et en pleurs sous leur précieux fardeau.

Chacun des pieds de ta funèbre litière repose sur l'épaule d'un *qoutb,* et tous quatre poussent des cris déchirants de douleur et de désespoir.

Ils ont porté un savant vers le souverain savant; sous un tel poids, peut-on ne pas être instruit soi-même?

Quelle désolation! grands dieux! le firmament, de ses myriades d'yeux, ne pourra plus te contempler!

Oh! si ton dernier soir[1] a été aussi lumineux que celui qu'éclaire une belle lune argentée, personne, quant à nous, n'a vu un aussi triste jour!

De toutes parts, le peuple se réunit par milliers pour élever les mains vers toi, tandis que dans les airs les anges se rangent en files pour te recevoir.

Toute la nation a porté ton cercueil au bruit de la douleur et du désespoir, et, comme un dépôt précieux, elle l'a confié aux entrailles de la terre.

La foule de tes disciples fondait en larmes, et chacun d'eux a voulu porter les restes de son regrettable maître.

Pur entre les purs, le Dieu de toute pureté t'avait donné à la terre; mais il n'a pas tardé à te rappeler à lui,

Et, plongé maintenant dans l'immensité de l'union divine,

Les cortéges funèbres étaient accompagnés, autrefois, de *neddâbè* «pleureuses» à gages qui, poussant des cris, déchirant leurs vêtements et se frappant le visage, suivaient le défunt jusqu'au cimetière, en donnant les marques du plus vif désespoir. Elles étaient dirigées par la pleureuse en chef, qui récitait divers épisodes de la vie du défunt, et, entremêlant son récit de cris déchirants, faisait l'éloge des qualités physiques et morales du défunt. Cet usage a été aboli en Égypte par le vice-roi Ibrahim-Pacha.

[1] «Le moment où, semblable au soleil, tu as disparu de l'horizon de ce monde.»

les frais vergers du paradis ne sont plus, à tes yeux, qu'un endroit étouffant, et le *touba* qu'un ignoble buisson.

C'est de toi seul qu'émane la pureté des purs; c'est un don que tu as reçu du ciel;

Et présentement que ton âme pure et sainte est montée au zénith du neuvième ciel, que t'importe si ta dépouille mortelle est confiée à la terre?

Tu as été enlevé au ciel parce que le Très-Haut a voulu faire de toi «l'objet de la création[1],» l'associé de ses mystères.

Tu étais l'intelligence infinie dans la compréhension de toutes choses; aussi, l'imagination humaine est-elle hors d'état de te comprendre.

Tu as laissé pour héritage à tes amis le deuil et la tristesse; sous ce rapport, personne n'est plus largement rétribué que moi.

Mais, voici que les cohortes des anges se rangent en disant : «le Maître approche!» Oh! ne dérobe pas encore à ceux qui t'aiment le bonheur de te contempler!

Dites-moi, amis, dans toutes les sciences Djâmi n'était-il pas la merveille du monde? N'était-il pas à la fois le plus vertueux et le plus éloquent des hommes?

Privés désormais du bonheur de le contempler, les humains ne meurent-ils pas de l'absence de cette panacée, de ce *Khizir*[2] au souffle évangélique?

Le deuil de celui dont la douce parole était un remède à tous les maux, comme un glaive acéré, ne perce-t-il pas de mille coups le cœur de ses amis?

Le *qalem* se couvre de noir le visage, et il s'écrie en se

[1] لولاك ما خلقت السما والارض «Si ce n'était en vue de toi, je n'aurais pas créé les cieux et la terre;» paroles qui, selon la tradition, auraient été adressées par le Très-Haut à Mahomet, dans la nuit du miradj. (Voyez M. Reinaud, *Monuments arabes*, II, p. 85.)

[2] Personnage miraculeux, contemporain de Moïse.

déchirant la poitrine : « Celui-là était mon maître, le savant des savants ! »

Hélas ! la cellule est vide ! Les livres sont jetés çà et là ! Où donc est le maître, celui-là seul qui peut ici rétablir l'ordre ?

Mais les pauvres orphelins n'ont qu'à se retirer dans la solitude et à se nourrir de leur chagrin.

Le bonheur et la joie ont fui le Khoraçân ; Djâmi seul les possédait en ce monde !

L'ermitage de la dévotion, comme les monastères de l'*anéantissement*, ne présente plus qu'un spectacle de deuil et de tristesse.

O toi qui as su, pendant ta vie, unir l'*être* au *non-être*, et, sur une base si fragile, élever un édifice impérissable,

Tu as allumé un feu de douleurs cuisantes dans le cœur de tes amis ; leur âme se consume dans l'ardeur de ses chagrins.

O Djâmi ! toi qui as fait ce long et grand voyage pour lequel chacun part, sans en jamais revenir,

C'est toi dont la plume a ouvert les voies de l'éloquence, dont la langue a affranchi la parole et donné la liberté au monde ;

C'est en toi seul que résidait l'esprit de sainteté, car nul autre que toi, après le Prophète, n'a été gratifié du don de la révélation.

Aussi l'âme des rois sera-t-elle à jamais brûlée par la douleur de ta mort, et le cœur des peuples dévoré par le même chagrin.

Rois ou peuples, tous, jusqu'au jour du jugement, verseront des larmes amères sur ce douloureux souvenir.

Mais, quoique tu viennes de te dérober à nos regards, pour jouir à jamais, sous le rideau de l'union divine, des délices du sanctuaire de la gloire éternelle,

Daigne prêter encore à ces pauvres délaissés l'aide et l'assistance de ton âme bienheureuse !

O mes amis ! le but final pour tous est celui-ci : « Dès le

principe, il faut songer à la mort, car, vécût-il mille ans, il viendra toujours une heure où l'homme sera surpris par les artifices du temps[1]. »

Le roi[2] du spiritualisme, a revêtu, dans Djâmi, une forme humaine; que Djâmi reste à jamais le roi de la forme humaine de la spiritualité! *Amîn !*

شاه معنیرا که صورتی افتاد چنین
باد تا حشر شه صورت معنی آمین

NOTICES

SUR LES ILES DE L'ASIE ORIENTALE,

EXTRAITES D'OUVRAGES CHINOIS ET JAPONAIS, ET TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LES TEXTES ORIGINAUX,

PAR LÉON DE ROSNY.

Les notices suivantes sont consacrées aux trois groupes d'îles qui forment l'archipel de l'extrême Asie : le Japon ou Nippon, Yéso et les Lou-tchou. Elles sont extraites de plusieurs ouvrages chinois et japonais, sur lesquels il ne me paraît pas inutile de dire quelques mots.

Le premier, intitulé 諸番志 *Tchū-fān-tchì*, appartient à une grande collection, intitulée *Han-hâï*. Il a été rédigé sous la dynastie des Soung (960-1260 de notre ère)

[1] Imité d'un vers du *Gulistan* de Sadi, traduction de M. Defrémery, p. 54.

[2] Voy. sur l'étymologie du mot شاه, M. de Gobineau, *Lecture des textes cunéiformes*, p. 26.

par *Tcháo Joù-kouŏh* et revu par *Lî Tîao-yoûen*. Pendant longtemps le texte original du *Tchŭ-fān-tchì* a été considéré comme perdu. Les notices qu'il renferme sont d'une grande autorité en Chine. Les unes sortent des annales des Soung, les autres leur servent en quelque sorte de complément. Peu explicites sous le rapport des faits historiques qu'elles mentionnent, dit un bibliographe indigène, elles sont au contraire très-riches au point de vue des mœurs, du climat et des productions des pays dont elles parlent; en un mot, « c'est un ouvrage sur lequel les historiens peuvent s'appuyer [1]. »

Le second ouvrage, le 和漢三才圖會 *Wa-Kan San-saï dzou-yé*, est connu des orientalistes sous le nom de *Grande Encyclopédie japonaise*. La partie géographique de cette précieuse collection ne renferme pas moins de cent cinq livres, et contient une foule de notices intéressantes sur les peuples connus des Japonais au commencement du XVIIIe siècle [2], date à laquelle remonte sa publication. Abel-Rémusat a rédigé un index des différentes sections de cette encyclopédie [3], à l'exception de la moitié du livre XV [4] dont l'exemplaire de la Bibliothèque impériale avait alors été privé au bénéfice de la collection particulière d'un célèbre orientaliste de l'époque.

La connaissance de la langue chinoise ne suffit point pour traduire les notices que renferme cet ouvrage, surtout les notices géographiques. Un sinologue étranger à l'idiome indigène du Japon se verrait sans cesse exposé aux plus regrettables erreurs. Il lirait, par exemple, la capitale de l'île de Yéso, comme l'a fait un célèbre orientaliste [5], *Mats-zen*, tandis

[1] Voy. la notice sur le *Tchu-fān-tchì*, dans le *Kin-ting-sse-k'où-ts'ûen-chou-s'ong-mouh* (Catal. de la Biblioth. impér. de Pé-king, livr. LXXI, fol. 9).

[2] La préface de l'éditeur japonais est datée de la troisième année de l'ère *Seï-tok*, ou 1713 de notre ère, sous le règne de Naka Mikado.

[3] Dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*, vol. XI.

[4] De la page 43 à la page 52.

[5] *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. XI, p. 520.

que les deux caractères 松前 qui la représentent doivent être lus *Mats-mayé;* ou bien il transcrirait 加良不止 *Kia-liang-pou-tchi* des caractères qui ne sont autre chose que la notation en lettres du syllabaire japonais *Man-yò-kana* du nom de l'île Krafto (*Ka-ra-fou-to*). Il faut donc, pour lire un nom propre japonais écrit en caractères chinois, savoir distinguer ce qui est noté en signes phonétiques d'un des différents syllabaires usités au Japon, de ce qui doit être lu, soit par la prononciation sinico-japonaise des signes idéographiques, soit par leur traduction dans la langue nationale du Nippon.

Les deux notices sur les Yéso, également extraites de l'*Encyclopédie japonaise,* appartiennent à deux parties distinctes du recueil, la première à la section ethnographique, la seconde à la section géographique.

Enfin le troisième ouvrage, le 地圖綜要 *Tì-t'ôu-tsòung-yāo*, est une géographie en trois volumes grand in-8°, publiée pour la première fois sous la dynastie des Ming (1368-1616). Les deux premiers tomes sont consacrés à la géographie de la Chine proprement dite et à la description de ses provinces. Le troisième tome, celui auquel nous avons recouru, traite des pays en dehors de la Chine (*wàï-kouĕh*). Une collection de cartes extrêmement curieuses accompagne le texte et en facilite l'intelligence. Ces cartes, d'une projection bizarre, où les sinuosités des vagues et les contours des rochers frappent tout d'abord la vue, sont cependant dressées avec un certain soin et mettent en relief les localités importantes. L'exactitude est peu observée dans les distances qui séparent les îles tant entre elles qu'avec le continent; on voit cependant qu'on s'est efforcé de leur assigner une position relative aussi exacte que les connaissances de l'époque le permettaient aux géographes chinois qui ont collaboré à cet ouvrage.

Les renseignements renfermés dans les notices que nous

avons traduites concordent généralement de la manière la plus remarquable avec les données que l'on possède sur l'Archipel japonais et son histoire. Quelques faits cependant auront besoin d'être ultérieurement discutés, et, livrés à la critique, ils seront peut-être d'un grand intérêt pour l'histoire et la géographie de ces contrées aux époques où ont écrit les auteurs dont nous publions des extraits. Les citations historiques relatives aux communications entre la Chine et le Japon sont d'une parfaite exactitude ainsi que l'on pourra s'en convaincre par les notes dans lesquelles nous avons rapporté les témoignages japonais qui mentionnent les mêmes faits. On jugera par là combien l'étude de la littérature des deux pays peut fournir d'éclaircissements pour leur histoire réciproque et pour l'élucidation de tous les faits qui s'y rattachent.

L'EMPIRE JAPONAIS [1].

L'empire japonais est situé au nord-est de Tsiouen-tchœou[2]. On le désigne aujourd'hui sous le nom de *Nippon*, parce qu'il est proche de la région où le soleil se lève[3]. On l'appelle également 惡 舊 *'O-kìeou*. Sa superficie est de plusieurs milliers de *li*. Au sud-ouest il aboutit à la mer, et au nord-est il est borné par de grandes montagnes[4]. Au delà de

[1] *Tchū-fān-tchì*, première section, fol. 40 v°.

[2] *Ts'îouen-tchœōu* (dans le dialecte local : *Tchouân-tchœóu*) « la région des sources » est une des plus importantes divisions de la province du Fouh-kien.

[3] Le mot *Nip-pon*, qui correspond au japonais ヒノモト *fi-no moto*, signifie littéralement « origine du soleil. » C'est de la prononciation chinoise de ce mot, *Jĭh-pœn*, qu'est venu notre mot *Japon*.

[4] Le nord-est du Japon, primitivement habité par des peuplades de la race aïno, n'a été connu qu'assez tard des conquérants venus du sud. Le détroit de Tsougar, qui sépare la grande île du Nippon

ces montagnes se trouve le pays des *Mâo-jîn* « hommes velus[1] ». Le tout forme cinq territoires impériaux, sept provinces, trois îles, trois mille sept cent soixante et douze villages, quatre cent quatorze relais et environ huit cent quatre-vingt-trois mille *ting*.

Le pays est très-montagneux et très-boisé : il n'y a pas de bonnes terres labourables. Les habitants aiment la navigation et se peignent le corps. Ils se prétendent descendants de *T'àï-pĕh*[2]. Ils disent en outre que, dans la haute antiquité, ils envoyèrent des ambassadeurs en Chine. Tous se donnaient le titre de *Ta-fou*. Jadis, le fils de Chao-kang[3], de la dynastie des Hia, fut institué prince à *Kwaï-ki*[4].

de Yéso, paraît avoir été traversé pour la première fois par les Japonais au milieu du VIIe siècle de notre ère. Jusque-là on avait considéré les hautes montagnes du nord comme les limites de la *terra cognita*.

[1] On désigne généralement sous le nom *Mâo-jîn* (en japonais *Mô-zin*) les populations qui habitent aujourd'hui Yéso et quelques parties des Kouriles, mais qui occupaient primitivement le nord et l'est de l'île du Nippon. On les désigne aussi, pour cette raison, sous le nom de *Toung-î* (japonais *Tô-i*). Ce nom leur a été conservé, bien qu'ils soient aujourd'hui pour le Japon « les barbares du nord » et non ceux de l'est. La grande histoire du Japon intitulée *Nippon-ki* désigne ces anciens autochthones de l'Archipel japonais sous le nom de エビス *Yébisou*. (Cf. *Wa-kan won-seki Syo-gen-zi-kô*, s. v. *Yébisou*.)

[2] Nom d'un personnage célèbre de la dynastie des Chang, qui vivait au XIIIe siècle avant notre ère, et dont il sera question plus loin.

[3] Chao-kang commença à régner en 2118 avant notre ère.

[4] La province de *Kwaï-ki* comprenait, sous les Tsin et sous les Tang, le Tché-Kiang, le sud du Kiang-nan et le nord du Fouh-kien. Le très-regrettable Éd. Biot l'écrit à tort *Hoei-ki*. (Voy. *K'ang-hi-tse-tiên*.)

Ils se rasent les cheveux et se peignent le corps pour éviter les attaques des crocodiles et des dragons. Aujourd'hui les Japonais plongent dans l'eau pour prendre des poissons, et se peignent le corps pour s'emparer des animaux aquatiques. Ils calculent leurs distances de l'est de *Kwaï-ki.*

La monarchie est héréditaire chez les Japonais; ils comptent de la sorte une lignée de soixante générations sans changement de dynastie [1]. Les lettrés et les militaires ont également des charges héréditaires. Les hommes se vêtent de larges pièces d'étoffe qu'ils attachent au moyen d'une épingle, car ils ne font pas usage de coutures. Les vêtements des femmes sont comme un suaire : elles y entrent par un trou, qui est la seule ouverture. Elles font usage de deux ou trois pièces d'étoffe. Toutes laissent croître leurs cheveux et marchent pieds nus.

Les Japonais possèdent des livres chinois, tels que les cinq *Kīng*, les œuvres de Peh-lo-tien [2], etc. Tout cela provient de la Chine.

Ce qui est propre au pays, ce sont les cinq espèces de fruits et un peu de blé. Pour commercer, ils font usage de monnaies de cuivre, sur lesquelles ils mettent les caractères 乾文大寳 *K'ien-wœn-tà-*

[1] On pourrait induire de ce passage que la notice du *Tchū-fān-tchì* a été rédigée sur des documents recueillis quelques années avant la fondation de la dynastie des Soung (960-1260 de notre ère), car le règne du soixante et unième mikado ou empereur du Japon, *Syou-zyak ten-wô*, ne remonte qu'à l'année 931 de notre ère.

[2] Poëte célèbre de la dynastie des Tang.

páo. Ils ont des buffles, des ânes, des moutons, des rhinocéros, des éléphants, etc. Ils ont en outre de l'or et de l'argent, de fines étoffes, des tissus à fleurs. Il y croît des pins et des *lô-moŭh*, qui s'élèvent à une hauteur de cent quarante à cent cinquante pieds et mesurent un diamètre d'environ quatre pieds. Les indigènes les taillent en planches et les transportent dans de grands navires à Ou-tsiouen pour les vendre. Les hommes de Tsiouen vont rarement au Japon.

Les Japonais ont deux sortes d'instruments de musique, des instruments chinois et des instruments coréens, des sabres, des boucliers, des arcs, et des flèches dont ils font les pointes en fer, mais qui ne vont pas loin quand ils tirent, parce que dans ce pays on n'étudie pas l'art de combattre. Ils ont de grandes maisons, dans lesquelles le père et la mère, le frère aîné et le frère cadet couchent dans des chambres différentes. Ils se servent d'écuelles [1] pour boire et pour manger.

Pour leurs mariages, ils ne font pas usage de présents de noces. Pour les funérailles, ils n'ont pas de double cercueil. Ils élèvent un monticule de terre et en font un tombeau. Dans la première période des obsèques, ils poussent des cris, versent des larmes et ne mangent pas de viande. Une fois les funérailles terminées, toute la famille entre dans l'eau et se lave le corps, afin d'écarter les mauvais présages, et, lorsqu'ils veulent faire une grande en-

[1] En chinois : *tsóu-tœòu* « vases pour les sacrifices. »

treprise, ils brûlent les ossements pour observer les pronostics fastes ou néfastes.

Ils ne connaissent pas bien les quatre saisons, et comptent les années d'après le nombre des récoltes, qui se font en automne.

Les hommes vivent très-vieux et atteignent généralement de quatre-vingts à quatre-vingt-dix ans. Leurs femmes ne sont ni débauchées ni jalouses. Ils n'aiment pas les procès. Quant à ce qui concerne la pénalité, lorsqu'il s'agit d'un grand crime, la famille du coupable est anéantie; lorsqu'il s'agit d'un délit moins grave, on confisque la femme et les enfants. Ils payent le tribut en or et en argent. L'or se tire de Youèh-tchœou, qui est situé à l'est de ce pays.

Depuis la dynastie des Han postérieurs[1], le Japon a entretenu des relations avec la Chine. Sous les Weï[2], les Tsin[3], les Soung[4], les Souï[5] et les Tang[6], il a envoyé des ambassadeurs apporter le tribut à la cour.

Sous la dynastie actuelle, la première année de la période *Yōung-hī*[7], un bonze japonais nommé 奝然 *Tao-jèn*[8] se rendit par mer, avec cinq ou six

[1] De 947 à 949 de notre ère.

[2] De 221 à 265.

[3] De 265 à 420.

[4] De 420 à 479.

[5] De 581 à 618.

[6] De 618 à 907.

[7] La première année de la période *Yōung-hī* répond à l'an 984 de notre ère, sous le règne de l'empereur Taï-tsoung, de la dynastie des Soung.

[8] *Tao-jèn*, en sinico-japonais *Teô-nen*, moine du mont *Yeï-san*, ap-

disciples, dans notre pays, et y apporta en présent des vases de cuivre d'une rare perfection. L'empereur Taï-tsoung le reçut en audience et lui donna pour résidence la pagode *T'ài-p'îng-hīng-kouĕh-szì* (litt. la pagode du pays où abonde la grande paix); il lui fit en outre présent d'un vêtement violet et le combla de faveurs. Il apprit de lui que les souverains du Japon formaient une seule lignée de descendants [1], que les mandarins eux-mêmes se succédaient de père en fils. C'est pourquoi l'empereur poussa un soupir, et, s'adressant à son ministre *Sòng-k'î*, surnommé *Li-fáng*, lui dit :

« Chez les barbares de ces îles, le pouvoir se perpétue indéfiniment, et les magistrats, par ce principe d'hérédité, se succèdent sans interruption. N'est-ce pas la voie de l'antiquité? »

C'est ainsi que les barbares d'une île ont causé de l'émotion à l'empereur Taï-tsoung. Ne seraient-ils pas, par hasard, les descendants de ces barbares dont

partenait à la famille des *Fousi-wara*. Après avoir habité cinq ans la Chine, où il reçut le plus grand accueil de l'empereur *Taï-tsoung*, il revint au Japon en l'an 987 et y apporta plusieurs ouvrages chinois, notamment le *Hìao-kīng* ou « Livre de la piété filiale. » Il mourut en 1016 et reçut le titre posthume de *Kô-zi daï-zi*.

[1] En effet les *mikado* ou souverains et pontifes du Japon ne forment qu'une seule et même famille de princes, qui sont tous censés descendre de *Zin-mou Ten-wô*, fondateur de l'empire au VII[e] siècle avant notre ère. En fait de dynasties, les Japonais n'en reconnaissent que trois successives, les deux premières fabuleuses, et la troisième celle des *nin-wô* ou « souverains humains, » qui règne encore de nos jours, sinon de fait, au moins nominalement à Myako, capitale de l'Archipel.

Taï-peh[1] changea jadis les mœurs à l'aide des institutions de la Chine ?

AUTRE NOTICE.

La géographie chinoise *Tì-t'ôu-tsòung-yāo*[2] confirme ainsi qu'il suit une partie des données que renferme la notice précédente :

Le Japon, ancien royaume des *Wō-nôu*, est gouverné par une dynastie de souverains héréditaires. L'empire se compose de cinq territoires impériaux, de sept provinces et d'environ une centaine de pays tributaires. Les empereurs de la Chine des dynasties des Han, des Tang et des Soung ont reçu leur tribut. L'empereur Chi-tsou[3], de la dynastie des Youen, les invita à venir lui rendre hommage; mais il ne put y réussir. Sous la dynastie actuelle[4], au commencement de la période *Hóung-wôu* (1368-1398), ils ont envoyé une ambassade à la cour[5]

[1] *T'àï-pĕh,* oncle du vertueux et célèbre *Wœn-wâng,* et fils aîné de *Kóu-kōng,* à la mort de ce prince, abandonna la cour pour ne pas causer d'embarras à son père, qui paraissait désirer pour successeur son plus jeune frère *Kì-lĭh.* Il se retira alors chez les *Kīng-mân,* au sud du fleuve Kiang, dans la province du Kiang-nan. Rappelé bientôt par Ki-lih pour régner sur le pays de *Tchœou,* conformément à la dernière volonté de Kou-kong, il s'y rendit pour assister aux obsèques, mais refusa absolument de prendre en main les rênes du gouvernement, insistant sur ce que Ki-lih était celui que son père avait réellement souhaité pour héritier. Il s'en retourna donc chez les King-mân, où il répandit les doctrines des anciens sages et fonda le royaume de *Oû,* en 1229 avant notre ère.

[2] *Tì-t'ôu-tsòung-yāo,* section des peuples étrangers, fol. 201.

[3] Régnait de 1264 à 1265 de notre ère.

[4] La dynastie des *Mîng* (1368-1616).

[5] Cette ambassade, à la tête de laquelle se trouvaient deux bonzes

apporter le tribut. Dans la période *Yóung-lŏh* (1403-1414), ils reçurent des lettres d'investiture [1].

Mœurs. — Ils se tracent des figures noires sur la face, se tatouent le corps, laissent flotter leurs cheveux et marchent nu-pieds. Ils ne prennent pas de femme du même nom de famille que le leur. Dans la première période du deuil, ils s'abstiennent de vin et de viande. Ils croient aux sorciers, aiment le théâtre, prisent hautement les lettres et les livres, et cultivent le bouddhisme. Pour commercer ils font usage de monnaies de cuivre qui portent pour inscription les mots 乾文大寶 *K'ien-wœn-tà-pào.*

Productions. — Les produits du Japon sont : de l'ambre, du cristal (de trois couleurs, du vert, du rouge et du blanc), des perles blanches, du jade vert, des *tala* [2], de fines soieries, des pierres à broyer l'encre, des huîtres, des ornements d'écaille, des éventails, de l'étoffe à fleurs, et du vernis.

nommés *Tsyou-sin* et *Béô-sa*, quitta le Japon la 1re année de l'ère *Wo-an*, et la 16e du règne du mikado *Kwô-gon II* (1368 de notre ère).

[1] Le onzième mois de la 10e année de l'ère *Wô-yéi* (1403), sous le règne du mikado *Ko-mats II*, l'empereur *Tching-tsou-Hoang-ti* envoya au Japon un ambassadeur avec des lettres pour notifier son avénement au trône. L'année suivante (1404), il vint une nouvelle ambassade de Chine. On cite encore, sous la période *Yóung-lŏh*, un ambassadeur envoyé par la cour de Chine, qui se nommait *Liu-youen.*

[2] *Borassus flabelliformis*, Linn.

KA-Ï, LES YÉSO[1].

Le pays des Yéso forme une île située au nord-est du Nippon (la principale île de l'Archipel japonais). La carte de cette contrée se trouve dans la section intitulée *Tsien-ti-li-pou.*

On lit dans le *Nippon-ki* (Histoire du Japon), à la fin du règne du mikado *Keï-kô Ten-wô* (de 71 à 130 de notre ère)[2] :

« Au milieu du territoire des barbares orientaux se trouve le pays de 日高見 *Jïh-kāo-kìen.* Le peuple de ce pays, hommes et femmes, forme des nœuds avec ses cheveux et se trace des signes sur le corps. Les hommes sont robustes et courageux. On dit généralement que le sol des Yéso est fertile et étendu. Les hommes vivent pêle-mêle avec les femmes, sans qu'il y ait de distinction entre le père et le fils. L'hiver, ils habitent des cavernes; l'été, ils demeurent dans des cabanes. Ils ont des peaux pour vêtements et boivent du sang. Les frères aînés et les frères cadets doutent mutuellement les uns des autres. Ils grimpent sur les montagnes comme des oiseaux, et marchent dans les herbes

[1] *Wa-Kan San-saï dzou-yé* (Encyclopédie japonaise), section des peuples étrangers, livre XIII, fol. 22 et suiv.

[2] Ce règne fut en partie occupé par les révoltes des Yéso et des diverses tribus désignées sous le nom de *Yébisou* « sauvages, » que les mikado cherchaient à refouler vers le nord ou à anéantir. C'est à la même époque que parut le fameux prince *Yamato-také,* dont les exploits contre ces autochthones du Nippon sont très-vantés dans les historiens japonais.

comme des bêtes sauvages. S'ils reçoivent des bienfaits, ils les oublient aussitôt. S'ils éprouvent une injustice, ils ne manquent pas d'en tirer vengeance. Aussi cachent-ils une flèche dans leur chevelure et un poignard dans leurs vêtements. »

YÉSO-SIMA. L'ÎLE DE YÉSO[1].

Yéso, en chinois 蝦夷 *Hîa-î* « les barbares à crevettes » ou 獲服 *Hoĕh-foŭh*, a également les noms de アツマエゼス *Atsouma yébisou*, en chinois 東夷 *Tōung-î*[2], « les barbares orientaux, » en chinois 日高見國 *Jĭh-kāo-kìen-kouĕh; Mô-zin kok*, en chinois 毛人國 *Mâo-jîn kouĕh* « le pays des hommes velus[3]. »

Yéso est situé au nord du Nippon (la principale île de l'Archipel japonais) : c'est une île. Cette terre est longue du sud au nord; de ce dernier côté elle avoisine le pays de 韃靼 *Tattan* « les Tatars ou

[1] *Wa-Kan San-saï dzou-yé* (Encyclopédie japonaise), section géographique, livre LXIV, fol. 12.

[2] Il règne parfois une certaine incertitude sur le peuple désigné sous le nom *Tōung-î*. Morrison en fait le nom primitif de la Corée. Dans les ouvrages japonais cette expression ne paraît pas présenter de doute. D'ailleurs l'encyclopédie *Kin-mô-dzou-i* dit en propres termes que « les barbares de l'est sont les habitants de l'île de Yéso (*tô-i va yeso bito nari*). »

[3] Le *Syo-gen-zi-kô* donne également comme synonyme de Yéso le mot エミシ *yémisi*, et l'encyclopédie *Kin-mô-dzou-i* (livr. VI, fol. 26) les cite sous le synonyme de *figasi-no yébisou*.

Tartares. » Du côté de l'est il y a l'Océan. Les montagnes y sont en grand nombre et tellement raboteuses qu'on ne peut pas voyager par terre.

Il y a un grand fleuve nommé 石加利河 *Isi-kari gava*[1], dont les eaux abondantes courent sur les rochers. On ne peut pas traverser ce fleuve à gué, ni le remonter dans une embarcation : de là vient qu'on ne sait pas encore à combien de milles (*ri*) est sa source.

Au sud de cette île, sur la mer, se trouve le port de 松前 *Mats-mayé* : c'est là que réside le gouverneur japonais de Yéso.

Dans ce pays, il n'y a pas de riz, de céréales, de sel ni de soie. Ils ne font usage ni d'or, ni d'argent, ni de monnaies. Ils ignorent l'art d'écrire[2].

Les productions du pays des Yéso sont : des peaux de cerf, d'ours et de loutre de mer[3]; des doris sèches[4], des chiens de mer[5], des saumons[6],

[1] Ce fleuve, qui baigne la plus grande partie de la région occidentale de Yéso, prend sa source dans les montagnes du nord de l'île et se jette dans le golfe de Strogonov.

[2] Les Japonais ont imaginé d'appliquer leur écriture à la langue aïno, et ont écrit quelques textes de cet idiome avec les signes de leur syllabaire; mais il ne paraît pas que les indigènes de Yéso aient encore songé à écrire leur langage.

[3] *Enydris marina;* en japonais, ラッコ *rakko;* en aïno, ウタ *outa,* et カクラウタ *kakoura outa;* en aïno, エリ *yéri.*

[4] En japonais, スリコ *Iri-ko.* C'est une espèce de *doris* ou holothurie, appelée par les Hollandais *kaffer kull.*

[5] En japonais, ヲツトセイ *ottoseï;* en aïno, ウ子ウ *ounéo.* Le mâle est appelé par les Yéso ヲン子プ *onnep*, et la femelle ホヲマツプ *howomatsoup.*

[6] *Salmo lagocephalus.* En japonais, サケ *saké;* en aïno シベ *sibé.*

des harengs et du caviar [1]; des éponges, des espèces d'huîtres [2], etc.

DISTANCES. — De *Mats-mayé* (松前) à *Tsougar* (津輕), on compte par mer quinze milles japonais (*ri*).

De *Mats-mayé* à *Nottoro* (乃都登呂), on compte quatre cent quatre-vingts milles.

De *Mats-mayé* à *Sôya* [3] (曾宇夜), on compte trois cent quatre-vingts milles.

De *Sôya* à *Karafto* (加良不止), on compte quarante-trois milles.

Une autre section du *Wa-Kan-San-saï dzou-yé* nous fournit la liste suivante des produits provenant de Mats-mayé, capitale de l'île de Yéso :

Les produits de Mats-mayé sont : des faucons [4], des cigognes [5], des mava [6], des saumons séchés [7], des

[1] Ce nom correspond au chinois 鰊 *toung*. C'est une espèce de petit hareng, dont le caviar (*krsouno-ko*) est très-recherché.

[2] *Heliotis japonica;* en japonais, アハビ *avabi;* en aïno, アイベ *aïbé*. Cette espèce d'huître, que les Hollandais appellent *klipzuyer*, passe pour avoir été la nourriture des premiers habitants du Nippon. A ce titre, elle figure encore dans tous les dîners de cérémonie.

[3] *Sôya* est le poste japonais le plus avancé au nord de l'île de Yéso.

[4] En japonais, タカ *taka* (*Falco communis*).

[5] En japonais, ツル *tsourou*.

[6] En japonais, 眞マ羽ハ *ma-va*.

[7] M. Gochkievitch explique le mot カラザケ par Сушеная рыба изъ рода семги « poisson séché du genre saumon. »

baleines[1], des éponges, des peaux de loutre de mer, d'ours et de cerfs[2], des phoques[3], des saumons, des veaux marins[4], des loutres[5], des ours de mer[6], du sable d'or[7], de l'aimant[8], etc.

LIEOU-KHIEOU-KOUEH. LE ROYAUME DE LOU-TCHOU[9].

Le royaume de Lou-tchou est situé à l'est du pays actuel de Tsioüen-tchéou[10]. En barque, l'on s'y

[1] En japonais, カド *ka-do;* en aïno, *founbeï.*

[2] En japonais, クヂラ *koudzira.* L'auteur écrit à tort クチテ *koudzité.*

[3] *Otaria ursina;* en japonais, アサラシ *asarasi;* en aïno, *toukari.* Le vocabulaire aïno-japonais *Ka-i fô-gon* cite un assez grand nombre de noms de diverses espèces ou variétés de phoques.

[4] En japonais, 胡獱 *todo.* « Cet animal habite la mer de Matsmayé. Tant par son extérieur que par son goût, il ressemble au chien de mer, mais il est plus grand. Il aime à fermer les yeux, et s'endort toujours à la surface de l'eau, ce qui est surprenant. L'espèce que les *hon-zo* appellent *kaï-lar* ne serait-elle pas la même espèce? Dans ce cas, le *kaï-lar,* le *wottot,* l'*amositsouyeï* et le *todo* seraient quatre variétés de la même espèce, bien que distinctes entre elles. » (*Encycl. japonaise,* liv. XXXVIII, fol. 31.)

[5] En japonais, 禰豆不 *netsoupou.* Cette espèce de loutre se trouve dans la mer de Yéso, et mesure quatre à cinq coudées (*tchi*); sa couleur est noire.

[6] En japonais, 阿毛志豆平 *amositsouyeï,* espèce de phoque. On désigne en aïno, sous le nom d'*amoussiyé,* une sorte d'amphibie qu'on a identifiée au chinois *chóuï-pào* « léopard d'eau. »

[7] En japonais, スナカネ *souna-kane.*

[8] En japonais, シシヤク *si-syak.*

[9] *Tchū-fān-tchì,* section des peuples étrangers, fol. 38 (Rec. *Han-hâï*).

[10] Dans la province Fouh-kien. (Voy. ci-dessus, p. 360.)

rend en cinq ou six jours. Le nom de famille du roi est 歡斯 *Houan-sse*[1]. Les indigènes l'appellent 可老 *Ko-lao*. Sa résidence se nomme 波羅檀 *Po-lo-tan*[2]. Elle est entourée d'antres, de fossés et de palissades, et baignée d'eau courante. On y a planté des arbustes épineux pour servir de bornes. Sur les grandes murailles qui la circonscrivent, on a sculpté des animaux.

Les hommes et les femmes s'attachent les cheveux avec des cordes de soie blanche, de manière à former un chignon sur le derrière de la tête. Ils se font des vêtements moitié soie et moitié laine, dont la coupe est très-variée. Ils tressent le lin pour s'en faire des chapeaux, qu'ils ornent ensuite de plumes.

Les soldats ont des sabres et un petit nombre d'arcs, de flèches, de poignards, de tambours, etc. Ils emploient des peaux d'ours ou de léopard pour se faire des cuirasses. Ils gravent des figures d'animaux sur leurs chars, et les font accompagner tout au plus par quelques dizaines d'hommes[3]. Ils ne payent

[1] Je crois que ce nom est une altération du mot 按司 *An-zi*, qui désignait la classe noble et princière qui conquit la souveraineté des îles *Lou-tchou*, au XII[e] siècle; ou bien il faut y voir le nom du prince héréditaire 和年之 *Wan-si*. (*Encycl. japon.* liv. XIII, fol. 22.)

[2] On lit dans le *Wa-Kan San-saï-dzou-yé* : «Le royaume de Lou-tchou forme une île située au sud-est de la province de Fouh-kien, et au sud-ouest de la province de *Satsouma*, au Japon. Sa capitale se nomme *Naja*.» (Livre LXIV, fol. 10.)

[3] Suivant le *Li-ki* (Livre sacré des rites), un char de guerre était monté par trois hommes (l'officier, son écuyer et le conducteur),

ordinairement pas d'impôts, mais lorsqu'une guerre vient à éclater, ils lèvent une taxe générale, sans connaître de mesure. Les différentes périodes lunaires leur servent à la supputation des temps.

Le père et le fils se couchent et dorment dans le même lit. Ils font évaporer au soleil l'eau de la mer pour en obtenir du sel, et font fermenter le levain du riz pour fabriquer du vin. S'il arrive qu'ils rencontrent des mets étrangers, ils les offrent tout d'abord aux personnes honorables. Parmi les viandes du pays, il y a celles de l'ours et du loup. On y rencontre également beaucoup de porcs et de volaille, mais on n'y trouve pas de bœufs, de moutons, d'ânes, ni de chevaux.

Le sol y est fertile. Les indigènes commencent par brûler les herbes et amener de l'eau, puis après avoir houé le terrain à une profondeur de quelques pouces, ils le mettent en culture. Ils n'ont pas d'autres produits extraordinaires. Ils s'adonnent au meurtre et au brigandage; aussi les marchands (étrangers) ne viennent-ils pas dans ce pays.

Les produits de la contrée sont: la cire jaune, l'or natif, le poil de buffle, la chair de léopard. On va les vendre dans les trois îles (*San-yu*). À côté de là se trouvent les pays de *Pi-ché-yé*, de *Tan-ma-yen*[1], et autres États.

et était accompagné d'une escorte de quatre-vingt-dix-sept fantassins, partagés en deux corps, le premier de vingt-sept hommes placés sur les côtés et ayant pour mission de faciliter la marche, le second de soixante et dix voltigeurs servant d'arrière-garde.

[1] Pays dont la position m'est inconnue.

AUTRE NOTICE[1].

Dans ce pays, il y a trois rois[2]. On appelle le premier 中山王 *Tchoung-chan-wang* « le roi de la montagne du milieu; » le second 山南王 *Chan-nan-wang* « le roi du midi de la montagne; » et le troisième 山北王 *Chan-peh-wang* « le roi du nord de la montagne. » Sous les Han, les Tang et les Soung, ils n'ont pas eu de rapports avec la Chine. Sous la dynastie actuelle[3], au commencement de la période *Houng-wou* (1368-1398), les trois rois envoyèrent une ambassade pour apporter le tribut à la cour de Chine. Plus tard, le roi de la montagne du milieu[3] se rendit à la cour, et permit au prince royal et à deux mandarins d'entreprendre le voyage de Chine pour aller apprendre la grande étude (*Ta-hio*).

[1] *Tì-t'ou-tsòung-yāo*, section des peuples étrangers, fol. 202.

[2] Les historiens chinois placent vingt-cinq règnes de princes avant l'année 1190, mais le nom du premier, 天舜 *T'ien-chūn*, a seul été conservé. A la date que nous venons de citer, une nouvelle dynastie fut fondée par 天孫 *Sun-t'ien*, et, après trois générations, la dynastie primitive fut restaurée dans la personne de 英祖 *Ing-tsou*, descendant de Tien-tsun. Plus tard, à l'époque de 尚巴志 *Chang-pa-thi*, se formèrent les trois royaumes dont parle le *Tì-t'ou-tsòung-yāo*. Le roi de la montagne du milieu finit par assujettir les deux autres, et devint ainsi monarque de Lou-tchou.

[3] La dynastie des Ming (1368-1616).

Mœurs. — Ils s'enlèvent les moustaches et la barbe, et se tracent des figures noires sur les mains. Leur bonnets sont couverts de plumes et leurs habits garnis de poils. Ils s'adonnent au brigandage et au meurtre. Ils font des sacrifices aux génies. Ils ne payent point d'impôts, ne connaissent pas les différentes périodes lunaires, et comptent l'année par le temps où les plantes fleurissent et par l'époque où elles se dessèchent. Au bas de la muraille de l'endroit où habite le roi, on a déposé une grande quantité de crânes comme ornement.

Iles. — 1° L'île de 高華嶼 *Kāo-hoa-yu*. Les Souï [1] y envoyèrent un général du titre de *Wòu pœn* nommé Tch'în-lêng, à la tête d'un corps d'armée. Il s'empara de quelques centaines d'habitants, tant hommes que femmes, et s'en revint en Chine.

2° L'île de 彭湖島 *Poung-hou-tao*. Elle est située près des frontières des quatre divisions territoriales de la province de Fouh-kien, *Fouh-tchœou*, *Tsiouen-tchœou*, *Hing-hoa* et *Tchang-tchœou*. L'atmosphère y est pure et claire; cependant, vue de loin, cette île paraît obscurcie de fumée et de brouillards.

Productions. — L'arbre *teòu-leòu-chù* [2], qui ressemble à l'arble *kŭh* [3] et possède un feuillage épais; le parfum de *soŭh* [4].

Léon de Rosny.

[1] La dynastie des Souï dura de 581 à 618 de notre ère.

[2] Arbre non identifié.

[3] Espèce de citronnier.

[4] Substance non identifiée.

ÉTUDE

SUR

L'ORGANISATION POLITIQUE, RELIGIEUSE

ET ADMINISTRATIVE

DU ROYAUME DE LA PETITE-ARMÉNIE,

PAR M. ÉDOUARD DULAURIER.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comme le travail que renferment les pages suivantes paraît postérieurement à la publication d'un Mémoire sur le même sujet inséré dans le recueil d'une académie étrangère, j'ai cru que, si je suis en droit d'affirmer que je ne dois rien à mon devancier, j'ai cependant à expliquer dans quelles circonstances mon étude a été entreprise. Lorsque je me préparais, il y a plusieurs années, à mettre au jour la *Bibliothèque historique arménienne*, l'auteur du Mémoire en question me témoigna avec un zèle très-louable le désir d'être associé à mon œuvre et se chargea de réunir les chartes latines et françaises provenant de la chancellerie des souverains de la Cilicie, et les documents occidentaux relatifs aux rapports des Arméniens avec les colonies fondées dans la Syrie par les Croisés. Il composa une introduction, qu'il me lut en partie. Je lui fis observer qu'en s'attachant à mettre en relief les caractères extrinsèques des monuments qu'il avait rassemblés, il avait omis un point capital, que son inexpérience de la langue arménienne ne lui avait pas permis d'aborder : l'examen de la constitution féodale de l'Arménie ancienne, les différences et les similitudes qu'offre cette constitution avec la féodalité importée par les Franks en Orient, et que les Ar-

méniens cherchèrent à s'assimiler. Je me chargeai de remplir cette lacune, et nos recherches devaient être réunies et se compléter mutuellement. Depuis lors diverses raisons en dehors de ma volonté me privèrent de la collaboration qui m'avait été annoncée; le savant auquel je fais ici allusion fit paraître séparément ceux de ses documents qui avaient à ses yeux quelque valeur; enfin il a donné son introduction, formant le Mémoire qui a récemment vu le jour. En cela il a usé d'un droit incontestable de propriété, mais il m'a rendu aussi celui de publier, de mon côté, le travail que j'avais rédigé, et que je soumets aujourd'hui au lecteur. Je dois faire remarquer que si l'usage des mêmes sources nous a conduits l'un et l'autre à citer souvent les mêmes noms dans les listes du personnel de la cour et de l'administration ciliciennes, cependant les miennes sont rédigées dans un tout autre système. Le tableau généalogique des princes de la dynastie de Roupên, et celui d'une autre famille presque aussi considérable, les Héthoumiens de Lampron, comportaient des modifications et des additions qui en changent tout à fait la physionomie. Enfin on me permettra d'ajouter que les paragraphes que j'ai consacrés à parler du commerce de la Cilicie, et, en ce qui concerne les étrangers, de l'état des personnes et des choses, sont la reproduction développée et améliorée des articles que j'ai insérés dans les cahiers de mai et juin 1858 de la *Revue de l'Orient*. Démontrer que mes recherches ont été faites indépendamment de toute communication, et qu'elles ont sur certains points une antériorité de deux ans au moins, c'est là un fait que je tenais à établir, et qui, je pense, ne saurait être démenti.

Parmi les États chrétiens qui s'élevèrent en Orient, à l'époque des croisades, le royaume de la Cilicie, sous les princes de la dynastie de Roupên, occupe

une place trop importante pour que nous ne cherchions point à recueillir quelques-uns des souvenirs, épars aujourd'hui de tous côtés, qui nous rappellent son existence. Arménien par la nationalité des populations qui l'habitaient et des souverains qui le gouvernèrent, différant originairement des colonies latines qui étaient dans le voisinage par sa langue, par ses antiques traditions, par les rites et plusieurs dogmes de son Église, et par le fond même de la société, il se transforma au contact et sous l'influence des Franks, adopta leurs institutions politiques, et par des alliances de famille s'associa à la grande confédération qu'ils avaient fondée outre-mer.

Ces rapports entre les Arméniens et les Latins commencèrent dès les premiers temps des croisades, et devinrent dans la suite de plus en plus multipliés et intimes. A peine ceux-ci furent-ils parvenus sur les confins de la Cilicie, que les chrétiens du Taurus saluèrent avec enthousiasme l'arrivée de ces frères d'Occident qui venaient relever la croix abattue et humiliée par les infidèles, et dès lors ils ne cessèrent de combattre avec eux sur presque tous les champs de bataille [1]. Sous le règne

[1] C'est le témoignage que rendit plus tard aux Arméniens Grégoire XIII, dans une bulle donnée en 1584 à l'occasion de la fondation à Rome, par cet illustre pontife, du collége arménien, et certes, si le souvenir des croisades a pu se conserver vivant quelque part, c'est dans la capitale du monde catholique, où abondent encore les monuments écrits les plus précieux de cette époque : — « Et vero « inter alia ejusdem nationis de ecclesia republicaque christiana me-

du huitième prince de la dynastie de Roupên, Léon II, et sous celui de ses successeurs, les Latins étaient établis dans toute la Cilicie [1]. On y voyait affluer les marchands de l'Europe méridionale; le clergé latin y possédait des monastères, et les trois ordres de Saint-Jean de Jérusalem, du Temple et Teutonique, des maisons et des commanderies. Des seigneurs français remplissaient de grandes charges à la cour des Roupéniens, et tenaient en fief de la libéralité de ces princes des domaines considérables.

« rita, illud præcipuum et singulari memoria dignum est, quod prin-« cipibus exercitibusque christianis sæpius olim ad recuperationem « Terræ sanctæ proficiscentibus, nulla natio, nullus populus prom-« ptius alacriusve eis suppetias tulit, quam Armeni, qui viris, equis, « armis, commeatu, consilio ac denique omni ope christianos, sacro « illo in bello fortissime ac fidelissime juvarunt. » (*Bullarium romanum*, t. IV, part. IV, p. 78, edid. Ch. Cocquelines, Rome, 1747. Cf. *Compendio storico di memorie cronologiche concernenti la religione e la morale della nazione armena suddita dell' Impero ottomano*, dal marchese Giov. de Sèrpos, Venise, 1786, 3 vol. in-12, t. III, p. 67.)

[1] C'est ce qui résulte d'un passage d'une lettre de Léon II à Innocent III, datée de Sis, 1er octobre 1202, et dont était porteur l'ambassadeur du roi, frère Garnier, chevalier de l'ordre Teutonique : « Hinc est quod Sanctitatem vestram suppliciter flagita-« mus, quatenus nobis litteras apertas mittere dignemini, ut non « teneamur, neque *Latini* de terra nostra, de qualibet conditione, « excepta sancta Romana Ecclesia, cuilibet ecclesiæ latinæ, et quod « non habeat potestatem nos seu *Latinos* de terra nostra excommu-« nicandi, vel sententiam in regno nostro proferendi super *Latinos* « quælibet ecclesia, excepta, ut dictum est, Sede apostolica. » — Dans la réponse du pape, en date des calendes de juin de l'année suivante, il est dit : « Unde petebas tibi per litteras apostolicas indulgeri, ut « præter Romanum pontificem nullus Latinus in te vel regnum « tuum, vel homines regni, sive *Latinos*, sive alios cujuscumque con-« ditionis, excommunicationis aut interdicti posset sententiam pro-« mulgare. » (*Epist. Innocentii III*, ed. Baluze, lib. V, epist. 42 et 43.)

Lorsque, vers 1342, les rois de race arménienne eurent été remplacés par des souverains d'une branche des Lusignan de Chypre, la Cilicie fut plus que jamais envahie par les Latins et soumise à leur influence. L'existence de ce royaume comme frontière de la Syrie et donnant accès dans ce dernier pays, fut toujours considérée comme indispensablement liée au maintien des colonies chrétiennes de l'Orient, tant qu'elles furent debout, ou à l'espérance de les recouvrer, lorsqu'elles eurent été renversées. C'est pour cette raison que les papes firent tant d'efforts pour soutenir ce royaume contre les Égyptiens, acharnés à le détruire, et appelèrent tant de fois à son secours les princes de l'Europe. Mais leur zèle resta impuissant au milieu de la tiédeur générale, qui avait succédé à la ferveur des croisades. Leur voix ne fut plus écoutée, et la Petite-Arménie, succombant sous les coups des infidèles, perdit avec son dernier roi, Léon VI de Lusignan, et pour jamais, son indépendance. Ce prince infortuné, tombé entre leurs mains et conduit en Égypte, y resta six ans en captivité; puis, étant passé en Europe, il vint, comme on sait, finir ses jours à Paris, en 1393, à la cour hospitalière de Charles VI.

L'histoire de la Petite-Arménie au moyen âge fait donc essentiellement partie de celle des croisades, et ne saurait en être séparée. C'est sous l'inspiration de cette pensée, qu'un homme dont le nom rappelle une des gloires impérissables de l'érudition française, du Cange, a compris dans son ou-

vrage, encore inédit, *Les Familles d'outre-mer*, celles de la Cilicie d'origine arménienne. Dans leur *Art de vérifier les dates*, les Bénédictins, mettant à profit ce travail, n'ont point manqué pareillement de consacrer un chapitre aux rois de la Petite-Arménie. Les principales sources auxquelles du Cange put avoir accès à l'époque où il vivait sont les auteurs byzantins, les chroniqueurs occidentaux, latins ou français, les lettres et les bulles des papes, les *Lignages d'outre-mer*, et le livre des *Assises de Jérusalem*. Ces documents ont sans doute de la valeur pour l'histoire de la Petite-Arménie; mais ce sont des témoignages d'un caractère purement extrinsèque, si je puis m'exprimer ainsi, et produits par des auteurs étrangers, ignorant la langue de ce pays, et par ce fait seul n'ayant jamais possédé qu'une notion imparfaite de ses affaires et de sa situation intérieures. Cette notion ne peut se révéler que par l'étude des textes originaux arméniens, mine précieuse, et qui n'attend, pour nous livrer les richesses qu'elle recèle, qu'une main capable de la mettre en œuvre. Les renseignements que l'on peut y puiser sur les événements accomplis, non-seulement dans la Cilicie, mais encore dans le nord de la principauté d'Antioche, dans la partie septentrionale de la Comagène et le comté d'Édesse, partout où étaient répandues alors des populations arméniennes, sont neufs, car ils nous font connaître des faits ignorés ou racontés sous un tout autre point de vue par les chroniqueurs grecs, latins, arabes ou syriens contemporains.

Avant tout, il est nécessaire de jeter les yeux sur le tableau chronologique des princes de la dynastie de Roupên, afin d'avoir un canon auquel nous puissions rapporter les dates qui se présenteront à nous dans le cours de ce travail. Les éléments de ce tableau ont été empruntés à la Chronique du connétable Sĕmpad, frère du roi Héthoum Ier. La position élevée et intime de cet écrivain à la cour de Sis semble être une garantie de son exactitude.

ÈRE armén.[1]	ÈRE CHRÉTIENNE.	
	Vers 1080	ROUPÊN Ier, dit *le Grand*, s'établit dans le Taurus.
		BARONS.
547	25 fév. 1098 — 24 fév. 1099...	CONSTANTIN Ier, fils de Roupên, se rend maître de la forteresse de Vahga et fonde la dynastie des Roupéniens ; il reçoit des Croisés le titre de *baron*.
549	25 fév. 1100 — 23 fév. 1101..	Mort de Constantin ; son fils THOROS Ier hérite de son titre et de sa principauté.
578	17 fév. 1129 — 16 fév. 1130...	Thoros meurt ; il a pour successeur son frère LÉON Ier.
585	16 fév. 1136 — 14 fév. 1137...	Léon est fait prisonnier par l'empereur Jean Comnène, qui s'empare de ses États, et l'emmène à Constantinople.
588	15 fév. 1139 — 14 fév. 1140...	Il meurt dans les fers.
590	14 fév. 1141 — 10 fév. 1142..	THOROS II, son fils, s'échappe de Constantinople et revient en Cilicie, où il reprend possession des États de son père.

[1] Les deux majuscules É. A. signifient ère arménienne ; É. CHR. ère chrétienne.

ÈRE arměn.	ÈRE CHRÉTIENNE.	
613	9 fév. 1164 — 7 fév. 1165....	Sdéph'anê, frère de Thoros, est tué par les Grecs.
617	8 fév. 1168 — 6 fév. 1169....	Mort de Thoros; son jeune fils Roupên II lui succède sous la tutelle de Thomas, cousin germain de Thoros, et baile (régent) d'Arménie.
618	7 fév. 1169 — 6 fév. 1170...	Mleh, frère de Thoros, s'empare de la principauté de Cilicie. Thomas s'enfuit à Antioche, et le jeune Roupên est mis en sûreté dans la forteresse de Hr'om-gla, où il meurt l'année suivante.
624	6 fév. 1175 — 5 fév. 1176...	Au bout de sept ans, les grands tuent Mleh.
		Roupên III, fils aîné de Sdéph'anê, est placé par eux sur le trône.
634	3 fév. 1185 — 2 fév. 1186...	Il est pris en trahison par le prince d'Antioche (Boëmond, dit *le Bambe*); mais bientôt après il recouvre la liberté.
636	3 fév. 1187 — 2 fév. 1188...	Mort de Roupên III; il est remplacé par son frère Léon II.
		ROIS.
646	31 janv. 1197 — 30 janv. 1198.	Le 6 janvier, jour de l'Épiphanie (1198), Léon est sacré roi sous la suzeraineté de l'Église de Rome et de l'empire d'Occident.
668	26 janv. 1219 — 25 janv. 1220.	Mort de Léon.
		Sire Adam de Gastim, et ensuite le grand baron Constantin, sont créés baïles du royaume.
671	25 janv. 1222 — 24 janv. 1223.	Philippe, fils de Raymond le Borgne, prince d'Antioche, est appelé au trône et épouse Zabêl (Isabeau), fille et héritière du roi Léon.
		Il est détrôné par les grands et ren-

ÈRE armén.	ÈRE CHRÉTIENNE.	
		fermé dans la forteresse de Partzĕrpert, où il meurt dans l'année.
675	24 janv. 1226 — 23 janv. 1227.	HÉTHOUM Ier, fils de Constantin, est choisi pour roi par les évêques, les nobles et le patriarche Constantin Ier; on lui donne en mariage la reine Zabêl.
715	14 janv. 1266 — 13 janv. 1267.	Léon, fils de Héthoum, est fait prisonnier, et son frère Thoros est tué en combattant les Égyptiens.
717	14 janv. 1268 — 13 janv. 1269.	Léon est rendu à la liberté.
719	13 janv. 1270 — 12 janv. 1271.	Mort de Héthoum Ier; son fils LÉON III est sacré l'année suivante.
738	8 janv. 1289 — 7 janv. 1290..	Léon meurt; son fils HÉTHOUM II lui succède.
746	6 janv. 1297 — 5 janv. 1298..	Le roi Héthoum se rend avec son frère Thoros à Constantinople, laissant l'administration du royaume à son autre frère Sĕmpad; celui-ci, à leur retour, se saisit d'eux et les met en prison.
748	6 janv. 1299 — 5 janv. 1300..	SĔMPAD fait aveugler Héthoum et étrangler Thoros.
		CONSTANTIN II, quatrième frère, chasse Sĕmpad et monte sur le trône.
		Héthoum règne de nouveau après avoir expulsé du pays Constantin et Sĕmpad; au bout de quelque temps, il abdique en faveur de son neveu.
	1305....................	LÉON IV, fils de Thoros.
756	4 janv. 1307 — 3 janv. 1308..	Le roi Léon et son oncle Héthoum sont tués par Ph'ilargh'ou, général mongol, le 17 novembre.
757	4 janv. 1308 — 3 janv. 1309..	ÔSCHÏN, frère de Héthoum, est sacré à Tarse.
769	1er janv. — 30 déc. 1320....	Mort d'Ôschïn; la Cilicie est envahie par les Égyptiens.
770	31 déc. 1320 — 30 déc. 1321.	LÉON V, fils d'Ôschïn, est couronné.

ÈRE armén.	ÈRE CHRÉTIENNE.	
780	29 déc. 1330 — 28 déc. 1331..	Il épouse, en secondes noces, Constance, fille de Frédéric II, roi de Sicile, et veuve de Henri II, roi de Chypre.
		ROIS LUSIGNAN.
	1342	CONSTANTIN III, Jean (Djivan), fils de Zabloun ou Zabêl (Isabeau), fille de Léon III, mariée à Amaury, comte de Tyr, frère de Henri II, roi de Chypre.
		Il est tué par les grands après un an de règne.
	1343	GUY, frère de Constantin.
		Il périt comme lui, après un règne de deux ans.
811	1345	CONSTANTIN IV, descendant de Léon V, et fils du baron Baudouin, maréchal.
	21 déc. 1361 — 20 déc. 1362.	Sa mort.
	1363	Interrègne de deux ans.
	1365	LÉON VI, fils présumé de Constantin IV, et né d'une mère arménienne.
		Il épouse Marie, nièce de Philippe de Tarente, empereur titulaire de Constantinople.
	1375	Il est fait prisonnier par le sulthan Mélik-el-Aschraf Scha'ban, et conduit en Égypte.
		Destruction définitive de la royauté arménienne.
	1378	Léon est délivré par l'intervention de Jean Ier, roi de Castille, et de Pierre IV, roi d'Aragon.
	1393	Il meurt à Paris, à la cour de Charles VI, le 29 novembre, premier dimanche de l'Avent.

Les documents arméniens que nous possédons peuvent être rangés sous cinq titres différents : monnaies, inscriptions, mémoriaux, historiens et chartes.

1° Sans vouloir énumérer les différents essais dont quelques pièces de la numismatique arménienne avaient été incidemment l'objet antérieurement à Sestini, je me bornerai à dire que c'est ce savant qui, au siècle dernier, tenta le premier de soumettre ces monnaies à une classification. Il inséra son travail dans ses Dissertations sur les médailles du cabinet Ainsley. Il y a quelques années (1840), M. Brosset a publié, dans le Bulletin historico-philologique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, une monographie des monnaies roupéniennes, qui laisse encore beaucoup à désirer, ce savant n'ayant adopté aucun classement, impossible suivant lui. Trois ans plus tard, M. Albrecht Krafft fit paraître à Vienne une description de dix-sept pièces appartenant aux mêmes souverains, où il a le premier essayé d'établir une distinction entre celles qui se rattachent à des homonymes. En 1850, M. Victor Langlois entreprit de perfectionner ces premières élaborations, et donna, dans la Revue archéologique, un intéressant mémoire, où il fit connaître quelques types nouveaux. De son côté, un docte religieux de la congrégation des Mĕkhitharistes de Vienne, le R. P. Clément Sibilian, dans sa *Beschreibung von XVII noch uuedirten Münzen der Armenisch-Rubenischen Dynastie*, enrichit la numismatique roupénienne par la découverte de quelques pièces encore

ignorées. Enfin, en 1855, M. Victor Langlois, reprenant tout ce qui avait été fait jusqu'alors, et y ajoutant les résultats de ses recherches pendant et après son voyage dans la Cilicie en 1852 et 1853, a donné sa *Numismatique de l'Arménie au moyen âge*, ouvrage qui est le dernier qui ait vu le jour sur ce sujet[1]. Aucune de ces monnaies ne portant de date, M. Victor Langlois a pris pour base de sa classification quelques variations du type monétaire. Mais les déterminations que ce criterium lui a suggérées sont encore très-vagues et incertaines pour les homonymes. Il faut espérer qu'une partie de ces doutes sera levée par la sagacité et la critique consciencieuse du P. Sibilian dans l'ouvrage qu'il prépare depuis plusieurs années, et qui aurait déjà vu le jour si l'auteur n'avait jugé à propos, pour le rendre aussi complet que possible, de parcourir l'Orient.

Les princes de la Cilicie dont on a des monnaies sont au nombre de quatorze, en acceptant toutefois ce nombre comme un résultat provisoire des essais de classification qui ont été proposés.

Rois de race arménienne : Léon II, Héthoum Ier et sa femme Isabeau, Léon III, Héthoum II, Thoros III, Sĕmpad, Constantin II, Léon IV, Óschïn, Léon V.

Rois Lusignan : Guy, Constantin IV, Pierre de Chypre, Léon VI.

[1] Tout ce qui avait été écrit avant M. Victor Langlois sur la numismatique des rois de la Petite-Arménie a été résumé par lui dans cet ouvrage d'une manière assez complète (Introd. § Ier, p. 1-5), à part quelques erreurs bibliographiques.

2° Les inscriptions recueillies jusqu'à présent se réduisent à un bien petit nombre, et même plusieurs ne nous sont parvenues que très-dégradées. Cette pénurie et les mutilations qu'elles ont subies s'expliquent par les dévastations que firent si souvent éprouver à ce pays les infidèles, soit les sulthans d'Iconium, soit les sulthans mamelouks d'Égypte, jusqu'en 1375, que ces derniers finirent par s'en rendre maîtres définitivement. Plusieurs de ces inscriptions ont été transcrites sur les lieux par M. Victor Langlois. Les deux plus anciennes, qui remontent aux temps des premiers Roupéniens, vers la fin du XIIe siècle, sont tracées, l'une sur la paroi extérieure de la chapelle du château d'Anazarbe, et l'autre sur le donjon de la grande tour de ce même château. La plus récente, qui se lit sur une plaque de marbre noir servant d'autel, dans l'église arménienne de Tarse, est de l'an 768 de l'ère arménienne (1er janvier-31 décembre 1319), treizième année d'Ôschïn.

Malheureusement il y a peu de renseignements historiques à tirer de ces inscriptions telles qu'elles ont été publiées[1]. Parmi celles qui réveillent des souvenirs intéressants, je citerai l'inscription que l'on lit sur le mur de l'église de la Sainte-Vierge à Tarse, et qui, sous la date de 677 (24 janvier 1228-22 janvier 1229), mentionne la restauration des remparts de cette ville par le roi Héthoum Ier [2].

[1] La plupart sont en caractères enchevêtrés, et, pour être recueillies avec un soin intelligent, il aurait fallu une connaissance préalable et suffisante de la langue et de l'épigraphie arméniennes.

[2] Cette inscription et celle de l'an 768 avaient déjà été repro-

3° Le troisième ordre de documents dont j'ai à parler et dont une étude qui naît à peine laisse entrevoir déjà l'importance, sont les *mémoriaux*, *յիշատակարանք*, notes ajoutées aux manuscrits par les copistes ou quelquefois par les possesseurs ou les acquéreurs de ces manuscrits, ou bien même par le relieur. Il faut savoir que chez les Arméniens une des œuvres pies, très-méritoire à leurs yeux, est de faire copier ou d'acheter des livres, et surtout des livres d'un caractère religieux, Bibles, ouvrages liturgiques ou théologiques, afin de les donner à titre d'offrande aux églises ou aux monastères. Dans ces mémoriaux, le copiste, le donateur ou le relieur, en se recommandant instamment et avec toutes les formules de l'humilité chrétienne, eux, ainsi que leur famille, aux prières du lecteur, ont soin de noter l'époque où ils ont commencé et achevé leur travail ou fait leur donation, non-seulement par l'année de l'ère de leur nation, mais aussi par celle du souverain, du *catholicos* (patriarche universel), des évêques ou supérieurs de couvent, leurs contemporains, et par la mention des événements remarquables qu'ils ont vus s'accomplir.

Ce qui fait la valeur de ces témoignages, c'est qu'ils sont l'œuvre de personnes parlant *de visu*, et qu'ils ont un caractère privé et officieux. La Bibliothèque impériale de Paris possède, sous le numéro 27

duites dans le *Haïasdan*, journal arménien de Constantinople, numéro du $\frac{10}{22}$ juin 1850, par M. Tchamourdji-Oglou, alors directeur de ce journal.

du supplément arménien, une collection de pièces de ce genre, extraites par feu le R. P. Jean Zohrab des Évangiles manuscrits du couvent de Saint-Lazare à Venise, faible portion de celles que contiennent les manuscrits de ce monastère, et qui ont été réunies par un docte religieux de la congrégation des Mĕkhitharistes, le Rév. P. Léon Alischan, directeur actuel du collége arménien de Paris. Notre Bibliothèque impériale pourrait être, sous ce rapport, explorée avec profit.

4° Pour les premiers temps du royaume de la Petite-Arménie, c'est-à-dire depuis Roupên, son fondateur, jusqu'à Héthoum Ier (1226-1270), on trouve d'assez abondants renseignements dans plusieurs ouvrages arméniens que cet âge a vus éclore : la Chronique de Matthieu d'Édesse et de son continuateur Grégoire le Prêtre, l'Histoire d'Arménie de Guiragos, l'Histoire universelle de Vartan de Partzĕrpert, la Relation des invasions des Mongols par le moine Malachie, la Chronographie de Samuel d'Ani, continuée par un anonyme jusqu'en 1340, et celle de Mĕkhithar d'Aïrivank'. Mais, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, nous n'avons plus pour guides que deux historiens, peu étendus il est vrai, mais très-précieux, parce qu'ils ont vécu dans la Cilicie et qu'ils ont été investis de hautes fonctions, Vahram, originaire d'Édesse, secrétaire du roi Léon III, et le connétable Sĕmpad, dont il a été déjà question. La chronique de Vahram, écrite par ordre de Léon III, pour faire suite à l'Histoire d'Arménie du

patriarche S. Nersès Schnorhali (le Gracieux), et, comme ce dernier ouvrage, composée en vers tétramètres et monorimes, comprend les annales des Roupéniens depuis l'origine de cette dynastie jusqu'à l'année 1275 ou 1276. Elle a eu trois éditions, Madras, 1810; Calcutta, 1836; et Paris, 1857. La première a servi à M. Frédéric Neumann pour la version anglaise qu'il a donnée de cet auteur sous une forme libre et abrégée. Sĕmpad a résumé la Chronique de Matthieu d'Édesse en y ajoutant le récit sommaire des événements dont la Cilicie fut le théâtre jusqu'en 1274, année qui précéda sa mort. Un anonyme a continué ce récit sous forme de table chronologique jusqu'au mariage de Léon III avec Constance, veuve de Henri II, roi de Chypre et fille de Frédéric d'Aragon, roi de Sicile, en 1331. On ne connaît jusqu'à présent qu'un seul manuscrit de cet ouvrage, qu'a fourni, il y a quelques années, la bibliothèque du couvent d'Êdchmiadzïn, et dont une des copies, maintenant très-multipliées, a été livrée à l'impression à Moscou, en 1856, par un jeune savant arménien, M. Osgan Dêr-Kêorkian 'Ovhanniciants.

A cette même classe de monuments historiques appartiennent le petit poëme du roi Héthoum II, dans lequel il rappelle plusieurs faits mémorables de son règne, et notamment l'expédition du sulthan d'Égypte Latchïn contre la Cilicie, et en second lieu une pièce de vers, dans laquelle le docteur (vartabed) Mardiros, qui vivait au XVII[e] siècle, énumère

rapidement la série des rois de Cilicie, et nous a conservé pour celle des Lusignan quelques indications que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Le mouvement des idées religieuses qui se manifesta alors parmi les Arméniens est un des traits saillants de cette époque, et eut une influence marquée sur les événements politiques et sur les rapports des Latins avec la Cilicie. La nation était partagée en deux grandes factions opposées : les Arméniens occidentaux ou de la Cilicie, qui inclinaient vers l'imitation des institutions et des modes des Franks, et les Arméniens orientaux ou de la Grande-Arménie, rebelles à ces innovations, et qui repoussaient toute dérogation aux anciens usages, aux traditions et aux rites de leur antique Église nationale. Le plus remarquable représentant du premier parti, celui des Arméniens *latinisants*, est S. Nersès de Lampron, archevêque de Tarse, le même qui avait été chargé par le roi Léon II d'aller complimenter Frédéric Barberousse, lorsque cet empereur approchait des frontières de la Cilicie. S. Nersès, vivement attaqué par ses adversaires de la Grande-Arménie auprès de Léon, entreprit de se justifier dans une lettre adressée à ce prince, et où il a consigné de très-curieux détails sur les modifications qu'avait subies la société arménienne au contact des Franks. Dans son grand ouvrage consacré à l'explication de la liturgie[1], on rencontre des allusions aux coutumes

[1] *Institutions de l'Église et explication du mystère de la messe.* Venise, imprimerie des Mĕkhitharistes, in-8°, 1847.

de ces derniers, comparées ou mises en contraste avec les usages arméniens. Si une portion du haut clergé cilicien et plusieurs princes roupéniens témoignèrent quelquefois, dans un but politique, le désir de se réunir à l'Église latine, il existait cependant dans les masses un esprit de résistance que ces princes parvinrent quelquefois à surprendre ou à calmer, mais qui se réveillait bientôt après avec une nouvelle énergie. En effet, constamment accablés par les armes égyptiennes, ils n'avaient d'autre ressource que d'implorer l'assistance des papes, promoteurs de toutes les expéditions contre les infidèles. Mais les souverains pontifes mettaient toujours pour condition préalable la soumission de l'Église arménienne au Saint-Siége. Rainaldi, dans ses *Annales ecclesiastici*, rapporte les lettres et les bulles des papes relatives aux négociations de la cour de Sis avec celle de Rome, et la liste des erreurs dogmatiques et disciplinaires qui étaient imputées aux Arméniens. Les réponses et les objections de ces derniers, partie essentielle de ce débat, sont restées jusqu'ici enfouies dans leurs livres; on peut s'en former une idée très-exacte en consultant un manuscrit de la Bibliothèque impériale (ancien fonds arménien, n° 12)[1], qui contient, entre autres ouvrages, une lettre que le catholicos Constantin adressa au roi Héthoum Ier, et qu'il avait fait rédiger

[1] Deux des mémoriaux de ce curieux manuscrit nous apprennent qu'il fut transcrit pour la reine Guéran ou Kyra Anna, de la famille des Héthoumiens, et épouse du roi Léon III.

par le docteur Vartan, l'un des hommes les plus savants de ce temps comme théologien et historien, en réponse à une lettre du pape Innocent IV; divers traités du docteur Mĕkhithar de Daschir contre la suprématie de l'Église de Rome et contre les prétentions du siége de Constantinople sur l'Église d'Arménie, et de plus une relation de la conférence tenue à Saint-Jean-d'Acre en présence du grand maître du Temple, du gouverneur militaire et du commandeur des Hospitaliers de cette ville, et les ambassadeurs du roi d'Arménie, entre ce même Mĕkhithar et un légat apostolique appelé Տիմանչ, Dimanche, forme vulgaire sans doute du nom de *Dominique*. Ces documents jettent un nouveau jour sur la part que prirent les Arméniens aux affaires religieuses de l'Orient pendant les croisades, sur leur attitude indécise ou ambiguë à l'égard des souverains pontifes, et sur les motifs qui déterminèrent la ligne de conduite de ceux-ci envers des chrétiens de la Cilicie.

5° J'ai maintenant à parler des chartes émanées de la chancellerie des Roupéniens, et auxquelles viennent s'ajouter plusieurs pièces provenant de leurs officiers et ayant pour objet des transactions particulières. Ces chartes, sauf quelques actes de donation, d'engagement hypothécaire, et un contrat de mariage, sont des priviléges commerciaux accordés aux nations qui venaient trafiquer dans la Cilicie, les Génois, les Vénitiens, les Pisans, les Siciliens, les Catalans, les Aragonais et les Provençaux, ainsi que les célèbres compagnies des Bardi et

des Peruzzi de Florence. Elles étaient transcrites d'abord sur un registre de souche ou cartulaire, dont tout vestige a disparu aujourd'hui, mais dont nous connaissons l'existence par la mention qui en est faite dans plusieurs actes qui nous restent. Ordinairement l'original était rédigé d'abord en langue arménienne, et traduit ensuite en latin ou en français par les interprètes de la chancellerie. Lorsque ces priviléges étaient accordés à des nations avec lesquelles les Roupéniens traitaient de puissance à puissance, comme Gênes et Venise, ou à des ordres souverains, comme les Hospitaliers, les Templiers, et les chevaliers Teutoniques, ils y faisaient apposer leur bulle d'or. La signature du roi et quelquefois la date sont tracées en cinabre, à l'imitation de l'usage adopté par la chancellerie byzantine.

Toutes ces pièces ont été exhumées des archives des contrées de l'Europe méridionale, dont les navires se rendaient sur les côtes de la Cilicie; aucune n'a été retrouvée dans ce pays, ruiné tour à tour par les Égyptiens, par les armées du puissant empire d'Iconium, par les émirs turks ou turkomans qui se partagèrent les débris de cet empire, et enfin par les Ottomans, maîtres aujourd'hui de toute l'Asie Mineure. Aboulfaradj, dans sa Chronique syriaque [1], atteste qu'en 1266 Sis, alors capitale de la Cilicie, et où étaient conservées les archives royales, fut saccagée et brûlée par les Égyptiens, ainsi que plusieurs autres villes, Mĕcis, Aïas et

[1] P. 569. Cf. Sĕmpad, *ad annum* 715.

Adana. En 1275, Sis fut prise et pillée par le sulthan Beïbars-Bondokdari[1]. Un siècle plus tard, en 1374, elle tomba au pouvoir des troupes du sulthan Mélik-en-Nacer, qui l'incendièrent de nouveau. L'année suivante, le royaume de la Petite-Arménie avait cessé d'exister.

Comment se formèrent, entre les Arméniens et les Occidentaux, les relations qui donnèrent lieu aux transactions que les actes précités eurent pour objet de régler, c'est ce que nous apprendrons en jetant un coup d'œil rétrospectif sur les annales de la Cilicie.

La fondation de ce royaume fut l'œuvre de la conquête, qui mit aux mains des Arméniens l'une des provinces de l'empire byzantin les plus reculées, et où la configuration montagneuse du sol et le caractère indépendant et aventureux des habitants avaient rendu la domination des souverains de Constantinople difficile et précaire. Cette conquête fut préparée par les immigrations des Arméniens dans les parties du territoire grec auxquelles ils confinaient, et qui avaient été autrefois peuplées et occupées par eux, la Mésopotamie, la Comagène septentrionale et la Cappadoce. L'approche des Turks seldjoukides, qui avaient déjà soumis la Perse, et largement entamé la Grande-Arménie, détermina ce mouvement des populations; il fut favorisé par la politique des souverains de Byzance, qui depuis des siècles convoitaient la possession de la

[1] Makrizi, *Histoire des sultans Mamlouks*, traduction d'Ét. Quatremère, t. I, 2e partie, p. 123.

Grande-Arménie, et qui, après l'avoir arrachée à ses maîtres légitimes, ne cessaient de se flatter de l'espoir d'en chasser les Turks victorieux; efforts inutiles, comme ceux qu'ils avaient déployés jadis contre les Sassanides et les khalifes. Sénékérim, roi du Vasbouragan, de l'antique famille satrapale des Ardzrouni, effrayé de l'apparition des Turks dans ses domaines, en fit l'abandon en 1021 à Basile II, qui lui donna pour apanage la ville de Sébaste, en Cappadoce. En 1042, un prince de la même maison, Abĕlkharib ou Abĕlgharib, reçut de Constantin Monomaque le gouvernement de la ville de Tarse et de la Cilicie. En employant la ruse et le parjure, Monomaque réussit à attirer à sa cour Kakig II, roi bagratide d'Ani, le plus puissant des souverains entre lesquels était partagée la Grande-Arménie, et lui ayant extorqué la cession de ses États, lui donna les villes de Galonbegh'ad et Bizou, situées, à ce que l'on suppose, dans le voisinage de Césarée. Un autre Kakig, de la branche des Bagratides établie à Gars, livra en 1064 son royaume à Constantin Ducas, qui lui accorda en retour la ville de Dzamĕntav, Τζαμανδός, dans le Taurus, non loin de Mélitène. Témoins de l'impuissance des Grecs à les protéger contre les progrès et les dévastations des Turks, plusieurs autres chefs arméniens allèrent chercher un asile sur les terres de l'empire. L'un d'eux, Ôschïn, qui possédait la forteresse de Maïriats-Dchourk' (Rivière des bois), dans la contrée d'Artsakh, l'une des provinces de l'Arménie orientale, passa en Ci-

licie en 1072, avec ses frères Halgam et Pazouni, et ayant conquis sur les infidèles le château fort de Lampron [1], obtint d'Alexis Commène l'investiture de cette place à titre de fief de l'empire. Ôschïn est la tige des princes *héthoumiens*, la plus grande famille de la Cilicie après celle des Roupéniens, et à laquelle il était réservé de s'asseoir un jour sur le trône, par le mariage de Héthoum I[er] avec la reine Zabêl (Isabeau), fille de Léon II. En 1079, Kakig II ayant été assassiné par trois chefs grecs, fils d'un certain Mandalê ou Pantaléon, dans le château fort de Guĕntrosgavis ou Cybistra, sur les limites méridionales de la Cappadoce, et la royauté nationale arménienne ayant pris fin, un de ses officiers et son parent, Roupên, se jeta dans les gorges du Taurus, et, ralliant ceux de ses compatriotes qui habitaient ces montagnes, prit sur les Grecs la forteresse de Partzĕrpert. Plus tard, son fils Constantin, aussi brave, aussi entreprenant que son père, leur enleva le château fort de Vahga, y fixa sa résidence, et en fit le berceau de la puissance des Roupéniens. Lorsqu'en 1097 les croisés, occupés au siége d'Antioche, souffraient cruellement de la famine, Ôschïn, seigneur de Lampron, et son frère Pazouni, commandant de Tarse, ainsi que Constantin, fils de Roupên, accoururent à leur secours [2]. En récompense de son dévouement, Constantin reçut le titre

[1] Aujourd'hui Nimroun-Kalessi, à deux journées au nord-ouest de Tarse.

[2] Matthieu d'Édesse, ch. CLI.

de *baron*, porté par ses successeurs jusqu'à Léon II, qui, en 1198, prit celui de *roi*. Suivant Vahram, dans sa chronique rimée, les Franks nommèrent Constantin *marquis*, *մարգէզ*, et *consul*, *գունց*.

Les commencements de la domination roupénienne furent faibles et très-laborieux. Les Grecs ne cessaient de revendiquer la partie du territoire cilicien dont ils avaient été dépouillés. Lors de l'expédition de Jean Commène dans le nord de la Syrie en 1137, il reprit toute la Cilicie, fit prisonnier Léon I[er], fils de Constantin, et l'emmena chargé de chaînes à Constantinople, avec sa femme et deux de ses fils, Roupên et Thoros. Les trois autres fils de Léon, Stéph'anê, Constantin et Mleh, étaient en sûreté, à Édesse, auprès de leur cousin germain, Josselin le Jeune. Léon mourut pendant sa captivité; mais Thoros, étant parvenu à s'échapper, revint dans le Taurus sous un déguisement, et, secondé par ses compatriotes, reconquit l'héritage de ses pères et en recula les limites. Depuis lors les Roupéniens restèrent maîtres définitifs de la haute région de la Cilicie; seulement ils reconnaissaient la suzeraineté de la cour de Byzance, qui conféra à plusieurs d'entre eux le titre de *sébaste* ou de *pansébaste*. Ce dernier lien de subordination fut enfin rompu par Léon II, dit *le Grand*, qui mérita ce surnom autant par ses talents militaires que par son habileté politique. Ses prédécesseurs, dont les vues étaient de s'affranchir du vasselage des Grecs, et de se créer des appuis contre eux, avaient recherché

l'alliance des familles françaises d'outre-mer. Arda, petite-fille de Roupên Ier, épousa en 1100 le frère de Godefroy de Bouillon, Baudouin, comte d'Édesse. Léon Ier s'était uni à une sœur de Baudouin du Bourg; Roupên III, frère de Léon II, à Isabeau, fille de Honfroy, seigneur de Thoron et de Krak. Léon II, fidèle à ce système d'alliances, accorda la main de sa nièce Alice à Raymond, fils aîné de Boëmond le Bambe, prince d'Antioche; et lui-même épousa en premières noces Isabeau, princesse de la même maison, et ensuite Sibylle, fille d'Amaury, roi de Chypre, et d'Isabeau de Plantagenet, reine de Jérusalem.

Compagnons d'armes des croisés, unis à eux contre les musulmans par les liens de la religion, et contre les Byzantins par le désir de s'affranchir du joug de ces derniers, les Roupéniens achevèrent par leurs alliances matrimoniales, devenues de plus en plus nombreuses, d'entrer dans la grande famille des princes latins d'Orient. Le mariage de la nièce de Léon II avec Raymond donna au prince arménien l'occasion de jouer un rôle considérable et d'acquérir une influence prépondérante dans les affaires générales des chrétiens de Syrie. Comme tuteur du fils d'Alice et de Boëmond, le jeune Raymond Rupin (Roupên), il eut de longs démêlés avec Raymond, comte de Tripoli, contre lequel il soutint les droits de son petit-neveu à la principauté d'Antioche. Des alternatives de revers et de succès firent passer cette ville au pouvoir tantôt du jeune Rupin, tantôt de

Raymond, jusqu'à ce qu'enfin, en 1216, celui-ci l'emportât définitivement sur son rival. Vingt-cinq ans auparavant, en 1189, lorsque Frédéric Barberousse, traversant l'Asie Mineure, fut parvenu sur les terres de 'Izz-Eddin Kilidj-Arslan, sulthan d'Iconium, Léon s'empressa de lui envoyer en députation le catholicos Grégoire IV, surnommé *Dgh'a* (l'Enfant), avec l'archevêque de Tarse, S. Nersès de Lampron; mais cette ambassade échoua par un accident survenu à S. Nersès pendant qu'il était en route pour aller rejoindre le catholicos, à l'époque de la Pentecôte. Il fut attaqué auprès de Marasch par une bande de Turkomans, qui pillèrent ses bagages et tuèrent cinq hommes de son escorte[1]. Comme l'armée de Frédéric éprouvait les rigueurs de la famine, le catholicos et Léon lui envoyèrent des vivres. L'empereur, à ce que raconte l'auteur de la grande histoire d'Arménie, le père Michel Tchamitch, écrivit au catholicos, que, si tel était son avis, il accorderait à Léon le titre de roi[2]. Mais, sur

[1] Mémorial ajouté à la fin du livre de S. Nersès de Lampron sur les institutions de l'église. — J'ai traduit ce mémorial dans mes *Recherches sur la chronologie arménienne*, t. I, 2e partie, Anthologie chronologique, n° LXXXIV.

[2] Il est vrai que presque en même temps ce même catholicos entretenait des intelligences et une correspondance avec Saladin. On peut lire dans Behâ-Eddin (édit. Schultens, p. 120-122) la lettre qu'il écrivit au conquérant de Jérusalem pour l'assurer de son dévouement et de son respect et lui rendre compte de tous les mouvements des croisés allemands. Il est impossible de savoir au juste si Grégoire Dgh'a était d'accord avec son souverain en faisant cette démarche auprès d'un prince infidèle, et l'on ne peut tout au plus

ces entrefaites, Frédéric, parvenu dans la Cilicie Trachée, trouva inopinément la mort dans les eaux du Salef ou Calycadnus. Postérieurement, en 1195, Léon, qui convoitait toujours la distinction qui lui avait été promise, la demanda au pape Célestin III et à Henri VI, successeur de Barberousse, en leur proposant de se déclarer le vassal du Saint-Siége et de l'empire d'Occident. Le pape, avec l'assentiment de l'empereur, envoya à Léon une magnifique couronne et un étendard aux armes de Saint-Pierre, qu'il lui fit remettre par son légat, le cardinal Conrad de Wittelspach, archevêque de Mayence et évêque de Sabine. Le 6 janvier 1198, jour de l'Épiphanie, le prince arménien prêta serment et fut sacré à Sainte-Sophie, cathédrale de Tarse, par le catholicos Grégoire Dgh'a en présence des grands, des prélats et des principaux membres du clergé, convoqués pour cette cérémonie.

Tout était prêt pour le changement qui transforma alors la principauté de la Cilicie. Léon, depuis son avénement comme baron en 1188, n'avait cessé de travailler à la dégager entièrement des étreintes de l'empire grec et à se créer un royaume indépendant, égal pour l'importance et l'étendue aux États voisins fondés par les Latins. Afin de rendre cette assimilation plus complète, il emprunta leur constitution féodale, institua une noblesse militaire, et

que soupçonner la complicité de Léon II. Tchamitch, qui a d'ailleurs intercalé dans son ouvrage tant de choses oiseuses, s'est bien gardé de parler de cet acte de duplicité.

organisa sa cour et tous les services judiciaires et administratifs à l'instar de ce qui se pratiquait chez les Franks. C'est à ce prince qu'il faut, suivant toutes les probabilités, attribuer cette rénovation, car ce n'est qu'à partir de son règne qu'apparaissent les monuments, ou s'en découvrent des traces; mais aucun historien ne la mentionne expressément à une date déterminée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle remonte au moins aux premiers temps de son avénement, comme baron, en 1188, puisque nous savons par Sĕmpad que la charge et le titre de grand connétable existaient alors et avaient été conférés au baron Baudouin[1].

En se reconnaissant le vassal de puissances aussi éloignées que le Saint-Siége et l'empereur d'Occident[2], Léon trouvait l'avantage de n'accepter qu'une suzeraineté nominale, de se rattacher plus étroitement aux princes latins de la Syrie, et de s'assurer des alliances et des protections contre l'empire grec, formidable voisin, avec lequel il rompait ainsi ouvertement. Cette conduite habile porta ses fruits.

[1] Voir ci-dessous la liste des connétables de la Petite-Arménie.

[2] « Reverendissimo in Christo patri et domino Innocentio, Dei « gratia, summo sanctæ et universalis Ecclesiæ pontifici, Leo per eam- « dem et Romani imperii gratiam rex Armeniorum, Sanctitatis suæ « servus, sanctæque Romanæ ecclesiæ nova devota et obediens planta; « cum omni reverentia, grata servitia et pedum oscula. » (Lettre de Léon II à Innocent III, pour lui demander de confirmer les donations par lui faites aux Hospitaliers, écrite à Tarse, avril 1210; Paoli, *Codice Diplom.* t. I, p. 98-99, n° XCIV; Rainaldi, *Annal. eccles.* ad annum 1210, SS 34 et 35; *Innocentii III Epistolæ*, lib. XIII, epist. 119, t. II, p. 468.)

Alexis l'Ange, sentant qu'il fallait ménager Léon, n'hésita pas à le reconnaître en qualité de roi, et, dans l'espoir de le séparer des Latins, lui envoya une couronne d'or, enrichie de pierreries, et une lettre dont l'historien Guiragos nous a conservé la substance : « Ne place pas sur ta tête la couronne que t'ont donnée les Romains, mais la nôtre; car tu es beaucoup plus près de nous que de Rome [1]. » Léon, trop fin politique pour repousser ces avances, les accueillit avec de grandes démonstrations de reconnaissance, et offrit en retour à l'empereur de magnifiques présents.

En même temps, il ouvrait les ports de la Cilicie aux marchands occidentaux, et, en leur accordant des faveurs et des immunités, les conviait à se fixer dans ses États. Les chartes qui nous restent de ce prince, d'accord avec d'autres témoignages contemporains, attestent le succès de ses grandes vues et l'impulsion qu'elles donnèrent sous son règne, et qui continua sous ses successeurs, au commerce de la Petite-Arménie. Suivant la remarque d'un auteur italien moderne, M. Giuseppe Canestrini [2], « on ne saurait s'expliquer comment ce pays put résister à tant d'invasions et se relever après avoir subi les plus effroyables malheurs, si le négoce n'y avait fait affluer d'immenses richesses. »

[1] Guiragos, *Hist. d'Arménie*, p. 92, édit. de M. Osgan, in-12, Moscou, 1858.

[2] *Discorso sulle relazioni commerciali dei Veneziani con l'Armenia e Trebisonda, nei secoli* XIII *et* XIV, dans *l'Archivio storico italiano*, Appendice, n° 29, in-8°, Firenze, 1853, p. 335.

Le commerce des Arméniens avec l'Europe méridionale commença avec le XIII[e] siècle, trois années après le couronnement de Léon II. En effet, la pièce la plus ancienne qui nous soit parvenue, et qui est un privilége en faveur des Génois, obtenu par leur ambassadeur Ogerius de Pallio, porte, dans le certificat de la transcription qui en fut faite à Gênes par le notaire du sacré palais, Atto Placentinus, la date de mars 1201; par conséquent, on peut supposer qu'elle dut être expédiée dans la chancellerie arménienne quelques mois auparavant, c'est-à-dire vers la fin de l'année précédente 1200.

Ces relations se maintinrent avec la même activité jusque vers le milieu du XIV[e] siècle, sous Léon V, le dernier souverain d'origine arménienne. Dès ce moment, et lorsque la Cilicie passa au pouvoir des Lusignan, elles paraissent s'être ralenties, et, bientôt après, avoir cessé, puisqu'on n'a pu découvrir les vestiges d'un seul privilége commercial accordé par ces princes à des étrangers. Le premier des Lusignan fut Jean, *dit Constantin III;* il avait pour mère Isabeau, l'une des filles de Léon III, femme d'Amaury, comte de Tyr, fils de Hugues III, roi de Chypre. Monté sur le trône en 1342, il fut tué au bout d'un an par les seigneurs arméniens, irrités de la préférence marquée qu'il témoignait aux Latins, et qui lui reprochaient la manière arbitraire et violente avec laquelle il les dépouillait de leurs fiefs pour en investir ces derniers. Guy, son frère, qui imita sa conduite imprudente, eut aussi un règne

éphémère, et que termina au bout de deux ans une semblable catastrophe.

Le privilége le plus récent qui nous soit connu jusqu'ici fut accordé aux Vénitiens par Léon V en 1333. A cette époque, la Cilicie était affaiblie par des dissensions intestines, et écrasée par les Égyptiens. Il n'y avait plus de sécurité ni pour les nationaux, ni pour les étrangers. Les souverains, impuissants à tenir tête à l'ennemi, n'avaient d'autre ressource que de chercher un refuge dans les gorges inaccessibles du Taurus, et de se renfermer dans leurs forteresses. Déjà, au début de Léon V (1322), qui venait de succéder à son père Ôschïn à l'âge de dix ou douze ans, sous la tutelle d'un conseil de régence composé d'Ôschïn, comte de Gorigos (Korykos); du sénéchal Héthoum, seigneur de Nigrinum, et de Héthoum, chambellan, les Égyptiens étaient venus assiéger Aïas, port principal de la Cilicie, et où abordaient les Occidentaux. D'abord repoussés par Ôschïn, ils retournèrent à la charge et investirent cette ville par terre et par mer, prirent la forteresse qui la défendait, et la détruisirent. Comme, dans leur détresse, les souverains de la Cilicie ne cessaient d'élever leur voix suppliante vers les souverains pontifes, et que ceux-ci ne se lassaient point de provoquer de nouveaux armements contre l'Égypte, les sulthans, persuadés qu'ils ne seraient à l'abri des agressions des Occidentaux que lorsque le royaume de la Petite-Arménie aurait pris fin, les sulthans s'acharnèrent à sa ruine. En 1347, le roi Constantin IV

eut encore à soutenir un terrible assaut. Hugues IV, roi de Chypre, et Déodat de Gozon, grand maître des chevaliers de Rhodes, également menacés par les musulmans, accoururent à son secours. Le pape Clément VI, en même temps qu'il donnait des éloges à leur zèle pieux, prescrivait, le 26 septembre, à son légat François, archevêque de Crète, et à l'amiral de la flotte croisée, de faire voile vers la Cilicie en péril. Rien ne put empêcher Aïas de tomber entre les mains des Égyptiens et d'être saccagée[1].

Marin, dans sa *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, a cité plusieurs pièces que lui avaient fournies les Archives de la république de Venise; mais il s'est borné à les indiquer ou à les analyser sommairement. Le premier qui ait donné plusieurs de ces pièces *in extenso*, est Paoli; dans son *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano*, il a reproduit, d'après les Archives de Malte, le texte des

[1] « Vertenda e Turcis in Saracenos, Syros, Ægyptios et Babylonios « crucesignatorum arma fuerunt : soldanus enim Armeniam magno « furere invasit, ut omnem christianæ religionis cultum in Asia « extingueret, ratus everso eo regno, Occidentales amplius orientalia « bella non meditaturos. Tulere periclitanti Armeniæ auxilia Hugo, « Cypri rex, et Deodatus e Gozono Rhodiorum equitum magister, « cum, victis Armenis, par exitium ab infidelibus inferendum Cyprum « Rhodumque maneret. Quorum pium ardorem collaudavit pontifex, « atque Francisco, archiepiscopo Cretensi A. S. L. et navalis exercitus « in Turcas crucesignati præfecto VI kal. octobris imperia dedit, ut « ad retinendos Babyloniorum impetus, ac defendendos Armenos « in Ciliciam vela explicarent. Expugnatum est ab infidelibus Aiacium, inferioris Armeniæ urbs nobilissima. » (Rainaldi, *Ann. eccles.* t. VI, p. 454.)

concessions et des immunités accordées par Léon II aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ainsi que deux actes relatifs à des transactions particulières de ce prince avec le même ordre, et le contrat de mariage de Fémie ou Euphémie, fille du roi Héthoum Ier, avec Julien, sieur de Saïette. (Dans la liste que je donnerai plus bas de nos documents, je désignerai le *Codice diplomatico* par la lettre A.) Silvestre de Sacy, dans des recherches faites en 1805 aux Archives secrètes de la république de Gênes, et à celles de la Banque de Saint-Georges, retrouva, parmi d'autres pièces concernant les relations des Génois avec le Levant et les États barbaresques, le privilége de 1200, dont il a été précédemment question; il a publié le tout dans le tome XI des Notices et extraits des manuscrits. Le même savant découvrit dans ce dépôt un autre document d'un intérêt encore plus grand pour nous : le texte arménien d'un privilége concédé par Léon III aux Génois en 1288, accompagné d'une traduction latine contemporaine. Cet acte a été édité par Saint-Martin dans ce même volume, avec une version française, à la suite du travail de Silvestre de Sacy[1]. (Dans ma liste, le recueil des Notices et extraits sera indiqué par la lettre B.) Nous devons au R. P. Léon Alischan, de l'ordre des Mĕkhitharistes de Venise, la connais-

[1] Ce texte arménien avait été rendu au Gouvernement sarde, sans que Silvestre de Sacy et Saint-Martin nous eussent appris ce qu'il était devenu; un heureux hasard l'a mis sous la main de M. Victor Langlois, dans une visite faite par lui aux archives de la cour, à Turin, en 1858; il en a pris un *fac-simile* qu'il a bien voulu me donner.

sance du texte arménien d'un privilége de Léon V aux Siciliens, en 1331. Il l'a fait paraître dans la livraison du 15 mars 1847 du *Pazmavêb*, Բազմավէպ, ou *Polyhistor*, revue publiée et dirigée par les religieux de cette congrégation (C de ma liste). Cet acte, par lequel Léon V permet aux Siciliens de trafiquer dans son royaume, et stipule plusieurs immunités en leur faveur, fut fait à l'occasion de son mariage avec la reine Constance. Il est conservé aujourd'hui dans les Archives de la ville de Messine. Dans l'ouvrage que M. de Mas-Latrie a consacré à l'histoire de Chypre sous les princes de la maison de Lusignan (D de ma liste), ce savant a donné (t. III, Documents, 1855), entre autres pièces ayant trait aux relations commerciales des Vénitiens et des Génois en Cilicie, deux priviléges obtenus par les premiers en 1307 et 1333. L'*Archivio storico italiano*, appendice n° 29 (E de ma liste), en contient quatre du même genre en faveur des Vénitiens. Le *Liber jurium* de la république de Gênes, qui fait partie de la collection publiée par l'ordre du gouvernement sarde sous le titre de *Historiæ patriæ monumenta* (lettre F), nous offre un acte, en date de 1215, confirmant les priviléges concédés antérieurement aux Génois. Il existe dans le recueil intitulé *Fontes rerum austriacarum* (lettre G), que fait paraître l'Académie impériale de Vienne, un document déjà édité dans l'*Archivio storico italiano*, le privilége de 1201 aux Vénitiens, transcrit d'après l'exemplaire du *Liber pactorum* de Venise, qui est maintenant

aux Archives impériales de Vienne. Enfin M. Charles de Lancizolle, directeur des Archives d'État de la monarchie prussienne, a bien voulu faire copier pour moi dans ce dépôt diverses pièces inédites ayant appartenu à l'ordre Teutonique, et relatives aux établissements de cet ordre en Cilicie, et parmi lesquelles les plus remarquables, sont deux chrysobulles de Léon II et de Héthoum I[er] (Lettre H).

Aux deux chartes arméniennes, celles de Léon III et de Léon V, qui étaient les seules en cette langue que nous eussions obtenues jusqu'à présent, il faut en ajouter deux autres, découvertes récemment, dans les Archives municipales de Montpellier [1], par M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de cette ville, et qu'il m'a obligeamment communiquées. La première est du 7 janvier 764, de la grande ère arménienne (1315 ère chr.), septième année du roi Ôschïn, et la seconde, du 16 mars 770 (1321), première année de son fils Léon V, alors en bas âge, et représenté par ses deux tuteurs, baïles du royaume, Héthoum, chambellan, et Héthoum, sénéchal, qui ont signé pour lui. Elles corroborent ce que nous apprend d'Aigrefeuille dans son *Histoire de Montpellier,* que les marchands de cette ville fréquentaient la Cilicie. La preuve de ce fait résulte aussi

[1] Grand chartrier, armoire A, cassette 17, n° 12. J'ai transcrit, traduit et commenté ces deux chartes dans mes *Recherches sur la chronologie arménienne,* t. I, p. 187-191. Mon savant ami M. Germain m'a appris postérieurement que l'ancien inventaire des archives municipales de Montpellier constatait la présence de quatre chartes arméniennes, dont deux par conséquent sont aujourd'hui perdues.

des indications de Balducci Pegolotti, facteur de la compagnie des Bardi de Florence à Nicosie, qui, dans son traité de la *Pratica della mercatura*[1], donne l'équivalent des poids et mesures de Nîmes et de Montpellier, avec les poids et mesures de la Cilicie. Dom Vaissette[2] parle, d'après divers documents, de la concurrence que Montpellier et Marseille se faisaient dans les Échelles du Levant, et principalement dans le port de Saint-Jean-d'Acre, et de la guerre que cette rivalité alluma entre ces deux villes. Les Archives de Marseille renferment un privilége accordé en 1236 par le roi de Chypre, Henri Ier, fils de Hugues Ier, aux marchands de toute la Provence, parmi lesquels sont mentionnés ceux de Marseille et de Montpellier, et où l'on voit que leur commerce embrassait l'île de Chypre, et s'étendait jusque dans les ports de la côte méridionale de l'Asie Mineure, dépendants « del soltan del Coine (Iconium)[3]. » D'autres pièces, en date de 1345, 1352, 1361, 1363 et 1365, prouvent pareillement que ceux de Montpellier entretenaient d'actives relations avec Chypre. Dans celle de 1365, il est dit qu'ils entretenaient à Famagouste un consul, « et deux, trois ou quatre bastonniers ou serganz, portanz leurs bastons avecques lez armes du comun de

[1] Apud Pagnini, *Della decima,* Lisbonne et Lucques, in-4°, 1766, t. III, p. 47.

[2] *Histoire générale de Languedoc,* liv. XXVI, chap. XXXI et XCIX, édit. de M. Alex. du Mège, t. VI, p. 101 et 159.

[3] M. Louis Méry, *Histoire de la commune de Marseille,* t. I, p. 419-420.

Montpellier, et une Ioje (bourse) avecques lez armes du comun de Montpellier pour illec tenir leur place et faire à leur volunté [1]. »

Voici la série chronologique des documents que j'ai énumérés ou indiqués ci-dessus. J'y ai ajouté le nom des princes qui en sont les auteurs ou sous le règne desquels ils ont été rédigés, en me bornant aux plus importants de ces documents, c'est-à-dire à ceux qui ont trait à des transactions publiques, consenties de puissance à puissance, ou aux intérêts nés de ces transactions [2]. J'ai indiqué en même temps le nom de l'établissement public où ils sont déposés aujourd'hui.

B. 1200. Léon II aux Génois. *Liber jurium*, Archives de Gênes et de Turin; *Codice Trevisano*, Archives impériales de Vienne.

E et G. Décembre 1201. Le même aux Vénitiens. *Liber pactorum*, Archives des Frari à Venise.

[1] Cf. M. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, 3 vol. in-8°, Montpellier, 1851, t. II, Pièces justificatives, p. 503-511; M. de Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, Documents, p. 208, et *ibid.* n° 1, et p. 219, 220, 233, 250, 268.

[2] J'ai jugé inutile de transcrire en entier l'inventaire de toutes les pièces arméniennes, latines et françaises, au nombre de 351 que je possède maintenant sur le royaume de la Petite-Arménie. Un pareil inventaire ne peut avoir de valeur que tout autant qu'il est accompagné des explications qui justifient la classification chronologique des pièces qu'il énonce, explications qui exigent la connaissance approfondie et un examen très-délicat des différents styles suivant lesquels les dates sont exprimées et l'emploi soutenu de la sagacité et de la réflexion pour déterminer approximativement ces dates, lorsqu'elles manquent. Dans ces deux cas également, l'auteur ne peut se dispenser d'exposer au lecteur les raisons d'après lesquelles il a cru devoir se décider.

A. 17 mai 1207 (Léon II). Raymond Rupin aux Hospitaliers. Archives de Malte.

A. Août 1210. Léon II aux Hospitaliers. Archives de Malte.

A. Septembre 1210 (Léon II). Raymond Rupin aux Hospitaliers. Archives de Malte.

H. Avril 1212. Léon II à l'ordre Teutonique. Archives d'État, à Berlin.

A. 23 avril 1214. Le même aux Hospitaliers. Arch. de Malte.

F. 15 mars 1214. Le même aux Génois. *Liber jurium*, Archives de Gênes et de Turin.

A. 31 mars 1215 (Léon II). Raymond Rupin aux Hospitaliers. Archives de Malte.

A. 31 mars 1215. Le même aux mêmes. Archives de Malte.

A. Février 1216 (Léon II). Le même aux mêmes. Archives de Malte.

A. 7 avril 1216 (Léon II). Le même aux Pisans. *Archivio dei reformazioni*, à Florence.

H. 1236. Héthoum Ier à l'ordre Teutonique. Archives d'État, à Berlin.

E. Mars 1245. Le même aux Vénitiens. *Liber pactorum*, Archives de Venise.

A. 1252 (Héthoum Ier). Contrat de mariage d'Euphémie, fille du roi, avec Julien, sieur de Saïette. Archives de Malte.

D. 1268 (Héthoum Ier). Transaction entre des marchands de Damas, Acre et Lajazzo (Aïas), et la république de Gênes. Archives de la cour, à Turin.

E. Janvier 1271. Léon III aux Vénitiens. *Liber pactorum*, Archives de Venise.

D. 6 octobre 1271 (Léon III). Quittance des marchands de Damas, Acre et Lajazzo, à Jacques Pallavicini, agent de la république de Gênes. Archives de la cour, à Turin.

B. 23 décembre 1288. Léon III aux Génois. *Liber jurium*, Archives de Gênes et de Turin.

D. 10 juin 1304 (Héthoum II). Quittance de Thoros, assesseur du connétable d'Arménie, au consul vénitien de Lajazzo. *Liber commemorialium*, Archives de Venise.

D. 20 mai 1307. Léon IV aux Vénitiens. *Liber pactorum,* Archives de Venise.

D. 30 mai 1307 (Léon IV). Quittance du grand baron d'Arménie aux Vénitiens. *Liber commemorialium,* Archives de Venise.

D. 1307 (Léon IV). État des sommes réclamées au nom du roi aux Vénitiens. *Liber commemorialium,* Archives de Venise.

D et E. (Ôschïn et Léon V.) État nominatif de plusieurs seigneurs et souverains d'Arménie. *Liber pactorum,* Archives de Venise.

E. 1er mars 1321. Léon V aux Vénitiens. *Liber pactorum,* Archives de Venise.

D. 1302-1330 (Héthoum II, Léon IV, Ôschïn, Léon V). Extraits des registres du conseil des Pregadi sur les relations commerciales des Vénitiens avec l'Arménie. Archives de Venise.

C. 24 novembre 1331. Léon V aux Siciliens. Archives de Messine.

D. 10 novembre 1333. Le même aux Vénitiens. *Liber pactorum,* Archives de Venise.

Dans cette liste, nous comptons, pour un intervalle d'un siècle et un peu plus, trois actes concernant les Génois, et six accordés aux Vénitiens. Cette supériorité numérique, en annonçant que ces derniers furent obligés de renouveler plus souvent leurs priviléges, sans doute parce qu'ils étaient contestés, abrogés, ou tombés en désuétude, est déjà un indice d'un accueil moins favorable. Cette induction concorde avec ce que nous apprennent les actes précités, que les établissements des Génois dans la Cilicie étaient plus nombreux et plus importants que ceux des Vénitiens.

Les monuments que je viens de passer en revue, monnaies, inscriptions, mémoriaux, compositions historiques, chartes, etc. débris échappés au naufrage qui a englouti le royaume de la Petite-Arménie, nous laissent entrevoir le caractère de la société que gouvernèrent les princes roupéniens, et sa place dans le mouvement général des croisades. En attendant qu'une main industrieuse et exercée coordonne ces matériaux et tente d'en faire jaillir les révélations qu'ils contiennent, et d'en tirer un récit suivi, j'ai voulu essayer de soulever un coin du linceul sous lequel est depuis longtemps ensevelie cette société, et saisir, s'il est possible, quelques traits de son aspect extérieur. J'ai réuni tous les mots que mes recherches m'ont fait rencontrer, rappelant des titres et des dignités en usage à la cour des Roupéniens ou des fonctions administratives. Je vais montrer comment plusieurs de ces dénominations, tirées du langage des Franks de la Syrie, désignaient des offices ayant leur précédent ou leur analogue dans l'antique Arménie, au temps des Arsacides et des Bagratides, deux des trois dynasties antérieures à celle de Roupên, et comment d'autres appellations furent, pour le mot et pour la chose qu'elles qualifiaient, des innovations que le désir d'imiter les Latins mit en vogue parmi les Arméniens. Je compléterai ce travail par des recherches sur le commerce extérieur de la Cilicie à la même époque.

I.

LA ROYAUTÉ ET L'ARISTOCRATIE, LE PATRIARCAT ET LE CLERGÉ.

Pour comprendre la révolution politique qui s'opéra dans la Cilicie sous l'influence des Franks, au moyen âge, il est nécessaire d'avoir, avant tout, une idée de la constitution de l'Arménie antique.

Dans la première période de son existence, l'Arménie nous apparaît comme vassale de deux des plus puissants empires qui s'élevèrent dans l'Asie occidentale, Ninive, sous les Assyriens, la Perse, sous les Achéménides. De ces temps reculés, qui correspondent à l'intervalle pendant lequel l'Arménie était gouvernée par des princes de la famille de Haig, et que les auteurs arméniens circonscrivent entre le XXVe siècle avant J. C. et la conquête de la Perse par Alexandre le Grand, de ces temps reculés, il ne nous reste que de vagues traditions qu'avait recueillies l'historien syrien Mar Iba Katina, et que Moïse de Khoren nous a en partie conservées. Elles nous apprennent que les souverains arméniens recevaient l'investiture des monarques assyriens. Moïse raconte (I, XIII) qu'Aram obtint de Ninus le droit de porter le *varçagal*, վարսակալ[1], diadème enrichi de perles, et le second rang après lui.

[1] Le *varçagal*, mot signifiant littéralement « qui retient la chevelure, » était un bandeau s'appliquant au haut du front, à la naissance des cheveux, et entourant la tête, tel qu'on le voit représenté

Déjà, sous la première dynastie, celle de Haïg, il existait plusieurs grandes familles en possession du sol arménien, entre autres les Sĕlgouni, plus anciens peut-être que le fondateur de la monarchie[1]; les Bagratides, auxquels il était réservé, dans un avenir alors bien éloigné, c'est-à-dire dans le IXe siècle de notre ère, de s'asseoir sur le trône, et qui prétendaient descendre de Schampath, un des juifs ramenés par Nabuchodonosor lors de la prise de Jérusalem; les Ardzrouni, qui rapportaient leur origine à Adramélek et Sarasar, fils de Sennachérib, roi d'Assyrie, et qui, dans la suite, régnèrent sur cette vaste portion de l'Arménie qui, à l'est du lac de Van, formait la province de Vasbouragan.

Mais nos renseignements sur l'organisation politique et administrative de l'Arménie ne commencent à prendre un caractère précis et détaillé, qu'à partir de l'an 150 avant J. C. lorsque ce pays devint le partage de l'une des branches cadettes de la dynastie des Arsacides de Perse. Valarsace, ayant reçu en apanage de son frère Arsace, autrement appelé Mithridate II, l'Arménie et les contrées à l'ouest, constitua sa cour et le gouvernement de ses États d'après le modèle que la Perse lui offrait, et qui, comme tout porte à le croire, n'était que la continuation du système

sur les médailles des Arsacides de Perse. C'était l'insigne du monarque suprême, du *roi des rois*. Les Arsacides arméniens, comme les seconds après les souverains de la Perse, sont figurés portant sur la tête cette sorte de couronne, que l'on est convenu d'appeler *tiare arméniaque*.

[1] Cf. Moïse de Khoren, *Hist. d'Arménie*, II, VIII.

suivi de tout temps dans les grands empires de l'Asie occidentale. Au souverain de la Perse appartenait la suprématie sur les trois autres branches de sa famille, celles de l'Arménie, de la Bactriane, et des régions au nord de la mer Caspienne. Lui seul avait le droit de battre monnaie et le titre de *roi des rois*, priviléges dont héritèrent les Sassanides. L'ordre dans lequel je viens d'énumérer les quatre branches des Arsacides indique leur rang de préséance à l'égard l'une de l'autre et leur subordination envers la branche aînée.

Rien de plus curieux que le tableau tracé par Moïse de Khoren de la constitution que Valarsace établit dans son royaume, et de la manière dont il rattacha à sa personne, par des charges de cour, et à son service, par des emplois militaires et civils, les grandes familles qui occupaient le sol avant son arrivée, et dont une partie descendaient des fils de Haïg. Chacune de ces familles était représentée par un chef ayant le titre de *nahabed*, **նահապետ**, « chef de race; » *dêr*, **տէր**, « seigneur; » *danoudêr*, **տանուտէր**, « chef de maison, » *isckhan dêrouthian*, **իշխան տէրութեան**, « chef de seigneurie. » Dans leur ensemble, elles constituaient la classe des *nakharars*, **նախարարք**, mot qui signifie littéralement « ceux qui précèdent, » et que l'on traduit ordinairement par *satrapes*, parce que leur position dans le royaume d'Arménie rappelle de tout point celle des chefs des grandes divisions qui composaient l'empire perse, sous les Achéménides, telle que nous

les représentent les écrivains de l'antiquité, et principalement Hérodote, Ctésias, Thucydide, Xénophon, Arrien et Quinte-Curce. Les nakharars possédaient des domaines en propriété pleine et entière et par droit de transmission héréditaire; mais ces domaines appartenaient à toute la famille, comme dans notre système féodal; chacun des membres y avait un droit réel, *jus in re*, et par cela même ils étaient inaliénables et incessibles sans le consentement de tous. Le chef n'en était que le détenteur temporaire. Valarsace, à son avénement, en même temps qu'il confirma les anciens propriétaires terriens, créa de nouvelles satrapies, auxquelles il attribua, comme on peut le conjecturer, les parties du sol encore inoccupées. Plusieurs de ces domaines étaient si considérables, qu'ils égalaient ou dépassaient même en étendue ceux du monarque, et qu'ils devinrent dans la suite, comme ceux de la famille Siçagan, dans la province de Siounik', et des Ardzrouni, dans le Vasbouragan, de véritables royaumes.

Si la féodalité arménienne nous laisse déjà entrevoir quelque ressemblance avec le régime qui prédomina en Europe et dans l'Orient latin au moyen âge, elle en différait cependant par des traits essentiels et caractéristiques. D'abord, par l'absence, ou plutôt l'état incertain et mal défini, des devoirs et des obligations réciproques qui, chez nous, unissaient le feudataire à son suzerain. Au-dessous des nakharars principaux, *աւագ տանուտէարք*, qui étaient la haute aristocratie, venaient des familles

d'une moindre importance, *կրտսերադոյն*. Mais nous ignorons si elles dépendaient de ceux-ci, et s'il existait en Arménie quelque chose d'analogue à nos arrière-fiefs. Ce qu'il y a de certain, c'est que, outre les grands tenanciers, il y avait une classe de nobles, *ազատք*, *սեպուհք*, ou *ոստանիկք*, composée des membres des familles satrapales dépourvus de fiefs, et de ceux qui faisaient partie du service personnel du roi, du patriarche ou des nakharars. Cette classe constituait la noblesse militaire ou la cavalerie, principale force des armées du roi et des seigneurs. Les nakharars, maîtres absolus de leurs domaines, les faisaient administrer par des officiers à eux; ils avaient le commandement suprême de leurs propres troupes, et le droit de haute et basse justice, sans recours au roi. Ils n'étaient tenus envers ce dernier qu'à lui fournir, en cas d'invasion de l'ennemi ou d'une expédition militaire entreprise au dehors, un corps de troupes dont le commandement leur était réservé; ils pouvaient même refuser ce contingent sans encourir la déchéance de leur fief, ou aucune pénalité. Leurs sujets devaient l'impôt au trésor royal; à l'exception cependant des habitants de la ville où résidait le chef de chaque satrapie, et qui avait le titre de *cité libre*, *ոստան*[1]. C'est pour obvier

[1] J'ai emprunté une partie des détails que je donne ici, sur la constitution politique et hiérarchique de l'ancienne d'Arménie, au savant ouvrage du P. Luc Indjidji, intitulé *Archéologie arménienne*, *Հնախօսութիւն Հայաստանեայց*, 3 vol. in-4°, Venise, 1838, t. II, ch. XII.

aux inconvénients de cette indépendance des nakharars, que le fondateur de la dynastie des Arsacides arméniens s'efforça de rapprocher de lui, par un service personnel ou administratif, les grandes familles qu'il trouva tout établies dans le royaume. Ses successeurs se conformèrent à cette même politique, et pour appeler la noblesse à leur cour, ils créèrent une distinction honorifique, qui consistait dans le privilége d'assister, assis sur un siége, գահ ou բարձ, plus ou moins élevé, plus ou moins voisin du trône, aux banquets royaux. L'historien Faustus de Byzance, qui vivait au IVe siècle de notre ère, compte jusqu'à neuf cents de ces siéges sous le règne d'Arsace II (363-381)[1]; un autre auteur, que l'on suppose avoir été contemporain de Faustus ou postérieur de peu de temps, le biographe anonyme du patriarche S. Nersès le Grand, et Étienne-Orbêlian, qui est de la fin du XIIe siècle, disent seulement quatre cents. Mais dans les manuscrits 95 et 99 de la Bibliothèque impériale de Paris, qui renferment cette biographie de S. Nersès, et à la suite la liste de ces familles ayant *tabouret à la cour,* on lit qu'elles étaient encore beaucoup plus nombreuses; ce qui peut nous faire accepter le nombre de neuf cents fixé par Faustus de Byzance comme vraisemblable, et nous rassurer contre l'exagération ordinaire de cet écrivain.

La configuration du sol de l'Arménie était le principal obstacle à cette concentration des nakharars autour du souverain. Elle développa et entretint

[1] *Hist. d'Arménie,* IV, II.

parmi eux un esprit d'indépendance et de révolte que rien ne put dompter. Hérissé de chaînes de montagnes, coupé par de nombreux cours d'eau, ce sol était morcelé en une foule de centres de populations séparées par autant de barrières naturelles, et où chaque chef de satrapie pouvait facilement se cantonner, vivre à sa guise et braver le monarque. Les funestes effets de cette autonomie se firent sentir fréquemment. Lorsque la patrie était en danger, et que le roi les invitait à joindre leurs troupes aux siennes, on vit plus d'une fois les uns rester sourds à cet appel, d'autres faire cause commune avec l'ennemi. Il n'avait alors d'autre moyen contre eux que l'emploi de la force ouverte ou de la ruse. Il invoquait l'assistance des satrapes qui lui étaient fidèles, et les invitait à s'armer contre le rebelle et à lui courir sus, par l'appât de l'attribution ou du partage de ses dépouilles. Nulle part on ne trouve la preuve que le refus du service militaire ou même la révolte ouverte ait fait encourir de plein droit au coupable la déchéance de ses domaines, contrairement au principe de notre droit féodal, qui prononçait cette peine contre le vassal, dans le cas de félonie ou forfaiture. Moïse de Khoren[1] rapporte que Sĕloug, chef de la satrapie des Sĕlgouni, ayant fait alliance avec Schabouh (Sapor II), roi de Perse, contre son propre souverain, Tiridate II, celui-ci s'adressa à ses nakharars, et promit les terres de la famille des Sĕlgouni, situées dans la province de Douroupéran, à

[1] Liv. II, ch. LXXXIV.

celui qui exterminerait Sĕloug. Mamkoun, originaire du Djénasdan (Chine)[1], ayant réussi dans cette exécution, Tiridate lui donna cette seigneurie.

Ce morcellement du territoire en une foule de satrapies placées en dehors de l'action du pouvoir royal eut pour conséquences inévitables la désunion presque continuelle des nakharars et du roi, et des nakharars entre eux, les guerres intestines et les désordres auxquels le pays fut en proie, son affaiblissement progressif et sa ruine. Asservi par les Romains et les Parthes, qui s'en disputèrent les lambeaux, et qui en firent le théâtre de leurs luttes, il finit par être divisé entre les empereurs de Byzance et les Sassanides. Vers le milieu du ve siècle, un ordre du monarque de la Perse, Vr'am (Behram V), fils d'Iezdedjerd Ier, supprima la royauté arménienne, et Ardaschir, le dernier des Arsacides, fut renfermé dans une prison d'État, le château appelé *Antĕmĕsch*, Անդըմըշ, ou forteresse de l'Oubli (Anousch-Pert), au fond du Khoujasdan (Khouzistan)[2], où il mourut[3]. Ce triste résultat est l'inverse de celui qui s'est produit en France, où l'autorité royale, acquérant chaque

[1] Mamkoun, tige de la puissante et glorieuse famille des Mamigoniens, émigra en Arménie, et s'y fixa un peu avant l'avénement de Tiridate II (287 de J. C.). (Voir Moïse de Khoren, II, LXXXI et LXXXIX.)

[2] Khoujasdan, Խուժաստան, *le pays des barbares*, du mot *khouj*, խուժ, qui, ainsi que *touj*, դուժ, ou en réunissant les deux mots խուժադուժ, *khoujatouj*, signifie un peuple parlant une langue étrangère, habitant des lieux incultes et déserts, des nomades.

[3] Moïse de Khoren, III, LXIV; Lazare de Ph'arbe, *Histoire d'Arménie*, édit. de Venise, 1793, p. 41-45; Jean Catholicos, *Histoire d'Arménie*, chap. IX; Acogh'ig, *Hist. universelle*, I, II.

jour plus de force et de prépondérance, parvint à englober successivement les grands fiefs de la couronne, et à constituer enfin sous Louis XIV cette unité à laquelle notre patrie doit sa grandeur et sa prospérité.

La différence entre l'ancienne féodalité arménienne et celle de l'Europe ressort suffisamment des considérations succinctes que je viens d'énoncer. Les domaines des nakharars étaient des terres libres, de véritables francs-alleux perpétuels et héréditaires; ils n'étaient assujettis à aucune sorte de subordination analogue à celle que comportait la mouvance dans notre droit féodal. Le possesseur n'avait de devoirs à remplir envers le roi que s'il était investi d'un office de cour, d'un commandement militaire ou de fonctions civiles; chez nous, au contraire, c'était la terre elle-même qui devait l'hommage, la redevance pécuniaire ou le service militaire, et qui déterminait la saisine, et elle restait grevée de cette prestation, quel que fût le titulaire du fief. En Arménie, la dépendance des nakharars à l'égard du souverain était donc toute personnelle, tandis que, en Europe, la sujétion du feudataire envers son suzerain était fondée sur le droit foncier ou territorial qui lui avait été concédé.

Sous les derniers Arsacides, au commencement du IVe siècle, quand le christianisme fut devenu le culte national de l'Arménie, et qu'elle eut un chef religieux, d'abord sous le titre d'*évêque*, et ensuite de *catholicos*, un nouveau pouvoir prit place dans

l'État. Le siége du patriarcat s'éleva dans la ville de Valarsabad, alors capitale de l'Arménie, *inférieur seulement au trône royal*, suivant l'expression de Matthieu d'Édesse[1]. Les catholicos eurent une influence marquée sur la direction des affaires publiques; ils intervenaient par leurs sages avis et avec l'autorité de leur caractère sacré dans les différends qui surgissaient entre les satrapes et le souverain; et quelquefois même ils déterminèrent le choix de celui-ci, en conseillant ou garantissant ce choix aux maîtres étrangers, perses ou grecs, de qui dépendait l'Arménie. Aussi les souverains arméniens et les grands se plurent à fortifier l'institution du patriarcat en l'entourant de considération et de respect, et en la dotant d'un riche patrimoine. Un historien du IXe siècle, Jean Catholicos, fait l'énumération des domaines immenses du patriarche Ananie, et Matthieu d'Édesse mentionne, avec un sentiment de regret pour une grandeur déchue au temps où il vivait, ceux que possédait, dans la première moitié du XIe siècle, le catholicos Pierre. Le patriarcat éprouva, comme la royauté, le contre-coup des vicissitudes et des révolutions politiques qui agitèrent l'Arménie. Au milieu des envahissements qu'elle subit, et principalement à partir des invasions des Turks seldjoukides, dans les Xe et XIe siècles, il fut livré à de fréquents déchirements. En 1077, on comptait quatre siéges différents. Quelques années après, en 1113, il s'en établit un autre dans l'île d'Agh'thamar, en communion avec

[1] Ch. LXXXIX.

l'Église grecque, et qui s'est maintenu jusqu'au siècle dernier, et enfin, en 1445, il y eut deux titulaires principaux, dont l'un résidait à Sis, dans la Cilicie, et l'autre à Êdchmiadzïn, dans la Grande-Arménie. Cette scission subsiste encore de nos jours.

Voici la liste des catholicos qui se sont succédé sur le siége de la Petite-Arménie pendant la durée de la domination roupénienne (1080-1375). Cette liste, dressée d'après de nouvelles recherches, rectifie celle de Tchamitch[1], auquel Saint-Martin l'a empruntée[2]. J'y ai consigné la date de l'avénement et de la mort des catholicos, d'après les historiens de cette époque, d'après le continuateur anonyme des Tables de Samuel d'Ani et le chronographe Mĕkhithar d'Aïrivank', ainsi que les mémoriaux. A partir de 1341 jusqu'en 1376, j'ai eu recours aux indications de Tchamitch, quoiqu'elles soient en général peu correctes, parce que je n'ai encore rencontré pour cette dernière période aucune date dans mes lectures. Ensuite je présenterai le tableau des siéges épiscopaux[3], des couvents et du clergé en général qui étaient sous la juridiction patriarcale.

[1] *Histoire d'Arménie*, t. III, tables, p. 109-111.

[2] *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 436-448.

[3] La distinction des siéges en archiépiscopaux et épiscopaux, chez les Arméniens de la Cilicie, est d'origine latine et de l'époque des croisades. Il n'existait auparavant dans la nation, que des évêques et des chorévêques, coadjuteurs des premiers, pour l'inspection des paroisses rurales, suivant la hiérarchie de la primitive église.

DATE DE L'AVÉNEMENT.		DATE DE LA MORT.

SANS RÉSIDENCE FIXE.

514 (3 mars 1065 - 4 mars 1066)..	Grégoire II, Vahram..........	2 mars 1105.

Sous son pontificat, la dignité patriarcale est scindée entre plusieurs siéges rivaux.

530 (1er mars 1081 - 28 fév. 1082)..	Basile d'Ani................	562 (21 fév. 1113-20 fév. 1114).

DANS LA FORTERESSE DE HR'OM-GLA.

562 (21 fév. 1113 - 20 fév. 1114)..	Grégoire III, Bahlavouni......	616 (8 fév. 1167 - 7 fév. 1168).
616 (8 fév. 1167 - 7 fév. 1168)...	Nersès IV, Schnorhali.........	13 août 1172.
621 (7 fév. 1172 - 5 fév. 1173)....	Grégoire IV, Dgh'a (l'Enfant)..	16 mai 1189.
638 (2 fév. 1189 - 1 fév. 1190)...	Grégoire V, Manoug (Jeune homme)..................	643 (1 fév. 1194 - 31 mars 1195).
643 (1er fév. 1194 - 31 janv. 1195).	Grégoire VI, Abirad..........	652 (30 janv. 1203 - 29 j. 1204).
652 (30 janv. 1203 - 29 janv. 1204).	Jean VIII le Magnanime, déposé.	1206.
655 (29 janv. 1206 - 28 janv. 1207).	David III.	
657 (29 janv. 1208 - 27 janv. 1209).	Jean, rétabli..............	669 (12 janv. 1229 - 11 j. 1230).
	Constantin Ier............ ..	16 mars 1269.
717 (14 janv. 1268 - 12 janv. 1269).	Jacques Ier..................	735 (9 (janv. 1286 - 8 j. 1287.)
	Constantin II, déposé.........	738 (8 janv. 1289 - 7 j. 1290).
	Étienne IV..................	417 (8 janv. 1292 - 6 j. 1293).

A SIS.

741 (8 janv. 1292 - 6 janv. 1293.)..	Grégoire VII.	
748 (6 janv. 1299 - 4 janv. 1300)..	Constantin II, rétabli.	
771 (31 déc. 1321 - 30 déc. 1322)..	Constantin III..............	775 (30 déc. 1325 - 29 déc. 1326).
776 (30 déc. 1326 - 29 déc. 1327)..	Jacques II.	
1341.....................	Mékhithar.	
1355.....................	Jacques II, rétabli.	
1359.....................	Mesrob.	
1372.....................	Constantin IV.	
1374.....................	Paul Ier.	
1376.....................	Théodore II, tué en..........	841 (13 déc. 1391 - 12 déc. 1392).

1. SIÉGES ARCHIÉPISCOPAUX.

Mĕcis. — 1198, David, ayant aussi le titre de seigneur du couvent d'Ark'agagh'ïn. (Sĕmpad, *Listes.*) — 1215, Jean, « Dominus Joannes, Mamistaneæ ecclesiæ electus. » (Paoli, t. I, p. 106, n° LXI.) — 1314, Jean, évêque de Mopsueste. (Galanus, *Conciliatio ecclesiæ Armenæ cum Romana*, t. I, p. 504.)

Anazarbe. — 1198, Constantin, seigneur du couvent de Gasdagh'ôn. (Sĕmpad, *Listes.*) — 1341, « N. archiepiscopus Navarzanensis. » (Rainaldi, *ad ann.* 1341, § 46.) — 1344-1345, Étienne (Rainaldi, *ad ann.* 1342-1345, Mansi, *Suppl. Concil.* t. III, Martène et Durand, *Ampliss. Collect.* t. III, p. 310.)

Lampron. — 1198, Vartan, seigneur du couvent de Sguévr'a. (Sĕmpad, *Listes.*)

Tarse[1]. — 1198, Étienne, seigneur du couvent de Mlidj. (*Ibid.*) — 1210, Pierre, « Petrus, venerabilis Tarsensis electus. » (Paoli, t. I, p. 100-101, n° XCVI). — 1215, Paul, « Dominus Booz (Պօղոս), Tarcensis electus. » (*Ibid.* p. 106, n° CI.) — 1307-1314, Jean. (Galanus, t. I, p. 458 et 504.) — 1341, « N. archiepiscopus Tarsensis. » (Rainaldi, *ad ann.* 1341, § 46.) — 1344-1345, Vartan. (Rainaldi, Mansi, Martène et Durand.)

Sis[2]. — 1198, Jean, seigneur du couvent de Trazarg. (Sĕmpad, *Listes.*) — 1307-1314, Constantin. (Galanus, t. I, p. 458 et 504.) — 344-1345, Basile (Rainaldi, Mansi, Martène et Durand.)

[1] Il paraît que Tarse conserva pour les Arméniens le rang de simple siége épiscopal, puisque, dans la série des prélats qui assistèrent au concile de Sis en 1307 (Galanus, t. I, p. 458), on lit le nom d'Étienne, évêque de Tarse, après celui de Jean, qui était sans doute l'archevêque latin.

[2] D'abord évêché, ensuite archevêché, lorsque cette ville devint la capitale du royaume.

Séleucie-Trachée[1]. — 1198, Thoros. (Sëmpad, *Listes.*)
Jérusalem. — 1198, Minas. (*Ibid.*)
Antioche. — 1198, Joseph, seigneur du couvent de 'Içouçavank'. (*Ibid.*)

Dans la division de l'Orient en provinces ecclésiastiques par les Latins, l'Église arménienne était comprise dans la circonscription du patriarcat d'Antioche. Des treize siéges archiépiscopaux qui relevaient de ce patriarcat, Tarse était au second rang, immédiatement après Tyr, Anazarbe au septième, et Séleucie-Trachée au huitième.

A la fin de la Chronique du connétable Sĕmpad, on trouve l'énumération des catholicos, métropolites, archevêques et évêques qui reconnaissaient la suprématie du patriarche d'Antioche[2]. Cette énumération paraît avoir été rédigée d'après les mêmes documents qui ont servi pour la liste placée à la suite de Guillaume de Tyr. Je reproduis cette dernière liste, qui est plus complète que celle que présente le manuscrit unique et tronqué à cette page de la Chronique de Sĕmpad.

« Sedes secunda, *Tarsus*. Sub hac sede sunt episcopatus v :
« Sebasti, Mallos, Thina (Thila), Coridos (Korykos), Pa-
« demdes (Podandus).

[1] Séleucie-Trachée est mentionnée comme simple évêché dans la Chronique du connétable Sĕmpad; mais cette ville était comptée comme archevêché par les Latins, et comme un des siéges les plus importants de l'Orient, puisqu'ils lui attribuaient vingt-quatre suffragants.

[2] Les catholicos de la Cilicie rejetaient la suprématie des patriarches latins d'Antioche, et à leur tour ceux-ci, soutenus par les papes, ne voulaient pas reconnaître les catholicos comme prélats indépendants. C'est certainement pour cette raison que, dans la liste qui accompagne l'ouvrage du savant archevêque de Tyr, le siége patriarcal de la Cilice est omis, tandis que le siége rival, dans la Grande-Arménie (*catholicus Ani, qui est Persidis*) figure en tête de cette liste. Ces prétentions contraires suscitèrent de vifs et fréquents débats, dont le caractère religieux se compliqua plus d'une fois de considérations politiques.

« Sedes septima, *Anavarsa*. Sub hac sede sunt episcopa-« tus IX :

« Epiphania, Alexandros, (Alexandria, Alexandretta), Irino-« polis, Cambrisopolis, Flavias, Rossas (Rhosus), Castavali « (Castabala), Eguas (Ægeæ, Aïas), Sisia (Sis).

« Sedes octava, *Seleucia*. Sub hac sede sunt episcopa-« tus XXIV :

« Claudiopolis, Diocæsarea, Oropi (Olbe?), Dalisandos, « Sevila, Kelenderis, Anemori (Anemurium), Titiopolis, La-« mos. Antiochia parva (Antiochia ad Cragum, Antiochetta), « Nefelia (Nephelis), Ristria (Cestri), Selenunta (Selinus ou « Trajanopolis), Yocopi (Jotape), Philadelphia parva, Irino-« polis, Germanicopolis, Mobsea, Dometiopolis, Abidi (Zbidê-« ou Bidê[1]), Zmonopolis (Zênopolis), Adrasson (Adrassus), « Mynu, Neapolis. »

Cette énumération se termine par la série des huit métropolites et des douze archevêques indépendants, *per se subsistentes*. Parmi les premiers sont ceux de Pompeiopolis (Soli), Mopsueste (Mĕcis) et Adana, et parmi les seconds, celui de Germanicia ou Marasch; mais, dans les souscriptions des conciles de Sis (1307) et d'Adana (1314), Mopsueste, Adana et Marasch ne figurent plus que comme évêchés.

2. SIÉGES ÉPISCOPAUX.

Adana. — 1314, Étienne. (Galanus, t. I, p. 504.)

Aïas. — 1307. Jean. (Galanus, *ibid.* p. 458.) — 1344-1345, Jean (Rainaldi *ad ann.* 1342-1345; Mansi, Martène et Durand.)

Ĕngouzoud. — 1198, Mĕkhithar. (Sĕmpad, *Listes.*)

Gaban. — 1198, Grégoire, seigneur du couvent d'Arek. (Sĕmpad, *Listes.*) — 1307, Basile. (Galanus, *ibid.*

[1] Dans le Synecdème d'Hiéroclès, Ζεέδη. (Cf. *Wesselingii in Synecd. comment.* p. 518, édit. de Bonn; Constantin Porphyrogenète, *de Thematibus*, cap. XIII, *Seleuciæ.*)

p. 458.) — 1314-1318, Jacques. (Galanus, t. I, p. 504; Rainaldi, *ad ann.* 1317, § 35; 1328, § 8 et 11.)

Gobidar. — 2307, Siméon. (Galanus, *ibid.* p. 458.)

Marasch. — 1387-1314, Grégoire. (Galanus, *ibid.* p. 458 et 504.) — 1344-1345, Grégoire. (Rainaldi, Mansi, Martène et Durand.)

Maschguéror. — 1307, Thoros. (Galanus, t. I, p. 458.)

Mauléon. — 1314, Nersès. (Galanus, *ibid.* p. 504.)

Medzk'ar. — 1198, Asdouadzadour (Dieudonné), seigneur du couvent de Medzk'ar (Sĕmpad, *Listes.*)

Partzĕrpert. — 1307-1314, Étienne. (Galanus, *ibid.* p. 458 et 504.) 1344-1345, Basile. (Rainaldi, Mansi, Martène et Durand.)

Pertous. — 1198, Étienne. (Sĕmpad, *Listes.*)

Philippos. — 1198, Constantin. (*Ibid.*)

Sanvéli. — 1198, Jean. (*Ibid.*)

3. CHAPELLE DU PALAIS DU ROI.

1253: Garabed, chapelain de la Porte (la cour), *դրան երէց.* (Guiragos, *Journal asiatique,* avril-mai 1858, p. 466.) — 1307, Constantin, premier chapelain, *աւագ երէց.* (Galanus, t. I, p. 458.) — 1314, Thoros, premier chapelain. (*Ibid.* p. 503.) — 1344-1345, Léon, archiprêtre de la maison du roi. (Rainaldi, *ad ann.* 1342-1345; Mansi, Martène et Durand.)

4. CHAPELLE DU PALAIS PATRIARCAL.

1307. Jacques, évêque, fils de la sœur du seigneur Grégoire VII, catholicos. (Galanus, t. I, p. 458.) — Même date, Mardiros, docteur. (*Ibid.*) — 1307-1314, Étienne, évêque. (*Ibid.* et p. 503.) — 1344-1345, Jean, maître du palais patriarcal. (Rainaldi, *ad ann.* 1342-1345; Mansi, Martène et Durand, *ubi supra.*)

5. CLERGÉ INFÉRIEUR.

1210. « Joannes, Tarsensis cantor. » (Paoli, t. I, p. 100-101,

nº XCVI.) — Même date. « Helias, Tarsensis thesaurarius. » (Paoli, *ibid.*) — 1344-1345, Jacques, archiprêtre de Sis; Basile, archiprêtre d'Adana; Dieudonné, archiprêtre de Tarse; Daniel, frère mineur, lecteur de Sis, Constantin, chanoine de Sainte-Sophie [de Sis]; Jean, chanoine de Sainte-Ethennacïn (Êdchmiadzïn) de Sis. (Rainaldi, *ad ann.* 1342-1345; Mansi, Martène et Durand.)

6. ÉTAT NOMINATIF DES MEMBRES DU CLERGÉ PRÉSENTS

A. AU COURONNEMENT DE LÉON II, LE 6 JANVIER 1198. (Sĕmpad, *ad ann.* 647.)

Grégoire Abirad, catholicos. — David, archevêque de Mĕcis et seigneur d'Ark'agagh'ïn. — Jean, évêque de Sis et seigneur de Trazarg. — Minas, archevêque de Jérusalem. — Joseph, archevêque d'Antioche et seigneur de 'Içouçavank'. — Constantin, archevêque d'Anazarbe et seigneur de Gasdagh'ôn. — Vartan, archevêque de Lampron et seigneur de Sguévr'a. — Étienne, archevêque de Tarse et seigneur de Mlidj. — Thoros, évêque de Séleucie. — Grégoire, évêque de Gaban et seigneur d'Arek. — Asdouadzadour, évêque et seigneur de Medzk'ar. — Jean, évêque de Sanvéli. — Constantin, évêque de Philippos. — Étienne, évêque de Pertous. — Mĕkhithar, évêque d'Ĕngouzoud.

B. AU CONCILE DE SIS, TENU EN 1307, SOUS LÉON IV. (Galanus, t. I, p. 458 et 459, et Tchamitch, t. III, p. 310.)

PRÉLATS. Constantin, archevêque de Césarée. — Jean, archevêque de Tarse. — Étienne, archevêque de Sébaste. — Constantin, archevêque de Sis, la métropole. — Étienne, évêque de Tarse, la ville gardée par Dieu. — Nersès, évêque de Tyane. — Jean, évêque d'Anazarbe. — Jean, évêque d'Aïas. — Étienne, évêque de Partzĕrpert. — Basile, évêque du district de Gaban. — Grégoire, évêque de Marasch. — Thoros, évêque de Maschgavor. — Jacques, évêque, fils de la

sœur du catholicos Grégoire VII. — Hésychius ('Ousig), évêque de Constantinople, Սոփնպօլայ. — Vartan, évêque de Docia (Eudocias). — André, évêque de Hark'. — Siméon, évêque de Gobidar. — Léon, évêque de Dzaĭnĕntav. — Jean, évêque de Marantounik'. — Étienne, évêque du palais patriarcal. — Georges, évêque de..... — Haïrabed, évêque de R'oran, Ռորանին: — Nicolas, évêque de Chypre. — Garabed, évêque de Medzguerd. — Vartan, évêque d'Ani. — Philippe, évêque de Khortzên.

ABBÉS ET DOCTEURS. Jean, chancelier du couvent de Medzk'ar. — Marc, docteur du couvent de Sguévr'a. — Guiragos, docteur et anachorète. — Grégoras, docteur. — Vartan, docteur d'Anazarbe. — Mardiros, docteur du palais patriarcal. — Grégoire, docteur. — Grégoire, docteur de Medzk'ar. — Thoros, docteur de Graguits, Կրակցին. — Vartan, docteur du couvent d'Agner. — Sarkis, abbé d'Agner. — Grégoire, abbé du couvent de Thurk'ith, Թիւրքթին: — Basile, abbé du couvent de Khorïn, Խորինին. — Thoros, abbé de Medzk'ar. — Garabed, abbé du couvent de Movsisnots, Մովսիսնոցին. — Joseph, abbé du couvent Kélégh'agan, Քելեղական. — Thoros, philosophe et abbé du couvent de Tzor. — Constantin, premier chapelain du roi.

C. AU CONCILE D'ADANA TENU EN 1314, SOUS LE RÈGNE D'ÔSCHÏN. (Galanus, t. I, p. 503 et 504; Tchamitch, t. III, p. 314.)

PRÉLATS. Constantin, catholicos de toute l'Arménie. — Jean, archevêque de Tarse. — Constantin, archevêque de Sis. — Jean, archevêque de Darôn. — Étienne, évêque d'Adana. — Jean, évêque d'Anazarbe. — Jean, évêque de Mopsueste. — Nersès, évêque de Mauléon. — Étienne, évêque de Partzĕrpert. — Jacques, évêque de Gaban. — Grégoire, évêque de Marasch. — Avédik, évêque de Nĕph'ĕrguerd (Martyropolis). — Constantin, évêque d'Ancyre. — Marc, évêque de Gars. — Étienne, évêque de

Colonia. — Jacques, évêque de Salamasd (Selmas). — Constantin, évêque de Marantounik'. — Étienne, évêque du palais patriarcal.

ABBÉS ET DOCTEURS. Jean, docteur d'Ëzënga. — Guiragos, docteur et anachorète. — Grégoire, docteur de Kermagh'per. — Grégoire, docteur. — Mardiros, docteur. — Haïrabed, abbé de Thurk'ith. — Basile, abbé de Khorïn. — Thoros, premier chapelain du roi.

7. COUVENTS.

Arck, dans l'Amanus ou Montagne-Noire, appelée aussi *la Sainte-Montagne*, Սուրբ Լեառն. — 1198, sous la juridiction seigneuriale de l'évêque de Gaban. (Sëmpad, *Listes.*)

Thurk'ith, même localité. — 1307, Grégoire, abbé. (Galanus, t. I, p. 458.) — 1314, Haïrabed, abbé. (*Ibid.* p. 503.)

Schough'r ou *couvent des Basiliens*, même localité, entre Sis et Marasch, à deux journées de distance de cette dernière ville. L'ancienne église de Schough'r, bâtie en pierres, subsiste encore aujourd'hui. — 1113, le catholicos Basile Ier y reçoit la sépulture. (Matthieu d'Édesse, ch. CCXIV.) — 1114, un tremblement de terre renverse ce monastère. (*Ibid.* ch. CCXVII.)

Garmir-Vank' (Couvent-Rouge), auprès de la ville de K'éçoun, dans le nord de l'Euphratèse. — 1105, le catholicos Grégoire Vahram y est enseveli. (Matth. d'Édesse, ch. CCXIV.) — 1136, ce couvent est incendié par les troupes de Mélik-Mohammed, fils d'Amir-Gazi, émir de la famille des Danischmend de Cappadoce. (*Ibid.* ch. CCLIII.) — 1148, la croix élevée par le prince Kogh'-Vasil sur la coupole de l'église de la Résurrection, à Garmir-Vank', apparaît entourée de lumière. (Grégoire le Prêtre, ch. CCLX.)

'Içouçavank' ou *'Ecouants-Vank'* (Couvent des Jésuéens), au-

près de Marasch. — 1114, renversé par un tremblement de terre. (Matthieu d'Édesse, ch. CCXVII.) — 1198, sous la juridiction seigneuriale de l'archevêque arménien d'Antioche. (Sĕmpad, *Listes.*)

Antriaçank' ou *Andréans*, auprès de la forteresse de Partzĕrpert, dans la chaîne du Taurus. — 1269, Siméon, abbé. (Mémoriaux.)

Konêr, dans le district de Partzĕrpert. (Mémoriaux.)

Ark'agagh'ïn, auprès de Sis. — 1198, David (archevêque de Mĕcis), abbé. (Sĕmpad, *Listes.*)

Trazarg, même localité. — 1198, sous la juridiction seigneuriale de l'évêque de Sis. (*Ibid.*)

Agner, auprès de Tarse. Ce couvent fut fondé par le roi Léon II. — 1307, Sarkis, abbé. Vartan, docteur. (Galanus, t. I, p. 458.) — 1344-1345, Jean, abbé. (Rainaldi, *ad ann.* 1342-1345; Mansi, Martène et Durand.)

Squévr'a, auprès de la forteresse de Lampron. — 1198, Vartan (archevêque de Lampron), abbé. (Sĕmpad, *Listes.*) — 1307, Marc, docteur. (Galanus, t. I, p. 458.)

Gasdagh'ôn, auprès de la forteresse de Vahga. — 1095, le prince Roupên Ier y est enterré. (Vartan, *Hist. univ.*) — 1098, Constantin Ier, fils de Roupên, y est aussi enseveli. (Matthieu d'Édesse, ch. CLXI.) — 1198, sous la juridiction seigneuriale de l'archevêque d'Anazarbe. (Sĕmpad, *Listes.*)

Zôrvri-Gozer'n, dans le district de Hisn-Mansour. (Matthieu d'Édesse, ch. CVI.)

Saint-Georges, dans le Taurus, vers la partie haute de la Cilicie, où commence la Pamphylie. (Mémoriaux.)

Khorïn, position inconnue. — Ce couvent a pour fondateur le grand baron Constantin, père du roi Héthoum Ier, lequel bâtit aussi, dans le voisinage les deux monastères, Miaguetser et Liçangan. (Tchamitch, t. III, p. 261.) — 1307-1314, Basile, abbé. (Galanus, t. I, p. 458 et 503.)

Maschgavor. — Le docteur Grégoire est écrasé sous les ruines

de ce couvent, dans un tremblement de terre. (Matthieu d'Édesse, chap. CCXVI.) — 1141-1168. Ce couvent est restauré par le prince Thoros II.

Medzk'ar. — 1198, sous la juridiction seigneuriale de l'évêque de Medzk'ar. (Sĕmpad, *Listes.*) — 1307, Jean, chancelier. — Grégoire, docteur (Galanus, t. I, p. 458.) — 1314, Thoros, abbé. (*Ibid.* p. 503 [1].)

Après avoir considéré les deux degrés les plus élevés de la société arménienne de la Cilicie, la royauté et le patriarcat, dans leur position à l'égard de l'aristocratie et du clergé, nous avons maintenant à parcourir successivement les autres degrés de cette hiérarchie, aussi bien que peuvent nous le permettre les monuments échappés à la main destructrice des hommes et du temps.

[1] J'aurais pu augmenter assez considérablement ce catalogue des couvents de la Cilicie, mais j'ai cru inutile de mentionner des noms sur lesquels les renseignements géographiques ou historiques font entièrement défaut.

(La suite à un prochain cahier.)

EXTRAITS
DE
LA CHRONIQUE PERSANE D'HERAT,
TRADUITS ET ANNOTÉS,
PAR M. BARBIER DE MEYNARD.
(SUITE.)

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Mouyin ed-din Esfizâri, dans le VII[e] et le VIII[e] livre de sa Chronique, a donné une étendue fort inégale à l'histoire des rois ghourides et des Kurt. Tandis que ceux-ci occupent la presque totalité de ces deux livres (fol. 87 à 141, ms. Gentil), les événements relatifs aux rois du Ghour y sont racontés avec une extrême sécheresse au début du livre VII (fol. 85 à 88). Les faits mêmes qui se lient le plus étroitement à l'histoire de la Perse orientale, comme la prise d'Herat par 'Ala ed-din Djihânsouz, n'y sont l'objet d'aucune mention particulière, et l'on doit supposer que l'auteur manque de matériaux, ou qu'il croit inutile d'insister sur une période secondaire dans le plan de son livre. Sa narration, à part les omissions et les inexactitudes qu'elle présente, ne diffère pas du chapitre de Mirkhond dont M. Defrémery a publié une traduction accompagnée de notes historiques et philologiques (*Journal asiatique*, 1843). Le travail de mon savant confrère me dispense donc de revenir sur ce sujet. Il n'en est pas de même du règne des Kurt. Ici les documents authentiques ne font plus défaut à l'auteur; il trouve dans le *Kurt-Nameh* de Rebi'y l'épopée du règne orageux de Fakhr ed-din; la Chro-

nique de Seïfi lui donne l'histoire des cinq premiers souverains de cette maison; les monuments d'Herat lui racontent encore leurs exploits, et le souvenir de leurs bienfaits comme de leurs revers est resté gravé dans la mémoire du peuple. Le baron C. d'Ohsson, frappé de l'importance de ce morceau, en a fait usage dans les tomes III et IV de son Histoire des Mongols; mais il s'est borné à signaler les rapports des rois kurt avec les Khâns de la Perse, sans étudier les premiers sous leur physionomie particulière. Les Kurt, durant leur courte domination, personnifient, si je ne me trompe, l'antagonisme latent, mais obstiné du sang iranien contre les envahissements des hordes sorties du Tourân. D'abord simples gouverneurs d'Herat, ils obtiennent des successeurs de Djenghiz-Khân tout le territoire qui s'étend entre Nischapour, la Bactriane et l'Indus. Mais ce n'est pas assez pour leur ambition. Le riche domaine qui leur a été conféré à titre de *bénéfice*, ils veulent le convertir en *alleu*, et toute leur conduite dénote cette tendance analogue à la lutte qui précéda en France l'établissement de la féodalité, du ve au VIIIe siècle. Si, pour détourner un danger immédiat, ils combattent avec le souverain de la Perse contre les princes djaghatéens, d'autre part ils profitent de la faiblesse du suzerain pour s'affranchir des liens de vassalité. La jalousie de leurs propres vassaux, les troubles que les Mongols fomentent sans relâche dans le Khoraçân, entravent, pendant longtemps, leur rêve ambitieux. Cependant l'habileté de Ghyas ed-din, l'énergie de Mo'ezz ed-din triomphent de tous les obstacles; Herat est à la veille de devenir la capitale d'un royaume indépendant lorsque Tamerlan traverse l'Oxus. Le vertige s'empare alors du dernier prince kurt; au lieu de suivre la politique cauteleuse de ses ancêtres et de courber la tête sous l'orage, il tente une résistance impossible; Herat, après une défense honorable, ouvre ses portes au conquérant, et bientôt des flots de sang emportent un trône auquel semblaient encore promises de brillantes destinées. Telles sont les conséquences qu'on peut tirer du récit de Mouyin ed-din, récit prolixe, sur-

chargé de vers, de *concetti*, de gigantesques descriptions de batailles qu'on ne me reprochera pas, je l'espère, d'avoir bannis de ma traduction.

Afin de rectifier la liste donnée par d'Herbelot et reproduite par de Guignes, je crois devoir ajouter ici le tableau généalogique de la dynastie des Kurt, d'après les documents nationaux.

Tadj ed-din 'Osmân Merghani.

Mélik Rokn ed-din Abou Bekr.

Schems ed-din, premier roi kurt (1245-1283).

Rokn ed-din (Schems ed-din II) (1278-1283).

Fakhr ed-din (1285-1307). Ghyas ed-din 1308-1328).

Schems ed-din III (1328) Mélik-Hafiz (1329-31) Moezz-ed-din (1333-70).

Ghyas ed-din Pir-'Ali (1370-73).

RÈGNE DE MÉLIK SCHEMS ED-DIN Ier.

Mélik Schems ed-din était fils[1] de Mélik Rokn ed-din Abou Bekr, dont le père était Tadj ed-din 'Osmân *Merghani*. Cet 'Osmân était frère de 'Izz ed-din 'Omar Merghani, ministre favori du sulthân ghouride Ghyas ed-din Mohammed[2]. 'Omar Mer-

[1] Et non neveu de Rokn ed-din, comme le dit Khondémir, faute d'avoir consulté la Chronique de Seïfi Héravi. L'assertion de notre auteur est confirmée par le passage suivant de Vassaf: « Abou Bekr, père du roi Schems ed-din, avait chez les rois du Ghour le titre d'émir des Sipahsalar. »

[2] Selon quelques historiens, l'origine des rois kurt remonterait jusqu'au sulthân seldjouqide Sindjar, fils de Mélik Schah. Cette généalogie très-douteuse, mais propagée sans doute par la vanité des

ghani profita du crédit dont il jouissait à la cour du sulthân ghouride pour conférer des charges et de hautes dignités à sa propre famille. C'est ainsi qu'il donna à son frère 'Osmân le commandement de la citadelle de Khaïçâr. 'Osmân en mourant transmit son autorité à son fils Rokn ed-din Abou Bekr, qui épousa une fille du roi ghouride Ghyas ed-din, et le fruit de cette union fut Schems ed-din Mohammed, premier roi de la dynastie kurt[1]. Les qualités que ce jeune prince avait reçues de la nature furent développées par une brillante éducation, et son intelligence, autant que sa bravoure et sa générosité, le plaça de bonne heure au-dessus de ses rivaux. L'an 643 (1245), la mort de son père fit passer dans ses mains le gouvernement du Ghour jusqu'aux fron-

Kurt, est indiquée dans les vers suivants, adressés par l'auteur du *Kurt-Nameh* au roi Fakhr ed-din :

قاعدهٔ دودهٔ سنجر توئی
واسطهٔ ملك سكندر توئی
دودهٔ سنجر زتو خواهد نوید
ملك سكندر بتو دارد امید

Tu es la base de la famille de Sindjar, la perle de la couronne d'Alexandre.

La famille de Sindjar revivra en toi; la couronne d'Alexandre place en toi son espérance.

[1] La prononciation locale est *Kert*, ainsi que M. de Khanikoff a bien voulu me l'apprendre; telle est aussi celle du baron C. d'Ohsson. Cependant, à défaut de preuves étymologiques, j'ai cru devoir adopter la prononciation *Kurt* comme étant le plus fréquemment employée en Europe.

tières de l'Indus. L'année suivante, il accompagna *Sali-Nouyân* dans une expédition que ce chef dirigeait contre le souverain de l'Inde, et il prit une part active au siége de Moultân dont la défense était dirigée par un jeune officier nommé Djenghiz-Khân. Au bout de treize jours de siége, le scheïkh ul-islam Béha ed-din Zakaria, sur la demande de cet officier, sortit de la porte des Forgerons (باب آهنگران) chargé de propositions de paix; il s'aboucha avec Mélik Schems ed-din, le gagna sans difficulté à sa cause, et Sali-Nouyân consentit à lever le siége, moyennant une rançon de cent mille pièces d'or. Le chef mongol marcha ensuite sur Lahore et en fit le blocus pendant deux semaines. Kurt-Khân, gouverneur de cette ville, après une défense vigoureuse, envoya plusieurs imams à Mélik Schems ed-din pour traiter de la reddition de la place; il se soumettait au *kharadj* et offrait au général ennemi 30,000 dinars, trente charges de drap fin et cent esclaves. Schems ed-din fut encore chargé des négociations, et, grâce à son habileté, il fit accepter ces conditions, et obtint pour lui-même le commandement militaire de Lahore. Cependant les principaux officiers de l'armée mongole, jaloux de Schems ed-din dont le crédit les privait des avantages qu'ils espéraient retirer de cette expédition, se rendirent d'un commun accord chez Sali-Nouyân et lui dirent: « Mélik Schems ed-din a des intelligences secrètes avec les infidèles de ce pays, et il est entièrement dévoué à leur cause. Il a déjà reçu 50,000 dinars, tant de Djenguiz-

Khân que de Kurt-Khân, et nous ne doutons pas que, si nous sommes attaqués par les troupes de Dehli, il ne se révolte[1] pour passer dans les rangs de l'ennemi. Veuillez donc nous autoriser à faire périr ce traître, ou tout au moins à le chasser du camp. » Ces insinuations firent impression sur l'esprit de Sali-Nouyân, qui demanda seulement quelque délai pour s'éclairer snr les menées de Schems ed-din. Ce dernier fut instruit de ce complot, et, convaincu que sa perte était jurée, il résolut d'aller chercher un refuge auprès de Thaher-Behadour, jusqu'à ce que l'armée de Sali-Nouyân se fût éloignée. En effet, dès que la nuit fut venue, il sortit du camp avec une vingtaine de soldats dévoués et alla se cacher dans une pagode aux environs de Guédjourân. Rassuré par l'accueil bienveillant des gens de ce pays, il leur dit qu'une affaire importante l'amenait chez Thaher-Behadour, et les pria de lui prêter des armes et des chevaux afin qu'il pût offrir quelques présents à Thaher. Mais Fakhr ed-din, chef de Guédjourân, informé par des gens mal intentionnés que le prince kurt cherchait à soulever la population contre lui, envoya en toute hâte 'Emad ed-din à la tête de cent cinquante cavaliers, avec ordre de s'emparer du fugitif et de l'enfermer dans la forteresse de Guédjourân.

[1] L'auteur emploie le mot ياغى, qui du turc oriental a passé dans la langue persane avec le sens d'*ennemi, rebelle.* (Ét. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse,* p. 158.) On peut consulter sur les différentes significations de ce mot l'*Histoire de la campagne de Mohacz,* par M. Pavet de Courteille, p. 153.

'Emad ed-din avant de s'acquitter de cette mission, crut devoir informer Thaher-Behadour de ce qui se passait et obtenir son agrément. Mais Thaher, après avoir mûrement réfléchi, lui dit : « Rokn ed-din, l'ancien chef de la ville de Khaïçâr, était mon ami et il m'a recommandé son fils. Je t'ordonne de m'amener Schems ed-din afin que je l'interroge en présence de tous les officiers; si sa culpabilité est reconnue, je le remettrai entre les mains de Ghazân-Khân; dans le cas contraire, tu seras seul puni. » Bien que cette décision inquiétât vivement 'Emad ed-din, il dut s'y soumettre, et un émir fut chargé de conduire Schems ed-din dans le pavillon que Thaher occupait sur le sommet d'une colline. Thaher reçut le prince kurt avec une grande affabilité et lui dit : « Ces bourgs et ces domaines qui sont à ma droite, quel en est le propriétaire? — C'est vous, prince, répondit Schems ed-din. — Ces champs et ces vergers qui s'étendent en face de nous, qui les possède? — Vous encore, répliqua Schems ed-din, » et il fit la même réponse à mesure que Thaher lui désignait une localité. Puis l'émir se tourna vers 'Emad ed-din et lui demanda : « Et toi, où sont tes biens? — Je ne possède ici, répondit-il, qu'une pauvre maison et je n'ai eu jusqu'à présent que de rares relations avec cette contrée. » Le prince sourit et ajouta : « Sache donc qu'elle appartient en grande partie à Mélik Schems ed-din, qu'il est ici chez lui et qu'il peut mettre en réquisition les habitants sans se rendre coupable de rébellion. » 'Emad ed-din n'osa

répliquer, et cette nuit même, il quitta le camp du prince. Quant à Schems ed-din, il fut comblé de présents et vécut auprès de son protecteur jusqu'à ce que l'armée de Sali-Nouyân revînt de l'Inde avec un riche butin.

Mais Thaher mourut en 645 (1247), et son fils Halkatou-Nouyân, de concert avec un autre émir nommé *Kara-Nouyân*, écrivit au prince Djaghataï une lettre dans laquelle il se plaignait amèrement de Schems ed-din. Ce dernier se rendit sur-le-champ dans le Turkestân afin de se disculper; mais lorsqu'il arriva dans ce pays, Djaghataï venait d'expirer et son fils lui avait succédé. A la suite des sanglantes querelles qui divisèrent les héritiers de Djenghiz-Khân, Mengou-Khân s'empara du trône. Schems ed-din s'empressa d'aller lui rendre hommage, et arriva au camp le jour même du couronnement. Les officiers qui l'introduisirent firent à l'empereur un pompeux éloge du mérite du prince kurt et des services rendus par ses ancêtres; aussi Mengou-Khân le reçut avec distinction, loua fort sa bonne mine et lui conféra un *ierligh*. En vertu de ce diplôme, Schems ed-din reçut l'investiture de toute la province d'Herat, Djam, Bakherz, Kousouyeh Fouschendj, Toulek, le Ghour et Khaïçâr, Firouz-Kouh, le Ghardjistân, Mourghâb, Méroutchak, Fariâb jusqu'à l'Oxus, Esfizâr, Ferrah, le Sedjestân, Kaboul, Tirah et l'Afghanistân jusqu'à l'Indus et aux frontières de l'Hindoustân. Le lendemain, le roi kurt fut reçu en audience particulière et obtint un vêtement d'honneur (*khilât*)

une plaque en métal[1], 10,000 pièces d'or, un cimeterre indien, une lance du Khatt et d'autres armes de prix; puis il fut autorisé à retourner à Herat. Avant de rentrer dans cette ville, Schems ed-din se détourna de sa route pour saluer Arghoun-Khân dans son camp et toucher cinquante tomans qu'un ordre de l'empereur avait accordés à son navab. Son premier soin en arrivant à Herat fut de condamner au dernier supplice Scheref ed-din Betoukdji[2] dont l'odieuse tyrannie avait ruiné le pays; il réprimanda sévèrement Korlogh, intendant militaire d'Herat, et prit d'une main ferme les rênes du gouvernement.

(647-1249.) Tous les chefs du Khoraçân avaient envoyé des présents à Schems ed-din afin de se concilier son amitié, lorsque Seïf ed-din Ghardjistâni refusa de reconnaître sa suprématie. Quatre cents hommes furent envoyés contre ce rebelle; Seïf ed-din, prévenu à temps, put se réfugier auprès d'Arghoun; mais ce roi, sans vouloir entendre la justification de son hôte, le chargea de chaînes et le livra au messager du roi d'Herat. Seïf ed-din, dès son arrivée à Herat, périt écrasé sous les pieds des chevaux près de la porte Khosch, et son cadavre resta exposé pendant trois jours dans le grand bazar.

[1] *Païzèh.* On en trouvera la description dans l'*Histoire des Mongols de la Perse* d'Ét. Quatremère, p. 178, et dans le baron d'Ohsson, t. IV, p. 180.

[2] Ce nom paraît altéré dans les manuscrits et il faut lire sans doute *betikdji*, titre donné par les Mongols, ainsi que nous l'apprend d'Ohsson, aux employés du département des finances chargés de la perception des impôts.

(652-1254.) Le roi kurt alla mettre le siége devant une ville du Guermsir, nommée *Mostabig*[1]. Les chefs du Guermsir, Schahinschah, Behramschah et Miranschah, s'enfermèrent dans la forteresse de Khaçek avec cinq mille hommes. Le roi fit aussitôt le blocus de cette place; après une défense énergique, qui dura dix jours, les assiégés étant réduits aux abois, Miranschah réussit à se frayer un chemin pendant la nuit à travers le flanc de l'ennemi et prit la fuite avec une poignée d'hommes. Le lendemain, le roi entra dans Khaçek et fit exécuter les deux autres chefs avec quatre-vingt-dix de leurs parents ou alliés. Il alla ensuite assiéger *Hiçar-Tiri*, autre forteresse du pays des Afghans et ne put s'en rendre maître qu'après deux mois de siége. Elmar, chef afghan, qui défendait cette place, fut coupé en deux (*dou-nim*), et ses principaux officiers subirent la peine de mort ou la bastonnade. Trois autres forteresses, Kehberâr, Douki et Sadji (cette dernière fut rasée), tombèrent au pouvoir de l'armée d'Herat, et un grand nombre d'Afghans périrent pendant cette expédition.

(656-1258). Mélik Schems ed-din revenait du camp de Badeghis, où il était allé complimenter Boulgha et Toumâr, petits-fils de Djenghiz-Khân, lorsque certains officiers de son armée informèrent secrètement le prince Batou, que Schems ed-din violait les dispositions du *ierligh* impérial et méprisait les

[1] D'après Yaqout, *Moustebidj* est une ville du Sind, à quatre journées de Quandabil et à sept journées de Bost, dans la direction de l'est. (Voyez notre *Dictionnaire de la Perse*, p. 534.)

envoyés des Schahzadehs mongols. Batou, que cette conduite irrita, envoya à son frère Boulgha un officier nommé Gueraï-Beg, pour le prier de s'emparer du roi kurt. Boulgha, qui était alors dans le Mazendérân fit partir un Mongol dont le nom était Betoukdji avec un message qui enjoignait à Kebtouka-Nouyân[1] d'arrêter Schems ed-din et de le diriger sous bonne escorte vers le Mazendérân. Or, un peu avant l'arrivée de ce message, Schems ed-din s'était rendu dans le Sedjestân pour y affermir son autorité, et avait rencontré en route Mélik 'Ali Méç'oud, son délégué dans cette province. Méç'oud, prétextant une affaire qui l'appelait en toute hâte auprès de Kebtouka-Nouyân, fit prévenir ses fils de l'arrivée du roi kurt, leur enjoignit de le recevoir avec les honneurs qui lui étaient dus, et continua son chemin en promettant d'être de retour au bout d'un mois. Mais le roi, peu rassuré par cette soumission apparente, dépêcha sur ses traces Schems ed-din Esfizâri, qui devait le tenir au courant des menées de Méç'oud. Cet émissaire arriva au camp de Kebtouka au moment même où les ennemis de son maître communiquaient au prince l'ordre signé par le schahzadeh Boulgha d'arrêter Schems ed-din. Méç'oud eut en outre une longue conférence avec Kebtouka; il lui représenta que, si on laissait le roi kurt en liberté, il ne tarderait pas à arracher tout le Khoraçân à l'autorité des Mongols; que déjà son pouvoir s'étendait

[1] Il faut lire *Kitou-Boka Nouyân* avec l'historien Reschid eddin.

jusqu'aux frontières de l'Inde, et que les principales forteresses du Khoraçân lui appartenaient. Kebtouka, cédant à ces suggestions, ne s'opposa plus à l'arrestation du roi kurt. Mais l'agent secret que ce dernier avait envoyé au camp mongol courut transmettre ces informations à son maître. Il fut suivi de près par Mélik-Méç'oud et par Dendaï, qui était chargé de prêter main-forte à Méç'oud avec une troupe de dix mille fantassins et cavaliers. Cependant le roi kurt s'étant fortifié dans le château qu'il habitait et paraissant décidé à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, Dendaï lui demanda une audience, se présenta devant lui avec une suite peu nombreuse, et le pria de sortir pour recevoir la lettre et le vêtement d'honneur que Kebtouka lui envoyait. Schems ed-din ne se laissa pas prendre à ce piége; il refusa de quitter l'enceinte de son palais en disant: « S'il est vrai que vous ayez un ierligh et une robe d'honneur à me remettre, veuillez me les porter ici, afin que je me conforme aux ordres du prince. Mais je vous conseille de vous éloigner promptement et quand même Mélik-Méç'oud serait revenu dans ce pays avec des intentions conciliantes; quant à moi, je ne me fierai jamais à cet homme. » Après de longues conférences, dans lesquelles toutes les ruses ourdies par Méç'oud restèrent infructueuses, Schems ed-din invita ce traître à venir le trouver pour aviser aux moyens de terminer le différend. Mélik-Méç'oud crut pouvoir accepter cette entrevue; mais il prévint son parti qu'il en profiterait pour

assassiner le roi, et il ajouta : « Dès que vous verrez sa tête rouler par-dessus les murailles, envahissez le château. » De son côté, Schems ed-din plaça dix soldats à chacune des portes, avec ordre de retenir successivement tous ceux qui accompagneraient Méç'oud. En effet, lorsque ce dernier arriva devant la quatrième porte, il ne lui restait plus que trois hommes d'escorte. Schems ed-din, qui se tenait caché derrière un rideau, s'élança alors sur lui, le tua et jeta sa tête par-dessus les murs de la salle d'audience. Les soldats de Kébtouka et les Sindjariens[1], prenant cette tête pour celle du roi kurt, se précipitèrent dans le château; mais à la vue de Schems ed-din, qui les attendait de pied ferme, ils reculèrent en désordre et se débandèrent. Le roi sortit alors avec les siens et fit proclamer le nom de Mengou-Khân comme celui de son suzerain. Le lendemain il fit périr les trois principaux *kelaunters* du Sedjestân et désarma les Sindjariens; puis il distribua un grand nombre de *khilât* et 30,000 pièces d'or aux savants et aux pauvres. Il se dirigea ensuite vers le camp d'Houlagou; mais il rencontra sur sa route les envoyés de Toumar et de Boulgha, qui venaient pour s'emparer de sa personne. Vainement il leur représenta qu'obligé de se rendre en présence d'Houlagou-

[1] C'est-à-dire les habitants du Seïstân, ainsi que le dit Mouyin ed-din dans un autre passage de sa chronique (ms. 32, fol. ٨٩) ومردم سجستانرا سنجری می گویند

Il ne m'a pas été possible jusqu'à présent de remonter à l'origine de cette dénomination.

Khân, il ne pouvait déférer à l'invitation de ces deux princes; les Turcs, avec la grossièreté naturelle à leur nation, essayèrent de le retenir de force. Le roi, dans un transport de colère, déchira à coups de fouet le visage du Mongol qui avait saisi la bride de son cheval. Le péril devenait imminent, lorsque les ambassadeurs de l'empereur arrivèrent sur ces entrefaites; ils délivrèrent Schems ed-din et le conduisirent au camp impérial avec ceux qui avaient voulu l'arrêter. Houlagou fit bâtonner les récalcitrants, puis il reçut Schems ed-din avec bonté et le renvoya à Herat comblé d'honneurs.

(657-1258). Schems ed-din assiégea Bikr, forteresse qui était au pouvoir des Afghans. Cette place forte, bâtie sur un rocher au milieu de *la mer*[1], passait pour imprenable, et c'est ce qui lui avait valu son nom de *Bikr* (vierge). En dix-huit jours, le roi construisit trente vaisseaux et une centaine de barques; puis il attaqua la place de deux côtés à la fois. Après douze jours de combats, dans lesquels plusieurs officiers de l'armée d'Herat furent tués, les notables de la ville firent leur soumission et acceptèrent l'impôt foncier et la capitation; leur gouverneur offrit en outre au vainqueur 10,000 dinars, dix charges d'étoffes de soie, cinq chevaux arabes et cinquante

[1] Les Afghans désignent ainsi le lac *Abistandeh*, le seul qui se trouve dans l'Afghanistân; il est situé au sud-sud-ouest de Ghaznah; il a trois à quatre milles de diamètre et augmente à peu près du double après la fonte des neiges; son eau est salée, comme celle du Paltsi et du Djilga, les deux principaux cours d'eau qui l'alimentent. (Voyez Conolly, t. II.)

esclaves chargés d'objets précieux. Après cette victoire, le roi entra dans Zémin-Daver, poursuivit Miranschah, qui à son approche était sorti de Khaçek, s'en empara et le mit à mort.

(665-1266.) Mélik Schems ed-din, qui s'était rendu dans l'Iraq au campement du roi Abaka-Khân, se disposait à prendre congé de ce souverain, lorsqu'on reçut la nouvelle que le prince Bereket-Khân[1] s'était révolté et qu'il occupait Derbend-Bakouyeh avec une nombreuse armée. Abaka marcha aussitôt contre le rebelle et retint Schems ed-din en lui promettant une récompense magnifique s'il voulait combattre à ses côtés et accepter le commandement de deux cents cavaliers d'élite. Le roi d'Herat jura de sacrifier sa vie, s'il le fallait, pour assurer le triomphe de son suzerain, et partit avec lui. Lorsque les deux armées en vinrent aux mains et tandis que « des flots de sang roulaient depuis Derbend jusqu'à l'Oxus, » le roi kurt, se débarrassant de son casque, se précipita tête nue au plus fort de la mêlée et fit des prodiges de valeur. La hardiesse de cette action fut remarquée par Bereket-Khân, qui demanda à un de ses officiers quel était le nom de ce redoutable adversaire. Cet officier le lui apprit et ajouta : « C'est ce même roi du Ghour qui a jadis donné tant de

[1] Cette leçon, quoique donnée par les deux manuscrits, est fautive et il faut lire *Berkaï*. Ce prince, fils de Djoutchi et par conséquent cousin de Houlagou, régnait sur le pays situé au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne. D'après d'Ohsson, l'invasion de la Perse était dirigée par Nocaï, qui fut défait près de la rivière Acsou. (*Histoire des Mongols*, III, p. 418.)

preuves de sa bravoure en combattant sous les yeux de Mengou-Khân. » Cependant Schems ed-din, quoique blessé grièvement, continuait à se battre comme un lion. Abaka-Khân lui envoya ses meilleurs chirurgiens pour panser ses blessures, et, parmi tous les généraux qui tombaient autour de lui, il semblait n'avoir d'inquiétude que pour le roi kurt. Enfin la journée suivante donna la victoire à Abaka, et son adversaire Bereket-Khân se retira avec des pertes considérables. Abaka, après avoir assuré son triomphe, accorda à Schems ed-din un diplôme, un drapeau et des timbales royales, et il lui permit de retourner à Herat avec un riche butin.

(675-1276.) Schems ed-din fit une seconde visite à Abaka-Khân, qui résidait alors à Isfahân, et il fut reçu à son arrivée par Khadjeh-Mohammed, secrétaire du divan. Mais ses ennemis avaient profité de son absence pour indisposer le monarque contre lui. Il ne put obtenir une audience, et Abaka, dont on entretenait la méfiance en lui répétant que, s'il laissait Schems ed-din retourner à Herat, il aurait en lui un ennemi dangereux, le retint prisonnier à Isfahân et enrôla ses deux fils dans le corps d'armée en garnison à Bakou. Khadjeh-Mohammed et d'autres émirs essayèrent sans succès de rappeler les services rendus par le roi kurt à la famille de Djenghiz-Khân, Abaka ne lui permit pas même de se disculper en sa présence. L'année suivante parut s'ouvrir sous de meilleurs auspices; grâce aux incessantes démarches de l'émir Tekneh, qui était un des plus grands di-

gnitaires de la cour, Schems ed-din pouvait espérer de regagner bientôt les bonnes grâces du roi, lorsque la mort vint briser ses espérances. Dans le courant du mois de scha'bân, se trouvant dans un bain de la ville de Tébriz où on l'avait transféré, il goûta à une pastèque empoisonnée qu'Abaka lui avait envoyée, et il rendit le dernier soupir après avoir accompli tous les actes de la plus fervente piété. La méfiance d'Abaka-Khân était telle, que, redoutant encore un piége et craignant que cette mort fût simulée pour favoriser une tentative d'évasion, il chargea un de ses courtisans de présider à l'ensevelissement du corps et de fermer le cercueil avec des chaînes de fer. Le corps de Shems ed-din fut envoyé à Djâm et déposé dans une chapelle funéraire (*turbeh*) qui existe encore.

RÈGNE DE ROKN ED-DIN KURT (SCHEMS ED-DIN II).

Voici comment ce prince fut appelé à succéder à Schems ed-din son père. En 657 (1278), Bischin ou Pischin-Oghoul[1], petit-fils de Djenghiz-Khân, passant à Herat à son retour de Ghaznah, trouva cette ville en proie à l'anarchie. Il jugea avec raison que l'ordre et la prospérité dont elle jouissait sous le règne précédent ne lui seraient rendus que si elle

[1] L'historien Reschid-ed-din écrit *Touschin* et *Tischin*, leçon suivie par d'Ohsson. Dans l'*Histoire des Khans mongols, etc.* publiée par M. Defrémery, d'après la Chronique de Khondémir (*Journal asiatique*, 1842), on trouve *Tebchin-Oghoul;* mais, dans l'édition lithographiée à Téhérân, on lit clairement *Bischin*. Quoi qu'il en soit, ce prince était fils d'Houlagou et par conséquent frère d'Abaka.

était gouvernée par un chef puissant : apprenant qu'un fils du roi Schems ed-din se trouvait dans l'armée d'Abaka-Khân, il profita du passage d'Abaka à Herat, pour obtenir de lui que cette province fût rendue à son légitime possesseur. Abaka manda Rokn ed-din, l'investit de l'autorité et voulut qu'il portât comme son père le surnom honorifique de Schems ed-din, auquel il ajouta l'épithète de *Kihin* (le petit) pour le distinguer du roi précédent. Pendant trois ans Rokn ed-din régna sans contestation et reçut l'hommage des chefs du Khoraçân, à l'exception du gouverneur de Kandahâr. Pour se venger de cet affront, il assiégea cette ville en 680 (1281)[1]. Les habitants se défendirent courageusement pendant treize jours, mais voyant, au moment de l'assaut, que les portes de leur ville allaient être incendiées, ils demandèrent *l'amân*, et achetèrent la paix à prix d'or. L'an 682 (1283), Rokn ed-din Kurt laissa le gouvernement d'Herat à son fils 'Ala ed-din, avec le titre de *Naïb*, et se retira dans la forteresse de Khaïçâr[2]. L'année suivante, 'Ala ed-din reçut la visite d'Arghoun-Khân; mais un incident fâcheux vint troubler la sécurité dont jouissaient les princes kurts.

[1] 677 (1278), selon Khondémir.

[2] Cette place, située à 200 kilomètres environ au sud-est d'Herat, était la plus forte du Ghour. Au rapport de Mouyin ed-din Esfizâri (ms. 32, fol. VI^c), Djenghiz-Khân, avant de l'attaquer, en fit lever le plan exact, et, craignant d'y éprouver un échec, il en confirma la possession entre les mains de Rokn ed-din, père du premier roi kurt. La citadelle de Khaïçâr existe encore au nord-est de Teïvèré, au pied du pic de Tchap-dalân, sur un talus inaccessible. (Voyez *Voyages de Ferrier*, t. II, p. 9.)

Hindou-Nouyân, qui était un des principaux généraux d'Arghoun-Khân, s'étant révolté, avait cherché un refuge dans les murs de Khaïçâr. Le roi Rokn ed-din s'était empressé de livrer le rebelle et avait reçu comme récompense de sa fidélité un diplôme, un étendard et des timbales, insignes de la royauté. Mais les parents et les amis de Hindou-Nouyân ne pardonnèrent pas au roi kurt cet oubli des devoirs de l'hospitalité, et ne négligèrent aucune occasion de le perdre dans l'esprit d'Arghoun. Rokn ed-din, instruit de ces menées, jugea prudent de ne plus sortir de Khaïçâr, et il rappela auprès de lui son fils 'Ala ed-din. Le départ du vice-roi plongea Herat dans une nouvelle anarchie; les plus riches habitants émigrèrent; un Mongol, nommé *Amadji-Nigoudéri*, se mit à la tête d'un millier de factieux, usurpa le pouvoir, commit toute sorte d'excès et décima la population, à ce point que dans les quartiers qui comptaient jusqu'à cent ketkhôdas on n'en trouvait plus que deux ou trois. L'émir Nôrouz, envoyé dans le Khoraçân par Ghazân-Khân avec cinq mille hommes, mit un terme à ces désordres. Il fit main basse sur les troupeaux de Déreh-Guez et les conduisit dans les campagnes d'Herat; il enjoignit aux chefs d'Esfizâr, de Ferrah et du Sedjestân de rapatrier tous les fugitifs; enfin il exempta le peuple de toute contribution pendant deux ans, et ramena ainsi la prospérité dans notre malheureuse ville. Nôrouz voulut couronner son œuvre en rappelant le roi Rokn ed-din; mais ce prince, pour les motifs que nous avons

indiqués ci-dessus, crut devoir décliner cette invitation et demeura à l'abri derrière les remparts de Khaïçâr.

(La suite à un prochain cahier.)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 1860.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le comte de Walewski, qui fait part à la Société d'une demande de l'Académie de Saint-Pétersbourg d'emprunter pour M. Schifner, et par l'entremise de M. l'ambassadeur de Russie, le manuscrit du *Vinaya-Sutra*. Il sera répondu à M. le ministre que la Société se fera un plaisir de prêter l'ouvrage dont il s'agit.

On reprend la discussion sur la nomination des membres étrangers de la Société et l'on fixe définitivement le nouveau règlement ainsi :

« La Société cessera de remplir régulièrement le cadre des associés étrangers, et elle se réserve de donner ce titre aux personnes étrangères à la Société qui lui auraient rendu des services signalés. »

M. Mohl donne au Conseil des détails sur les travaux palis que prépare M. Grimblot à Colombo.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *New guide to english and turkish*, by MALLOUF. Paris, 1859, in-16.

Par l'auteur. *Nouveau guide français, grec moderne, anglais et turc*, par MALLOUF. Paris, 1859, in-16.

— *Guide en trois langues, française, anglaise et turque*, par MALLOUF. Paris, 1859, in-16.

— *Nouveau guide italien, français et anglais*, par MALLOUF. Paris, 1859, in-12.

— *Nouveau guide italien, grec moderne, turc, français et anglais*, par MALLOUF. 1859, in-8° (oblong).

— *Sur un dirhem kakweïhide inédit*, par M. TORNBERG. Bruxelles, 1858, in-8°.

Par la Société. *Journal of the R. geographical Society*, for 1860. London, in-8°.

— *Revue orientale*, n°s 28 et 29. Paris, 1861, in-8°.

— *La Zaouia de Chellata*, excursion chez les Zouaouta de la haute Kabylie. Genève, 1860, in-8°.

— *Legende d'Ilvala et Vatapi*, tirée du Mahabharata, par FOUCAUX. Paris, 1861, in-8°. (Extrait de la *Revue d'Orient.*)

— *Sitzungsberichte der K. Academie*, philosophisch-historische Classe, vol. XXXIV, cah. 1-3, vol. XXXV, 1. Vienne, 1860, in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 1861.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Leclerc, à Constantine, qui demande à faire partie de la Société, et de M. Catafago, qui annonce un envoi de livres qu'il offre à la Société.

M. LECLERC, médecin-major à Constantine, est proposé et nommé membre de la Société.

Le secrétaire donne lecture des comptes de la Société pour l'année 1860 et du budget de l'année 1861. Renvoyé à la Commission des Censeurs.

M. Pauthier fait un rapport sur la *Grammaire japonaise* de MM. Donker Curtius et Hoffmann, traduite en français par M. Pagès. Renvoi à la Commission du Journal.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Les Proverbes*, traduits de nouveau d'après le texte sacré ou hébreu, par A. JANIN. Genève, 1860, in-12. (Deux exemplaires.)

— *English and arabic dictionary*, by CATAFAGO. (Anglais-arabe et arabe-anglais.) Londres, 1858, 2 volumes in-8°.

— *Indications bibliographiques*, relatives pour la plupart à la littérature historico-géographique des Arabes, des Persans et des Turcs, spécialement destinées à nos employés en Asie, par l'Académie de Saint-Pétersbourg. Saint-Pétersbourg, 1845, in-8°.

— *Practical grammar of the arabic language*, by FARÈS ES-SCHIDIAC. Londres, 1856, in-12.

— *Practical grammar of the turkish language*, by BURCKHARDT BURKER. Londres, 1854, in-12.

Par le traducteur. *Les Aventures de Télémaque*, traduction arménienne par AMBROISE CALFA. Paris, 1861, grand in-8°.

— *Guide de la conversation*, français-turc, par AMBROISE CALFA. Paris, 1849, in-16.

Par M. Muir. *Index to M. Muir's sanscrit texts*, parts first and second, compiled by G. B. Londres, 1861, in-8°.

Par la Société. *Journal of the R. asiatic Society*, vol. XVII, cah. 2, XVIII, cah. 1. Londres, 1860, in-8°.

FEMMES ARABES AVANT ET DEPUIS L'ISLAMISME, par M. le docteur PERRON, 1 vol. grand in-8° de 611 pages. Paris, 1858, à la Librairie nouvelle.

Quoique nous soyons déjà bien éloignés du temps où l'on se faisait les idées les plus étranges sur les opinions des mu-

sulmans à l'égard des femmes, où, même après les recherches de Th. Hyde[1] et d'Adrien Reland[2], des écrivains tels que Montesquieu et Volney prétendaient que Mahomet les avait exclues du paradis, et que ses disciples mettaient en question si elles avaient une âme[3], on est loin de connaître généralement le rôle très-important que ce sexe a joué dans l'histoire des Arabes avant Mahomet et au 1er siècle de l'islamisme. C'est un point qu'un savant orientaliste, qui a longtemps habité l'Égypte, M. le docteur Perron, a entrepris d'éclaircir dans un ouvrage auquel on ne peut reprocher que des développements parfois un peu longs et un style trop souvent entaché de négligence ou de néologisme. M. Perron a prouvé une fois de plus que la littérature et l'histoire des anciens Arabes lui sont également familières, et qu'il a su profiter des excellentes leçons de son docte professeur, M. Caussin de Perceval. Il est seulement à regretter qu'il n'ait pas imité le style sage et parfaitement approprié au sujet, dont l'*Essai sur l'histoire des Arabes* lui offrait le modèle. Pourquoi, par exemple, se servir de latinismes comme *gulosité* (p. 26 et 518), lorsque nous avons le mot gloutonnerie, ou comme *carmen* (p. 210), pour dire une pièce de vers ? Pourquoi mettre au pluriel un mot qui ne s'emploie qu'au singulier[4] ? Ailleurs, dans cette phrase (p. 233), « Ohaïha, à l'encontre des autres, ne prévoyait rien de bien de la part du Tobba, » l'expression *à l'encontre des autres* ne peut signifier ce que l'auteur a voulu lui faire dire : à la différence, au contraire des autres. Plus loin (p. 427) on lit cette phrase : « Tous deux pouvaient espérer et espéraient que le mari, qui était la barrière

[1] *Tractatus Alberti Bobovii de Turcarum liturgia, etc.* Oxonii, 1690, in-4°, p. 21, note.

[2] *De religione mohammedica libri duo*, Trajecti ad Rhenum, 1717, in-8°, p. 205 sqq. — Cf. *Lettres critiques de Hadji Mehemmed Efendy*, par A. L. M. Petis de la Croix, p. 87-89.

[3] Cf. sur ce point les réflexions de M. Garcin de Tassy, *les Oiseaux et les Fleurs*, p. 224-225 ; *Exposition de la foi musulmane*, p. 74-75.

[4] «Des *bienveillances* du roi» (p. 243). «Le retour des *bienveillances* du roi de Perse» (p. 218).

élevée entre leurs amours, qui était le veto de leur bonheur, *aboutirait* à répudier sa femme. » Certes, pour ne rien dire de cet emploi métaphorique du terme *veto*, n'est-il pas singulier de voir le verbe *aboutir* avoir pour sujet un être animé?

Le livre de M. Perron est peu susceptible d'analyse : c'est une suite de chapitres, traduits pour la plupart d'ouvrages arabes, imprimés ou manuscrits, et où se trouvent retracées des fables ou des anecdotes relatives aux personnages légendaires et historiques de l'ancienne Arabie. Le traducteur y intercale souvent ses propres réflexions ou ses souvenirs, et y ajoute des éclaircissements. Il a eu soin de faire ressortir les traits particuliers du caractère des anciens Arabes, ou leurs coutumes singulières, comme leur amour pour la poésie, leur soif de vengeance, la liberté qui présidait chez les jeunes filles au choix d'un mari, le droit de répudiation exercé par la femme, l'influence de celle-ci dans les guerres et dans la paix. Il observe aussi que le don de la divination était, chez les anciens Arabes, plus souvent attribué à la femme qu'à l'homme.

Un regret qu'il est permis d'éprouver en lisant le livre, d'ailleurs si intéressant, de M. Perron, c'est que ce savant ait le plus fréquemment négligé d'indiquer les sources où il a puisé; car rien n'est plus propre à inspirer de la confiance dans l'exactitude d'un récit que la mention de l'auteur d'où il a été tiré, et celle de l'époque où il vivait. On est fondé à croire que, parmi les anecdotes transcrites par M. Perron, beaucoup ont été empruntées au *Kitâb alaghani*, d'autres à des ouvrages plus récents, tels que les *Vies des hommes illustres* d'Ibn-Khallicân et le *Mostathraf*. M. Perron, en citant le premier de ces deux ouvrages (p. 335), s'élève avec force contre « l'entêtement des orientalistes européens, qui s'obstinent *mordicus* à en appeler l'auteur Ibn-Khallacân et Ibn-Khallicân, » et non Khillicân, comme il le voudrait. La question eût-elle une plus grande importance, nous ne concevrions pas encore la vivacité que montre à son sujet le savant auteur. D'ailleurs, comme l'a fait observer un orientaliste dont il ne récusera

pas l'autorité, M. Éd. Lane[1], l'orthographe du nom en question est un sujet de discussions : le docte traducteur des *Mille et une Nuits* l'a trouvé écrit Khall'cân dans un manuscrit arabe de l'année 843 de l'hégire (1439-40 de J. C.), et dans plusieurs manuscrits où le redoublement de la deuxième lettre n'est pas indiqué, la voyelle *a* est donnée à la première syllabe.

Nous avons retrouvé dans des ouvrages arabes, imprimés et manuscrits, le texte de quelques-unes des anecdotes racontées par M. Perron. C'est ainsi que le *Mostathraf*, et un manuscrit dont j'ai fait l'acquisition à la vente de feu M. Varsy en juillet 1860, m'ont offert un curieux récit, relatif au fameux Haddjâdj et à son mariage avec Hind, fille de Nomân. M. Perron se contente de dire (p. 367) que le père de cette femme était *un certain Nomân*. Qui croirait, d'après cela, qu'il est ici question d'un personnage important, dont il est souvent parlé dans l'histoire du 1er siècle de l'hégire, Nomân, fils de Béchîr l'Ansarien, d'après le nom duquel la ville de Maarra, située près de Hamah, fut appelée *Maarra de Nomân*, parce qu'il en fut gouverneur, ainsi que de la ville d'Émèse, sous le califat de Moawia[2]? L'auteur arabe, après avoir raconté que Haddjâdj emmena sa femme dans l'Irak, ajoute que Hind séjourna près de lui *quelque temps;* car c'est là le sens de l'expression ما شاء الله, qui, ainsi que S. de Sacy l'a fait observer, signifie tantôt « une grande quantité, un grand espace indéterminé, beaucoup, et tantôt un petit nombre[3]. »

[1] *The thousand and one nights*, new edition, London, John Murray, 1859, in-8°, t. I, p. 379, note 6. — Cf. Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, 2e édition, t. III, p. 537, 538.

[2] Cf. Nawawi, *Dictionnaire biographique*, édition Wüstenfeld, p. 596, 597; M. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 494; *Journal asiatique*, avril 1834, p. 296; Elmakin, *Historia Saracenica*, p. 50, 51; de Sacy, *Chrestomathie arabe*, t. II, p. 455, 456; *Commentaire* d'Ibn Bédroun, sur le poëme d'*Ibn-Abdoun*, p. 162, 166; les *Voyages* d'Ibn Batoutah, t. I, p. 144, et surtout une note de Reiske sur les *Annales* d'Aboulféda, t. I, note 169; ainsi que le mémoire de M. Quatremère sur Abdallah ben Zobair, p. 49, 51, 63 et 89, et l'*Hist. des Musulmans d'Espagne*, par R. Dozy, t. I, p. 76, 82, 96, 124.

[3] *Relation de l'Égypte*, par Abd-Allatif, p. 246, 394; cf. la *Chresto-*

M. Perron a donc eu tort de traduire : « Ils vécurent là comme il plut à Dieu. »

D'après l'écrivain arabe, Hind répondit ainsi à l'annonce de sa répudiation par son mari : « Par Dieu ! j'étais unie avec Haddjâdj et je n'en louais pas Dieu ; je suis séparée de lui et je ne m'en repens pas. » Les mots arabes sont ceux-ci : كنّا فما حمدنا وبنّا فما ندمنا. M. Perron, trompé sans doute par un texte fautif, fait dire à son héroïne : « Nous étions unis, et nous disions : Gloire à Dieu ! »

Les vers qu'échangèrent Haddjâdj et sa femme, après le divorce, ne me paraissent pas avoir été bien rendus. Voici d'abord le vers prononcé par le premier :

وإن تضحكي منّى فيا طول ليلة
تركتك فيها كالقبا المفرّج

Si tu te ris maintenant de moi, combien n'a pas été longue la nuit où je t'ai laissée dans le même état qu'une tunique fendue !

On voit que Haddjâdj se vante d'avoir possédé Hind. Cette idée ne ressort pas aussi clairement de la version de M. Perron : « Cette nuit où je te laissai là comme une capote étalée par terre. »

Voici maintenant la réponse de Hind :

وما نبالى اذا ارواحنا سلمت
بما فقدناه من مال ومن نسب

mathie arabe, t. II, p. 301, et le *Journal des Savants*, 1823, p. 21. On lit dans le *Mostathraf* (édition lithographiée, t. II, p. 298) : وسرنا ما شاء الله « Nous marchâmes quelque temps. » Et dans Ibn-Khallicân (*apud* de Sacy, *Chrestomathie*, t. II, p. 497) فاقمت بها ما شاء الله : « J'y séjournai un certain temps. » (Cf. Arnold, *Chrestomathia arabica*, pars prima, p. 40, l. 11 ; le *Mostathraf*, t. I, p. 64, ligne avant-dernière ; Soyouthi, *Hist. des Califes*, édit. Lees, Calcutta, 1857, p. 109, l. 8, p. 117, l. 14, et le *Nafhat Alyémen*, p. 17 et 39.)

فالمال مكتسب والعزّ مرتجع
اذا النفوس وقاها الله من عطب

Nous ne nous inquiétons pas, lorsque nos âmes sont sauves, d'avoir perdu trésors et noblesse. L'argent est une chose qui peut se gagner, l'honneur un bien qui peut revenir, pourvu que Dieu ait gardé les âmes de périr.

M. Perron, trompé par une mauvaise leçon du *Mostathraf* (t. I, p. 71), a traduit par richesses le dernier mot du premier vers, ce qui rend peu intelligible le premier hémistiche du vers suivant. Quant au mot « les hommes, » qu'on lit dans sa version de celui-ci, c'est évidemment une faute d'impression pour « les honneurs. »

L'écrivain arabe qui rapporte cette anecdote prétend que Hind, après sa répudiation par Haddjâdj, ayant été demandée en mariage par le calife Abd-Almelic, ne voulut consentir à l'épouser qu'à condition qu'il ordonnerait à son premier mari de la conduire de Maarra jusqu'à la résidence impériale, et cela en tenant par la bride la chamelle qui lui servirait de monture. Haddjâdj, en outre, devait faire la route àpied, sans chaussure, et revêtu du costume qu'il portait au début de sa carrière : بحلّته (1) التى كان فيها اوّلاً. Il est sans doute fait allusion ici aux vêtements modestes que Haddjâdj avait dû porter lorsqu'il exerçait l'humble profession de maître d'école à Thayf. M. Perron en a jugé autrement, car il paraphrase ainsi ces paroles : « Et dans le même costume d'élégance et de richesse qu'il avait lorsqu'il m'accompagna la première fois, après notre mariage consenti. »

Je dois dire aussi combien le rôle que Haddjâdj joue dans la dernière partie de ce récit me paraît invraisemblable : il est bien difficile d'admettre que le calife, pour satisfaire la vanité d'une femme et son propre caprice, se soit exposé à mécontenter un homme à qui il devait tant et qui était le plus ferme appui de son autorité. D'ailleurs Ibn-Khallicân dit[2]

[1] Au lieu de ce mot, que porte mon manuscrit, le *Mostathraf* (loco laudato) donne بحليته.

[2] Édition de M. de Slane, t. I, p. 372, 373. Dans Ibn-Khallicân, le second

que Hind, fille de Nomân, était la femme de Rouh ibn-Zinba, le principal officier du calife Abd-Almélic, et il ajoute que ce fut en parlant de ce personnage qu'elle prononça les deux vers injurieux qui, d'après l'auteur du *Mostathraf,* suivi par M. Perron (p. 368) et par mon manuscrit, déterminèrent Haddjâdj à répudier sa femme. Il est donc permis de supposer que la seconde partie du récit est de pure invention.

On peut encore signaler dans les traductions ou les remarques de M. Perron quelques légères inexactitudes, comme le titre d'*arbre* odorant de l'Inde donné (p. 164, note) au *zendjebil* (gingembre). Ce n'est pas non plus, ainsi qu'on le sait, avec les fruits, mais avec la racine de cette plante, que l'on fait des conserves. Ailleurs (p. 599), dans le récit des noces du calife Almamoûn et de Bourân, il est question d'un immense flambeau d'ambre, pesant soixante livres, et qui fut brûlé dans un taureau d'or. On voit que M. Perron a lu *thaour* ثور «taureau,» tandis qu'il faut lire *taour* تور, qui signifie «un chandelier ou une lanterne.[1]»

CH. DEFRÉMERY.

LES RUINES D'ANI, capitale de l'Arménie sous les rois Bagratides. — Histoire et description par M. Brosset, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. 1re partie (1 vol. in-4° avec atlas). Saint-Pétersbourg, 1860.

Un savant orientaliste français, M. Brosset, fixé depuis de longues années en Russie, vient de publier la première partie de sa description d'Ani, ville complétement ruinée, et qui est placée aux limites orientales des possessions turques en Asie. Les ruines d'Ani sont considérables, et les monu-

vers diffère sensiblement de la version du même vers que l'on trouve dans le *Mostathraf.* Mais ces variantes ne portent que sur la forme et non sur le fond.

[1] Cf. *Ibn-Khallikan's biographical dictionary,* translated by Mac-Guckin de Slane, t. I, p. 271, note 11.

ments qui ont survécu aux bouleversements successifs dont cette ville a été le théâtre offrent un véritable intérêt pour l'archéologie de ces contrées avancées de l'Asie, où le christianisme a dominé si longtemps.

Ani, qui faisait partie du pays de Schirag, est située au confluent de l'Akhoursian et du Rhah, qui se jettent un peu plus bas dans l'Araxe. Dans l'origine, cette ville n'était qu'une petite forteresse, possédée par les Ichkhans Gamsaragans, qui, au VIIIe siècle, la cédèrent au prince bagratide Achot. Au Xe siècle, Achot III en fit la capitale de l'Arménie, et ses successeurs continuèrent à résider dans cette ville jusqu'en 1045. A cette époque les Grecs s'emparèrent d'Ani par trahison, et Kakig II, dernier monarque bagratide, fut contraint de l'abandonner. Les Seldjoukhides l'occupèrent en 1064, mais les Géorgiens la leur enlevèrent en 1124. Cependant les musulmans s'en emparèrent encore à plusieurs reprises, jusqu'au moment où les Mongols en firent la conquête définitive, en 1239. En 1319, Ani fut renversée par un tremblement de terre, et depuis cette époque cette ville a été abandonnée par ses habitants, et l'on n'y voit plus que les débris de ses nombreux monuments, que le temps n'a point entièrement effacés.

Les ruines d'Ani ont été visitées à différentes reprises par de courageux explorateurs, qui ont relevé le plan de la ville et ont fait connaître par des descriptions fort exactes les édifices religieux, civils et militaires de cette importante capitale. MM. Abich, Ch. Texier, Khoudabacheff, Mourawieff, N. de Khanikoff et le P. Nersès de Venise, ont recueilli pendant leur séjour aux ruines d'Ani de nombreuses inscriptions persanes, arméniennes et géorgiennes, et, en dernier lieu, un jeune officier de l'armée du Caucase, M. Kastner, a dessiné sur place les différents monuments qui faisaient jadis l'ornement de cette Palmyre de l'Arménie.

D'après un dicton assez répandu, on appelait autrefois Ani *la ville aux mille et une églises;* mais cette expression, qu'il faut bien se garder de prendre à la lettre, veut dire tout

simplement que cette capitale renfermait un grand nombre d'églises. Aujourd'hui encore les explorateurs en ont signalé plusieurs qui sont debout, sans compter celles qui ont été détruites à la suite des différents siéges de la ville et du tremblement de terre de 1319, et dont les débris jonchent l'intérieur de la cité. Parmi les plus remarquables, les voyageurs ont signalé *l'église grecque,* qui est l'édifice le mieux conservé d'Ani. Les peintures y sont nombreuses et représentent différents sujets, tels que l'entrée du Christ à Jérusalem et les douze apôtres avec leurs noms en arménien. *L'église Saint-Pierre,* que les inscriptions désignent sous le nom de *sourp arhakh'el* (le saint apôtre), est à deux étages et affecte une forme icosagone. Elle est couverte d'inscriptions arméniennes. *La cathédrale,* qui, selon M. de Khanikoff, était dédiée à la Vierge, et que M. Texier appelle l'église de la Croix, à cause de la distribution intérieure de l'édifice, a un portail orné de mosaïques. Elle n'est pas très-considérable; mais son ensemble est digne de fixer l'attention, tant en raison de ses belles proportions qu'à cause de son élégante structure. C'est une construction du XIe siècle, ornée d'inscriptions arméniennes, historiques pour la plupart, et rappelant les noms de plusieurs rois bagratides. *L'église du Sauveur* (sourp-pergitch), élevée sur une éminence, est une construction en forme de parallélogramme : à l'intérieur, elle est disposée en croix formée par quatre demi-cercles. Près du château on voit les ruines d'une autre église surmontée de deux coupoles, l'une hémisphérique, et l'autre conique. Aucune indication ne permet de savoir à quel saint elle a été dédiée.

Parmi les édifices civils et militaires d'Ani, les explorateurs ont signalé le château, où règne le plein cintre byzantin; les murailles de la ville, avec leurs tours et leurs bastions, et les portes fortifiées, portant des inscriptions qui rappellent les noms de ceux qui les firent élever, avec les dates de leur construction. Les inscriptions d'Ani sont considérables, et le soin avec lequel elles ont été transcrites, les

variantes dont M. Brosset a si utilement profité, lui ont permis de donner des textes aussi parfaits que possible. Grâce aux restitutions du savant orientaliste, les inscriptions arméniennes et géorgiennes d'Ani sont aujourd'hui parfaitement élucidées, et les dates, ramenées à leur véritable sens, fournissent pour l'histoire de cette ville des éléments précieux. Une singulière inscription, publiée par M. Brosset, mérite une mention toute particulière. C'est une figure, composée de cinq circonférences disposées dans les quatre angles et au centre d'un carré, et qui contiennent des lettres arméniennes arrangées de telle sorte qu'elles font supposer l'existence d'un alphabet arménien secret. Il est permis de supposer que cet *abracadabra*, dont le sens nous échappe aujourd'hui, se rattachait à quelque pratique cabalistique usitée dans les régions de l'Asie parmi les Arméniens. M. Brosset, qui a reproduit, d'après un Œdipe arménien, différentes solutions de ce problème, avoue son impuissance à trancher le nœud de la difficulté.

Parmi les ruines d'Ani, se trouvent des habitations troglodytiques qui permettent de supposer que ces sortes de niches étaient des cellules où de pieux cénobites passaient une partie de leur vie dans une extase contemplative.

Outre les ruines d'Ani, l'ouvrage de M. Brosset contient la description des ruines de Marmarachen, dont il a donné des vues dans son Album, ainsi que celles du couvent de Harhidj, dont la notice est rapportée d'après l'histoire écrite par un moine d'Edchmiddzin, le Vartabed Abel Mekhithar, et qui a été imprimée à Tiflis, en 1856. M. Brosset, en résumant et en commentant les différents travaux exécutés sur Ani, en publiant une longue liste de textes épigraphiques et en nous faisant connaître l'histoire, les monuments et les antiquités d'Ani, a rendu un service signalé à la science. Les planches qui accompagnent l'ouvrage, bien qu'elles laissent à désirer sous le rapport de l'exécution, donnent toutefois une idée exacte de ce que devait être cette capitale des Bagratides arméniens, aux xe et xie siècles, et on ne peut qu'ap-

plaudir à la résolution qu'a prise le savant académicien de Saint-Pétersbourg de publier son Album d'Ani, et aux efforts de M. Kastner, qui a si courageusement secondé M. Brosset dans la tâche difficile qu'il s'est imposée.

VICTOR LANGLOIS.

A M. LE RÉDACTEUR DU *JOURNAL ASIATIQUE*.

Nancy, 3 avril 1861.

Monsieur,

Rien n'est fatal aux projets d'améliorations comme le silence; bien s'en faut que la critique, fût-ce la plus sévère, soit aussi funeste que l'oubli. Vive la discussion, vive le contrôle, pour aider à l'expansion de la vérité!

Sous ce rapport, je viens de lire avec un véritable intérêt le petit article inséré dans votre cahier de janvier (pages 97 à 101). La divergence des opinions étant une des lois de la nature humaine, loi qui ne souffre que bien peu d'exceptions, jamais l'École de Nancy ne s'est flattée de rallier de prime abord à son système l'unanimité des avis. Au milieu des chaleureux suffrages qu'obtient son Mémoire, — à côté des énergiques adhésions où des zélateurs la félicitent (et vont jusqu'à la remercier) d'avoir su résoudre mieux qu'on ne l'avait fait avant elle le problème métagraphique, — il était tout simple que vinssent aussi à se faire entendre des voix dissonantes. Quelque élaborée et soignée que fût son œuvre, certains orientalistes pouvaient préférer un autre système transcriptif. Parfaite liberté!

On n'en a pas même usé, car ce genre d'opposition n'est pas celui qui se manifeste. Notre savant confrère M. Lancereau ne patrone, comme préférable à la combinaison présentée, aucune autre combinaison; il ne combat point comme vicieuses les corrélations établies par l'alphabet nancéien; seulement aucun avantage réel ne s'attache, selon lui, à l'idée générale de transcrire et d'*européaniser*, n'importe sous

quelle forme. Les efforts qu'avaient tentés Chézy, Bopp, Brockhaus, Kaltschmidt, etc. ou ceux qu'après eux nous tentons avec plus de soin en profitant de leurs travaux et même de leurs erreurs, tout cela lui semble également superflu. Il n'en croit pas possible le succès.

Eh bien, ce n'est pas par le *droit*, mais par le *fait*, que se décident les questions de réussite. Qu'importe qu'on puisse *a priori* présenter pour la négative du futur événement quelques raisons plausibles, lorsque les réalités viennent parler en sens contraire et que le résultat expérimental se trouve être affirmatif?

Pendant soixante ans, comme on sait, les facultés de médecine ont doctement prouvé que le quinquina ne *devait* pas pouvoir guérir la fièvre, et cependant ces savants tribunaux ont fini par reconnaître qu'en dépit des règles il la guérissait. Ainsi, et soit que le procédé nancéien ait *dû* ou non, THÉORIQUEMENT parlant, vaincre l'insouciance des gens trop paresseux, PRATIQUEMENT il l'a vaincue. Pour peu que l'on eût occasion de causer avec M. Lancereau, on pourrait lui désigner en détail plusieurs récalcitrants, ainsi convertis au sanscritisme. On lui citerait par leurs noms les gens qui s'étaient absolument refusés à prendre la peine de lire en caractères indous, mais qui, entraînés à franchir le fossé par la commodité que leur fournissait notre pont, ont osé s'approcher de l'épouvantail, puis, maintenant, apprivoisés, alléchés qu'ils sont par le commerce de Valmiki, ont consenti après coup à déchiffrer ce terrible *dévanagari*, dans lequel ils n'avaient jamais voulu voir que du grimoire. L'autorité des faits a donc prononcé, et son jugement est souverain.

Du reste, si l'expérience est déjà décisive, quoique les échantillons du système, par conséquent les éléments de preuve, soient encore en si petit nombre, — que sera-ce après l'apparition des divers ouvrages que l'on prépare, livres qui formeront un ensemble et dont chacun facilitera la lecture des autres! — Une fois mis en circulation, ils ôteront jusqu'à l'envie de renouveler le débat, et M. Lancereau lui-même se

réjouira de voir ses pronostics d'insuccès ne point se réaliser. Lui qui, par des travaux solides, a bien mérité de l'orientalisme, il acceptera, dans les nouveaux vulgarisateurs, des auxiliaires de la cause par lui noblement servie. Certes, il est trop sage pour ne pas trouver bon qu'au lieu de discuter on agisse; or tel est le spectacle dont l'école lorraine le rend et le rendra témoin. Tandis que l'on met en doute la possibilité du mouvement, Nancy *marche*.

Agréez, etc. P. G.-D.

P. S. Puisque l'attention se trouve appelée sur votre cahier 60 *bis*, c'est le cas de signaler ici quatre fautes non indiquées dans l'*Errata* qui se trouve en tête du Mémoire (en face de l'Avertissement); savoir :

Page	45,	ligne 5,	*au lieu de*	le з zend,	*lisez :*	le ɛ zend.
—	67,	— 7,	—	ꞇ	—	ꞇ
—	71,	— 18 et 20	—	Ra	—	Râ
—	71,	— 23,	—	*âcrité,*	—	*âçrité.*

En outre, à la page 35, ligne 21, on a mis entre deux crochets, un *k* aspiré au lieu d'un *k* simplement ACCENTUÉ, qui devait s'y trouver. Remplacer par un accent aigu l'*esprit* dont on a mal à propos affecté cette lettre.

Twelve years in China, by a British resident. Édimbourg, 1860. in-8°.

Ce volume est écrit par M. Scarth, négociant anglais à Shanghaï. Trouvant que sa manière de voir différait en beaucoup de points de celle de personnages officiels comme sir J. Bowring, Oliphant et autres, l'auteur pensa que son devoir était de rendre compte au public de ses observations, faites pendant un long séjour à Canton et à Shanghaï. Son livre n'est ni un journal, ni un traité systématique; il commence par le récit de quelques voyages dans l'intérieur, entrepris de Shanghaï, dans les districts qui produisent la soie, à Chapou, à Amoy, à Foutcheoufou, à Swatow et dans la partie nord-est de la province de Kwaa-tung; puis il traite de la religion,

du caractère, de l'honnêteté commerciale du peuple, de l'émigration des mandarins, des punitions, des insurgés, du siége de Shanghaï par les Triads, du rôle de la flotte française pendant le siége, et de l'influence que les Anglais ont exercée pour supprimer l'insurrection.

L'opinion de M. Scarth est en général favorable au peuple en Chine, et très-défavorable au Gouvernement. Il a une plus haute opinion des insurgés que celle que la plupart des documents officiels anglais nous en donnent, et il énonce à peu près le même jugement sur eux que M. Meadows. Il se plaint amèrement des guerres inutiles et frivoles que l'on a faites de puisune série d'années aux Chinois. Ce livre est très-digne d'être lu comme un exposé évidemment sincère des opinions d'un homme intelligent qui a longtemps résidé dans le pays.

M. Delaporte (Jacques-Denis), membre de la commission des sciences et des arts d'Égypte, est décédé à Paris le 28 janvier 1861. Né à Paris, le 13 avril 1777, M. Delaporte fit partie de cette phalange de savants qui suivit le général Bonaparte en Égypte. Il fut plus tard successivement employé dans les ports consulaires de Tripoli, de Barbarie, de Tanger et de Mogador. C'est à Tripoli qu'il eut l'occasion de recueillir les curieuses inscriptions de *Leptis Magna*, sur lesquelles il écrivit le mémoire qui a paru dans le *Journal asiatique* (août 1836). M. Delaporte est également l'auteur de l'*Abrégé chronologique de l'histoire des Mamlouks*, qui a paru dans la *Description de l'Égypte*, publiée par les soins du Gouvernement. M. Delaporte, qui avait une connaissance parfaite de l'arabe, a consacré les dernières années de sa vie à l'étude des langues copte et berbère; il avait recueilli, dans ses voyages, des manuscrits curieux, et il a donné, comme résultat de ses dernières recherches, quelques fragments berbères, texte et traduction. — Belin.

JOURNAL ASIATIQUE.

JUIN 1861.

EXTRAITS DE LA CHRONIQUE PERSANE D'HERAT,

TRADUITS ET ANNOTÉS

PAR M. BARBIER DE MEYNARD.

(SUITE.)

RÈGNE DE FAKHR ED-DIN, FILS DE SCHEMS ED-DIN II.

L'émir Nôrouz n'ignorait pas la mésintelligence qui régnait entre le roi Rokn ed-din et son fils aîné Fakhr ed-din, jeune homme doué de grandes qualités, mais dont le caractère était indomptable. Emprisonné pendant sept ans dans la citadelle de Khaïçâr par l'ordre de son père, Fakhr ed-din avait brisé ses chaînes, tué ses gardiens, et s'était réfugié avec deux ou trois serviteurs sur la montagne qui dominait Khaïçâr, en déclarant qu'il ne reconnaissait plus l'autorité paternelle. Nôrouz résolut de s'attacher ce jeune prince, et il écrivit en sa faveur au roi Rokn ed-din. Émir-Hadji, chargé de porter cette lettre, ayant échoué dans sa mission, se rendit dans la retraite de Fakhr ed-din et lui fit part des inten-

tions amicales de Nôrouz à son égard. Fakhr ed-din s'en montra vivement touché, mais il déclara en même temps qu'il jugeait prudent de ne pas sortir avant que son père eût signé son pardon. Rokn ed-din finit par se laisser fléchir; mais il exigea que l'émir Nôrouz s'engageât par écrit à ne pas le rendre responsable des fautes que Fakhr ed-din pourrait commettre plus tard. Ces formalités accomplies, Fakhr ed-din vint à Herat; Nôrouz le reçut à bras ouverts[1] et le présenta à Ghazân-Khân comme l'un des sujets les plus dévoués de la dynastie mongole. Fakhr ed-din trouva bientôt l'occasion de prouver sa reconnaissance. Mohammed (ou Mahmoud) Djejdi s'était révolté dans le district de Khâf et le ravageait avec un millier de partisans. Fakhr ed-din se joignit à l'émir Dendaï, frère de Nôrouz, qui conduisait cinq mille hommes contre ce rebelle. Mohammed rentra alors dans la forteresse de Djejd (جزد), où on l'assiégea sans succès pendant quatre mois. Néanmoins le prince kurt déploya une grande valeur pendant cette campagne et remit tout le district de Khâf sous l'autorité de Nôrouz. Ce fut en récompense de ce service qu'il reçut l'investiture de la province d'Herat.

Sur ces entrefaites, Mélik-Inaltékin, voulant venger son frère Djémal ed-din, que Nôrouz retenait captif dans une forteresse du Ghardjistân, sortit de l'Irak avec une armée nombreuse, s'empara de plusieurs villes dont Nôrouz avait fait la conquête, et tua un

[1] Khondémir ajoute qu'il lui donna en mariage sa propre nièce.

grand nombre de ses partisans; puis il se fortifia dans Ferrah. Mais, redoutant l'issue d'une lutte dans laquelle il aurait Fakhr ed-din pour adversaire, il se déclara disposé à entrer en arrangement, si ce dernier voulait se rendre caution de la mise en liberté de Djémal ed-din, ce qui fut accordé sans difficulté. A la même époque, Doua, fils de Borak, envahissait le Khoraçân à la tête de cent mille hommes, et chargeait Bereket-Khân, son parent, d'attaquer Fakhr ed-din dans le Ghardjistân. Bereket tomba avec vingt-deux de ses officiers dans un piége que lui tendit le roi kurt, et fut conduit sous bonne escorte chez l'émir Nôrouz, qui était alors à Thous. Nôrouz mena ces prisonniers au camp de Ghazân dans l'Irak; il présenta Fakhr ed-din à l'empereur, et obtint pour lui, outre les honneurs d'usage, mille serviteurs mongols et dix tomans d'argent comptant. Mais, peu de temps après, ce même Nôrouz se révolta contre Ghazân-Khân et une armée de vingt mille hommes, commandée par Soutaï[1], poursuivit le rebelle dans le Khoraçân. Un détachement de cette armée, ayant rencontré en route le roi Fakhr ed-din, s'empara de ce roi après une lutte acharnée et le conduisit en présence de Soutaï. Heureusement le roi kurt réussit à s'échapper et retourna à Herat. L'an 696 (1296),

[1] Le ms. 32 écrit *Soukai* (سوقای). Nous avons adopté la leçon donnée par d'Ohsson d'après Reschid et Vassaf. Le même savant a raconté avec beaucoup de détails tout ce qui concerne la révolte de Nôrouz et la trahison du roi kurt. (*Histoire des Mongols*, t. IV, p. 179 à 190.) Nous nous bornons à signaler ce passage, qui renferme quelques différences avec le récit de Mouyin ed-din.

Nôrouz, qui avait réuni des forces imposantes, se préparait à envahir l'Irak, lorsque son frère Ourdaï, qui était à Nischapour, lui écrivit : « L'empereur sait que vous voulez le détrôner et assurer le triomphe de l'islamisme sur l'idolâtrie; il sait que vous avez dans ce but demandé du secours au soudan d'Égypte[1], et il a juré d'exterminer votre parti. Déjà ceux de vos fils ou de vos frères qui se trouvaient dans le camp impérial ont été tués par son ordre, et Soutaï-Nouyân s'avance en ce moment contre vous avec une armée redoutable; tenez-vous donc sur vos gardes. » L'émir Nôrouz, voyant son complot découvert, tomba dans un découragement profond; la plus grande partie de ses troupes l'abandonna. Chassé de Djâm par Danischmend-Behadour, il vint se mettre sous la protection du roi kurt dans la citadelle (d'Ikhtiar ed-din) à Herat. Le roi promit de le défendre jusqu'à la mort, mais, quatre jours après l'arrivée de Nôrouz, l'émir Kotlok-Schah se présenta devant Herat avec soixante et dix mille cavaliers. Le siége durait depuis dix-huit jours lorsque le roi, abandonnant subitement la cause de Nôrouz, le sépara de ses trois cents compagnons à l'aide d'une ruse et l'envoya à Kotlok, pieds et poings liés. Nôrouz fut exécuté sur-le-champ, et c'est ainsi qu'Herat échappa aux horreurs d'un long siége.

[1] On trouvera dans l'*Histoire des Mongols* (t. IV, p. 175) un extrait de l'historien arabe Nowaïri qui prouve combien cette accusation était peu fondée.

(698-1298.) Le roi Fakhr ed-din eut l'imprudence d'autoriser l'émir Nigouder[1] à s'établir dans un quartier d'Herat, avec trois cents aventuriers venus de l'Irak. Cette petite troupe fit de fréquentes incursions dans le Kouhistân, le Sedjestân, à Ferrah, Djorzouân, etc. et répandit la terreur dans ces contrées. Khodabendeh, sur l'invitation de Ghazân-Khân, son frère, sortit du Mazendérân et vint à Nischapour, d'où il réclama l'extradition immédiate de Nigouder et des brigands qui l'entouraient. Comme le roi Fakhr ed-din cherchait à éluder cet ordre, Khodabendeh se porta sur les rives du Herat-roud et fit les préparatifs du siége. Il voulut d'abord se rendre maître de la forteresse d'Amân-Kouh (aujourd'hui *Iskélédjeh*), où le roi s'était enfermé; mais, après un combat qui coûta deux mille hommes au prince mongol, Fakhr ed-din sortit du fort pendant la nuit avec quelques hommes résolus, traversa le camp ennemi, passa à Herat sans s'arrêter et se jeta dans les montagnes du Ghour. Une fois maître de l'Amân-Kouh, Khodabendeh reprit avec ardeur le siége d'Herat; la lutte se poursuivit vigoureusement pendant dix-huit jours et dix mille hommes furent

[1] Ce prince, petit-fils de Tchagataï, était entré en Perse à la suite d'Houlagou et s'y était établi. Plus tard, quand éclata la révolte de Borak, il refusa de prendre parti pour Abaka contre ce prétendant; mais il fut défait par les troupes impériales près de Derbend (1269), et il se réfugia dans le Sedjestân. Ses partisans, auxquels se joignirent plusieurs malfaiteurs qui infestaient la Perse orientale, prirent alors le nom de *Nigoudériens* ou de *Karaouls*. C'est sous ce dernier nom qu'ils sont désignés par Marco Polo (*Voyages*, liv. I, chap. XXII), qui faillit tomber entre leurs mains.

tués de part et d'autre. Enfin, cédant aux conseils de ses officiers et aux prières de scheïkh Schebab ed-din Djâmi, qui était venu le supplier d'épargner Herat, puisque Fakhr ed-din n'était plus dans ses murs, Khodabendeh consentit à lever le siége et se contenta d'une contribution de guerre de trente mille pièces d'or. Fakhr ed-din put rentrer alors dans sa capitale et mit tous ses soins à effacer les maux que la guerre lui avait fait souffrir. En 699 (1299), il répara les fortifications et les ouvrages avancés de la ville[1]; il bâtit deux bastions hauts de quatorze *guez* et séparés par un talus de six *guez* de large; il fortifia aussi les abords de la place. Une vaste place qui s'étendait sous la forteresse fut destinée aux fêtes publiques et entourée d'un mur circulaire. Le roi fit construire dans le marché royal un couvent qui existe encore, et répara la mosquée d'Abd Allah, fils d'Amir, ainsi que la mosquée nommée *Tereh-Furouschi*, sur l'Amân-Kouh. Il établit sous les murs de la forteresse le grand marché qui porte encore le nom de *marché royal*. Tous les mois mille dinars étaient distribués aux pauvres et aux derviches, et on leur donnait mille couvertures à l'entrée de l'hiver; en outre, il ordonna que dix mille *menn* de pain et dix moutons seraient partagés chaque jour entre les pauvres. Ces mesures bienfaisantes le rendirent cher à la population et firent bénir

[1] Khondémir lui attribue la construction du château nommé *Ikhtiar ed-din*, dont il a été question dans la première partie de ce travail. (*Journal asiatique*, numéro de décembre 1860, p. 472.)

son nom. L'an 700 de l'hégire (1300), il défendit aux femmes de se montrer en public, sous peine d'être promenées couvertes d'un voile noir dans les rues et marchés; il proscrivit les pleureuses et les psalmodieurs du Korân dans les funérailles. Ceux qui s'adonnaient aux jeux de hasard furent exposés dans la ville la tête et la barbe rasées; enfin, il ordonna que les ivrognes, après avoir subi la peine que la loi religieuse leur inflige, seraient condamnés à travailler, les fers aux pieds, dans les tuileries d'Herat. Les poëtes et les savants eurent part aux générosités du roi, et Seïfi Héravi, qui composa quatre-vingts odes et cent cinquante *roubaï* (quatrains) en son honneur, dit, dans sa Chronique, que quarante poëtes vivaient à sa cour [1].

[1] Parmi tous ces poëtes de circonstance, la postérité n'a conservé qu'un seul nom, celui de Rébi'y de Fouschendj, dont les destinées singulières méritent d'être rapportées comme l'image assez fidèle d'une existence littéraire à la cour de ces grands vassaux qui se disputaient l'Asie au XIII[e] siècle. Molla Sadr ed-din, dont le surnom poétique est Rébi'y, remplissait avec succès les fonctions de prédicateur à Fouschendj, lorsque Mélik Fakhr ed-din l'appela à Herat et le chargea de composer le *Kurt-Nameh* sur le plan et selon le mètre du *Schah-Nameh*. Rébi'y, qui recevait pour ce travail mille pièces d'or par mois et de riches cadeaux, se livra à de si scandaleuses orgies, que le roi s'en montra vivement irrité. Le poëte, afin d'éviter le châtiment dont il était menacé, se réfugia dans le Kouhistân, auprès de Schah-'Ali, fils de Nasr ed-din Seïstâni. Mais il se permit un jour une si violente sortie contre le roi kurt, que Schah-'Ali, lui mettant deux cents dinars dans la main, lui ordonna de s'éloigner sur-le-champ, et dit à ses courtisans, étonnés d'un ordre si rigoureux : « Rébi'y a reçu tous les dons de l'intelligence, mais non ceux du cœur; s'il déchire aujourd'hui celui qui pendant dix ans l'a comblé de bienfaits, croyez-vous que plus tard il épargnera mon

(701-1301.) Le roi Fakhr ed-din alla réprimer la révolte de Hoçam ed-din, gouverneur d'Esfizâr. Ce chef mourut au moment où il allait être attaqué, et son fils Rokn ed-din concentra ses forces dans la citadelle de Doubâh (دو باه). Le roi appela à lui plusieurs mercenaires mongols et trois mille Ghouriens, que son frère lui amena; il s'empara alors d'Esfizâr, et tous ceux qui échappèrent à la mort furent envoyés dans les tuileries d'Herat. Quant à

nom?» Repoussé par le mépris public, le poëte se réfugia à Nischapour, y vécut quelque temps d'une façon précaire et se rendit ensuite dans l'Irak. Le roi kurt, craignant qu'il ne fît usage de ses talents pour le décréditer aux yeux de l'empereur Oldjaïtou, lui écrivit dans les termes les plus flatteurs pour l'inviter à revenir à Herat. Rébi'y exigea une lettre de pardon signée de la main du roi, l'obtint et vint prendre sa place parmi les courtisans de Fakhr ed-din. Mais ce prince, qui pratiquait peu le pardon des injures, ne cherchait qu'une occasion favorable pour se délivrer d'un ennemi dont les satires étaient dans toutes les bouches; elle ne tarda pas à se présenter. Rébi'y, qui s'abandonnait avec plus de liberté que jamais à ses habitudes de débauche, invita un soir quelques amis à un joyeux festin, où le vin coulait à grands flots. Mille fanfaronnades excitées par l'ivresse circulaient parmi les convives, lorsque Rébi'y, leur imposant silence, s'écria : « Amis, si vous voulez me seconder, dans quelques jours je serai souverain d'Herat! » Cette proposition fut chaleureusement applaudie; on fit un simulacre de couronnement, et le héros de la fête distribua du haut de son trône des dignités et des grades. Mais un de ses domestiques, qui avait à se plaindre de lui, alla tout raconter à Fahkr ed-din. Les coupables furent appelés devant le roi; ils avouèrent tout, en alléguant pour excuse leur état d'ivresse. Mais le roi fut inflexible, les uns furent écorchés vifs, les autres eurent la langue et les oreilles coupées; Rébi'y fut jeté au fond d'un cachot. Pendant sa longue captivité, il composa plusieurs odes et *mesnevis* en l'honneur du roi, mais sans pouvoir le fléchir. Nul ne sait ce qu'il devint depuis, et il est à présumer qu'il mourut en prison. (Extrait de la Chronique de Khondémir et du *Heft iqlim.*)

Rokn ed-din, il se rendit, le mois suivant, auprès du vainqueur; mais l'accueil amical qu'il en reçut ne calma pas ses appréhensions, et il chercha son salut dans la fuite; son fils 'Izz ed-din fut gardé comme otage.

(703-1303.) Khodabendeh, qui était fils d'Arghoun, fils d'Abaka, fils d'Houlagou, succéda à son frère Ghazân-Khân et prit en arrivant au trône le nom de *Sulthân Oldjaïtou.* Le roi Fakhr ed-din fut mandé à la cour; mais il trouva un prétexte pour éluder cette invitation. En 705, son père, le vieux roi Schems ed-din Mohammed Kurt, mourut dans la forteresse de Khaïçâr, où il s'était renfermé depuis de longues années, ainsi que nous l'avons raconté; ses funérailles furent célébrées avec pompe dans la grande mosquée d'Herat.

MEURTRE DE L'ÉMIR DANISCHMEND-BEHADOUR.

Le refus du roi kurt de venir saluer le nouvel empereur, et la méfiance que sa conduite passée inspirait à Sulthân Oldjaïtou, déterminèrent ce dernier à envoyer Danischmend-Behadour avec dix mille cavaliers pour s'emparer de Fakhr ed-din et des Nigoudériens qu'il avait accueillis à Herat. En arrivant sur les bords du Herat-roud, Danischmend envoya en parlementaires Toutouk-Bela et Hindoudjak, qu'il chargea, non-seulement de réclamer les Nigoudériens et l'arriéré de l'impôt depuis trois ans, mais aussi d'exiger que le nom d'Oldjaïtou fût gravé sur le sceau de l'État et la monnaie. Fakhr ed-din

ne se laissa pas intimider par les menaces qui accompagnaient ces demandes et répondit par un refus formel. Danischmend-Behadour mit alors en réquisition tous les chefs voisins et se prépara à l'attaque. Molla Vedjih ed-din Nésefi, qui était à cette époque grand juge d'Herat et qui depuis longtemps exerçait un empire absolu sur l'esprit de Danischmend, lui persuada qu'un blocus rigoureux le rendrait maître de la ville sans coup férir. En conséquence toutes les issues furent fermées par les Mongols, et la disette se déclara dans la capitale. Le roi ouvrit les greniers de réserve, épuisa son trésor pour nourrir la garnison et les habitants, et, ranimant leur courage, il fit des sorties très-meurtrières. Koth ed-din Djeschti[1] se présenta à son tour en parlementaire et lui dit : « L'émir Danischmend agit en vertu des ordres de Sulthân Oldjaïtou, et ne peut lever le siége sans avoir obtenu un succès apparent. Mais l'affection qu'il a pour vous est le plus sûr garant de ses dispositions conciliantes; consentez donc pour la forme à vous retirer pendant quelques jours sur le mont Amân, afin qu'un fils de Danischmend prenne possession d'Herat comme votre délégué, et rien ne s'opposera plus à la conclusion de la paix. » Après bien des hésitations, Fakhr ed-din obtint par écrit la promesse que la vie et les biens des Hera-

[1] C'est-à-dire originaire de Djescht ou Tchescht, localité voisine d'Herat (voy. *Journal asiatique*, décembre 1860, p. 486), nommée aujourd'hui *Khadjeh-Tchischt*. (Voy. la carte publiée par H. Kiepert. Berlin, 1852.)

tiens seraient respectés[1]; puis il se dirigea vers l'Amân-Kouh, non toutefois sans avoir laissé des instructions secrètes à Djémal ed-din Mohammed, auquel il avait confié la défense du château d'Ikhtiar ed-din. Danischmend-Behadour entra à Herat par la porte Khosch. Frappé de la force de cette ville, il forma le projet de la démanteler, dispersa les postes d'observation et fit répandre de sévères proclamations parmi le peuple. Il somma Djémal ed-din de sortir du château, mais n'en obtint qu'un refus insolent, et il l'aurait attaqué sur-le-champ si Mollà Vedjih ed-din ne lui avait inspiré un autre stratagème. Le scheïkh Kotb ed-din se présenta de nouveau chez le roi kurt, retranché sur l'Amân-Kouh, et lui dit : « L'émir Danischmend est sur le point de faire partir son fils Laghiri pour rendre compte au sulthân de votre conduite soumise; cependant Oldjaïtou ne manquera pas d'interroger cet envoyé au sujet du château d'Ikhtiar ed-din, et il est indispensable que Laghiri y soit admis avec une faible escorte, afin de pouvoir répondre au sulthân d'une manière satisfaisante. Écrivez donc à Djémal ed-din de ne pas s'opposer à cette visite. » Le roi céda aux insinuations du scheïkh et lui remit une lettre à cet effet. Danischmend, enchanté du succès de cette ruse, voulut visiter lui-même le château; il y envoya ses deux fils Dhoghaï et Laghiri avec quatre-vingts

[1] C. d'Ohsson a publié, d'après le continuateur de Reschid eddin, l'engagement réciproque qui fut rédigé en cette circonstance. (Ouvrage cité, t. IV, p. 501.)

soldats d'une bravoure à toute épreuve et leur dit : « Dès que vous me verrez porter la main à mon arc, jetez-vous sur Djémal ed-din et garrottez-le, lui et ses compagnons. » Ensuite il se rendit au bain du Tchehar-Sou, et consulta sur le succès de son entreprise un Indien qui jouissait d'une grande réputation comme astrologue et géomancien. Cet homme eut beau lui représenter que ni la conjonction des astres, ni les lignes du *reml* ne donnaient une réponse satisfaisante, Danischmend, cédant aux instances du molla, qui ne cessait de lui dire que ces sortes de présages étaient réprouvés par le Korân, déclara qu'il entrerait dans le château. De son côté, Djémal ed-din reçut les deux fils de Danischmend avec magnificence et leur offrit un festin, où le vin ne fut pas épargné. Un convive, qui était sorti un instant de la salle du festin, aperçut quatre Ghouriens armés jusqu'aux dents, qui se tenaient en embuscade sur la plate-forme de la forteresse. Il vint faire part de sa découverte; Djémal ed-din protesta hautement de son innocence, et, prenant un bâton, il chassa ces quatres soldats. Danischmend n'hésita plus à pénétrer dans le château avec une escorte de cent quatre-vingts hommes. Djémal ed-din le reçut avec les marques du plus grand respect, lui tint l'étrier tandis qu'il descendait de cheval, et le conduisit jusqu'à l'escalier du grand salon (*talâr*). Danischmend posait le pied sur la première marche, lorsqu'un officier, nommé *Tadj ed-din Yeldiz*, après lui avoir baisé la main, le saisit par le collet et lui

asséna sur le crâne un violent coup de massue; un autre conjuré lui coupa la tête et la jeta par-dessus les murs du château[1]. Les Mongols de l'escorte, se voyant trahis, tirèrent leurs poignards et se précipitèrent sur les portes; mais elles étaient fermées, et les soldats de Djémal ed-din s'élancèrent sur eux et les massacrèrent tous jusqu'au dernier; puis ils envahirent le harem de Danischmend, le pillèrent et enlevèrent sa femme Schirin-Khatoun et ses filles. (Septembre 1306.)

Cependant Inaltekin, Toutouk et les autres officiers mongols, campés auprès du réservoir nommé *Filbend*, étaient plongés dans la plus grande sécurité, lorsqu'un Sédjestanien vint avertir le chef de Ferrah de ce qui se passait[2]. Aussitôt ils cherchèrent à s'évader par la porte de Firouz-Âbâd; mais ils durent en briser les chaînes afin de se réfugier dans la campagne. Djémal ed-din, quand le carnage fut terminé, alluma un grand feu sur la plate-forme

[1] La date de ce meurtre a été conservée dans le chronogramme suivant, qui n'offre aucune difficulté :

بسال هفتصد وشش در صفر بشهر هرات
بحکم لم یزل کردگار بی مانند
زدستبرد قضا از کفّ محمد سام
کشید جام شهادت امیر دانشمند

[2] «Un Sédjestanien, ami d'Inaltekin, sortit sous le prétexte de porter un ordre de Mohammed Sam, et le prince de Férah lui ayant demandé si Danischmend-Behadour avait fini son repas, il lui dit, dans la langue de son pays, qu'on avait donné à Danischmend le même régal qu'à Nevrouz.» (D'Ohsson, *ibid.* p. 513.)

du château pour avertir le roi du succès de leur complot. Cependant Fakhr ed-din eut assez de prudence pour ne pas manifester la joie que cet événement lui inspirait; il affecta au contraire de le déplorer, et écrivit à Djémal ed-din qu'il ne voulait prendre aucune part à la défense du château et de la ville, s'ils venaient à être attaqués. En effet, un autre fils de Danischmend, l'émir Bodjaï, qui était alors dans l'Asie Mineure, se préparait déjà à venger le meurtre de son père. En attendant, le blocus d'Herat fut repris avec vigueur, et l'armée mongole, divisée en trois corps, en surveillait toutes les issues. Après de longues négociations, dans lesquelles le scheïkh Kotb ed-din Djeschti joua un rôle important, Schirin-Khatoun, veuve de Danischmend, fut mise en liberté. Cette princesse se vengea de son incarcération en faisant égorger deux cents prisonniers de guerre, et ordonna de massacrer tous les Heratiens qu'on trouverait à quarante farsakhs à la ronde. Cependant l'armée mongole, campée sous les murs d'Herat depuis cinq mois, était continuellement décimée par les sorties que Fakhr ed-din, fortifié sur l'Amân-Kouh, opérait avec sa petite troupe, lorsque l'arrivée de Bodjaï changea cette situation, ainsi que nous le raconterons ailleurs [1].

[1] Mouyin ed-din a rejeté au chapitre des faits divers le récit du siége d'Herat par Bodjaï. Ce récit, écrit dans un style chargé d'images et de citations poétiques, n'occupe pas moins de quatorze folios dans le ms. 32, fonds Gentil. Il a été résumé avec exactitude par Khondémir, et nous nous bornons à en reproduire les principaux traits d'après cet historien : « Bodjaï devait, en vertu des ordres du sul-

Au commencement du mois de scha'bân 706 (mars 1307), le roi Fakhr ed-din tomba dangereusement malade et il expira le 24 du même mois en proie à de cruelles souffrances. Sa mort plongea Herat dans une consternation profonde.

RÈGNE DE GHYAS ED-DIN KURT.

Ghyas ed-din, fils de Mélik Schems ed-din II, avait su par son heureux naturel et sa conduite soumise se concilier les bonnes grâces de son père, qui se plaisait à lui prédire de brillantes destinées et le saluait comme futur roi d'Herat. Cependant les débuts de

thân Oldjaïtou, punir les meurtriers de son père, soumettre Herat et laisser ensuite le gouvernement du Khoraçân à l'émir Yeçaoul. Dès qu'il fut arrivé devant cette ville avec une armée nombreuse, il somma le roi ou d'accepter la responsabilité du meurtre de Danischmend, ou de lui livrer les coupables. Fahkr ed-din, tout en protestant de son innocence, répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de livrer Djémal ed-din Mohammed, qui avait sous ses ordres deux mille soldats dévoués. Bodjaï, irrité de cette excuse, attaqua avec trois mille hommes le bastion de *Khak-ber-ser* (nommé depuis *Khakister*). Mais pendant trois jours les sorties opérées par dix-sept cents soldats, choisis parmi l'élite de la garnison, entravèrent l'attaque et le forcèrent à se replier sur le pont de Malân, où il coupa les communications avec Herat. La mort du roi Fakhr ed-din, qui arriva sur ces entrefaites, permit à Bodjaï de reprendre les opérations du siége. De son côté, Djémal ed-din, quoique toujours maître de la forteresse, se trouvait dans une situation critique. Un complot formé contre lui par Yar Ahmed, favori du feu roi, fut découvert, grâce à la trahison d'un des conjurés, et deux cents têtes jetées, par-dessus les remparts, apprirent à Bodjaï que cette tentative, sur laquelle il comptait pour entrer dans la place, avait été déjouée. Un ennemi plus terrible que les Mongols, la famine, exerçait d'affreux ravages dans Herat. Plus de cent mille habitants gisaient affamés et nus dans les rues et les marchés. Un jour la populace envahit la grande

sa carrière furent difficiles. 'Ala ed-din n'attendit même pas que son frère Fakhr ed-din Kurt eût rendu le dernier soupir pour s'emparer de ses trésors, et commença à lutter sourdement contre Ghyas ed-din. Ce dernier, obéissant aux inspirations de la prudence, prétexta le désir de visiter l'Irak et se rendit à la cour d'Oldjaïtou. Il y fut bien accueilli d'abord et un *ierligh* lui conféra la souveraineté du Khoraçân (oriental) jusqu'à l'Indus; mais il fut ensuite jeté en prison par ordre de l'empereur, qui prêta l'oreille aux insinuations des ennemis de la dy-

mosquée en maudissant Djémal ed-din, et demanda qu'on ouvrît les portes de la ville. Djémal ed-din, cédant à ces menaces, chargea Kotb ed-din Touléki, qui avait participé au meurtre de Danischmend, de négocier une capitulation honorable. Bodjaï, pressé d'en finir avant l'arrivée de l'émir Yeçaoul, y consentit, et le lundi 21 zil-hidjeh 706, l'armée mongole entra dans Herat. Les fortifications furent rasées et la plupart des habitants émigrèrent. Djémal ed-din était encore dans la citadelle avec deux cents hommes; il se rendit auprès de Bodjaï, qui lui donna un khilat en lui promettant l'oubli du passé. Les jours suivants, Schah Isma'il du Sedjestân et d'autres officiers de Djémal ed-din furent reçus par Bodjaï avec la même affabilité. Mais l'émir Yeçaoul arriva à Herat et manda aussitôt Djémal ed-din auprès de lui en lui promettant protection contre la haine dissimulée de Bodjaï. Djémal ed-din eut l'imprudence d'obéir; et, à peine arrivé devant Yeçaoul, il fut chargé de chaînes et envoyé à Bodjaï avec ses compagnons. Tadj ed-din Yeldouz, Lokmân et vingt autres officiers, eurent la tête tranchée près de Pulé-Malân. Quant à Djémal ed-din, il fut dirigé sur le camp du sulthân. Mais Yeçaoul le fit revenir sur ses pas, et, dès que Bodjaï eut quitté le Mourghâb, il dut céder aux instances de l'émir et faire exécuter son prisonnier. Yeçaoul, devenu ainsi maître d'Herat, s'efforça de la repeupler et de rendre les terres à la culture, jusqu'au jour où Ghyas ed-din reçut d'Oldjaïtou l'investiture de cette province. (*Habib es-Sier*, t. III, section 2.)

nastie des Kurt. Enfin la mort de Fakhr ed-din, la prise d'Herat et les représailles exercées par Bodjaï, fils de Danischmend, calmèrent l'irritation d'Oldjaïtou, et Ghyas ed-din fut autorisé (707-1308) à retourner au siége de son gouvernement. Il consacra les premières années de son règne à effacer, par sa justice et ses bienfaits, la trace des maux qui avaient désolé Herat sous le règne précédent, et à visiter les provinces soumises à son autorité.

En 710 (1310), plusieurs chefs mongols de l'armée du Khoraçân, tels que l'émir Yeçaoul, Toukal, Khadjeh-'Ala ed-din Hindou, Djémal ed-din Schah Mohammed, etc. se rendirent à Herat. Le roi chercha par ses caresses et ses prévenances à se concilier leur amitié, et il y réussit. Mais 'Ala ed-din Hindou, qui était d'un naturel envieux et méchant, profita du départ de ses collègues pour adresser, de concert avec Dildaï et Bodjaï, fils de Danischmend, une longue lettre où ils représentaient Ghyas ed-din comme un traître qui se fortifiait dans ses États jusqu'à ce qu'il pût secouer l'autorité du sulthân. On choisit le moment où Oldjaïtou était troublé par les fumées du vin, et l'on plaça sous ses yeux cette dépêche et d'autres lettres particulières que Hindou écrivait à ses amis. Le sulthân conserva cependant assez de raison pour décider que le roi kurt viendrait se disculper en sa présence, et il ordonna à un de ses chambellans, nommé *Eutek*,

[1] C'est-à-dire les parents ou les partisans d'Içan-Boka, fils de Doua-Khân. Ce prince, qui régnait dans la Transoxiane depuis l'an

d'aller le chercher à Herat. Le roi obéit sans hésitation; il confia le gouvernement à son oncle Schems ed-din 'Omer-Schah-Khondouri, donna le titre de vézir à Molla Naçir ed-din 'Obeïd Allah, et celui de *naïb es-salthanet* à Schems ed-din Verneh, puis il quitta Herat le 19 du mois de rebi' oul-evvel 711 (août 1311). Oldjaïtou ne voulut pas recevoir l'accusé et chargea ses principaux conseillers de l'interroger. Le roi kurt démontra, dans un langage ferme et sincère, que le respect et l'obéissance dus au padischah avaient toujours été le mobile de sa conduite; que son but, en fortifiant quelques places de guerre et en augmentant les cadres de son armée, était de protéger les frontières de l'empire contre les ennemis du dehors, et qu'enfin sa présence même à la cour était la meilleure preuve de son innocence et de la fausseté des accusations portées contre lui. Cette réponse calma la colère d'Oldjaïtou, mais il retint Ghyas ed-din en prison jusqu'à ce qu'il pût le confronter avec ses accusateurs. La cabale hostile au roi kurt mit à profit ce délai, et les deux fils de Danischmend, qui étaient demeurés dans la province d'Herat, ne cessaient d'y commettre toute sorte de désordres afin de pousser les habitants à la révolte.

La Providence déjoua toutes ces intrigues. Un des

1309, avait chargé de l'expédition contre le Khoraçân son frère Kepek-Khân et l'émir Yaçaour (ou Yaiçaour). (Voy. pour les détails de cette invasion et sur la bataille du Mourghâb, d'Ohsson, t. IV, p. 564, et les fragments de Khondémir publiés par M. Defrémery dans le *Journal asiatique*, février-mars 1852, p. 268.)

ennemis les plus acharnés du roi kurt, son frère aîné 'Ala ed-din, mourut sur ces entrefaites. L'an 714 (1314), les princes de l'Olous Douakhâni traversèrent l'Oxus avec cinquante mille cavaliers, marchèrent sur Fariâb et vinrent camper à Mourghâb. L'émir Yeçaoul, qui commandait l'armée mongole, forte de quatre-vingt mille hommes, s'avança avec Dildaï et Bodjaï jusqu'à cinq farsakhs (25 kilomètres) de l'ennemi, et déclara qu'il l'attaquerait dès le lendemain. Mais une terreur panique dispersa son armée, et ces trois généraux s'enfuirent en laissant un riche butin aux princes Douakhâni. Tandis que la guerre délivrait ainsi Ghyas ed-din de ses plus dangereux adversaires, la généreuse coopération du scheïkh Nour ed-din 'Abd er-Rahman-Esferaïni lui donnait deux auxiliaires puissants. Ce scheïkh étant à Baghdad, où le sulthân avait fixé sa résidence pendant cette année, reçut la visite des deux ministres les plus influents, Reschid ed-din et Tadj ed-din 'Ali-Schah. Il profita de cette circonstance pour leur retracer la conduite basse et perfide des ennemis de Ghyas ed-din, les troubles qu'ils avaient suscités dans le Khoraçân, et finit par les convaincre de la nécessité d'opérer une réconciliation entre le sulthân et Ghyas ed-din. Cette intervention eut un plein succès, et peu de jours après le roi kurt reçut un rescrit impérial qui lui rendait, avec la liberté, le pouvoir sur toute la partie du Khoraçân située entre l'Oxus et les frontières de l'Afghanistân[1]. Le

[1] Par un rescrit spécial et sur la demande du roi kurt, Oldjaïtou

lendemain, dès qu'il eut prêté serment en présence de tous les grands, il obtint une audience solennelle, et après avoir pris congé du sulthân, qui le combla d'honneurs et de présents, il rentra à Herat l'an 715 (1315). Son retour inaugura une nouvelle ère de prospérité, et la paix la plus profonde régna dans toute la contrée. En 716, le roi kurt marcha contre un chef nigoudérien, nommé *Avdji-béla*, qui, du Kouhistân, avait pénétré dans le Guermsir avec mille aventuriers. Il dispersa facilement cette troupe et revint à Herat chargé de butin.

La même année fut signalée par un événement plus important. Le prince Yaçaour, maître des pays au delà de l'Oxus, se prépara à passer ce fleuve et fit demander préalablement une entrevue à l'émir Yeçaoul, en promettant de reconnaître l'autorité de Sulthân Oldjaïtou. Yeçaoul, accompagné des principaux chefs du Khoraçân, parmi lesquels se trouvait le roi kurt, traversa l'Amouyeh, trouva Yaçaour aux prises avec le prince Kepek et l'aida à triompher de cet ennemi. Les chefs khoraçâniens se retirèrent alors à Badeghis, Thous et Nischapour, et Ghyas ed-din retourna à Khaïçâr. Quant à Yaçaour, il resta campé avec son armée entre Schoubroughân et Mourghâb, et il obtint bientôt après de Sulthân Oldjaïtou l'investiture des provinces comprises entre le Mazendérân et l'Oxus. Il invita alors Ghyas ed-din à

destitua le grand juge d'Herat, Émir 'Ali Nousret, dont l'incapacité était notoire, et nomma à sa place Nasr ed-din, de Khaïçâr, qui était entièrement dévoué au roi.

venir le trouver; mais le roi, redoutant un piége, éluda poliment cette invitation, sous prétexte qu'il avait juré à Oldjaïtou de ne voir aucun souverain étranger sans son autorisation. La suite prouva combien cette conduite était prudente. En effet, l'émir Yeçaoul demanda à Yaçaour la main de sa fille, et, après avoir prélevé avec toute sorte de violences une somme de trois cent mille dinars [1] sur l'impôt du Khoraçân, il se dirigea pendant le mois de moharrem 717 (mars 1317) vers le camp du Schahzadeh. On persuada sans peine à Yaçaour que cette démarche cachait un complot et que Yeçaoul prenait ses dispositions pour l'attaquer. En conséquence ordre fut donné à Bektout [2] de s'emparer de l'émir, et cet officier commença par faire prisonnier Doghaï, fils de Danischmend, qui accompagnait Yeçaoul. Ce dernier, comprenant tout le danger de sa situation, s'enfuit avec précipitation et laissa son riche bagage à la merci des princes Douakhâni. Cinquante cavaliers conduits par Mubarek-Schah, fils de Bodjaï, se mirent à sa poursuite et l'atteignirent non loin de son camp. Yeçaoul, qui n'avait avec lui qu'une trentaine de soldats, fut tué après

[1] Deux de ses intendants entrèrent dans Herat avec un détachement de cinquante hommes, qui blessèrent plusieurs personnes, en mirent d'autres à la torture, et exigeaient de tous ceux qu'ils arrêtaient une somme de cent ou deux cents dinars, en sorte qu'ils extorquèrent en un jour cinquante mille dinars dans cette seule ville. (D'Ohsson, *ibid.* p. 605.)

[2] Deux manuscrits portent *Yektout.* Ce général, quoiqu'il fût chargé d'un commandement dans l'armée impériale, exécrait Yeçaoul, qui l'avait puni d'une manière injuste (Mirkhond).

une lutte désespérée, et ce meurtre soumit le Khoraçân au joug de Yaçaour. (Mars 1317.)

Ce prince conduisit alors son armée sur les bords du Herat-roud, non loin de Gazurgâh; mais il ne voulut pas entrer dans Herat, en disant que cette ville avait été fatale à tous les rois qui avaient pénétré dans son enceinte. Le roi kurt, bien que peu flatté d'avoir un tel voisin, envoya son fils Mélik-Hafiz le complimenter, et les assurances de la plus sincère amitié furent échangées de part et d'autre. Cependant la présence de cette armée, aussi nombreuse qu'indisciplinée, faisait naître chaque jour des scènes de pillage dans la campagne d'Herat, et quoique, sur la demande du roi, Yaçaour eût établi un cordon de troupes autour des terres ensemencées, la population ne respira que lorsque le schahzadeh transporta son camp à Badeghis.

Telle était la situation du Khoraçân, lorsque la mort de Sulthân Oldjaïtou fit passer la couronne sur la tête de son fils Abou Saïd-Khân [1]. Le premier soin du nouveau sulthân fut de conclure avec Yaçaour et les princes de l'Olous Douakhâni un traité d'alliance offensive et défensive. Mais, au début de l'année suivante (718-1318), le roi Ghyas ed-din fut informé, par les chefs de Ghiznin et du Guermsir, que depuis deux mois Yaçaour *engraissait ses che-*

[1] Mouyin ed-din intervertit ici l'ordre des événements. Les troubles du Khoraçân dont il vient de donner le résumé éclatèrent entre la mort d'Oldjaïtou, arrivée le 16 décembre 1316, et l'avénement d'Abou Saïd, qui fut couronné en assemblée générale (*Kouriltai*) au mois d'avril de l'année suivante.

vaux, et qu'il préparait une formidable attaque contre le Khoraçân. Ghyas ed-din transmit cette nouvelle aux chefs de cette province et les invita à se tenir sur leurs gardes. Presque aussitôt, Djouki, fils de Yaçaour, arrivait à Djescht avec un corps d'armée, et sommait Ghyas ed-din de réunir son contingent à l'armée des princes Douakhâni. Le roi ne négligea rien pour effrayer ces princes sur l'issue de la lutte qu'ils allaient entreprendre et leur refusa sa coopération : « Soumettez d'abord, leur écrivait-il, le Khoraçân tout entier, enlevez toutes les forteresses de ce pays jusqu'au Mazendérân, dispersez l'armée impériale, et alors vous me verrez dans votre camp. » Djouki, comprenant que la fidélité du roi ne saurait être ébranlée, s'éloigna momentanément d'Herat et se rendit à Djâm sous prétexte de visiter le saint mausolée de cette ville. Cependant les chefs du Khoraçân, malgré les messages de Ghyas ed-din, ne pouvaient croire que Yaçaour osât rompre le traité, et ils oubliaient au sein des plaisirs le danger qui les menaçait. Ils ne sortirent de leur sommeil que lorsque Yaçaour, pénétrant au cœur du Mazendérân, envoya Bektout à Damoghân, fit mille prisonniers et revint à son campement de *Kara-tepeh* avec un immense butin. La défense commença alors à s'organiser, et les villes se fermèrent à l'approche de l'ennemi. Le scheïkh Schebab ed-din Isma'ïl-Djâmi donna le noble exemple de la résistance en refusant d'ouvrir les portes de Djâm aux princes qui ravageaient les environs. Le roi Ghyas ed-din, que ses

espions instruisaient de tout, envoya des informations exactes à la cour d'Abou Saïd, et l'émir Djoubân, en le remerciant au nom du sulthân, lui annonça le départ de Huceïn avec une armée considérable, et le chargea de seconder les opérations de ce général, en harcelant l'ennemi par des escarmouches incessantes. Par suite de cet ordre plusieurs régiments de l'armée d'Herat pénétrèrent par surprise dans Badeghis, enlevèrent les femmes et les enfants de Mubarek-Schah, ainsi que le harem de Bektout, et rentrèrent dans Herat avec cette précieuse capture. Yaçaour employa d'abord la douceur pour obtenir la restitution de ces prisonniers, et, ne pouvant y parvenir, il envoya Mubarek-Schah et six mille cavaliers contre Herat avec ordre de ne pas faire de quartier. Ghyas ed-din, informé que Yaçaour ne tarderait pas à se présenter avec le gros de son armée, ordonna aux paysans de la banlieue de se réfugier dans la citadelle d'Herat avec leurs bestiaux et leurs récoltes, puis il fit ravager la campagne. Mubarek-Schah, ne trouvant qu'un désert, dut se replier sur la vallée de Paschtân, où il se tint en embuscade. Le mercredi 15 safer 719 (mars 1319), il enveloppa le bourg de Beloudjân, tandis qu'avec sa cavalerie il soutenait le choc de l'armée heratienne; mais il perdit le bétail qu'il avait enlevé à Beloudjân et fut repoussé avec perte jusqu'au bourg de Kourkh; Yaçaour lui envoya alors un renfort de dix mille hommes commandés par Bektout et Sulthân. Ces généraux arrivèrent sous les murs d'Herat le vendredi 5 rebi

oul evvel (26 avril) de la même année, et dès la première rencontre ils subirent un grave échec. Le scheïkh (Abou) Ahmed Djeschti se présenta chez Ghyas ed-din de la part de Bektout, et chercha par les plus séduisantes promesses à obtenir la mise en liberté des femmes et des enfants de Mubarek-Schah. « Dites à Bektout, répondit le roi, que, lors même qu'il aurait avec lui toutes les armées de la terre, je ne lui rendrais pas un seul de mes prisonniers; ma confiance est en Dieu. Sachez d'ailleurs que le lendemain du jour où Yaçaour sera obligé de se réfugier dans le Guermsir, je vendrai ces prisonniers aux Sedjestaniens, et l'argent que j'en retirerai sera consacré à l'approvisionnement de ma capitale. » Cette réponse exaspéra les généraux mongols, et ils se ruèrent avec toutes leurs forces sur la porte de Firouz-Âbâd et Derb-Khosch. Ghyas ed-din se porta dans ce quartier, et, après un combat sanglant, les rejeta de l'autre côté du pont de Rikineh. On raconte que cinq soldats de la garnison d'Herat défendirent pendant plusieurs heures cette tête de pont contre sept cents cavaliers, et ne lâchèrent pied que lorsque Mubarek-Schah arriva avec des troupes fraîches. Deux de ces héros, Scheïkh 'Ali et Musafir-Schekibâni périrent dans la lutte. Pendant ce temps le roi kurt était aux prises avec les trois mille soldats de Sulthân. Ce général essaya de tourner l'armée d'Herat par le pont de Dereh-Kara; mais son cheval fut tué sous lui et Sulthân tomba dans le canal, où il aurait péri sous les flèches de l'ennemi,

si ses soldats n'étaient venus le tirer de cette position critique. Le lendemain, Bektout ouvrit les écluses dans la campagne et envoya encore le scheïkh Ahmed auprès du roi kurt, avec menace de détruire tous les travaux d'irrigation, s'il persistait dans son refus. Ghyas ed-din ne se laissa pas ébranler, et le scheïkh retournait transmettre sa réponse à Bektout quand il vit, avec la plus profonde surprise, que l'armée mongole avait disparu. Ghyas ed-din, ne pouvant croire à la possibilité d'un événement si heureux, poussa une reconnaissance dans les environs et apprit que l'émir Yaçaour, alarmé par la nouvelle de la marche rapide de l'armée impériale, avait rappelé le contingent de Bektout.

Mais Yaçaour ne tarda pas à savoir par une source plus exacte que cette armée ne pourrait se mettre en mouvement avant deux mois, et il n'hésita plus à envahir l'Irak; il confia son avant-garde à Bektout et à Mubarek-Schah, et vint lui-même camper dans le bocage de Neschourân مرغزار نشوران. Ghyas ed-din doubla les postes gardés par la garnison et se prépara avec ardeur à une nouvelle lutte, malgré les sollicitations de ses officiers, qui le pressaient d'entrer en arrangement. Loin de là, ayant remarqué que Yaçaour avait planté son pavillon شادروان sur l'Amân-Kouh, Ghyas ed-din, en signe de défi, plaça sur la plate-forme du château celui que Sulthân Abou Saïd lui avait donné. Lorsque les deux armées en vinrent aux mains, Yaçaour, au plus fort de la mêlée, aperçut le pavillon du

roi kurt et s'écria : « Voyez avec quelle insolence ce Ghourien ose se comparer aux fils de Djenghiz Khân ! » Il n'avait pas achevé ces paroles qu'une flèche vint tomber à ses pieds, et ses soldats, effrayés du danger que courait leur chef, durent reculer sa tente. Les Heratiens, enhardis par ce mouvement de retraite, se portèrent en avant, et le combat se poursuivit jusqu'au soir avec des chances diverses. Il recommença le lendemain, et pendant dix-huit jours, avec le même acharnement. Enfin Yaçaour, convaincu de l'inutilité de ses efforts contre une ville aussi puissante, ravagea les environs, détruisit les villages et les châteaux, et, après une dernière et inutile démarche en faveur des prisonniers de Badeghis, il se retira avec ses quarante mille hommes dans le Guermsir. Ghyas ed-din, suivi de plusieurs chefs du Khoraçân qui étaient accourus à son appel, poursuivit l'ennemi jusqu'à Meïdân-Zérir et massacra deux cents traînards, ainsi que leur chef, nommé *Karadjah*.

RÉVOLTE DES CHEFS D'ESFIZÂR ET DE FERRAH; EMBELLISSEMENTS D'HERAT; FIN DU RÈGNE DE GHYAS ED-DIN.

Mélik Kotb ed-din Esfizâri n'avait jamais dissimulé la haine que lui inspirait le roi kurt. Non content de combattre dans l'armée de Yaçaour, il semait l'or parmi les conseillers de Sulthân Abou Saïd afin d'être investi du district d'Esfizâr, et, ne pouvant y réussir, il avait obtenu de Ghyas ed-din le titre de commissaire (*moubaschir*) dans cette con-

trée. Lorsque Yaçaour fit occuper le district d'Esfizâr par un corps d'armée de cinq mille cavaliers, Mélik Kotb ed-din noua des intelligences avec lui et finit par se révolter ouvertement contre le roi kurt. Il s'enferma avec sa famille et ses partisans dans la citadelle, puis il chargea un de ses officiers, nommé *Schadi*, de surprendre la forteresse d'Abkal (عبقل); mais ce complot fut déjoué par la vigilance du commandant de cette place. Cependant Émir 'Ali Khototaï, qui gouvernait Esfizâr au nom du roi kurt, ayant mis le siége devant la citadelle où Kotb ed-din s'était retranché, ce dernier fit connaître sa position critique à Inaltekin, chef de Ferrah, et en obtint la promesse d'un renfort de dix mille soldats. Sur ces entrefaites, le roi d'Herat arriva à un farsakh d'Esfizâr avec une nombreuse armée. Afin d'éviter l'effusion du sang, il chercha d'abord à parlementer avec son adversaire; mais il comprit que les mesures pacifiques échoueraient, et il investit complétement la citadelle d'Esfizâr. Inaltekin arriva presque en même temps avec le renfort promis; mais il fut si effrayé d'avoir été devancé par le roi kurt, qu'il retourna aussitôt à Ferrah, et ne laissa que quatre mille hommes dans ces parages. Ghyas ed-din, sans perdre du temps, attaqua et mit en fuite facilement cette troupe, qui n'avait plus de chef. Les fugitifs se dispersèrent dans les montagnes voisines, et deux mille d'entre eux, exténués de fatigue et mourants de faim, furent faits prisonniers. Ghyas ed-din ordonna de les exposer, chargés de chaînes,

sous les murs de la citadelle, afin d'intimider les rebelles. En effet, ce spectacle découragea les partisans de Kotb ed-din; la discorde se mit dans leurs rangs, et ils finirent par se rendre à discrétion. Kotb ed-din et son fils Khosrou furent gardés à vue dans le camp; un grand nombre de leurs complices périrent dans les tourments, et le reste fut amnistié, à la prière de plusieurs scheïkhs vénérables. Le roi kurt donna le gouvernement d'Esfizâr à son neveu Mohammed (fils d'Ala ed-din), auquel il adjoignit Khototaï en qualité de naïb; puis il rentra à Herat. Kotb ed-din fut jugé au Mehkemeh, condamné à une forte amende et à la peine du bâton, supplice qu'il subit au milieu du *Tchehar-sou*. Plusieurs autres rebelles furent envoyés dans les tuileries d'Herat. Au mois de scha'bân de la même année, Sulthân Abou Saïd reçut Molla Naçir ed-din-'Obeïd-Allah, qui était venu lui annoncer l'heureuse issue de la campagne contre Yaçaour et Kotb ed-din Esfizâri. Abou Saïd témoigna la satisfaction que lui donnait la conduite fidèle de Ghyas ed-din en lui transmettant, par son envoyé, un cadeau de cinquante mille dinars et un diplôme qui exemptait Herat d'impôts pendant trois ans, et ajoutait à cette province les possessions de Mohammed Kâfi, de Kotb ed-din Esfizâri, de Ferrokh-Zad Touleki et d'autres partisans de Yaçaour.

Malgré ses préoccupations politiques et les guerres ruineuses dans lesquelles l'entraîna la rivalité des princes mogols, le roi Ghyas ed-din dota sa capi-

tale de splendides et utiles monuments. La grande mosquée d'Herat, qui avait été négligée depuis le règne de Mohammed, fils de Sam Ghouri, et qui commençait à tomber en ruines, fut réparée par d'habiles architectes et devint plus magnifique qu'elle ne l'avait jamais été[1]. On bâtit, au nord de la citadelle, une grande salle de réception (*barguiâh*) d'un style élégant et hardi; des peintres célèbres furent chargés de l'ornementation. Sur le mur occidental, ils représentèrent l'armée victorieuse de Sulthân Abou Saïd; sur le côté opposé, on voyait le schahzadeh Yaçaour abattu et défait au milieu d'un monceau de cadavres. Cette scène d'heureux augure ne tarda pas à se réaliser, comme on le verra bientôt. Parmi les autres embellissements dus à Ghyas ed-din, il faut citer encore des bains somptueux dans le voisinage des fossés de la citadelle, deux caravansérails, et un bazar, qui, partant de la citadelle, aboutissait au Tchehar-Sou; un vaste couvent près du *jardin blanc* (باغ سفيد); une citerne et un caravansérail non loin de la mosquée *Tereh-Furouschi*. Outre ces monuments, dont plusieurs existent encore, un grand nombre de villes et de forteresses reçurent de notables améliorations sous ce règne. L'année 720 (1320) ne fit qu'accroître la puissance du roi kurt. Indépendamment de la prise de certaines places du voisinage, comme Zerreh, Niaz-Âbâd et Barin-Âbâd, il fut délivré du prince Yaçaour, ce mortel

[1] Au nord de la grande mosquée, Ghyas ed-din Kurt fit construire un collége (*medresseh*) qui reçut le nom de *Ghyasyeh*. (Khondémir.)

ennemi de la famille kurte. A diverses reprises, Ghyas ed-din avait averti l'émir Kepek que Yaçaour se préparait à envahir le Khoraçân et l'avait pressé de conjurer l'orage. Kepek, après avoir hésité longtemps, se décida à mettre sur pied quarante mille hommes, et concerta ses opérations avec l'émir Huceïn, général en chef de l'armée impériale dans le Khoraçân; mais la coopération de ce général et de Ghyas ed-din devint inutile. En effet, lorsque Kepek fut arrivé à deux farsakhs du camp de Yaçaour, il se créa des intelligences parmi les principaux officiers de l'ennemi et les gagna sans peine à sa cause; aussi Yaçaour eut beau combler ses soldats de cadeaux ou de promesses, lorsqu'on en vint aux mains, ses généraux l'abandonnèrent. Bektout, le plus ferme soutien de son armée, fut tué, et Yaçaour s'enfuit à toute bride avec un petit nombre de cavaliers; mais il fut atteint et tué, lui et les siens, par la cavalerie ennemie. Cette nouvelle fut saluée dans le Khoraçân comme le signal d'une ère de paix et de repos. Le contingent de Huceïn rentra dans ses foyers, et le roi Ghyas ed-din fut récompensé par de nouveaux honneurs. Avant de rentrer à Herat, il assiégea Toulek, dont le gouverneur Ferrokh-Zâd avait pris le parti de Yaçaour. Après une faible résistance, ce rebelle sortit au-devant du roi en portant sur son cou, en signe de soumission, un cimeterre et un linceul. Il subit le même sort que Kotb ed-din Esfizâri (voy. p. 501), et le gouvernement de Toulek fut donné à Seradj ed-din 'Omar.

La tranquillité rendue au Khoraçân, le roi Ghyas ed-din put enfin réaliser un de ses plus chers projets et accomplir le pèlerinage de la Mecque; il laissa donc la régence[1] à son fils Schems ed-din Mohammed et sortit de sa capitale, accompagné de plusieurs émirs, au mois de redjeb 726 (juillet 1326); son cortége fut grossi en route par tout ce que les villes principales qui étaient sur son passage comptaient de scheïkhs et de docteurs. A Baghdad, il reçut l'étoffe de soie (*mahmil*) et le titre d'*émir el-haddj*. Il arriva ainsi à la Mecque entouré de la considération générale. Après avoir terminé les cérémonies d'usage, il se rendit à Médine, laissa d'abondantes aumônes aux deux villes saintes, et retourna à Herat avec la même pompe et la même sécurité. Le roi Ghyas ed-din mourut dans le courant de l'année 729 (1328-1329).

Son fils aîné Mélik Schems ed-din, qui lui succéda, était un prince doux et instruit; mais il avait un penchant si prononcé à la débauche, que, pen-

[1] Les deux années de cette régence ne furent signalées que par une insignifiante querelle avec le chef de Ferrah. C'est là que s'arrête la chronique de Seïfi, à laquelle notre auteur a emprunté presque tous ses documents sur la dynastie kurt. « Nous avons vainement cherché, dit-il, le second volume de cette chronique, et nous sommes autorisé à penser que Seïfi Héravi n'a pu tenir sa promesse, et que ce second volume n'a jamais vu le jour. » Cette lacune est sans doute l'unique cause du silence gardé par Mouyin ed-din sur les intrigues de cour auxquelles le roi Ghyas ed-din se trouva mêlé pendant les deux dernières années de sa vie, lors de la querelle qui éclata entre Abou-Saïd et l'émir Tchoupân. Les détails donnés par d'Ohsson (t. IV, p. 671-713) me dispensent d'y

dant les dix mois[1] que dura son règne, il ne passa pas un seul jour sans s'enivrer. Il mourut en 730 et laissa le trône à son frère Mélik Hafiz. Ce jeune roi, qui était remarquable par la beauté de sa physionomie et son talent d'écrivain, n'avait aucune des qualités nécessaires à un souverain. Les Ghouriens, profitant de sa faiblesse, s'immiscèrent dans le gouvernement, et l'anarchie désola Herat et toute la province. Mélik Hafiz périt en 732 (1331-1332) de la main de ces usurpateurs.

RÈGNE DE MO'EZZ ED-DIN HUCEÏN KURT.

La mort de Sulthân Abou Saïd[2] et les querelles qui éclatèrent entre les compétiteurs au trône plongèrent le Khoraçân dans de nouveaux troubles, et la principauté d'Herat en aurait cruellement souffert si les mesures énergiques que prit Mo'ezz ed-din, dès son avénement au trône, n'avaient promptement étouffé l'incendie. Grâce à sa vigueur et à sa justice, les rebelles, qui s'étaient emparés de l'autorité sous les deux règnes précédents, rentrèrent dans le devoir, et la population paisible, que la guerre civile avait chassée d'Herat, retourna dans

[1] Ou deux mois seulement d'après le manuscrit 32, fonds Gentil, et de Guignes (*Histoire générale des Huns*, t. I, p. 416). Nous suivrons ici la leçon du manuscrit 10, confirmée par Khondémir et d'Ohsson.

[2] Ce souverain mourut le 13 de rebi' second, d'après Khondémir (30 novembre 1335). L'auteur du *Zafer-Nameh* croit qu'il fut empoisonné par Baghdad-Khatoun, fille de Tchopân, qu'il avait répudiée pour épouser Dilschad-Khatoun. (*Habib es-Sier*, t. III, 1re section.)

ses foyers. Mais la paix fut bientôt troublée par l'agression des Serbédariens de Sebzevâr, qui avaient pris pour chef l'émir 'Abd er-Rezzaq Beïhaqi, l'an 737. Disciple du scheïkh Haçan Djouri, cet émir, poursuivi comme meurtrier d'un reïs important, s'était entouré d'une troupe de gens perdus de crimes qui avaient juré de combattre sous ses ordres et de se défaire de tous les agents du gouvernement ou de porter leur tête au gibet (*ser-bè-dar*). Telle est l'origine que l'on donne généralement à leur nom de *Serbédariens*. 'Abd er-Rezzaq s'empara de Sebzevâr, et il allait étendre au loin sa domination, lorsqu'il périt assassiné, à la suite d'une querelle, par son propre frère Vedjih ed-din Méç'oud (12 zilhiddjeh 738, juillet 1338). Ce dernier, voulant se faire pardonner le crime auquel il devait le pouvoir, et accroître le nombre de ses partisans, s'empara par un hardi coup de main de la citadelle de Yazer, et délivra le scheïkh Haçan Djouri, que l'émir Arghoun-Schah, alarmé par ses ardentes prédications, retenait prisonnier depuis longtemps. Les disciples du scheïkh, qui prenaient la qualification de *derviches* (et leurs descendants sont encore connus sous ce nom), n'attendaient que cette occasion pour faire cause commune avec Vedjih ed-din. Maîtres de Sebzevâr et de Nischapour, les Serbédariens ne doutèrent plus que le Khoraçân entier ne fût pour eux une conquête facile, et ils se préparèrent à attaquer Mélik Mo'ez ed-din; mais le roi kurt, effrayé de leurs progrès, ne leur laissa pas le temps d'en-

vahir ses États, et, après avoir réuni à son armée les contingents du Ghour, de Khaïçâr, les Sindjariens (du Seïstân) et les Nigoudériens, il sortit d'Herat et s'avança jusque dans le canton de Zaveh, qui dépend de Nischapour. Une bataille sanglante fut livrée en cet endroit, et la fortune sembla se déclarer d'abord en faveur des Serbédariens; déjà les plus braves généraux du roi kurt avaient perdu la vie, et l'armée d'Herat commençait à se débander, lorque le roi, qui se tenait avec sa garde sur une éminence, fit sonner la charge et déployer les étendards, puis, se mettant à la tête des fugitifs, il les ramena au combat. La lutte recommençait avec une nouvelle ardeur lorsque le scheïkh Haçan, qui avait voulu prendre part à l'action, tomba sous le poignard d'un de ses propres disciples. Cette nouvelle se répandit promptement parmi les Serbédariens, et, malgré les efforts de Vedjih ed-din, ils furent saisis d'une panique soudaine et s'enfuirent dans toutes les directions. L'armée du roi kurt les poursuivit avec vigueur, et la plupart de ces infidèles furent égorgés ou faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait l'émir Ibn Yemin, qui fut épargné à cause de son talent poétique. Après cette éclatante victoire, Mo'ezz ed-din rentra dans Herat avec un riche butin[1]. Cette expédition ayant assuré

[1] M. B. Dorn a publié en 1850, à Saint-Pétersbourg, le chapitre de Khondémir relatif à la domination éphémère des Serbédariens (*Die Geschichte Tabaristan's und der Serbedar,* in-4°). Ibn-Batoutah donne des détails circonstanciés sur la révolte des Serbédariens et la victoire remportée par Mélik Huceïn (t. III, p. 64

au roi kurt la possession du Kouhistân, il consolida son triomphe en soumettant les districts de Schoubroughân et d'Endekhoud; puis il surprit dans Badeghis les chefs des tribus *Erlat* et *Eperdi* (Aïbirdi), les dispersa, et construisit deux colonnes avec les têtes des prisonniers, qu'il fit décapiter; ces colonnes, placées de chaque côté du Khiabân (voy. 1[er] article, p. 480), dans le voisinage du tombeau de Fakhr ed-din Razi, sont encore debout aujourd'hui.

A la même époque, l'émir Kazghân, un des principaux chefs de l'*olous* de Djenghiz-Khân, disputait la Transoxiane au prince Kazân-Khân et finissait par triompher de son rival[1]. Le roi Mo'ezz ed-din jugea le moment favorable pour se rendre

et suivantes de l'excellente édition publiée par MM. Defrémery et Sanguinetti). Les inexactitudes légères qui déparent son récit ont été relevées avec soin par les éditeurs (t. III. Avertissement, p. III); mais nous ne pouvons passer sous silence une erreur plus grave commise par ce voyageur (p. 51). Privé de ses notes de voyage et égaré par des souvenirs déjà lointains, Ibn-Batoutah prétend que Sulthân Khalil, fils de Yaçaour, se révolta contre Mélik Huceïn, à la coopération duquel il devait sa couronne, et marcha contre lui; que le roi kurt envoya Mélik Warna avec une armée pour le combattre, que Khalil fut vaincu et conduit à Herat, où le roi lui accorda la vie et lui assigna une pension, etc. Un événement aussi important dans l'histoire de Mo'ezz ed-din n'aurait pu échapper à l'attention de l'auteur de la chronique d'Herat. Or, le silence de cet écrivain et de ceux qui sont venus après lui nous autorise à considérer cette assertion comme dénuée de fondement. Il est possible aussi que Ibn Batoutah ait été amené à cette confusion par les vagues renseignements qui lui furent donnés sur les querelles du roi kurt avec l'émir Kazghân.

[1] Voyez *Journal asiatique*, mars 1852, p. 275, et Petis de la Croix, *Histoire de Timur-Beg*, p. 5 et suiv.

indépendant, et il se fit rendre les honneurs royaux, tels que les cinq fanfares (*nôobet*) et d'autres prérogatives de ce genre; mais ses ennemis, c'est-à-dire les chefs qu'il avait vaincus à Badeghis, s'empressèrent, de concert avec les scheïkhs de Djâm, de dénoncer ses projets ambitieux à l'émir Kazghân. Ce prince manifesta une vive indignation et jura de punir sur-le-champ cet insolent *tadjik;* il réunit à Balkh toutes les troupes campées entre Endekhoud et Kaschgar et les conduisit contre Herat. Le roi kurt, informé de son approche par un de ses officiers, qu'il avait envoyé en éclaireur jusqu'aux rives du Mourghâb, prit à la hâte ses dispositions. Mettant les derrières de son armée sous la protection de la citadelle, il traça un camp retranché du nord à l'est de la ville, depuis Kehdistân jusqu'au village de Bouï-Mourgh, et en confia la défense à quatorze mille soldats. Bientôt arriva le fils de Kazghân avec Biân-Qouly[1], Sitilmisch, Oldjaïtou et trente mille hommes, qui occupèrent les hauteurs qui entourent Kazurgâh. Les dispositions prises par le roi kurt étaient fautives, car non-seulement il était dominé par l'ennemi, mais ses soldats avaient le soleil en face et étaient aveuglés par les flots de poussière que chassait sur eux un violent vent du nord. Kazghân comprit tout l'avantage de sa position et donna aussitôt le signal du combat. L'armée d'Herat, malgré

[1] Petit-fils de Doua-Khân; il fut proclamé chef des tribus turques de la Transoxiane après le meurtre de Danischmend. (*Journal asiatique*, mars 1852, p. 278; d'Ohsson, t. IV, p. 738.)

des prodiges de valeur et l'exemple de son roi, qui combattait au premier rang, ne put tenir longtemps contre les Mongols, secondés par les avantages du terrain; elle lâcha pied et rentra en désordre à Herat, non sans laisser un grand nombre des siens dans les canaux inondés par l'ennemi. Le roi kurt, de retour dans sa capitale, sut du moins racheter sa faute par l'énergie de sa défense, et, pendant quarante jours consécutifs, il déjoua les surprises et repoussa les assauts de l'ennemi. Le prince Kazghân prêta l'oreille aux conseils de ses officiers, qui l'invitaient à différer jusqu'à l'année suivante la prise de cette ville redoutable; il se contenta donc d'un faible tribut et leva le siége, après avoir obtenu de Mo'ezz ed-din la promesse qu'il viendrait lui-même dans la Transoxiane pour conclure une paix définitive.

Les disgrâces qui accablèrent le roi kurt après le départ du prince mongol hâtèrent l'exécution de cette promesse, qui, de sa part, n'était peut-être pas entièrement sincère. Les Ghouriens, qui depuis longtemps formaient une faction turbulente et hostile[1], cherchaient l'occasion de le détrôner en faveur de son frère Mélik Bakir. Un jour, le roi étant à la

[1] On voit, par ce passage, si le voyageur Ibn-Batoutah a eu raison de dire « Les habitants d'Herat forment une seule et même tribu appelée *Ghouriens*, etc. » (*Ibid.* p. 67.) Dans Mouyin ed-din et les chroniqueurs contemporains, *ghoury* et *ehl-ghour* désignent au contraire les chefs du Ghour, vassaux toujours prêts à secouer le joug du suzerain qui possède Herat, lorsque sa faiblesse ou une invasion étrangère leur en fournissent l'occasion.

promenade, se vit entouré d'une troupe de Ghouriens dont les intentions lui parurent menaçantes; il eut la présence d'esprit de leur montrer quelques Mongols qui étaient venus de Badeghis pour vendre des chevaux, et leur conseilla de piller ces marchands. Profitant du désordre qui en résulta, il sortit précipitamment d'Herat et se réfugia sur l'Amân-Kouh; là il apprit que Mélik Bakir venait d'être proclamé roi, et il n'hésita plus à se rendre dans la Transoxiane. Lorsqu'il arriva sur les frontières de cette contrée, il rencontra le prince Kazghân, qui chassait avec ses familiers; aussitôt il mit pied à terre, et, suivi de deux domestiques, il aborda le prince avec assurance. Kazghân l'embrassa et lui dit : « Ami ou ennemi, tu es toujours un homme de cœur. » Lorsque le roi l'eut informé du complot qui l'avait chassé d'Herat, Kazghân chercha à le consoler et lui promit de le ramener triomphant dans ses États; mais les officiers du prince mongol virent avec un secret dépit la faveur dont Mo'ezz ed-din était l'objet, et ils résolurent de le tuer, persuadés que le meurtre d'un étranger ne pouvait les exposer à un châtiment rigoureux. Kazghân devina leur dessein; il en instruisit son hôte et l'invita à se dérober par la fuite à un danger contre lequel il était impuissant à le défendre. Mo'ezz ed-din s'enfuit cette nuit même sur un excellent cheval que le prince lui donna, et retourna à Herat à marches forcées. Il y entra sans être reconnu, pénétra dans la citadelle, se fit acclamer par ses partisans et or-

donna d'arrêter son frère Mélik Bakir. Ce jeune prince, qui, pendant son règne si court, n'avait été que le jouet de ceux qui l'avaient porté au pouvoir, fut exilé dans le Fars et y demeura jusqu'à sa mort. Dès que Mo'ezz ed-din fut remonté sur le trône, il envahit le Kouhistân, dont le chef était Sitilmisch-Beig. Ce dernier, trop faible pour repousser l'armée du roi kurt, demanda du secours à l'émir Mohammed-Khadjeh. Ce chef, qui possédait Endekhoud, Schoubroughân[1] et toute la Bactriane jusqu'aux rives de l'Amouyeh, saisit avec empressement cette occasion de se défaire d'un voisin trop puissant, et, quittant le littoral de l'Oxus, il conduisit son armée à Badeghis, où il opéra sa jonction avec Sitilmisch. Mo'ezz ed-din sortit d'Herat avec toutes ses forces et rencontra l'ennemi à *Firamourzân*, localité située sur la route de Sérakhs. L'action était à peine engagée lorsque Sitilmisch et Mohammed-Khadjeh, n'écoutant que leur courage, s'avancèrent jusqu'aux avant-postes des Heratiens. Deux flèches, *dirigées par l'archer du destin*, vinrent les frapper en même temps, et leurs troupes, saisies de terreur, s'enfui-

[1] Ou Schoufroukân, d'après Yaqout. (Voy. *Dictionnaire géographique de la Perse*, p. 348.) « C'est, dit Mouyin ed-din, un district de la province de Balkh, fertile et bien arrosé; il produit surtout des pastèques; on les fait sécher et on les vend dans le Khoraçân, où on les nomme *kak-kharpouzeh.* » D'après M. Ferrier, Chibberghân, située à seize farsakhs au sud-ouest de Balkh, est une ville de douze mille âmes, habitée par des Uzbeks et des Parsivans; elle est entourée de vastes cultures et de très-beaux jardins. (T. I, p. 320 et suivantes.)

rent en désordre[1]. Après cette victoire, remportée presque sans coup férir, le roi revint à Herat, où il reçut l'émir Tchakou, envoyé par Timour-Gourekân (Tamerlan) pour sonder ses dispositions. Mo'ezz ed-din accueillit cet ambassadeur avec la plus grande déférence, et promit d'aller à Sérakhs pour y attendre Timour et conclure avec lui un traité d'alliance. Timour savait trop bien la part que les rois kurt avaient prise au meurtre de l'émir Nôrouz, de Danischmend et de Tchoupân pour se fier aux promesses de Mo'ezz ed-din; mais il crut devoir dissimuler son ressentiment jusqu'à ce qu'une occasion favorable se présentât, et, afin de répondre au vœu exprimé par le roi, il envoya à Herat son propre fils Djihânguir, sous la conduite de Mubarek-Schah Sindjâri. Peu de temps après, l'an 771 (1369), tandis que Timour, délivré de son ennemi, l'émir Huceïn, chef de Balkh, s'emparait d'une couronne achetée par tant de victoires, le roi Mo'ezz ed-din fut atteint d'une maladie dont les progrès rapides déjouèrent les efforts des médecins. Sentant sa fin approcher, il convoqua en audience solennelle tous les chefs qui avaient reconnu son autorité, et leur

[1] L'auteur cite à ce propos deux vers qui, à défaut d'élégance, ont du moins le mérite de fixer la date de cet événement :

زهجرة هفتصد وپنجاه ونه بود ربیع الاول این ماه خجسته
که شد روز دوشنبه نیمهٔ ماه ستلمش با محمد خواجه کشته

« Ce fut l'an de l'hégire 759, le lundi 15 du mois béni de rebi'oul-ewel (25 février 1358), que Sitilmisch périt avec Mohammed-Khadjeh. »

fit prêter serment de fidélité à son fils Ghyas ed-din Pir-'Ali, qu'il leur désigna comme son successeur. Son autre fils Mélik Mohammed, dont la mère était de la tribu des Erlat, reçut la principauté de Sérakhs à titre de fief. Mo'ezz ed-din fit jurer à son héritier Ghyas ed-din qu'il ne toucherait pas aux possessions de son frère et qu'il vivrait en bonne intelligence avec lui, puis il lui donna de sages conseils sur l'art de gouverner les hommes. « Si tu veux, lui dit-il en terminant, que ton autorité soit stable et respectée, conforme ta conduite aux règles de la justice et aux prescriptions de la loi religieuse, car l'expérience du passé nous montre que Dieu et son saint Prophète n'ont jamais permis qu'un souverain injuste et impie régnât longtemps à Herat. » Quand Mo'ezz ed-din eut rendu le dernier soupir[1], son corps fut enterré sous la coupole septentrionale de

[1] Mo'ezz ed-din mourut le samedi 5 du mois de zoul-ka'deh 771 (juin 1370), d'après notre auteur. Khondémir place sa mort le 3 du même mois 772; mais c'est une inadvertance de la part de cet historien, car il ajoute que Mo'ezz ed-din avait régné trente-neuf ans, après avoir succédé à son frère Mélik Hafiz en 732, ce qui donnerait un règne de quarante ans si l'assertion de Khondémir était exacte. Voici en outre un chronogramme qui confirme le dire de l'historien d'Herat.

بر دال دعا چو بر زنی یك نقطه
تاریخ وفات خسرو غور شود

Si tu ajoutes un point au *dal* de *dou'a* (prière), tu auras la date de la mort du souverain du Ghour.

En effet, les lettres de ذعا, prises numériquement, donnent bien l'année 771.

la grande mosquée, près des tombeaux de Ghyas ed-din Mohammed, son père, et de Mohammed, fils de Sam, roi ghouride.

RÈGNE DE GHYAS ED-DIN PIR-'ALI; FIN DE LA DYNASTIE DES KURT.

Le nouveau roi, fidèle aux recommandations de son père, fit tous ses efforts pour vivre en paix avec son frère Mélik Mohammed; mais ce dernier se laissa séduire par de perfides conseils; il supprima le nom du roi dans le prône (*khotbah*) du vendredi, et fit graver son propre nom sur la monnaie. Le roi Pir-'Ali, croyant voir dans ces menées l'indice de projets plus ambitieux, alla mettre le siége devant Sérakhs et en dirigea lui-même les opérations; mais les rigueurs de l'hiver le forcèrent à l'interrompre; il consentit donc à entrer en arrangement. Mélik Mohammed sortit de Sérakhs et eut avec le roi une entrevue, après laquelle les deux frères se séparèrent, réconciliés en apparence. D'autres embarras plus sérieux exigeaient d'ailleurs le retour de Mélik Pir-'Ali à Herat. Khadjeh 'Ali-Moueyyed profitait de la puissance qu'il exerçait dans le district de Sebzevâr pour y propager les dogmes schiites, et faisait battre monnaie à l'effigie des douze imams. Le roi, à l'instigation de plusieurs ouléınas hanéfites, qui lui représentèrent que son devoir était de s'opposer aux progrès de cette secte, envahit pendant plusieurs années consécutives le district de Nischapour, gouverné par des agents dévoués à Khadjeh-

Moueyyed. La troisième expédition contre ce pays fut signalée par des rigueurs inouïes; le roi fit dévaster les campagnes et les vergers, déraciner des arbres séculaires et ensabler les canaux. On lit à ce sujet l'anecdote suivante dans le *Matla' es-Saadeïn* : « Un jour, un paysan des environs de Nischapour fut pris et conduit en présence du roi kurt, qui, voulant connaître sa croyance religieuse, lui demanda : « Brave homme! combien y a-t-il de dogmes fondamentaux dans l'islamisme? » Le paysan lui répondit sans hésiter : « Sire, dans votre secte, « l'islamisme repose sur ces trois dogmes : arracher « les moissons des musulmans, combler leurs ca-« naux et déraciner leurs arbres. » Cette réponse fit une telle impression sur Mélik Pir-'Ali qu'il ramena aussitôt son armée à Herat. » Mais, l'année suivante (777-1375), il envahit de nouveau le territoire de Nischapour, réussit à s'emparer de cette ville et y laissa, en qualité de gouverneur, Iskender-Scheïkhi, fils d'Afrasiâb Djelali. En 778, Timour envoya un ambassadeur à Herat afin d'y conclure un traité d'amitié et d'alliance. Le roi parut accueillir cette proposition avec joie, et, afin de prouver sa sincérité, il ordonna à son fils, Pir-Mohammed, de se rendre au camp du prince tartare. En effet, ce jeune homme partit pour le Mawerannahr (779). Timour le reçut avec bonté, le fiança à sa propre nièce, Sevend-Kotlok-Agha, fille de Schirin-Beig, et le congédia après l'avoir comblé de présents. Peu de jours après, cette princesse se

mit en route pour le Khóraçân; le roi Pir-'Ali lui fit une réception splendide. Plusieurs arcs de triomphe, richement ornés, furent élevés entre le Djouï-nou et le rond-point du grand bazar; les fêtes nuptiales se prolongèrent pendant plusieurs jours, et le roi ne voulut laisser partir Émir-Daoud et Moueyyed-Erlat, qui avaient accompagné la princesse tartare, qu'après leur avoir prouvé, par de magnifiques présents, combien il était flatté de cette alliance. Mais l'entente qui régnait entre les deux souverains ne fut pas de longue durée.

Au mois de juin 782 (1380), un fils de Timour, l'émir Miranschah, alors âgé de quatorze ans, entra dans le Khoraçân avec cinquante mille hommes et vint camper, jusqu'à la fin de l'hiver, sur les frontières de Balkh et de Schoubroughân. Dès le printemps suivant, Timour vint rejoindre son fils, et l'armée tartare s'avança du côté de Sérakhs. Mélik Mohammed, frère du roi kurt et gouverneur de cette ville, s'empressa de faire sa soumission et fut traité avec considération par Timour; mais le roi Ghyas ed-din Pir-'Ali se prépara à la résistance et fortifia l'enceinte extérieure qui défendait Herat. Timour commença par couper la retraite au contingent de l'armée heratienne, qui était venue s'emparer de Nischapour, puis il passa le Mourghâb, entra dans Kousouyeh, gagna à sa cause le gouverneur, nommé *Mehdi*, et arriva à Taïâbâd. Le vénérable molla Zeïn ed-din Abou Bekr, qui habitait cette bourgade, reçut la visite du vainqueur et lui

tint un langage si ferme, que Timour ne put s'empêcher de dire : « Jusqu'à ce jour les scheïkhs tremblaient devant moi; aujourd'hui c'est moi qui tremble devant Abou Bekr. » La garnison de Fouschendj osa arrêter la marche de Timour; mais après avoir lutté pendant une semaine, elle déposa les armes, et la citadelle fut rasée. L'armée tartare arriva alors sans obstacle devant Herat et cerna l'enceinte extérieure. Le roi kurt, confiant dans la force de sa capitale et le courage de ses sujets, ne prit aucune mesure pour organiser la défense, et chercha dans la débauche l'oubli du péril qui le menaçait. Les Tartares, après avoir fortifié leur camp, commencèrent l'attaque et ne firent aucun progrès pendant quatre jours; mais quelques soldats intrépides, s'avançant du côté de Kieuschk-Mourghani, découvrirent un canal souterrain qui amenait l'eau dans la ville et s'y engagèrent. Le roi Pir-'Ali, qui s'était posté, avec l'élite de sa garnison, à la porte voisine de Pul-Endjil, ne put les repousser, et se replia dans la citadelle. Khalil Yeçaoul[1] monta le premier à l'assaut, et, pénétrant dans la ville, il chassa les troupes qui défendaient les bastions et les remparts. Deux mille Ghouriens furent pris et menés devant Timour; l'émir loua hautement leur courage, leur donna à tous une tunique et leur rendit la liberté en les chargeant de dire aux habitants qu'il ne leur serait fait aucun mal s'ils restaient tranquillement dans leurs demeures. Le roi, découragé, consentit alors à ce que sa mère Sulthân Khatoun (fille de

Thogaï-Timour-Khân), et son fils, Pir-Mohammed, allassent fléchir le vainqueur. Cette démarche eut un plein succès. Mélik Pir-'Ali se rendit donc à Baghé-Zaghân[1], où Timour était campé; il fut accueilli avec bonté et reçut une couronne et un vêtement d'honneur. Timour transporta son quartier général à Kehdistân pendant quelques jours; il fit raser les fortifications d'Herat de fond en comble, et s'empara des trésors amassés par les rois kurt. Les portes de bronze où étaient inscrits les noms et titres de ces souverains furent transportées à Schehré-Sebz; enfin les mollas Kotb ed-din et Nizam ed-din, avec deux cents notables d'Herat, furent conduits en otage à Kesch (moharrem 783, mars 1381). Émir Ghouri, autre fils de Mélik Pir-'Ali, s'était retranché dans la citadelle d'Iskeledjeh et paraissait prêt à vendre chèrement sa vie; mais, sur l'ordre de son père, il abandonna cette place aux Tartares. Timour regagna ensuite Nischapour et Esferaïn, où il s'arrêta pour laisser reposer ses troupes, reçut l'hommage de tous les chefs du pays, et rentra dans la Transoxiane.

Après avoir passé l'hiver à Boukhara, Timour fut rappelé dans le Khoraçân par la révolte des émirs 'Ali-Beig et Véli-Mazendérâni. Ce fut à la même époque qu'il assiégea Turschiz, défendue par 'Ali-Sédid Ghouri, qui tenait son autorité du roi kurt. Il fut si satisfait de la valeur que ce chef déploya

[1] Voyez sur cette localité le plan archéologique des alentours d'Herat par M. de Khanikoff. (*Journal asiatique*, juin 1860.)

pendant le siége, qu'après l'avoir forcé à se rendre il le nomma intendant des places militaires situées entre le Turkestan et les frontières de Kaschghar. Tout le Khoraçân était désormais assujetti à Timour, et chacun des petits souverains de ce pays qui se trouvaient au camp fut autorisé à rentrer dans ses foyers. Cependant le roi kurt fut retenu prisonnier, et son fils Émir Ghouri allait recevoir le gouvernement d'Herat, lorsque Timour, irrité du mauvais vouloir de ces deux princes, les fit emprisonner à Samarcande. Emirgah, fils de l'émir Timourgah, fut nommé alors gouverneur militaire de la province d'Herat.

L'année suivante (775-1373), Timour entra une troisième fois dans le Khoraçân pour réprimer la révolte des Ghouriens. Voici ce qui avait donné lieu à ce désastre : deux fils du roi kurt Fakhr ed-din, nommés *Mélik Mohammed* et *Abou Saïd*, traînaient depuis longtemps une vie misérable. Lorsque Timour se fut emparé d'Herat, ils lui représentèrent que Mélik Huceïn les avait dépouillés de l'héritage paternel. Timour eut la faiblesse de les écouter; il donna le gouvernement du Ghour à Mohammed et rendit la liberté à Abou Saïd, que Mélik Pir-'Ali retenait prisonnier depuis dix ans. Alors les deux frères, s'entourant d'aventuriers et de malfaiteurs, envahirent Herat, y commirent toute sorte d'excès, et forcèrent la garnison tartare à se retrancher dans la forteresse d'Ikhtiar ed-din. La fatalité qui pesait sur notre malheureuse ville voulut qu'Emirgah, son

gouverneur, fut enlevé par une maladie subite. Les factieux, apprenant cette nouvelle, se ruèrent sur la forteresse, amoncelèrent des matières combustibles devant la porte et y mirent le feu. Les soldats tartares, pour échapper aux flammes, sautèrent par-dessus les murailles et furent égorgés sans pitié. Dès que Timour fut informé de cette sédition, il fit périr le roi Ghyas ed-din Pir-'Ali et son fils Émir Ghouri, puis il ordonna au schahzadeh Mirân-Schah, campé alors près du Mourghâb, de marcher contre les rebelles, en promettant de le rejoindre promptement. Les Ghouriens sortirent à la rencontre de l'armée tartare jusqu'au *Khiabân;* mais ils furent repoussés et rentrèrent pêle-mêle dans Herat. Timour y arriva presque en même temps (ramazân 775). Autant il s'était montré humain lors du premier siége, autant il fit preuve de cruauté en cette circonstance. Des milliers d'habitants de tout âge et de toute condition périrent dans les tourments; ceux qui furent épargnés quittèrent une ville qui n'était plus qu'un monceau de ruines et moururent misérablement dans l'exil. Esfizâr, dont le gouverneur, Ali-Daoud Khototaï, s'était révolté, subit le même sort. Ali-Daoud fut brûlé dans sa maison, et deux mille Esfizâriens furent enterrés vifs dans des puits de boue. C'est ainsi qu'un incendie, allumé par quelques misérables aventuriers, se propagea dans tout le Khoraçân et dévasta ses deux plus riants districts; c'est ainsi que l'ambition de deux fous coûta la vie à tant d'innocents et fit un aride désert d'une

contrée qui était l'image du paradis. Nous appartenons à Dieu, et nous le supplions de prévenir le retour de semblables calamités!

(La suite à un prochain cahier.)

LETTRE

ADRESSÉE À LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS

SUR

L'ORIGINE ET LES MONUMENTS DE L'ÉCRITURE CARRÉE,

DONT L'INVENTION EST ATTRIBUÉE AU PAGBA-LAMA,

PAR M. V. GRIGORIEF,

GOUVERNEUR CIVIL DE LA PROVINCE DES KIRGHIZ D'ORENBOURG,

ANCIEN PROFESSEUR DES LANGUES ORIENTALES AU LYCÉE RICHELIEU D'ODESSA.

Orenbourg, le 30 mars 1861.

Messieurs,

Vous avez nommé en 1859 une commission chargée d'examiner et d'expliquer deux monnaies en cuivre trouvées en 1857 à l'île de Java, et communiquées à votre Société. Cette commission, dans son rapport sur la question inséré dans le cahier d'avril-mai 1860 de votre journal (p. 321-338), après avoir attribué une de ces monnaies à l'empereur mongol de la Chine Wou-tsoung, et avoir trouvé que la légende y inscrite est exprimée en caractères pa-sse-pa, a émis l'opinion que « cette monnaie mongole paraît être le seul monument authentique que l'on possède en Europe de l'écri-

ture de Pa-ssè-pa, » et que cette dernière écriture « ne fut guère employée que sur les monnaies. » Ces assertions n'étant pas tout à fait exactes, parce qu'en Russie il y a d'autres monuments de la même écriture, beaucoup plus importants, et une longue polémique entre les orientalistes russes, occasionnée par la découverte d'un de ces monuments, n'étant pas parvenue à la connaissance de la commission, je n'ai pas cru inutile, Messieurs, d'y suppléer pour ma part en vous faisant l'énumération des monuments de l'écriture pa-sse-pa connus jusqu'à présent en Russie, et en vous exposant la marche et les résultats de cette polémique, d'autant plus qu'elle a servi à éclaircir, non-seulement l'origine de l'écriture pa-sse-pa, mais quelques autres points relatifs aux antiquités de l'Asie centrale. Si je me suis décidé à remplir cette tâche auprès de vous dans la mesure de mes forces, c'est que, dans les péripéties de la discussion que j'ai à raconter, j'ai été moi-même un des principaux acteurs, et que, parmi eux, je suis présentement le seul qui soit encore en vie.

Cela dit, commençons par passer en revue les monuments de l'écriture pa-sse-pa, que j'appellerai dorénavant *l'écriture pagba*, Pagba-lama étant le vrai nom tibétain de la personne connue, grâce à la transcription chinoise, sous celui de Pa-sse-pa.

I. *Inscriptions monétaires*. Ces inscriptions se trouvent sur les médailles de la dynastie des Youan. Le premier qui les fit connaître en Europe, sans en donner, du reste, aucune explication, fut Endlicher,

en 1837[1]. Quelques années après, un sinologue russe, M. Léontiefski, fit savoir de quelle manière devaient se lire les inscriptions de ces médailles selon les écrivains chinois, mais aussi sans ajouter aucun renseignement sur l'écriture et la langue des légendes ainsi lues[2]. Ces renseignements furent donnés pour la première fois, en 1839, par M. Von der Gabelentz[3], et puis, en 1860, par votre commission, qui traita la chose à fond.

II. *Inscriptions lapidaires.* Elles sont connues au nombre de trois, à savoir : 1° un *yarlygh* (édit) de l'empereur mongol de la Chine Bouyantoukhan, daté de l'an 1314 de notre ère, et contenant, en langue mongole, la confirmation des différentes immunités accordées à certains monastères bouddhiques par ses prédécesseurs. Ce yarlygh, taillé originairement sur une pierre, se trouve reproduit en caractères pagba, mais passablement estropié, et accompagné d'une traduction chinoise dans un recueil archéologique publié en Chine, l'an 1618, sous le titre *Chi-me-tsiouen hoa.* Ayant découvert dans ce recueil l'édit en question, un orientaliste allemand déjà cité, M. de Gabelentz, le déchiffra à l'aide de la traduction chinoise, lui restitua sa forme primitive, le traduisit en allemand, l'expliqua

[1] Dans son *Verzeichniss der chin. und jap. Münzen, etc.* Wien. 1837, p. 45 et 79.

[2] Dans le *Recueil des monnaies de la Chine, du Japon, de la Corée, etc.* publié par M. de Chaudoir. Saint-Pétersbourg, 1842.

[3] Dans le second volume du *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, p. 17.

et le publia, en faisant accompagner son travail d'une étude sur ce document et sur l'écriture pagba, sous ce titre : *Versuch über eine alte mongolische Inschrift*[1]. 2° Un yarlygh pareil au précédent par la teneur, mais daté de l'an 1321 et émané de la mère de l'empereur mongol de la Chine Khaïssan-Kouluk-khan, veuve de Dharma-bala. La pierre qui porte ce yarlygh fut trouvée, il y a plus de vingt ans, dans un monastère bouddhiste, à Pao-sing-fou, chef-lieu d'une province dans le gouvernement de Tchi-li, à 330 lieues de Pékin. Lors de la découverte de cette pierre, les Chinois les plus lettrés n'étaient pas à même de lire l'inscription y relatée, et on la communiqua au chef de la mission russe à Pékin, l'archimandrite Habacuc, qui jouissait dans la capitale de la Chine de la réputation, parfaitement bien méritée, d'un grand érudit. Le père Habacuc aperçut de prime abord la ressemblance de quelques-unes des lettres de cette inscription avec celles de l'alphabet tibétain, se mit à la déchiffrer à l'aide de cet alphabet, et y parvint heureusement. La teneur de l'inscription, qui s'est trouvée rédigée en langue mongole et en caractères pagba, étant ainsi connue, on fit des recherches dans les archives de l'empire, et l'on en découvrit une traduction chinoise, dont le père Habacuc s'est servi dans la suite pour rectifier les points douteux de sa propre traduction. Cette traduction reste jusqu'à

[1] Inséré dans le second volume du *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*. Göttingue, 1839, p. 1-21.

présent enfouie dans le portefeuille du vénérable archimandrite, mais un beau *fac-simile* de l'inscription, fait en Chine, se trouve actuellement déposé à la bibliothèque du département asiatique du ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg. 3° Décret d'un empereur de la Chine en l'honneur de Confucius, qui se trouve, au dire de M. Wylie[1], dans les temples consacrés à ce philosophe à Chang-haï, à Soung-kiang-fou et probablement aussi dans ceux des autres provinces de l'empire chinois[2]. Votre commission, Messieurs, a émis l'opinion que ce décret doit être le même que le décret rendu en l'honneur de Confucius par l'empereur Wou-tsoung, à la septième lune de l'année 1307, lorsqu'il conféra à ce philosophe le titre de *thay-tching*. D'après les renseignements que je tiens de l'archimandrite Habacuc, ce doit être un autre décret; du moins celui dont la copie se trouve aussi au département asiatique ne contient, en caractères pagba, mais en langue chinoise, qu'une louange publique dont un empereur mongol a honoré l'ouvrage de Confucius connu sous le titre de *Tchoung-young* (Le juste milieu). Un échantillon de cette inscription a été publié, par le père Hyacinthe Bitchourine, dans son ouvrage sur la statistique de l'empire chinois.

[1] *Translat. of a chinese grammar of the manchu tartar language*, etc. Shang-hae, 1855, p. XXIV.

[2] La pierre de Chang-haï a été brisée depuis que M. Wylie en a pris un *fac-simile*, dont il a fait graver sur bois une réduction. M. Pauthier a reçu de M. Stan. Julien cette gravure depuis l'impression de son Rapport, et a fait la traduction de l'inscription, qu'il va

III. *Inscriptions sur les tablettes métalliques.* Nous n'en connaissons jusqu'à présent que deux. 1° Une tablette en argent, portant des deux côtés une inscription dorée en caractères carrés, fut trouvée, en 1846, dans le district de Minousïnsk, gouvernement de Jenisseisk, en Sibérie orientale. Cette tablette est maintenant au Musée asiatique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. L'inscription en langue mongole qu'on y lit nous présente un ordre impérial enjoignant sévèrement obéissance au porteur de la tablette, sous peine de mort. 2° Une tablette semblable en tout à la précédente, quoique de moindre largeur, sans dorure sur les lettres de l'inscription, fut trouvée, en 1853, dans le district de Vérkhnéoudïnsk, province trans-baïkalienne, aussi en Sibérie orientale. Cette tablette est au musée de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg.

L'énumération des monuments faite, disons quelques mots sur les ouvrages qui traitent de l'écriture pagba, appelée aussi par les Mongols carrée ou quadrangulaire (*dörbéldjïn-ouçuk*).

Le premier en Europe qui en ait donné un échantillon fut le célèbre Pallas. C'est dans son ouvrage sur les peuplades mongoles[1] qu'il a inséré ce spécimen, sans indiquer toutefois la source d'où il l'a tiré. La même indication manque aussi à l'alphabet

publier, accompagnée du texte, dans un prochain numéro du *Journal asiatique*, avec de nouvelles recherches sur le Pa-sse-pa. — J. M.

[1] *Sammlung historischer Nachrichten über die mongolischen Völkerschaften.* Saint-Pétersbourg, 1776-1802, vol. II, table XXII.

de l'écriture pagba donné depuis, par Klaproth, dans la première édition de son Traité sur la langue et l'écriture des Ouigours, et supprimé dans l'édition suivante[1]. M. Rémusat, ayant découvert l'alphabet pagba dans l'histoire chinoise de la dynastie des Youen, se proposait de le donner dans le second volume de ses Recherches sur les langues tartares; mais ce volume n'a pas vu le jour, et l'alphabet en question resta inédit jusqu'à ce que M. de Gabelentz le retrouvât dans l'ouvrage cité et le publiât, en 1809, à la suite de son *Versuch, etc.* comparé avec tous les autres échantillons connus du même système d'écriture. Enfin M. A. Wylie, après avoir analysé une inscription chinoise en caractères pagba, que nous avons mentionnée, en dégagea les éléments alphabétiques et les donna, en 1855, dans la préface de sa traduction anglaise de la grammaire chinoise de la langue mandchoue.

Passons maintenant à la polémique.

Elle fut occasionnée, comme je l'ai dit déjà, par la découverte d'un monument de l'écriture carrée, celui de la tablette en argent trouvée en 1846 dans le district de Minousïnsk. Parvenue à Saint-Pétersbourg, elle y fut remise, par la voie officielle, à l'archimandrite Habacuc, qui, après avoir déchiffré l'inscription, en donna la transcription et la traduction suivantes :

[1] La première édition a été publiée à Berlin en 1812, la seconde à Paris, en 1822.

Téngri-yin khoutchoun-dour
Möunké
khan néré koutoukhtaï
boltogaï kén oulou bou-
chirékhou aldakhou oukoukhou.

« Par la force du ciel ! Que le nom de Möunké-Khan soit honoré (ou sanctifié) ! Qui ne le respectera pas, périra, mourra. »

Cette transcription et cette traduction, M. le ministre de l'intérieur me les envoya pour les publier, conjointement avec un *fac-simile* de la tablette, dans le journal du ministère que je rédigeais alors. J'ai cru nécessaire de joindre à ce travail du respectable père archimandrite, afin d'en faire connaître toute la valeur, un essai sur les écritures qui avaient été en usage chez les Mongols, et particulièrement sur celle dont l'invention est attribuée au Pagba-lama, et alors presque inconnue. Le tout parut dans le cahier d'octobre du journal du ministère de l'intérieur pour l'an 1846, et quelques exemplaires de cet article furent tirés à part[1]. J'ai l'honneur, Messieurs, de vous en envoyer un pour que vous puissiez, si bon vous semble, réimprimer le *fac-simile* de l'inscription, ce qui, à mon avis, serait utile pour l'intelligence complète de la controverse que je vais rapporter.

En examinant l'inscription, je fus, pour ma part,

[1] Sous ce titre : *Mongolskaya nadpisse vrémeune Mongké-khana, naïdénnaya v Vostochnoï Sibiri. Tchténié i pérévod arhkimandrita Avvakouma; izdana, s priçovokoupleniyem izslédovaniya o pisménakhou Mongolov, V. V. Grigorievym.* Saint-Pétersbourg, 1846, in-8°.

frappé surtout d'y voir figurer le nom du khan Möngké, qui, comme on le sait, monta sur le trône de l'empire mongol en 1251 ou 1252 de notre ère, et mourut l'an 1259. Or le lama Pagba n'étant venu du Tibet auprès de l'empereur Khoubilaï, successeur de Möngké, qu'après son intronisation, et l'invention de l'alphabet attribué à Pagba n'ayant eu lieu qu'en 1269, il s'ensuivait logiquement, ou que les caractères de l'inscription n'étaient pas précisément ceux qu'avait inventés Pagba, ou que ce lama s'est attribué l'invention d'une écriture qui existait avant lui. La confrontation des caractères de l'inscription avec ceux de l'alphabet que Pallas nous a donné pour celui de Pagba (l'article de M. de la Gabelentz et l'édit de Bouyantou-Khan qu'il a publié m'étaient alors inconnus, de même qu'ils échappèrent, en 1860, aux recherches de votre commission) m'a conduit à reconnaître que toutes les voyelles et plusieurs consonnes de l'inscription n'avaient pas la moindre ressemblance avec celles de l'alphabet carré de Pagba d'après Pallas; je me suis rappelé que la ressemblance, et même l'identité parfaite de quelques-unes, même de plusieurs lettres, dans deux alphabets, ne prouvent nullement l'identité de ces derniers, et ne peuvent servir qu'à indiquer leur origine commune, leur provenance d'une seule et même source; considérant enfin que le sens qu'on ajoute en Orient au mot *invention* est bien loin d'être celui qu'on y attache en Europe, *invention* étant pour les Orientaux tout perfectionnement, toute

transfornation du vieux en neuf, quelque mince qu'y soit la dose de la nouveauté, je suis ainsi arrivé à conclure que l'alphabet dont on s'est servi dans l'inscription n'était pas celui qu'avait inventé Pagba, et que ce dernier s'était fait passer pour inventeur de l'alphabet qui lui est attribué, au même titre que son prédécesseur Chakya-pandita, qui passe aussi pour inventeur d'un système d'écriture, pour avoir essayé seulement, et cela sans succès, de rendre l'écriture ouigoure propre à exprimer les sons de la langue tibétaine et de la langue sanscrite.

Arrivé à ce résultat, il restait à rechercher quel était donc, s'il n'était pas celui de Pagba-lama, l'alphabet employé dans notre inscription.

Premièrement l'idée m'est venue que cela pouvait être quelque ancien alphabet des Kitans ou des Nioutchis, qui dominaient dans la Chine septentrionale aux X, XI et XIIe siècles, immédiatement avant les Mongols, et que ces derniers leur auraient emprunté, comme les Mandchous actuels, descendants de ces mêmes Nioutchis, empruntèrent postérieurement aux Mongols l'écriture dont ils se servent. Les historiens chinois attestent positivement que les Kitans et les Nioutchis avaient chacun leur propre écriture; mais on savait en Chine aussi peu qu'en Europe quelles étaient ces écritures, à cause de la perte de tous les monuments écrits de ces deux peuples. L'espoir même de retrouver ces écritures était déjà perdu quand on découvrit

quelque part en Chine une pierre portant une inscription en caractères nioutchi[1], datée de l'an 1133, et, dans un vieux livre, quelques lettres de l'écriture kitan. Ces découvertes ont eu lieu lors du séjour en Chine du père Habacuc, qui les communiqua, en 1841, au père Hyacinthe, et ce dernier ajouta à son ouvrage sur la statistique de la Chine une table lithographiée présentant l'inscription nioutchi et les lettres kitan. Mais je n'ai eu qu'à jeter les yeux sur cette table pour me convaincre que ma supposition portait à faux : les échantillons de l'écriture nioutchi et de celle des kitans n'offraient rien de commun avec les caractères de la tablette de Minousïnsk, n'étant qu'une imitation de l'écriture chinoise.

Alors je me suis tourné d'un autre côté, du côté du Tibet. La ressemblance frappante qu'offrent plusieurs des caractères de l'inscription avec ceux de l'alphabet devanagari et d'autres anciens alphabets de l'Inde, ainsi qu'avec celui du Dwou-djan tibétain, me prouvait incontestablement l'origine tibétaine des premiers : aussi me suis-je hasardé à conjecturer que l'alphabet employé dans l'inscription était celui que Youen-hao, souverain du Tangout, inventa dans la première moitié du XI[e] siècle de notre ère. Nous ne savons, écrivais-je, que peu sur cet alphabet tangoutain, mais ce que nous en savons n'invalide nullement la conjecture émise. Les Mongols, ayant

[1] Voyez cette inscription dans le *Journal de la Société asiatique de Londres*, vol. XVII, p. 331 et suiv. — J. M.

appris à connaître cet alphabet après la conquête du Tangout, ont pu l'introduire chez eux, de même qu'ils firent usage des écritures ouigoure et chinoise. Mais d'où vient, pourrait-on demander, que nulle part nous ne trouvons la moindre mention sur l'usage de cette écriture tangoutaine chez les Mongols? Comment se fait-il, par exemple, que l'empereur Khoubilaï, en disant dans son édit, « Notre maison s'est servie jusqu'à présent pour écrire sa langue maternelle des caractères chinois et ouigours, » n'y ait pas ajouté, dans ce cas, « ainsi que de l'écriture tangoutaine? » — Nous pourrons répliquer que, sous « les caractères ouigours, » l'empereur Khoubilaï pouvait très-bien comprendre tant l'écriture ouigoure proprement dite que l'écriture tangoutaine dont il s'agit. La preuve en est que les Mongols, lors de leur domination en Asie, appliquaient le nom d'Ouigours aux Tibétains aussi bien qu'aux habitants du Thangout. Ainsi nous lisons, dans un ouvrage mongol très-connu, le *Djiroukghènou-Toltà* : « Jusqu'à Khaissan-Kouluk-khan, les livres de religion ont été étudiés en langue ouigoure; il n'y en avait pas en langue mongole. Quant au peuple ouigour, dans ces temps-là on appelait ainsi le peuple du Tangout[1]. » Les livres de religion dont parle ici l'auteur du *Djiroukghènou-*

[1] En mongol: *Ouigour oulouss kémébéçou, téré tsak tour Thankghout ouloussi Ouigour kéméksén 'boulày.* (Voyez J. J. Schmidt: *Forschungen im Gebiete der Bildungsgeschichte der Völker Mittel-Asiens.* Saint-Pétersbourg, 1824, p. 128-129.)

Toltà sont sans contredit des ouvrages religieux bouddhiques : or existe-t-il quelque part les moindres traces que ces ouvrages aient jamais été traduits en ouigour-turc? Il est donc hors de doute que la langue ouigoure ne signifie pas ici autre chose que la langue tibétaine ou tangoutaine, ce qui, dans le cas présent, revient absolument au même. »

Outre l'inscription mongole en caractères que j'ai déclarés être ceux du Tangout, la tablette de Minousïnsk porte encore une inscription en langue et en caractères chinois, qui se trouve gravée sur un exhaussement entourant une ouverture ronde à l'une des extrémités de la tablette, ouverture pratiquée probablement dans le but de faire porter la tablette suspendue à la ceinture au moyen d'un cordon. Cette inscription chinoise, le père Habacuc la lut et la traduisit ainsi :

Siouan-tseu sse-chi-eul hao

C'est-à-dire :

Publication numéro 42.

Ceci, ainsi que la teneur de l'inscription mongole, a conduit notre sinologue à affirmer que la tablette en question était un de ces documents dont les souverains mongols munissaient ordinairement leurs employés, afin de leur assurer l'obéissance nécessaire quand ils les expédiaient dans les provinces pour faire exécuter tel ou tel ordre. Cette opinion est aussi la mienne.

Mon article sur l'inscription parut : j'ai eu la satis-

faction de voir nos sinologues les plus distingués, les pères Hyacinthe et Habacuc, céder à mes raisonnements et témoigner une pleine et entière adhésion à mon opinion sur l'origine des caractères de l'inscription. En revanche je fus horriblement maltraité par feu M. Schmidt, mongoliste et tibétiste habile, qui était habitué à se croire le seul et unique connaisseur à Saint-Pétersbourg de la langue et des antiquités mongoles; aussi considérait-il ce pauvre article comme une offense personnelle, et il nous traita, par conséquent, le père Habacuc et moi, sans miséricorde[1]. Au reste, ses objections contre la traduction du père Habacuc et mon commentaire se bornèrent à trois principales : 1° qu'au lieu de *khan*, il fallait lire *khaghan;* 2° qu'au lieu de *aldakhou*, il fallait lire *alakhou*, puisque le verbe mongol *aldakhou* ne s'employait pas dans la signification de « périr, mourir, » que lui attribuait le père Habacuc; et 3° que le mot *möngké* (que le père Habacuc et moi nous avions pris pour le nom propre d'un empereur mongol, se trouvant en liaison avec le titre de *khan*) devait être considéré comme un simple adjectif, « éternel, » se rapportant au substantif *tengri*, et ne se trouvant dans aucune liaison grammaticale avec le substantif *khan* ou *khagan;* que, l'inscription ainsi lue, toute raison de supposer qu'elle soit antérieure à l'invention de l'alphabet pagba s'évanouissait

[1] Dans la *Gazette académique de Saint-Pétersbourg*, année 1846, n° 249, et dans le journal *Bibliotéka dlya tchténiya* (Bibliothèque pour la lecture), cahier de novembre de la même année.

d'elle-même, et alors s'écroulait l'échafaudage de nos conjectures sur l'origine tangoutaine des caractères de l'inscription, ces caractères étant indubitablement ceux dont l'invention appartient à Pagbalama. — M. Schmidt lut et traduisit l'inscription entière ainsi :

Möunké tengri-yin koutchoun-dour! Khayan néré khoutoukhtaï boltougaï! Kén oulou bichirékhou, alakhou, oukoukhou.

Par la force de l'éternelle Divinité! Que le nom du Khaghan soit saint! Qui n'y prêtera pas foi en s'inclinant, (on doit le) tuer, (celui-là doit) mourir.

A ces objections je répliquai[1], 1° qu'on peut lire effectivement *khaghan* au lieu de *khan;* mais que, dans la prononciation mongole, les syllabes *ga*, *go*, se trouvant au milieu du mot, ne se font pas sentir à l'oreille; qu'ainsi on écrit *agola* (montagne) et l'on prononce *ola;* l'on écrit *khaghan* et l'on prononce *khan;* que le père Habacuc, ayant rendu le *khaghan* de l'inscription par *khan*, n'a fait par conséquent que s'en tenir à la prononciation usuelle des Mongols; 2° qu'il est impossible de lire *alakhou* au lieu d'*aldakhou*, en prenant la lettre numéro 60 pour un *a*, comme le voudrait M. Schmidt, puisqu'elle se rencontre dans l'inscription sous le numéro 14, dans le mot *dour*, où sa valeur est indubitable; que le verbe *aldakhou*, s'il ne se rencontre pas avec la

[1] Ma réponse parut dans le journal *Otétchéstvennyya Z piski* (Mémoires patriotiques), année 1846, cahier de décembre.

signification « mourir » dans le dictionnaire mongol de M. Schmidt, il l'a dans celui de M. Kovalevski (vol. I. p. 87), incomparablement plus complet; que si le père Habacuc a traduit « périra, mourra, » au lieu de « mourra, mourra, » c'était pour éviter la répétition du même mot, et qu'un tel emploi de deux verbes synonymes, l'un immédiatement après l'autre, pour en renforcer la signification, est tout à fait conforme au génie de la langue mongole; 3° que si le mot *möngké* avait pu être pris pour un adjectif construit avec le substantif *téngri*, la traduction du père Habacuc serait sans doute fausse, et mes conjectures, appuyées sur cette interprétation, seraient erronées; mais que le mot *möngké* ne pouvait pas être considéré comme un simple adjectif, à cause de sa position dans l'inscription, où il est placé séparément entre deux lignes et plus haut qu'elles, ce qui serait inexplicable et n'aurait pas de raison, si ce mot n'était pas le nom propre d'un souverain: or, c'est une règle d'étiquette strictement observée dans les chancelleries chinoises, auxquelles les Mongols ont emprunté leurs formes diplomatiques, qu'on écrit le nom du souverain régnant dans une ligne à part et commencée toujours plus haut que les autres; si le mot *möngké* était donc un simple adjectif se rapportant au substantif *téngri*, il n'y aurait aucune raison de lui rendre les honneurs dus exclusivement aux noms royaux, d'autant plus que rien n'empêchait de le mettre immédiatement avant le mot *téngri* et dans une même ligne avec lui; qu'enfin le mot

möngké était bien loin d'être, comme voudrait le faire croire M. Schmidt, une partie nécessaire et invariable de la phrase sacramentelle, *Möng kéténgri-yin khoutchoun-dour,* qu'on voit figurer à la tête de plusieurs documents sortis des chancelleries tchinguisides, puisque la phrase *téngri-yin koutchoundour,* sans l'adjectif *möngké*, se rencontre aussi souvent que précédée de cet adjectif, comme en font preuve la lettre d'Oldjaïtou-Sultan à Philippe le Bel, roi de France [1], et les monnaies de Ghazan-khan frappées en 1300 à Bassora, Bagdad, Chiraz et Daméghan [2]: aussi ne voyais-je aucune nécessité de tirer ce malheureux mot de sa place pour l'accoupler violemment, et au mépris des lois de l'étiquette chinoise, au *téngri*, qui ne le demande nullement. — A cette réponse aux points capitaux de l'accusation, j'ajoutais que les Mongols du temps de Möngké-khan, et même beaucoup après, étant encore Chamanistes, il n'y avait pas de raison pour traduire le mot *téngri* de l'inscription par « divinité, » au lieu de « ciel, » et qu'il n'y avait également aucune raison pour rendre le verbe *bouchirékhou* par « s'incliner en prêtant foi, » quand ce verbe ne signifie ordinairement autre chose que « respecter, vénérer. »

Feu le père Hyacinthe Bitchourine, alors le Nestor des orientalistes russes, jugea l'objet de nos débats

[1] Abel Rémusat : *Sur les relations politiques des princes chrétiens, etc.* Paris, 1822, p. 176 et 178.

[2] Ch. M. Fraehn : *De Il-chanorum numis*. Petropoli, 1834, p. 30-32.

avec M. Schmidt assez digne d'intérêt pour vouloir y prendre part, et se présenta aussi dans l'arène. Dans un article sur l'inscription qui nous occupe, signé le 5 avril 1847[1], il soutint, 1° que le mot *möngké,* placé comme il l'est dans l'inscription, dans une ligne à part, et plus haut que les mots qui l'entourent à droite et à gauche, ne saurait d'aucune manière être considéré comme un simple adjectif en rapport avec le mot *téngri*, puisqu'une telle place d'honneur n'est réservée en Chine qu'au titre ou au nom de règne de l'empereur régnant; que les empereurs mongols jusqu'à Khoubilaï, n'ayant pas encore adopté l'usage de ces noms de règne, et s'appelant tout simplement de leur propre nom, le mot *möngké*, honoré dans l'inscription d'une position impériale, devait être nécessairement pris pour le nom propre de l'empereur Möngké; 2° que la phrase mongole *téngri-yin koutchoun-dour,* n'étant qu'une traduction littérale de la formule sacramentelle chinoise *Foang thian yun,* « par la volonté (ou par la grâce) du Ciel, » pouvait parfaitement se passer de l'épithète *möngké* ajoutée au mot de *ciel;* 3° que, pour exprimer l'idée de l'invention de choses tout à fait neuves, les Chinois emploient les mots *tchoutso* et *chi tsao*, tandis que l'histoire chinoise, en mentionnant l'invention de l'alphabet carré par Youan-hao, se servait du mot *tchi* (tchi-fan-chou), et le décret de Khoubilaï, en parlant des caractères que celui-ci

[1] Cet article a paru dans le *Finskiy-Véstnik* (Courrier finnois), cahier de mai 1847.

ordonna à Pagba-lama de faire pour lui, se servait du mot *tchhouang* (tchhouang meng-kou sin-tseu). Or *tchi* signifiant « tailler, » et *tchhouang* « fonder, produire, » aucun des deux termes n'impliquait l'idée d'une « invention, » car il n'y avait pas réellement d'invention proprement dite dans l'un comme dans l'autre cas. Youan-hao ne fit qu'adapter l'alphabet tibétain à l'expression des sons de la langue tangoutaine, et Pagba-lama s'est servi de l'alphabet tangoutain de Youan-hao pour l'adapter à l'expression des sons de la langue mongole. Ainsi rien d'étrange que les caractères de l'inscription où se lit le nom de Möngké-khan, gravée conséquemment quelques années avant la prétendue « invention » de nouveaux caractères mongols par Pagba-lama, aient la même forme et la même valeur que ceux-ci. En d'autres termes, les caractères dont l'invention est attribuée en Europe à Pagba-lama ont été inventés non par lui, mais par Youan-hao, dont l'invention, à son tour, n'était autre chose qu'un remaniement de l'alphabet tibétain, qui existait depuis des siècles. Et comme l'alphabet tangoutain de Youan-hao était en usage permanent environ deux cents ans auparavant, jusqu'à la conquête de l'empire du Tangout par les Mongols, en 1227, il n'y a rien d'impossible à ce que cet alphabet ait pu être importé chez les Mongols par quelques lamas tangoutains, qui, après la chute de cet empire, passèrent au service de ses conquérants.

M. Schmidt, à son tour, ne se tint pas pour battu;

mais, n'ayant pas encore pris connaissance de l'article du père Hyacinthe, il ne renouvela l'attaque[1] que contre le père Habacuc et moi. Au reste, dans son nouvel article, écrit à propos du don que S. M. l'empereur Nicolas fit à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg de la tablette de Minousïnsk, il ne fit que répéter en allemand ce qui avait été réfuté déjà en russe, et, à force de vouloir terrasser ses adversaires à tout prix, il tomba dans quelques fautes assez graves. Je n'ai pas manqué dans le temps de les relever[2], mais je trouve inopportun de les signaler maintenant, parce que la science n'y est plus intéressée. Manquant de meilleures raisons pour expliquer la position extraordinaire occupée dans l'inscription par le mot *möngké*, s'il n'était pas le nom propre du quatrième empereur mongol, M. Schmidt allégua qu'il n'était placé ainsi que par symétrie, car, autrement, la première ligne de l'inscription serait devenue plus longue que les autres. Je répliquai que, s'il s'agissait de la symétrie et des interstices égaux entre les quatre lignes de l'inscription, il aurait fallu précisément placer le mot *möngké*, s'il ne représentait pas un nom propre, au commencement de la première ligne; qu'alors toutes les quatre lignes de l'inscription auraient eu une longueur égale, et auraient pu se trouver à

[1] Dans le *Bulletin historico-philologique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, n°. 81, paru le 10 avril 1847.

[2] *Deuxième réponse à M. Schmidt, etc.* insérée dans le journal *Finskiy-Véstnik* (Courrier finnois) pour l'année 1846, cahier de mai.

la même distance l'une de l'autre, comme le prouve la transcription suivante :

> Möngké téngri-yin koutchoun-
> dour! Khaghan néré khoutoukhtaï
> boltogaï! Ken oulou bou-
> chirekhou, aldakhou, oukoukhou.

Mais, tenant ferme quant au point principal de la controverse, la signification du mot *möngké*, M. Schmidt céda, malgré lui, à quelques-unes de mes objections, et proposa une nouvelle traduction de l'inscription, cette fois-ci plus conforme à celle du père Habacuc, à savoir :

> Durch die Kraft des ewigen Himmels! Die Benennung Chagan sey heilig (*hoch ehrwürdig*)! Wer ihm nicht Ehrerbietung zollt, (*ist zu*) tödten, (*muss*) sterben.

Au bout du compte, M. Schmidt avoua tacitement la différence considérable que je trouvais entre les caractères de l'inscription et ceux de l'alphabet carré donné, par Pallas, comme celui de Pagba, car il finit par se demander : « Youan-hao ne serait-il pas l'inventeur de ces caractères que Pallas nous a donnés pour l'écriture carrée de Pagba-lama? »

M. Schmidt ne répliqua pas à ma deuxième réponse, et au bout de quelques mois nous eûmes à pleurer sa perte pour la science. Le combat paraissait terminé faute de combattants. Mais un jeune Mongol, M. Dardji Banzarof, après avoir achevé ses études à l'université de Casan et s'être fait connaître avantageusement par son traité sur le Chama-

nisme chez les Mongols[1], publia une notice « Sur deux alphabets de l'Asie centrale[2]. » Il y traita de l'alphabet carré de Pagba-lama et de l'alphabet tangoutain. Ayant étudié soigneusement, d'après un *facsimile* qu'il tenait de l'obligeance du père Habacuc, le yarlygh mongol de la veuve de Dharma-bala, M. Banzarof trouva que les caractères employés à écrire ce yarlygh, ainsi que celui de Bouyantoukhan, publié par M. de la Gabelentz, ne différaient en rien de ceux de l'inscription de la tablette de Minousïnsk; mais que l'écriture de ces trois documents, étant un peu modifiée et moins carrée, ne présentait pas, à son avis, une entière similitude avec celle inventée par Pagba-lama. Pour pouvoir émettre une opinion pareille, il fallait être en possession du véritable alphabet carré de Pagba dans sa forme primitive. M. Banzarof annonça qu'il l'avait trouvé dans un recueil tibétain des alphabets, sous le nom de *Hor-yig*, et ce n'est que le titre du yarlygh de la veuve de Dharma-bala qu'il reconnut pour être écrit avec les lettres de ce vrai alphabet pagba. Il expliquait la différence entre ces dernières et celles du reste du yarlygh, par la différence qui existe, dans presque tous les alphabets du monde, entre l'écriture courante et l'écriture roide; que les caractères de l'inscription sur la tablette de

[1] Imprimé dans les *Outchényya Zapiski* (Mémoires savants) de l'université de Casan pour l'année 1846, livraison III[e].

[2] Dans le *Bulletin historico-philologique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. V, n° 4.

Minousïnsk devaient être reconnus pour carrés, inventés par Pagba-lama et en usage en 1269, il le prouvait par leur identité avec ceux qui ont servi à écrire les actes officiels des années 1314 et 1321 (les yarlyghs de Bouyantou-khan et de la veuve de Dharma-bala), quarante-cinq ans après la confirmation solennelle par Khoubilaï de l'alphabet carré, période durant laquelle on n'avait inventé aucun autre alphabet, mais perfectionné celui de Pagba. Quant à l'écriture tangoutaine de Youan-hao, M. Banzarof chercha à prouver qu'elle pouvait être celle dont un échantillon en quelques lignes se trouve aussi dans le recueil tibétain des alphabets, déjà cité sous la dénomination de *Djaçer,* ou des caractères « du peuple de la Plaine-Jaune ; » or « la Plaine-Jaune ; » sous laquelle les Tibétains entendent actuellement la Russie, devait, selon M. Banzarof, désigner autrefois le Tangout.

A peine M. Banzarof eut-il achevé cette notice, que l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg reçut, au mois de mars 1848, de la part de M. le baron de Stieglitz, une tablette en argent tout à fait dans le genre de celle de Minousïnsk quant à la forme, et couverte également d'une inscription mongole presque de la même teneur que celle de la dernière tablette, mais exprimée en lettres ouïgoures. Cette tablette avait été trouvée en 1845, à Grouchovka, sur le Dniéper, dans le gouvernement d'Ekatérinoslaf, dans la Russie méridionale. Il fallait faire un rapport à l'Académie sur cette trou-

vaille. M. Banzarof s'en chargea et s'acquitta de cette tâche en savant distingué[1]. L'inscription de la tablette portait selon lui :

Möngké tégri-in koutchoundour
yéké sôu djali-in ighéghéndour
Abdoulla-in dzrlgh[2] kén oulou
bouchiréku kumune aldakhou oukoukou.

Ce qu'il traduit :

Par la force du ciel éternel, et grâce à sa grande puissance, l'homme qui n'obéit pas à l'ordre d'Abdoulla sera fautif, mourra.

Quant au verbe *bouchirékhou*, M. Schmidt penchait fortement à croire que, dans l'inscription de la tablette de Minousïnsk, il avait été gravé fautivement au lieu de *bicherékhou*, comme les Mongols écrivent et prononcent actuellement ce mot ; M. Banzarof prouva, par des exemples analogues, que la forme *bouchirékhou*, loin d'être une faute du graveur, était l'orthographe ancienne de ce verbe, qui signifie « obéir, se soumettre. » Le verbe *aldakhou* fut traduit par lui au futur, comme par le père Habacuc, mais dans un autre sens, car il s'était rangé à l'opinion de M. Schmidt, qu'il serait difficile de prouver que ce verbe ait été jamais employé dans la signification de « mourir, » avec laquelle nous le voyons figurer dans le Dictionnaire mongol de M. Kovalevski. La

[1] Ce rapport, lu à la séance du 19 mai 1848, est imprimé dans le *Bulletin historico-philologique* de l'Académie, t. V, n° 9.

[2] *Sic*, au lieu de *dzarlygh*, les voyelles de ce mot étant omises dans l'inscription.

lecture *alakhou*, au lieu d'*aldakhou*, adoptée par M. Schmidt dans l'inscription de la tablette de Minousïnsk, s'est trouvée en tout cas mal fondée, parce que l'inscription de la tablette Stieglitz a pleinement confirmé la lecture du père Habacuc. Quant à *möngké*, dans la tablette de Minousïnsk, M. Banzarof adopta l'opinion de M. Schmidt, que ce mot devait être pris pour un adjectif construit avec le substantif *téngri*, et non pas pour le nom propre du quatrième empereur mongol. Il chercha à faire prévaloir cette opinion par les considérations et les raisonnements suivants : 1° le mot *möngké* est construit avec le mot *téngri* dans l'inscription de la tablette Stieglitz : or, les deux tablettes et leurs inscriptions ayant la même destination et la même teneur, il s'ensuit que le mot *möngké*, dans l'inscription de la tablette de Minousïnsk, doit avoir la signification qu'il a dans la tablette Stieglitz. 2° L'éternité étant, selon la doctrine des Chamans, la qualité principale et essentielle du ciel considéré comme divinité, l'épithète *möngké* (éternel) se trouve ajoutée au mot *téngri* (ciel) dans toutes les prières chamanéennes, dans tous les yarlyghs et tous les ouvrages historiques des Mongols. Si sur les monnaies des Houlaghides nous voyons le *téngri* sans être précédé de *möngké*, cela s'explique par le manque de place et la moindre importance de ces documents. 3° Le mot *möngké*, dans l'inscription de la tablette de Minousïnsk, ne saurait être un nom propre, vu que, dans ce cas, le mot *khaghan*, son appositif, devrait, d'après les règles de

la grammaire mongole, se construire avec le mot *néré*, qui le suit, au génitif, c'est-à-dire que le mot *khaghan* devrait avoir la terminaison *ou*, que nous ne lui voyons pas. Construit, comme il l'est, avec *néré*, sans cette terminaison, le mot *khaghan* se tourne en adjectif : *khaghan-néré* veut dire « le nom impérial, » et ne peut être traduit d'aucune autre manière. Cela posé, le mot *möngké* n'aurait rien à faire dans l'inscription, s'il n'était pas un adjectif en rapport avec le mot *téngri*[1]. Quant à la supposition de M. Schott[2], que le *ou* caractéristique du génitif pouvait être omis dans le mot *khaghan* par inadvertance du graveur, cette supposition est inadmissible. 4° Mais comme toutes ces considérations, d'après le propre aveu de M. Banzarof, n'expliquaient nullement la raison pour laquelle le mot *möngké* se trouve honoré dans l'inscription d'une place qui n'est due qu'aux noms impériaux, il s'est vu contraint d'avoir recours à une supposition. Il est possible, dit-il, que, dans l'original mongol qu'on a donné à un graveur chinois ne sachant pas cette langue, la première ligne fût plus longue que la seconde, et qu'en outre, par égard à ce que Möngké-

[1] M. Schmidt voulait dire absolument la même chose, mais ne savait comment s'y prendre, et ses efforts n'aboutirent qu'à la phrase inintelligible que, dans le mot *khaghan*, se trouve placé « der Hauptsinn, der Centralbegriff der Inschrift. »

[2] L'article de M. Schott, à propos de ma brochure sur l'inscription de la tablette de Minousïnsk et les objections de M. Schmidt, a paru dans le *Archiv für wissenschaftliche Kunde von Russland*, VI, p. 323.

khan fut le frère bien-aimé et le prédécesseur de Khoubilaï, ce mot *möngké* était placé un peu plus haut et en arrière de la ligne, de manière qu'en signifiant éternel il faisait en même temps allusion à la mémoire de Möngké-khan. Le Chinois, ayant trouvé la première ligne plus longue que les autres, mit le mot qui dérangeait la symétrie à droite de cette ligne, au lieu de le mettre à gauche : bévue très-naturelle pour un Chinois habitué à commencer les lignes verticales de son écriture nationale de droite à gauche, et d'autant plus probable, que nous ne manquons pas d'exemples d'un pareil défigurement de documents mongols de la part des Chinois. Le yarlygh de Bouyantou-khan, publié par M. de la Gabelentz, a été gravé et imprimé en Chine de telle sorte que l'ordre des lignes en est tout à fait interverti, la première se trouvant où devrait être la dernière. Les documents officiels prouvent, concluait M. Banzarof, que l'écriture ouigoure était en usage chez les Mongols sous Tchinghiz-khan et ses descendants, et, d'après Rachid-ed-Din, même antérieurement à Tchinghiz : donc il n'y a pas de raison plausible pour admettre qu'en même temps on faisait encore usage de l'écriture tangoutaine, ou pour supposer que celle-ci ait été employée dans les chancelleries des Tchinghizides, tandis que les vassaux des grands khans se seraient servis de la première. Aucune mention historique ne nous prouve que les Mongols aient jamais fait usage de l'écriture tangoutaine ; comment donc cette écriture, n'ayant été in-

troduite chez les Mongols, ni par l'usage, ni par le décret d'un empereur quelconque, pouvait-on l'employer tout à coup sous Möngké-khan à écrire un document officiel d'une certaine importance? M. Grigorief suppose que l'empereur Khoubilaï, dans son manifeste célèbre, pouvait comprendre sous le nom de *caractères ouigours,* outre l'écriture ouigoure proprement dite, celle encore de Tangout; mais il ne le fait que sur l'appui d'une hypothèse de M. Schmidt, que les Ouigours et les Tangoutains étaient un seul et même peuple, hypothèse qui n'a été admise par aucun des orientalistes qui se sont occupés de la question.

Voué principalement à l'étude des antiquités mongoles, M. Banzarof ne se borna pas, par rapport aux tablettes à inscriptions mongoles, à l'article que je viens d'analyser. Il continua ses recherches et présenta, dans le courant de la même année 1848, à la Société archéologique et numismatique de Saint-Pétersbourg, un exposé complet de la question, enrichi de beaucoup d'éclaircissements neufs, surtout quant à l'origine et à la destination de ces tablettes[1].

Cette fois-ci ses preuves contre l'usage de l'écriture tangoutaine parmi les Mongols et l'emploi du mot *möngké*, sur la tablette de Minousinsk, en qua-

[1] Une traduction allemande de cet article est insérée dans les *Mémoires de la Société impériale d'archéologie à Saint-Pétersbourg,* t. V, p. 328-339, et t. VI, p. 441-448, sous le titre: *Paise oder Metallplatten mit den Befehlen der mongolischen Chane als Inschrift.*

lité de nom propre, furent tirées pour la plupart des relations sur les Mongols que nous ont laissées les voyageurs européens du moyen âge. « Les annales des Chinois et des Mongols, continue M. Banzarof, ne disent rien sur l'usage de l'écriture tangoutaine chez ces derniers. Si les Mongols avaient emprunté aux Tangoutains leur alphabet, ce fait aurait été signalé dans les chroniques chinoises sous l'année même de la conquête du Tangout par Tchinghiz-khan. Cependant, ni la chronique de la dynastie des Youàn, ni le *Kang-mou* (Résumé des annales de toutes les dynasties qui ont régné en Chine), n'en font mention, tandis qu'ils rapportent beaucoup de détails sur la chute de ce royaume. Nombre de faits relatifs à l'écriture ouigoure avaient été extraits également par les orientalistes des historiens musulmans, et pas un mot ne s'est trouvé chez eux concernant l'écriture tangoutaine. Serait-il possible que Rachid-ed-Din n'eût pas su que les Mongols se servaient de cette écriture, si la chose avait eu lieu? Si nous questionnons les contemporains, voici ce que nous trouvons sur l'écriture tangoutaine chez Rubruquis (chap. XXXIX) : « Ceux (les habitants) de Tanguth écrivent de droite à gauche comme les Arabes, et, en montant, multiplient leurs lignes. » Si l'inscription de la tablette de Minousïnsk est écrite, comme on le suppose, dans les caractères de Youan-hao, avant que Pagba les eût adaptés à la langue mongole, d'où vient donc que les lignes y sont disposées verticalement, et non horizontalement

de gauche à droite? Qui est-ce qui aurait refait encore l'alphabet tangoutain antérieurement à Pagba? Le témoignage de Rubruquis est d'autant plus important qu'il visita la Mongolie en 1253 et qu'il vit la cour de ce même Möngké-khan dont on veut voir figurer le nom dans l'inscription. Rubruquis s'exprime aussi très-positivement sur l'écriture qui était alors en usage chez les Mongols, et témoigne contre ceux qui voudraient la leur voir emprunter aux Tangoutains. « Les Jugurs (Ouigours), dit-il, écrivent de haut en bas; » et ailleurs (chap. XXVII): « Les Tartares ont pris leurs lettres (celles des Ouigours) et leur alphabet; ils commencent par en haut, qui, comme une ligne, va finir en bas... Les lettres que le Chan Mangou (Möngké-khan) envoie à Votre Majesté (saint Louis), sont écrites en langue moal (mongole), mais en caractères jugurs. » Jean du Plan-Carpin, qui visita la Mongolie en 1246, du temps de Gouyouk-khan, écrit (voir son *Voyage*, livre II, chap. v.) : « Il (Tchinghiz-khan) alla attaquer les Huires (Ouigours), qui étaient des chrétiens nestoriens, qu'il vainquit, et les Tartares prirent leurs lettres et caractères; car avant cela ils ne savaient ce que c'était que d'écrire, et aujourd'hui l'on appelle ces lettres-là *lettres des Mongols.* » Les annales chinoises nous racontent même à quelle occasion les Mongols empruntèrent aux Ouigours leurs lettres. Ce fut en 1204, lorsque Tchinghiz-khan eut battu le chef des Naïmans et eut fait prisonnier, entre autres, le premier ministre du khan

vaincu, nommé *Ta-ta-toung-wo.* Celui-ci avait sur lui le sceau de son maître. Tchinghiz-khan le traita avec affabilité et le nomma son garde des sceaux. Ta-ta-toung-wo savait l'écriture ouigoure, la fit apprendre au fils aîné de Tchingiz et à quelques autres Mongols, et en introduisit ainsi l'usage chez ce peuple[1]. Marco Polo, qui demeura longtemps parmi les Tangoutains mêmes, ne dit pas un mot sur l'emprunt de leur écriture par les Mongols. Quelle raison eut donc Möngké-khan de faire écrire tout à coup son ordre en lettres tangoutaines? Si nous ajoutons ainsi plus de foi aux faits historiques qu'à la position problématique du mot *möngké* dans l'inscription, nous serons forcé d'avouer que le nom de *Möngké-khan* ne doit pas y figurer.

Après avoir exposé, à l'appui de cette opinion, d'autres preuves tirées de l'examen de l'inscription elle-même, et déjà citées par moi, M. Banzarof continue : «Encore une remarque: si l'inscription employait les caractères de Youan-hao antérieurement à leur adaptation à la langue mongole par Pagba-lama, quelques particularités, quelques différences devraient nécessairement avoir lieu entre ces caractères et ceux de l'alphabet de Pagba, vu que la langue mongole et la langue tangoutaine appartiennent à deux familles de langues bien distinctes; mais la confrontation de l'inscription, sous le rapport de l'orthographe et du style de l'écriture avec les yarlyghs postérieurs, écrits indubitablement avec

[1] Abel Rémusat, *Nouv. mélanges asiatiques*, t. II, p. 61 et suiv.

les lettres de Pagba, ne donne pour résultat que leur parfaite similitude: le mot *möngké* même se trouve écrit dans le yarlygh de Bouyantou-khan d'une manière erronée, comme il l'est dans l'inscription, c'est-à-dire *Mönghha.* — Une dernière question pour en finir : pour quelle raison les historiens chinois, qui parlent de l'invention de l'alphabet par Pagba d'une manière assez détaillée, gardent-ils le silence sur ce que cet alphabet a été emprunté par lui aux Tangoutains? Serait-il possible qu'on ne le sût pas à la cour de Khoubilaï? » Quant à la position extraordinaire du mot *möngké* dans notre inscription, M. Banzarof en donne cette fois-ci une explication beaucoup plus naturelle que celle qu'il avait proposée dans son rapport sur la tablette Stieglitz: « Cette circonstance, dit-il, nous paraît être la suite d'un usage datant du règne de Möngké-khan. Les secrétaires de ce khan, soit par flatterie, soit pour rehausser l'importance de l'inscription qu'on mettait sur les tablettes, par une allusion contemporaine, pouvaient y placer le mot *möngké* (qui devait se trouver immédiatement avant *téngri*) sur une certaine hauteur, entre deux lignes, afin qu'il pût être rapporté également aux mots initiaux de l'une et de l'autre, ayant dans le premier cas la signification de « éternel, » et paraissant dans le dernier comme le nom propre du souverain régnant. Postérieurement, sous le règne de Khoubilaï, quand on commençait à transcrire les légendes des tablettes avec les nouvelles lettres de Pagba, le mot *möngké*, grâce à l'ha-

bitude chinoise de se conformer strictement aux vieux usages, pouvait garder la place qu'on lui avait donnée sous le règne de Möngké-khan, quoique l'à-propos de l'allusion qui en fut la cause n'existât déjà plus. »

Passant ensuite à l'explication de l'emploi qu'on faisait des tablettes dont les inscriptions ont défrayé jusqu'à présent notre rapport, M. Banzarof reconnaît que ces tablettes sont les *païsés* mentionnés si souvent par les historiens persans des Houlaghides, et sur lesquels on trouve de si amples renseignements dans une des notes de M. Quatremère sur l'*Histoire des Mongols de la Perse*, par Rachid-ed-Din (t. I, p. 138). Puis il cite tout un chapitre de Marco Polo (l. II, c. III), qui, n'appelant pas ces tablettes de leur nom, n'en donne pas moins une description circonstanciée et de curieux détails sur leur destination, ainsi que sur les prérogatives qui ont été attachées à leur possession. Les inscriptions que portaient ces tablettes d'après Marco Polo, et qu'il cite textuellement deux fois, sont absolument les mêmes que celles de nos *païsés* de Minousïnsk et de Grouchovka. A cette occasion, M. Banzarof remarque, pour corroborer son opinion sur la signification du mot *möngké* dans la tablette de Minousïnsk, que, dans les deux exemples de pareilles inscriptions cités par Marco Polo, le nom propre du khan ne se trouve pas mentionné, et le « Ciel » (que Marco Polo traduit par « Dieu ») apparaît avec son épithète inséparable de « éternel » (*möngké*). Il y avait, selon

M. Banzarof, deux espèces de *païsés :* les uns tenaient lieu de nos décorations honorifiques et ne se conféraient que pour des services importants; les autres n'étaient que de simples sauf-conduits ou cartes de poste destinées aux employés qu'on envoyait de tous côtés avec les ordres du khan. Quant à l'origine du mot *païsés* (بايزه) chez les écrivains mahométans, M. Banzarof trouve sa racine dans le mot chinois *paï-tseu* « tablette, » qui, dans les mots composés *tsin-paï*, *ho-paï*, s'emploie sans son déterminatif *tseu*. Il remarque que, dans la langue mongole, ce mot s'est conservé jusqu'à présent dans l'une et dans l'autre des significations qu'il lui a attribuées : *baï* veut dire « prix, récompense, » que recoivent dans les jeux publics les lutteurs et les coureurs, et *mouroù-in bay* désigne une sorte d'ornement sur le caparaçon qui donne à son possesseur le droit de prendre des chevaux et des vivres sur les routes. L'usage de pareilles tablettes chez les Chinois remonte à une haute antiquité, et M. Banzarof donne là-dessus un extrait curieux des historiens chinois, fait, à sa demande, par un de nos sinologues actuels les plus distingués, le père Palladius Kapharof. Il recherche ensuite la date de l'emprunt que les Mongols en ont fait aux Chinois, et constate que Marco Polo a eu tort de dire que cela a eu lieu sous Khoubilaï-khan, car, selon les chroniques chinoises, Tchinghiz-khan, en 1218, avait gratifié son célèbre général Mo-ho-li, entre autres choses, « d'une marque en or » (*anjeni-témghétu* d'après la traduction mandchoue et du *Kang-*

mou), et l'emploi des *païsés* sous le règne de Möngké-khan est attesté par Rubruquis, qui dit : « Mangu donna à ce Moal (qu'il a envoyé en Europe) ses tablettes d'or, qui sont une plaque d'or large comme la main et longue de demi-coudée, où son ordre était gravé. Celui qui porte cela peut demander et commander tout ce qui lui plaît, et tout est exécuté sans délai. » (Chap. xxxv.) Puis les conquérants mongols introduisirent l'usage des *païsés* en Asie occidentale et même en Russie. Ce dernier fait est une découverte de M. Banzarof, qui a su déchiffrer le mot *païsé* (паŭсу) dans une variante, jusqu'à lui inintelligible, d'un yarlygh accordé de la part du khan Berdi beg au métropolitain de Kiéf et de toute la Russie, Alexis le Thaumaturge[1].

L'article de M. Banzarof que je viens de résumer fut son dernier travail sur les *païsés* et sur les documents en lettres carrées. Il se proposait de publier ensuite le yarlygh de la veuve de Dharma-bala, qui est encore inédit; mais ce projet resta sans exécution, une mort prématurée ayant enlevé le jeune érudit à la fleur de l'âge. Quant à moi, j'ai laissé passer ses deux articles sans objections de ma part, las que j'étais de la controverse, et m'étant adonné alors à d'autres recherches sur des sujets non moins curieux. Le dernier mot est resté ainsi à M. Banzarof. Je pourrais profiter de la présente occasion pour renouveler la lutte, puisque plusieurs des as-

[1] Ce yarlygh ne s'est conservé qu'en traduction russe, mais probablement contemporaine de l'original mongol ou turc.

sertions de M. Banzarof me paraissent très-attaquables, et nombre de ses preuves seraient susceptibles d'être retournées contre lui-même; mais, comme dans les conditions où je me trouve je ne suis pas à même d'aborder un travail scientifique qui demande le secours d'une bibliothèque bien fournie, j'aime mieux laisser décider la question à votre Société, Messieurs, me flattant, quelle que puisse être cette décision, de l'espoir que les discussions occasionnées par ma brochure sur l'inscription du *païsé* de Minousïnsk ne seront pas restées sans profit pour la connaissance de l'Orient, puisqu'elles ont servi à mettre en lumière beaucoup de choses qui autrement seraient demeurées longtemps encore sans voir le jour.

Pour compléter mon rapport, il ne me reste qu'à dire quelques mots sur le *païsé* trouvé en 1853 au district de Verkhnéoudïnsk. L'inscription qu'on y lit nous présente, mot pour mot, la répétition de celui de Minousïnsk. Ses caractères, en tout semblables à ceux de ce dernier, n'en diffèrent que par l'absence de la dorure. L'inscription chinoise autour de l'ouverture ronde qui y est pratiquée, comme dans le *païsé* de Minousïnsk, porte, selon la transcription de M. Leontiéfski:

Koung-tseu san-chi-sse-hao

C'est-à-dire :

Marque d'honnéur numéro 34°.

Feu mon ami M. Savéliéf, qui a donné une notice

sur ce *païsé* [1], l'accompagna des considérations suivantes : 1° le *païsé* de Verkhnéoudïnsk, comme celui de Minousïnsk, fut trouvé sous terre en même temps que des vases, des coupes et des plats en argent; ce qui sert de confirmation matérielle au témoignage de Marco Polo, que « ceux qui étaient gratifiés des tablettes recevaient en même temps de la part des khans beaucoup d'objets en argent. » 2° Les inscriptions chinoises que portent les deux *païsés* indiquent que le porteur du *païsé* de Verkhnéoudïnsk le reçut comme une marque d'honneur, comme une décoration, tandis que le *païsé* de Minousïnsk ne fut donné que comme passe-port à un employé quelconque expédié pour faire exécuter un ordre impérial. 3° D'après ce qu'on lit aussi chez Marco Polo [2], on pourrait conclure que le *païsé* doré de Minousïnsk appartenait à un chiliarque, et celui de Verkhnéoudïnsk, sans dorure, à un centenier, puisque les *païsés* en or ou en argent doré étaient accordés par les khans mongols aux chiliarques, et ceux en argent, aux centeniers.

[1] Dans les *Troudy* (travaux) de la section orientale de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, vol. V, p. 160-165.

[2] Édition allemande de Bürck. Leipzig, 1845, p. 272.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 1861.

La séance est ouverte à huit heures par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de Mirza Djafer Ali, qui annonce l'envoi de deux volumes.

M. le baron Aucapitaine écrit de Beyrouth et annonce l'envoi d'un numéro de la *Revue africaine*.

M. l'abbé Lecomte écrit pour proposer M. l'abbé Garnier comme membre de la Société.

M. Antoine Ciriani annonce l'envoi du premier volume des monuments publiés par la bibliothèque Ambrosienne de Milan.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

MM. Constantin de Sabir, à Paris;
l'abbé Garnier, professeur au séminaire de Plombières.

Le Conseil renvoie à M. Barbier de Meynard les deux volumes offerts par S. Exc. Mirza Djafer Ali, pour qu'il en soit fait un rapport au Conseil.

Le secrétaire demande l'autorisation de se servir de l'intermédiaire de la Société pour l'achat de deux corps de cingalais, destinés à l'Imprimerie impériale. L'autorisation est accordée.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Le fleuve Amour,* par C. de SABIR. Paris, 1861, in-4°.

— *Les Civilisations primitives en Orient,* par L. A. MARTIN. Paris, 1861, in-8°.

Par Mirza Djafer Khan. *Burdji-Zewahir* (en persan), in-4°.

Par l'auteur. *Extrait du répertoire historique,* année 1861. Paris, 1861.

— *Péking et la Chine,* mesures, monnaies et banques chinoises, par NATALIS RONDOT. Paris, 1861, in-8°.

— *Original sanscrit texts,* par M. MUIR; 3e partie. Londres, 1861, in-8°.

— *Index to Sanscrit texts.* Londres, 1861, in-8°.

— *Vikramorvasi,* par É. FOUCAUX. Paris, 1861, in-8°.

— *Sur un globe terrestre* trouvé à Lyon, antérieur à la découverte de l'Amérique. Paris, 1861, in-8°.

Par M. le baron Aucapitaine. *Notice sur la tribu des Ait Fraoucen.* In-8°.

La Société Asiatique de Londres nous prie d'insérer le programme ci-dessous d'un prix fondé par un amateur de la littérature orientale.

The period fixed for the delivery of the compositions of competitors for the Prize of 300 liv. offered in January 1857, through the Royal Asiatic Society of London, for « the best History and Exposition, either in German or French, of the Vedanta System, both as a Philosophy and a Religion, » having expired on the 1st of April 1860, and no Treatise having yet been given in by any candidate, the Proposer has determined to renew the offer in a modified form, as follows:

2. The sum of 300 liv. will be awarded as a Prize for the best History and Exposition of the Vedanta System, written

n English, or French, or German, and embracing the following branches : viz. (i.) A Historical Sketch of the Origin and early development of the Vedantic doctrines, as far as they can be traced in the Vedic Hymns, Brāhmanas, and Upanishads, or in any other ancient Hindu writings anterior to the Brahma Sūtras; (ii.) A Dissertation on the Sārīraka-mīmānsā or Brahma Sūtras, their Age, Author, Formation, Objects, and their Relations, polemical or other, to the doctrines (as they may have existed before the Sūtras) of the other five Darsanas, and the so-called Heretical Schools of Hindu Philosophy; (iii.) A Literal Translation into one or other of the above Languages of the Sārīraka-mīmāṅsā or Brahma Sūtras attributed to Bādarāyana (of which Sūtras the original Sanskrit text must also be given, either in the Devanagari, or in the Roman or Italic character), together with a Translation of the entire Commentary of Sankara Achāryya, entitled Sārīraka-mīmānsa Bhāshya, with Notes explanatory of the real meaning of the Sūtras, as well as of the sense put upon them by Sankara in his Commentary; (iv.) An Explanation of the principal variations in Doctrine exhibited by the later Vedantic Writers subsequent to Sankara Achāryya.

3. When any information of importance is derived from unpublished Sanskrit mss., or from such published texts as are difficult of access to the european scholar, the original passages should always be quoted, either in the Devanagari, or in the Roman or Italic character.

4. Professor Christian Lassen, of Bonn; M. Adolphe Regnier, Member of the Institute of France; and Professor Theodor Goldstücker, of University College, London, have kindly signified their readiness to act as Examiners of the Treatises of Competitors, and to decide on their merits. In the event of any irreconcilable difference of opinion arising between the above-named Examiners, the points at issue between them in regard to the merits of the different Treatises, or the course to be pursued in reference to them, will

be decided by an Umpire, to be approved by the Council of the Royal Asiatic Society.

5. The Competitors must cause their Treatises (which are to be legibly written, and to bear a Motto, with a sealed letter stating the name of the writer of the Treatise marked with that Motto), to be delivered, free of any charge, at the house of the Royal Asiatic Society, 5, New Burlington Street, London, W., by the 1st of October 1864; but a discretion will lie with the Examiners to admit to competition any Treatise given in shortly after that date, if this may appear equitable. Any Treatise which is not clearly written, and easily legible, may be excluded from competition. In a separate letter, accompanying the packet, the Candidates are to state privately their names and address to the Secretary of the R.A.S., of London, to enable that gentleman to acknowledge the receipt of their Essays, and to admit of the provisions of the following 7th paragraph being carried out, if necessary.

6. The Examiners will have a discretion, 1° to award only one-third, or one-half, or two-thirds of the Prize, or, 2° to decline awarding any portion whatever of the Prize to any of the Candidates, if they shall be of opinion that the required Translations and Dissertations have not been executed in such a manner as to merit, in the *first* case, the whole, or in the *second* case, any portion, of the Prize.

7. One or more of the works may be returned to their authors for amendment or improvement on any specified points previous to the final adjudication of the Prize, at the discretion of the Examiners.

8. The amount of the Prize which the Examiners may award will be made over in England, by the Council of the Royal Asiatic Society, on the report of the Examiners, or of the Umpire (and after opening the sealed letter bearing the Motto of the most meritorious Essay), to the successful Candidate, who will be left to make his own arrangements for the publication of his work.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XVII.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE.